REVUE

DES

LANGUES ROMANES

MONTPELLIER, IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI
Ricateau, Hamelin et Cie.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

TOME SIXIÈME

(Juillet et Octobre 1874)

Ce numéro contient 252 pages de supplément

MONTPELLIER

AU BUREAU DES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ETUDE DES LANGUES ROMANES

PARIS

A LA LIBRAIRIE DE A. FRANCK

(VIEWEG, propriétaire)

67, RUE RICHELIEU, 67

M DCCC LXXIV

1875, July 19.
Minot Fund.

Création de deux Chaires de langue et de littérature provençales

Quand la *Romania* a paru en 1872, nous nous en sommes réjouis et nous lui avons souhaité bon succès, sachant bien qu'il y avait place pour deux dans le vaste domaine de la philologie romane, en France, et que la science n'avait qu'à gagner à cette loyale concurrence des philologues du Nord et du Midi. Nos souhaits se sont réalisés. Cet excellent recueil, dont nous n'avons cessé de recommander la lecture aux amis des études sérieuses, a pris, lui aussi, une extension considérable, et son succès, comme le nôtre, témoigne de l'importance que le public intelligent attache aux études qui nous sont chères.

La *Revue des Langues romanes* est devenue l'organe des savants et des poëtes du midi de la France, et la *Romania* celui des principaux romanisants, non-seulement de Paris, mais encore de l'étranger, de l'Italie, du Portugal et de l'Allemagne même. Ainsi, par la force des choses, et grâce à l'initiative de quelques travailleurs de la province et de Paris, la France reprend le goût et, en quelque sorte, la direction de ces études qu'on peut dire nationales, puisqu'elles ont pour objet principal notre littérature et notre langue antérieures au XVIIe siècle. Mais cela ne suffit pas. A côté de l'enseignement écrit, représenté par la *Revue des Langues romanes* et par la *Romania*, il faut organiser l'enseignement oral de la philologie romane

La langue et la littérature des provinces de langue d'oïl ont, dans M. G. Paris, professeur au Collége de France, un interprète digne d'elles. Pourquoi n'y aurait-il pas dans ce même Collége de France une chaire spéciale pour la *philologie* provençale? Nous nous servons à dessein du mot philologie, pour mieux indiquer le caractère purement scientifique de cet enseignement. Non pas qu'il faille en exclure les appréciations littéraires, mais parce qu'il serait nécessaire d'exiger de celui auquel on le confierait une préparation spéciale et complète, où l'étude de la *langue* méridionale tînt la première place et la plus considérable.

Comme ces travaux n'ont repris faveur que depuis quelque temps, les hommes en état de suffire à cette tâche sont encore bien rares. Aussi ne demandons-nous pour l'enseignement de la philologie provençale que deux chaires nouvelles : une à Paris, au Collége de France, l'autre à Montpellier. La chaire de Montpellier serait considérée comme une annexe de celle du Collége de France. Le titulaire serait nommé, comme ses collègues de Paris, sur la présentation des autres professeurs du Collége de France ; il jouirait des mêmes avantages et prendrait les mêmes engagements. On éviterait ainsi de modifier en quoi que ce soit l'organisation des Facultés universitaires, et la nouvelle chaire de provençal serait à la Faculté, sa voisine, ce qu'est le Collége de France à la Sorbonne.

Cette mesure donnerait satisfaction à notre amour-propre national et provincial. N'est-il pas humiliant, en effet, de penser qu'on soit réduit à demander comme une faveur la création d'une ou deux chaires de philologie provençale, quand on sait que l'Allemagne en compte plusieurs, et cela depuis des années ?

Il faut enfin que notre double littérature, comme l'a dit si heureusement M. Nigra au centenaire de Pétrarque, la littérature du Midi, comme celle du Nord; que les œuvres des troubadours, comme celles des trouvères; que la langue de Goudouli, de Jasmin et de Mistral, comme celle de Racine, de Lamartine et de Victor Hugo, soient étudiées au même titre et avec le même soin. Il faut aussi, il faut surtout — pourquoi ne pas le dire? — que la langue des paysans, que les patois en un mot, soient étudiés sur place, dans le milieu qui les a vus naître et qui les voit vivre, et, autant que possible, par les personnes qui les connaissent le mieux pour les avoir pratiqués dès leur enfance. La science a le devoir de ne rien négliger, et la philologie qui laisserait de côté les idiomes populaires ne serait pas plus une science que la botanique qui dédaignerait les plantes sauvages, les humbles fleurs du buisson, pour ne s'occuper que des plantes de nos jardins et des brillantes fleurs de nos serres.

La France n'a que des avantages à retirer de ces nobles études. Ses

divers gouvernements ont si bien senti qu'il fallait diriger vers les choses de l'esprit le réveil de la vie provinciale, qu'ils ont soutenu toutes les Sociétés savantes qui s'y sont formées.

Que l'on persévère donc dans cette voie, et l'on fera tomber du même coup ce qu'il peut y avoir d'excessif dans certaines revendications ; que l'on donne le nécessaire, et personne ne sera plus tenté de réclamer le superflu, surtout le superflu qui peut être nuisible à tout le monde.

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

DIALECTES ANCIENS

LES SUBSTANTIFS VERBAUX

FORMÉS PAR APOCOPE DE L'INFINITIF

OBSERVATIONS SUR UN PROCÉDÉ DE DÉRIVATION[1] TRÈS-FRÉQUENT DANS LA LANGUE FRANÇAISE ET DANS LES AUTRES IDIOMES NÉO-LATINS.

2e édition, revue, corrigée, augmentée

AVANT-PROPOS

Le mémoire qu'on va lire a été publié pour la première fois, en 1864, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, après avoir subi, dans le sein de cette compagnie, l'épreuve des lectures réglementaires.

[1] On disait encore au XVIe siècle *dérivaison*, et cela était beaucoup plus conforme à l'analogie, puisque l'on dit de même *raison, déraison, terminaison, déclinaison*, etc., tous provenant de mots latins terminés en *atio, ationis*. Jaques de la Taille, en 1573 (*la Manière de faire des vers françois*), p. 9 et suivantes, traite en un chapitre spécial : *de la Dérivaison*.

L'auteur de la *Logique* de Port-Royal dit, dans le deuxième Discours préliminaire :

« Il seroit à désirer que l'on ne considérât les premières éditions d'un livre que comme des essais informes que ceux qui en sont les auteurs proposent aux personnes de lettres, pour en apprendre leurs sentiments, et qu'ensuite, sur les différentes vues que leur donneroient ces différentes pensées, ils y travaillassent tout de nouveau pour mettre leurs ouvrages dans la perfection où ils sont capables de les porter. »

Il y a dans ces paroles un grand fond de vérité.

Le présent mémoire était, je puis le croire, quelque chose de mieux qu'un « essai informe », quand il obtint l'approbation de l'Académie des belles-lettres. Mais l'analyse historique des langues fait sous nos yeux de si rapides progrès que, pendant ces dix années, une attention souvent reportée vers cette première étude m'y a fait découvrir bien des lacunes et des erreurs. La critique de mes amis m'aidant aussi à me corriger, j'offre aujourd'hui aux curieux et aux connaisseurs en ces matières un travail plus complet et plus exact que n'était celui de 1864. Sans avoir atteint à la « perfection », où moins que personne j'ose prétendre, on trouvera, j'espère, que j'ai utilement enrichi la collection des dérivés qui font le sujet de cette étude et que je les ai analysés avec plus de rigueur et de précision. Ces améliorations scrupuleuses sont le meilleur titre que je puisse avoir à la bienveillance de MM. les romanistes de Montpellier, qui m'ont libéralement ouvert, pour la réimpression d'un mémoire déjà connu du public, l'hospitalité de leur savante Revue.

Paris, 1er mai 1874.

INTRODUCTION

De originibus verborum qui multa dixerit commode, potius boni consulendum, quam qui aliquid nequiverit, reprehendendum; præsertim quum dicat etymologice non omnium verborum dici posse causam.

(VARRON, *de Lingua latina*, VII, 1° édit. Otfr. Müller.)

Depuis qu'il y a en France des grammairiens et des grammaires de la langue nationale, l'étymologie des mots français

n'a guère cessé d'être recherchée avec ardeur. Elle l'a été quelquefois avec succès dès le XVIe siècle, où H. Estienne, par exemple, dans ses *Hypomneses de gallica lingua*, offre, sur ce sujet, des vues ingénieuses et vraies; elle l'a été au XVIIe dans les écrits de Ménage, dans un opuscule fort original de J. Catherinot[1], enfin dans quelques parties du premier *Dictionnaire de l'Académie françoise*. Au XVIIIe siècle, on peut dire que les principales règles de l'étymologie scientifique sont assez clairement posées par Falconet, dans un mémoire lu à l'Académie des belles-lettres[2], et par le célèbre Turgot dans un article de l'*Encyclopédie*[3]; ces mêmes règles sont appliquées avec beaucoup de sagacité à l'histoire des langues romanes dans de curieux mémoires de Bonamy et de La Curne de Sainte-Palaye[4]. Au commencement du XIXe siècle, Butet, dans des leçons qui furent alors remarquées et encouragées par la troisième Classe de l'Institut, présenta sur les rapports étymologiques de notre langue et du latin des idées encore utiles à recueillir aujourd'hui, et le livre où il les résume ne mérite pas l'oubli où il semble tombé[5]. Des idées justes et heureuses sont aussi répandues dans le *Dictionnaire étymologique* de Roquefort et dans la préface ajoutée par M. Champollion-Figeac à l'édition de ce livre[6].

Mais, quel que soit le mérite de ces travaux divers, c'est plus récemment que l'étude des origines de notre vocabulaire a été fondée sur une juste alliance de l'analyse grammaticale et de l'histoire. En général, la méthode purement lexicographique suivie par nos anciens étymologistes n'est pas la plus favorable au développement de la saine critique en matière d'éty-

[1] *Les Doublets de la langue* (Bourges, 1683).

[2] 1745, t. XX des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

[3] Réimprimé dans les *Œuvres* de Turgot (Paris, 1808), tome III, avec quelques pages inédites sur les mêmes matières.

[4] 1751, t. XXIV des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

[5] *Abrégé d'un cours complet de lexicologie*, Paris. (1801, 2 vol. in-8°, sous le même titre, sans numéro d'ordre.)

[6] *Dictionnaire étymologique de la langue française*, précédé d'une dissertation sur l'étymologie. Paris, 1829, 2 vol. in-8°; voyez surtout p. XXXIII.

mologie : elle rapproche trop souvent certains faits qui n'ont qu'une ressemblance accidentelle, elle éloigne l'un de l'autre des faits qui sont unis par une intime analogie ; enfin elle laisse trop au second plan l'étude des formes grammaticales. Il ne faut donc pas s'étonner si, malgré les progrès accomplis dans ces études, il y reste encore bien des difficultés à résoudre, bien des questions à approfondir.

Parmi ces questions, il y en a une sur laquelle je voudrais attirer l'attention. Il s'agit d'un principe d'étymologie, déjà signalé, il est vrai, en termes précis, par M. Diez dans sa *Grammaire des langues romanes*[1], et par M. E. Mätzner dans sa *Grammaire française*[2], mais qui, néanmoins, ne paraît pas avoir pris dans la théorie historique de ces idiomes la place qu'il mérite d'y occuper. Comme, d'ailleurs, ce sujet touche à des questions d'un ordre plus général et d'un grand intérêt pour l'histoire des langues, j'ai pensé qu'on pouvait en faire le sujet d'un mémoire spécial[3].

Quand on ouvre la première édition du *Dictionnaire de l'Académie françoise*[4], où les mots, comme on sait, sont rangés par ordre de racines, on remarque qu'un grand nombre de mots simples s'y rencontrent subordonnés à des mots qui en sembleraient plutôt les dérivés : par exemple *apprest* se lit au-dessous d'*apprester*, comme si le substantif n'était qu'un dérivé du verbe, au lieu d'en être la racine ; de même :

Appel se lit au-dessous de *appeler*.
Annonce, ... *annoncer*.
Arrest, ... *arrester*.
Coust, ... *couster*.

[1] F. Diez, *Grammatik der romanischen Sprachen*, t. II. p. 232 (1re éd., 1838); t. II, p. 263 (2e éd., 1858), et *Etymologisches Wörterbuch*, 1853, *Vorrede*, p. XXIII.

[2] *Französische Grammatik mit besonderer Berücksichtigung des Lateinischen* (Berlin, 1856), p. 268.

[3] Les résultats généraux du présent mémoire ont été admis par M. Brachet dans l'*Introduction* de son *Dictionnaire étymologique de la langue française*, p. XXXII-XXXIII (1870). M. Littré et M. Brachet ont signalé dans le cours de leurs dictionnaires le plus grand nombre des substantifs verbaux que nous étudions ici (note de 1874).

[4] Paris, 1694, 2 vol. in-folio.

Combat, ...*combattre.* } dans l'article *battre*
Débat, ...*débattre.* }
Rabat,..... .....*rabattre.* }
Descharge,.... .. ..*descharger.*
Élève, ...*élever*
Estime,.... .. ..*estimer.*
Recours,.. ....*recourir.* } dans l'article *courir*.
Secours, ...*secourir.* }

Cet arrangement ne peut être l'effet du hasard ; il atteste une intention, mais une intention dont la préface des rédacteurs ne nous dit rien.

Si les rédacteurs du Dictionnaire ont voulu constater que dans les exemples ci-dessus le verbe est historiquement antérieur au substantif qui y correspond, il faudra leur faire honneur d'une observation aussi juste qu'elle était neuve alors, et qui depuis a été longtemps négligée.

Ce qui est certain, c'est que le principe en question se trouve assez régulièrement appliqué dans le Dictionnaire de 1694[1]. Quant à nous, pour mettre ce principe en pleine lumière et en suivre méthodiquement les applications, nous embrasserons d'abord d'une vue plus générale les rapports étymologiques de notre langue et de la langue latine.

PREMIÈRE PARTIE

Il est évident aujourd'hui pour tout le monde que le latin a fourni les principaux éléments de notre langue. Mais lorsque, dans une page écrite en français, on rapproche de chaque mot le mot ou les mots latins auxquels il remonte par voie de dérivation plus ou moins directe, la première impression qu'on

[1] Toutefois, on y lit *demeure* avant *demeurer*, *loge* avant *loger*, *déclin* avant *décliner*, *amende* avant *amender*, *débauche* avant *débaucher*, etc., ce qui laisse voir au moins quelque incertitude dans l'esprit des rédacteurs. De même quelques lexiques modernes, comme celui de Roquefort (au mot *erre*, de *errer*, *errare*) et celui de Burguy (à la suite de sa *Grammaire*, au mot *faillir*), offrent des exemples isolés de dérivations comme celles que nous étudions dans ce mémoire ; mais on voit que les auteurs de ces lexiques n'ont encore là-dessus aucun principe fixe et dont ils aient reconnu l'application dans un grand nombre d'exemples.

éprouve de ce rapprochement est celle d'une confusion étrange. Prenons pour exemple quelques lignes de Bossuet, dans le *Discours sur l'Histoire universelle* :

A l'âge de trente-trois ans, au milieu
Ad illum ætaticum de triginta tres annos [1], *ad illum medium locum*

des plus vastes desseins qu'un homme eût jamais
de illis plus vastis de-signis [2] *quæ unus homo habuisset jam magis*

conçus et avec les plus justes espérances d'un heureux
concepta et apud hoc (?) *illis plus justis sperantiis de uno auguroso*

succès, Alexandre mourut sans avoir eu le loisir d'établir
successu. Alexander morivit sine habere habitum illum licere de stabilire

solidement ses affaires, laissant un frère imbécile et
solida-mente sua ad facere, laxantis unum fratrem imbecillum et

des enfants en bas âge incapables de soutenir un si
de illos infantes in basso ætatico incapabiles de sustinere unum sic

grand poids.
grande pensum.

Ne semble-t-il pas, à première vue, que les mots dont se compose cette belle phrase soient sortis comme au hasard d'éléments latins pris à tous les âges et comme à tous les degrés de corruption et de barbarie? Ne semble-t-il pas qu'ils se soient souvent déformés ou agrégés de la façon la plus grossière; qu'aucune règle, aucun principe, n'ait dominé le travail de décomposition par où notre langue est sortie du latin? Il n'en est rien cependant. Plus on étudie, plus l'ordre apparaît sous ce désordre; plus on voit se dégager des lois constantes du milieu des faits qui paraissaient d'abord fortuits et irréguliers. Et les radicaux et les flexions ont subi l'action secrète, mais puissante, d'un principe qui n'est plus précisément celui des langues synthétiques de l'ancienne Europe, mais qui s'y rattache par de profondes analogies. Le seul chapitre que

[1] Le lecteur remarquera de lui-même que l'application que nous faisons ici de la syntaxe des cas avec les propositions latines a quelque chose d'arbitraire, puisque l'oubli de ces règles est précisément un des traits caractérisques de la décadence du latin au moyen âge et de sa transformation en dialectes néo-latins.

[2] A la rigueur, il faudrait dire ici *designare*, comme on le verra par la suite de ce Mémoire. Presque chaque mot du texte exigerait des explications du même genre, auxquelles suppléera la sagacité de nos lecteurs.

je vais esquisser d'une histoire grammaticale de la langue française suffira pour montrer clairement ce que j'appellerais volontiers la méthode secrète en vertu de laquelle notre langue s'est formée, et, sur quelques points, continue à se développer sous nos yeux.

Les grammairiens distinguent facilement entre les mots latins qui ont produit des mots français : 1° Un fonds de mots communs à toutes les périodes de l'histoire de la langue latine et qui forme encore aujourd'hui le principal fonds de la langue française; il serait superflu d'en citer ici des exemples. 2° Des mots qui ne se retrouvent que dans le latin populaire, dans le latin technique et dans celui de la décadence, par exemple :

Minare (Apulée. Ausone, saint Jérôme), qui a produit *mener*.
Corbicula (Palladius).....*corbeille*.
Filiaster (Isidore de Séville).....*filâtre*.
Patraster (Inscriptions).. ..... *parâtre*.
Æramen (Priscien et les Codes). *airain* (cf. *examen* — essaim).
Nutritura (Cassiodore)..... .....*nourriture*.

3° Des mots qui existent dans le latin classique, et cela dès les temps les plus anciens, mais qui s'y rencontrent rarement, tandis que leur introduction dans notre langue prouve qu'ils ont dû être jadis d'un fréquent usage. Ainsi *aiguille* vient certainement de *acicula*, que l'on ne voit plus employé que dans un texte du Code théodosien [1].

La même observation s'applique aux huit mots suivants :

Abeille, qui vient de *apicula* (Plaute et Pline l'Ancien), *apicella?*
Oiseau (*oisel*),.....*avicula* (Aulu-Gelle), *avicella?*
Agneau (*agnel*).....*agnellus* (Plaute).
Menaces,..... .....*minatiæ* (Plaute).
Dompter,..... .....*domitare* (Virgile et Pline).
Haleter,... . .....*halitare* (Ennius).
Couvercle,..... .*cooperculum* (Pline l'Ancien).
Taille,..... .....*talea* (Caton l'Anc.); cf. *intertaliare* (Nonius).

4° Enfin des mots latins dont l'existence très-ancienne ne peut être aujourd'hui démontrée que par une certaine analogie avec d'autres mots qui se retrouvent dans les auteurs,

[1] III, XVI, 1, où on lit aussi *acucula*.

et surtout par le mot même qu'ils ont produit dans quelque idiome néo-latin. Tels sont :

Somniculus, qui a produit *sommeil*, et qui d'ailleurs a dû précéder en latin *somniculosus*, adjectif connu par des témoignages classiques.

Soliculus, qui a produit . . *soleil*.
Spicare . . . . . *espier* (cf. *conspicare*, *despicare*).
Sedica . . . . . *siége* (cf. *pedica*—*piége*) [1].
Taurellus . . . . . *taureau*
Vascellum . . . . . *vaisseau*.
Plusiores (pluriores). . . . . *plusieurs*.
Pendicare . . . . . *pencher* (cf. *claudicare* — clocher).
Abimere . . . . . *aveindre* (cf. *adimere*, *eximere*, etc.)
Locellus . . . . . *luisel*, *luiseau* [2].

Quelquefois ce n'est pas le mot latin lui-même, mais une forme particulière de sa déclinaison ou de sa conjugaison, qui nous est attesté par le dérivé français. Par exemple, le génitif *carnis* et les autres cas obliques de *caro* n'expliquent pas bien notre mot populaire *carogne* ou *charogne;* une déclinaison inusitée, comme *carônis, caróni, carônem, carône,* en pourrait seule rendre compte, et pour le son et pour l'accent de la pénultième. Les infinitifs *suivre, naître,* et l'infinitif archaïque *iraistre,* ne peuvent être dérivés de *sequi, nasci, irasci,* mais bien de *sequere, nascere*[3], *irascere,* comme *paître* vient de *pascere, croître* (creitre) de *crescere,* et *paraître* de *parescere*. Notre infinitif *vouloir* (voloir) ne conduit pas au latin *velle,* mais bien à *volĕre,* ou plutôt à *volēre,* comme *douloir* répond à *dolēre* et l'archaïque *souloir* à *solēre*. De même, *pouvoir* ne peut se dériver de l'infinitif classique *posse,* qui aurait produit en français un mot comme *puisse ;* mais il se rattache facilement à quelque forme telle que *potĕre*, ou plutôt *potēre*. Or *potere* et *volere* ne sont, à vrai dire, que d'anciens infinitifs de *possum* et de *volo,* pour *pot-ese, vol-ese,* selon l'étymologie générale-

[1] Je ne puis maintenir ces deux exemples-ci sans renvoyer aux objections que M. Diez me fait l'honneur de m'adresser en ce qui les concerne, dans une note de sa dernière édition, t. Ier, p. 25 de la traduction française. Cf. plus bas, p 37, note 3.

[2] J. Quicherat, dans le *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires*, 1863, p. 139.

[3] Celui-ci est attesté par Caton, *de Re rustica*, c. 151, où du reste la leçon est douteuse.

ment admise aujourd'hui par les latinistes[1]. Bien plus, *potesse* se lit encore dans de vieux auteurs latins. Cela posé, l'affaiblissement, puis la suppression de la dentale *t*, s'explique dans *potere* comme dans *succutere*, qui donne *secouer*, et dans les autres cas semblables; l'insertion du *v* dans *pooir*, ou *poeir*, s'explique comme dans *pleuvoir*, qui vient de *pluere*, et dans les autres cas semblables. Or *poeir, pooir, povoir, pouvoir*, sont précisément, dans notre orthographe française, les formes successives d'un même dérivé de *potere*[2].

De même, notre infinitif *offrir* se tire moins facilement de *offerre* que de *offérere* (puis *offerire?*), qui rappelle *légere* devenant en français *lire*, *ducere* devenant *duire*, et vingt autres semblables[3].

Quelquefois (on le voit par les déductions mêmes qui précèdent) c'est une chose plus subtile encore qui nous est attestée par la forme des dérivés français, je veux dire la variation de l'accent et de la quantité dans la langue mère. On a remarqué plus haut que nous admettions des infinitifs *potĕre* et *volĕre* à pénultièmes longues, et par conséquent accentuées; le rapprochement des faits qui vont suivre ôte à cette conjecture ce qu'elle semble avoir de trop hardi au premier abord.

On s'explique sans peine la forme et l'accent des mots suivants :

loisir,	de *licere ;*	nusir	(pour : nuire), de *nocere ;*
gésir,	de *jacere ;*	taisir	(pour : taire), de *tacere ;*
moisir,	de *mucere ;*	plaisir	(pour : plaire), de *placere ;*

qui nous offrent d'ailleurs le changement régulier du *c* en *s*, comme dans *lesard* (lézard), de *lacertus ; raisin*, de *racemus*, etc. Mais les infinitifs *taire* et *plaire*, seuls usités aujourd'hui,

[1] Voir le résumé de ces opinions dans un savant mémoire de M. L. Lange : *Ueber die Bildung des lateinischen Infinitivum præsentis passivi.* (Extrait du tome X des *Mémoires de l'Acad. de Vienne*, 1859, in-4°.)

[2] Voir quelques bonnes observations sur ce sujet, dans l'*Origine de la langue française*, par M. de Chevallet, t. III, pag. 198 et 206.

[3] Le changement de l'*e* en *i* a déjà lieu pour quelques finales en *ere* dans le latin de la décadence. Ainsi *gemire* pour *gemere*, que l'on a récemment trouvé dans une inscription de Vienne (*Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1860, p. 147 et suiv.), explique le dérivé *gémir*, tandis que *gémere* a donné *geindre*. Cf. *currere*, qui a donné *courre* et *courir*.

supposent, par leur accent, des formes telles que *tácĕre, plácĕre,* accentuées sur la syllabe radicale. L'ancien infinitif *loire* se rattache mal à la forme *licĕre*, mais il se rattache fort bien à la forme *lícĕre,* comme *boire* à *bíbĕre*[1]. Les deux infinitifs *ardre* et *ardoir* répondent régulièrement, le premier à *árdĕre*, le second à *ardĕre,* qui est seul attesté par des exemples. Les verbes *taceo, placeo, licet, ardeo,* semblent donc avoir eu jadis un infinitif conforme à la troisième conjugaison, comme l'avaient certainement *fulgeo, ferveo, scateo* et quelques autres[2].

De même notre verbe *mordre* ne s'explique pas par *mordĕre,* qui, ainsi accentué, donnerait *mordir* ou *mordoir ;* mais bien par une forme *mórdĕre.*

De même *semondre,* s'il vient, comme on le pense, de *submonere,* nous induit à croire qu'on a prononcé jadis *submónĕre,* au moins chez nos ancêtres les Gallo-Romains. Il en est de même du vieux verbe *espondre,* si on le compare au latin *spondĕre,* et de *répondre,* si on le compare à *respondĕre*[3]. *Concipĕre, percípĕre, recípĕre,* nous conduisent naturellement aux infinitifs romans *conceivre, perceivre, receivre,* mais non pas aux formes *concevoir, percevoir, recevoir*, qui, comme *savoir,* de *sápĕre,* semblent supposer des infinitifs latins à pénultième longne et, par conséquent, accentuée[4].

Si l'on songe à quoi il tient souvent qu'un mot latin, qu'une forme d'un mot latin ait disparu ou se soit conservée jusqu'à nous, on se sent encouragé à quelque hardiesse en ces sortes

[1] Il est vrai que *videre* a donné *veoir, voir*, par l'effet d'une contraction dont on donnera plus bas d'autres exemples.

[2] Voir le livre de Struve, *Ueber die lateinische Deklination und Konjugation* (Kœnigsberg, 1823), pag 188 et suiv.

[3] Il se pourrait aussi que *répondre* vînt tout simplement de *reponere,* qui signifie aussi, en bon latin, « répliquer » et dont l'accent convient mieux avec la forme de cet infinitif français. (Comparez d'ailleurs *pondre,* de *ponere*). Si cela est vrai, on n'aurait jamais dû écrire *respondre ;* on ne devrait ni écrire ni prononcer *correspondre,* mais bien *corrépondre.* Il y a dans l'histoire de ces mots quelque confusion qui n'est pas encore éclaircie. Au reste, ce verbe *ponere* a subi d'autres confusions avec les verbes *pausare* (d'où *poser*) et *repausare* (d'où *reposer*).

[4] Il est bien entendu qu'il s'agit ici de mots formés par le peuple ; car les mots de formation savante contredisent fort souvent ces lois de l'accent.

de conjectures[1]. ***Modernus***, mot très-bien formé selon l'analogie de ***diurnus***, ***hodiernus***, ***hesternus*** (pour ***heriternus***, ***hesiternus***), ne s'est trouvé jusqu'ici que dans Priscien et dans Cassiodore ; ***cambiare***, qui se lit dans Siculus Flaccus; ***batuere***, qui se lit dans Plaute, n'auraient pas produit les mots ***changer*** et ***battre***, s'ils n'avaient été pour les Gallo-Romains que ce qu'ils sont aujourd'hui pour nous, des raretés lexicographiques. ***Moriri*** n'aurait pas donné ***mourir***, ni ***halitare***, ***haleter***, si nos ancêtres n'avaient pu que les lire dans Plaute, dans Ovide ou dans Ennius.

Il est donc permis de croire que, si une partie de l'ancien lexique latin a pour jamais disparu, quelques parties en restent encore cachées au fond même des langues romanes, et que ces parties peuvent en être dégagées par l'analyse étymologique. Mais c'est là un travail où la critique doit apporter beaucoup de prudence, car il offre des difficultés nombreuses, entre autres celles qui tiennent au principe dont je vais montrer les nombreuses applications. Avant d'y arriver, je dois d'abord rappeler quelques définitions élémentaires. On a tant abusé de l'étymologie, que cette science, pour marcher sûrement, ne saurait trop rendre compte, à chaque pas, de la rigueur de ses méthodes.

Le mot ***dériver*** désigne, chez les grammairiens, deux opérations différentes. Dans une langue donnée, dériver c'est former un mot d'un autre mot par l'addition ou d'un suffixe, ou d'une terminaison, ou de l'un et l'autre à la fois. Ainsi, en grec, de *δόκιμος* (recevable, valable), dérivent *δοκιμάζω* — *δοκιμασία* — *δοκιμαστής*. — Ainsi, en latin, de ***lætus*** dérivent ***lætor*** — ***lætitia***, etc. Voilà le procédé vraiment organique de dérivation, celui qui domine dans les langues où la synthèse grammaticale s'est développée avec une sorte de conscience et de réflexion ; il est encore assez actif dans les langues néo-latines.

Mais on appelle aussi ***dérivation*** le changement par lequel un mot passe d'une langue dans une autre et y passe, d'ordinaire, plus ou moins altéré. C'est la dérivation que j'appellerais

[1] Voir là-dessus les remarques de M. Littré, dans le *Journal des Savants* de 1855, pag. 301 et suiv.

volontiers inorganique, parce que, le plus souvent, ou bien elle brise et détruit les produits délicats de la synthèse ancienne, ou du moins elle les défigure. Par exemple, dans le français *aumône*, dérivé de ἐλεημοσύνη, par l'intermédiaire du latin *eleemosyna*, comment reconnaître la composition savante du mot grec dont il est venu ? Comment reconnaître τελωνεῖον, *telonium*, dans *tonlieu* ; πολύπτυχος dans le français *pouillé*, qui pourtant en dérive par les altérations successives : *polyticus*, *politicus*, *poleticus* et *polegium* ? Comment reconnaître *chirurgus* dans l'anglais-normand *surgeon* ? le composé trisyllabe *securus* dans notre monosyllabe *sûr* ? Que reste-t-il du principal élément de *benedicere* dans le français *bénir* ? de *maledicere* dans le vieux français *maleir* ? de *obedire* (autrefois *ob-audire*) dans *obéir* ? du vrai radical de *avunculus*, dans le français *oncle*, qui n'en reproduit plus que la terminaison altérée ?

Dans la transition du latin au français, ce second genre de dérivation comprend des phénomènes grammaticaux assez divers : changements de forme et de sens ; changements de catégorie ; production de mots français qui répondent symétriquement à des séries de racines et de dérivés latins ; production irrégulière et sans symétrie, etc. Dans la diversité de ces phénomènes, quatre cas surtout doivent être signalés ici.

I. Le latin nous a fourni distinctement le mot primitif et le mot dérivé dans :

Sens, de *sensus*, et sensible, de *sensibilis*.
Vis (visage), de *visus*, et visible, de *visibilis*
Armes, de *arma*, et armer, de *armare*.
Cercle, de *circulus*, et circuler, de *circulare*.
Bon, de *bonus*, et bonté, de *bonitas-ātis*.
Plaindre, de *plangere*, et plainte, de *planctus-a*.

Seulement le latin nous fournit quelquefois les mots de ces deux séries par deux procédés différents, l'un plus populaire, et par conséquent plus ancien, l'autre plus réfléchi, et par conséquent plus moderne, de façon que le primitif et le dérivé se rapprochent tour à tour ou s'éloignent davantage de la forme latine originale. Exemples :

Sur, qui vient de *super* par une forte contraction, et suprême, qui vient de *supremus* par le seul changement de la terminaison.
Sûr, de *securus*, et sécurité, de *securitas-ātis*.

École, de *schola*, et scholaire, de *scholaris*.
Étude, de *studium*, et studieux, de *studiosus*.
Etincelle, de *scintilla*, et scintiller, de *scintillare*.
Veille, de *vigilia;* veiller, de *vigilare*, et vigilance, de *vigilantia*.
Tact, de *tactus*, et tangible, de *tangibilis*
Croire, de *credere*, et crédule, de *credulus*.

II. Le latin donne le mot racine sans le dérivé. Exemples :

Cène vient de *cœna*, mais nous n'avons pas de verbe dérivé de *cœnare*.
Fable..... *fabula*,..... *fabulari, confabulari*.
Mœurs..... *mores*,..... *moratus*.
Vorace..... *vorax*,..... *vorare*.
Neuf..... *novus*,..... *novare, renovare*.

Dans ce dernier cas, c'est le diminutif *novellus* qui a produit en français *nouveau* (nouvel), d'où *renouveler*.

III. Le latin donne le dérivé sans le mot racine. Exemples:

Oiseux, de.. *otiosus*, sans que nous ayons le dérivé direct de *otium*.
Irascible.... *irascibilis*..... *irasci*.
Belliqueux... *bellicosus*,..... *bellum*
Vulgaire..... *vulgaris*,..... *vulgus*
Spectacle.... *spectaculum*,..... *spectare*.
Rustique.... *rusticus*, ... *rus, ruris*.
Détruire .... *destruere*, } ..... *struere*.
Construire... *construere*, }

Quelquefois, dans ce cas, le défaut de symétrie vient de ce que l'usage a laissé se perdre un des dérivés. Ainsi, comme *fragilis* avait donné *frêle, frangere* avait donné *fraindre;* mais ce dernier n'existe plus que dans l'histoire ancienne de la langue et dans le composé, encore usuel, *enfreindre. Soudre* de *solvere* s'est conservé dans la langue jusqu'à La Fontaine; nous ne possédons plus aujourd'hui que les composés *absoudre, dissoudre, résoudre*.

IV. Mais en général, et surtout dans les deux catégories étroitement unies des verbes et des noms, notre langue s'efforce d'avoir, pour toutes les idées qui en sont susceptibles, les deux termes correspondants. Quand le latin ne lui fournit pas ces deux termes, elle supplée celui qui manque, tantôt verbe, tantôt nom, et c'est alors surtout qu'elle se montre ingénieuse à retrouver, par des procédés plus ou moins imités de la langue mère, les mots dont elle a besoin. Par exemple,

après avoir reçu du latin le verbe *attendre* (*attendere*), elle y rattache le nom abstrait *attente*, de *attentus-a*, qui remplace ainsi chez nous le latin *expectatio*, nom abstrait correspondant à *expectare*. De même, elle a fait un substantif du participe latin dans les mots suivants, lorsqu'à

Prendre, de.	*prendere*, elle rattache..	prise, de.	*prensus-a;*
Enceindre,..	*incingere*,..	enceinte.	*incinctus-a;*
Teindre. ..	*tingere*.....	teinte...	*tinctus-a;*
Vendre.....	*vendere*.....	vente....	*venditus-a;*

ce qui n'est que l'extension d'un procédé tout latin, puisque les Romains rattachaient volontiers au participe passif ou au supin de leurs verbes un nom abstrait formé sur le même radical, comme dans :

Mordere	*morsus*,	*morsus-ūs*.
Fremere.	*fremitum*,	*fremitus-ūs*
Offendere,	*offensus*,	*offensa-æ*.
Defendere,	*defensus*.	*defensa-æ*.
Audire,	*auditus*,	*auditus-ūs*.

Mais, une fois engagée dans cette analogie, notre langue ne s'arrête pas, et elle y conforme une foule de noms abstraits dont chacun est inexplicable par le participe ou le supin correspondant. C'est ainsi que *fente* se rattache au verbe *fendre*, dérivé du latin *findere*, mais ne peut être directement dérivé du participe *fissus ;* il le serait seulement d'un participe *finditus*, dont on ne trouve aucun exemple. Il en est de même pour la série des exemples suivants :

Etreinte, qui ne peut venir de *strictus*, quoique *étreindre* vienne de *stringere*. (*Strictus* nous a donné l'adjectif *étroit*.)

Empreinte,	*impressus:*	empreindre,	*imprimere.*
Feinte,	*fictus;*	feindre,	*fingere.*
Ponte,	*positus:*	pondre,	*ponere.*
Tonte,	*tonsus;*	tondre,	*tondere.*
Fonte,	*fusus;*	fondre,	*fundere.*
Tente,	*tensus;*	tendre,	*tendere.*
Crainte,	.....	craindre,	*tremere*[1].

Il me semble qu'on ne saurait trop remarquer ce jeu in-

[1] Voir sur cette dérivation, qui peut paraître douteuse au premier abord, les observations décisives de M. Littré, dans son Dictionnaire, au mot *craindre*.

stinctif et fécond de l'organisme secondaire qui se développe sur les débris d'une langue morte et en fait sortir un idiome nouveau.

Mais un autre moyen, peu observé jusqu'ici, par lequel notre langue a enrichi la classe des noms abstraits, consiste à retrancher ou abréger la terminaison d'un infinitif, pour faire de cet infinitif un nom qui prend alors à l'égard du verbe le rôle apparent et quelquefois trompeur d'un mot racine à l'égard de son dérivé.

La liste suivante[1] comprend les nombreux exemples, dont ressort clairement la loi, ou plutôt le principe d'étymologie[2] qui est l'objet spécial de ce mémoire.

Aboi (les abois, aux abois), aboyer, *adbaubari* (basse latinité)[3].
Accord et autrefois accorde, accorder, *accordare* (b. l.).
Accueil, accueillir, cueillir, *colligere*.
Achat, acheter (achater), *accaptare* (b. l.) ou *acceptare*.
Acquit, acquitter, quitter, *quietare* (Priscien).
Adresse, adresser, dresser, droit (vieux français : dreiz, dreice), *directus*.
Affiche, afficher, ficher, *fixare* (b. l.)
Affront, affronter, *affrontare* (b. l.).
Aggrave, aggraver, *aggravare*.
Aide, aider, *adjutare* (*aidar* en provençal).
Aïr (v. f.), aïrer, *adirare* (b. l.).
Allège, alléger, *alleviare* (b. l.).
Allonge, allonger, *allongare* (b. l.).
Amas, amasser, masser, *massare* (Priscien), *massa*.
Amble, ambler, *ambulare*.

[1] Elle s'est fort augmentée dans la présente édition de ce mémoire, notamment par les exemples nouveaux que m'a fournis le *Dictionnaire étymologique* de M. A. Brachet. On verra pourtant que je n'ai pas cru pouvoir admettre tous les mots signalés par l'auteur comme « substantifs verbaux ».

[2] Il est bien entendu que l'on prend ici le mot *loi* ou le mot *principe* dans le sens où l'emploient les physiciens et les naturalistes. La loi, c'est la formule qui exprime le caractère commun de tous les phénomènes d'un même genre; elle constate donc et résume des ressemblances dans l'ordre des faits historiques, elle fixe la tradition du passé; elle ne prescrit rien pour l'avenir; tout au plus nous autorise-t-elle à prévoir le retour de certains phénomènes sous l'action continue d'une même force.

[3] Voir sur ce mot les nouvelles observations de M. Boucherie, dans la *Revue des langues romanes*, t. V, p. 353-354.

Amende, amender, *emendare*.
Annonce, annoncer, *annuntiare*[1].
Appel (v. f. appeau), appeler, *appellare*.
Applique, appliquer, *applicare*.
Apport, apporter, *apportare*.
Apprêt, apprêter (rendre prêt), *præstus, a, um* (b. l.).
Approche, approcher, *appropiare* (St Jérome et Sulpice Sévère).
Appui, appuyer, *appodiare* (b. l.).
Arrêt, arrêter (arrester), rester, *restare* (ou directement *arrestare*, b. l.).
Arroi, arrei, arroyer, arreier *arrigare* (b. l.)[2].
Atour, atourner (v. f.), tourner, *tornare* ou directement *attornare*, (b. l.).
Avance, avancer, avant, *ab-ante*.
Aveu, avouer, *advocare*.
Baisse, baisser, bas (bais), *bassus* (b. l.).
Balan (dial. saintongeois), balancer, balance, *bilanx-cis*. (Cf. élan, élancer).
Blâme, blâmer (blasmer), *blasphemare* (b. l.).
Cache, cacher, *coactare* (b. l.).
Castoi ou chastoi (v. f.), castoyer ou chastoyer, *castigare*.
Casse, casser, *quassare*, *cassare* (Code Justinien).
Cesse (sans), cesser, *cessare*.
Charge, charger, Charroi, charroyer, } *carricare*, *carruca*.
Cherche (v. f.), chercher, *cercare*, *circare* ?
Claim et clam, claime, clamer (v. f.), *clamare*.
Clin, cligner, *clinare*.
Combat, combattre, *combatuere* (b. l.)
Command (v. f.) commande, commander, *commendare*.
Compas[3], compasser, passer, *passare* (b. l.), *passus*.
Concert, concerter, *concertare*.
Confort, conforter, *confortare* (b. l.).
Conroi, conrei, conroyer, conreier (v. f.), v. Arroi[2].
Conserve, conserver, *conservare*.
Consigne, consigner, *consignare*.
Consire, consirer (v. f.), *considerare*.
Consulte, consulter, *consultare*.

[1] Il est, toutefois, à remarquer que le substantif *annuntius* se trouve déjà dans Apulée.

[2] Cf. le Glossaire de Burguy, p. 327, qui oublie que *riga*, par ses dérivés *rigare*, *arrigare*, *corrigare*, *derigare*, peut fournir une étymologie plus naturelle des mots *arroi*, *corroi*, *desroi*.

[3] Voir sur ce mot l'article du *Dictionnaire* de M. Littré.

Conte, conter, *computare* [1]
Conteste, contester, *contestari*.
Contour, contourner, tourner, *tornare*.
Contraste, contraster, *contrastare* (b. l.).
Contreuve, controuver, trouver [2].
Convine (v. f.). convenir, *convenire*.
Convoi, convoyer, *conviare* (cf. voie, de *via*).
Couche, coucher (colcher), *collocare*.
Coupe, couper, coup (de *colpus*, b. l., pour *colapus*, *colaphus*)
Coût (coust), coûter, *constare*.
Craime, crieme (v. f.), cremir, *tremere*.
Cri, crier, *quiritare* (*cridar* en provençal).
Crêpe, crêper, *crispare*.
Croupe, croupissure (dans Est. Pasquier), croupir, dérivé lui-même de *croupe* avec le sens concret [3].
Cuide, cuider (v. f.). *cogitare*.
Cueille, cueillir, *colligere*.
Débâcle, débâcler, *debaculare* (b. l.)
Débarras, débarrasser, barre (*barras* ?)
Débat, débattre, *debatuere* (Pétrone).
Déblai, déblayer, *debladare* ou *debladiare* (b. l.).
Débours, débourser, bourse, *bursa* (b. l.).
Décharge, décharger, charger, *carricare* (b. l.).
Déchaus (deschaus, v. f.), déchausser, *discalceare*.
Décompte, décompter, compter, *computare*.
Déconfort, déconforter, conforter, *confortare*.
Décor, décorer, *decorare*.
Décri, décrier, crier, *quiritare*.
Dédain, dédaigner, *dedignari*.
Defrait, defrayer, frai, *fredum* (b. l.).
Dégaine, dégainer, gaine, *vagina*.
Dégât, dégâter (v. f., pour dévaster), *devastare*.
Dégel, dégeler, geler, *gelare*.
Dégoût, dégoûter, goûter, *gustare*.
Délai, délayer, *dilatare*.
Delit (v. f.), deliter, *delectare*.
Délivre (adj. et subst. v. f.), délivrer, livrer, *liberare*.
Demande, demander, *demandare* (b. l.).
Demeure (demor, demour), demeurer (demorer, demourer), *demorari*
Déni, dénier, *denegare*.
Départ, départir, partir, *partiri*.

[1] *Compte*, qui dérive de *computare*, doit être une contraction directe du bas latin *computus*.

[2] Ms. fr. n. 785 de la Bibl. nat., cité par Joly, *Benoit de Sainte-More*, p. 422.

[3] Voir sur ce mot l'article du *Dictionnaire* de M. Littré.

Dépêche, dépêcher, *depedicare?* (Cf. *impedicare, pedica.*)
Dépense, dépenser, *dispensare* (voyez *dispense*).
Déport (v. f), déporter, *deportare.*
Dépose, déposer, poser, *pausare.*
Dépouille, dépouiller, *despoliare.*
Dépri, déprier, *deprecari.*
Dérive (à la), dériver, *derivare.*
Désaveu, désavouer, avouer, *advocare* (ou: aveu, *ad votum ?*).
Désir, désirer, *desiderare.*
Desloz (v. f.), desloer, loer, louer, *laudare.*
Desroi, desrei [1], desroyer, desreier (v. f. V. Arroi).
Dessein et dessin, dessiner, *designare*
Destin, destiner, *destinare.*
Détail, détailler, tailler, *taleare* (b. l. Cf. taille, de *talea*).
Détour, détourner, tourner, *tornare.*
Détourne, détourner, tourner, *tornare.*
Détrempe, détremper, tremper, *temperare.*
Devance (dialecte blaisois), devancer, devant.
Deuil, doloir ou douloir, *dolere.*
Devis et devise, deviser, *divisare* (b. l.).
Diffame (v. f.), diffamer, *diffamare* [2].
Discord, discorder, *discordare.*
Dispense, dispenser, *dispensare.*
Dispute, disputer, *disputare.*
Doute, douter, *dubitare.*
Drecie (v. f. voie, chemin), drecier, dressier, dres, dreit, *directus*
Duplique, dupliquer, *duplicare.*
Ébat, ébattre, battre, *batuere.*
Ecart, écarter, carte, *charta.*
Echange, échanger, changer, *cambiare.*
Echeveau (échevel), écheveler, chevel, *capillus.*
Eclair, éclairer, *exclarare* (Vitruve).
Ecorce (écorche), écorcher, *excorticare* (b. l.).
Ecorne (arch.), écorner, corne, *cornu* [3].
Ecoutes (être aux), écouter (escolter), *auscultare* [4].
Effort, efforcer, forcer, force, *fortia* (b. l.).

[1] Même sens que *desarroi*, aujourd'hui seul usité.

[2] Voyez Nicot, qui dérive étourdiment ce mot du grec δυσφημεῖν Quelques personnes alors, trompées par cette fausse étymologie, voulaient écrire *dyffame.*

[3] On ne sait comment Roquefort a pu, dans son Lexique, donner pour racine de ce mot le verbe latin *sperno;* c'est un exemple des aventures où s'égare l'étymologie sans méthode.

[4] On a dit autrefois *escot, escout, escut, eschut,* avec le sens d'espion, guet. Burguy, *Gramm. rom.*, I, p. 293; II, p. 138.

Effroi (effrei), effrayer, *efferare*? ou plutôt *exfrigidare*, *effrigidare* (selon M. Brachet).
Egout, égoutter, goutte, *gutta*.
Elan, élancer, lancer, *lanceare* (Tertullien).
Elève (masc. et fém.), élever, *elevare*.
Embarras, embarrasser, barre (*barras*?)
Embrasse, embrasser (embracier, embrachier), *imbracchiare* (b. l.).
Emmanche (dialecte blaisois), emmancher, manche, *manica*.
Emploi, employer, *implicare*.
Empois, empeser (empoiser), *impicare* (Columelle).
Emprunt, emprunter, *in-promutuare*? (b. l.).
Encaisse, encaisser, caisse, *capsa*.
Enchère, enchérir, cher, *carus*.
Enclave, enclaver, *inclavare* (b. l.).
Encombre, encombrer (encombler), combler, *cumulare*.
Endos, endosser, dos, *dorsum*.
Engrais, engraisser, *incrassare* (Tertullien).
Enhort (v. f.), enhorter, *inhortari* (Apulée).
Entaille, entailler, tailler, *taleare* (b. l.).
Entoesche (v. f. poison), entoscher, *intoxicare* (b. l.).
Entrave, entraver, *intrabare*?, *trabs-bis*.
Entrelacs, entrelacer, lacer, *laqueare*, *laqueus*.
Entretien, entretenir, *intertenere* (b. l.).
Envi (à l'envi), envier (v. f. enchérir), *invitare* [1],
Envoi, envoyer, *inviare* (b. l).
Epouvante, épouvanter, *expaventare*, *expavens-tis*, *expaveo*.
Epreuve, éprouver (épreuver), prouver, *probare*.
Epure, épurer, pur, *purus*.
Equerre (esquarre), esquarrer, *exquadrare*?
Escompte, escompter, compter, *computare*.
Esme (v. f. pour estime), esmer, *æstimare*.
Espie (espion), épier (espier), *spicare* (v. simple, d'où *conspicare*, *despicare*).
Espoir (v. f. espeir), espérer, *sperare*.
Essui, essuyer, *exsuccare*.
Eveil, éveiller, *evigilare*.
Event, éventer, venter, *ventare* (b. l. de *ventus*).
Excuse, excuser, *excusare*.
Faille, faillir (v. f. faudre), *fallere* [2].
Farce, farcir, *farcire*.
Fauche, faucher, *falcare* (b. l. Cf. faux de *falx-cis*).
Fatigue, fatiguer, *fatigare*.

[1] Méconnu par Burguy, démontré par G. Paris, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, VIe série, T. I, p. 175.

[2] Voir, sur ce verbe et sur *Falloir*, la dissertation spéciale de G. Backe (Stralsund, 1869, in-4°).

Ferme (en archit., pièce qui ferme), fermer, *firmare*.
Fiche, ficher, *fixare*.
File, filer, fil, *filum*.
Flaire, flairer, *fragrare*.
Forlonge, forlonger, *foris-longare* (b. l.).
Fouille, fouiller, *fodiculare*, *fodicare*.
Foule, fouler, *fullare* (b. l.).
Frai, frayer (froyer), *fricare*.
Fret, fréter, *fretare* (b. l.).
Gast (v. f. pour dégât), gaster, *vastare*.
Gonfle (adj. et subst.), gonfler, *conflare*.
Gouverne, gouverner, *gubernare*.
Greffe (la), greffer, greffe (le), *graphium*.
Groin (groing), grogner, *grunnire*.
Haleine, haleter (v. f.), *anhelare*.
Hausse, hausser, *altiare*? (b. l.) *altus*.
Intrigue, intriguer, *intricare*.
Invite, inviter, *invitare*.
Jeûne et jeun (à jeun), jeûner, *jejunare*.
Joûte, joûter, *juxtare* (b. l.).
Juge, juger, *judicare* (cf. la forme ancienne : juis, de *judex*).
Lais, laisser, *laxare*.
Legs, léguer, *legare*.
Lézarde, lézarder, lézard, *lacertus*.
Ligue, liguer, *ligare*.
Loue, louer, *locare*.
Maintien, maintenir, *manu-tenere*.
Manque, manquer, *mancare* (b. l.), *mancus*.
Marche, marcher, *marcare* (?fouler, battre le sol), *marcus* (marteau).
Mépris, mépriser, priser, *pretiare* (Cassiodore).
Mine (chemin souterrain), miner, *minare* (b. l.).
Montre, montrer, *monstrare*.
Mue, muer, *mutare*.
Nage (à la), nager, *navigare*.
Nargue, narguer, *narire* (b. l.), *naricare* (?), *naris*.
Nolis, noliser, *naulisare* (b. l.).
Octroi, octroyer, *auctorare*.
Offre, offrir, *offerre* (pour *offérere*, puis *offerire*?)
Pactis, pactiser, *pactizare* (b. l.).
Parcours, parcourir, *percurrere* (puis *percurrire*?)
Pardon, pardonner, *perdonare*.
Parfum, parfumer, *perfumare*? *fumare*.
Passe, passer, pas, *passus* (Cf. outre-passe, en vieux français, et outre-passer).
Paye, payer, *pacare* (Cf. paix, de *pax*).
Pêche, pêcher, *piscari*.
Pense (v. f.), penser, *pensare*.

Plant. planter, plantare (Cf. plante, de *planta*).
Pleur, pleurer. *plorare*.
Pli, plier, *plicare*.
Port (sens actif), porter, *portare* (Cf. port, de *portus*).
Pose, poser, *pausare* (Cf. pause, de *pausa*).
Pourchas (v. f.), pourchasser, chasser, *captare, captiare* ?
Pourvoi, pourvoir, *providere*.
Pousse, pousser, *pulsare* (Cf. pouls, de *pulsus*).
Prêche, prêcher, *prædicare*.
Présent (don), présenter, *præsentare* (Cf. présent, adj., de *præsens*).
Presse, presser, *pressare*.
Prêt, prêter, *præstare*.
Procure, procurer, *procurare*.
Prolonge, prolonger, *prolongare* (Pline).
Protêt, protest, protester, *protestari*.
Purge, purger, *purgare*.
Rabais, rabaisser, baisser, bas, *bassus* (b. l.).
Rabat, rabattre, battre, *batuere*.
Raccord, raccorder, accorder, *accordare* (b. l.).
Rachat, racheter, acheter, *acceptare*.
Ragoût, ragoûter, *regustare*.
Raie, rayer, *radiare, radius* [1].
Rallonge, rallonger, allonger, *allongare* (b. l.).
Ramas, ramasser, masser (mâcher), *massare* (Priscien), *massa*.
Rappel, rappeler, appeler, *appellare*.
Rapport, rapporter, apporter, *apportare*.
Recel, recéler, celer, *celare*.
Rechange, rechanger, changer, *cambiare*.
Réchaud (orthographe vicieuse), réchauffer, chauffer, *calefacere*.
Recherche, rechercher, chercher, *cercare* (b. l.), *circare* (Tibulle).
Récit, réciter, *recitare*.
Réclame, réclamer, *reclamare*.
Récompense, récompenser, compenser, *compensare*.
Réconfort, réconforter, conforter, *confortare* (b. l.).
Record (arch.), recorder, *recordari*.
Recours, recourir, *recurrere*.
Recueil, recueillir, *recolligere*.
Recul, reculer, cul, *culus*.
Rédime (v. f.), rédimer, dimer, *decimare*.
Reflet, refléter, *reflectere*.
Réforme, réformer, *reformare*.
Refus, refuser, *refutare* ou plutôt *refutiare* ? [2]

[1] *Radia*, que M. Brachet suppose pour expliquer *raie*, est inutile, dès que le verbe *rayer* peut si facilement rendre compte de ce substantif.

[2] Voir les remarques de M. Boucherie, dans la *Revue des Langues romanes*, t. IV, p. 528, et t. V, p. 354.

Regret, regretter, *requiritare* (Plaute).
Rejet, rejeter, jeter, *jactare*.
Relâche, relâcher, *relaxare*.
Relai, relayer, *religare* (dans le sens négatif de *délier*).
Relais, relaisser, *relaxare*.
Relaxe (terme de droit), relaxer, *relaxare*.
Relief (bas ou haut), relever, *relevare*.
Remblai, remblayer (voyez *Déblai*).
Remonte, remonter, monter, mont, *mons-tis*.
Rempar (t), remparer, emparer, parer, *parare*.
Rencontre, rencontrer, encontrer (v. f.), encontre, *in-contra*.
Renfort, renforcer, forcer, force, *fortia* (b. l.).
Renom, renommer, nommer, *nominare*.
Renonce, renoncer, *renuntiare*.
Renverse (à la), renverser, verser, *versare*.
Renvoi, renvoyer, envoyer, *inviare* (b. l.).
Repaire ou repère, repairer ou repérer, *repatriare* (b. l.).
Repart (v. f.), repartir, partir, *partiri*.
Repli, replier, *replicare*.
Réplique, répliquer, *replicare*.
Report, reporter, *reportare*.
Repos, reposer, *repausare* (b. l.).
Réserve, réserver, *reservare*.
Respir [1], respirer, *respirare*.
Ressaut, ressauter, saulter, *saltare*.
Ressort, ressortir, sortir, *sortiri*; peut-être *resortiri* (b. l.).
Reste, rester, *restare*.
Restor (v. f.), restorer, restaurer, *restaurare*.
Retaille, retailler, tailler, *taleare* (b. l.).
Retard, retarder, *retardare*.
Retour et retourne, retourner, tourner, *tornare*.
Revanche, revancher (revanger), venger, *vindicare*.
Réveil, réveiller, veiller, *vigilare*.
Réverbère, réverbérer, *reverberare*.
Ruse, ruser, *recusare*?
Sacre, sacrer, *sacrare*.
Saute (de vent), sauter, *saltare* (Cf. saut, de *saltus*).
Scie, scier (v f. sier), *secare*.
Secours, secourir, *succurrere*.
Séjour, séjourner, *subjornare* (b. l.).
Semble (v. poitev.), sembler, *simulare*.
Séquestre (action de séquestrer), *sequestrare*.
Serre, serrer, *serare*.
Signifie (v. poitev.), signifier, *significare*.
Souci, soucier, *sollicitare*.

[1] Respir de vie. De Laudun Daigalliers, *Art poétique* (1597), IV, 9.

Solde, solder, *solidare* } (b. l. Cf. sou et sol, de *solidus*).
Soude, souder, *solidare* }
Souffle, souffler, *sufflare*.
Soutien, soutenir, *sustinere*.
Supplique, suppliquer? (supplier), *supplicare*.
Support, supporter, *supportare*.
Surcroît, surcroître, croître (creître), *crescere*.
Surget, surgeter (surjeter), jeter, *jactare*.
Surverse, surverser, verser, *versare*.
Taxe et taux, taxer, *taxare*.
Tourmente, tourmenter, tourment, *tormentum*.
Tourne (nom féminin), tourner, *tornare*.
Trace, tracer, *tractiare?* (cf. trait, de *tractus*).
Traîne, traîner, train, *tragmen?*
Traite, traiter, *tractare*.
Tranche, trancher, *truncare?* (Cf. tronc, de *truncus*).
Transfert (orthographe vicieuse), transférer, *transferre*
Transport, transporter, *transportare*.
Traverse, traverser, *transversare* (b. l.).
Trempe, tremper, *temperare*.
Trépas (trespas), trespasser, *transpassare* (b. l.).
Tretour (trestour, v f.), trestourner, tourner, *tornare*, ou plus directement *transtornare* (b l.).
Tri, trier, *tritare* (b. l.).
Tribol (triboul, triboil), triboler (v. f.), *tribulare?*
Trot, trotter, *tolutare*.
Trouble, troubler, *turbulare?* (Cf. *turbula* et *turbulentus*).
Trousse, trousser (torser), *tortiare?*, *tortus*.
Verse, verser, *versare*.
Viol, violer, *violare*.
Visite, visiter, *visitare*.
Vocalise, vocaliser, vocal, *vocalis*
Vol (des oiseaux), voler, *volare*.
Vol (action de dérober), *volare* (b. l.), *vola*.

Voilà donc environ 330 substantifs verbaux dus au même procédé de dérivation. Le nombre pourra en être diminué par des restrictions que je n'ai pas prévues, ou augmenté par des observations nouvelles, soit sur le langage parlé, soit sur les vieux textes, sans que la vérité du principe général soit ébranlée par quelques additions ou quelques suppressions.

Dans cette longue liste, considérée au point de vue logique, on remarquera d'abord que, sauf deux ou trois exemples, comme ***déchaux, délivre, gonfle,*** tous les dérivés sont des substantifs ; puis que, sauf de rares exceptions (comme ***espie, escout, groin, juge, présent,*** etc.), tous ces noms ont un sens abstrait

et répondent comme noms d'action au verbe avec lequel ils ont commune racine[1]. Au point de vue purement grammatical, on remarquera d'abord que tous les verbes, sauf une quinzaine d'exceptions[2], appartiennent à la première conjugaison[3]. Tous offrent, d'ailleurs, par rapport au substantif correspondant, un même phénomène que la comparaison avec le phénomène opposé fera d'autant mieux comprendre.

Souvent un nom latin, après être passé en français, y a produit un dérivé verbal, comme :

Oblivium — oubli, qui nous a donné.....	*oublier*.
Pecten — peigne.....	*peigner*.
Suspicio-onis — soupçon.....	*soupçonner*.
Simius — singe.....	*singer*.
Passio-onis — passion.....	*passionner*.
Murus — mur.....	*murer*.

Au contraire, dans les cas nombreux que présente notre liste, c'est le verbe qui le premier dérive, plus ou moins directement, d'un mot latin, soit classique, soit populaire ou de basse époque, tandis que le substantif n'a pas de nom qui lui corresponde en latin ; ou, si le substantif français répond à un nom latin, c'est à un nom formé tout différemment et le plus souvent d'une autre racine. Par exemple :

Au mot : Aide, répond le mot..	*adjumentum*,	où le mot *auxilium*.
Appel.....	*appellatio*.....	*provocatio*.
Aveu.....	*confessio*.	
Blâme.....	*vituperium*.	
Compte.....	*supputatio*.	
Déni.....	*denegatio*.	
Demeure.....	*commoratio*, etc.	

Bien plus, non-seulement aucun substantif latin ne corres-

[1] Voyez M. Diez, *Etymol. Worterbuch, Vorrede*, p. XXIII.

[2] *Recueillir*, *recourir*, etc. Encore le nombre des exceptions sera-t-il diminué si l'on remarque que *recourir* et *parcourir*, *cueillir* et *recueillir*, *entretenir* et *maintenir*, se ramènent respectivement à la même racine, *currere*, *legere*, *tenere*.

[3] Cette conjugaison est d'ailleurs et de beaucoup la plus riche dans notre langue, puisqu'elle renferme à peu près les quatre cinquièmes des verbes. On compte environ 700 verbes en *ir*, 435 en *re* et 40 seulement en *oir*. Voyez M. B. Jullien, *Cours supérieur de Grammaire* (Paris, 1849), t. I, p. 112-113.

pond, pour la forme et la racine, au substantif français, ce qui pourrait provenir de ce que le substantif latin n'est arrivé jusqu'à nous par aucun témoignage ; mais, dans beaucoup de cas, on s'aperçoit sans peine que ce substantif ne pouvait même pas exister en latin.

Si l'on ne trouve à aucune époque de la langue latine les mots *derivus, perdonum,* pour expliquer *dérive* et *pardon,* il faut reconnaître pourtant qu'ils sont aussi conformes à l'analogie latine que les mots *devius, pernicies,* etc. De même le substantif *demora,* analogue pour la forme à *mora* et *remora,* qui sont des mots bien authentiques, pourrait avoir jadis existé en latin. Le même raisonnement s'applique à *percursus* et à *succursus,* qui répondent à *parcours* et *secours :* rapprochés de *cursus,* de *concursus* et de *recursus,* qui sont d'un usage bien attesté dans le latin classique, de tels mots ne blessent aucune vraisemblance. Dans tous ces cas, l'absence seule de témoignages nous détourne d'admettre les mots de forme latine où l'on serait tenté de retrouver l'origine du nom français correspondant.

Mais souvent aussi c'est la logique qui prononce, et une logique qu'il ne faut pas confondre avec les principes abstraits où se sont trop longtemps enfermés nos grammairiens[1] ; celle que nous invoquons s'appuie sur l'observation des faits et sur les lois les plus visibles de l'étymologie latine.

Ainsi le mot *recueil* ne peut se dériver que de *recueillir ;* car, des cinq syllabes de *recolligere,* il ne représente matériellement que les deux premières, *recol,* c'est-à-dire deux particules invariables, *re* et *cum* (cette dernière altérée par assimilation), qui ne peuvent constituer un radical nominal en latin. *Cueille* est dans le même cas par rapport à *cueillir ;* malgré la forme un peu plus pleine qu'il a conservée dans l'orthographe,

[1] Voir, par exemple, le livre de G. Henry, *Histoire de la langue française* (Paris, 1812, 2 vol. in-8°), livre où l'on trouve encore aujourd'hui quelques observations bonnes à recueillir, mais dont le modeste auteur se fonde presque toujours sur les théories abstraites de Girard et des autres grammairiens du XVIIIe siècle. On remarquera surtout l'idée incomplète et fausse qu'il s'est faite de la science que, le premier peut-être en France, il appelle la *grammaire comparée.*

il rappelle plutôt qu'il ne représente le radical verbal, dont il enferme le sens comme nom d'action.

La chose n'est guère moins évidente pour *recel, déni, appel,* qui n'offrent que des tronçons du radical des verbes *recelare, denegare, appellare.*

Restare nous donne le français *rester;* mais peut-il correspondre lui-même à un nom latin *restum* ou *resta,* qui serait l'origine du français *reste?* Cela est contre toute apparence; car les seuls dérivés connus de la racine *sta* se forment, soit en *es* ou *icium,* comme *superstes, solsticium,* etc.; soit en *atio,* comme *statio;* soit en *aculum,* comme *obstaculum.* La même observation s'applique à un autre composé de *stare, constare,* d'où le français *coûter,* par un changement de l'*n* en *u,* qu'on retrouve dans:

Coutances, de *Constantiæ.*
Couvent, de *conventus.*
Moustier et moûtier, de *monasterium.*
Epoux et épouse, de *sponsus* et *sponsa,* etc.
Coutume, de *consuetudo-inis.*

De *coûter* s'est donc formé, par suppression de la flexion infinitive, le mot *coût,* signifiant dépense. D'une façon semblable *præstare* a produit *prester, prêter,* puis *prest* et *prêt.*

Fatigare, en latin, ne paraît pas remonter non plus à un mot simple *fatig-a;* car on y reconnaît: 1° le radical qui se retrouve dans *fessus,* et probablement dans *fatisco;* 2° le suffixe et la flexion verbale *gare,* que nous offrent encore:

Remigare....	dérivé de *remus.*	*Litigare*....	dérivé de *lis-tis.*
Fumigare..... ...	*fumus.*	*Fustigare*.....	*fustis.*
Lævigare...	*levis.*	*Castigare*[1].....	*castus.*
Mitigare.....	*mitis.*	*Navigare*..	*navis.*
Jurgare (*jurigare*)..	*jus-ris.*	*Purgare* (*purigare*)..	*purus.*

Fastigare, qui se rattache d'un côté à *fastus,* de l'autre à *fastigium;* enfin *vestigare,* dont le radical *vest* ne se retrouve plus que dans *vestigium;* et *caligare,* dont le radical n'existe pas non plus à l'état simple, mais se retrouve dans le nom *caligo-inis.*

[1] En français, *chastoyer,* puis *chastier, châtier;* ce qui nous induirait à supposer un verbe latin *nitidigare,* pour expliquer le français *nettoyer.*

Le mot *fatigue* ne nous autorise donc pas à suposer un nom latin *fatiga ;* il dérive plutôt de notre infinitif *fatiguer.*

On ne songera pas à tirer *veille* de *veiller,* parce que le latin *vigilia,* par sa forme et son accent, rend suffisamment compte d'un mot français comme *veille;* dans cet exemple, en effet, on voit la première syllabe se fondre avec la seconde qui portait l'accent, comme dans les exemples ci-dessous :

Regina,	reine.	*Caténa,*	chaîne.
Secûrus,	sûr.	*Avúnculus,*	oncle.
Matûrus,	mûr,	*Viginti,*	vingt.
Vagina,	gaîne,	*Gehénna,*	gêne.
Rotúndus,	rond.	*Vidère,*	voir (veoir), etc.

Mais *éveil* et *réveil* ne sont pas dans le même cas, et l'on n'en saurait rendre compte qu'en recourant aux infinitifs *éveiller* et *réveiller.* Par d'autres raisons, non moins faciles à déduire, le nom *pêche* (l'action de pêcher) ne peut venir que du verbe *pêcher,* quoique *piscis* préexiste en latin à *piscari;* en effet *piscis* a un sens différent, et avec ce sens il a passé dans les vieux mots français *peis, pis, pison, pescion,* puis dans le mot *poisson,* seul usité aujourd'hui, et où le changement de la première syllabe en une diphthongue rappelle :

Loire,	venant	de *Liger-is.*
Poire,	—	de *pirus.*
Voisin,	—	de *vicinus.*
Poivre,	—	de *piper,* etc.

Autre exemple d'une décision où nous conduit le rapprochement des analogies grammaticales :

Nous dérivons *doute* de *douter,* parce que le *dubium* des Romains, s'il était passé dans notre langue (comme il est passé en italien sous la forme *dubbio*), aurait produit chez nous quelque chose comme *douje* ou *douge.* En effet, l'*i* du latin se change d'ordinaire, dans les cas pareils, en un *g* ou un *j,* comme on le voit par :

Singe, dérivé de.....	*simius.*
Sergent.	*serviens-entis.*
Alléger..... ...	*alleviare.*
Goujon.....	*gobio-onis.*
Sauge.....	*salvia.*
Dijon.....	*Divio-onis.*
Abréger..... .	*abbreviare.*

Exemples réunis par H. Estienne [1], mais auxquels on pourrait ajouter les suivants, qui, je crois, n'ont pas encore été rapprochés :

Auge	*alveus* (alvius) [2].
Cage	*cavea* (cavia).
Calengier (calenjer)	*calumniari*.
Cierge	*cereus* (cerius).
Colonge, coulonge	*colonia*.
Congé	*commeatus* (commiatus).
Etrange	*extraneus* (extranius).
Frange	*fimbria* (frimbia).
Gage	*vadium*.
Grange	*granea* (grania).
Lange	*laneum* (lanium).
Linge	*lineum* (linium).
Neige	*nivea* (nivia).
Orge	*hordeum* (hordium).
Pigeon	*pipio-onis*.
Plonger	*plumbeare* (plumbiare).
Rage	*rabies*.
Ronger (?)	*ruminare* (rumniare) [3].
Rouge	*rubeus* (rubius).
Sage	*sapius* (dans le composé *nesapius*, seul connu par des exemples) [4]
Saintonge	*Santonia*
Songe	*somnium*.
Longe	*lumbea* (lumbia).
Tige	*tibia*.
Vendange	*vindemia*
Verger (verdier)	*viridarium*.

Puis quelques mots où l'*i* se change, non en *j* ou *g*, mais en *ch* :

[1] *Hypomneses de gallica lingua* (Paris, 1582), p. 109; Diez. *Grammatik der romanischen Sprachen*, I, p. 168 (2e éd Bonn, 1864); L. Delâtre, *la Langue française dans ses rapports avec le sanscrit* (Paris, 1854), Introduction, p. XXIII.

[2] Les mots latins entre parenthèses sont les formes dont on n'a pas d'exemples dans les auteurs, mais qui paraissent faire transition du latin classique aux mots romans qui en sont respectivement dérivés.

[3] Au moins est-il certain que *ronger* ne peut dériver de *rodere*, auquel je le vois rattaché dans quelques dictionnaires; il viendrait tout au plus d'un dérivé latin comme *rodicare*. Cf. *mandere-manducare*.

[4] Comparer l'italien *sabio*, qui trouve plus directement l'existence de la forme *sapius*.

Ache	*apium*
Roche	*rupeum* (rupium).
Proche	*propius.*
Sache (que je)	*sapiam.*
Sèche	*sepia.*
Clichy	*Clippiacum.*

Les mêmes observations servent à expliquer pourquoi je dérive *jeun* (dans la locution *à jeun*) et *jeûne* de *jeûner,* plutôt que du latin *jejunium:* c'est que, d'après l'analogie qui résulte des exemples ci-dessus, si *jejunium* avait produit directement un mot français, ce mot aurait été quelque chose comme *junge.* Le provençal *dejun,* dérivé par apocope de *dejunar,* ajoute à la vraisemblance de ces déductions.

Appliquons encore à quelques articles de notre liste la méthode analogique, et en particulier l'analogie qui repose sur les principes de l'accent latin, principes si longtemps négligés par les étymologistes, et dont l'importance est aujourd'hui si bien démontrée dans la formation des langues néolatines[1].

Désir semble, à première vue, un dérivé direct de *desiderium,* dont il rappelle si bien le sens, et c'est ainsi que l'explique M. Burguy. Mais une grave raison s'oppose à cette explication : c'est que dans *desidérium* l'accent est sur l'antépénultième, et que cette syllabe a pu résister à la contration; et, en effet, le nom propre *Desidérius,* qui a le même accent, a produit au moyen âge le mot *Didier,* selon l'analogie de

Ministérium, qui a produit	métier.
Monastérium	moutier.
Sextárius	setier.
Psaltérium	psautier.
Voluntárie	volontiers.

Au contraire, dans le mot *desiderāre,* l'accent est sur la pénultième, qui répond exactement à la syllabe finale et accentuée de l'infinitif français *désirer ;* donc c'est ce dernier mot

[1] Voir les articles de M. Littré dans le *Journal des Savants,* août 1857 et mai 1859, articles reproduits dans son *Histoire de la langue française,* Paris, 1863, 2 vol, in-8°; et, s'il m'est permis de me citer après M. Littré, mes *Notions élémentaires de grammaire comparée* (6e édition. 1865), p. 17,18,164 et suiv. — M. G. Paris a publié une très-importante *Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française* (Paris, 1862. in-8°).

qui, en perdant sa terminaison, a dû nous donner le substantif *désir*.

De même, si *examen* me paraît venir d'*examiner*, malgré une légère différence d'orthographe, c'est que *examen* en latin est accentué sur *a*, même aux cas obliques (sauf le datif pluriel), et qu'il a produit, de plus, en français, conformément à cette accentuation, le mot *essaim*.

Une différence plus grande encore d'orthographe se montre dans *entretien*, *maintien* et *soutien*, comparés aux infinitifs *entretenir*, *maintenir* et *soutenir*, dont nous les dérivons. Par la suppression de la terminaison *ir*, l'*e* presque muet de la pénultième *ten* se trouvait un peu faible pour l'unique voyelle d'une finale accentuée ; il a été naturellement renforcé par la voyelle *i*, comme il l'est dans la conjugaison du verbe *tenir* et de ses composés, où *teneo-es-et* donnent : je *tiens*, tu *tiens*, il *tient* ; tandis qu'aux deux premières personnes du pluriel on revient, en français même, au radical simple : nous *tenons*, vous *tenez*, cette syllabe cessant d'être finale et accentuée.

Ces observations m'empêchent de croire, avec Ménage et M. Burguy, que le français *rênes* vienne de *retinere* (d'où *retinaculum* dans le latin classique), devenu en français *retenir*. Ce dernier aurait produit un mot comme *retien*. Mais *retina*, que Ducange a trouvé dans une chronique du moyen âge, et *retna*, que M. Boucherie a lu dans un ms. du IXe siècle, nous offrent l'intermédiaire naturel pour rattacher *rêne* à *retinere*. La pénultième de *relever* se renforçant, dans le dérivé *relief*, et par la consonne et par le son plus plein de la voyelle[1], rappelle précisément l'effet euphonique que nous offrent *entretien*, *maintien* et *soutien*.

C'est par une raison analogue d'euphonie que l'*e* muet reste attaché à plusieurs dérivés de verbes en *er*, comme *aide*, *amble*, *avance*, etc., surtout à ceux dont la syllabe finale, après la suppression de *er*, resterait terminée par deux consonnes que notre langue n'admet pas volontiers à la fin des

[1] Il ne faut pas, d'ailleurs, confondre ce mot *relief* avec son homonyme dérivé de *reliquus*, dont il a gardé le sens. Avec *relief*, dérivé de *reliquus*, comparez : *veuf*, de *viduus* ; *cuef*, de *coquus* ; *fief*, de *feudum* ; *mœuf*, de *modus* ; *antief* (v. f.), de *antiquus*, où l'*u* final a produit un *f* en français.

mots. Ainsi dans *réverbère*, de *réverbérer*, l'*e* pénultième prend un surcroît de son marqué par notre accent grave. Par un effet contraire, *dédain* venant de dédaigner, a perdu par l'apocope la consonne finale *g*, qui probablement n'avait plus de son dans l'usage; il en est de même de *dessin* et de *dessein*, venant de *dessiner*, et qui, en outre, par une légère variation d'orthographe, effacée aujourd'hui dans le verbe, se trouvent exprimer des idées notablement différentes. La langue ainsi s'enrichit par les accidents mêmes qui rompent la régularité de son évolution organique.

Le sens et l'orthographe distinguent de même *pose*, venant de *poser*, et *pause*, venant directement du latin *pausa*, d'où *pausare*, qui a produit le verbe français *poser*. Mais le sens distingue seul *port*, venant du français *porter*, et *port*, venant du latin *portus*. Le sens nous empêche également de dériver *taxe*, soit de *taxa*, qui signifie une espèce de laurier, soit de *taxus*, qui est « l'if » ; il faut recourir à *taxer*, dérivé lui-même du latin *taxare*. *Vol*, l'action de voler, ne peut venir directement de *vola*, « le creux de la main » ; mais, si *vola* forma jadis *volare* (d'où *involare*, qui se lit dans la loi Salique), pour « prendre avec la main, ravir », le dérivé français *voler* nous conduira sans difficulté au nom d'action *vol*, tout à fait semblable en cela au mot *viol*, dérivé de *violer*.

Parfois la différence d'orthographe que nous observons entre le verbe et le nom abstrait est tout accidentelle. Ainsi *transfert* a pris sans raison un *t* final, quoique dérivé de *transférer*, qui lui-même est un dérivé moderne et incorrect de l'infinitif *transferre*. Ainsi, en comparant *supplier* et *supplique*, on devine facilement que ce dernier, né au palais, rappelle le latin *supplicare*, non moins familier aux praticiens que son dérivé français *supplier*.

Au reste, je ne me dissimule pas que, dans ces analyses étymologiques, l'attention la plus sévère est exposée à quelques erreurs. Voici plusieurs noms abstraits, que je n'ose pas encore regarder comme dérivés par apocope des verbes correspondants :

Chausse,	de chausser,	à cause du	latin *calceus*.
Bain,	de baigner,	—	*balneum*.
Change,	de changer,	—	*cambium*.
Cintre,	de cintrer,	—	*cinctus*.

Gage,	de gager,	à cause du latin	*vadium.*
Témoin,	de témoigner,	—	*testimonium.*
Prélude,	de préluder	—	*præludium*[1].
Sanglot,	de sangloter,	—	*singultus.*
Serpe,	de serper,	—	*sarpa* (b. l.).
Soupir,	de soupirer,	—	*suspirium.*
Tour,	de tourner,	—	*tornus.*

Cegne, ceigne (*segne, seigne;* provençal, *cenha;* italien, *cigna*), peut-il être dérivé de *ceindre?* ou ne l'est-il pas plutôt de *cingere* non encore changé en un mot roman? En d'autres termes, qui sait s'il ne viendrait pas d'un substantif latin *cinga*, dont il prouverait ainsi l'ancienne existence.

Désespoir peut dériver de *désespérer,* comme *espoir* de *espérer* ; mais, notre langue ne se refusant pas à former directement des noms composés avec la particule négative *dé* (ou *dés* dérivée de *de-ex*), il n'est pas impossible que le mot *espoir* ait ainsi formé *désespoir.* Comparez *accord* et *désaccord, arroi* et *désarroi.* De même peuvent s'être formés directement avec la particule négative *més,* les composés *mécompte, mégarde, mésestime,* sans qu'il soit nécessaire de recourir à des infinitifs préexistants.

Tournoi vient-il de *tournoyer,* ou *tournoyer* de *tournoi?* Un classement chronologique et sévère des exemples que nous trouvons de ces deux mots, dans nos vieux auteurs, permettrait seul de résoudre avec certitude cette question délicate.

Repas vient peut-être de *repaitre, repaistre,* verbe dont nous n'employons guère que l'infinitif, le participe *repu* et les temps qui se forment avec ce participe uni à l'auxiliaire *avoir.*

Appas vient peut-être d'une forme *appaitre, appaistre,* les deux composés venant eux-mêmes de *paître, paistre,* et par là du latin *pascere;* mais il faut avouer que le participe *pastus* de *pascere* conduit, par analogie, à *repastus* et *appastus,* deux formes qui peuvent avoir produit *repas* et *appas.*

Soin (soing).....	soigner, *somniare.*
Jangle (jongle, cf. jongleur)... ...	jongler, *joculari.*
Reproche.	reprocher, *reprobare. reprobiare?* ou *repropiare.*

[1] Mot de basse latinité, mais qui paraît avoir donné *prélude* au français dès la première moitié du XVIIe siècle. (Comparez Nicot, Cotgrave et Littré.)

Trafic	trafiquer, *transfiscare?*
Déchant	déchanter, *discantare.*
Bril (éclat)	briller (dérivé lui-même de *beryllare* (?) et *beryllus*).
Déroute	dérouter, route *rupta.*
Quitte	quitter, *quietare.*
Prône (*prosne*)	prôner, prosner, *præconare* [1].
Sonde	sonder, *subundare* (?).
Émoi (*esmoi*)	émouvoir, esmoir (v.f.), *emovere.*
Confesse	confesser, *confessare.*
Festin	festiner, *festinare.*
Exploit	exploiter, *explicitare?* [2].
Siége	siéger, *sedlare* [3].
Chasse	chasser, *captare, captiare* [4]?
Équerre ou *équarre*	équerrer, équarrer, quarrer, *quadrare?*
Déclin	décliner, *declinare* [5].

Quelques exemples de notre première liste seront peut-être ramenés à la seconde par une critique plus attentive ; mais de la seconde aussi quelques-uns pourront rentrer dans la première après une information éclairée par des témoignages ou des inductions qui nous échappent en ce moment. Ainsi, en faisant même une large part à l'erreur dans les précédentes démonstrations, il nous restera toujours assez de preuves certaines du principe que l'on peut résumer comme il suit :

[1] Dans ce cas le *s* serait ajouté au mot, contrairement à la vraie étymologie, comme le *s* dans *throsne*, de *thronus* ; comme le *c* dans notre vieille orthographe *sçavoir*, pour *savoir*, du latin *sapere* ; et, dans l'orthographe d'aujourd'hui, *sceau* de *sigillum* (autrefois *seel*, *seau*). On pourrait multiplier les exemples de ces accidents et de ces méprises.

[2] C'est l'explication de M. Brachet. Mais voir Ducange aux mots *explita* et *expletare*.

[3] Cet infinitif latin, admis par M. Brachet, est sans autorité. Or *sedica*, dérivé (sans exemple) de *sedes* et qui a lui-même pour dérivé *sedicula*, dont on a un exemple classique, donnerait correctement *siége*, comme *pedica* nous a donné *piége*. Cf. plus haut, p 12 .

[4] Pour expliquer ce mot, on pourrait songer aussi à quelque verbe dérivé de *casses, cassium*, qui signifie en latin « filets pour la chasse ».

[5] Avec le sens moral qu'il a, surtout aujourd'hui, *déclin* se rattache naturellement à l'infinitif *décliner* ; mais, avec le sens physique que je trouve constaté dans Nicot et Cotgrave, on avouera qu'il rappelle plutôt l'adjectif latin *declinis*.

« De deux mots français, l'un *nom* et l'autre *verbe*, conte-
» nant la même racine, le plus long, c'est-à-dire le verbe,
» n'est pas toujours dérivé du plus court, et cela par l'adjonc-
» tion d'une nouvelle terminaison. Souvent, au contraire, c'est
» le plus court qui est sorti du plus long, et une racine toute
» factice s'est dégagée, sur le terrain français, d'un dérivé
» préexistant dans l'usage de notre langue. »

EGGER (de l'Institut).

(A suivre.)

LE MÉMORIAL DES NOBLES

(Suite et fin)

CXIII

(F° 166. — Ann. 1112)

Ch. 520) ITEM SUPER EODEM SACRAMENTUM QUOD FECIT ARNALDUS GUILELMO DOMINO MONTISPESSULANI

Eu, Arnalz, filz de Belisen, a te Guillelm fill d'Ermeniarz, d'aquesta hora adenant del castel de Popian, de las forsas que ara i son ni adenant isseran (*sic*), no't decebrai, ni'l te tolrai, ni t'en tolrai, ni'l te vedarai, eu ni hom ni femena ab m'art, ni ab mon engen, ni ab mon consentiment, meu-n'escient. Et si om era ni femena que'l ti tolgues ni t'en tolgues, eu ab aquel ni ab aquella fin ni societat non auria, si per lo castel arecobrar non o avia. E la on recobrat l'auria, en ton poder lo tornaria, sens logre e sens deception. E des aquella hora adenant, en eis sagrament testaria. Et aquest castel no't vedarai per quantas ves tu m'en somonras, per te ni per ton messatgue, e del somos no'm vedarai. Aissi con en esta carta escrit es, e clergues legir i'o pot, aissi to tenrai e to atendrai, meu-n'escient, per est sanz. *Hoc sacramentum cum hac carta fuit factum, in presentia Ugonis Castri novi, et Poncii de Montelauro, et Raimundi Rostagni de Popiano, et Bernardi Berengarii, et Poncii Berengarii fratri sui, et Guilelmi* Malcanet, *et Armanni* d'Omellaz, *et Guiraldi Armanni, et Raimundi* de Carnaz. *Regnante Lodoyco. Anni ab incarnatione Domini M° C° XII°.*

CXIV

(F° 167, v°.— Ann. 1191)

Ch. 524) ITEM SUPER EODEM RECOGNICIO QUAM FECIT Adalais GUILELMO DOMINO MONTISPESSULANI

Eu Adalaiz, que fui filla de Na Peironella de Monferrier, et eu Bertranz de Mondisdier, filz de N'Adalais sobrescricha, reconoisem lo castel del Poiet a te Guillem de Monpesler, filz de Na Mateuz, e prenem t'en en Deu fe et en la nostra, que nos d'aquesta hora adenant no'l ti tollam, ni t'en tollam, ni hom ni femena ab nostre gen, ni ab nostr'art, ni ab nostre consentiment. E si hom era ni femena que'l ti tolgues ni t'en tolgues, nos contra quel dreiturier amic e dreiturier aitori t'en siam. E per aquellas sazons que nos en somonras per te o per tun messatgue, nos lo te rendrem si far o podem. Et aurem tals Fredolo de Mondesdier, marit de me N'Azalais, e Bernart de Mondesdier, fil de me N'Azalais, quand il lo te juraraun, e que Frezols sobrediz omenesc e servizi t'en fara. En aissi con en esta carta es escrit, e clergues legir i' o pot, aissi to tenrem et to atendrem sans engan, nostre cient, per estz sanz. *Facta fuit hec recognicio et hec sacramenti prestatio Ananie super altare sancte Marie, anno Dominice incarnationis M° C°XCI°, VI kal. Junii. In presentia domini Gausfredi Biterensis episcopi, Raimundi Lodovensis episcopi, et domini Ademari abbatis Anianensis, et Ugoni de Ginnaco, et Bernardi de Poiabun, et Elye precentoris Lodovensis, et Petri Raimundi sacriste d'Agne, et Michaelis* de Morezen, *et Poncii* de Cocon, *et Petri de Piniano, et Poncii* de Vallauques, *et Guillelmi* de Mesoa, *et Berengarii* Paliot, *et Frotardi de Corcona, et Berengarii* d'Omelaz, *et Petri Guilelmi de Sancta Brigida, Oto sancti Johanis, Berengarii Montis Arnaldi, Raimundi Aimerici, Raterii* de Salve, *Bertrandi* de Maroiol, *Guillelmi* de Nozet, *et Claudi* de Lunel, *Guilelmi Arnaldi de Liveriis, Guilelmi de Conchi, Corsardi, Petri* Rascaz, *et Raimundi de Mosano, qui hoc sacramentum scripsit.*

CXV

(F° 168, v°. — Ann. 1058 ?)

Ch. 528) SACRAMENTUM FIDELITATIS SUPER CASTRO DE SANCTO PONCIO, QUOD FECIT RAIMUNDUS GUILLELMO FILIO BELIARDIS

De ista hora in antea, Raimundus filius Guidenelde, lo castello *de Sancto Poncio* non tolra a *Guilelmo, filio Beliardis,* ni no'l li vedara, ni non l'en decebra, de *illas forcias quæ factas hii sunt* et que *factas in antea ii erunt in ipso pogio, nec homo, neque femina apud suam artem, neque apud suum ingenium, neque apud suum consilium,* et si est homo *aut femina, aut homines aut feminas, que hoc faciunt, finem nec societatem non habuero ab illos, si pro amore de ipso castello non habuero ad* recobrar. *Et si ego* recobrar *illum potuero, et tu illum mei queris per te, o per tuo misso, ego tui reddam sine lucro et sine inganno, si tu illum recipere volueris.*

Ce serment fut prêté à Guillem IV, fils de Beliarde, qui domina de 1058 à 1068. Il appartient donc au commencement de la seconde moitié du XIe siècle.

CXVI

(F° 168, v°. — Ann. 1144)

Ch. 529) ITEM SACRAMENTUM SUPER EODEM QUOD FECIT PETRUS DE CORNONE GUILLELMO D'OMELLACIO

Ego Petrus de Cornone, filz de Adalaiz, a te Guillelm de *Omellacio,* fil de Hermesens, d'aquesta hora adenant del castel de San Ponz que ai de te, de las forzas que arai son ni adenant faitas i seran, no't decebrai, ni'lz te tolrai, ni t'en tolrai ni'lz te vedarai, eu ni hom ni femena ab ma art, ni ab mun engen, ni ab mon consentiment. E si hom era ni femena que'l ti tolgues ni t'en tolgues, eu ab aquel ni ab aquella fin ni

societat non aurai, si pe'l castel et per las forzas arecobrar non o avia. E la on recobrat l'auria ni podria, en ton poder lo tornaria, sans logre et sans deception. E des aquella hora enavant en eis sagramen te istarai. Et aquest castel ti redrai, e no'l ti vedarai per quantas ves m'en somonras per te o per ton mesatgue e fra quatorze jorns pos lo somonement. E d'aquel somonement no'm vedarai, ni n'en sostrairai. En aissi con en aquesta carta es escrit, e clergues o altre om legir o'i (*sic*) pot, aisi per bona fe e sans engan o tenrai et o atendrai, meun escient, per ista sancta *quatuor evangelia. — Factum est hoc anno ab incarnatione Domini* M° C° *XL° IIII° apud Montempessulanum, mense Septembris. Sub presentia et testimonio Guilelmi domini Montispessulani, Guilelmi Airadi Berengarii Airadi, Armandi de Omellacio. Raimundi de Castriis, Guilelmi Rostagni de Lunello, Petri de Monteferrario, Bertrandi de Montelauro, Guilelmi de Fabricis juvenis, Rostagni de Popiano, Ricardi de Cornone, Bertrandi Girberti, Raimundi de Silviniaco, Raimundi de Ecclesia, Gaudalmari* de Veiruna, *Raimundi* de Maroiol, *Guilelmi de Sancto Martino, Guilelmi Petri de Monte Arnaldo, Raimundi de Podio Abone, et Durandi domini Guilelmi Montispessulani notarii qui hec scripsit.*

CXVII

(F° **181**. — Ann. 1168)

Ch. 535) SACRAMENTUM FIDELITATIS QUOD FECIT PETRUS RAIMUNDI SUPER CASTELLO CLARIMONTIS, GUILELMO DOMINO MONTISPESSULANI.

Aus tu Guillem de Monpestlier, fil de Sybilia, eu Peire Raimunz fils d'Ermessens, lo castel de Clarmon, ni las forzas qu'ara i son, ni adenan fachas i seran, no't vedarai, ni las te vedarai, ni t'en vedarai, ni'l te tolrai, ni las te tolrai, ni t'en tolrai, ni hom ni femena, ni home ni femenas, ab ma art, ni ab mon gien, ni ab mon consentiment. E se hom era o femena, o homen o femenas que'l te tolguesso ni'l t'en tolguesso, eu

ab aquel ni ab aquella, ni ab aquelz ni ab aquellas, fin ni societat non auria, se per lo castel arecobrar non o avia. E la on recobrat l'auria, en ton poder lo tornaria, sans logre e sens deception, quan tu m'en somonras, per te o per tun messatgue, et del somoniment no'm vedarai. Et adenant tots temps en eis sagramen testarai. En aissi con sobre escrit es, ni hom legir o pot, enaissi o tenrai et o atendrai, sans engan vostre, meu-n'ecient, per aquest sanz evangelis.

Ce serment fut la conséquence de la donation en aleu du château de Clermont, faite en 1168 (ch. 534) par Pierre Raymond, de Montpeyroux, sa femme Alamandina, et leur fils autre Pierre Raymond, à Guillem V de Montpellier.

CXVIII

(F° 173. — Ann. 1160)

Ch. 538) SACRAMENTUM FIDELITATIS QUOD FECIT PETRUS DE NIBIANO SUPER CASTELLO DE NIBIANO GUILELMO DOMINO MONTISPESSULANI.

Ausz tu Guilelm, senner de Monpesler, fils de Sybilia. Eu Peire de Nebian, filz de Sybilda, lo castel de Nebian, las forsas qu'ara i son, ni adenant fachas i seran, no't vedarai, ni las ti tolrai, ni t'en tolrai, ni hom ni femena, ab mon art, ni ab mon gen, ni ab mon consentiment. E si hom era ni femena que las ti tolgues, ni t'en tolgues, ab aquel ni ab aquella fin ni societat non auria, si per lo castel arecobrar e las forzas non o avia. E la on recobradas las auria, en ton poder las metria. E las ti liouraria sans logre et sans deception. Et eneus sagrament testarai, per quantas vegadas, lo castel ni la forzas per te ni per to messatgue recobrar volras, que las ti reda segon la toa voluntat, et del somonement que per te ni per to messatgue me faras del castel ni de las forzas arecobrar, no'm vedarai, ni'm sotztrairai, per negun art, ni per negun engen, tot enaissi con aisi escrit es, et clergues legir o'i pot, a la toa conoisensa : o tenrai et o atendrai et observarai si Deus m'ajut et aquisz sans evangeli, per bona fe, meu en (*sic*) cient. Aquest sagramens est fatz en l'an de l'Encarnacion, M° C° LX°, el mes

de Marz, a Monpesler, el castel, en prezenza e vezenza de Peiron Raimon, de Monpeiros. De n'Azemar de Murvel. De n'Arnaut de Maroiol. De Guilelm de Teiseiras. De Peiron de Clarmon. De Guilelm de Casolz. De Peire d'Avoiras. De Raimun Rotger. De Peire Brun Ricafar. De Poson de Garrigas lo preveire. De maistre Duran. Et de Folco l'escrivan que-z aiso escriz.

CXIX

(F° 178, r°. – Ann. 1068?)

Ch. 541 SACRAMENTUM FIDELITATIS SUPER CASTELLO D'OMELLATIO QUOD FECIT ADEMARUS FILIUS Chienelz, GUILLELMO FILIO ERMENIARDIS.

De ista horain antea, ego Ademars, *filius* Chienelz, non deceberai *Vilelmum filium* Ermeniarz, *de ipso castro quod vocant* Emellaz no'l li tolrai, ne l'en torrai (sic), no'l li vedarai, ni l'en vedarai, *de illas* fortezas *quæ ibi hodie sunt, et in antea erunt, neque homo, neque femina per meum ingenium, nec per meam artem, neque per meum consilium. Et si homo erat aut femina qui te tollisset aut* t'en *tollisset, cum illo finem nec societatem non habuero ad dampnum de Vilhelmum suprascripto,* et ajuderai *ad Vilelmum suprascriptum usquequo habuisset recuperatum, et cum illo et sine illo* adjudar l'en n'ai *per fidem et sine inganno, et reddidero ad illum per illas vices quibus me commonuerit per se aut per missum suum, aut per missos suos, sine suo inganno et sine sua deceptione. Ego* Ademars *suprascriptus ad te Vilelmum suprascriptum, sicut suprascriptum est, totum teneho per fidem et sine inganno, me sciente.*

Serment prêté à Guilhem V (1068-1121), et qu'on peut placer à son avènement, l'acte ne donnant pas d'indication contraire.

CXX

(F° 178. — Ann. 1068?)

Ch. 542) ITEM SUPER EODEM SACRAMENTUM QUOD FECIT BERTRANDUS FILIUS ALDIARDIS GUILELMO FILIO ERMENIARDIS

In nomine Domini nostri Jhesu Christi. De ista hora in antea,

ego Bertrandus filius Heldiarz non dezeberai *Vilhelmum filium* Ermeniarz *de ipsum castrum* d'Omellaz, *neque de ipsas* fortezas *que modo ibi sunt et in antea*[1] *erunt* ni no'l te tolrai ni t'en tolrai ni'l te devedarai, ni eu ni hom ni femina, ni femena ni homo, *per meum consilium, neque per meum ingenium, neque per meam voluntatem.* Ni ne l'el te devedarai *per quantas vices* m'en comonras *per te ipsum neque per tuum missum neque per tuos missos* ni de communir no m'en devedarai. *Nisi homo erat aut femina* que'l te tolgues ni t'en tolgues, ni'l te devedes. *Ego Bertrandus suprascriptus ab illos neque ab illas finem nec societatem non habuero, neque tenuero, si propter castellum recuperare* non o avia. *Et si recuperare potuero* eu to *reddidero sine inganno et sine lucro avere. Et ego Bertrandus suprascriptus* drez *adjutorium tui ert per fidem et sine inganno et sine lucro avere. Et ego Bertranduo suprascriptus* drez *adjutorium tui ero per fidem et sine ingannos. Et sicut in istam cartam scriptum est, sicut* to tenrai et o atenderai *per fidem et sine inganno tibi Guillelmo suprascripto usque ad* XV *annos.* Et si meus neps *recuperabat castellum, faciam tibi jurare. Et si facere nequeo, reddidero tibi Vilelmo suprascriptos sine inganno.*

Même observation.

CXXI

(F° I 78. — Ann. 1068 ?)

Ch. 543) ITEM DE EODEM SACRAMENTUM QUOD FECIT UGO GUILLELMO FILIO ERMENIARDIS

De ista hora in antea, eu Hugo *filius Petronille,* non decebrai *Vilelmum filium Ermemiardis de ipso castro* de Omellaz, *neque de ipsas* fortezas *quæ ibi sunt, neque in antea erunt,* non las ti tolrai, ni t'en tolrai, ni la ti vedarai, *neque homo, neque femina, per meum consilium, neque per meam voluntatem. Et si homo erat aut fœmina* qui'l ti tolgues, ni t'en tolgues *cum illo finem neque societatem habebo, neque cum illas, si per castellum recuperare non*

[1] Et intea (ms.).

habebam. Et si recobrar lo podia *in tua potestate* lo tornaria, *sine lucro de avere et sine deceptione,* et dreiturers *adjutoris* t'en seria *per fidem et sine inganno,* per aquestz sanz.

Même observation.

CXXII

(F° **178**.— Ann. 1068?)

Ch. 544 | ITEM SACRAMENTUM SUPER EODEM QUOD FECIT Aranfres GUILELMO DOMINO MONTISPESSULANI

De ista hora in antea non decebra Aranfres, *filius de* Aimeld, *Vilelmum, filium Ermengardis, de ipso castro* de Omellaz et de *ipsa* forteza *quam ibi habet nec in antea habuerit,* nol'li tolra ni l'en tolra, ni'l li vedara. Et eu del comoniment no'm vedarai ad ei ni a son mesatgue. *Et si homo erat aut femina* que'lli tolgues ni l'en tolgues, ab elz ni ab elas *finem ni societatem non habuerit,* si *ipsa* forteza arecobrar non o avia. E si recobrar lo podia, que'lli redes, *sine lucro* de aver, et dreic *adjutories* l'en sia, *per fide et sine inganno* per aquestz sanz.

Même observation.

CXXIII

(F° **181**, v° et sq. — Ann. 1187)

Ch. 556 | SACRAMENTUM FIDELITATIS QUOD FECIT RAIMUNDUS ATTO DE MURO VETERI SUPER CASTELLO DE PAOLLANO ET SUPER PLURIMIS ALIIS GUILELMO DOMINI MONTISPESSULANI.

E nom de Deu, eu Raimunz At de Murviel, conoissenz me esser homen et fidel de te Guillem, sennor de Monpestlier, fil de la dona Na Matelz, duguessa, jur e jurarai, eu e li mei successor, a te G. de Monpestler, et a totz tos successors que sennor seraun de Montpeslier, o donas, tot lo castel de Paollan, ab totas las forzas que ara i son, ni adenan i seran, e tot lo castel del Poiet ab totas las forzas que ara i son, ni adenan il

seran, e'l castel de San Ponz, e'l castel de Mont Arnalt, e'l castel de Pinnan, e'l castel de Monbazenc, e'l castel de Frontinan, e la forza de Laval, e'l castel de Mazerns, et totas las forzas que ara son, ni adenan seraun en totz los sobreditz castelz, et en las sobredichas vilas, et generalmens totas las forzas novelas que eu o li mei successor farem o altre per nos del flum d'Eraur al flum d'Amanzon, o del pon de San Guilelm, entro a la mar. E promet e covenc per bona fe et sens engan a te, que d'aquesta hora adenan delz castelz sobreditz e de las forsas que ara i son ni adenant i seraun, eu te non decebrai, ni las te tolrai, ni t'en tolrai, ni las te vedarai, eu ni hom ni femena, ab mon art, ni ab mon engien, ni ab mon consentiment, ni mon escient, mas fidelment totas las te rendrai, e totz los te redrai, a te o a ton messatgue, per paz o per guerra, iratz e pagats, a votre somonimen et a la vostra fideltat. E si hom era ni femena que'l ti tolgues, ni t'en tolgues, ni las te tolgues, eu ab aquel ni ab aquella, paz, ni fin, ni societat, non aurai, si per los castelz o per las forzas arecobrar non o avia. E la on recobratz o recobradas las auria, eu e'l teu poder las tornaria, sens logre e sens deception, a bona fe. E d'aquella hora adenan, en eis lo sagrament estaria et aquestz castelz sobreditz e las forsas que i son, ni adenan i seran, eu vos rendrai, e non las vos vedarai, per quantas vez vos m'en somonres, per vos o per vostre messatgue, et del somos no'm vedarai, ni m'en celarai, ni m'en estrairai, et tot aizo promet per me e per mos successors. E promet et convenc a te, sennor Guillelm de Monpeslier, et a totz tos successors sobreditz, que eu del castel d'Omelaz, e del castel de Popian e del castel de Cornon-sec, de plaitz et de guerras, contra totz homes e de totz homes vol valrai, e vos ajudarai, e si far non o volia, *debeo vobis et vostris successoribus* rendre e liurar aquestz tres castelz, e'ls plaitz e las guerras adobadas e pacificadas, deves aquestz castelz rendre a me o als meus.

Et eu senner Guillelm de Monpeslier, per me o per totz los segnors de Monpeslier, promet e convenc a te Raimun Aton et a tos successors, que eu te valrai e t'ajudarai contra totz homes per aizo, de plaitz e de guerras, fidelment, a ton somone ment.

Et eu Raimunz At promet e convenc, per me e per totz mos

successors, que eu valrai et ajudarai a vos et als vostres successors contra totz homes de plaitz et de guerras, per aizo, fidelment, al vostre somonement, et dels vostres. Ancara nos amdui prometetem l'uns a l'autre que si per aventura de la valenza et de la mantenensa en ren falliam, que Deus gart que non sia, los dons e'ls covinenz e'ls sagramenz estanz ferms per totz temps, aizo et aquo e totas las fallas que avengudas i serion, devem adobar nos e nostre successor per conoissenza de dos amix daus cadauna part. Et aizo, tot aissi con sobre escrit es, atendre fidelment juram sobre sanz evangelis de Deu.

Et eu Raimun At jur vida et membra a te sennor G. de Monpesler e valenza contra totz homes, e sagrament et omenese farai a vos et a vostres successors, a vostre somonemen, et a vostra voluntat, fidelmen, et a vostra fideltat. Et es asaber que si vos, en G. de Monpestler, totz aquestz castelz non voliascobrar, aissi con sobre digh es, deigh vos valer et ajudar ab totz los sobre ditz castelz et ab las forsas, contra tots homes, a vostra fideltat, e delz vostres successors, e de tot aizo en laz, me e mos successors, a vos et a totz aquelz o aquellas que sennor o donas serion de Monpestlier. Aissi con en aquesta carta es escrit, aissi con hom pot entendre o legir mielz, o laudam nos dui et autorgam en bona fe, et juram sobre sanz evangelis. Tot aizo fo laudat e jurat en la sala del castel de Monpeslier. *Anno Dominice incarnationnis M°C° LXXX° VII° in kalendas Junii. In presentia et testimonio R. Guilelmi abbatis Anianensis P.* de Vabre, *prepositi Magalonensis, Guidonis* de Ventador *prioris sancti Firmini,* Michael de Morezen, *Ugonis de Ulmis, P. Medeci canonicorum. Raimundi de Roccafolio, B. de Montesquivo, B.* Paliot, *P.* de Rocafurcada, *R. de Pinnanno, Ermengavus* (sic) *de Pinnano, P. R.* de za Lavenieira, *G.* de Mesoa, *G. Aimerici, G. de Salviniaco, G.* d'Albatterra, *Berengarii* de Omelaz, *Otonis de sancto Johane nepotis ejus, R. de Centrairanicis, Berengarii de sancto Firmino, P. Pictavini, Stephani de Conchis, R.* de Narbona, *G. Letirici, P. de Conchis, Berengarii* Adalra, *B. Medici, G. de Soregio, Patoti de Pinnano, Guiraldus Atbrandi, Johanes Bertulfi, P. Petiti, Stephani* de Porta, *P. fratris ejus, G. Lamberti, R. Lanberti, G. Benedicti, G.* Bocados, *Bertrandi de* Vallanques, *G.* de Casa, *Ugo Pulverelli, P. de Montebeliardo, R.* de Morezen, *Duranti mercerii, Maurini Lanberti, Guiraldi*

fratris ejus, et P. Luciani, et Petri Luciani canonici, G. de Boiano, G. Titlandi, G. de Venranicis, B. Glieia, *G. Johanini, G. Rancurelli, P. Capelani, G. Garelli, Rotberti blanquerii, Rainaldi Estornelli, Stephani* d'Oissa, *Bertrandi* de Scola, *Stephani de Tellis, G. Astefracte, G.* Boldroc, *Stephani Arberti, B. Pagani, B.* Pincer, *Poncii Gaschi. P. Martelli, P Garnerii, Guiraldus Bonas-Manus, Jacobi de* Nivella, *Stephani Yverni, Stephani Elias, R.* Conte, *P.* Neire, *Baldoini peissonerii, G. de Flexio canonici, P. de sancto Ypolito. B. Austrini, P. Vitalis, Jordani de Conchis,* Camba-vaira, *Guilelmi Raimundi, scriptoris, et Johanis Laurencii, notarii qui hec scripsit.*

CXXIV

(F° 5.— Ann. 1190)

Ch. 565 | SACRAMENTUM FIDELITATIS DE REDDENDO CASTRO DE CASTRIIS QUOD FECIT GAUCELMUS DE CLARETO GUILLELMO DOMINO MONTISPESSULANI ET SIMILITER SUCCESSOR QUI CASTELLUM DE CASTRIIS HABUERIT DEBET FACERE GUILLELMO MONTISPESSULANI DOMINO.

Eu Gaucelms de Claret, filz de Seneguonz, a te Guillem de Monpestler, fil de Sybilia, ni a ton successor sennor de Monpestler, d'aquesta hora adenant del castel de Castrias et de las forzas qu'ara isson (*sic*) ni adenant faitas isseraun (*sic*), no't decebrai, ni'l te tolrai, ni t'en tolrai, ni'l te vedarai, eu ni hom ni femena, ni homen ni femenas, ab mon art, ni ab mon engen, ni ab mon consentiment. E si hom era o femena, o homen o femenas, que'l te tolgues, ni t'en tolgues, eu ab aquel ni ab aquella, ni ab aquelz ni ab aquellas, fin ni societat non auria, si per lo castel arecobrar non o avia. E la on recobrat l'auria, en ton poder lo tornaria, sans logre et sans deception. E d'aquella hora adenant, en eis sagrament testaria. Et aquest castel no' t vedarai, per quantas ves tu m'en somonras, per te o per ton messatgue, e del somonement no' m vedarai, e tot enaissi con cobrar lo volras, lo't redrai a te et a ton successor sennor de Monpesler. Enaissi con en aquesta carte escrit es, et hom legir i'o pot, enaissi to tenrai e to atendrai, a te et a ton suc-

cessor sennor de Monpestler, e'l castel sobredig te redrai per quantas ves cobrar lo volras, tu o ton successor sennor de Monpestler, tot aissi to tenrai e to atendrai, sens engan teun e dels teus, *per hec sancta*. Et ad aquestz sagrament afar en li mon successor per ja sempre, aquel qu'aura lo feu de Castrias e'l castel, a te et al teu successor sennor de Monpestler.

Ce serment suivit l'acte de constitution en aleu du château de Castries, fait par Gaulcem de Claret à Guilhem VII, en juillet 1159 (ch. 563).

CXXV

(F° 27, r°. — Ann. 1125)

Ch. 62) DIFFINICIO FACTA INTER RAIMUNDUM COMITEM ET DOMINUM G. MONTISPESSULANI

Hic brevis memoratio que est inter *Raimundo comite Sustancionensi et Guillelmum de Monte pistellario* de ledda *quem Raimundus comite* avia messa *et de ipsa* ledda *et de ipsas* leddas, factum *et placitum et finis, inter comitum suprascriptum et Guillelmum suprascriptum, et est facta conventio de ipsos averos* que passara *per caminis, ni per las vias que veniunt ad Monte pistellario, quem comite Raimundus* non prendra *usum nec* ledda, *nec homines per illum, neque hominem, neque feminam,* intro *ad Monte pistellario* l'aver sia, *et de ipsos averos* que *in Monte pistellario* venra, que *Guillelmus* ledda aura, d'aquel aver, ni d'aquels avers, que venduz ni compraz i er, que *Raimundus comite suprascriptum* ledda non prenda, *nec usum,* ni prendre *non faciat,* ni de *homines* ni de *feminas,* que *in Monte pistellario* stau ni estarau, ledda, *nec usum* non prenda, ni de sal que *in Monte pistellario* cargarau ni *die jovis* n'ixirau, *et de alios averos* que *in Monte pistellario* venra, de que *Guillelmus* ledda non a, *comite* non prenda, ni prendre *non faciat. Sicut superius scriptum est, ego Raimundus suprascriptum* si o tenrai, *vestri* Guillelm *suprascriptum et vestro infantes,* aisi te giquisc, et aisi to dono *per feuum* et aisi to tenrai a ti et *ad infantes tuos, sine inganno.*

Cet acte fut l'une des conclusions des différends qui existaient, en 1125, entre Guilhem VI et le comte Raymond de Melgueil, ou de Substantion. V. d'Aigrefeuille, *Hist.*, I, p. 21. Il vient, dans le ms., immédiatement après leur transaction concernant B. Gandalmar, citée par tous nos historiens, et avant la convention qu'ils conclurent.

CXXVI

(F° 27, r° — Ann. 1125)

Ch. 63) CONVENIENTIA FACTA INTER RAIMUNDUM COMITEM MELGORIENSIS ET DOMINUM GUILELMUM SUPER MONETA

Hoc est carta memorialis de placito et de conveniencia quam comes Raimundus de Melgorio fecit Guillelmo Montispessulani et Raimundo Guilelmo episcopo Nemausenci et Bernardo Guilelmo fratri suo et hominibus Montespessulani que lur aver a la moneda de Milgor portarau ni trametrau et de los cors : Que a l'anar ni al tornar, ni a l'estar de la vila de Melgor ren lur en tollia, esters aquel que ab lo comte Raimun de Melgor guerreiaria, que non fos per engan d'aquest aver subrescriut a perdre ni a tolre. Et ab aquel ni ab aquelz que o fario *finem* ni benestancia non agues Raimuns lo coms de Melgor. E que'ls en guerreges ses engan dels omes a cui l'avers toltz seria, tro *in drictum* fos ad aquestz homes subrescriut, sens engan. Et si 'l coms Raimuns de Melgor non o fazia e non o tenia *sicut in hac carta scriptum est* et legi *potest, quod propter hoc venisset* sei ostagui in *Montepessulano infra octo dierum quo Guilelmus Montispessulani vel Raimundus Guilelmus Nemausensis episcopus vel frater ejus Bernardus Guilelmus monet vel monere faceret per se et per suos legatos,* se aidz non avio. *Et istud esset* aidz non *propter hoc nec contra hoc.*— Elas aidz trasannadas *octo dies* seguentre que tornesso *in Montepessulano.* Pos tornad i serio non desannesson *in* neguna guiza, *scilicet Guilelmus Montispessulani et Raimundi Guilelmi episcopi Nemausensis et fratris ejus Bernardus Guilelmus* los en somo[n]rio, o'ls n'alongario *sine* lur ingan et *in* lur *recognicione. Hi sunt qui*debent *venire in Montispessulani, Dalmacius* de Castrias, *Rostagnus* de Arsadz, *Guilelmus* de Corno, *Poncius* de Montlaurt, *Petrus* de Corno, *Guilelmus* de Vallauches, *Bertrandus* de Selvinag, Raimun No-men-cal *per dicta* que tant

nemen co *unus* d'aquestz, *Guilelmus* Raimuns de Corno, Raimuns de la Veruna, *Raimundus* Airra *fecit plivi per dicta* que quant aquestz ostatgues tornarau o negus d'aquestz ostatgues, *in* ostatgue, *in Montepessulano* que'l do ta pignora a Guillelm de Montepestler, *et* a *Raimundus Guilelmus episcopus Nemausensis* o a *Bernardus Guilelmus suo frater,* que *ad illis* nadaut a prendre. E tant co li ostatgui estarau, *tantum teneat* la pignora *istius suprascripti cujus plivis est. Quant* los ostatgues alonguaria om, la pignora sia alongada. *Et quale queplacito unus de melioribus fecisset que tale fecisset Raimundus Airras* e fos delibrata la pignora. *Archidiaconus* de Montebase, *Raimundus Guillelmus de Piniano, Poncius Petrus* de Gigan, *Raimundus* de Vallauches, *Airra* de Dondras, *Poncius* d'Obilo, *Poncius* Jorda de Melgor, *Raimundus* de Vallauches de Fabregal, *Girbertus* de Melgor. *Isti suprascripti sunt fiducias et ostaticis. Et Raimundus* Airras, *et Raimundus* No-men-cal, *per dicta et de isto placito* pres *Raimundus comes* de Melgor, *Guilelmus de Montepessulano, et Raimundus Guilelmus Nemausensis episcopus, et Bernardus* Guillelm *frater ejus, et hominibus Montispessulani in Domini fide et sua.*

Même observation que ci-dessus.

CXXVII

(F° 60, r°— Ann. 1118?)

Ch. 107) GUIRPIMENTUM QUOD FECIT PONCIUS FOLCUS ET FRATRES SUI ET SORORES BERNARDO GUILLELMI

In nomine Domini. Ego Poncius Folcus et fratres mei Bernardus et Folcus et sorores meas, Florensa et Ricarda, *nos simul in unum donamus et guirpemus totum ortum et totam illam terram que Petrus Barralius habuit* de Folco Engeleno, *Bernardo Guilelmo, sua uxore* Senegunda *et infantibus illorum. Et de istum ortum et de istam terram suprascriptam est unus capitis* daus la *vinea Bernardi Guillelmi Montispessulani, et de alia parte* juxta oliveda *sancte Marie et juxta ortum Guillelmi Montispessulani, et istum ortum et istam terram suprascriptam donamus et guirpemus per alodium Bernardo Guillelmo et uxore sua* Senegunda *et infantibus illorum, ad omnes voluntates eorum faciendas sine engano,*

ego Poncius Folcus, et fratres mei, Bernardus et Folcus et sorores meas, Florensa et Ricarda. *Et de hoc sunt testes Guillelmus* de Valmala *et Raimundus* de Ponz.

Cet acte fut la conséquence d'une vente, faite au vicaire Bernard Guilhelm, par Pierre Barral (ch. 106), *in mense Madio, regnante Philippo rege*, tout comme le ch. 108 ci-après.

CXXVIII

(F° 60, r°.—Ann. 1118?)

Ch. 108) CARTA VENDICIONIS FACTE BERNARDO GUILLELMO A PETRO BARALO CUM FILIIS SUIS

In nomine Domini. Ego Petrus Baralus et infantes mei[1], *Firminus et* Bonafos et *Aldiardis*[2] *atque Ermengardis*[3]. *Nos simul in unum vendimus tibi Bernardi Guillelmi Montispessulani et ad uxor tua atque infantibus vestris totum ortum et totam terram quem*[4] *ibi habemus illa*[5] *quem tenemus*[6] *de Poncio Folcono et de fratribus suis, et* afronta ad *planterium*[7] *Bernardi Guillelmi* de vers *circiter, et de alia parte* afronta a l'oliveda *Sancta Maria de Montispessulani*[8] davers[9] altau, *et de alia parte* afronta *ad ortum*[10] *Bernardi Guillelmi qui est in terra que fuit Petro* Vinofranc davers *aquilone, et de alia parte* afronta[11] a[12] *terra Guillelmi Montispessulani* davers *corina, totum quam ibi habemus vendimus vobis de voce, fundis, possessionis, ut ab hodierno die et tempore habeatis, teneatis et possideatis*[13] *et omnis posteritas vestra et faciatis quecum que facere volueritis, vendere, donare vel impignorare ubi volueri*[14], *et istud ortum*[15] *suprascriptum et ista terra qui est suprascripta non donat nullum censum nec ullum usaticum ad hominem nec ad feminam excepto I ss. de frumentum*[16], duas part de frument, *et tercia* d'ordi[17] et I s. de ordi a *Poncio Folco et ad fratribus suis. Et si*[18] era[19] venduda[20] *ista honore qui est supra scripta, nec* impignorada[21], *habeant Poncius Folconus et fratri sui*[22] lo consel, et *Raimundus Stephanus de* Montepestelleret VI. d, *et dedit Bernardus Guillelmus per istum ortum*[23] *et per ista terra*[24] IIII *libras et dimidium de denarios* melgoires *a Petro* Baral et *a filii sui Firmini, et de isto precio, apud*[25] *nos nichil remansit in debitu sed omnia nobis bene adimplestis. Facta carta*

ista in mense Madii, regnante Philippo rege. Signum Petrus Baralus, et filii sui Firmini[26] *qui hanc cartam mandaverunt scribere. Etsi tantum erat que Pontius Folconus nec fratri sui ullum censum nec ullum usaticum alium* demandavan *in istam*[27] *honorem qui est suprascripta,* a conogut [28] *Petrus Baralus et filii sui Firmini*[29] a *Bernardum Guillelmum et ad uxor sua atque infantibus suis que per talem judicium* om lor en donaria que fair endegesan que lor[30] gueriscunt[31], que *Pontius Folconus nec fratri sui nullum*[32] *usaticum alium non* i'aiunt[33], *excepto quod est scriptus*[34]. — *Testes* Latienfant de Pignan, *Petri Dalmacii de Castel novo, Pontio de* Monte Oliu, *Raimundum* Aldebert, *Ugo* Baptizat, *Guillelmi filii* de Plazenza, *Stephanus* Rascat, *Arnaldus scripsit.* — Et a convengut *Firminus filii Petri Baralii a Bernardi Guillelmi Montipessulani et ad uxorem suam atque infantibus suis si ullum* encoboler avia *facto de istam honorem qui est suprascriptam ad hominem nec ad feminam* que illengeit, *per fide sua* plevida.

L'instrument de cette charte de vente se trouve au n° 106 de notre ms., avec ce titre-ci :

INSTRUMENTUM VENDICIONIS EACTE BERNARDO GUILELMO MONTIPESSULANI A PETRO BARALO ET FILIIS SUIS

Il y a entre les deux textes les différences que je vais indiquer :

[1] *Nomine.* [2] Aldiarda. [3] Ermengarda. [4] *Quam.* [5] *Illum ortum et illam terram.* [6] *Temumus* (ms.). [7] *De ipsum.* [8] *Monte pessulano.* [9] De vers altan. [10] *Ad ortum ad ipsum.* [11] Adfronta. [12] Ad. [13] *Vos.* [14] *Voluerint.* [15] *Qui est.* [16] Las duas. [17] *Et unum.* ss de ordi. [18] *Si tantum.* [19] *Erat sia.* [20] Que sia venduda *nec impignorata.* [21] *Istam honorem qui est suprascripta habent.* [22] *Suis.* [23] *Qui est saprascriptum.* [24] *Qui est saprascripta.* [25] *aput.* [26] *Et Bonafos filia Petri Baralo* [27] *Istum.* [28] Ant convengut *ambo.* [29] *Et filius Firminus.* [30] Lur. [31] Gueriscun. [32] *Que nullum.* [33] Aiun. [34] *Scriptum.*

Jusque-là les deux chartes se suivent phrase à phrase ; il n'en est pas de même des deux dernières, dont l'ordre a été interverti.

Et ant convengunt *Petri Baralii et filii sui Firmini* et Bonafos a *Bernardi Guilelmi Montispessulani et ad mor sua, atque infantibus suis, si ullum* encoboler aviam fait *de istam honorem qui est suprascripta ad hominem nec ad feminam que illi supra-*

scripti egecint.—Testes Guillelmi de Bergoisa, *Berenguerii Lamberti Raimandi Lamberti, Pontius* de Baneras, *Petro* Dalmat de Castelno, *Pontius* de Monte oliu, *Petrus* Aundanz, Constantin *macellarius. Arnaldus scripsit hanc cartam.*

Cet acte appartient aux dernières années du XIe siècle ; le vicaire Bernard Guilhem mourut vers 1118. (V. A. Germain, *Histoire de la commune*, t. 1er

CXXIX

(F° 67, v°. — Ann. 1149?)

Ch. 134) SACRAMENTUM COMPOSITIONIS INTER RAIMUNDUM ET GUILELMUM.

De ista hora in antea non decebrat *Raimundus filius* de Bonefos *Guilelmum filium Ermengardis de ipsa turre et de ipsa* forteza *quam habuit in Monte pestellario, nec in antea habuerit,* no'l li tolrat ni l'en tolrat, ne'l li vederat. *Et si homo* era *aut femina* qui-li tolgist, ni l'en tolgist, *cum illo finem et societatem non habuerit, si propter illa* forteza *non habebat recuperare.* Et si recobrar la podia, c'um li rendest, *sine lucro d'avere.* Et dreiz *adjutorium* lo seria, *per fidem et sine inganno.*

Ce serment appartient à la domination de Guilhem VI, fils d'Ermessens (1121-1149); il se trouve mêlé à d'autres actes de la même époque.

CXXX

(F° 68, r° — Ann. 1129)

Ch. 138) VENDICIO FACTE BERNARDO QUINTINI AB UGONE BERENGARIO.

Ego Hugo Berengarius vendo et solvo et prorsus relinquo, sine enganno, cum hac carta, et sine omni retencione, tibi Bernardo Quintini et cuicumque dimiseritis ad faciendas omnis voluntates tuas hoc quicquit sid quod ego vel aliquis per me habet in vinerio de podio Aviller, *videlicet in quarto et* VII saumadas *et unam banas-*

tam racemorum per gardia, *et totum hoc quod habeo* in trollatgue, et e'ls patis et e'l sennoriu *et in consilio venditionem et pignorum* et delz acaptes. *Hoc est octava pars de toto in simul cum aliis parcionariis. Propter hanc autem venditionem et solutionem per nominatam tu Bernarde Quintini donasti mei Hugoni Berengario C XL sol. melgor. per empcione. Et ego Guillelmus de Villanova laudo et consilio tibi Bernardo Quentini et tuis totam istam emptionem pernominatam sine tuo tuorumque enganno ad faciendas omnes voluntates tuas, ad dandum et ad vendendum et ad impignorandum, cum consilio curie domino Guillelmi Montispessulani, cuicumque volueritis, exceptis sacerdotis et clericis et militibus et etiam habui inde per consilio* XXX *sol. melgor. Acta sunt hec anno Dominice incarnationis M° C° XXVIIII, in mense Septembris. — Item sciendum est quod si aliqua res tui inde evinceretur, ego Hugo Berengarius restituam tibi et tuis jure, sine omni enganno. Testes sunt isti Petrus Girbaldi, Petrus Bellinus, Petrus Asta fracta, Petrus Guillelmus Maifredi, Petrus de Alvernico, et Petrus Angelus, qui scripsit hec.*

CXXXI

(F° 95, v° — Ann. 1190)

Ch. 244) CARTA DE LEUSDIS SET ET ALIO LOCO PLENIUS INVENIETUR.

De leusdis. 1) De singuliis peciis de panno lineo et laneo, I denarium de leusda, *excepto de canabaciis qui sunt venditi ad centum de quibus datur III d. de uno quoque centum.*

2) De fillola, *I d.*

3) De befro, *I d.*

4) De luria, *obolum.*

5) *De c. de leporinis, I d. de venditore.*

6) *Si in trosello liganturipse leporine, IIII° d. de quoque centum.*

7) *De centum conillis, obolum, si in collo portantur.*

8) *Si in trosello fuerint misse IIII d. de venditore.*

9) *De C. agninis I d. de venditore et de comparatore alium denarium si portantur in collo.*

10) *Si in trosello ligantur, III d.*
11) *De C. escurollis, I d. de venditore, et de comparatore alium.*
12) *De pellibus angninis factis et de multoninis, I obolum.*
13) *De pellibus catinis factis, II d.*
14) *De bustis de lepore, I d.*
15) *De pellibus conillis factis, I d.*
16) *De bustis de scirollis, I d.*
17) *De bustis de conillis, I d.*
18) *De* dozena *catorum, I d.*
19) *De* dozena *janetarum et vulpinarum et lupa cervariarum, II d.*
20) De dozena *martrinarum et fainarum, III d.*
21) De dozena *golarum, II d.*
22) *De camsilio et de fustaneo, I d.*
23) De dozena *camisiarum* de Tolosa, *II d.*
24) *De mille variis et grisiis, IIII sol.*
25) *De timbro de cimbelinis, VI d. et ob.*
26) *De pellibus et pelliciis variis, IIII d.*
27) *De busto de catis, II d.*
28) *De cohopertorio* de putois *II d.*
29) *De tapeto grandi, IIII d.*
30) De almucela, *II d.*
31) *De duodena caprinarum cum pilo, I d.*
32) *De duodena corvesorum, III d.*
33) *De duodena bazanarum, I d.*
34) *De corio cervi cum pilo, I ob.; sine pilo, 1 d.*
35) *De collo cervi et de brusco, I d.*
36) *De ausbergo, IIII d.*
37) *De saumata spatarum, unam spatam.*
38) *De pallio, IIII d.*
39) *De tireto et cendato, II d.*
40) *De saumata de rellis et de aisadis, I d.*
41) *De saumata* de gavens, *II d.*
42) *De mille clavellis, I d.*
43) *De Sarraceno et Sarracena, IIII sol.*
44) *De saumata cordarum, I cordam.*
45) *De saumata de canapis, III d.*
46) *De saumata de piscis, I cognum.*
47) *De saumata enaporum, I enapum.*

48) *De saumata scutellarum et cannarum, unam de collairono : cannarum et scutellarum et canapum, I d.*

49) *Et etiam cordarum.*

50) *De centum de acerio, I estractum.*

51) *De barracano albo, I d.*

52) *Unusquisque blancherius qui facit blanchariam donat, annuatim, II sol. et dimidium.*

53) *Unusquisque coiraterius singulis septimatus quibus tabulam tenet, III d. et ob.*

54) Barracan *tintus in* grana, *II d.*

55) *Mulus et equus et roncinus et equa, IIII d.*

56) *Pelles ermine, IIII d.*

57) Lo cent *de vulpinis, XVI d.*

58) *Porcus, I ob.*

59) Bacon, *I ob. et macellarii donant lumbos.*

60) *Et media pectora vaccarum et bovorum.*

61) *Una queque* saumada *lignorum, unam aselam.*

62) Saumada de carbon, *I d.*

63) *De piscibus scamalibus de XII d., unum obolum.*

64) *Centum de sipiis, I d.*

65) Saumada *de cepis, I forcum.*

66) Saumada de ravers, *I ob.*

67) *De sestario universi bladi,* la trentena, *id est talem mensuram quod triginta faciant unum sestarium.*

68) *Cordoanum rubeum, III d.* la dozena.

69) Carga *grane, II sol.*

70) Lo quintal *de omnibus averis, III d. et* de grana VIII *d.*

71) *De fundendo sepo, de XII denariis, I ob. quod non audent fundere nisi homines domini.*

72) *Esmerum est domini et habet, IIII d.* de marcha, *et preterea totas* cenradas.

Cette première Charte de nos Leudes vient dans le manuscrit (ch. 243), après la seconde rédaction de nos coutumes : *Hi sunt mores seu consuetudines Montispessulani*, etc. Elle n'en est évidemment qu'une suite.

Ces deux documents paraissent être de la fin de la domination de Guilhem IX ; ils sont placés après les serments du Bayle, du sous Bayle et du Juge, en 1190 (ch. 239, 240, 241). On peut donc leur assigner cette dernière date.

Cf. ainsi que la seconde Charte des Leudes qui suit (chap. 274. — V. n° CXXXIII) avec l'Etablissement et la Déclaration des Leudes du *Petit Thalamus*, éd. de la Soc. archéol., p 225 et p. 229. — On remarquera que le texte est, tout d'abord, presque entièrement latin (ch. 251), beaucoup moins ensuite (ch. 274), et qu'il est tout à fait roman dans le Leudaire du *Petit Thalamus*.

CXXXII

(F° 97 , v°. — S. d.)

Ch. 252) ITEM CARTA MANSORUM

De Vol. IIII saumadas *de vindemia per gardiam.*
De Luirum, VI.
De Biars, II.
De Cairol, II.
De Cairolet, III.
De las Teiras, III.
De Comballols, VI.
De Lancea acuta, III.
De Sancto Clemente, II.
De la Roca, VIII.
De Sostantiono, VIII.
De Botoneto, X.
De Podio Agelager, VI.
De Caras causas, V.
De las Matas, VIII.
De Grabels, X.
De Fan, V.
De Villa Juds, X.

CXXXIII

(F° 102, v°. — Ann. 1204?)

Ch. 274.) CARTA TOCIUS LESDE MONTISPESSULANI ET QUANTUM DE UTROQUE AVERO ACCIPI DEBEAT

Hec est carta tocius lesde Montispessulani.

1) *Unusquisque blanquerius qui facit blancariam donat annuatim II sol. et dimidium.*

2) *Quisque coiratarius donat in una quaque septimana qua teneat tabulam, III d. et ob.*

3) *Queque* dotzena *Cordoani, III d.*

4) *Excepto* de Rossillon *que donat, II. d.* la dozena.

5) *De omni panno de lana de duabus cannis in susum, I d.*

6) *De omni panno lineo quod valet de duobus sol. in susum, I d.*

7) *Excepto de cannabaciis qui sunt venditi ad centum; de quibus dantur de uno quoque centum, III d.*

8) *Pecia fustanii, I d.*

9) *Estamene pecia, I d.*

10) De fillola, *I d.*

11) *De befro, I d.*

12) De luria, *I. mezallam.*

13) *Pelles de* conils *facte, I. d.*

14) Lo cent de conils, *I ob.*

15) *Centum de leporinis, I d.*

16) *Duodena multoninis* afaitadis, *I d.*

17) *Miliarium de variis IIII sol.*

18) *Pelles varie et pellicie varie, et pelles grisie et pellicie, IIII d.*

19) *Pelles vulpinarum, II d.*

20) *Duodena vulpinarum II d.*

21) *Pelles de catis et vestimenta de catis, II d.*

22) Dotzena *de catis, I d.*

23) Dotzena *de fainis et martrinis* del caus, *I d.*

24) *Pellicie* de conils *et pellicie* de lebres *una quaque, I d.*

25) Lo cent *de anninis, I d.*

26) *Pelles et pellicie facte de anninis, I ob.*

27) *Trossellus de anninis si defertur extra villam, ille qui comparavit donat, IIII d.*

28) *Trossellus* de conils *similiter, IIII d.*

29) *Collerius qui comparat conillos vel anninas, si defertur suo collo, I d.*

30) *Duodena golarum de martinis et fainis, II d.*

31) *Duodena de loberinis, II d.*

32) *Duodena de janetis, II d.*

33) Lo timbre de cembelins, *VI d. et ob.*

34) Camsil, I d.

35) Casubla, I d.

36) Libra de seda *Yspanie, I d.*

37) *De hac terra, I ob.*

38) Calels *de solido, I ob.*

39) Dotzena *caprinarum, I d.*

40) *Omne cornium de bove et de vacca, et de asino et de asina, et de equo et equa, et de mulo et mula, et roncino, et cervo, I ob.*

41) *Muli et mule, equi et eque, et roncini, quisque, IIII d.*

42) *Asinus et asina, bos et vacca, I d.*

43) *Porcus et porca postquam duodecim denarios valebit, I ob.*

44) *Sarracenus et Sarracena, III sol.*

45) Ausbergos et ausbergotz, IIII d.

46) *Omnis* espaza de Alammania, I d.

47) Espaza de Peitaus, I ob.

48) *Corium cervi* afaitadi, I d.

49) *Collum per se afaitadum,* I *d.*

50) *Corium bovis* afachat *si integrum est, I d.*

51) *Honus de solis si de duodecim* en sus n'ia, I solas.

52) Saumada *de ferro, II d.*

53) Saumada *de ponchis, II d.*

54) Saumada *de rellis et aissadis, I d.*

55) Saumada de gavencs II d.

56) *Miliarium* de clavels *de equo, I d.*

57) Saumada de sartans *de ferro, I d.*

58) Lo cent d'acier, I estraig.

59) *Sendati et samiti et tireti,* II *denar.*

60) Trastotz draps de seda obrat, IIII d.

61) Tapitz grans, IIII d.

62) Almucella, II d.

63) *Barracanus,* I d.
64) Lo cent de sipias, I d.
65) La dotzena de moltoninas, I ob.
66) Lo fais de veire, II vaissels.
67) Baccon, I ob.
68) Saumada d'enaps, I ena p.
69) Saumada d'escudellas, I escudella.
70) De grazals, I grazal.
71) Lo fais de collier de brocs, I d.
72) Saumada de erugas, II erugas.
73) Saumada de cannas, I canna.
74) Saumada de *cordis,* I corda.
75) Saumada de canbe, III d.
76) Saumada de sarrias en las quals porta hom fems, I sarria.
77) Lo fais de collier de cannas e canabe e de cordas, I d.
78) Totz hom dona de teigner d'un galabrun en grana, IIII d.
79) D'una saia de teigner en grana eissament, IIII d.
80) Una *quaque* canna de precet e d'escarlata de grana, dona de teigner en grana, I d.
81) *Barracanus* dona de teigner en grana, III ob.
82) Cobertor de putois, II den.
83) Totz avers dona del quintal apezar, II den.
84) Eissez grana que dona del quintal apesar, VIII den.
85) Totz avers que dona de meiseis avers lesda, non dona mais aquel que vent.
86) Collier que porta pez a son col, 1 d.
87) Saumada de pez, si XVIII en sus n'i'a, 1 pegaz.
88) De tot bou et de tota vacca et de tot vedel que a 1 an, lo miegz pietz.
89) Saumada *vini,* 1 ob.
90) *Omnis piscis* escamals *de solido,* 1 ob.
91) *Vel de C. piscibus IIII pisces.*
92) *De anguillis* et vairatz *de C. IIII pisces.*
93) De raiadas la saumada, 1 raiada.
94) Estorion 1 d. *vel 1 nervillam.*
95) Alec vel arencs *de C. piscibus, IIII pisces.*
96) *De sepo fundendo de solido, ob.*
97) Saumada *de carbone,* 1 d.
98) Sau. de tota fruita, 1 *escudellam.*

99) Sau. *de ollis, I ollam.*
100) Sau. *de pergis, I pergam.*
101) Sau. *de circulis, I circulum.*
102) Sau. *de sepis, I forcum.*
103) Sau. de ravens, 1 d.
104) Sau. de dentals, 1 d.
105) Sau. *de furcis cum quibus ventilatur bladum, I furcam.*
106) Sau. *de palis, I palam.*
107) Sau. de maigsz, 1 ob.
107) Sau. *de caulibus et de porris que venit de foris, I ob. vel obolatam.*
108) Sau. de naps que venit *de foris, I scudellam.*
109) Sau. de manegues *de aissadis*, 1 manegue.
110) Sau. de rompions, 1 rompion.
111) Sau. *de copis de ligno, I copam.*
112) Sau. *de scriniis, I obol.*
113) Sau. *de astis, I astam.*
114) *Collerius qui deffertur*, 1 d.
115) Sau. *de dorcis de* VI en sus, *I dorcam.*
116) Sau. *de botellis, I botellam.*
117) *Collerius de circulis*, 1 d.
118) Sau. de descz, *I discum.*
119) Sau. d'*amigdalis, I scudellam, et si non est ibi* saumada *de sextario, I d. et d'emina obol.*
120) *Amarine donant de obolata, I amarinam.*
121) Saumada de leigna, *I asclam.*

Cette charte est placée parmi les documents de la succession de Guilhem IX; on peut lui assigner pour date 1203 ou 1204.

Cette charte de la Leude de Montpellier se trouve aussi dans le *Grand Thalamus*, f° 38, v°, avec ce titre :

CARTA DE TOTA LA LEUDE DE MONTPESLIER

Les deux textes ont des différences que je vais indiquer, en suivant l'ordre des articles :

1. Cet article manque.
4. Dozena, *l.* dotzena.
5. *Susum*, l. *sursum.*

6. Même observation.

12. *I mezallam,* l. *unum obolum.*

13. Cet article et le suivant sont ainsi conçus : *pelles de sirogrilli facte, I d.*

14. *Centum de cirogrillis, I ob.*

23. Caus, *l.* cau.

24. De lebres, *l. de leporibus.*

25. *Centum de agninis, I d.*

33. Cembelins, *l.* sembelins.

53. *De ponchis, l.* de ponchas.

56. De clavels, *l. de clavis.*

58. D'acier, *l.* d'aceir, I estrag.

59. Cendatz et samitz et tiretz, II d.

60. Obrat, *l.* obratz.

64. Sipias, *l.* sepias.

65. *Duodena de multoninis, I ob.*

67. Baccon, *l.* bacon.

69. Saumada *de scutellis, unam scutellam.*

77. Lo fait de colier de cannas et de *scutellis* et cambe et de cordas.

78. Teigner, *l.* tenher. Même observation aux articles 79, 80, 81.

84. Eissez, *l.* esters.— Apesar, *l.* apezar.

86. Pez, *l.* pehz.

87. Pez, *l.* pehz.

88. Miegz pietz, *l.* meichs pechs.

93. Saumada de raiadas, l *raiadam.*

95. Alec *vel,* manque.

96. Sepo, *l.* cepo.

97. De *carbone, l.* de carbon.

98. *Escudellam,* l. *scutellan.*

105. *Bladum,* l. *bladus.*

107. Maigsz, *l.* matz.

108. *De foris,* manque.

109. Saumada *de manicis de aissadis, l* manegue.

114. *Qui deffertur,* manque.

115. En sus, *l.* en sus n'i'a.

117. *Collerius,* l. *colerius.*

De même au 114.

119. *Scudellam*, l. *scutellam*.

121. Leigna, *l.* legna.

CXXXIV

(F° 103, v°. — S. d.)

Ch. 276) CARTA MANSORUM QUI DEBENT FACERE ALBERGUOS GUILLELMO DOMINO MONTIPESSULANI. (Extraits)

Hec est carta memorialis de albergis que debent homines Guillelmi de Montepessulano.

In primis Astramundus de Cairol Alberg *ad VI caballarios.*

Lo mas de Cairolet alberc *ad VI caballarios.....*

Ipsum Vilanus, per l'apendaria Martin Guido alberc, *II caballarios....*

L'apendaria Durant Cornum de Juviniac alberc, *II caballarios.....*

Lo mas del Frigoler alberc, *VI caballarios.*

Lo mas de l'Oliver *de Sancto Clemento* alberc, *VI caballarios.....*

Aquist de val *Ariberti per unum mansum de sancto Jorio* alberc *IIII cabalarios.*

Los mas de Riu Colum que Bisbas Gibos tenia alberc, *VI caballarios.*

Las apendarias de Podio Agut alberc, *VI caballarios.....*

La balia de Peret d'Asrat, alberc, *XII caballarios.*

La bailia de Morilan aberc, *XII caballarios.*

CXXXV

(F° 113, v°. — S. d.)

Ch. 302) ITEM DE CENSU ET ALBERGIS MANSORUM. (Extraits)

A la Tallada alberc, IIII cavalers, porc de *II solid*, moltun, *agnum*, per espatla VI d., II galluns, 1 gallina, 1 pan.

A la Roveira, porc de II *sol.*, *agnum,* II galluns, 1 gallina, 1 pan.

Lo mas de la Crux, alberg IIII cavalers, pord *de II sol.*, multun, *agnum,* II galluns, 1 gallina, 1 pan, per espalla VI d....

Apendaria de Sere-sech, *agnum,* II galluns, 1 gallina, 1 pan.

Apendaria de la Fraiseneda, *agnum,* II galluns, 1 gallina...

Bardaria *Bricii,* 1 gallina....

Acenton alberg VI cavalers, porc de II *sol.,* multun tundut, *agnum,* 1 *sest. ordei*.....

A la Muta alberg, X cavalers per bailiage.

Carcares alberg XII cavalers per bailiage... .

Sancto Amancio monachus, alberg, XII cavalers, 1 servent per bailia.. ..

Ad Abunanicus Andreus Mainart alberg, II cavalers, 1 *agnum,* 1 gallina, 1 pan, 1 sest. de civada censal.

1 Peire Durant alberg II cavalers, 1 *agnum,* 1 gallina, 1 gallun 1 pan, 1 sest. de civada censal.....

Pons Ug alberg II cavalers, 1 *agnum,* 1 gallon, 1 gallina, 1 pan, 1 sest. de civada censal.....

Lu mas Bernart Pons alberg VI cavalers, porc de *II sol.,* multun, *agnum,* auca, fogacia, 1 gallina, 1 pan, 1 sest. de civada censal, per espatla VI d.....

Lu mas de Peirun Martes alberg VI cavalers, porc de *II sol.,* multun, *agnum,* II auca, fogaza, 1 gallina, 1 pan, II sester de civada censal, per espatla VI den.

Unusquisque mansus de Sancto Paragorio et de Milciano debent unum quemque annum per oblias VI d., III boers, 1 segador, 1 ventador.

Las apendarias III d. per oblias, et I segador, et 1 ventador, et 1 *bovum.*

Durantus d'Elzet alberc, V cavalers per bailia.

Poncius Raimum de Plaisan alberc, V cavalers per alo...

CXXXVI

(F° 132, r°. — Ann. 1115?)

Ch. 358) VENDICIO DE QUONDAM LOGALI QUAM FECIT PETRUS DE BESANO DALMACIO DE CASTRIIS.

In nomine Domini. Ego Petrus Lambertus de Bezan *sumus*

tibi Dalmaz *de Castriis atque uxor tua et infantes tui venditores unum logalem qui* est a la porta *de Castriis, et tenet istum logalem* del soler *qui fuit de Rostagno* Gafor, *usque* a la porta del castel, *excepto* de sus e l'entrar del soler en la carreira, *totum quod ibi habeo vendimus vobis de voce, fundis, possessionis ut ab hodierno die et tempore habeatis, teneatis vos et omnis posteriora vestra et faciatis quecumque facere volueritis habeatis plenissimam potestatem et dedisti mei in precium. L sol. denar. melgoriensis monete. Et fuit facta cum consilio fratris Petro* de Bezan, *Poncius Lambertus, Raimundus Lambertus, Guillelmus debet Petro Lamberto facere laudare ad uxor sua et ad infantes sui. Ista carta per fiogena. Testes Poncius* de Bezan *sua, Effre de Castriis, Guillelmus de Burgetis* e Rostag Ugo.

Acte placé entre deux documents de même sorte, de 1115 et 1114 (ch. 357 et 358).

(A continuer.)

ACTE DE PROCURATION

(DIALECTE BÉARNAIS)

(1409)

L'acte suivant n'est donné que comme texte de langue. C'est une procuration générale donnée par Arnaud de la Abadie, du lieu du Bosc d'Aros (aujourd'hui Bos d'Arros, près de Pau), pour recouvrer les biens de feu Guillaume, son fils, décédé à Elne, en Roussillon. L'acte a été fait à Nay, en Béarn, le 19 septembre 1409. La succession fut délivrée au frère du défunt par acte reçu à Elne, le 5 octobre suivant (Jacques Bolosum, notaire).

ALART.

Conegude cause sie a totz que Ar[nau]ton[1] de la Abadie deu Bosc d'Aros[2] en la dioseze de Lascar en Bearn, constituit personaumentz en la presencie de mi notari coadiutor e deus testimonis de jus scrijtz, a feyt constituit e ordonat son sert beray[3] e leyau procurador attor domandador recebedor e deffendedor speciau e generau, es assaber Gassiot de la Abadie, son filh, speciaumentz e expresse a domandar crubar[4] prener e receber totz los bees e causes de quinhe condition ques sien qui son de Guilhem de la Abadie, son filh sanrere e fray deu dijt[5] Gassiot, cum es aur argent deutes o bestiars audijt G[m] aparthientz o aparthier podentz en lo temps que biue, ube en los loc d'Eune o de Perpinhar o en autes partz; E generaumentz en totz e sengles caas e negossijs que eg ha affar ni ha

[1] Ce nom est écrit en abrégé dans l'original. L'acte latin du notaire roussillonnais donne *Arnauton de la Abadia*.

[2] Les actes du notaire d'Elne portent *in loco de Anbosc Derros in Bearno*, et ailleurs *de Aubosc Derros*.

[3] Le notaire n'a pas distingué le *b* du *v*, dans ce mot et dans quelques autres.

[4] Recouvrer.

[5] Ce mot est toujours ainsi écrit dans ce texte. Un autre document de 1411, déjà publié par la *Revue*, écrit partout *diit*.

deliurar, ab qual se bol persone o persones, per dauant totz senhors judges ordenaris extraordenaris delegatz o subdelegatz, thientz offici seglar o de gleie, ab poder de substituir aute o autes procurador e procuradors en son loc; Prometent e autreyant, lo medixs constituent, que tot quant que per lo son dauant dijt procurador o per lo substituit o substituitz per luy sera feyt quitat recebut crubat e deffenut, a luy sera per ferm e per durable e agradable : noremenh stote cause aber ferm judyat absobr (*sic*) ab totes sas universaus clauses. Prometent e autreyant, lo medixs constituent, a mi notari de jus scrijt stipulant e recebent per totz aquetz aus quaus s'aparthiey ni aparthier se pod, cause judyade pagar e complir, relevant a relevar; prometent de tote carque satisdar, en obligation de totz soos bees e causes, E qu'en autreya carte. Feyt fo au Bosc d'Aros en Bearn XIX jorns en setenre l'an M CCCC IX; testimonis son d'asso Berthomiu de Gelibert[1], Bertran d'Aris, deu Bosc d'Aros, e jo Guilhem de Sacase, coadiutor d'En Goalhard Doroys[2], notari public de Nay, qui aqueste carte retengu (*sic*) fi e senhe de mon senhau.

(Original sur parchemin; — *Archives du département des Pyr. Or.*)

[1] Le dénombrement général de la vicomté de Béarn, en 1385 (*Archives des Basses-Pyrénées*, p. 107), mentionne déjà, au Bosc d'Arros, les *ostaus d'Arnauton de l'Abadie, de Berdolo d'Aris* et *de Gelibert*.

[2] *Coadjutorem Gallardi Deroys*, dans l'acte du notaire d'Elne.

LE CÉRÉMONIAL DES CONSULS

Le manuscrit que nous allons publier a un très-grand intérêt au point de vue historique. Non-seulement il indique, jour par jour, pour ainsi dire, quelles étaient les fonctions et les habitudes municipales vers la fin du moyen âge, mais encore il constate quels furent les efforts de nos pères pour maintenir, contre les empiétements de la royauté et de ses agents, les coutumes et les priviléges de la cité.

Il est facile de comprendre, d'après cela, que la rédaction du *Cérémonial des consuls* ne fut pas une simple affaire d'étiquette : elle répondait à une nécessité évidente, flagrante aussi, puisque les occasions de se défendre contre ces empiétements étaient journalières, et qu'il fallait à toute heure se tenir à la brèche pour en repousser de nouveaux.

Il sort donc entièrement, par son caractère, de l'esprit ordinaire des cérémoniaux, qui n'ont pour but que de satisfaire de simples vanités ou des prétentions personnelles.

Il suffit, indépendamment de ce que nous avons dit ci-dessus, de rappeler les circonstances qui le firent rédiger.

A partir de la grande charte de 1204, la ville de Montpellier avait vécu avec un ensemble de coutumes, de franchises, de priviléges, qui lui assuraient des droits si nombreux, si importants, qu'ils lui constituaient en quelque sorte une existence toute républicaine [1].

Lorsque les rois de France en acquirent la seigneurie, leur pouvoir trouva par conséquent, à son exercice, des limites et des entraves qui l'arrêtaient ou le gênaient.

Aussi leur autorité n'eut-elle rien de plus pressé, — tout en

[1] Pour connaître l'esprit et la manière d'être de cette constitution, voy. l'*Histoire de la Commune de Montpellier*, de M. A. Germain. Le premier volume la commente et l'explique, les deux suivants la montrent en action. — Cf. Grasset, les Etablissements, *Petit Thalamus*, éd. de la Soc. arch, p. xvn et sq., pour les autres parties de notre droit communal.

jurant de respecter et d'observer nos coutumes et nos franchises, — que d'essayer d'en ébranler l'ensemble par des attaques directes, et d'en distraire peu à peu, par des empiétements successifs, violents ou non, les parties les plus essentielles [1].

Elle réussit si bien, si complétement, dans son œuvre de destruction, que de cet ensemble de droits que la ville possédait au moyen âge, il ne restait plus rien en 1789 [2]. La constitution si libérale de 1204, dont le maintien avait été tant de fois juré par les rois, avait disparu de fait ; les fonctions municipales étaient données pour de l'argent, et la ville se trouvait à la merci de l'Intendance [3].

En outre des coutumes et des priviléges, — qui formaient la masse principale de leurs droits, — nos franchises étaient appuyées sur des titres sérieux, positifs, des instruments incontestables, que l'on conservait avec un soin extrême dans nos archives et qu'on se hâtait de produire dans toutes les occasions de litige. Il était rare que, lorsqu'une prétention se présentait avec netteté, elle ne fût pas repoussée de suite.

Mais bientôt les exigences s'accrurent ; l'on en arriva à cette extrémité d'être obligé de disputer point par point, lambeau à lambeau, chacun de ces droits.

L'autorité eut bien vite raison des moins essentiels ; elle frappait les autres par les explications équivoques qu'elle en donnait, les modifications ingénieuses qu'elle y apportait, la crainte continuelle de conflits avec ses agents naturels, la désuétude aussi. Ce fut de sa part, pendant plusieurs siècles, une guerre de subtilité et de ruse, qui mériterait bien d'être racontée tout au long.

[1] Les rois d'Aragon, du reste, n'avaient pas attendu leur exemple. Voir l'*Histoire de la Commune*, t. I, p. 21 et sq., *Jacme Ier le Conquérant*, etc., t. II, p. 19 et sq., par M. Ch. de Tourtoulon.

[2] C'est ce qui a été déjà parfaitement remarqué par M. de St-Paul. Voy. sa remarquable introduction au *Petit Thalamus*, édit. de la Soc. arch., pag. XVI.

[3] On trouvera l'histoire de la décadence progressive des pouvoirs consulaires dans une publication de M. F. Pegat, *les Consuls de Montpellier sous l'autorité des fonctionnaires royaux, notamment pendant les années* 1640 *à* 1657, *d'après un ms des archives de la ville*. Montpellier, Boehm et fils — Voy. surtout p. 26 et sq.

Dans une telle situation, il était très-difficile à l'administration communale d'agir en quoi que ce soit sans engager les droits de la ville et les compromettre, quelle que fût la sagesse de nos magistrats.

Aussi, à chaque nouvel acte, exigeant une initiative quelconque, pour si peu importante qu'elle dût être, on était forcé de rechercher dans les archives de quelle manière on avait agi dans des circonstances de même sorte, et on s'appuyait de ce précédent acquis pour ne pas aller au delà.

Quand on avait à prendre une décision pouvant avoir des conséquences graves, on avait recours au *Petit Thalamus*, — contenant les coutumes et les franchises ;— au *Grand Thalamus*, — où se trouvent d'importants priviléges ; — aux chartes originales aussi.

Mais, lorsque l'autorité à son système d'attaques directes eut substitué celui des interprétations juridiques, pour défaut de forme ou de procédure, il ne suffit plus à nos consuls de savoir ce qu'il fallait faire : il leur fut non moins indispensable de savoir comment il fallait faire.

Avec des adversaires aussi vigilants, aussi insidieux que le fisc, le domaine ou la sénéchaussée, il était de la plus haute nécessité de prendre garde à ses moindres démarches, à ses moindres paroles, à ses moindres actions.

On sentit le besoin d'un *vade mecum* qui, sous une forme concise et rapide, indiquât, dans tous les cas possibles, ce qui était convenable et les précédents à invoquer. — La rédaction du *Cérémonial des Consuls* en résulta.

Ce fut une affaire de sauvegarde et non d'étiquette.

Notre manuscrit n'est très-certainement qu'une recension. Il est plus que probable qu'il y eut d'abord plusieurs rédactions successives, dont on retrouve des parties dans le texte que nous donnons.

Cela résulte de passages où l'on cite des faits appartenant au moment présent, quoique se rapportant à des dates différentes, ce qui ne peut provenir évidemment que d'une succession de rédactions.

Il y a tout lieu de croire que le texte primitif n'était qu'une simple énumération des actes municipaux, et aussi qu'il était en langue romane, tant à cause de phrases entières qui s'y

retrouvent, que parce que la langue de la rédaction française en est fortement imprégnée.

Cette dernière paraît appartenir aux premières années du XVe siècle.

A cette époque, les pouvoirs consulaires avaient été déjà fortement atteints ; aussi trouvera-t-on dans notre manuscrit, à coté d'indications précieuses, de traditions et d'usages, beaucoup de formalités devenues insignifiantes, parce qu'elles n'avaient plus de raisons d'être.

Au seul point de vue de la philologie, le *Cérémonial des Consuls* a aussi de l'intérêt. Avec lui, la langue du pays, que nous avons vue apparaître dans le *Mémorial des Nobles,* fait place à la langue française, tout en influant sur elle d'une façon très-appréciable et qui mérite d'être remarquée spécialement.

Je compléterai cette publication par une étude sur cette influence du languedocien sur le français en usage dans notre province.

J'ai ajouté au texte, en faveur des personnes qui n'ont pas l'habitude de la vieille langue, une glose continue, en attendant que je puisse donner un glossaire.

J'y joindrai diverses pièces justificatives concernant les délibérations municipales qui touchent au cérémonial, et une notice succincte sur les *Mémoriaux consulaires*, qui forment une suite naturelle du *Cérémonial des Consuls.*

A. M.

S'ensuit la forme et manière comment se doit gouverner le notaire du Consolat[1], sur les sérémonies qui se doibvent tenir et observer audit Consolat[2], commençant le derrenier[3] jour de fevrier.

1. — Dernier février. Annonce de l'arrivée du délégué du roi pour l'élection des consuls

Premierement le derrenier jour de fevrier, ledit notaire doit avizer les seigneurs Consulz, que a icellui jour doit venir un *tremys*[4] par le Roy n^re^ Sire, pour estre présent et tenir le lieu du Roy en icelle partie de l'election des Consulz qui se

[1] Consulat. — [2] Id. — [3] Dernier. — [4] Envoyé, délégué.

doit faire pour l'an ensuyvant, selon la teneur du previleige donné par le seigneur de Montpellier et confermé par le Roy de France nostre sire, et script au Grand Talamus, feuillets XXXVI, XXXVII, XXXIX, CCV, CXXIX.

2. — ID. ARRIVÉE DU DÉLÉGUÉ

ITEM si le Roy nostre Sire ne tremect [1] aucun pour tenir son lieu pour estre en la dicte election, les seigneurs Consulz le doyvent attendre tout le jour jusque à l'*ave maria*. Et si vient le doyvent recevoir en honneur et reverence, en hostant leurs chapperons et faisant reverence aux lectres du Roy nostre sire. Et si ne vient aucun tremys [2], le notaire doit faire troys foys proclamation devant la porte du Consolat [3], presens tous les seigneurs Consulz et presens tesmoingtz qui ne soient du Consolat. Et que de ce, se face (f° I, v°) instrument. Et se mecte dedans instrument qui fera de le élection des Consulz. Et ladicte proclamation doit estre telle :

A y [4], aucun tremys [5], par le Roy nostre sire pour estre en la election des Consulz qui se doyvent faire ?

Et ce doit faire troys foys. Et à la tierce foys doit respondre ledit notaire en personne des seigneurs Consulz telles paroles :

Les seigneurs consulz qui sont icy présens protestent que au cas que aucun tremys [6] par le Roy nostre sire viengue [7] en la forme que doit, selon la teneur dudit previleige, que ilz le recevront en honneur que doyvent, autrement si ne vient ilz procéderont à leur élection selon la teneur dudit previleige.

Et doit dire la derrenière [8] chose, icelles paroles :

E vous autres, seigneurs, me demandes instrument ?

Et ilz doivent respondre que « ouy ». Et d'icellui jour ne se doit plus rien faire.

3. — PREMIER MARS. ÉLECTION DES VII ÉLECTEURS

Prima Marcii

Item. Le premier jours de mars, le notaire du Consolat [9] doit recevoir des Consuls des mestiers electeurs des Consuls majeurs, au cas que les viennent rendre, et s'ilz n'y viennent, lesditz seigneurs Consulz les doivent eslire ; et qui soient de les

[1] Envoie. — [2] Envoyé. — [3] Consulat. — [4] Y a-t-il. — [5] Délégué. — [6] Id. — [7] Vienne. — [8] Dernière. — [9] Consulat.

sept eschelles [1] et des mestiers acoustumez de ruller [2] et y en doit avoir trente-cinq. Et iceuls doivent ruller [3] de cinq en cinq par les sept eschelles, en la forme et manière que (f° 2, v°) rullon [4] les seigneurs consuls. Et des trente cinq non y restent que sept, que ne est que ung de chaque cinquinc [5]. Et doivent avoir six enfans, les cinq qui soient assiz aux piez des seigneurs consulz, — et chascun doit tenir devant lui une escudelle [6] de bois, — et le sixiesme enfant, que doit estre le plus petit et le plus ignoscent, doit estre devant les cinq enfans, pour bailler à chascun desditz enfans, cinq rutles [7] de cere [8] blanche, chascun d'une grosseur et d'ung poix. Et icellui qui tiendra le lieu du tremys [9], doit tenir les bons rutles, lequel doit estre le premier Consul au cas que n'y ait aucun tremys, et ung autre seigneur consul doit tenir les mauvaiz rutles. Et le notaire doit tenir deux escudelles de bois, et les doit tenir en deux mains l'une sur l'autre quasi entrecouvertes. Et ce doit faire vers cellui qui tient les bons rutlons [10] et icellui y doit mectre ung rutlon ; et cellui qui tient les mauvais rutlons ne [11] doit mectre en lesdites escudelles quatre rutlons, et font cinq. Et ledit notaire doit bien ce remener [12] en toutes les deux escudelles, et les mectres devant l'enfant qui ne sera assiz. Et l'enfant doit prendre les cinq rutlons, tous en une poignée, et en doit mectre ung en chascune escudelle des cinq enfans. Et chascun desditz cinq enfans doit mordre sur son rutlon en telle guise que se trouve ung escript (f° 2, v°), que doit estre en ung des cinq rutlons. Et cellui qui aura l'escript, icellui sera le Electeur de consul. Et ainsi doit courir jusques que tous les sept électeurs soient complitz [13] de rutler. Toutefoiz devant que procedissent [14] à icelle acte [15] des électeurs doyvent faire une proclamation devant la porte du Consolat [16], en la forme et manière que icelle du jour de devant [17].

4. — Id. SERMENT DES SEPT ÉLECTEURS. — ÉLECTION DES CONSULS

Item. Ce fait, les seigneurs consulz doyvent par leurs escuyers

[1] Section électorale. — [2] Rouler, dans le sens de passer à tour de rôle. — [3] Id — [4] Roulent. — [5] Groupe de cinq. — [6] Ecuelle. — [7] Boule de roulement. — [8] Cire. — [9] Envoyé. — [10] Boule de roulement. — [11] Ne, avec valeur affirmative. — [12] Remuer. — [13] Accomplir, achever. — [14] Procédassent. — [15] Acte au féminin. — [16] Consulat. — [17] Précédent.

mander quérir[1] leurs sept électeurs, et quant ilz sont venuz là, les sept electeurs se doyvent monter sus en la Sale, et assiz les seigneurs consulz, les sept électeurs se doivent assoir. Et se doit assoir premier, derrière les fenestres, celui qui est pour le dimenche[2], et apres le lundi, et ainsi en ensuyvant jusques au samedi que doit estre le derrenier[3]. Et present le peuple, les seigneurs consulz, et le lieutenant du tremys[4], et les sept électeurs, doyvent jurer et faire leurs sacremens[5], que sont acoustumez de faire selon la teneur du previleige, lesquels sacremens doit lire cellui qui sera notaire du consolat a haulte voix, présent tout le peuple la estant avant que facent le sacrement. Et leu le sacramental[6], le lieutenant du Roy prent le *Livre* en ses mains, et si est consul, jure comme consul ; et en après prend le sacrement[7] des autres consulz, et puis après des sept électeurs, et de ce doyvent (f° 3°, r°) les seigneurs consulz demander instruments. Et ce fait, tout le peuple yssi[8] hors de la Sale, et les portes se ferment en telle guise que personne petite ne grande ne demoura[9] leans, ce non tant seulement le tremys[10], s'il y est, les seigneurs consulz et les sept électeurs, et procedissent[11] à faire leur élection de dix-huit hommes pour rutler[12] pour consulz. — Vérité est que les seigneurs consulz de l'an mil quatre cens et dix obtindrent lectres du Roy nostre sire, que attendu la diminution des bons hommes, que aqui[13] où rullayent par chascun rutle[14] cinq bons hommes que doresnavant ne rullerioint que trois, par qy[15] où rullayent trente bons hommes, doresnavant ne rullerioint que dix huit, et s'en feist estatut[16] et ordonnance. — Et quant on comply et sont tous d'accord, que ont leurs dix huit bons hommes et suffisans, les portes se ouvriront, et le peuple entra[17] dedans. Et les enfants se assiétent[18] comme fassoient[19] quant rutlaient les électeurs, et là s'observe la manière de bailler les rutlons[20] comme aux électeurs, et se publiquent[21] la en ung cartel de papier par le notaire dudit consolat[22] les ditz dis huyt bons hommes. Et rutlent par consulz en

[1] Envoyer chercher. — [2] Dimanche. — [3] Dernier. — [4] Délégué. — [5] Serments. — [6] Formule de serment. — [7] Serment. — [8] Sorti. — [9] Demeurera. — [10] Délégué. — [11] Procèdent. — [12] Voter. — [13] Que là. — [14] Tour de rôle. — [15] Que là. — [16] Statut. — [17] Entrera. — [18] Assoient. — [19] Fesaient. — [20] Boule de roulement. — [21] Publient. — [22] Consulat.

telle guise que des dis huyt demouront[1] six consulz. Et ce comply reyttèrent de public[2] les noms des six consulz (f° 3, v°). Et de ce demandent les seigneurs consulz instrument; et le notaire, de tout ce, fait instrument.

5. — IIe Mars. Prestation de serment des nouveaux consuls

Item, le second jour ou le tiers de Mars, les seigneurs consulz vielz[3] doyvent mander quérir[4] les seigneurs consulz nouvelz[5], et la doivent faire sacrement[6] en leurs mains lequel est acoustumé de faire. Et doit recevoir le sacrement celluy des consulz qui est lieutenant de monseigneur le bayle. Et la mesmes les seigneurs consulz vielz nottifient aux nouvelz toutz les négoces[7] et affaires du consolat[8] ou leur assignent ung jour certain pour les leur faire assavoir[9].

6. — Id. Première assemblée des consuls

Item, ce fait, les seigneurs consulz nouvelz, la mesmes si leur est advis, ou au chef[10] de deux jours ou de trois, se doyvent mectre en la chapelle du Consolat, et là doyvent traitter de leurs robbes, et de tous les affaires[11] du consolat.

7. — Id. Dispositions concernant le costume des consuls et des notaires

Item, chascun des seigneurs consulz ont pour leur robbes et folradures[12] et le notaire quarante livrez, et l'an mil cccc et quinze, les seigneurs consulz par délibération de conseil tournèrent[13] leurs gaiges et de leurs successeurs de quarante livres à trente livres, et pour ce que ordonnèrent (f° 4, r°) l'office que tenoit maistre Jehan de Cornille et ordenèrent[14] que le notaire pour icellui office tiendroit à ses despens ung cler, car auroit trop grand travail, et pour le salaire du clerc ne diminueroient point ses quarante livres. Et les seigneurs consuls doyvent faire robbes et chapperons tout d'une couleur, et se doyvent vestir le jour de Nostre Dame de Mars qui est a vingtyeme de mars.

[1] Demeureront. — [2] Réitèrent la publication. — [3] Vieux. — [4] Envoyer chercher. — [5] Nouveaux. — [6] Serment. — [7] Négociations. — [8] Consulat. — [9] Savoir. — [10] Du bout. — [11] Affaire au masculin. — [12] Fourrures. — [13] Changèrent. — [14] Ordonnèrent.

8. — XXIV MARS. DERNIÈRE ASSEMBLÉE DES CONSULS SORTANT POUR LE RÈGLEMENT DES COMPTES

Item, le XXIVe jours de mars, les seigneurs consulz vielz se doyvent adjouster[1] au consolat, ou devant[2] si leur est advis, pour tauxer[3] les travaulx de leurs clercs et autres qui auront travaillé pour le consolat[4]. Et le notaire y doit estre pour escripre ce en[5] *le Livre de Clavaire*[6]. Et doit monstrer aux seigneurs consolz[7] les travaulx que auront fait ceulx qui auront travaillé pour le consolat. Et si peu ou[8] taxent, ledit notaire leur doit dire se que lui semble.

9.— XXV MARS. LE GOUVERNEUR REÇOIT LE SERMENT DES NOUVEAUX CONSULS

Item, le jour de Nostre Dame, que est le XXVe jours de mars, les seigneurs consulz vielz et nouvelz se doivent adjouster[9] au consolat, et la doyvent oyr leur messe. Et oy la ditte messe doyvent mander au Palays se[10] monseigneur le gouverneur (f° 4, v°) est prest pour s'en venir, et non remains[11] doyvent mander un escuyer à la Pelisserie[12] pour veoir si monseigneur le gouverneur ou son lieutenant veura[13]. Et tantost que le dit escuyer veura qui viendra, tantost de grant cours[14] s'en viendra aux seigneurs consulz leur dire (que) ouy. Et adoncques les seigneurs consulz vielz et nouvelz, touchant[15] les menestriers davant[16], et iront premier au aller[17] les seigneurs consulz vielz, — et se doyvent rencontrer avecque monseigneur le gouverneur au canton[18] de Nostre Dame de Tables, devant l'ostel[19] de sire Guillaume de Ribaute, monseigneur le gouverneur bien accompagné de monseigneur le baille et de tous ses officiers, et s'en entront[20] à Nostre Dame de Tables tous ensembles. Et s'en montent a mon[21] en la trebune. Et tout ce est a heure qui se dit la grant messe. Et là le notaire du consolat[22], estant la ou se chante l'evvangile à l'Ange, lit à haulte voix le sacrement[23] que est

[1] Réunir. — [2] Auparavant. — [3] Taxer. De taux, comme taxer de taxe. — [4] Consulat. — [5] Dans. — [6] Receveur municipal. — [7] Consuls. — [8] Le. — [9] Réunir. — [10] Savoir si. — [11] Demeure. — [12] Rue des Pélissiers. — [13] Verra. — [14] Course, hâte. — [15] Jouant. — [16] Devant. — [17] En allant. — [18] Coin. — [19] Maison, hôtel. — [20] Entreront. — [21] En haut. — [22] Consulat — [23] Serment.

accoustumé. Et leu ledit sacrement[1], ledit notaire lit les noms des seigneurs consulz nouvelz. Et le notaire est devant monseigneur le gouverneur lequel fait de tout instrument, lequel lui baille[2] le Livre ou est leu le sacrement. Et ainsi quant les lit ung après l'autre viennent jurer entre les mains (f° 5, r°) de monseigneur le gouverneur; et quant tous ont juré, s'en descendent et eysson[3] de l'esglise. Et la où se sont encontrez[4] à l'entrer, prennent congé de monseigneur le gouverneur en lui demandant s'il lui plaist que lui facent compagnie, de quoy monseigneur le gouverneur leur remercie la compagnie. Et adoncques les seigneurs consulz nouvelz et vielz s'en vont au consolat, et les nouvelz vont tous premiers, et les menestriers leur vont devant touchant[5]. Et quant sont à la porte du Consolat, les seigneurs consulz vielz prengnent congié des nouvelz, et chascun s'en va en sa maison. Et adoncques les seigneurs consulz nouvelz s'en entrent en la chappelle du Consolat. Et la se devissent[6] les escuyers. Et ordonnent quelz[7] deux des seigneurs iront à Lates, de quoy est acoustumé que les deux derniers y vont pour recevoir sacrement[8] des consulz nouvelz de Lates, et y doyvent aller devant disner. Et doyvent y aller avecque le notaire du Consolat et deux escuyers. Et cessament[9] les accompagnent leurs amis. Et quant son[t] à Lates, la son appareillé le baille du lieu et consulz. Et la sur les fons de l'esglise le notaire du Consolat[10] est an my[11] des deux seigneurs consulz de Montpellier, et lit le sacrement (f° 5, v°) que doyvent faire les consulz de Lattes. Et leu le dit sacrement[12], les ditz consulz de Lates jurent entre les mains des seigneurs consulz de Montpellier de faire selon la forme qui se contient au dit sacrement. Et ce fait les ditz seigneurs consulz de Montpellier de tout ce en demandent instrument. Et la prengnent congié les ung des autres et montent à cheval, et s'en viennent chascun dessus en sa maison. Et icellui (jour) ne procèdent en autre chose quant au fait du consolat.

[1] Serment. — [2] Baillent. — [3] Sortent. — [4] Rencontrés. — [5] Jouant. — [6] Divisent, partagent. — [7] Lesquels. — [8] Serment. — [9] Incessamment. — [10] Consulat. — [11] Au milieu. — [12] Serment.

10. — XXVI MARS. LES CONSULS ASSISTENT LA MESSE DU SAINT-ESPAIT. — ASSEMBLÉE POUR L'ATTRIBUTION DES AFFAIRES, LE DON FAIT AUX PAUVRES, LE SERMENT DES CONSEILLERS CLERCS, LES VISITES OFFICIELLES.

Item, lendemain que est XXVIe de mars, les dictz seignéurs consulz se adjoustent[1] au Consolat, et la oyent une messe du Saint Esprit, et ouy messe se adjousten tous ensemble, et se serrent detras[2]. Et le notaire les informe de se que ont affaire, et la prengnent sacrement de tous leurs officiers comme sont le notaire et les escuyers. Et le notaire lit son sacrement, et icellui des escuyers, et ung chascun d'eulx jure en les mains des seigneurs consulz, et tout ce fait les escuyers s'en vont dehors, et les seigneurs consulz demourent céans, et devisen[3] entre eulx les (f° 6, r°) les offices du Consulat[4], comme est des patrons des hospitalx, de contreseigner les albarats[5] de blé et de vin, de tenir les clefs de la sacrestie[6] et des *Livres quarets*. Et le notaire leur doit nottifier comme est de bonne acoustume[7] que doyvent donner aux pouvres (des hospitaulx), affin que Nostre Seigneur les advisse[8] en tous leurs faiz, que ont afaire toute icelle année pour la université. Et icellui jour mesmes, ou le lendemain, si leur semble bon doyvent faire et traitter de leurs conseillers clercz, tant de cette ville comme de Paris, et les seigneurs doyvent mander quérir[9] leurs conseillers clercz, et doyvent prendre sacrement[10] d'iceulx en instrument, et aussi bien ledit notaire les doyt adviser, comme est de bonne coustume que les seigneurs consulz au commencement du régime[11] de leur office, avecques les Ouvriers[12] ou aveucque l'ung d'eulx doyvent aller faire révérence à monseigneur le gouverneur en[13] leurs robbes du consolat[14] ou aveucques leurs escuyers et serviteurs. Et en apres[15] par semblable manière à monseigneur l'evesque de Maguelonne, au cas que soient en ceste ville.

[1] Réunissent. — [2] Derrière; le bas de la chapelle. — [3] Divisent, partagent. — [4] Consulat. — [5] Laissez passer. — [6] Sacristie. — [7] Coutume. — [8] Avise, inspire. — [9] Envoyer chercher. — [10] Serment. — [11] Administration. — [12] Administrateurs de l'œuvre de la Commune Clôture. — [13] Avec. — [14] Consulat — [15] Immédiatement après.

II. — Id. Choix fait parmi les Consuls du lieutenant du Baille. — Nomination de gardes des métiers.

(F° 6, v°.) *Item,* que icellui jour mesmes ou le lendemain, au plus tost que pourront, se doyvent tirer devers monseigneur le baille qu'il lui plaise de faire ses lieutenans, c'est à savoir deux des seigneurs consulz ou troys, ceulx que bon semblera audit monseigneur le baille. Et doyvent estre au mains les deux premiers, et quant leur aura octroyé, le notaire doit aller devers ledit monseigneur le baille, et doit prendre instrument de la lieutenance en la forme et manière que est accoustume [1]. Et la mesmes, ledit notaire doit expliquer audit monseigneur le baille que pour ce que en icellui temps se doyvent recevoir consulz et gardes des mestiers, que donne povoir au notaire lequel reçoit les dictz consulz et gardes que puisse prandre [2] le serment accoustumé, et de ceulx que ne vouldront jurer ne payer leur carité [3], de la les arrester ou de les faire gaiger. Et que dudit povoir ou regie que donnera ledit monseigneur le baille receuvra ledit notaire instrument en la forme et manière acoustumez.

12. — Id. Prestation de serment des peseurs publics

Item, que le plus tost que pourront (f° 7, r°) prengnent les seigneurs consulz le *sacrament*[4] *dels mezuraires* [5] *et pezaires* [6] des poix des blés et des farines. Mais que se gardent bien que ne prengnent sacrement jusques que monseigneur le baille ara faitz ses lieutenans.

(Le ms. a ici trois lignes biffées et illisibles.)

13. — Id. Prestation de serment des portaliers

Item, que le notaire doit dire aux seigneurs que ilz doyvent recevoir le sacrement des *portaliers* [7] pour raison de les tassides [8] et du vin que ne entre dedans ladicte ville, et les seigneurs consulz le doyvent commectre au notaire, car ils ne doyvent pas jurer au consolat [9], mais aux portaulx, et pour

[1] Coutume. — [2] Prendre. — [3] Charité, cotisation de secours mutuel. — [4] Serment. — [5] Mesureurs. — [6] Peseurs. — [7] Gardes des portes de la ville. — [8] Taxes. — [9] Consulat.

ce est de costume, que le dict notaire y voise [1] avecques deux tesmoingts, deux escuyers ou autres, et d'iceulx sacremens le dit notaire en doit faire aux seigneurs consulz relacion.

14. — Lundi saint. Demande faite a l'Evêque d'une lettre de communion

Item, que le lundi ou le mardi sains ledict notaire doit aviser lesdictz seigneurs consulz de avoir de monseigneur de Maguelone la lectre de la communion pour la sepmaine sainte et pour le jour de (f° 7, v°) Pasques, et de les octaves, qui donne licence aux curez de Saint Fermin et de Saint Denis que puissent donner licence de cumerguer [2]; et doit faire faire la lectre a son clerc, et puis les envoyer au notaire de la Sale pour contreseigner [3], de quoy doyvent avoir quatre gros [4], et en après [5] les faire contreseigner par monseigneur de Maguelone ou par son vicaire, et en après les faire sceller et payer le scel encore quatre gros. Et après le mardi ou le mercredi sains par ledit son clerc ou par ung des escudiers [6] du consolat [7] faire le présenter aus dictz curez à cause de ceulx qui vouldront se cumerguer le jeudi sains et les autres jours ensuivans.

15. — Id. Nomination des xxiv conseillers

Item, que les seigneurs consulz doyvent faire leurs xxiiii conseillers laiz [8] et clercs et quant les ont faitz, les doyvent mander quérir [9], au consolat, par leurs escuyers, affin que viengnent faire le sacrement [10] qui est acoustume [11] de faire. Et ne doyvent pas venir en nombre que (f° 8, r°) au plus ne soient ne doyvent estre leur venir, mais que d'eux pour ce les gens du Roy ne puissent dire que feissent colluzion ou congregation de gens ou manipoli [12].

16. — Ier avril. Nomination des syndics

Item, dedans le moys de mars les seigneurs consulz doyvent traitter de faire scinditz. Et se doyvent faire le pre-

[1] Aille. — [2] Communier, faire communier. — [3] Contresigner. — [4] Petite monnaie. — [5] Immédiatement après. — [6] Ecuyers. — [7] Consulat. — [8] Laïques. — [9] Envoyer chercher. — [10] Serment. — [11] Coutume. — [12] Réunion illicite.

mier jour d'avril. Et se font solempnellement, en cloche sonante, au porgue[1] du consolat[2], mais que[3] les seigneurs consulz soient d'acordz le dernier jour de mars. Et le lendemain, qui est le premier jour d'avril, se publiquent[4] en solempnité, comme dessus est escript. Et en sonnant les deux cloches, au clocher de Nostre Dame des Tables, comme est de la grosse cloche, et de la cloche de les heures. Et se fait une petite collacion[5] par ung du procureur du consolat, et non pas par autre des seigneurs clercs, car icelle collacion ne doit pas estre si solempnelle comme les autres qui se font des Ouvriers et autres. Et ainsi quant s'en entront[6] pour acommencer[7] la collacion, ung escuyer du consolat s'en doit montrer au clocher du Consolat et frapper cinq ou six coups (f° 7, r°) à la cloche, affin que la grosse cloche de Nostre Dame sonne, et que le peuple viengne au consolat, pour oyr la publicacion des scinditz[8]. Et quant ladicte publicacion est complic, ung des seigneurs consulz baille par escript au notaire les noms des scinditz, en quoy ne doyvent estre que deux. Et ledit notaire là les récite, présent le peuple, en la forme que se doit réciter ung scindicat[9] Et avecque le povoir qui est acoustumé de donner aux scinditz de sept ou de huit ans en çà, qui est de l'an mil trois cens nonante ou nonante cinq. Et icellui récité, les seigneurs consulz en demandent instrument, et le notaire fait l'instrument, et doyvent estre presens le notaire du consolat[10] et les deux seigneurs chappellains, ung chascun en[11] leurs robbes d'icellui an. Et aussi les seigneurs consulz y doyvent estre en[12] leurs robbes du consulat d'icellui an. Et tout ce fait, lendemain, les seigneurs consulz les doivent mander quérir[13] pour faire le sacrement[14] acoustumé, lequel sacrement doit lire le notaire en son *Livre de Coustume*. Et si ne les mandent quérir, ung autre jour après. Et ne y doyvent (f° 9, r°) pas craindre de ce faire.

17. Les Consuls, lorsqu'ils vont en cérémonie, doivent avoir leur costume

Item, le notaire doyt adviser les seigneurs Consuls que

[1] Porche. — [2] Consulat. — [3] Pourvu que. — [4] Publient. — [5] Discours — [6] Entreront. — [7] Commencer. — [8] Syndic. — [9] Syndicat. — [10] Consulat — [11] Avec — [12] Id. — [13] Envoyer chercher. — [14] Serment.

soient à joye ou à deulh, ils doyvent porter leurs robbes du consolat pour honneur de la ville, ou pour quelque acte public que se face au Consolat, ou pour entrée ou yssue [4] de grans seigneurs, ou pour aller leur faire révérence, ou quant vont tout ensemble en aucun lieu; et ce faisant, font honneur à eulmêmes et à la ville. Et doyvent aller bien acompagnez des bonshommes de la ville et des ouvriers. Et aussi doyvent faire vestir les robbes d'icellui an aux escuyers.

18.— Id. Dispositions concernant le costume des chapelains

Item. Les deux seigneurs chappellains doyvent avoir chascun trois canes[2] et demye de draps de Vervyn et doivent estre d'une livrée. Et se doyvent aussi vestir le jour de Nostre Dame de Mars.

19. —Rameaux. Autre lettre de communion de l'évêque

Item. Que devant le jour de Rams [3], ledit notaire doit adviser les seigneurs Consulz qu'ils ayent de monseigneur le vicaire de monseigneur l'évesque de Maguelonne la lectre de la licence de la communion que (f° 9, v°) les ordres des religions de ladicte ville puissent cumerguer [4] le jour de Pasques et huyt jours devant, et huyt après, en leurs églises, les bonnes gens qui auront dévocion de cumerguer à leur ordre. Et adonc les seigneurs ont acoustumé comunément de commectre au notaire de faire ladicte lectre et la faire contreseigner et sceller, et de le bailler ou monstrer auxdits ordres. Et le Clavaire [5] doit distraire cinq solz tournoys que coste [6] ladicte lectre. Et si adonc ne avoient fait clavaire, ung des seigneurs a acoustume le distraire

20.— Les consuls assistent a la procession de Saint-Firmin

Item, que le jour de Ramz les seigneurs Consuls en [7] leurs robbes du consolat [8] de matin [9] doyvent venir au Consolat, et là ouyr leur messe, et ouye la dicte messe, s'en aller aveucques leurs escuyers, notaire, chappellains et autres serviteurs leurs, à l'église parrochialle de Saint-Fermin, quant sentiront que la

[4] Sortie. — [2] Canne. — [3] Rameaux. — [4] Communion — [5] Receveur municipal. — [6] Coûte. — [7] Avec. — [8] Consulat. — [9] Dans la matinée.

messe parrochialle soit près d'achever, et si là se font Rams, oyr là le sermon et faire les Rams[1], et se ils se faisoient à Saint Bartholmieu ou ailheurs pour acompaigner (f° 10, r°) aveucques monseigneur le gouverneur, monseigneur le Baille, et en[2] les autres vailhans hommes de la ville, la procession de Saint Fermin jusques à Saint Bartholmieu ou ailleurs, où se feront les Rams, et là ouyr le sermon et l'office des Rams, et fait l'office, s'en retournent à Saint Fermin accompagner la dicte procession. Et quant ont accompagné ladicte procession à l'yssue de l'esglise, prendent congié des officiers et s'en vont chascun en son hostel[3].

21. — Paques. Les Consuls vont au sermon aux Frères-Mineurs. Assistent a la procession

Item, que le jour de Pasques, de vespres, lesdits seigneurs Consuls, en leurs robbes, doyvent venir au Consolat[4], et de là mander quérir[5] leurs clercs, — lesquels ayent le samedi sainz fait convoyer[6] les seigneurs ouvriers et Consulz de mer, et de là aveucque leurs chappellains, notaire, escuyers et bastonniers[7] en leurs verges d'argent, tous ensemble sortent du Consolat, doyvent aller oyr vespres et le sermon à l'ung des quatre ordres, et est comunément acoustume[8] de aller aux Frères Myneurs. Et ouy le sermon se tournent[9] tous ensemble au Consolat, et de là (f° 10, r°) donnent congié aux seigneurs clercs, viennent les prévostz de monseigneur Saint Cléophas les convoyer[10] de aller à Saint Fermyn, pour acompaigner le corps saint de monseigneur Saint Cléophas à Saint Bartholmieu, et font ce, aucunes foiz en leur luminaire, et aucunes foiz en le luminaire des seigneurs Ouvriers. Et le lendemain, qui est le lundi de Pasques, lesdictz seigneurs Consul, ouy messe, s'en vont à Saint Bartholomieu pour faire en leurs pavailhon, torches et menestriers, la procession de monseigneur Saint Cléophas. Et faicte la procession chascun s'en va a son hostel, et le vespre[11] acompaigné de leurs clercs, ouvriers, consulz de mer, en la forme que le jour de Pasques sont allez à vespres et au sermon, vont icellui jour, et vont aux Prédicateurs. Et

[1] Rameaux. — [2] Avec. — [3] Demeure en général. — [4] Consulat. — [5] Envoyer chercher. — [6] Convier. — [7] Appariteurs. — [8] Coutume. — [9] Retournent. — [10] Convier. — [11] Soir.

quant sont venuz du sermon, s'en vont acompaigner la procession de Saint Fermin, à aller quérir le corps saint de monseigneur Saint Cléophas à Saint Bartholomieu. Et le mardi ne vont pas ensemble en aucun lieu.

22. — Après Paques. Elections des Consuls des métiers. On se prépare pour la fête de Charité

(**F° II, r°**). *Item.* Passé Pasques ledit notaire doit adviser les seigneurs Consulz qui mandent quérir[1] les Consulz des mestiers pour rendre Consulz nouvelz, et rendutz[2] Consulz nouvels, et quant auront jurez, venir *a la cloqua de las campanas*[3] tiendront conseil sur la manière de faire les *Caritatz*[4].

23. — xix Avril. Procession de Saint Pierre le Martyr (aux Frères Prêcheurs)

Item. A xix d'avril est la feste de Saint Pierre le martir, duquel on a chappelle et autier[5] aux Frères Prescheurs, le notaire en doit adviser les seigneurs Consulz le jour devant à vespres, devant que s'en allent soupper, que soient demain à la procession, en leurs robbes, pavailhon[6] et luminaire, et leurs menestriers. Au cas que les frères Prescheurs ou predicateurs soient venus, le jour qui est la vigille[7] de monseigneur Saint Pierre, prier aux seigneurs Consulz qu'ilz leur plaise pour venir. Et s'il demande que la grosse cloche sonne, les seigneurs leur doyvent octroyer, car ainsi est de bonne coustume.

24. — Dimanche après Paques, procession de la vraie croix (a Saint-Benoit)

(**F° II, v°**). *Item*, le dimenche de l'octave de Pasques se fait la procession de la saincte Vray Croix de l'esglise de Saint-Benoit, en laquelle procession doyvent estre les seigneurs, en[8] leur pavailhon[9] luminaire et leurs menestriers. Et les prevostz les doyvent prier et convoyer[10] le vespre devant.

25. — 1er mai. Procession de la sainte-espine (a Notre Dame du Chastel)

Item, le premier jour de May se fait solempnité de la Sainte

[1] Envoyer chercher. — [2] Rendus. — [3] Au son, à l'appel des cloches. — [4] Fête annuelle de la Charité. — [5] Autel. — [6] Pavillon. — [7] Veille. — [8] Avec. — [9] Pavillon. — [10] Assister au convoi, au cortége.

Espine, de Nostre Dame du Chastel, et le derrenier[4] jour d'avril, les chapellans du Chastel, et les prévostz doivent venir au consolat[2], prier aux seigneurs consulz qu'il leur plaise que y viengnent en leur pavailhon, luminaire et menestriers. Et les seigneurs consulz leurs octroyent. Et là vont, et aveucques eulx font ladicte procession, en leur pavailhon, luminaire et menestriers.

26. — II MAI. PROCESSION DE LA SAINTE CROIX DES CARMES

Item, a troys de may est la feste de la Saincte Croix des Carmes. Et le notaire doit aviser les seigneurs consulz qu'ils y soient en leur pavailhon (f° **12, r°**), mais que[3] les Carmes soient estez au consolat le jour devant pour prier aux seigneurs consulz qu'ilz leur plaise que y viengnent en leurs pavailhon, luminaire et menestriers, et les seigneurs consulz leur octroyent.

27. — XIX MAI. PROCESSION DE SAINT YVES (AUX AUGUSTINS)

Item, a XIX de may est la feste de monseigneur Saint Yves, et se doit faire la procession en l'esglise des Augustins en la forme que les autres, mais les Augustins doyvent venir aux seigneurs consuls, le jour devant, pour leur en recorder et pour les convoyer[4].

28. — VEILE DES ROGATIONS. LES MÉTIERS SONT PRIÉS D'ASSISTER A LA PROCESSION

Item, le mardi au vespre[5] dits en avant se fait une cride[6] que tous mestiers ayent à apporter lendemain, qui est le dimecres[7] de Rovaizons[8], à la procession, les bandieres[9] de leur mestier.

29. — LES TROIS PROCESSIONS DES ROGATIONS (A SAINT-DENIS, A SAINT-COME ET A SAINT-BARTHÉLEMY)

Item le lundi, le mardi et le mercredi de Rovaizons, autrement de Rogations, se font trois processions, esquelles processions vont tous les seigneurs (f° **12, v°**), consulz, cenom[4] que les deux jours premiers, comme sont le lundi et le mardi, ne se porte point de pavailhon[11] ne luminaire, jusques au tiers

[1] Dernier. — [2] Consulat. — [3] A condition que. — [4] Convier. — [5] Soir. — [6] Cri. — [7] Mercredi. — [8] Rogations — [9] Bannières. — [10] Sinon. — [11] Pavillon.

jour qui est le mercredi, et icellui jour se porte le pavalhon et le luminaire. Et se partissont[1] les processions. C'est assavoir, le lundi, qui est la première, partis[2] de Saint Denis, et là se dit ung solempnel sermon. Et le mardi, qui est la seconde, partis[3] de Saint Cosme. Et le mercredi, qui est la derrenière[4], partis[5] de Saint Bartholomieu, et là se dit ung autre sermont par aucun solempnel maistre en théologie, de quelque soit des quatres ordres de pauvreté, et visant et exortant illec le puple[6] que chascun se mecte en bon état de l'arme[7] et que veillent pour Notre Seigneur qu'il veulhe sauver et garder les armes[8] et corps, et aussi pour les sointz de la terre, porquoy se font lesdictes processions. Et quant les seigneurs ouvriers partissent[9] du consolat[10] ilz s'en vont à l'esglise de (f° **13, r°**) Saint Fermyn, et de la partissent[11] en[12] la croix de l'esglise, et de là l'accompagnent jusques à l'esglyse dont partys[13] la procession. Et aussi le accompaignent au retourner. Et le lundi ni le mardi ne y sont pas convoyez [14] les quatre ordres, mais si font bien le mercredi. Et le seigneurs consul doivent mander par leurs chappellains aux quatres ordres, le mardi au vespre[15], que le le lendemain viengnent à la procession de Rovaizons[16]. Et se doyvent adjouster[17] à Saint Fermin. Et quant le mercredi le sermon est dit à Saint Bartholomieu, la procession, les quatre ordres premiers, s'en tirent[18] vers l'ospital[19] que estoit de Saint Bartholomieu, et de là à Saint Martin de Prunet, et dic illec[20] l'evvangile Saint Jehan; et fait le signe de la croix, s'en retourne la procession, par les Frères Menors[21]. Et aucuns ans vers la Recluse de Lattes.

30. — Fête de la charité, achat du blé, préparation de la farine et du grain

Item, au moys de may, est la feste de Charité[22], et est assavoir que le notaire du consolat à l'entrée des seigneurs (f° **13, v°**) consultz doit avoir ung *livre* auquel doit mectre et escripre tous les consulz et gardes de tous les mestiers de la ville de Montpellier, ainsi comme est escript en le cappitol[23]

[1] Partent. — [2] Part. — [3] Id. — [4] Dernière. — [5] Part. — [6] Peuple. — [7] Ame. — [8] Id. — [9] Partent. — [10] Consulat. — [11] Partent. — [12] Avec. — [13] Part. — [14] Conviés. — [15] Soir. — [16] Rogations. — [17] Réunir. — [18] Se dirigent. — [19] Hôpital. — [20] Là. — [21] Mineurs. — [22] Dite ci-dessus *caritatz* (v p. 19, note 4) — [23] Chapitre.

amont[1]. Et se doyvent observer toutes les causes qui s'ensuyvent. C'est assavoir que passé Pasques, devant Charité[2] quinze jours ou trois semaines, les seigneurs consulz doyvent tenir leur conseil en sonnant la cloche du clocher de Nostre Dame de Tables. Et illec ordonner si se fera Charité, ne si se donnera pain ou argen, ne de quel poix se fera le pain. Et entretant[3] avoir advisé ung de leurs seigneurs clercz, c'est le licencié, pour faire une collation au peuple, de amonester les gens que payent leurs pompes[4] de la Charité. Et eulx que ne ont nécessité que ne tremectent leurs gens pour prandre pain ne les occupper aux pouvres gens. Et aux consulz des mestiers que lièvent bien et diligemment la Charité[5] et que facent beau pain (f° 14, r°), et que ne facent fougasse[6] ne autres despences excessives, et que tout le pain montent au molon[7], et que quant viendra le lieu que rendent bon compte et leal à leurs sucesseurs. Et que les seigneurs consulz ou le notaire doit adviser les seigneurs que facent acheter quarante quatre sestiers[8] de belle thouzelle[9] et froment pour faire mille pains, car de quarante deux ne povoient fallir nul pains de quatre livres 3 gros f. pezant en paste[10]. Et quant tremectront le blé au molin, ung ou deux escudiers[11] du consolat[12] y doyvent aller pour ce que le farine se arreze[13] mieulx, et que aucun larcin ne se commecte par le molinier[14] ne par autre personne; desquelz quarante-quatre sestiers de blé se doyvent faire VIII moliectz[15], lesquels se doyvent peser à le aller et au retourner[16] affin que y soit ce que il doit estre. Et le notaire doit faire pour le poix un albaram[17] desdictz VIII moliectz. Et les seigneurs consulz doyvent (f° 14, v°) payer au poix pour chascun molies[18] cinq deniers tornois en la forme que sont tous les autres previlegiez. Et puis la farine se doit descharger au Consolat[19]. Et après, le clavaire[20] doit faire son prefait[21] aveucques quelque boulengiers, qu'il soit bien habile de paster[22] le pain, et le arenger au four en telle manière que ne soit

[1] Là-haut, ci-dessus.— [2] Fête de charité.— [3] En même temps. — [4] Cotisation pour le pain.—[5] Ce que chacun payait pour les secours mutuels.— [6] Fouace. — [7] Monceau. — [8] Sétier. — [9] Sorte de froment. — [10] Pâte. — [11] Ecuyers. — [12] Consulat.— [13] Prépare. — [14] Meunier.—[15] Moutures. — [16]Retour.— [17] Laissez-passer.— [18] Moutures.— [19] Consulat.— [20] Receveur municipal. — [21] Prix fait. — [22] Pétrir.

tenu de lui donner riens, ce non[1] l'argent de quoy se accorderont. Et quant seront d'accord, le boulengier dessusdit doit faire porter sa farinière[2] et son bois et pastière[3] au consolat car là se doit *arrezar*[4] la paste[5], et le gruit[6], son ou *bren*[7] qui saillira[8] de la farine, le clavaire le doit vendre et apourfiter[9] au mieulx qu'il poura. Et quant ce se fera, ung escuyer[10] ou deux au consolat doyvent la estre à l'eure que arrezera[11] la paste, pource que la farine ne riens ne se cache ne se perde.— Et les seigneurs chappellains doyvent estre au four et bien adviser que la paste ne la farine ne se perde, et ilz (f° **15, r°**) doyvent pezer là le pain en paste, et quant la première fournée est faicte, l'ung des seigneurs chappellains. cellui qui a la chappellenie de la chapelle du Consolat, s'en vient au consolat, et là en la chapelle reçoit le pain de la première fournée. Et le doit escripre, et aussi toutes les autres fournées doit escripre pour savoir s'il a tout son nombre, lequel nombre est de mille pains et de plus, car les seigneurs consulz n'en gastent guaire[12] le jour de charité que mangent ensemble. Et le clavaire doit faire acheter ung faich[13] de fenoulh[14] pour mectre desoubz et dessus le pain, affin que le pain ne se soulhe.

31.— Suite. Pose des barrières, enseignes et chambres de distribution du pain

Item, tout ce fait, quant vient cinq ou six jours devant le jour de Charité, le Clavaire du consolat, de la voulenté des seigneurs consulz, doit mander quérir[15] plusieurs fustiers[16], pour ce que ne trouve ung que lui face le marché que lui semblera bon pour faire les barrières, lesquelles se font au *valat*[17] de la Dogue[18] des Péliciers[19] (f° **15, v°**), de quoy ce font aval[20] près le portal de Saint Guilhem quatre que valent VIII pour les mestieres qui s'ensuyvent. C'est assavoir pour le Roy, fustiers et periers[21], pelliciers[22], sediers[23], blanquiers[24], canabassiers[25],

[1] Sinon. — [2] Coffre à farine. — [3] Pétrin. — [4] Apprêter. — [5] Pâte. — [6] Gruau. — [7] Son. — [8] Sortira. — [9] Profiter. — [10] Ecuyer. — [11] Apprêtera — [12] Guère. — [13] Fagot. — [14] Fenouil. — [15] Envoyer chercher. — [16] Charpentiers. — [17] Fossé. — [18] Dougue. — [19] Pelletiers. — [20] Là-bas — [21] Ceux qui travaillent la pierre, maçons.— [22] Pelletiers. — [23] Marchands de soies. — [25] Tanneurs. — [25] Marchands de chanvre et canevas.

rogiers [1], mazeliers [2], peyssonniers [3], sabatiers [4], fabres [5] et borgois [6]. Et se devisent lesdictes barrières en la forme qui s'ensuit: premièrement la barrière du Roy est dessous le portal [7] du Peyrou emprès [8] la barrière des fustiers et peyriers, mais que [9] est une chambre emparsoy [10], et n'a que un huelh [11] pour donner le pain. Et en icelle donne se le pain, pour le Roy, le trésorier du palais. Et sobre la barrière est l'ensenhe [12] de Saint Loys. Et doyvent avoir de pain la somme de XIC, ou moins ou plus, selon que auront de gens devant leur barrière. Et empres [13] icelle est la barrière des fustiers et peyriers, devvers la ville, et est une chambre enparsoy [14] et ne a mais [15] que ung huelh [16] par ou se donne le pain, comme à celle du Roy, en [17] l'ensenhe [18] de monseigneur Saint Jacques (f° 16, r°). Et doyvent donner le pain, fustiers et peyriers, ceulx que sont consulz du mestier ledit an et l'ouvrier dudit an aveucques eux, si se veult. — Et les autres barrières que sont aval [19] en bas se devisent en la forme que s'ensuit: premièrement peliciers [20] et sediers [21] ont demye barrière, et ne a mais [22] que ung huelh [23] par où donnent leur pain. Et est ledit huelh devvers la dogue [24] que entre huelh et la dogue a une carrière [25] par où passent les gens qui prengnent le pain. Et là a deux enseignes. Peliciers ont l'enseigne de *Sede Magestatis* et les sediers ont l'enseigne de l'Anonciacion. Et avecques eulx se trouvent les blanquiers [26] que ont autre demye chambre. Et est ainsi tout une chambre. Et ont lesdictz blanquiers ung huelh par où donnent leur pain. Et tou une carriére [27] toute parsoy [28] par ou passon [29] les gens. Et icelle chambre ne a aucun moien [30]. Et ont enseigne de Saint Anthoine. Et donnent le pain lesdictz blanquiers. — *Item* viengnent emprès [31] canabassiers [32] et espiciers. Et se tiennent tous en une (f° 16, v°) chambre en [33] orgiers [34]. Et ont lesdictz ca-

[1] Marchands de grains et principalement d'orge. — [2] Bouchers. — [3] Poissonniers. — [4] Cordonniers. — [5] Forgerons — [6] Bourgeois. — [7] Portail. — [8] Auprès. — [9] Pourvu que. — [10] Séparément. — [11] Œil-de-bœuf. — [12] Enseigne. — [13] Auprès. — [14] Séparément. — [15] Plus. — [16] Œil de-bœuf. — [17] Avec. — [18] Enseigne. — [19] Là-bas. — [20] Pelletiers. — [21] Marchands de soies. — [22] Plus. — [23] Œil. — [24] Dougue — [25] Rue. — [26] Tanneurs. — [27] Rue. — [28] Séparée. — [29] Passent. — [30] Séparation, mur mitoyen — [31] Auprès. — [32] Marchands de chanvre et canevas. — [33] Avec — [34] Marchands de graines.

nabassiers et espiciers ung huelh par où donnent leur pain en leur carrière; mais que entre la carrière des blanquiers et icelle des canabasssiers a ung travers [1] de postz [2], affin que les gens ne se mesclon [3] quant prendent le pain de une barrière à l'autre. Et par icellui huelh donnent le pain lesdictz canabassiers et espiciers, et ont l'enseigne de Sainte Catherine. — *Item* après viengnent orgiers qui se tiennent avecques les canabassiers [4] et espiciers, tous en une chambre, comme dit est amon [5]. Et est leur huelh [6] par où donnent le pain, et carrière [7] pour ce, ont l'enseigne de monseigneur Saint Jehan. — *Item,* viengnent après mazeliers [8] et poyssonniers [9] qui ont leur barrière en [10] sabbatiers [11], tous en une chambre, mays que [12] mazeliers et poyssonniers ont leur huelh de vers les orgiers, deux carrières au mylieu ou au my [13]. Et par là donnent leur pain. Et ont l'enseigne de Saint Paul. (f° 17, r°). Et sont en icelle chambre mesmes sabatiers, mais que ont leur huelh de l'autre part devvers la murailhe, et leur carrière par où donnent le pain, et ont l'enseigne de monseigneur Saint Andrieu. — *Item,* après viengnent fabres [14], qui ont leur barrière aveucques bourgeois [15] et laboureurs. Et sont tous en une chambre, et ont leur heulh par où donnent le pain, et leur carrière devvers la barrière des sabatiers, et est leur enseigne monseigneur Saint Pierre. — Et sont en icelle mesmes chambre les seigneurs bourgeois et laboureurs, et ont leur huelh et carrière emprès [16] la murailhe, et icellui huelh et icelle carrière s'appelle la carrière des Asnes, autrement des Azes [17]. Et icelle carrière doit estre plus large que nulle des autres, en telle guise que ung asne ou une beste en penniers [18] ou banastez [19] chargées d'enfans puissent largement passer par ladicte carrière, sans faire domaige aux bestialz [20] ne aux enfans. Et est leur enseigne Saint Georges. — *Item* icelle z. carrière doit estre plus servie de pain que nulle de les autres, excepté (f° 17, v°) celle du Roy, que quant

[1] Traverse, séparation. — [2] Planches — [3] Mêlent. — [4] Marchands de chanvre. — [5] Là-haut, ci-dessus. — [6] Œil-de-bœuf. — [7] Rue. — [8] Bouchers. — [9] Poissonniers. — [10] Avec. — [11] Cordonniers. — [12] Avec cette différence. — [13] Milieu. — [14] Ceux qui travaillent le fer, forgeron. — [15] Bourgeois. — [16] Auprès. — [17] Anes. — [18] Avec paniers. — [19] Corbeilles. — [20] Bétail.

les autres ne ont trente sachées [1], icelle en doit avoir trente cinq pour les estrangiers qui se trouvent mais [2] en icelle que en autre par raison de la carrière [3] qui est plus large que ne sont les autres. Et doit ce estre pour les bestes qui y passent. *Item* le fustier [4] qui fait les barrières est tenu de faire le pavé amont [5] au molon [6] du pain, la où tous les mestiers doyvent mectre et poser le pain. Et y là faire le taulier [7] du notaire.

32. — MESSE ET REPAS AU CONSULAT. LE PAIN EST APPORTÉ ET DISTRIBUÉ PAR LES MÉTIERS.

Item, le jour de charité tous les seigneurs consulz se adjoustent [8] au consolat, bien matin, pour [9] oyr leur messe. Et le clavaire [10] du consolat doit avoir fait bonne pouvision [11], aux seigneurs de disner. Et se fait le disner au consolat, et là se appareille [12]. Et quant les seigneurs consulz ont oy leur messe, ils mandent [13] coucher [14] au haster les mestiers, que portent leur pain. Touteffois lesditz seigneurs consulz doyvent estre les premiers, quant font porter le pain, après les menestriers. Et ce fait lesditz seigneurs consulz s'en tournent [15] (f° 18, r°) au Consolat, et là boyvent ensemble en [16] les seigneurs Ouvriers; et quant ont beu ou demy disné eulx mesmes en [17] les seigneurs ouvriers, a pié ou a cheval si veulent, vont coucher [18] ou haster les mestiers qui pourtent leur pain au molon [19]. Et non ren mains [20] en font faire une cride [21] publique à voix de trompe, criant en icelle manière :

Barons, mande la court du Roy nostre sire à tous consulz de mestier que pence de porter son pain au molon. Et qui contre ce fera, etc.

Et quand ce est fait nonobstant la cride, ilz s'entresmellent entre eulx en [22] lesdictz seigneurs ouvriers, et vont quérir et acompaigner les mestiers.

(*A continuer.*) Achille MONTEL.

[1] Plein sac. — [2] En plus. — [3] Rue. — [4] Charpentier. — [5] Là-haut. — [6] Monceau. — [7] Table, bureau. — [8] Réunissent. — [9] Consulat. — [10] Receveur municipal. — [11] Provision. — [12] Sert. — [13] Envoient. — [14] Presser. — [15] Retournent. — [16] Avec. — [17] Id. — [18] Presser. — [19] Monceau. — [20] Néanmoins. — [21] Cri public. — [22] Avec

DU Z FINAL

EN FRANÇAIS ET EN LANGUE D'OC

(Suite)

V. — Z = *js*

Il s'agit ici du *j* engagé dans la consonne complexe *lh* (*l* mouillée). Ce *j*, si *s* vient à suivre, se détache de *l* pour s'unir à *s* et donner à cette consonne de quoi former un son plus sifflant.

Ainsi, au début, *lhs* devint *lz* dans les deux langues. Le *z* de cette combinaison fut plus ou moins commun et plus ou moins durable, selon les sources diverses du *j* qu'il contenait. Il y a trois cas à distinguer :

A. — *lz* = *lius* ou *lios*.

Ex. : **Amiralius amiralz*[1] (Roland), **nualius nualz* (Saint Thomas), *melius melz* (Boëce, Eulalie, Passion, Alexis, Roland, etc.), **consilius conselz*[2] (Passion, Job), *filius filz* (Alexis, Roland, etc.). A cette première division appartiennent encore *grezilz* (Roland), *orgolz* (Passion) ou *orguelz* (G. de Rossillon), tous deux d'origine germanique, et les suivants dont l'*l*, sèche en latin, paraît s'être mouillée sous l'influence des formes du génitif pluriel (*ium*) ou du pluriel neutre (*ia*)[3] : *fedelz, gentilz*[4] (Roland, etc.), *hustilz* (Rois), *mortalz* (Passion). C'est aussi très-probablement par une forme telle que * *camelius*, qu'il faut expliquer *chamelz* et *chameilz*, qui sont les formes constantes de Roland et des Rois[5].

[1] Cas oblique *amirail* et *amirail*. Au cas sujet on trouve aussi, mais une fois seulement, *amirals*. C'est évidemment une faute.

[2] *Consolz*, dans Saint Bernard

[3] Voir ci-dessus, pag. 337, un autre exemple de cette propagation de la *mouillure* du génitif pluriel aux autres cas.

[4] Cas oblique *gentill* et de même *avrill* (comme *exill* de *exilium*) ce qui prouve bien qu'au nominatif *lz*, dans ces mots, = *lhs*.

[5] *Chamoz*, dans Job, et au cas oblique *chamoilh*.— Cf. l'esp. *camello* En provençal et en italien, l'*l* de ce mot est restée sèche.

Remarque. La règle générale est que, dans cette première catégorie de mots en *lz, lius* (ou *lios*) soit tout entier nécessaire pour former *lz*. Mais cette règle ne s'applique dans toute sa rigueur qu'à ceux où la voyelle précédant *li* est autre que *i* ; car dans plusieurs dialectes, et entre autres le français, le second *i* des mots en *ili* a pu quelquefois produire *z* à lui seul. Ainsi s'expliquent les formes *filz* = *filium* et *filii*[1], *liz* (pour *lilz*) = *lilium* et * *lilii*, et peut-être quelques autres qu'on pourrait relever dans les vieux textes[2]. Je ne sais si *li* (ou *lil*) pour *lilium*, donné par M. Brachet (*Gramm. histor.*, p. 153), se trouve effectivement. M. Littré n'en cite aucun exemple, et je ne l'ai jamais rencontré[3]. Quant à *fil*, il est assez fréquent, mais beaucoup moins que *filz*. A cette dernière forme, M. Gaston Paris, dans son édition de l'Alexis, a partout substitué la première, bien que *filz* (= *filium*, *filii*) soit la seule que présentent non-seulement l'Alexis, mais encore le Roland et les Rois et que ce soit aussi la seule qui ait survécu[4].

En provençal, je n'ai pas trouvé de *filz* pour *filium* ou *filii*. Cette forme n'est pas non plus dans la Passion, ni dans

[1] Cf. le sarde *fizu, fizos* = *filium, filios*.

[2] *Hustilz* (= * *usitilia*) est sujet pluriel dans Rois, p. 44.

[3] M. Littré dit que *fils* et *lis* de la langue moderne sont les formes anciennes du nominatif, qui par exception ont prévalu sur celles de l'accusatif. Je crois qu'il est dans l'erreur : *fils* et *lis*, pour moi, représentent *filj(um)*, *lilj(um)*, et non *fil(iu)s*, **lil(iu)s*.

[4] M. Gaston Paris dit à ce sujet, p. 102 : « Ce z paraît même suffire à indiquer que l'*l* est mouillée dans *velz* et *melz* ; on n'avait pas d'autres moyens pour l'indiquer dans *filz* » ; et en note : « Peut-être même est-ce le désir de faire sentir cette *l* mouillée qui a porté notre scribe à écrire le mot ainsi, même au cas régime, où l'*s*, que *z* représente proprement, n'a aucun droit d'exister. » Et plus loin, p. 108 : « Je n'hésiterai pas à rétablir au cas régime *fil* à la place de *filz*, l'intérêt que peut avoir pour la prononciation l'orthographe du ms. étant suffisamment préservé, si on signale cette orthographe. » — Que *z* ait pu jamais servir à indiquer le mouillage d'une *l* précédente, comme le croit M. Gaston Paris, je ne saurais l'admettre. C'est justement le contraire qui, selon moi, est la vérité : Dans les exemples allégués, le *z* indique non pas que l'*l* est mouillée, mais qu'elle a cessé de l'être — On avait, du reste, un autre moyen bien plus naturel et plus simple d'indiquer le mouillage de l'*l* dans *filz*, c'était de redoubler l'*l*, comme le fait le Roland dans *exill, avrill, gentill*.

l'Alexandre d'Alberic de Besançon[1], qui, à cet égard comme à beaucoup d'autres, ont la physionomie plus provençale que française.

B. — *lz* = *clus* ou *clos*.

Ex. : **Veclus velz* (Boëce, Roland), *vielz* (G. de Rossillon, Alexis, Roland, Rois), **trabaclus travalz* (saint Bernard), **periclus perilz* (Roland), **soliclus solelz* (Passion), **genuclos genolz* (Passion, Bele Erembors), **oclos olz*[2] (Passion), *uelz* (G. de Rossillon), *oelz* (Saint Thomas).

Le *z* provenant de cette source fut, comme celui qui avait *lius* pour origine, commun aux deux langues, et il se maintint aussi longtemps dans l'orthographe. Mais il n'en fut pas de même de celui qui provenait de la troisième source.

C. — *lz* = *ll's*.

Ce cas est de beaucoup le moins fréquent, parce que le groupe *ll* ne s'est mouillé que dans peu de dialectes. En langue d'oc, où ce phénomène est le moins rare, il paraît plus particulier aux dialectes du Nord (*limousin, dauphinois*). En français, les seuls exemples constants qu'on en trouve sont dans la Passion, texte à demi provençal. Ex.:

Passion : *jalz* = *gallus, mantelz* = *mantellos*[3], *belz, elz* (*illos*), *celz, nulz*. Exceptions: *els* (trois fois), *cels* (une fois) et l'article *dels, als,* constamment. Ni Alexis, ni Roland, ni même Saint Léger n'ont de semblables formes. On trouve *elz* (illos) dans les Rois, *nulz* dans Saint Thomas, mais ce sont des exceptions.

Boëce : *silz* (*si illos*), *pelz* (*pellis*), *nulz*. Pas une seule exception.

Chartes valentinoises, XIe siècle. (V. Meyer, recueil déjà

[1] Ces deux poëmes ont *fil* pour *filium*, *filz* pour *filius* ou *filios*.— Ce mot, dans Saint Léger, ne se trouve qu'au nominatif singulier, où il est *fils*, conformément à l'orthographe particulière de ce texte. — Voir ci-après.

[2] *Olls*, dans la trad. provençale de l'évang. de saint Jean, parce qu'ici l'*l* restait mouillée; et, en effet, dans les formes en *z* de ce texte, l'*l* était nécessairement sèche, puisqu'elle s'y est vocalisée en *u*.

[3] A la st. 11, *mantenls* par *s*, parce que là le groupe *ll*, au lieu de se mouiller, s'était dissimilé en *nl*. Remarquons à cette occasion qu'en même temps que l'*n* de cette forme en explique l'*s*, elle trouve elle-même dans cette *s* une confirmation indirecte de son authenticité.

cité, p. 159-165) : *delz, elz, celz, agnelz* (très-fréquent) ; par exception, une seule fois, *agnels*.

Cartulaire de Romans (*ibid.*, p. 169) : *celz, delz*.

Sermons limousins, XIIe siècle (*ibid.*, p. 40-43) : *alz, elz, aquelz, auzelz*, mais non moins fréquemment par *s*.

Gérard de Rossillon : *cabelz* = *capillos*, mais aussi *castels, chevals*.

Que le *z* de pareils mots représentât *js*, c'est-à-dire une combinaison de l'*s* flexionnelle avec un son mouillé propre à l'*l* radicale et qu'elle perdait dans ce cas, c'est ce que prouvent, ce me semble, les formes de cas régime singulier ou de sujet pluriel *vell, ell, sill* (Boëce), *dell, chastell, Polverell* (Charte valentinoise), *ell* (trad. de l'évang. de saint Jean), où *ll* représente certainement le son complexe dont *lh* devint plus tard le signe le plus ordinaire.

OBSERVATIONS.

I. — De toutes les notations par *z*, cette dernière (*lz*=*lhs*) est celle où la valeur du *z* a le plus promptement cessé d'être sentie. Régulièrement, le *z* y étant, comme je viens de l'expliquer, le résultat d'une combinaison de l'*s* flexionnelle avec le *j* contenu dans *lh*, le mouillage de l'*l* ne devait avoir lieu qu'au régime singulier et au sujet pluriel. On voit pourtant ce mouillage gagner de très-bonne heure le sujet singulier et le régime pluriel, malgré le *z* qui devait l'exclure. Boëce n'offre pas d'exemple de cette faute; mais il y en a déjà un dans la Passion (*soleilz*), un également (*Monteilz*) dans la Charte valentinoise déjà citée. Dans Alexis et Roland, l'abus se propage : on trouve dans le premier *oilz, fedeilz* à côté de *vielz, melz ;* dans le second, *fedeilz, cameilz* (aussi *camelz*), *soleilz, vermeilz, veillz* (concurremment avec *velz, vielz*), *oilz, orgoilz, genuilz*, mais toujours *melz* ou *mielz*. Même proportion dans les Rois. Le mouillage ayant ainsi à peu près partout gagné tous les cas et le *z* n'étant plus par conséquent que le suppléant de l'*s*, il était naturel et légitime qu'il cédât à cette dernière lettre une place qu'il avait perdu le droit d'occuper, et c'est en effet ce qui arriva, avec plus ou moins de lenteur et plus ou moins de généralité selon les dialectes.

On trouve déjà *miels* et *fils*, à côté de *filz*, dans l'Alexandre

d'Alberic de Besançon; *oils* et *orgoils*, à côté de *oilz, orgoilz* beaucoup plus fréquents, dans les sermons de saint Bernard; et il n'y a plus dès le XIIIe siècle, en langue d'oïl comme en langude d'oc, que des traces clairsemées de l'ancienne orthographe par *z* en de pareils mots. Le *z* a même disparu dans ceux où il avait tous droits d'être maintenu, leur *l* n'ayant pas été *remouillée*, comme *fils, lis, mieux, vieux*.

II. — Quelques dialectes non-seulement ne mouillaient pas *l* géminée, ce qui en français, on l'a vu, était la règle, mais encore asséchaient le *lh* (= *li* ou *cl*) des autres dialectes [1]. Ainsi s'expliquent dans saint Léger *fils, ols* (*oculos*), sans compter *nuls, bels, els*. Ce texte, en cela très-différent de la Passion contenue dans le même ms, n'a pas une seule fois *z* après *l*.

III. — Reprenons les formes primitives en *lz* = *lhs*, pour constater une double modification qu'elles pouvaient subir et qu'elles ont en effet subies dans plusieurs mots :

1° L'*l* pouvait tomber. Cette chute, dont *lis* est peut-être la seule trace que la langue actuelle ait gardée, paraît avoir été fréquente dans le dialecte bourguignon. Ainsi Job a *liz, fiz*[2], *solez, oez (oculoz), miez, orguez, chamoz;* Saint Bernard, *soloz* (*soliculus*).

2° L'*l* pouvait se vocaliser en *u* (nouvelle preuve, remarquons-le bien, qu'elle avait cessé d'être mouillée). Ce phénomène fut très-fréquent, et il en reste dans la langue moderne d'assez nombreuses traces, dont les plus remarquables sont les pluriels en *aux* et en *eux* de plusieurs noms en *ail* et en *eil*, pluriels qui resteraient inexplicables, si l'*l* des formes de régime pluriel en *alz* et en *elz*, d'où ils proviennent, avait gardé la mouillure du *lh* des formes correspondantes du régime singulier.

Les plus anciens exemples que j'ai relevés de cette vocalisa-

[1] Cet assèchement de *lh* se remarque aujourd'hui dans les dialectes méridionaux de la langue d'oc Ainsi le languedocien dit *soulel* ou *sourel*, le provençal *soul·u*. Il en était déjà probablement ainsi au moyen-âge.

[2] Cette forme est fréquente dans les Rois. C'est du reste, en réalité, celle qui a survécu, puisque nous ne faisons pas sentir dans la prononciation l'*l* de *fils*. — Job écrit *filh* = *filii*, ce qui, joint à la chute de l'*l* au cas sujet, prouve bien que le z, contrairement à l'opinion de M. G. Paris, ne pouvait avoir pour rôle d'indiquer que cette *l* était mouillée.

tion en *u* de l'*l* résidu de *lh* devant *z* appartiennent à la langue d'oc. Ce sont les suivants :

Boëce : *euz* =*elz* (cf. dans le même texte : *silz, pelz, nulz).*

Trad. prov. de l'Evangile de saint Jean : *deuz, euz, aqueuz.* Le même texte donne *ell* = *illum*, preuve que l'*l*, d'où provient l'*u* de *deuz, euz, aqueuz*, était bien aussi originairement mouillée.

Les premiers textes français, les Poëmes de Clermont, Alexis. Roland, les Rois, Job, Saint Bernard, n'offrent pas d'exemple de cette vocalisation de l'*l* provenant de *lh*, non plus d'ailleurs que de celle de l'*l* originairement sèche[1]. Mais le phénomène dès le XIIIe siècle est devenu fréquent, et on trouve alors *mieuz, ieuz (oculos), soleuz* ou *solauz (*soliculus), *travauz, vermeuz, vieuz*, etc., etc. Le *z* dans ces mots est naturellement, selon l'habitude qui, je l'ai déjà dit, prévalait à cette date, le plus souvent remplacé par *s* et déjà même quelquefois par *x*[2]. C'est, comme on sait, cette dernière orthographe qui a finalement triomphé dans les mots de ce genre, et en général dans tous ceux en *au* et en *eu* (excepté *bleu*), quelle qu'y soit la source de ces pseudo-diphthongues.

Je donne ici la liste de tous ces mots ou formes en *aux* et en *eux* = *alz, elz* = *ails, eils*, qui ont survécu.

Sing. *ail*, plur. *aux :*

Ail, aulx; — bétail (bestiail), bestiaux; — bail, baux; — corail, coraux; — émail, émaux; — plumail, plumaux; — soupirail, soupiraux ; — travail, travaux; — vantail, vantaux[3]. Les

[1] Un petit poëme dévot du XIIe siècle, publié par M. G. Paris, offre *leuz* = *lelz* pour *lilz* (*lilium*). On trouve aussi *meuz* à côté de *melz* dans Saint Thomas.

[2] L'*x* dans l'orthographe de quelques dialectes au XIIIe siècle, par exemple le picard, figure *us* à lui seul. Ainsi Herman de Valenciennes écrit constament *Deœ* ou *Dix* (= *Deus*). *vix* (= *vius* = *vils* = *veclus*). *fix* (= *fius* = *fils* = *filius*), *biax* (= *biaus* = *bellus*), *iex* (= *ieus* = *oculos*). Mais le sentiment de cette valeur toute conventionnelle de l'*x* s'étant, à ce qu'il semble, promptement effacé, l'*u* ne parut plus représenté et on le préposa à l'*x*, que l'on maintint néanmoins en lui attribuant le rôle de suppléant normal de l'*s* après *u*. Plus tard, le pédantisme des XV-XVIe siècles fit encore reparaître l'*l* dans les mots où l'*u* l avait remplacé, et l'on eut *chevaulx, travaulx. ieulx*, etc.

[3] Ajoutons *amiraux* et *métaux*, dont le singulier *amirail*, *métail*, a également perdu la mouillure primitive, ce qui rend ces noms identiques

autres substantifs en *ail* font maintenant leur pluriel en *ails*. Tels sont *bercail, portail, camail, détail, poitrail.*

Sing. *eil,* plur. *eux :*

Œil, yeux ; — vieil, vieux ; et de même l'adverbe *mieux* = *mielz* = *melius.*

Normalement, *vieux* ne devrait servir qu'au pluriel; mais nous l'employons aussi et, aujourd'hui, beaucoup plus souvent que *vieil,* au singulier. Il représente alors l'ancien sujet singulier, exceptionnellement conservé, *vielz* = *veclus,* et se confond dès lors avec le régime pluriel qui avait nécessairement la même forme. — Tous les autres noms en *eil* font aujourd'hui leur pluriel en *eils : soleil, soleils; — vermeil, vermeils,* etc. [1].

VI

En résumé, *z* pour *ts* ou *ds, nz* pour *ns,* où *n* avait gardé un son distinct, *z* pour *c* doux, *z* pour *ti* ou *chi, lz* pour *lhs,* tels sont les *seuls* emplois, et les emplois *constants,* du *z* final, dans les monuments primitifs de la langue d'oïl et de la langue d'oc. Les exceptions, de la Passion aux Rois inclusivement, y sont extrêmement rares. J'ai noté précédemment, au fur et à mesure, les exemples qui s'y rencontrent de la substitution de *s* ou *x* à *z*. Quant à l'emploi du *z* en dehors des cas énumérés, on le constate plus rarement encore que celui de *s* ou de *x* pour *z,* et il est probable que ces infractions à la règle ne sont que des lapsus de scribe. On n'en peut douter pour *asnez* = *asinus,* seule faute de ce genre que l'on remarque dans la Passion, non plus que pour *espinaz* = *spinas,* exemple également unique de l'abus du *z* que présentent les sermons limousins publiés par M. Paul Meyer. — L'Alexis n'en a aucun. On trouve dans Saint Léger (1, 2 ; 9, 2) *sanz* à côté de *sangs* et dans Roland *mulz (mulus), mainz (manus), quenz (comes),* fautes excep-

en tout à ceux en *al* d'origine, tels que *animal.* — Il pourrait se faire pourtant que *métal* ne fût pas une réduction de *métail* et que chacun de ces mots eût une origine différente, savoir : *métal, metallum* et *métail, * metalleum* (cf. *maille* de ** metallea*).

[1] Dans quelques dialectes de l'ancienne langue, cette finale *eil* se renforçait en *ail.* De là *solail, solaux; — vermail, vermaux,* etc. Il nous reste une de ces formes en *aux* = *eils* dans *apparaux,* doublet, à signification plus spéciale, du pluriel normal et courant d'*appareil.*

tionnelles et très-clairsemées. Les Rois offrent *mulz* (comme dans Roland), *requierz (requœris), vienz (venis), serfz (servus),* concurremment, comme dans Roland, avec les formes correctes beaucoup plus fréquentes. Dans les textes subséquents, grâce à la confusion entre *z* et *s* qu'avait rendue facile l'oubli de la valeur du *z*, l'abus de cette dernière lettre se propage de plus en plus, et on la voit prendre assez souvent la place de l'*s*, après toutes les nasales ou après toutes les *l*, et même l'usurper dans tous les cas. C'est ainsi qu'on lit dans Job, texte à d'autres égards si correct : *malz, grevalz, queilz, teilz* ou *queiz teiz (qualis, talis), spiritueiz;* dans Saint-Bernard, *briez (brevis), tenz (tempus), viveronz (vivrons), donz (donc), rezoiz (recipe)*. Mais ces fautes, dans ce dernier texte, sont assez rares, la substitution de *s* à *z* y étant beaucoup plus fréquente que l'abus du *z*, ce qui est l'inverse dans Job. — On lit *pleinz, chanz, prochainz, blanz, cruelz,* dans le Roman de Troie [1] (ap. Bartsch, 125) ; *rienz, suenz, bienz,* dans le Châtelain de Coucy (*ibid.* 227); *paradiz, marchiz, miz (missus)* dans Garin le Loherain (*ibid.* 53). Parmi les emplois abusifs du *z*, il faut noter particulièrement celui où cette lettre représente une labiale + *s*. Le cas se présente assez fréquemment pour qu'il soit permis d'y voir l'indice d'une tendance assez marquée, dans certains textes du XIIIe siècle, à représenter par *z* la combinaison du *s* final avec les labiales comme avec les dentales. Quoi qu'il en soit, cette orthographe ne réussit point à prendre pied, et toute trace en a depuis longtemps disparu [2].

Il n'en a pas été de même d'un autre abus du *z*, qui paraît ne s'être introduit qu'au XIVe siècle. Celui-là dure encore : je veux parler de la substitution de cette lettre à l'*s* dans les mots *nez, chez, rez (de nasus, casa, rasus),* substitution amenée évidemment par un sentiment mal éclairé de la régularité, la sifflante qui suivait l'*é* dans presque tous les autres mots étant *z*, ce qui devait être, puisqu'elle y représentait *ts*.

Camille CHABANEAU.

Cognac, le 30 mars 1874.

[1] Ce même texte offre concurremment, pour *bellos*, les trois orthographes : *beaux, beaus, beauz.*

[2] En voici quelques exemples des plus anciens : *natiz (nativus)*, dans l'Alexandre d'Alberic de Besançon ; *saz (sabs)*, dans G. de Rossillon ; *sez* (id.), dans les Rois ; *bailliz* et *deiz (debes)*, dans St. Thomas ; *corz (corpus)*.

P. S.— En traitant ci-dessus (IV, *z* = *ti*) de *ti* final atone, j'ai omis de mentionner, avec *it, ch (g)* et *z*, une quatrième forme particulière au provençal et résultant, comme celles-ci, du maintien de l'*i* de cette finale. C'est, pour *toti* par exemple, *tuth*[1], où l'*h* représente un *i* consonne, comme dans les combinaisons *lh* et *nh*. De *tuth* dérive, moyennant la chute du *t*, *tuh*, forme beaucoup plus fréquente et qui est constante dans quelques manuscrits.

En dehors de ce mot, le maintien, sauf semi-consonnification, de l'*i* des nominatifs pluriels en *ti*, est assez rare. On ne le remarque que dans un petit nombre de textes, dont le plus important est Girard de Rossillon (ms. de Paris). Cet *i* y est toujours représenté par *h*, et je n'ai pas relevé d'autre exemple que le *tuth* cité plus haut où le *t* précédent ne soit pas tombé[2]. Je donne ici ceux dont j'ai gardé note de *h* = *ti* :

Girard de Rossillon, v. 155 : *tuh obrah (toti operati) ; cargah ;* 198-199, *molah, crevantah ;* 555, *entalah ;* 1038, *muh (muti) ; morh (mortui) ;*

Ferabras, dans Raynouard, Lex. roman, I, 306, *venguh ;*

Règle de St-Benoît, dans Bartsch, Chrest., 225-228 : *tuh garnih, lieh establih.*

M. Diez paraît n'avoir pas reconnu l'origine de l'*h* de ces formes ; car, dans sa Grammaire (trad. fr. I, 376), après avoir constaté que l'orthographe provençale figure quelquefois par *h* l'*i* consonne, même en dehors des groupes *lh* et *nh*[3], il ajoute : « Enfin on trouve *h* pour *t* final, comme dans *crevantah, molah* », sans faire attention que ce cas rentre dans le précédent. Si *h* était seulement pour *t* final, comme il le dit, on trouverait aussi bien *tuh, obrah, muh,* pour *totum, operatum, mutum,* que pour *toti, operati, muti,* et cela n'a pas lieu. C. C.

1er juin 1874.

dans Garin le Loherain; *tenz* (*tempus*) et *briez* (*brevis*), dans St. Bernard ; *sez* (*sapis*) dans le Myst. d'Adam ; *trez* (*trabes*), dans Villehardouin.

[1] Voy. P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, 141, 120.

[2] On peut y ajouter *rathz* (*radius*), *bathz* (* *badius*), *methz* (*medius*), qu'on lit dans le Donat provençal, bien que le *t* y provienne de *d* et que l'*i* n'y fût pas final.

[3] Sur cet emploi de l'*h* en provençal, voir ma Grammaire limousine, tom. IV, p. 79 de cette Revue.

DIALECTES MODERNES

PROVERBES ET DICTONS POPULAIRES

RECUEILLIS A COLOGNAC

Si le sous-dialecte languedocien simultanément parlé à Colognac[1], dans les cantons d'Anduze, de la Salle-St-Pierre, de Saint-Hippolyte-du-Fort, et en partie dans ceux de Sumène et de Saint-Jean-du-Gard, n'était étudié que chez ceux qui en font un usage journalier, à côté de beaucoup de vocables dans lesquels se reconnaît, dès l'abord, la pure langue d'oc, on pourrait en noter un assez grand nombre d'autres qui, sous l'influence du français, se sont complétement transformés ; mais ces derniers ne sont devenus ce qu'ils sont que depuis une trentaine d'années. Vers 1840, on trouvait encore, usité à Colognac et dans les lieux circonvoisins, sous une forme moins grossière, il est vrai, presque tout le vocabulaire de l'abbé de Sauvages. On n'y eût pas entendu prononcer alors *glouèro* pour *glorio*, — *memouèro* pour *memorio*, — *counfienso* pour *fiançø*, *fisançø*, — *cretièn* pour *crestian*, — *amitiè* pour *amistat*, — *réso* (réseau) pour *garbèlo*, — *bando* (de terre) pour *faisso*, *fringo*, etc. On l'entend aujourd'hui, et malheureusement notre région cévenole n'est pas seule à faire ainsi.

Contre cet entraînement général, qui tend à faire disparaître le caractère du languedocien, il est bon de réagir sans retard et de chercher à lui rendre cette naïveté qu'il a en partie perdue.

Quoique altéré, l'idiome de Colognac offre encore beaucoup d'intérêt et mérite d'être examiné avec soin.

[1] Petit village du canton de La Salle-Saint-Pierre, arrondissement du Vigan (Gard).

Et d'abord il peut nous aider à mieux étudier certains mots d'autres dialectes, qu'on a donnés avec une signification incomplète. Est-il certain, par exemple, que le wallon *champî* signifie seulement *mener paître?* (Littré, *Hist. de la lang. fr.*, tom. II, pag. 160.) Nullement. Avant de vouloir dire *mener paître,* il doit avoir eu le sens plus général exprimé par son parent languedocien, par notre *campejà,* c'est-à-dire celui de « chasser, pousser devant soi, conduire. »

Il peut ensuite éveiller l'attention des esprits sagaces et leur demander d'expliquer ceux de ses mots qu'enveloppe encore quelque mystère. Quel service lui rendrait, en effet, celui qui pourrait nous donner les étymologies de la *Sieugo,* coteau boisé (sur l'un des versants méridionaux de la montagne du Cayrel, au sud-ouest de Colognac), que je soupçonne fort être une traduction du latin *silva;* de *buégo*[1], qui, à Saint-Hippolyte, est un terme employé par les enfants, quand ils veulent dire: « C'est assez ; à sotte question, pas de réponse, passons ; » - de *Lilleto,* qui figure dans la ronde :

Al branle de Lilleto,
Ma tanto Guilhaumeto,
S'assèto pèr lou sòu :
Coucou[2]!

qu'on serait tenté de comparer avec la *Lilith* qui, selon le Talmud, fut la première femme d'Adam et l'une des quatre mères des démons (en hébreu, *Lilith,* spectre nocturne, qui fait du mal aux enfants); et de *gal,* « hauteur, élévation, colline », terme très-familier aux Cévenols, qu'on trouve avec le même sens dans le celtique, le sanscrit, l'arabe et l'hébreu.

Il ne faut pas oublier, enfin, que le languedocien possède à un très-haut degré le sentiment des convenances, et que, sans pruderie, il s'exprime en bons termes sur les choses et *même* sur les personnes; qu'on ne croie donc pas qu'il puisse seulement s'occuper de ce qui est vulgaire et trivial. Doué de flexibilité et d'énergie, joignant la précision à la hardiesse des images, il donne la forme la plus concise aux sentences et

[1] Cf. italien *vieva,* chose dite en passant, et *vieva,* allons, allons! allons donc!

[2] Cette ronde existe, à quelques variantes près, à Montpellier.

aux maximes et rend sensibles les grâces de la poésie. A preuve, les dictons : « *Estaco tèn* », — « *Trop cap pa'n ioc* », — « *Que trèpo lèpo* », — « *Malos gens sou trop* », qu'aurait enviés Tacite, et la propriété qu'il a de traduire presque mot pour mot les vers latins sans trop diminuer leur charme. Qu'on en juge par la version suivante des cinq derniers vers de la première églogue de Virgile :

Pamens pos embé ieu ti jaire, aquesto nièch,
Dessus la broundo fresco : ai de frucho maduro,
De tetos, de calhado, e vei dejà sourtis
Lou fum de la masèlo ailai dessus l'auturo,
E l'oumbro del naut mount pau à pau s'espandis.

Qu'on juge aussi de sa douceur par ce quatrain, en sous-dialecte d'Anduze, que Florian fait dire par une de ses bergères :

Tircis es mort, pecaire !
Ausselous, plouràs-lou ;
Flouretos, pèr mi plaire,
Tanjàs vostro coulou !

Le langage de Cologne procède à l'ordinaire par figures, et, pour donner une idée de notre manière d'être, de nos qualités ou de nos défauts, pour rendre les mouvements de l'âme, nos passions, nos sentiments, il se sert des termes qui, dans la vie matérielle, expriment des choses ou des mouvements analogues. D'une jeune personne qui se pare à l'excès, il vous dira qu'elle porte *mas e camàs ;* — d'un enfant qui dépérit à vue d'œil : « *Jamais noun porto clapo en mountagno* » ; — de quelqu'un qui agit avec lenteur : « *Es vieu coumo l'aigado de Massot* (au bout de cent ans, elle fit éclater le tonneau) » ; — de quelqu'un qui vient de mourir : « *Es davalat del cade* », etc.

C'est ainsi qu'il rencontre souvent l'expression la plus juste et la plus heureuse, sinon la plus élégante. Et que serait-ce si, pour augmenter ses ressources, il pouvait recouvrer bon nombre de ces vieux mots qu'il possédait autrefois ?

Pour les lui restituer, j'ai voulu voir sous quelles formes il s'est produit dans le passé en étudiant, à défaut d'autres monuments, les noms de personne et les noms de lieu, les chants et les contes, que l'on entend encore pendant les longues veillées de l'hiver, et surtout les proverbes, cette expression pittoresque de l'expérience de nos pères. C'est quelques-uns

de ces derniers, recueillis à Colognac, que j'offre aujourd'hui à ceux qui s'intéressent à ce genre de recherches.

Il n'est guère possible, on le comprendra, de recueillir en ce moment beaucoup de ces dictons généraux et courants qui forment le fond des recueils de la *Bugado,* de Sauvages et de Garcin; mais il reste encore à faire en ce qui touche les formes particulières de ceux qui ont été notés par les auteurs que je viens de citer. J'aurais pu grossir le nombre de ceux qui suivent, si je n'avais tenu essentiellement à l'inédit; tout au plus ai-je admis les variantes notables de proverbes déjà connus[1].

Mais donnons, avant, quelques indications dialectales sur le langage parlé dans ce village et dans les cantons qui l'entourent.

I. — *A* latin changé en *o* y est la finale caractéristique des noms (*fenno, galino, loubo*), des adjectifs (*bono, santo, novo*), de la troisième personne du singulier de certains temps des verbes et de l'impératif singulier de la première conjugaison.

A latin y devient *ai* dans une foule de mots: *maigre* (macrum), *aigo* (aqua), *airo* (area), *aime* (amo), etc.

E latin devient *ei* dans *seito* (secta), *eissagà* (exæquare), *eissent* (exiens).

I latin y devient *u* dans *prumiè* (primarius) et *cruvèl* (cribellum), — *ia* dans *vialà* (villanus), et *ie* dans *vièlo* (villa). Cf. nom propre *Arnavieille* = *Alnaldi-villa.*

Quelques rares noms féminins y sont terminés en *i;* par exemple, *messi* (mercedem), dans l'expression *Dieu messi* (Dieu merci), *fi* (finis), *frai* (fraxinus), *canbi* (cannabim), *cervi* (cervicem).

La voyelle sonore *i,* suivie d'une autre voyelle, y a été remplacée par l'aspirée *g: simius* = *singe; somnium* = *sounge; m* précédé de *i* devient *g* ou *s.* Ex.: *vimen* = *vige, viminarius* = *vigiè,* vigier, vannier; *limitellus* = *listel,* sp. dintel, linteau.

L'*o* se change fréquemment en *io: fioc* (focus), *ioc, lioc* (locus); — en *ie: niech* (noctem), *iech* (octo), *fièl* (folium), *mièch*

[1] Je n'ai pas besoin de dire que je les mentionne en note. J'ai fait aussi çà et là quelques rapprochements entre des proverbes languedociens et des proverbes orientaux.

(modius) ; — en *i* : *nichoulo* (noctula), *lingasto* (locusta); — en *u* : *ubac* (opacus).

L'*u* y devient *e* dans *mende* (mundus), *redable* (rutabulum); — *io* dans *miolo* (mula).

II. La terminaison *al* y reste telle dans *gal* (gallus), *pal* (palus), *val* (vallis), forme féminine ; — mais elle devient *au* dans *mau* (malum), *animau* (animalis), *vau* (vallis), forme masculine; *mourtau* (mortalis), et *òu* dans *raiòu* (regalis).

La terminaison *el* y reste telle dans *bèl, cruzèl, poussèl* (porcellus), *pèl* (pellis), *redounèl* (rotundinellus); mais elle devient *èu* dans *mèu* (mel), *fèu* (fel), *pèu* (pilus).

La terminaison *il* y reste telle dans *fil* (filius), *mil* (milium), *gril* (gryllus) ; mais elle devient *ieu* dans *fieu* (filum), *poussieu* (porcile).

La terminaison *ol* y reste telle dans *mol* (mollis), *aujol* (aviolus), *fol* (follus); mais elle devient *òu* dans *roussignòu* (lusciniolus), d'où *Lissignol* (nom d'un ancien pasteur de Montpellier), *filhòu* (filiolus), *cabròu* (capreolus), *sòu* (solum), *lensòu* (linteolum), et *oul* dans *soul* (solus), etc.

La terminaison *ul* y reste telle dans *riul* =latin *rivulus;* elle devient *ou* dans *repounchou,* raiponce = latin *rapunculus;* dans *ebou*, hièble = latin *ebulus.*

La terminaison *ieu* provient : 1° de *ivu : rieu* = latin *rivus ;* — *vacieu,* agneau d'un àn = sp. *vacio,* vide, creux = latin *vacivus,* vide ; — *vieu* = latin *vivus ;* 2° de *uu : sieu,* sien = *suus ;* 3° de *iviu : lessieu,* lessive = *lixivium ;* 4° de *eu : Dieu* = *Deus,* et *mieu,* mien = *meus*, etc. Cf. *catieu* = *captivus, nadieu* = nativus, et *trieule,* trèfle = *trifolium.*

III. — *J, ch, g* (ce dernier devant *e, i*), s'y prononcent *tch, dj, dz, ts,* dans *chi,* chien, *rajà* (radiare), *manejà, jalibrà* (gelidare).

L mouillé s'y représente par *lh : filho,* fille ; *brilhà,* briller, etc. *L* redoublé entre deux voyelles se prononce *nl: brullà, barullà, gollo* (cunula), etc.

A la fin d'un mot, l'*m* latin y a pris le son de *n : avèn* (habemus), *sèn* (sumus), *fen* (fimum), *lun* (lumen).

L'*n* final s'y fait sentir dans beaucoup de mots: *taban, man, lairan, cadian, badalhan,* mais non dans tous. Ainsi *n* est rejeté par *vialà* (villanus), *vi* (vinum), *chi* (canis), *pade* (patinum), etc.

L'*n* y devient *r* dans *caral* (canalis) = aussi *carau;* dans *serbe* (sinapim), *vermà* (minimare), *mourgues* (monicus), *margo* (manica), *margue* (manicum), etc., et il disparaît dans *coustà* (constare), *couflà* (conflare), *fos* (fons), *degus* (ne unus), *deves* (defensum), *dilus* (lunus), *evès* (inversus), *espeluco* (spelunca).

L'*r* disparaît à la fin des mots comme *flou* (florem), *babou*[1] (vaporem), *ounou* (honorem); il devient *s* dans *amoussà* (*admortiare), *ves* (versus), *fosso* (fortia), *dimàs* (dies Martis), *sant Massau* (s. Martialis), *vessà* (versare), *cousso* (*cursa), *passègre* (persicus), *fassi* (farcire), *fassun* (farcimen), *moucèl* (morcellum), *prusi* (prurire), et dans beaucoup d'autres mots latins terminés en *are, arium, orium,* comme *troulhas* (torculare), *castelàs* (it. *castellare,* vieux château), *sessous* (sessorium), *sedàs* (setarium), *espigàs* (spicarium), *clapàs* (clipparium), *sablàs* (sabularium), *massiès* (macerium), *sagriès, sagriè* (sacrarium), etc.

Quand un mot s'y termine au singulier par deux consonnes, la première se prononce seule; mais, au pluriel, il faut prononcer les deux consonnes finales: *enguentats, poulits, emperits. emprecairats, atufets.*

Les mots latins ayant pour initiale *v* y conservent le plus souvent cette lettre: *vi* (vinum), *veno* (vena), *vesi* (vicinus), *vau* (vallis). Cependant le latin *vacca* est devenu *baco,* et au nord de la commune on dit *bano* (courte-pointe), *vano* (corne), *vigot* (pioche); tandis qu'à Colognac même, la *pioche=bigot,*—la *corne* = *bano* et la *courte-pointe=vano.* Mais ce n'est pas des Cévenols du canton de Lasalle que Scaliger eût pu dire: « Peuple singulier, pour lequel vivre, c'est boire », car ils traduisent *bibere* par *beure* et *vivere* par *vieure.*

IV. — Dans le sous-dialecte qui nous occupe, l'article simple est, pour le masculin singulier, *lou;* pour le masculin pluriel, *lous;* pour le féminin singulier, *la,* et pour le féminin pluriel, *las.* L'article contracté y est, pour le masculin singulier, *del* (= de lou), *al* (=à lou); pour le masculin pluriel, *as* (= à lous). Un Nimois dirait: « *Li castagno dau castané soun belo* »; nous disons: « *Las castagnos del castanet sou poulidos* » (les châtaignes de la châtaigneraie sont de belle qualité).

[1] Vaporem = *babou,* comme vaporata = *babourado* et vaporiellam = *babouriel.*

Le pronom réfléchi *se, soi,* qui est *se* dans le bas Languedoc, devient *si* à Colognac. On dit, par exemple, à Nîmes: *Se cau pas fisà ;* à Colognac : *Si cau pas fisà.* A Nimes: *Me cau fà*=à Colognac : *Mi cau fà.*

L'*s* du pluriel, dans l'article, les noms, les adjectifs et les pronoms, s'y prononce toujours.

Vendre (vendere) et *veni* (venire) y sont identiques au futur et au conditionnel présent *(vendrai, vendras, vendrò, vendren, vendrés, vendròu ; — vendriei, vendriés, vendrìè, vendrian, vendriàs, vendrièu).*

La finale *o* figure dans les verbes :

1° A la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif ; — à la troisième personne du singulier du futur et au participe passé féminin de l'auxiliaire *avé* =habere, avoir ;

2° A la troisième personne du singulier du présent de l'imparfait de l'indicatif ; — à la troisième personne du singulier du futur et au participe passé féminin de l'auxiliaire *èstre* = essere, être.

3° A la troisième personne du singulier du présent et de l'imparfait de l'indicatif et du futur ; — à la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif;—à la deuxième personne du singulier de l'impératif et au participe passé féminin des verbes de la première conjugaison ;

4° A la troisième personne du singulier du futur, quelquefois à la troisième personne du singulier du présent du subjonctif; quelquefois aussi à la troisième personne du singulier de l'impératif, au participe passé féminin des trois dernières conjugaisons.

Tandis qu'à Colognac, dans la conjugaison de l'auxiliaire *avoir,* on dit à la troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif *òu,* — de l'imparfait de l'indicatif *avièu,* — du parfait *aguèrou,* — du futur *auròu,* — du présent du subjonctif *agou,* — de l'imparfait du subjonctif *aguéssou,* — du conditionnel *auriéu,* — de l'impératif *agou,* et au participe passé *agut, agudo,* — ces troisièmes personnes du pluriel et le participe passé sont, à Nîmes: *an, — avian, — aguèroun* ou *aguèron, — auran, — ajan* ou *ajou, — aguessian, — aurian, — ajan* ou *ajou, — avut, avudo.*

De plus, ici comme à Nîmes, les trois personnes du pluriel

du subjonctif présent = les trois dernières personnes du pluriel de l'impératif.

Tandis qu'à Colognac, dans la conjugaison de l'auxiliaire *èstre*, être (essere), on dit à la troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif *sou*, — de l'imparfait de l'indicatif *èrou*, — du parfait *seguèrou*, — du futur *seròu* ou *saròu*, — du présent du subjonctif *siègou*, — de l'imparfait du subjonctif *seguèssou*, — du conditionnel *seriéu*, — de l'impératif *siègou*, — ces troisièmes personnes du pluriel sont, à Nîmes : *sian*, — *èrian*, — *seguèron*, *seguèran* ou *fouguèron*, — *seran* ou *saran*, — *sian*, *sièn*, — *seguèssian*, — *serian*, — *sian*, *sièn*.

De plus, ici comme à Nîmes, les trois personnes du pluriel du subjonctif présent du verbe *être* et des verbes des deux premières conjugaisons = les trois personnes du pluriel de l'impératif du verbe *être*, et des verbes deux premières conjugaisons. Dans les verbes de la troisième conjugaison, comme *legi*, lire, et *courri*, courir (legere, currere), on dit à la deuxième personne du pluriel du subjonctif *legigués*, *courrigués*, tandis que la deuxième personne du pluriel de l'impératif est pour les mêmes verbes *legissès*, *courrissès*.

Les deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif de la première conjugaison (deuxième et troisième, *ian*, *ias*) s'y terminent en *avian*, *aviàs* (*aimavian*, *aimaviàs*), et à l'imparfait du subjonctif, ces mêmes personnes, dans toutes les conjugaisons, sont terminées en *sian*, *sias* (*aimessian*, *aimessiàs*; *vendeguessian*, *vendeguessiàs*, et *vendessian*, *vendessiàs*; *rendeguessian*, *rendeguessiàs*, ou *vendessian*, *vendessiàs*).

Le parfait de la deuxième et celui de la troisième conjugaison s'y forment en ajoutant la désinence *guère* au radical (*vendeguère*, *legiguère*), mais les deux désinences *guère* et *ère* sont employées concurremment dans la deuxième et la quatrième conjugaison. Pour le parfait de la première conjugaison, on n'emploie que la désinence *ère*.

Les terminaisons nimoises *on* (troisième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif de la première conjugaison) et *an* (de la troisième personne du pluriel du futur de la première, de la deuxième et de la troisième conjugaison, — de la troisième personne du pluriel de l'imparfait du subjonctif des trois premières conjugaisons, — de la troisième personne du

pluriel de l'imparfait de l'indicatif de la deuxième et de la troisième conjugaison) s'y changent en *ou*, terminaison que l'on trouve d'ailleurs à la troisième personne du pluriel dans presque tous les temps des verbes.

A l'indicatif présent du verbe *courir* (courre), on dit ici : *courrisse, courrisses, courris, courrissèn, courrissès, courrissou ;* à Nimes, on dit, je crois : *courre, courres, court, courrèn, courrès, courrou* ou *courron*.

Dans le sous-dialecte de Colognac, le présent de l'indicatif se forme en ajoutant au radical la terminaison *e* (première et deuxième conjugaison : *aime, vende*) et *se* (troisième conjugaison, *legisse*).

L'imparfait de l'indicatif se forme en ajoutant au radical la terminaison *ave* (première conjugaison, aim*ave*) ; *ièi* (deuxième conjugaison : vend*ièi;* troisième conjugaison : legis*sièi*).

Le parfait se forme en ajoutant au radical la terminaison *ère* (première conjugaison : *aimère*) : *ère* ou *guère* (deuxième conjugaison : vend*ère,* vende*guère*), et *guère* (troisième conjugaison : legi*guère*).

Le futur se forme en ajoutant au radical la terminaison *rai* : aima*rai,* vend*rai,* legi*rai*.

Le conditionnel se forme en ajoutant au radical la terminaison *rièi* : aima*rièi,* vend*rièi,* legi*rièi*.

La deuxième personne du singulier de l'impératif se forme en ajoutant au radical la terminaison *o* pour la première conjugaison et *is* pour la troisième ; la deuxième personne du pluriel se forme en ajoutant au radical la terminaison *ats*.

Le présent du subjonctif se forme en ajoutant au radical la terminaison *e* pour les deux premières conjugaisons (aime, vende) et *gue* pour la troisième (legi*gue*).

L'imparfait du subjonctif se forme en ajoutant au radical la terminaison *esse* pour les deux premières conjugaisons (aim*èsse,* vend*èsse* ou vende*guèsse*) et *guèsse* pour la troisième (legi*guèsse*).

Le participe présent se forme en ajoutant au radical la terminaison *ant* pour la première conjugaison, *ent* pour la deuxième et *guent* pour la troisième : aim*ant,* vend*ent,* legi*guent*.

Le participe passé se forme en ajoutant au radical la termi-

naison *at, ado,* pour la première conjugaison ; *ut, udo,* pour la deuxième et la quatrième ; *it, ido,* pour la troisième : *aimat, aimado; vendut, vendudo; legit, legido,* etc.

Pour former le pluriel des adjectifs et des participes, on ajoute une *s* au masculin singulier et *os* au féminin singulier.

Masc. *bo,*	pluriel	*bos.....vendut,*	pluriel	*venduts.*
Fémin. *bono,*	—	*bonos.....vendudo,*	—	*vendudos.*
Masc. *poulit,*	—	*poulits....deugut,*	—	*deuguts.*
Fémin. *poulido,*	—	*poulidos...deugudo,*	—	*deugudos.*

On trouve souvent, dans le sous-dialecte de Colognac, deux adjectifs provenant d'un même adjectif latin; de ces deux adjectifs, l'un est tiré du nominatif et l'autre de l'accusatif de la forme latine. Exemples :

parator	=	*paraire,*	mais	*paratorem*	=	*paradou.*
volator	=	*voulaire,*	—	*volatorem*	=	*vouladou.*
peccator	=	*pecaire,*	—	*peccatorem*	=	*pecadou.*
piscator	=	*pescaire,*	—	*piscatorem*	=	*pescadou.*
minator	=	*menaire,*	—	*minatorem*	=	*menadou.*
salvator	=	*sauvaire,*	—	*salvatorem*	=	*sauvadou.*
amator	=	*aimaire,*	—	*amatorem*	=	*aimadou.*

Mais les adjectifs terminés en *aire* sont de beaucoup plus nombreux que ceux qui sont terminés en *adou.*

On y trouve aussi des doublets ou doubles formes provenant d'un même mot latin, comme *chaumà* et *calmà* (de calmare), — *brullà* et *bristoulà* (de perustulare),— *empesà* et *empegà* (de impicare), — *boucà, boulcà, bourcà, boulegà* (de bullicare); — *gouluda, bouldrà* (de volutare); — *batal* et *matable* (ital. battaglio), *gouço* et *garço* (de vassa); — *goino* et *gaudino* (de gaudina), — *vouldouirà* et *bourdoulhà* (de voltulare), — *oustau* (maison) et *espitau* (hôpital), du latin *hospitale.* Cf. *oustalet* et *espitalet,* — les noms propres *Arnal* et *Arnaud* = latin *Alnaldus, grezo,* tartre, et *gredo,* argile, du latin *creta.*

PROVERBES MÉTÉOROLOGIQUES[1]

SAISONS

I. Tems d'iver noun t'en fises

A temps d'hiver ne te fies.

II. Calendros molos,
Espigos folos;
Calendros jalados,
Espigos granados[2].

Jours de Noël humides, — épis sans grains; — jours de Noël froids, — épis grainés.

III. Quand sant Blase
Vòu be fa,
Caro d'ase
Deu moustrà.

Quand saint Blaise veut bien faire, — il doit montrer figure d'âne.

IV. La vielho disiè :

Maugrat mars e sa martelado,
Moun troupèl tèn soun ivernado.

Mars diguèt :

Abrieu, met ni tres; emb mous quatre
Patos de vielho faròu batre[3].

[1] La plupart des proverbes et dictons populaires des Cévennes ont des équivalents dans la Bible, et surtout dans le Livre des Proverbes de Salomon. — Cf. Proverb., ch. 20/v. 21 — 19/4 — 22/1 — 25/23 — 12/15 — 10/2 — 20/21 — 11/2 — 11/15 — 11/27 — 12/27 — 19/15 — 13/12 — 14/1 — 15/1 — 27/12 — 22/26 — 27/7 — 27/2, etc.

[2] V. les deux derniers vers de ce proverbe, An. Combes, *Proverbes du Sud-Ouest*, etc., pag 152.

[3] Dans un intéressant travail : *les Jours d'emprunt*, publié dans la *Romania*, n° d'avril pag. 294 à 297, M. P. Meyer a noté diverses traces

La vieille disait : Malgré mars et ses martelées, — mon troupeau tient son hivernage.

Mars dit : Avril, mets-en trois à mes quatre, — afin de faire battre la vieille.

V. Pascos emprumièiros,
Castagnados endarrièiros.

Pâques hâtives, — récolte de châtaignes tardive.

VI. Mars martèlo,
Abrieu espèlo,
Mai revèn,
E tuio quand s'endevèn.

Mars martèle, — avril nous pèle, — mai améliore tout — et tue quand l'occasion se rencontre.

VII. Mars aurous,
Abrieu plèjous
E mai caudet
Fòu bouli lou pairoulet.

Mars venteux, — avril pluvieux — et mai un peu chaud, — font bouillir le petit chaudron.

VIII. Pascos marselinos,
Pèstos, guerros ou faminos.

Pâques, dans le mois de mars — (présagent, annoncent) pestes, guerres ou famines.

IX. Lou pelous à la Madaleno
Gros coumo tèsto de cesero.

La coque (hérisson, ou gousse des châtaignes), à la Magdeleine, — est grosse comme une tête de grive (de cisère, grosse grive, grive de Guy; en latin, *turdus viscivorus major*).

de cette tradition en Provence, dans le canton de Fribourg (Suisse), en Andalousie, en Ecosse et dans le Béarn. Aux exemples qu'a relevés l'éminent romaniste, ajoutez ceux qu'ont fournis Duval, *Prov. pat.*, pag. 529-530 (version du Rouergue) et la *Statistique de la France*, tom. XVI, p CXXVIII (version des Hautes-Pyrénées). Anacharsis Combes, *Proverbes agricoles du sud-ouest de la France*, pag. 145, a inséré un dicton :

Qu'abrial à mars emprunte sonlomen,
Tres jouns seroou tres pessomens,

qui se rattache évidemment à ce curieux récit.

X. Pèr la Madaleno :
La nouse es pleno,
Lou rasim veirat,
La figo maduro,
Lou fe 'stremat,
Lou blad al granìè,
La palho al paliè [1].

A la Magdeleine :— la noix est pleine, — le raisin coloré, — la figue mûre, — le foin enfermé, — le blé au grenier, — la paille au pailler.

XI. Al mes d'agoust,
Jout la peiro, l'imous [2].

Au mois d'août,— sous la pierre, l'humidité.

XII. Santo Catarino la plourouso.

Sainte Catherine la pleureuse.

XIII. Segados endarrièiros,
Castagnados emprumièiros.

Moisson tardive, — récolte des châtaignes hâtive.

XIV. Quand son pa'l sòu pèr Sant-Luc,
Las espèrés pas dessus.

Lorsqu'elles ne sont pas (les châtaignes) à terre lors de la Saint-Luc, — ne les attendez pas dessus.

ÉTAT DU CIEL

XV. Quand trano, prègo Dieu ;
Quand fo sourel, ris.

Quand il tonne, prie Dieu ; — quand tu vois le soleil, ris.

XVI. Quand ilhausso vès l'Augal,
Meno tous biòus à l'oustal ;

[1] Variantes : la *Bug., prov.*, p. 76, et Duval, *Prov. pat.*, p. 540 (les deux premiers vers); Sauvag., *Dict. lang.*, II, p. 387; *Arm. prouv., Arm. bourd., Stat. de la Fr.*, p. CXVXI.; An. Combes, p. 149; Espagne, in *Revue des Lang. rom.*, IV, p. 616. Les cinq premiers avec quelques variantes.
[2] Variante : Espagne, in *Rev.*, etc., IV, p. 617.

Quand ilhausso vès Lausèro,
Meno tous biòus à l'estèvo.

Quand il éclaire vers l'Aigual, — mène tes bœufs à la maison;— quand il éclaire du coté de la Lozère, — mène tes bœufs au labour.

(Mot à mot: au manche de la charrue; en latin, *stiva,* d'où lang. *estèvo*). L'*Aigual* (aqualis), montagne au pied de laquelle se trouve la ville de Valleraugue (Gard).

Variante plus détaillée :

XVII. Quand trano dòus Lirou,
Meno tous biòus à la malhou;
Quand trano vès l'Augal,
Meno tous biòus à l'oustal;
Quand trano vès Lausèro,
Meno tous biòus à la rego.

Quand il tonne du côté du Liron,— mène tes bœufs à l'étable;— quand il tonne du côté du l'Aigal, — mène tes bœufs à la maison; — quand il tonne du côté de la Lozère,— mène tes bœufs au sillon.

—

VENTS

XVIII. L'aguièlàs
Jamais noun es las.

L'aquilon (vent du nord-est) — ne se lasse jamais (de souffler).

XIX. Biso folo,
En tres jours molo.

Bise folle, — en trois jours diminue.

XX. Es quand nous ris
Que l'aguièl pounis.

C'est quand il nous rit, — que l'aquilon est mauvais (m. à m., *pique*).

XX *bis*. Se boufo de l'Arbounés,
Plèjo aurés.

Si le garbin (vent du sud-ouest) souffle,— vous aurez de la pluie.

XXI. Pèr passà la plano de Mounbèl,
Vau mai uno capo qu'un coutèl;
E, pèr manjà la car de vaco,
Val mai un coutèl qu'uno capo.

Pour traverser la plaine de Monbel, — mieux vaut un manteau qu'un couteau, — et, pour manger viande de vache, — mieux vaut un couteau qu'un manteau.

Monbèl, vaste plateau du mont Lozère (*Lesura mons*), où, pendant la plus grande partie de l'année, souffle un vent très-froid.

MÉTÉOROLOGIE LOCALE

XXII. Jamais lunatiè
Noun fo ramplit soun granië.

Jamais paysan, se réglant sur la lune, — n'a rempli son grenier.

XXIII. En iver, l'Ausero dis à l'Augal :
Quand tus as frets, ieu ai pas cal.

En hiver, le mont Lozère dit à l'Aigal: — Quand tu as froid, moi je n'ai pas chaud.

XXIV. Quand la Fajo prend soun mantèl,
Coulègno, soun capèl
E Lirou soun bounet,
De plèjo coumo lou det.

Quand la Fage prend son manteau, — Colègne son chapeau — et Liron son bonnet, — de la pluie gros comme le doigt.

La *Fage,* montagne séparant le canton de Saint-Hippolyte de celui de Sumène. *Colègne* et *Liron,* deux montagnes : la première, à l'ouest; la seconde, au nord-ouest de Cologna.

Il existe à Sumène une variante plus localisée encore de ce proverbe :

XXV. Quand la Fajo met soun capèl,
Ron-de-Bonos soun mantèl,
Las Crotos
Sas matelotos,
Lou sèrre del Pouget

Soun bounet,
Toucan la plèjo embé lou det.

Quand la Fage met son chapeau ; — Ron-de-Bones son manteau; — les Crottes — leur chemisette (camisole de molleton); — le mont du Pouget, —son bonnet,— nous touchons la pluie avec le doigt.

Ron-de-Bonos, las Crotos et *lou Sèrre del Pouget,* noms de lieux élevés aux environs de Sumène.

XXVI. Nèu sus Lirou,
Plèjo un jour e l'autre nou.

Neige sur le Liron, — pluie un jour et l'autre non.

XXVII. Sans lou Cantal e lou mount Dor,
Lous bouiès de la planeso,
Aurièu l'agulhado en or.

Sans le Cantal et le mont Dore, — les bouviers de la plaine — auraient l'aiguillon en or.

XXVIII. Arquet al camp,
Lou tems d'ièi farò deman.

L'arc-en-ciel au champ, — le temps d'aujourd'hui sera (comme) celui de demain.

XXIX. Pèr Sant-Laurent,
Semeno toun raben ;
I'ague tempiè ou nou,
Semeno-lou.

A la Saint-Laurent, — sème ton champ de raves; — qu'il y ait pluie ou non, — sème-le.

Tempiè, pluie qui détrempe la terre.

XXX. Quand vèn la Sant-Alari,
Lou coutau crido pas pus : « *Arri!* »

Quand vient la Saint-Hilaire, — le muletier ne crie plus : « Haïe ! »

(De *hilaris,* gai, la double forme *lèri* et *alari.*)

XXXI. Lou tems teno.

Le temps persévère.

Il est impossible de bien rendre le verbe *tenà,* que je ne

trouve pas ailleurs qu'à Colognac, et qui correspond à peu près à *être persévérant, endurci, opiniâtre.*

XXXII. Quand la machoto fo *chou*,
S'as un marrit mèstre, quito-lou ;
Quand la machoto fo *miau*,
S'as un bon mèstre, tèn lou caud[1].

Quand la chouette fait *chou*, — si tu as mauvais maître, quitte-le ; — quand la chouette fait *miau*, — si tu as un bon maître, tiens-le chaud.

MARIAGE ET ENFANTS

XXXIII. A tres brèsses ti vole.

A trois berceaux, je te veux.

(C'est-à-dire, c'est alors que tu connaîtras les embarras de la vie : là git la difficulté, *aco's aqui lou pic de la dalho.*)

XXXIV. Tres toupis fòu uno fèsto
E tres fennos la tempèsto.

Trois pots font une fête, — et trois femmes la tempête.

XXXV. A quinze ans, ris,
A vint, causis ;
A vint e cinq, s'acoumodo ;
A trento, prend ce que trobo.

A quinze ans (jeune fille), rit ; — à vingt, elle choisit (un mari) ; — à vingt-cinq, elle s'accommode ; — à trente, elle prend ce qu'elle trouve.

(C'est-à-dire le premier qui veut d'elle.)

XXXVI. Cau de ramilho
Pèr maridà filho.

Il faut de l'argent — pour marier fille.

Des ramilles, de la bourrée ; au figuré, de l'argent. V. Sauvages, *Dict. lang.*, II, pag. 206, I.

XXXVII. Tousèlo pèr mountà
E filho pèr davalà.

[1] V. *Revue des langues romanes*, tom IV, pag. 295, variante.

Froment pour monter — et fille pour descendre.

Le froment est beaucoup apprécié sur les montagnes, où il est rare, et les jeunes filles des Cévennes aiment se marier dans le bas Languedoc, où elles trouvent une vie plus facile.

XXXVIII. Entre sèt e ièch,
Las filhos (ou fennos) al lièch ;
Entre ièch e nòu,
Lous omes i vòu.

Entre sept et huit (heures), — les femmes au lit ; — entre huit et neuf (heures), — les hommes y vont.

XXXIX. Mau d'efant si gueris soul.

Mal d'enfant guérit tout seul.

XL. Cau naisse pèr èstre poulit,
Si maridà pèr èstre riche
E mouri pèr èstre brave.

Il faut naître pour être joli (beau), — se marier pour être riche — et mourir pour être honnête.

Rapprochez ce dire des moralistes :

De trois il ne faut faire l'éloge que lorsqu'ils sont au bout :
De la récolte, seulement quand elle est rentrée ;
Du guerrier, lorsqu'il est revenu de la guerre,
Et de l'homme pieux, lorsqu'il est mort.

Et cet impromptu de Linière :

Ne jurons jamais d'une vie
Que son flambeau ne soit éteint :
Pellisson est mort en impie.
Et Lafontaine en saint.

XLI. Que prèsto sa bèstio
E mando sa fenno en fèsto.
Al cap de l'an es coucut e sans bèstios [1].

Qui prête sa monture — et envoie sa femme en fête, — au bout de l'an est sot et sans monture.

[1] Cf. *la Bugad. prov.*, pag. 79 :

Qu vou en toutos peiros son couteou agusar,
En tout roumevagi sa fremo menar,
Et en toutos aygos soun chivaou abecurar ;
Au bout de l'an n'a qu'uno coutelo,
Uno puto et uno haridelo.

XLII. Tres passerous sus uno espigo
Podou pas s'abari,
Ni tres garçous près d'uno filho
Jamais s'endeveni.

Trois passereaux sur un épi — ne peuvent vivre, — ni trois garçons auprès d'une jeune fille — s'accorder jamais.

XLIII. De filhos d'ostes
Jamais noun t'acostos.

De filles d'aubergiste (d'hôte) — ne recherche jamais la société.

(Lang., *s'acoustà* = l'ital. *accostarsi*.)

XLIV. Fenno morto,
Argent porto ;
Ome mort,
Un tresor.

Femme morte — rapporte argent ; — homme mort, — un trésor.

XLV. A trento ans, de sen ;
A quaranto, d'argent.

A trente ans, du jugement ; — à quarante, de l'argent.

XLVI. Ounte i'o la cabilho,
Manco lou bacou.

Où il y a la cheville — manque le lard (qu'il faudrait y suspendre).

XLVII. Lous efants des autres pudou.

Les enfants des autres puent.

Ainsi disent certaines mégères des enfants que leur mari a eus d'un autre lit.

XLVIII. Agoust lous entemeno,
Setembre lous emmeno.

Août les entame (les enfants), — septembre les emmène.

C'est-à-dire que la maladie qui les prend au mois d'août les tue dans le mois de septembre.

XLIX. Un som meno l'autre.

Un sommeil en amène un autre.

Parler de nourrice :

L. Orres al malhòu,
Poulits al cami nòu,

Laids au maillot, — beaux au chemin neuf.

LI. — Maire, lou cat mi roudilho ;
— Cat, roudilhos pas ma filho.

Mère, le chat me regarde ; — chat, ne regarde pas ma fille.

La petite futée qui parle ainsi criera moins fort quand son jeune voisin se mettra à la place du chat.

AGRICULTURE

LII. Quand plantèsses toun paire,
Copo-li la tèsto.

Planterais-tu ton père, qu'encore — il te faudrait le décapiter.

LIII. Chaco erbeto
Fo sa pouncheto.

Chaque petite herbe — fait sa petite pointe.

LIV. Penchèrou lou jardinié
Qu'avié pas vantat sous porres.

On pendit le jardinier qui n'avait — pas vanté ses poireaux.

LV. Tant tirou vacos [1] coumo biòus.

Autant tirent les vaches que les bœufs.

LV *bis*. Ounte l'aigo si glaço,
Lou fe s'ajasso.

Où l'eau se glace, — le foin s'abat (tant il devient abondant).

La vigno dis :

LVI. Poudo-mi davans que ploure,
Foi-mi davans que bourre,
Majenco-mi davans flouri,
Ti farai beure de bon vi.

[1] On prononce *baco* à Colognac.

La vigne dit : Taille-moi avant que je ne pleure, — bêche-moi avant que je ne bourgeonne,— houe-moi avant que je ne fleurisse, — et je te ferai boire de bon vin.

LVII. Pèr avèrre lou rasim,
Cau caressà la souco.

Pour avoir le raisin, — il faut choyer[1] la souche (c'est-à-dire la bien cultiver).

LVIII. Tèrro de brousso,
I meties pas ta bousso ;
Tèrro de roumanis,
I meties pas toun nis ;
Tèrro de rounses,
Aqui t'afounses[2].

Terre de bruyère. — n'y mets pas ta bourse ; — terre de romarin, — n'y place pas ton nid ; — terre de ronces, — mets là ta confiance.

LIX. Se ti trobos be de semenà 'n darrié,
Ou ensegnos p'à toun eritié.

Si tu te trouves bien d'avoir semé tardivement, — ne l'enseigne pas à ton héritier.

LX. Quand lous courniès flourissou,
Las velhados finissou.

Quand les cournouillers fleurissent, — les veillées finissent.

LXI. Quand las nouses fòu la crous,
S'as tres varlets, emmando-ni dous.

[1] L'étymologie de *choyer*, que M. Brachet (*Dict. étymolog.*) déclare ignorer, ne viendrait-elle pas du latin *caldare, calidare* ?

[2] Cf. *la Bugad. prov.*, pag. 37 :

En terro pendent,
Non mettes ton argent ;
En terro que flayre,
Non plantes ton arayre.

Les deux premiers vers de la *Bugad.* se retrouvent : An. Combes, *Prov. du Sud-Ouest*, etc., pag. 126.

Cf. Garcin, *Dict. prov.*, pag. 374 :

Que jouve planto
Vieil canto.

Quand les noix font la croix (c'est-à-dire manquent), — si tu as trois valets, renvoies-en deux.

LXII. Se poudos ras,
Beuràs.
Que poudo long,
Beu qu'un on [1];
Que poudo court,
Beu toujours.

Si tu tailles la vigne ras (du cep), —tu boiras.— Celui qui taille long — ne boit qu'une année;— celui qui taille court — boit toujours.

LXIII. Agnèl nascut
Val un escut.

Agneau né — vaut un écu.

LXIV. Co que tombo d'en naut
Fo pòu al bestiau.

Ce qui tombe d'en haut (le tonnerre?) — effraye le bétail.

—

DIVERS

LXV. A intrados, capèlados
A sourtidos, castounados.

A leur entrée, — bon accueil; — à leur sortie, — coups de bâton.

A propos des visiteurs importuns, au lieu de *capelados*. coups de chapeau, politesses, on dit quelquefois *padelados,* poêlées, poêlées pleines.

LXVI. Ansalado,
Be salado.

Salade — bien salée.

L'italien dit: « Insalata,
Ben salata,
Poco aceto, molto ogliato. »

[1] *On*, d'*annus*, n'est usité que dans les Hautes-Cévennes (Cf. lozérois *anton*, anton, l'an passé). A Cognac on dit *an*.

LXVII. Auràs manjat bo toun salat,
S'a Pascos l'as acabat.

Tu auras mangé bon ton salé — si tu l'as achevé à Pâques.

LXVIII. A varlets cau pas chambrièiros.

A valets, chambrières ne faut.

LXIX. A la cuio lou veri.

A la queue le venin.— Latin : « *In cauda venenum.* »

LXX. A l'ome de sieicento ans,
Tant lèu lou vi coumo lou pan.

A l'homme de soixante ans. — il faut donner aussi vite le vin que le pain.

LXXI. Besoun fo la vielho troutà
E lous gambèls sautà.

Besoin fait la vieille trotter — et les boiteux sauter.

LXXII. Badalhà vòu pas menti :
Vòu manjà ou be dourmi,
De sas amours si souveni
Ou d'aqueste mounde parti[1].

Bâiller ne veut pas mentir: — il veut manger ou bien dormir, — de ses amours se souvenir.— ou de ce (bas) monde partir.

LXXIII. Chaco Couet
O soun aset.
E chaco Raiòu
Soun miòu.

Chaque habitant de la ville de Sauve — a son petit âne. — et chaque Cévenol — son mulet.

Couet est le sobriquet des habitants de Sauve;—*Raiòu,* royal, royaliste, est celui des Cévenols. (Sauvages, *Dict. lang.*, II, 204.I, dit pourquoi ils sont ainsi nommés.)

[1] L'abbé de Sauvages, *Dict. langued.*, p. 375; — Garcin, *Dict., prov.*, p. 348. — Duval, *Prov., pat.*, p. 547; — An. Combes, *Prov du Sud-Ouest*, etc., p. 163; — Haloulet et Picot, *Prov. béarn.*, p. 48, ne donnent que les deux premiers vers.— Variante du troisième, Espagne, *Proverbes recueillis à Aspiran*, in *Rev. des lang. rom.*, t. IV, p. 607.

LXXIV. Cousiniè lambreto,
Lou bo moucèl freto.

Le cuisinier friand — lèche le bon morceau.

(Cf. lang. *lambreto*, à ital. *lambente*, qui lèche ; *lambire*, lécher, laper.)

LXXV. Cau que siègue amasso d'argent,
Cau que siègue lou sap pas gardà.

Qui que ce soit amasse de l'argent,— qui que ce soit ne le sait pas conserver.

LXXVI. Cau ouncho sous souliès,
Ouncho pas la man des courdouniès.

Qui oint ses souliers — n'oint pas la main des cordonniers.

LXXVII. Cau lèvo la nièllo del pan,
Merito de mouri de fam.

Qui ôte la nielle du pain — devrait mourir de faim.

LXXVIII. Chaco eritiè
Tanjo soun escaliè.

Chaque héritier — change son escalier.

LXXIX. Cent escuts de mai
E mouri pas jamais.

Cent écus de plus — et ne mourir jamais.

LXXX. Cau o varlets e chambrièiros
Es rabalat pèr las carrièiros [1].

Qui a valets et chambrières -- est traîné par les rues.

LXXXI. Cato, miaulo
Jout la taulo.

Chatte, miaule — sous la table.

LXXXII. Cau fa coumo lou mounde.

Il faut faire comme le monde.

Cf. le proverbe talmudique, « que l'homme ne change pas

[1] Variante décente du proverbe par trop réaliste de la *Bugada prov.*, p. 79 :

Qu se fizo de varlet ou de chambriero
Pouerto lou cuou descubert per carriero.

l'usage reçu »;— saint Paul (Romains, 12/15), disant: « Soyez dans la joie avec ceux qui sont dans la joie, pleurez avec ceux qui pleurent»; — et le proverbe suivant :

LXXXIII. Ounte seràs,
Fai coumo veiràs.

Là ou tu seras, — fais comme tu verras (faire).

LXXXIV. Cau sap de que farò deman?

Qui conuaît le temps que nous aurons demain ?

Le proverbe latin dit : *Necis quid serus vesper vehat.*

Et Horace, ode VII, liv. 4 :

Quis scit an adjiciant hodiernæ crastina summæ
Tempora Dii superi?

LXXXV. Cau o de fedetos
O de peletos.

Qui a des brebis — a des peaux

LXXXVI. Cordo triplado
Es de durado.

Corde triplée — a longue durée.

LXXXVII. De veire fà lou cor crèbo

Voir faire fait mourir d'envie.

(M.-à-m. est un *crève-cœur.)*

LXXXVII *bis*. Danso milhou ventre ple
Que raubo novo.

Danse mieux ventre plein que robe neuve. (*Primo vivere, deinde philosophari.*)

LXXXVIII. Es pas l'ome que gagno,
Es lou tems.

Ce n'est pas l'homme qui gagne, c'est le temps.

LXXXIX. Fièiro retracho
Es miècho facho.

Foire ajournée — est à moitié faite

XC. Fieiro retrasegudo
Es miècho tengudo

Foire ajournée — est à moitié tenue.

XCI. Fai be e laisso dire

Fais bien et laisse dire.

Le vieux français disait : « Fais ce que dois, advienne que pourra. »

XCII. I'o pas floc en coumbo
Qu'entoucon noun ressoundio [1].

Il n'y a pas feu en vallée — qui quelque part ne réveille un écho.

XCIII. I'o de dous beures,
I'o pas que d'un manjà.

Le boire est de deux sortes, — le manger toujours le même.

XCIV. Lou soufren
Es l'avaren.

Le souffrant — est l'avare.

(Cf. Proverbes, XI, 24 : Tel retient plus que de juste ce n'est que pour la misère, et Caton, *Distiq.*, liv. IV, 1 :

Despice divitias, si vis animo esse beatus ;
Quas qui suscipiant, mendicant semper avari.

Ce mot *avaren*, que je n'ai pas encore trouvé dans d'autres patois = sp. *avariento*, avaricieux.)

XCV. Lou mau del det
Porto al couret.

Le mal du doigt — se fait sentir au cœur.

XCVI. Lou floc crenis l'aigo.

Le feu craint l'eau.

XCVII. L'erbo de la verenico
Al mège fo la nico [2].

L'herbe de la véronique — au médecin fait la nique.

[1] *La Bug. prov.*, p. 95 :

Tant pregont nou se fa lou fuec
Que lou fun non saille.

Hatoulet et Picot, *Prov. béarn.*, p. 72 :

N'ey pas jamey ta pregoun lou houec
Que lou hum n'oun sortie.

[2] Dicton déjà recueilli par M. Barthès, *Glos. botan. langued.*, p. 56.

XCVIII. L'obro de chaco jour es fosso.

L'œuvre de chaque jour est beaucoup.

XCIX. Lou bruch manjo lou bruch.

Le bruit mange le bruit.

C. La tous de caramèl
Durèt tant coumo sa pèl.

La toux du chalumeau — autant dura que sa peau.

CI. Lou rèi ourdouno
E Dieu perdouno.

Le roi ordonne, — et Dieu pardonne.

CII. Lou pan tendre
Si fo'ntendre.

Le pain tendre—se fait entendre (c'est-à-dire coûte cher.)

CIII. Lou pes e la mesuro
Rendou l'armo seguro

Le poids et la mesure — rendent l'âme sûre.

(Cf. Prov. XI, 1: « Une balance trompeuse est en horreur à Jéhova, mais un poids juste lui est agréable.)

CIV. Las pèiros parlou [1].

Les pierres parlent.

(Cf. Luc, XIX, 40: « Si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes crieront.»

CV. L'oumbro [2] del mestre engraisso lou chaval.

L'ombre du maître engraisse le cheval.

(Cf. Prov. XX, 12, 13.)

CVI. L'alauseto dis :
Que ti fo, fai-li [3].

[1] *Contro lou criminau*, ajoute la *Bug, prov.* p. 57.

[2] L'œil, suivant Garcin, *Dict. prov.*, p. 365, et Duval, *Prov., pat.*, p. 577.

[3] Cf. Duval, *Prov. pat.*, p. 636 :

Que te fo, fa-li
Que te guinho, guinho-li.

V. aussi Hatoulet et Picot, *Prov. béarn*, p. 10.

L'alouette dit : — à qui te fait, fais.

CVII. Lou be es pas de mau.

Le bien n'est pas du mal.

C'est la réponse que fait le Cévenol à qui le félicite d'avoir arrondi son petit domaine par l'acquisition de quelque bonne terre.

CVIII. La nisado e lou boulet
Al prumié que i'o lou det.

La nichée et le champignon, — Au premier qui les touche du doigt.

CIX. Manjo tant bas que vourràs
E cocho tant naut que pourràs.

Mange aussi bas que tu voudras — et dors aussi haut que tu pourras.

CX. Mai l'on es, e mens si fo.

Plus on est et moins on fait.

C'est ce qui a lieu pendant les soirées d'hiver, lorsque, sous prétexte de les aider à faire leur travail, les garçons passent du côté des jeunes filles.

CXI. Prumiè de l'an, prumiè del mes,
Fèsto noun es.

Premier (jour) de l'année, premier (jour) du mois — ne sont pas fêtes (ne sont pas jours fériés).

CXII. Pèr manja 'n bon moucèl, lou cau averre.

Pour manger un bon morceau, il faut l'avoir.

Erudimini, vos qui illum morsellum non habetis.

CXIII. Poulits cabrits, poulits agnèls,
Venou des boucs jouves, des arets vièls.

Beaux chevreaux, beaux agneaux — viennent de boucs jeunes et de béliers vieux.

CXIV. Pan embé d'ièls
Fourmage sans ièls,
Vi que saute as ièls.

Pain avec des yeux, — fromage sans yeux, — vin qui saute aux yeux.

CXV. Que s'en vo lou dilus
Torno pas pus.

Qui s'en va le lundi — ne retourne plus.

CXVI. Que fièirecho
Pelaudecho.

Qui hante les foires — mène une vie de gueux.

(Cf. sp. *pelon* = lang. *pelau,* pauvre, avare; sp. *pelota* = lang. *pelaudo;* femme de mauvaise vie; sp. *poloneria,* pauvreté, misère, avarice.)

CXVII. Quand aven fats del baralet,
Lou trasèn cronto la paret.

Quand nous avons fait du barillet, — nous le lançons contre la paroi.

(*Paret* = latin *paries,* paroi, mur.)

CXVIII. Que mord sa lengo penso mau.

Qui mord sa langue pense à mal.

CXIX. Que be dourmis
Nièiros noun crenis.

Qui dort bien — ne craint point les puces.

CXX. Que res noun vei
Res noun cren.

Qui rien ne voit — rien ne craint.

(Un proverbe allemand dit : Loin des **yeux**, loin de la pensée.)

CXXI. Que fo granié del sac
O pas besoun ni de chi, ni de cat.

Qui n'a qu'un sac pour grenier — peut se passer de chien et de chat.

CXXII. Que chicano
Res noun gagno.

Qui triche (au jeu) — rien ne gagne.

CXXIII. Que trèpo
Lèpo.

Qui se réjouit, — s'enfuit.

Car le temps paraît bien court à celui qui le passe agréablement dans les plaisirs et la joie. V. fr. *tréper,* passer le temps, et verbe lang. *lepà* = ital. *leppare,* s'enfuir, s'envoler, passer rapidement. Cf. *delampà*, décamper.

On dit aussi, en maniere de proverbe : *Fo Trepet e Carmentran.*

CXXIV. Que marcho en deforo
Marcho en glorio,
Que marcho en dedin
Marcho en flandrin.

Qui marche en dehors — marche avec gloire ; — qui marche en dedans — marche gauchement.

CXXV. Que perd pèco,
E que raubo
Si damno.

Qui perd pèche, — et qui dérobe — se damne.

CXXVI. Que vei pissà e noun pisso
Crebo de malicio :

Qui voit pisser et ne pisse, — crève de malice.

CXXVII. Que si cocho jalat
Si lèvo en santat [1].

Qui se couche gelé — se lève en santé.

Ce proverbe ne peut guère avoir pris naissance à Colognac : si, en plein hiver, quelqu'un s'y couchait transi de froid, il faudrait le relever mort.

CXXVIII. Que fo cas del present
Lou met jout la dent.

Qui fait cas du présent — le met sous la dent

CXXIX. Que vo detràs lou sèrre
Sap pas de que vo querre.

Qui va derrière le mont — ne sait pas ce qu'il va chercher.

[1] Cf. Garcin, *Dict prov*, p 373 :

Qu si couco eme sef, si levo eme santa.

Et An. Combes, *Prov. du Sud-Ouest*, etc., p. 164 :

Amme set coulcat.
En santat rebeillat.

(Cf. Prov, XXVII, 8 : « Un homme qui erre loin de son endroit est comme l'oiseau qui s'éloigne de son nid. »

CXXX. Que bailo soun be davans mouri
Merito de pati.

Qui donne son bien avant sa mort — mérite de souffrir.

Un proverbe allemand dit : « Ne te déshabille que pour dormir. »

CXXXI. Quand un malur deu nous arribà,
l'anan tout drech.

Quand un malheur doit nous arriver, — nous y allons tout droit.

Ce dicton, entre beaucoup d'autres, montre que le fatalisme a des adhérents, même dans nos montagnes.

CXXXII. Quand avès un bon amic,
Lou cau pas trop empourtunà.

Quand on a un bon ami, — il ne faut pas trop l'importuner.

Ce dicton est souvent dans la bouche de ceux qui, quoique avertis par la cloche de l'heure de l'office divin, ne vont pas cependant user leurs genoux sur les dalles du sanctuaire.

Cf. Prov. xxv, 17 : « Que ton pied soit rare dans la maison de » ton prochain, de peur que, rassasié de toi, il ne te haïsse. » Le prov. arabe dit : « Visite rarement, tu augmenteras l'amour »; et le prov. persan : « Il n'est pas mal de visiter les hommes, » pourvu qu'il n'arrive pas qu'ils disent : C'est assez. »

CXXXIII. Trop rire fo plourà.

Trop rire fait pleurer.

CXXXIV. Tout de bon grat e res pèr fosso.

Tout de bon gré. rien par contrainte.

CXXXV. Tems passat es pas pus.

Le temps passé n'est plus.

CXXXVI. Un clavèl buto l'autre.

Un clou en pousse un autre.

CXXXVII. Un bon manjaire
Es pas dounaire.

Un bon mangeur — n'est pas donneur.

CXXXVIII. Uno mostro es un chaval à l'estable.

Une montre est un cheval à l'écurie.

CXXXIX. Un oustau reparat,
Un be arrouïnat.

Une maison réparée, — une terre délabrée.

CXL. Vau mai anà'l mouli
Qu'al medeci

Il vaut mieux aller au moulin — qu'au médecin.

CXLI. Cau pas fà mau pèr que be ni vengue.

Il ne faut pas faire du mal avec l'espoir qu'il en sorte du bien.

(Cf. Prov. xxvi : Celui qui creuse une fosse y tombera.)

CXLII. Que petasso
Soun tems passo ;
Que reprend
Perd soun tems [1].

Qui rapièce — passe son temps : — qui reprise — perd son temps.

CXLIII. Be caressà
E pas aimà
Costo pas gaire de fà.

Bien caresser — et ne pas aimer, — ne coûtent guère à faire.

CXLIV. Embé toun fraire, manjo e beu,
Mais fai ti pagà, se ti deu.

Avec ton frère, mange et bois; — mais fais-toi payer, s'il te doit.

Le pasteur Fesquet.

Colognac, le 30 juin 1874.

N. B.—Le lecteur voudra bien remarquer que nous n'avons pu marquer les variantes des recueils de Voltoire, l'abbé Daignan du Sendat, d'Hombres-Foimas et Vignancour. Il ne nous a pas été possible d'en prendre connaissance.

---

[1] Voir les deux premiers vers seulement, Hatoulet et Picot, *Prov. béarn.*, p. 109.

POÉSIES DE DOM GUÉRIN, DE NANT

—

(*Suite*)

Un heureux hasard a mis entre nos mains, depuis la publication du dernier numéro de la *Revue des langues romanes*, un second manuscrit, malheureusement incomplet, des poésies de dom Guérin. Il ne renferme, en effet, que le *Testament de Couchard*, la *Description de la ville et du vallon de Nant*, la fable de la *Création du roi des bêtes à quatre pieds* et quelques fragments de celle de l'*Ane*. Ce n'est, à tout prendre, qu'une copie peu intelligente, faite probablement de 1815 à 1825, par un scribe qui s'est cru obligé de reproduire les fautes nombreuses de l'original qu'il eut sous les yeux.

Sous sa plume, la voyelle *o*, au milieu ou à la fin des mots, reparaît souvent au lieu des voyelles *a* et *e*, plus communes dans l'ancien manuscrit. La consonne *b*, d'une émission plus facile et en tout cas plus courante de nos jours, a généralement pris la place du *v*, prédominant dans les écrits des XVIe et XVIIe siècles.

Nous mettrons surtout à profit notre découverte pour combler les lacunes du vieux texte que nous avions exclusivement suivi jusqu'ici, et qui restera, quand même, notre guide préféré.

Voici les principales variantes que nous avons relevées, touchant la fable de la *Crealieu del rey de los bestios a quatre pes*, insérée dans le fascicule d'avril de la *Revue*.

Nous désignons le manuscrit du XVIIe siècle par la lettre A, et celui du XIXe par la lettre B.

Pag.	lig.	Ms.	
379,	3 et 4,	A :	Del temps que quauquès baux cresian que Jupiter *Ero* lou rey... .....
		B :	Del temps que caouques baous cresiòu que Jupiter *Fouguesso* rey.....
	8,	A :	*Sa batien* cado jour, prestes a s'estrangla ;
		B :	*Se botien* cado jour, prestes à s'estrangla ;
	13,	A :	Lou tigré *boudignoux*, qu'es toujour en coulere, Lou tigre *roundinous* qu'es toujour en coulero.
380,	5,	A :	Que *lou plus pichol rat mangabo* las moustellos.
	8,	B :	Que *lous pus pichos rats mourdissiòu* las moustellos.

Correction évidemment préférable.

Pag., lign. Ms.

380 8, A : (In)diquet lou....lou mes, lou jour et l'hou[re].
B : Lour ossignet au toutes lou mes et l'houro.

Ce qui est aussi défectueux pour le sens que pour la quantité.

17, A : De pau que Jupiter *on lus grotés* l'esquino.
B : De poou que Jupiter *li grotesse* l'esquino.

381,10-11, A : Lou goliard *rousignol*, ambé so co levade,
(Pens)abo d'*empourta*.
B : Lou goliard *esquirol* ambé so quouo levado.
Penset be d'enleba.

Leçon meilleure, et que justifie la mention de la *co levado* de l'écureuil.

12-13, A : Mais tout d'un cop pores un *codille* offroux,
Que parle, *en sounen es* escoumain de couroux.
B : Mais tout d'un cop pores un *croquodillo* offroux.
Que parlo *insoulent* escumen de couroux.

En intercalant *en* dans le vers du Ms. B, la leçon qui en résulte est satisfaisante.

382, 10, A : D'aquy toutes *essens* s'en anerou digna.
B : D'aqui toutes *countents* s'en onerou digna.

383, 9, A : De ratge et de talen se *mangabo* lou mouré.
B : De racho et de tolen se *mourdissio* lou mourre.

384 5, A : *Dou douna dins la hounous* de son oubeissence
B : D'*ona dins sous estats* de soun oubéissenco.

Dans le vers du Ms. B, *tous* doit être vraisemblablement substitué à *sous*.

385 1-2, A : ..... de lion de grosses elephans.
. . . . . .
B : Vesian beni de lion de grosses éléphants,
De comels d'Oriants, de serbis et d'élans.

7, A : Tout *al Louvre* venguet en grande diligence.
B : Tout *à louro* venguet en grando diligenco

386, 10, A : ..... ié meritat de.....
B : Et qu'obié meritat d'estre escourgeat tout vieu.

Leçon absolument semblable à celle que nous proposions en note.

387, 14, A : Souven lous *mojourals m'espouliou lous anice*.
B : Souven lou *mojoural m'espoulso* lous anisses.

17, A : Otobé quauques cops *on ay* pas pial essuch.
B : Ottobé quauques cots *yeu n'ai* pas pial essuch.

388, 7 et 8, A : Ieu lou cresié *cochat* as demons de l'enfer
N'aurié pas *esperat* que lou viel Lucifer.

Pag., lig. Ms.

388. 7 et 8, B : Yeu lou cresié *cabil* as demouns de l'enfer.
N'aurié pas *cresegul* que lou biel Lucifer.

Leçon bien préférable, puisqu'elle fait disparaître deux gallicismes étrangers au rouergat de Nant.

388, 9, A : Lou m'ogues devignat *dedins oquel* dedalo.
B : Lou m'ogues debignat *dins oquelo* dedalo.

391, 2 et 3, A : Et sans perdre moun tems, sans esporgna ma pe,
..... ol tombel ....
B : Et sans perdre moun temps, sans esporgna ma pa,
Anere fayre un vo.....

Le restant des deux vers du ms. B a été presque entièrement emporté par une déchirure du feuillet.

392. 6. A : S'oprotge del *comy* espres per l'outrotgea.
B : S'approcho del *coumo* esprès per l'outrogea.

La leçon du Ms. B : *coumo*, est peu compréhensible et doit être rejetée.

E. Mazel et H. Vigouroux.

FABLO DEL LOUP E DE L'AGNEL

(Sous-dialecte actuel de Nant,— orthographe de la Société)

Lou loup ambé l'agnèl, al grand cor de l'estieu,
Bebiòu toutes al mesme rieu :
Lou loup èro daus la mountado
E l'agnèl vers la davalado.
Aquest n'avio pas vist lou loup,
Car oun aurio pas tastat gloup.
Coumo lou loup se retiravo,
Entrevegèt l'agnèl que se desalteravo,
E li crido d'abord : « Arrestàs ; n'es pas tout,
» Oun cal pas tant fugi : vous vole dire un mout. »
L'agnèl, tout trambloutent e ben estoumacat,
Vei que cal oubeï, per forço ou per boun grat;
S'en vo de rebalous al ped de la bestiasso
. . . . . .
Que li diguèt incountinent :
« Ieu, vous vole ensegnà, pichot impertinent,
» De m'anà troublà moun bruvage. »
L'agnèl respond, d'abord qu'entend aquel lengage :
« Moussur, ère joust vous; Moussur, ère pus bas.
» E naturalomenl l'aigo noun mounto pas.»
« — Acò noun es pas tout ; ieu me plagne de pis,
» Couquinèu : l'an passat, m'acoussèros lous chis ;
» Amai un autro fes, prèste à sautà la cledo,
» Me fagueros doustà la fedo.
» M'òu encaro avertit qu'un jour toun majoural,
» Afi de m'atrapà, tendèt un rejetal;
» E que, dins un endrech qu'aviò vist uno loufio,
» Per m'assoumà dedins anèt faire uno boufio ;
» Qu'un autre cop al bosc, e per tout lou tailis,
» Aviò, per m'atrapà, fach un rabaladis;
» Que noun vei pas jamais passà ges de cassaire
» Qu'oun li digue d'abord : Aicis trèvo lou laire. »

FABLO DEL LOUP ET DE L'OGNEL

—

Lou loup ombé l'ognel, ol grand cor de l'estieu,
Bebieau toutes al mesme rieu :
Lou loup ero daus la montado
Et l'ognel vers la dabalado.
Aquesté[1] n'ovié pas vist lou loup.
Car on aurié pas tastat gloup.
Coumo l'ognel[2] se retirabo,
Entrevejet l'ognel que se desalterabo
Et; ly crido d'abort : « Orestas, n'és pa tout,
» On cal pas tant fugy : vous vole dire un mout[3]. »
L'ognel, tout trambloutan et ven[4] estoumogat,
Vey que cal oubey, per force ou per bon grat ;
S'en va de rebalous al pe de la bestiasso
. . . . . .[5]

FABLE DU LOUP ET DE L'AGNEAU

—

Le loup avec l'agneau, au grand cœur de l'été, — buvaient tous (*les deux*) au même ruisseau : — vers la montée était le loup,— et l'agneau vers la descente. — Celui-ci n'avait pas vu le loup, — car (*sans cela*) il n'aurait pas goûté une seule gorgée (*d'eau*). — Comme le loup se retirait, — il entrevit l'agneau en train de se désaltérer, — et il lui crie de suite : « Arrêtez ; ce n'est pas tout, — il ne faut pas fuir ainsi : je veux vous dire un mot. » — L'agneau, tout tremblotant et le cœur prêt à défaillir, — voit qu'il faut obéir, de force ou de bon gré. — Il s'en va à pas traînants au pied de la méchante bête, — ... . le sang glacé..... ...

[1] Lisez : *aquest*, pour l'exactitude du vers.
[2] Lisez: *lou loup*.
[3] Il doit manquer ici deux vers à terminaison féminine.
[4] *Ven*, pour *pla*, est étranger au rouergat de Nant.
[5] Lacune dans le manuscrit. Nous n'avons pu distinguer que quelques lettres qui ne présentent aucun sens.

Que ly diguet incontinen :
« Yeou vous vole enseigna, pichot impertinen,
» De m'ona troubla mon bruvatge.»
L'ognel respon, d'abort qu'enten oquel lenguatge :
« Moussur, ero[1] joust vous; Moussur, ero pus bas.
» E noturelomen l'aigue non monte pas[2]. »
« — Oco non es pas tout; yeu me plagne de pis:
» Couquineu, l'an possat, m'acoutçeros lous chis;
» Amay une autre fes, preste à sauta la cledo,
» Me fogueros dousta la fedo.
» M'an encare avertit qu'un jour ton mojoural,
» Ofy de m'otropa, tendet un rejetal,
» Et que, dins un endrech qu'ovié vist une loufio,
» Per m'osouma dedins anet fairé une boufio[3];
» Qu'n autre cop al bosc, et per tout lou taillis,
» Ovié, per m'orropa, fach un rebolodis;
» Que non vey pas jomay possa cap de cosairé
» Qu'on l'y diguo d'abort : « Oisy trevo lou lairé.»
» Et que souven lou mesme, ambe sous dous goujats,

qui lui dit aussitôt : — « Moi, je veux vous enseigner, petit impertinent, — à m'aller troubler mon breuvage. » — Aussitôt qu'il entend ces paroles, l'agneau répond : — « Monsieur, j'étais au-dessous de vous; Monsieur, j'étais plus bas, — et naturellement l'eau ne monte pas. » — « Cela n'est pas tout; moi, je me plains de pis (*encore*) : — petit coquin, l'an passé tu mis les chiens à ma poursuite,— et même, une autre fois (*que j'étais*) prêt à sauter la claire-voie, — tu me fis lâcher la brebis.— On m'a encore averti qu'un jour ton maître berger — afin de me prendre, tendit un piége — et que, dans un endroit où il avait vu un abri, — pour m'assommer il alla dedans dresser un traquenard; — qu'une autre fois, au bois et par tout le taillis, — il fit pour me saisir un remue-ménage (*incroyable*), — qu'il ne voit jamais passer de chasseur — qu'il ne lui dise aussitôt : « Ici rôde le larron », — et que souvent le même,

[1] Erreur du copiste. Il faut lire : *ère*.

[2] Il doit manquer ici deux vers.

[3] Il est probable qu'il y a ici une transposition de mots, *boufio* étant un abri et *loufio* une fosse, un trou à prendre les loups. Nous corrigeons la traduction en conséquence.

» Que sou contre yeu coume el de tout temps enrotgeats,
» (Al) four del Guilhaumard [1] fasen une batude,
» M'otendien sus lou pas qu'adun ombe une gudo.
» Ay fach osco de tout [2] et t'ay pla counousqut. »
« — L'an possat, s'ou disés, yeu n'ero pas noscut.»
« — Taiso-te, se ty play, me resounés pas gairé,
» Son eros el [3], ero ton pairé. »
« Mon pairé, excusas-me, Moussur, vous ovés tort:
» Quon yieu nosques [4], (el) ero mort.
» Yeu vesé que vous ses une bestio cruello
» Et qu'ovés intentieu de me serqua quorello. »
« — Tu disés lo vertat. » Sans cap de remisieu,
Lou loup lou pren pel col, lou manjeo; piey adieu.

FABLO DEL ROYNAL ET DEL COURPOTAS

Del temps del rey Carocalla,
Qu'homés et miols sovian porla,

avec ses deux valets. — qui, comme lui, sont de tout temps enragés contre moi,— au four du Guillaumard faisant une battue, — m'attendaient au passage (*littéralement*: sur le pas) chacun avec un pieu. — J'ai fait marque de tout, et je t'ai bien reconnu.»— « L'an passé, dites-vous, mais je n'étais pas né.» —Tais-toi, s'il te plaît, tu ne me réponds guère. — C'était ton père, si ce n'était toi.»— « Mon père ! Excusez-moi, Monsieur, vous avez tort: — il était mort quand je naquis. — Je vois que vous êtes une bête cruelle — et que vous avez intention de me chercher noise.»— « Tu dis la vérité. » Sans aucune rémission, — le loup le prend par le col, le mange; puis adieu.

FABLE DU RENARD ET DU CORBEAU

Du temps du roi Caracalla—(*alors*) qu'hommes et mulets nous sa-

[1] Four à chaux ouvert encore de nos jours, non loin du bois de l'abbé de Nant, près la route nationale 99, à égale distance de Nant et de Saint-Jean-du-Bruel.

[2] *Osco*, marque des détaillants.

[3] Lisez : *S'on ero tu.*

[4] Lisez : *quon yeu nosquere.*

Un courbeu [1] que voulabo ô l'entour d'un vilatgé
Dessus une fenestro otrapo un bel froumatgé,
Et, d'abort que lou ten, coumenso a fendre l'er
Et va per lou mongea s'ojouca sur un ver [2].
Un roynal, que cossabo oval lon del rivatgé [3],
Levan un pauc la teste et vesen lou froumatgé :
« Dieu te gar, vous ly dis, compaire courpotas ;
» (Ton) plumatge luzis coume lou tofotas.
» Se tu sovios conta coume lo cordounillo,
» Yeou te forié crea rey de la voulotillo.
» Malgré lous roussignols, malgré lous stournelz [4],
» Tu seriés lou premié de toutes lous auselz. »
Lou pauré imbeissilas, lou mangeo-corougnado,
Per fa veiré sa voix laisso ona lo beccade.
Lou roynal ottentif, et qu'on fouguet pas sot,
Otrapo lou froumatge et fugis tant que pot ;
Se met dins une baumo e ly cride : « Bestiasso,

vions parler,—un corbeau qui volait à l'entour du village—attrape un beau fromage au-dessus d'une fenêtre, — et, dès qu'il le tient, commence à fendre l'air — et va pour le manger percher (*littéralement* : se percher) sur un vergne.—Un renard, qui chassait là-bas le long de la rive,—levant un peu la tête et voyant le fromage :—« Dieu te garde, lui dit-il, compère corbeau ;— ton plumage luit comme le taffetas.— Si tu savais chanter comme le chardonneret, — je te ferais créer roi des volatiles.— Malgré les rossignols, malgré les étourneaux, —de tous les oiseaux tu serais le premier. »—Le pauvre grand imbécile, le mange-charogne,—afin de montrer sa voix, laisse aller sa becquée.— Le renard attentif, et qui ne fut pas sot,—saisit le fromage et fuit autant qu'il le peut ; — il se met dans un trou et

[1] Gallicisme. Il faudrait *courbas*.

[2] *Verno*, aulne (*alnus viridus*).

[3] C'est la peinture exacte des lieux où se passe la scène. Le point auquel il est fait allusion ici, situé en aval de la petite ville de Nant, le long de la Dourbie, porte encore aujourd'hui le nom caractéristique de rivage des Aulnes (rivairal des Vergnes). Le hameau des Cungs, qui se trouve à 500m de là, à mi-côte, est connu par les excellents fromages qu'on y fabrique de temps immémorial.

[4] Lisez : *Lous estournelz*.

» L'embitieu d'estré rey t'a fach perdre lo casso. »
Lou pauré courpotas s'en onet tout confus,
Et juret que jomay non contorié pas pus[1].

LO FABLO DE L'AZÉ

Uno fes l'azé[2] voulié veny choval,
Mais, se vous play, choval d'academie.
Anet trova Jupin, ly menet gran varal
E ly porlet ainsy lengo d'Arcadie[3] :

lui crie : « Bête (que tu es), — l'ambition d'être roi t'a fait perdre ta chasse. » — Le pauvre corbeau s'en alla tout confus — et jura qu'il ne chanterait plus jamais.

LA FABLE DE L'ANE

Une fois l'âne voulait devenir cheval, — mais, s'il vous plaît, cheval d'académie. — Il alla trouver Jupin, mena grand bruit devant lui — et lui parla ainsi en langue d'Arcadie : — « Jupiter, roi des

[1] Ces deux derniers vers ont une telle ressemblance avec ceux qui terminent la fable de Lafontaine, que nous nous sommes demandé un moment lequel des deux auteurs avait imité l'autre.

Tous deux ont vécu et écrit presque dans le même temps, et, chose à remarquer, ils offrent dans leurs écrits, comme dans leur caractère, une incontestable parenté.

L'absence d'une date précise en ce qui concerne la mise à jour des diverses fables de D. Guérin et la grande notoriété de l'immortel fabuliste nous imposent, sur cette délicate question de priorité, une grande réserve.

Nous savons certainement que le poëte rouergat a écrit de 1650 à 1670. Or la première édition des fables de Lafontaine date de 1668, et même quelques-unes d'entre elles ont paru avant cette époque. (V. Walkenaer, *Histoire de la vie et des œuvres de Lafontaine*, édition Nepveu, 1821, p. 160).

Dès lors il est assez naturel de penser que D. Guérin se sera inspiré de l'inimitable écrivain, et qu'il aura tenu à honneur de suivre, en quelques-uns des sujets qui leur furent communs, un aussi parfait modèle.

[2] Le manuscrit B donne une leçon meilleure : *L'ase uno fés.*

[3] Lisez : *en lengo d'Arcadie.*

« Jupiter, rey des dieux, despiey lou triste temps
» ..... [1]
» Yeu travaillé toujour et non mange pas gairé,
» Et vivé malheureux, sans cap de passo-temps;
» Al lioc que lou choval, aquel gros onimal,
» Se golomino, es fresc e fay fort boune mino,
» A toujour la grepio gornido
» Et sap pas soulomen qu'es aco que lou mal.
» Mais yeou, despiey qu'es nioch jusquo o lo motinado,
» Souffre la bastounado.
» E ben souven n'ay pas de paille mon sodoul. »
« A vay [2], ly dis Jupin, jomay cap de tous frairés
» Non m'an proupousat tals affairés :
» Se tu te plaignés, sios lou soul.
» Mais tu, que fas lou miserable,
» Diguos, te sentis-tu capable
« De fa ce que lou choval fay ? »
« Pas pus rés [3], respondet d'abord nostré colandro [4],

dieux, depuis le triste temps .....
....

— Je travaille toujours et je ne mange guère, — et je vis malheureux sans aucun passe-temps ; — tandis que le cheval, ce gros animal, — se prélasse, est frais et fait fort bonne mine ; — il a toujours la crèche garnie — et il ne sait pas seulement ce que c'est que la peine. — Mais moi, depuis qu'il est nuit jusqu'à la matinée, je souffre la bastonnade,—et bien souvent je n'ai pas mon saoul de paille. » — « Ah! bah, lui dit Jupin, jamais aucun de tes frères — ne m'a de telles affaires exposé (*littéralement*: proposé): — si tu te plains, tu es le seul. — Mais toi, qui fais le malheureux, — dis, te sens-tu capable — de faire ce que le cheval fait ? » — « Plus rien, répondit notre baudet — Je veux crever le cheval d'Alexandre — à faire des mouvements, à porter ensuite de grands fardeaux. — Jupiter, ne ris pas, il n'y a pas là de quoi rire. » — L'âne fut pris au mot. — Jupin, en le poussant à bout, — . . . . le faire dédire —

[1] Lacune dans le ms. A. Le ms. B. ne nous a été d'aucun secours, la plus grande partie de ses vers étant absolument illisible
[2] Ms. B. : *bah. bah !* — [3] Ms. B.: *Pas qu'oco.* — [4] *Colandro*. C'est un surnom de l'âne, équivalant à celui de rossignol d'Arcadie.

» Yeu volé fa creva [1] lou choval d'Olexandro
» A fa de mouvemens, à porta per [2] grand fais.
» Jupiter, riguas pas; aqui n'a pas per riré. »
Lou bourrou fouguet pres al mout.
Joupin, en lou poussan a bout,
. . . . . lou fa dédiré [3].
Nostre . . . . .tant . . . . ca [4].
D'abort fouguet couvert d'une sello a piqua
E so maisso fouguet sorrado d'une brido ;
Ly fosié [5] renegua so vido.
Es be vray que de fa son debé se piquet,
Mais, après tout, nostre azé bourriquet.
L'assemblado esclatet : l'azé quittet la sello ;
Fouguet couvert de confusieu,
Prenguet sa forme naturello
Et piey voulguet pas pus chongea de conditieu [6].

Perqué l'home donc es tant pauc satgé [7],
El qu'a la rosou per portatgé ?

Notre.... tant.... — fut d'abord couvert d'une selle — et sa mâchoire fut serrée d'une bride. — cela lui faisait renier sa (*nouvelle*) vie. — Il est bien vrai cependant que de faire son devoir il se piqua; — mais, après tout, notre âne déserta le poste. — L'assemblée éclata (*de rire*) : l'âne quitta la selle — et fut couvert de confusion. — Il prit son allure (*littéralement*: sa forme) ordinaire, — et puis de condition ne voulut plus changer.

Pourquoi l'homme est-il donc si peu sage, — lui qui a pour par

[1] Ms B.: *mais yeu forai peta.*

[2] Ms. B.: *piey.*

[3] Lacune dans le ms. A. Le ms. B. donne seulement: *de lou fa dédire* On peut, sans trop hasarder, supposer qu'il avait : *Savie be de lou fa dédire;* ou bien encore : *Es segu de lou fa dedire.*

[4] Ce vers manque dans le ms. A. Le ms B. ne donne aucun sens. Peut-être faut-il lire : *tout enfioca.*

[5] Ms. B: *Que ly fai.*

[6] Le ms. B. a intercalé ici une sorte de titre dont il ne reste que cinq mots : *Penso.* Il faut probablement lire : *Pensomen,* réflexion, moralité.

[7] La leçon du Ms. B. vaut mieux :

Perqué l'hommé es donc tant pauc satgé.

Perque toujour estre tentat
De possa d'estat en estat?
Lou bourgés cargo lo ropiero,
Et lou souldat [1] se désespero
De ce que non es pas vourgés.
Enfy ne trouvarés pas gés
Que non voulgués [2] possa de furtuno [3] en fourtuno,
Qu'on oborou leur conditieu,
Et quand uno autre ven coumuno
On volgou pos ovan poussa leur embitieu.
Se jetas l'iol sus uno autro persouno,
Sa conditieu vous paretra milhouno ;
(Ce)pandant, se venés jomay o son estat,
(Ser)es pas pus heuroux qu'autre fes (ses) estat.
L'arcansiel que charno [4] la visto,
Qu'a de pus vivos couloux
Que l'escarbouche [5] e l'ametisto,
Non es fourmat que de vapous,
Que non au res de soulide et de ferme.
Une luzete esclato autan qu'n diaman,

tage la raison ? — Pourquoi toujours être tenté — de passer d'état en état ? — Le bourgeois ceint la rapière, — et le soldat est désespéré — de ce qu'il n'est pas bourgeois. — Enfin vous n'en trouverez point — qui ne veuillent passer de fortune en fortune, — qui n'abhorrent leur condition (*présente*), — et, lorsqu'une autre devient commune, — ne veuillent pousser leur ambition plus avant. — Si vous jetez l'œil sur une autre personne, — sa condition vous paraîtra meilleure; — cependant, si vous parvenez jamais à l'état qu'elle possède, — vous ne serez pas plus heureux qu'autrefois vous ne l'avez été.

L'arc-en-ciel qui charme la vue, — qui a des couleurs plus vives — que l'escarboucle et l'améthiste, — n'est formé que de vapeurs — qui n'ont rien de solide ni de ferme. — Une luciole a autant d'éclat

[1] Ms: B: *Sourdat.* — [2] Lisez . *Volgon.* — [3] *Sic.* Lisez . *fourtuno.*
[4] Lisez, avec le ms. B: *charmo.*
[5] Lisez, avec le ms. B: *l'escarboucle.*

Et piey, se n'oproutgas la man,
Non trouvarés qu'n pichot cherme [1].
L'azé menabo gran varal :
Voulié veny choval ou be finy [2] so vido ;
Mais n'oguet pas tostat lo mouleto e la bridro [3],
Qu'aymet may de bon cor estré azé que choval.

qu'un diamant,— et pourtant, si vous en approchez la main, — vous ne trouverez qu'un petit vermisseau.

L'âne menait grand bruit: — il voulait devenir cheval ou bien finir sa vie ; — mais il n'eut pas plutôt senti le mors et la molette, — que, de bon cœur, il aima mieux être âne que cheval.

[1] *Verme*, selon le ms. B, que nous suivons dans la traduction.
[2] Ms. B: *ou ne finy.*
[3] Ms. B: *lo mouleto e la brido.*

—

TRADUCTION
DU DEUXIÈME CHANT DE L'*ÉNÉIDE*, PAR JOURDAN

(Suite et fin)

—

SOUS-DIALECTE DES ENVIRONS DE MONTPELLIER
1800-1810

. . . . . .

Couma dourmissièn pas (*les Grecs*), e sans se metre en coursa,
Lou Troièn rescoundut, pèr dernièira ressourça,
Un gros poutre embrandat, as assalhans vengus,
Dau pus nau dau palai ie lou jitou dessus.
Seguèt pas acòs soul : tout sautèt, las banquetas,
Las portas, lous batens, las palas, las mouchetas,
Pendulas e *trumèus,* lous fautuls e lambris,
Tout acòs cabussèt embé tout lou debris
De dos tourres en pouncha e que n'èrou pas minças,
Qu'avièn sigougnejat embé de grossas pinças
Qu'un *chèf* avié mountat, sachen que las fauiè
Pèr las faire sautà, fauta d'un gros leviè.
A de pareils presens lous assièjants reculou,
Ormis lous que soun morts; mès lous vivens calculou
Pèr trouvà, se se pot, lou soulide mouièn
De poude esterminà jusqu'au *derniè* Troièn.
Or, pèr ie réussi, fourmèrou una cohorta
Capabla de sannà lous de garda à la porta
Dau palai de Priam, aqui poustàs esprès
Pèr empachà l'intrada as assassins de Grècs.
Tout acòs, de nouvèl, ralumèt moun courage
Pèr sauvà nostre Rèi, soun palai, soun bagage,
E pèr fourtifià, vegen tant de malurs,
Lou courage *afeblit* de tant de *defensurs.*
Pèr fugi tout rencontre e visita indiscrèta,

Prenguère lou cami d'una porta secrèta
Que tout drech counduisiè, *lorsque* me l'i rendièi,
Dins lous apartemens de nostre brave Rèi.
....
Grimpe sans m'arrèstà jusqu'au *derniè* repau,
Ainsi, couma ou vesès, me trouvère au pu nau.
Es d'aqui que vesièi, toutes renjàs en fila,
Un grand nombre de Grècs qu'assiejavou la vila:
Lous qu'èrou *ors* dau camp, lou port e lous vaissèus,
Lous tambours, la musica e lous porta-drapèus.
Mès, couma sans relache, amai seguèssou fortas,
D'aquel vaste palai sigougnavou las portas,
L'i dise: « Arrestàs-vous; de que fasès, Troièns?
» Tout ce que l'i jitas soun trop *febles* mouièns;
» Ieu ne save un milhou que farà fossa closses,
» Pioi que volou, ou vesès, de moussèls un pau grosses;
» Vous inquiètes pas, se sès de moun avis,
» Dins un moumen seran à soun goust ben servis.
» De la tourre ounte sèn, pioi que nous resta soula,
» Degradada couma es e que se *degringoula,*
» Derraven la charpanta e, *malgrè* lou tracàs,
» Traguen-si-la dessus, e que fague fracàs. »
Tant lèu dich, tant lèu fach, la charpanta es levada,
E sus lous assiejans de suita es culbutada.
Atiràs pèr lou *gain,* car venièn pèr raubà,
Sus aqueles brigands la faguèren toumbà.
Pyrrhus que coumandava aquela granda ataca
Au bruch qu'acòs menèt de pòu virèt casaca,
Periphas lou seguis amai Automedoun,
Quouèqu'ecuiè d'Achilla, agiguèt en poultroun.
....
Las fennas, ou vegen, ne soui navrat encara,
Das grands cris que fasièn disloucavou sa garra,
Couma chis bastounàs, dins aquel grand palai,
Tout plourant couma enfans, courrissièn de tout biai,
Mountà, descendre e pioi, sans saupre ounte es qu'anavou,
Las portas e barrouls, tout acòs embrassavou.
Ieu crese que la pòu, sans voudre caressà,
I'auriè fach, es certèn, un Grèc mort embrassà.

Pyrrhus dins lou coumbat, pire que lou *tounèrra,*
Petulen e cruèl bèucop mai que soun *pèra,*
Impacien *surtout,* detestant lou repau,
Coumencèt sans counsulta e lou trin e l'assau.
Ni lous Troièns poustàs, ni las lançàs bracadas,
Ni sous retranchamens, ni mai sas barricadas,
Podou pas *resistà,* tant fort samboutissiè,
As grands cops redoublàs dau terrible beliè.
Pèr Pyrrhus, tout acòs, se moucant de l'oracle,
Pèr tel bras se trouvèt un traval sans obstacle:
La tranchada estent facha e las portas au sòu,
Regassèt un pan d'iols qu'a toutes faguèt pòu!...
Impetuousamen dau palai fan l'intrada,
Lous souldats, tout couma el, e d'una raja outrada,
Avuglàs de vengença e sans umanitat,
Massacrou sans quartiè tout ce qu'es rencountràt!
A la guèrra, ou savès, tout es bon e liquide:
Mens terrible es un *fluve* en courous e rapide,
Dins soun lièch ressarrat que se coufla e grossis,
Que brisa embé fracàs la diga e s'espandis,
E que, tout caminant, devasta la campagna,
Qu'enravala troupèls, que destruis e que gagna,
Dès legas de peïs que laissa malerous.
Tèl vegère Pyrrhus intra tout furious
Couma un tigre blassat e que n'a pas de bridas,
Precedat e seguit de dous autres Atridas,
Courri dins lou palai dau malerous Priam
En marchant sus lous morts, chauchilhant dins lou sang;
Car n'aviè pèr lou mens, sans escès de babilha,
Dous bons travers de det pèr dessus la cabilha,
De tant de bravas gens, malerouses vencus,
De vielhards e d'enfans de la velha nascus...
. . . . . .
Sachàs que quand Priam vegèt sa paura Troia
Das Grecs coalisàs ne deveni la proia,
Lous scelerats vencurs jusqu'a dins soun palai,
Tout trepignant diguèt: « Pioi qu'ansin as dious plai,
» Vole, avant de crevà, sus ma febla carcassa,
» Armat de moun damàs, remetre ma *cuirassa,*

» Me batre, e, se succoumbe, au men lou lendeman
» Se dirà que soui mort las armas à la man ! »
Tant lèu dich, tant lèu fach ! Vite empougna sa lança,
De la sorta arnescat, d'un feble pas s'avança,
Decidat, resoulut de vencre ou de peri.
Mès soun age avançat l'empachèt de courri !
Dins la cour dau palai sus dos poulidas natas,
I'aviè de counsacrat à soun tres dious penatas,
En marbre un bel autèl embé goust arrenjat
E d'un lauriè toufut amplamen oumbrajat :
Es d'aquel mèma autèl qu'Hecuba embé sas filhas,
La poù dins l'estoumac, redas couma de quilhas,
Fort ben aperceguèt soun marit afublat
Das outisses guerriès qu'avièn presque acablat :
« O malerous amic, ma paura e vielha cranca,
» Deuriàs, crese, senti qu'aquel fai vous escranca,
» E que pèr *manuvrà* jout aquel *lourd* fardèu
» Sès nascut pèr lou men quatre vints ans trop lèu !
» Enfin ounte ès qu'anàs embé vostra manla ?
» Restàs dins lou repau, ma *febla* cardounla ;
» Creiriàs-ti, vous vegen, nous avèdre charmat?
» Mès pèr que, digàs-nous, sès de la sorta armat?
» Save pas s'ignouràs, *quouèque* siègue entrepide,
» Qu'a nous tirà d'aici, Hector n'es pas soulide.
» Save be, car l'ai vist, que mai d'un n'a toumbat
» E que n'a pas *d'arrêt* dins lou fort dau coumbat ;
» Mès ioi, *malgré* courage e sa terribla faça,
» Pot pas nous garanti dau sort que nous menaça.
» Venès e cresès-me, sans vous engaugilhà,
» Dins l'asille sacrat nous ie refugià ;
» L'autèl qui l'i veirés, de bastissa soulida,
» A toutes, tant que sèn, nous sauvarà la vida :
» Aqui recatadés, *du mouèns* nous entendren,
» E se fau faire estourbe, ensemble lou faren. »
Priam, d'après l'avis que jugèt salutari,
Quouèqu'un pauquet testut, diguèt pas lou countrari ;
Guidat per la resoun alors se decidèt,
E, près de sa mitat, fort pensif s'assetèt.
Au bout d'ún pau, vesen lou malerous Polita

Acoutit pèr Pyrrhus qu'enraja e se *depita*,
Qu'aviè déjà blassat as flancs d'un cop mourtèl,
As pèsès de soun *pèra* espira près l'autèl.
A tèla cruautat, venguen de rendre l'ama,
Tout furious, Priam à Pyrrhus crida : « Infama,
» Barbara, scelerat, assassin e bourrèl,
» Endigne d'esistà, moustre afrous e cruèl,
» Espère, s'as dious plai, qu'en me renden justiça,
» Un jour seràs punit de ta negra maliça,
» E que toun inumèna e coupable actioun,
» Grassamen reçauprà justa punicioun.
» Ausà, moustre que siès e qu'à voumit la tèrra,
» Assassinà l'enfant jout lous iols de soun *pèra*,
» T'en rejouï jusqu'à t'en faire vanitat:
» Acò' s digne de tus, d'un fiefach scelerat.
» Mès ara quau creirà dedins aquesta vila
» Que tus siègues l'enfant de l'indoumtable Achilla ?
» Ieu pense e te dirai, brigand de grata-lard,
» Que siès de Lucifer un insigne bastard !
» Saupràs que *chès* Achilla un jour me l'i rendère ;
» Tout pensif dins sa tenta, assetat lou trouvère,
» E, dès ie dire un mot, me rendèt de bon cor,
» *Quouèque* desfigurat, moun *chèr* enfant Hector.
» Era de bona fe, jalous de sa paraula.
» Toucat de mous malurs, s'amourrèt sus la taula ;
» Moun Hector recatat, me faguèt averti
» Que poudièi libramen e sans crenta parti. »
Dès aquel recit fach, d'une man impuissanta
Lança contra Pyrrhus soun arma trop pesanta
Qu'a pena li touquèt lou bord de soun *boucliè*
E que près de soun pè toumbèt sus lou graviè :
« Ai de qu'as fach aqui, ma paura e vielha guèrra ?
» l'escoupiguèt Pyrrhus, escumant de coulèra.
» Pèr lou cop vas anà vers moun *pèra* e qu'antau
» L'i diràs que soun fil fai pèr tout fossa mau.
» Siègue dins soun peïs ou que siègue defora,
» Fai pèr sas actiouns qu'en tout se desonora
» E que soui bèucop mai pu cruèl qu'un bourrèl. »
Acòs dich, furious sans i'oufri lou cartèl,

L'arrapa pèr lou col, sans pena lou renversa,
De soun espasa armat d'un soul cop lou traversa.
Dins lou sang de soun fil que veniè d'èstre asclat
Lou dau paure Priam se l'i trova mesclat.
De la man de Pyrrhus, que sagata ou grasilha,
Tèla seguèt la fin d'aquel grand rèi d'Asia.
Soun trone renversat, soun empire destruit,
Pèr pris de sas bountàs aqui seguèt lou *fruit*.
E pèr *derniè* malur, sa paura capitala
Au mitan d'un brasiè seguèt mesa en timbala;
E lou cors de Priam, sus lou sable estendut,
Parmi lous autres morts l'i restèt counfoundut.
Mès avans s'en ana, dau genre umèn la pèsta,
Un Grèc denaturat i'anèt coupà la tèsta
E, sans umanitat, aquel floc de manan,
Sans respèt ni ourrou, l'empourtèt d'una man.
Fremiguère en vegen un crime *autant ourrible;*
Sans poude m'empachà, cridère : « Es-ti poussible
» D'estre tant inumèns que d'anà mutilà
» Lou cors d'un ome mort e de s'en regalà !
» Avèdre assassinat, ce qu'es *prèsque* incroiable
» Un vielhard vertuous, un rèi tant estimable,
» *Autant* umèn e bon que grand e generous
» E qu'à *pourtant* finit pèr peri malerous ! »
Sa mort me rapelèt, e n'es pas bagatèla,
L'*idèa* de moun *pèra* e de la kiriella,
En me representen la situacioun
De ma fenna Créusa e de soun abandoun ;
Me rapelèt tant ben la de moun fil Ascagna,
La de tout moun oustau que quitère en magagna ;
Car m'avièn avertit que, sans debagajà,
Avant la fin dau jour lou devièn caufejà.
D'après tant de malurs, èrou lasses de vioure,
Tant n'i'aviè qu'en detal pode pas lous descrioure ;
Car veire anéanti sa patria e soun ben,
Crese, e ne counvendrés, qu'es un pau trop cousen.
Tant ben mous coumpagnous, de tèsta ou de las cambas,
Dau pu nau dau palai se trasièn dins las flambas;
Tèl dessus un cairou que tomba e s'espoutis,

Tèl autre dins lou floc que plounja e se roustis.
Ieu qu'anave e venièi, moun oumbra pèr coumpagna,
Mous dous iols espandis sus la vasta campagna,
E *malgré* qu'*assès* lion, car devièi m'escartà,
Vegère, en me virant, lou temple de Vesta,
Qu'es fort grand, ou savès, e dins lou santuari,
Ce que me pareguèt fort estraourdinari,
Helèna la rouïna e de Troia e d'Argos,
A ginouls que fasiè couma lous faus dévots,
Que pregava lous dious, l'execrabla furia !
De faire un soul carbou de ma *chèra* patria !
De la siouna atant ben !... *malgré* soun *aigrefin* :
Mau faire, tot ou tard, counduis à paura fin.
....
Deve pas vous taisà que, dès que la vegère,
De *coulèra avuglat* sus cop me sentiguère
Fortamen decidat sus ela de venjà
Toutes nostres malurs en anen l'escrachà :
« Se pourriè-ti, disièi, que sans quauques emplastres
» Seguèsse *ramenada,* après tant de desastres,
» A Sparta, en trioumphe, e sans qu'age dich : Ai !
» Ieu que pense autramen, dise : « Serà pas vrai. »
....
« D'après tant de malurs, que que fague e que digue,
» Couma l'ai decidat, aici fau que perigue ;
» Save be que diran que n'es pas glorious
» D'escanà grossa puta e fourbià l'amourous ;
» Qu'es pura lachetat de tuà fenna ou filha :
» Diran ce que voudran, venjarai ma patria
» En escanant un mounstre au genre umèn afrous,
» E que de l'espouti me serà glorious. »
A de pareils transports, *de suita* me livrère.
La raja au bout dau nas, sus cop me decidère,
Lorsque m'apareguèt, douça couma un agnèl,
Dins un nuage blu, la pus bèla dau cièl,
Tela qu'as immourtèls nioch e jour se fai veire
D'un esclat tant brilhant que n'en poudrias pas creire:
M'arrapa pèr lou bras, mès sans me faire mau,
Me mostra soun *minouès* e pioi me parla antau :

« *Malgrè* lou grand moutif qu'aluma ta *coulèra*,
» Moudèra-te, moun fil, siègues pas tant *austèra* ;
» Escouta moun counsel qu'es fort sage e pruden,
» Se vos pas, *vu* lou cas, estre lou pu perden.
» Vau dounc en quatre mots, car n'aime pas babilha,
» Te demandà s'auriès oublidat ta familha;
» Se Venus, que te parla embé drech e resoun,
» Es compresa à tant ben dedins toun abandoun.
» Ieu t'ou perdounarièi, t'ou dise embé franchisa,
» Se n'oublidaves pas toun brave *pèra* Anchisa.

....

» Mès t'en enprengues pas, couma pretendiès faire,
» A Helèna, à Paris, soun preferat fringaire ;
» Apren qu'es as dious souls, contra Troia irritàs,
» Que devès lous revers pèr tres fes repetàs;
» Pioi que save fort ben qu'en vegen brullà Troia,
» Réunis prou risièn e nadavou de joia.
» Ara que siès instruit, crei que faràs pas mau
» Jout ma proutectioun de gagnà toun oustau.
» Mès vole *auparavant* dissipà lou *nuage*
» Que couvris à tous iols dau grand floc lou tapage.
» Espetacle terrible ! E sacha, moun ami,
» Que sans t'en aprouchà, lou vegen, vas fremi.....
» Regarda aquel endrech, amai soun pas laugèiras,
» Ounte an pausat en *tas* de carradas de pèiras :
» Una espessa poussièira à vous brullà la pèl
» E la fumada negra *autant* que toun capèl.
» Deves veire de mai, car prou vous tèn rencuna,
» Armat de soun trident, lou vièl barbut Neptuna,
» Qu'a grands cops redoublàs, car ne grinça las dens,
» Sapa vostres remparts e jusqu'as foundamens,
» Pouns sarràs, a grand trin, car la pinça travalha,
» Demouli chaca fes douge pans de muralha,
» Qu'on diriè, pèr ma fe, sans jamai s'alassà,
» Que lous Grècs l'an pagat, pèr tout ou renversà.
» Fai bien atencioun : veja au bout de l'*alèa*
» Junoun, soun glaive en man, à la porta de Scèa
» Que sona à plen gousiè, sans atendre repics,
» Pèr vous esterminà, lous souldats enemics.

» A drecha e pèr coustat vei Pallas l'entretabla
» E soun egida en man que saves redoutabla,
» Dins un *nuage* rosa assetada en repau,
» Dessus la citadella à l'endrech lou pu nau,
» Jupiter atant ben quilhat sus una cima,
» Que contra lous Troièns, toutes lous Grècs anima.
.....
» Veses dounc qu'es lou cas, sans faire resistença,
» Que fagues toun paquet en touta diligença. »
E quauques mots de mai que me repouteguèt,
Sans mema dire adiou, couma un fun partiguèt.

Per l'efèt de la flamba e sus mai de cen mila,
Grands ou pichots oustaus que fourmavou la vila,
Penden tout soun ravage en se respandiguen,
Cla vegère, en tramblant, sus lou mèma moumen
Radiouses lous dious e las negras furlas
Qu'eserçavou, en sautant, toutas sas barbarlas,
Afin de despachà, *n'importa* lous mouièns,
De Troia la rouïna e la fin das Troièns.
Couma sus lou pu nau d'una grossa mountagna
Un gros chaine toufus, elevat sans magagna,
Que gemis jout lous cops d'un garrut *bucheroun,*
Pèr l'ecò repetàs dins un large valoun,
Resista autant qu'ou pot au grand cop que *l'abima,*
Mès, trop fort atacat, *vibra* e brandis sa cima,
Craïna e se planis, e, *quouèque* ramassat,
Chancela de feblessa, a força d'estre asclat;
Lou vesès que flechis, que se corba, qu'*esclata,*
Que, perden soun aploumb, sus la tèrra s'aclata,
E que pèr soun gros pes, *entrenat* vers lou sòu,
I'arriva embé fracàs couma quand ouirou un biòu.

Enfin, sans perdre tens, lou bon partit prenguère,
Pèr Venus proutejat sans dangè traversère,
Tant en large qu'en long, aquel terrible lioc
E sans mau l'enemic, las flambas e lou fioc.
De suita à moun oustau, sans pen e sans destacle,
Me trouvère rendut, mès couma per miracle.
Ie trouvère, en intrant, moun *pèra* acantounat;
Que de me veire aqui ben seguèt estounat

E, tout repoutegant, car sans cèssa roundina,
Me dis, rendus au found d'une vasta cousina,
Que pèrtout passariè pèr èstre sot e bau
De segui moun counsel e quità soun oustau,
E que seriè *surtout* se couvri d'infamìa
Se cercava a survioure à sa trista patrìa;
E, pioi que se trouvava à soun *gite* rendut,
Preferava i mouri que d'estre rescoundut :
« Fugissès lion d'aici, noun pas me faire outrage,
» Vautres que toutes sès à la flou de vostre age,
» Jouines, forts, ben reblàs e ramplis de vigou,
» Voudriàs, pèr lachetat, restà dins un cantou,
» E, *quouèque* ben *acquis*, perdre antau vostre crèdi?
» Sachàs qu'à pareil mau fau pas un tèl remèdi.
» Or dounc, dins tout acòs, sans que passe un escrich,
» Aici soul restarai, couma l'ai déja dich;
» Car enfin se lous dious, que counduisou la barca,
» Ce qu'es fort ben prouvat, car n'ai fach la remarca,
» Avièn deliberat, dins sous contra e sous *pours*,
» M'acourdà pèr favou, pès, santat, e longs jours,
» Aurièn, ou crese ansin, mèstres dedins sa trìa,
» A l'unanimitat, counservat ma patrìa.
» Mès acò' s trop pèr ieu que d'avèdre dejà
» Dos fes vist e fort ben Ilioun sacajà;
» D'avèdre surviscut, couma soui vièl emplastre,
» A toutas las ourrous d'un semblable desastre.
» Ara, couma ou vesès, pouguen pas pus courri,
» Aici soui, laissàs-me tout soulet ie mouri.
....
» Sauprai, sans menà bruch, à michanta lusida,
» En pès me delivrà dau fardèu de la vida,
» E, quant à l'enemic, qu'ai tant aprehandat,
» Despioi *lors* en secrèt l'ai souven demandat;
» *Vu* que l'*apat* dau *gain*, ben mai que lou caprice,
» Pèr ma despoulha avèdre, amai vogue fort pau,
» Que siègue vièl ou nòu, tout prendrà couma fau,
» E pioi me quitaran rascle e nud couma un verme,
» Ansin de mous malurs aqui serà lou terme;
» Enfin me laissaran, m'aguen ben desfarrat,

» Tout couma un vièl chi mort, sans que siègue entarrat.»

. . . . . .

Ie dise, en l'embrassant : « Avès-ti pougut creire
» Que sans vous fugirièi, pèr pas pus vous reveire ;
» Que, couma un fil ingrat, ieu vous oublidarièi ?
» Quand i'auriè cent dangès, jamai noun ou farièi.
» D'un crime couma aquel ne soui, crese, incapable;
» Tramble de l'i pensà, tant es abouminable ;
» Sachàs que dins mon cor l'i sès trop ben ancrat
» Pèr que dins ieu trouvés un enfant tant ingrat.

. . . . . .

» O ma *mèra!*... Es-ti dounc pèr veire ma familha
» Brullà couma un gabèl ou fagot de ramilha
» Que m'avès preservat, m'endiquant lous camis,
» E dau fèrre e dau floc de nostres enemis !
» Era-ti, digàs-me, car n'ère pas lou mèstre,
» Que m'auriàs embé *souèn* garantit, mès pèr estre,
» Sans poude me venjà, lou triste espetatou,
» Dau massacre d'un *pèra* e de tout lou moulou,
» De ma fenna Créusa e de moun fil Ascagna,
» Lous veire escartelàs e couma una castagna,
» Sans quartiè, ni remord, dins un brasiè jitàs ?
» Facillamen creirièi qu'au segu plesentàs.

. . . . . .

» Ara, s'acòs vous plai, poudès, e sans atendre,
» As Grècs, mous enemis, vitamen me l'i rendre,
» Ou fau que me laissés, moun chival encambat,
» Retournà, sabre en man, prouvoucà lou combat ;
» Pèr qu'aprengou *surtout,* agiguen de prudença,
» Que voulèn pas mouri couma pouls, sans vengença;
» E, se me secoundàs, vostre interès ou vòu,
» Alougàs ben veirés mai d'un Grèc pèr lou sòu.»
Aquel grand mot lachat, escoupit sans amfasa,
Endosse moun boucliè, degaine moun espasa,
Sourtisse de l'oustau jusqu'a las dens armat,
Mès sans anà ben lion, car seguère arrestat
E sans poude escapà, *malgrè* fintas e rusa
E toutes mous esforts, à ma chèra Créusa,
Que me dis touta en plours : « Achàs au men pietat

» De vostre *chèr* enfant e de vostra mitat;
» Car, pioi que tant vous plai que la mort anés quèrre,
» Pensés pas que degus dins l'oustau vous espère;
» Vous absent, n'aurian pas res de bon à gagnà;
» Or dounc permetès-nous de vous acoumpagnà,
» Ou se, couma ou cresès, que vostre bras pouguèsse,
» En cas que l'enemic dins l'oustau pareguèsse,
» Toutes nous proutejà, couma avès toujour fach,
» Au lioc d'anà refaire un temerari ensach.
» Bèucop milhou fariàs, noun pas anà vous batre
» De defendre, ou devès, lous jours de toutes quatre:
» Lous d'un *pèra* e d'un fil qu'avès tant coulloucat,
» De mèma que lous mious, m'aguen toujour aimat. »
Penden que tout l'oustau retentissiè de plentas,
De grands gemissemens, de cris e de coumplentas,
Sus la tèsta d'Ascagna un proudige parei
(Ce que vous dise es vrai, couma en man tène un pei)
Pu gros qu'un diamant d'una flama laugèira
Qu'auriè de nioch lusit dins una cheminièira
A l'entour de soun front sans cèssa à roudejà,
Sans ie brullà la vista e sans l'endaumajà.
La pòu nous sesiguèt e tant fort que tramblèren;
Acòs n'empachèt pas, *malgrè* lou trouble ounte èren,
De courri vitamen à l'i pourtà secous,
En prenguen un ourchòu ramplit d'aiga de pous
Que Créusa arrapèt, couma esten la pu lèsta,
Pèr damoussà lou fioc de la flama celèsta.
Mès Anchisa estourdit, tant ne seguèt toucat,
Que restet pèr lou mens un quart d'oura enmascat.
Revengut de sa pòu, car n'aviè bon partage,
Counten e rejouit, satisfach dau presage,
Au Cièl lèva lous iols, sas dos mans a tant ben:
« O puissant Jupiter, li cridèt amai ben,
» Vous qu'a foun counouissès toutas nostras misèras,
» Se poudian vous flechi pèr un sac de prièras!
» *Desuita* jitariàs, car bèucop souffrissèn,
» Un regard benfasen sus lous quatre que sèn;
» Se de vous obtenèn un pareil sacrifice,
» Cresès que nous rendrés un signalat service;

» E se nous l'acourdàs, car de vous tout depen,
» Ne serés, cresès-ou, pas du tout repenten.
» Vougàs dounc counfirmà, car sès bon amai sage,
» Tout en nostra favou, lou benerous presage
» Qu'es vengut flamboiant se moustrà couma fau
» Dau tens qu'èren en plours au mitan de l'oustau.»
A pena aguèt finit aquel floc de prièra
Qu'à gaucha s'entendèt un gros cop de *tounèrra,*
E, dins l'obscuritat, pu granda que la man,
L'i vegèren toumbà, tout juste au bèu mitan,
Mès fort laugèiramen e touta flamboianta,
Rounda couma una boula, una estèla brilhanta,
Que, couma un gros *eclèr*, sans menà carrilhoun,
Traçava dins lous ers un fort large silhoun
D'una *lumiera* viva et ben resplandissenta,
Mès prou que respendiè *fumada* un pau cosenta;
E, quand aguèt finit de ben serpentisà,
Anèt se perdre enfin au bout dau mount Ida.
Tout couma s'èra estat surprés d'un fort vertige
Moun *pèra* alors, vencut pèr aquel grand proudige,
Se lèva tout d'un cop, me dis : « Embé lous tious,
» Invouquen de bon cor toutes quatre lous dious. »
Acòs fach, lou vesèn, tout faguen la bouqueta,
A ginouls adourà la famousa esteleta;
Se relèva e nous dis: « Ieu balance pas mai,
» Pèr tout ounte anarés, embé vautres vendrai. »
Pioi cridèt, amai bèn : « Grands dious de ma patrìa,
» Counservàs, ou poudès, en entiè ma familha;
» N'oublidés pas *surtout*, siègue dich sans babil,
» Anchisa que vous prèga, Enèa, amai soun fil,
» E que tèla favou, que counsidère ensigna,
» L'avièi dins moun esprit, car souven prou devigna;
» Car pioi qu'aquel presage es de vous que nous vèn,
» Devès dounc l'acoumpli, car tèl drech vous revèn.
» Ara cède, moun fil, de voulountat *parfèta*
» A vous acoumpagnà jusqu'a vostra *retrèta*,
» E qu'en pès, en santat, car lous dious ou voudran,
» Réunis ie visquen tout couma ou desiran. »
Cepandant lou grand bruch qu'a mas aurelhas fria

E la forta clartat d'aquel grand incendìa
Aumentavou toujour, menaçant couma fau
D'anà carbounisà la granja amai l'oustau;
Dise alors à moun *pèra* : « Avèn pas d'autre afaire
» Que de fugi ben vite, amai sans tardà gaire ;
» Vous prendrai sus moun col, plaçat d'escambarlous,
» Afin de camià tout jougant das talous.

.....

» Savès qu'ai lou jarret *autant* bon que l'esquina
» E que d'un tel paquet vostre enfant ne badina;
» Antau s'ou vòu lou sort, ensemble periren
» Ou toutes, tant que sèn, ansin nous sauvaren.
» Qu'Ascagna à moun coustat à soun pichot pas marche;
» Counouisse lou cami qu'es unit amai large,
» E vous Créusa aurés, vous ou redise esprès,
» A m'avèdre dins l'iol e me segui de près;
» E vautres atant ben, mous fidèls doumesticas,
» Fau qu'embe atençioun escoutés sans replicas,
» Afin qu'exécutés, sans *renvoi* ni delai
» E d'un *zèla* nouvel, tout ce que vous dirai.
» Veirés, s'avès bons iols, dès sourti de la vila,
» A gaucha d'un gros truc, lou cami drech de fila,
» Un temple fort ancièn dediat à Cerés
» E *quouèque* rescoundut, prou l'i devistarés;
» Un enorme ciprès ben pounchut que verdeja
» Que pèr religioun, ben mai que pèr enveja,
» Nostres bons davanciers an tengut conservat
» E qu'en ben grand respèt, an toujour cultivat,
» Es aqui que faudrà pèr diferentas routas,
» Quand deuriàs pèr lous camps caminà sus de moutas,
» Que toutes nous renden e sans cascalhéjà,
» Quand cambas, cap e col deurian nous degoulhà.
» E vous, moun *pèra*, anen, i'a pas à faire tria;
» Couma pur, cargàs-vous das dious de la patrìa;
» Pèr ieu couma ai las mans roujas dau sang umèn
» Se voulièi m'en cargà, lous dious s'en facharièn.»
Mous quatre mots *crachàs*, vite me couvriguère
D'una pèl de lioun, qu'es pas ieu que tuère,
Car crese qu'èra mort, ...

Ben avant que nasquèsse (antau s'es pèr tout dich).
Vouguen facilità (counouissès ma franchisa)
Au vertuous viellhard, au respetable Anchisa,
A moun *chèr pèra* enfin, car poudiè pas sautà,
Sus moun large espallou, lou mouièn de mountà,
Me metère à ginouls : m'encamba e se tampouna ;
De pòu de culbutà, a moun col se crampouna.
Sans pena e lestamen, me relève dau sòu,
Counten d'estre cargat d'un tant *cherit* maiòu.....
Enfin, toutes rendus, enfilan las carrièiras
Pu negras que tuièus de grandas cheminièiras.
Acòs n'empachèt pas, *malgrè* floc e dangè,
Que faguèssen cami d'un pas ferme e laugè.
Mès ieu que tout peril de moun tens afrountave,
Qu'en moustachin fiefach ardimen traversave
De l'un à l'autre bout chivals e batalhouns,
Qu'à força de sabrà remplissièi lous *silhouns*
De la tèsta das Grecs, pura e vila canalha,
Que soul fasièi toumbà sans relachè en batalha;
Ioi tramble au mendre bruch, couma l'enfant au brès,
A tèl pount qu'on creiriè que poultrounege esprès ;
Car imaginàs-vous qu'un soul *soufle* m'esfralha,
Belèu n' ou creirés pas, jusqu'au vol d'una gralha.
Es vrai qu'es pèr moun *pèra* autant que pèr moun fil
Qu'ai pòu, n'esten cargat, que me cerquou garguil.
Enfin prou raprouchàs, a pu près d'un bon mila,
De l'un das vint pourtaus d'aquela granda vila,
Me semblèt, n'esten pas pèr degus arrapat,
Qu'as dangès toutes quatre avian, crese, escapat ;
Mès *lorsque* derriès ieu tout d'un cop entendère
Quauqu'un que courrissiè, ben fort me tremoussère,
Au pount que s'ère estat cargat d'un autre fai,
Es certèn que seriei toumbat mort de l'esfrai.
Couma pèr nous sauvà n'avian pas tens de rèsta,
D'après ce qu'aviè vist tout en virant la tèsta,
Moun *pèra* alors me dis: « Moun fil, despachen-nous,
» Car l'enemic de près, nous sarra lous talous ;
» Vese sous grands *boucliès*, que de tant que lusissou
» Pèr soun brilhant *reflèt* mous dous iols eblouissou ;

» Sous damàs scintillà couma autant de sourels,
» Qu'on diriè que n'i'a mai de cent mila parels. »
Tèl recit redoublèt de pu fort ma tramblada,
Au pount que ma cervèla èra *presque* troublada ;
E, couma avian afaire à mai d'un fort champioun,
Pèr moun repau cerquère a troumpà l'espioun.
D'*aillurs,* quau n'es pas fort fau que jogue de rusa ;
Mès, pèr quinte malur perdère ma Créusa ?
Couma n'ou save pas, voudrés ben counsenti
Que vou'n digue pas res, de pòu de vous menti.
Pense qu'en caminant, s'esten trop escartada,
Quauque Grec *marodur* noun me l'ague croucada,
Ou que de lassituda, au mitan d'un valat,
Ague finit sous jours !..... Ne sui desesperat.

.....

Ah ! dious ! quinta seguèt de toutes la surpresa :
« Quau sap ounte es anada, ounte pot s'èstre mesa ?
» Se saviè l'embarràs e se ben counouissiè
» Ounte a mes sa familha, au pulèu revendriè ? »
Dins ma granda doulou, das dious me planiguère ;
Sans egard ni respèt lous omes maudiguère ;
Troia, *quouèque* brullada, amai n'ague soufrit,
A mous iols n'aviè pas mèma desordre oufrit.

... .

Mès *malgrè* moun tracàs, sans perdre tens, metère
Dins un founsut valoun.....
Ce qu'avièi de pu *chèr, pèra,* enfant e mous dious ;
En pareil cas, chacun ben recata lous sious.
« Abandounèsses pas, dise à mous doumesticas,
» Lou pu grand das tresors noun plus que mas relicas,
» Que ben fort recoummande à toutes vostres *souèns.*
» E se lous dious prègàs, fasès-ou sans temouèns.
» Or, couma soui pressat, que me bailou mas armas ;
» Sus moun depart au men versèsses pas de larmas..... »
Au moumen de parti, moun mantèl endoussère ;
Près la porta de vila, un pau tard arrivère
E pèr lou mèma endrech d'ounte n'ère sourtit,
Amplamen arnescat e surtout ben vestit ;
Mès, sans veire degus, ni mèstres ni chambrièiras,

Caminère toujour dins de longas carrièiras.

. . . . . .

A l'oustau de moun *père* alors m'agandiguère.
Esperant que Créusa e tout couma ou cresièi
Réunis en familha, aqui la trouvarièi.
Aboutàs, la trouvà ! Jujàs, sans degus i'estre,
Se l'enemic manquèt de s'en rendre lou mèstre !
Mès, *lorsque* lou quitèt, mesprisant aquel lioc,
Aguen tout empourtat, vouguèt ie metre floc.
Las flambas, que lou vent jusqu'au cièl empourtavou,
Quouèqu'assès escartat bravamen me caufavou,
E quand aurièi degut rencountrà l'enemi
Me fourcèrou de prendre un tout autre cami.
Temouèn d'un tel malur, savès se ben marchère,
A me rendre au palai se prou me despachère,
Jusqu'a la citadèla, en alounguen lou pas,
Mès couma prou campat, ie sejournère pas.
Dau temple de Junoun, pèr dejout lous porticas,
D'un genre tout nouvèl, mès fachs embé de bricas,
Car èra aqui l'endrech ounte lous Grecs avièn
Amoulounat butin raubat, mès que tenièn
Ben gardat pèr Phénix e lou fripoun Ulyssa,
Robuste, fourbe, adrech autant qu'a de maliça ;
De mobles d'un grand pris, car èrou das pu bèus,
En tafetàs vièulet de superbes ridèus ;
L'i vegère de mai de taulas ben scultadas
Que, couma ou pensàs ben, las avièn fabricadas
D'un boi bèucop pu du que l'euse e lou courniè,
Pèr servi quand fasièn quauca cerimouniè ;
Pioi fossa coupas d'or, d'estofas magnificas,
Garnis de diamans, de sabres e de picas ;
Après de tèls objèts, ce que me faguèt mau,
L'i vegère, amai prou, couma porcs en fièirau,
Bèucop pu mau tratàs pèr aquela canalha
Qu'aquel bestiau mourrut qu'on apèla pourcalha,
De fennas e d'enfans, malerouses captifs,
Sus la tèrra alounguàs, ventre vouide e crentifs :
Es aqui, *quouèque* soul, moun oumbra pèr escorta,
Que Créusa sounère, amai d'una *vouès* forta,

Aquel noun tant *chérit, plusiurs* fes repetat
Qu'à parlà francamen m'ère *presque* escanat.
Mès, *malgrè* plours e cris, de mous artels las bèrcas,
Lous grands passes qu'ai fach e toutas mas recèrcas,
Tout seguèt inutille e restèt sans succès,
Qu'atabé dau chagrin me prenguèt un accès.
Penden que, couma un bau, parcourrissièi la vila,
De chagrins acablat, car n'avièi mai de mila,
L'oumbra de ma Créusa à ieu se presentèt
D'una tèla grandou que ben fort m'esfralhèt,
Tant èra de bèucop au dessus de sa talha,
Sous osses cliquetant couma un sac à ferralha.
D'aquel fantome outrat tramblère talamen
Que pèr dejout moun casquou, amai sansiblamen,
Sentiguère dressà, sans vous dire lou rèsta,
Couma quilhas en joc mous pèusses sus la tèsta.
La paraula perdère aqui sans dire mot ;
Restère estabourdit, tout tramblant e capot :
« Moun tendre e *chèr* espous, me diguèt ma Créusa,
» Tèl que viou dins l'*espouèr* pèr fes vei que s'abusa.
« Pèr qu'a vostra doulou tant fort vous livràs-ti ?
» Savès be que lous dious fan tout sans averti.
» Jupiter entèstat, vesès que se refusa
» Que pèr coumpagna agués vostra *chèra* Créusa.
» Save be que pèr vous acò' s un cop mourtèl;
» Mès lou fau supourtà : l'*arrèt* es sans apèl.
» Fort long-tens roudarés sus la mar dangèirousa ;
» Dispos en Italia, e surtout ben pourtant,
» Toutes i'arrivarés à bon port, tout cantant.
» Or dounc poudès parti rassurat e tranquille,
» Es aqui que veirés bèu peïs e fertille,
» Pèr lou Tibre arrousat de l'un à l'autre bout,
» Que de soun cours tranquille ou vivifia tout.
» Alors coumençarés à jouï de la vida.
» Aqui finirà pas dau bonur la lusida,
» Pioi que l'i fourmarés, car Jupiter ou vòu,
» Un rouiaume estendut, flourissen e tout nòu.
» Après i'espousarés, sans pena embe allegressa,
» Una jouina e poulida e fort richa princessa,

» D'un esprit cultivat, de vostra mèma lei,
» Unica dins soun genre e filha d'un grand rèi
» D'après aquel tablèu, que fidèl garantisse,
» Sans mai vous detalhà ce qu'aici vous esquisse,
» Cessàs dounc de plourà vostra *chèra* mitat,
» Créusa que vous parla e qu'avès tant aimat.
» Acó' s per ieu finit, e poudès fort ben creire
» Que das bons Mirmidouns soun peïs ane veire,
» Ni mai lou dau Delopa, ancien e ben aimat,
» Qu'aurièi, s'avièi pougut, mai d'un cop visitat.
» N'esten pas, ou savès, d'una raça mouièna,
» Pioi qu'èra, quand viviéi, princessa amai Troièna,
» De Venus bèla-filha, acó' s la veritat
» (Titre tant glorious que m'en fau vanitat),
» Or persuadàs-vous, *n'importa* soun espèça,
» Qu'esclava serai pas de las fennas de Grèça.
» Cybèlla me retèn, i'a pas à barquignà;
» N'aurièi pas, la fachen, res de bon à gagnà.
» Adiou, moun *chèr* marit, autras fés ma coumpagna,
» Aima e *chèris* toujour nostre *chèr* fil Ascagna. »
Aqueles mots lachàs, car res mai me diguèt,
Pu proumpta que l'*écler*, d'un saut dispareguèt.
Mès ce de pu fachous, que pode pas coumprendre,
Es que m'ague quitat sans mèma voudre atendre,
Malgrè moun grand desir, *malgrè* ma fantasiè,
Qu'agèsse respoundut a ce que me disiè.
De voule l'embrassà, pèr tres fes l'ensagère,
Mès inutillamen, pioi que tres fes vegère,
Autant cla que lou jour, que l'ensach que fasièi
Era à perdre moun tens, pioi qu'una oumbra vesièi
E pira que lou vent, rapida autant qu'activa,
Couma un sounge laugè, de mèma fugitiva.
Enfin, d'après acós, ieu pense que creirés
Qu'au lioc de la sarrà n'embrassave pas res.
Après avèdre ansin passat una nioch blanca,
E *quouèqu'*escalugat, *lors que* lou son me manca,
Car aime de dourmi (tant pis s'es un defau)
A plens iols, poungs sarràs, tout lou tens que me fau,
Anère retrouvà, plourant à caudas larmas,

Moun *chèr pèra,* moun fil e mous coumpagnous d'armas,
Qu'atendièn réunis, sans manjà ni dourmi,
Lou moumen prou tardif de me veire espeli.
Engambe e ben pourtant, a la fin arrivère.
Vous dirai qu'amplamen estounat ben seguère
E *presque* estabourdit dau cop *inatendut,*
Car cresièi, pèr ma fe, que tout èra perdut,
De veire autant groussit, magrioules e l'èr soumbre,
De paures victimàs l'espèça amai lou noumbre :
D'omes de tout estat, de fennas e d'enfans
En bas age e jalàs, se tenguen pèr las mans,
Dignes de pietat, immoubilles, *ountouses,*
Troupa fourmada enfin d'un *tas* de malerouses,
Que jout divers raports, e *vu* l'ocasioun,
La vesièi digna enfin de ma coumpassioun.
Chacun venguèt cargat, e segu poudès creire,
De ce que l'enemic n'aviè pas pougut veire;
Tant avide en butin qué, pèr rempli soun but,
Tout *etra* aurièn raubat, quand l'aurièn trouvat nud;
A me segui countens deurièn-ti se reduire,
Vendran dins tout peïs, que voudrai lous counduire.
Embé de tèls sujèts, pèr fini, vous dirai
Que, pèr nostre bonur, faran ce que voudrai.
Ara, couma ou vesès, l'estèla matinièra,
Dins sa coursa *nocturna* es toujour la premièira
A pareisse souleta, amai sans desbridà,
Tout à fait au dessus dau pounchut mount Ida.
Or dounc, couma lous Grecs de la vila èrou mèstres
E que d'autoritat s'èrou rendus sequèstres,
Nous vegen sans *espouer,* ni de nioch, ni de jour,
De poude l'i dounà lou pu pichot secour,
Decidàs de parti, pèr faire plaça neta,
Carguère vitamen moun *pèra* à l'esquineta,
Afin qu'embé ma troupa, aguen tout preparat,
Sus la mountagna, enfin, seguèsse retirat.

JOURDAN.

ÉPIGRAPHIE ROMANE

DIALECTES MODERNES

(Suite)

LANGUEDOC (sous-dialecte de Clermont-l'Hérault et de ses environs)

Ainsi que nous l'avons annoncé à nos lecteurs, dans le précédent numéro de la *Revue,* nous publions le nouveau texte de Peyrottes dont son fils nous avait signalé l'existence, et un autre texte que nous avons retrouvé dans ses manuscrits.

IX

TRADUCTION DU *PATER*

gravée sur une petite fontaine en poterie qui se trouve dans la sacristie de l'église de Cabrières

Le village de Cabrières, situé au pied du pic de même nom, sur la rive droite du ruisseau de Boynes, dans une des régions les plus pittoresques de notre département, fait partie du canton de Montagnac et de l'arrondissement de Béziers, bien qu'il ne soit séparé de Clermont-l'Hérault que par une distance de 8 kilomètres. C'est dans ce petit village que Peyrottes rencontra la compagne qui devait lui survivre, et qui conserve pieusement, avec l'unique fils resté de leur union, le culte de sa mémoire et la garde de ses manuscrits. En 1856, deux ans avant sa mort, il donna à l'église de cette localité, desservie alors par M. l'abbé Rieusset, avec lequel il entretenait les meilleures relations, la fontaine qui a été placée dans la sacristie de cette église. Sur sa partie antérieure se trouve l'inscription, en caractères très-apparents. Bien que ce soit plutôt une imitation qu'une traduction littérale du *Pater,* nous croyons inutile d'en donner la traduction française.

PRIERA DEL CHRIST

PAYRE QUE SIOS AL CIEL, EN TUS (SOUL) TOUT ESPERA [1];
LA NATURA BENIS TOUN NOUM E TA BOUNTAT.

[1] Le mot *soul* est mis entre parenthèses parce que, par suite d'un oubli du poëte, il ne figure pas dans l'inscription; mais nous avons trouvé le

QUE TOUN ROUYAOUME VENGUE, E QU'AL CIEL E SUS TERRA
SIEGUE FACHA ADARE TA SENTA VOULOUNTAT.
HIOY, PER NOSTRES BESOUNS, BAYLA LOU PAN PROUPICE;
PERDOUNA NOSTRES TORTS, CAR AGISSEN ANTAL;
NOUS LAYSSES PAS TENTA PER LOU DEMOUN DEL VICE,
ET PER NOSTRE BOUNHUR DELIVRA-NOUS DEL MAL

(Luc, XI, 2, 3, 4.)

X

QUATRIN GRAVAT SUR UNE DINIEYROLA

A Madama C... M...

PER L'HUMANITAT VOSTRA IDOLA,
FENNA, DE VOSTRES DETS CHARMANTS,
ESPOUTISSÈS MA DINIEYROLA.
PER NE FAIRE UNA AOUTRE, AY DE MANS.

vers tel que nous le donnons dans les manuscrits de Peyrottes, où il existe même avec la variante suivante :

Payre que sios al Ciel, ambé tus tout espèra

Afin de vérifier sur place ces divers détails, nous avons fait, le 11 juin dernier, une excursion à Clermont et à Cabrières. Dans ces deux localités, ainsi qu'à Péret, nous avons rencontré, chez les membres de la famille Peyrottes auxquels nous avons fait visite, l'hospitalité la plus empressée. C'est pour nous un devoir de les remercier de ce bon accueil.

Un prélat homme d'esprit signalait naguère, à ceux qui ont cure de l'administration des églises, les dangers du vandalisme du mauvais goût. A propos de cette fontaine, nous avons à signaler une autre espèce de vandalisme, celui de l'étourderie. Les acolytes de Cabrières sont sans pitié pour cette œuvre d'argile, dont ils n'apprécient pas assurément la valeur. La petite croix qui surmontait le couvercle a été brisée et remplacée, vaille que vaille, par une anse de fil de fer plus ou moins bien implantée dans des trous pratiqués à cet effet. La fontaine proprement dite, en forme d'urne antique, est seule bien conservée. Sur le col, l'auteur a gravé le titre de sa traduction, et sur le corps les huit vers qui la constituent. A la partie inférieure se trouve son nom, dont le scellement du robinet a emporté quelques lettres. Le bassin qui reçoit l'eau n'est pas non plus en état d'intégrité. Son bord postérieur, celui qui prend point d'appui sur le mur, est agrémenté d'une moulure lisse, reproduisant la forme d'une élégante bandelette, au-dessous de laquelle l'auteur a écrit en français :

Donné à l'église de Cabrières,
1856

mais son bord antérieur est presque entièrement ébréché. Comme on le

QUATRAIN GRAVÉ SUR UNE TIRELIRE. — A madame C.... M.... Pour l'humanité votre idole, — Femme, de vos doigts charmants, — cassez ma tirelire : — Pour en faire une autre j'ai des mains.

Nous sommes autorisé à faire connaître la personne désignée par les initiales : il s'agit de Mme Casimir Maistre, née Renard, qui a été pendant son séjour à Villeneuvette, près Clermont-l'Hérault, la providence du pays. C'est à Villeneuvette que se trouve l'importante manufacture de draps fondée par Colbert en 1677, et passée, en 1803[1], après avoir été considérablement agrandie par plusieurs propriétaires, aux mains de la famille Maistre. En nous permettant de dévoiler son nom, elle a voulu montrer que Peyrottes ne conservait aucune animosité contre le magistrat du parquet qui porta la parole dans le procès de 1839, puisque, quelques années après, il adressait à sa fille des vers où rien n'indique l'existence d'un sentiment de cette nature. Ces vers ne sont pas, du reste, les seuls que Peyrottes lui ait envoyés. Mme C. Maistre veut bien consentir à remettre entre nos mains la tirelire où le quatrain ci-dessus est gravé. Nous sommes heureux de lui offrir l'expression de notre respectueuse reconnaissance.

A. E.

voit, les dégradations n'ont atteint que les portions de cette œuvre qui sont fréquemment déplacées, telles que le couvercle qui la surmonte et le bassin sous-jacent Le corps lui-même de la fontaine n'a subi aucune atteinte. Il serait à désirer que des précautions fussent prises pour éviter à l'avenir toute dégradation nouvelle.

[1] Ces dates sont données d'après l'*Histoire de la ville de Clermont-l'Hérault et de ses environs*, par l'abbé A. D. — Montpellier, 1837.

GRAMMAIRE LIMOUSINE

LIVRE DEUXIÈME

CONJUGAISON

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DES FORMES ET CLASSIFICATION DES CONJUGAISONS

I

La conjugaison est, de toutes les parties de la grammaire, celle où les langues romanes se sont montrées le plus heureusement créatrices.

J'ai essayé, dans un autre ouvrage[1], de faire ressortir l'originalité et la remarquable symétrie du plan de l'édifice nouveau construit par elles, sur les ruines de la conjugaison latine. Comme je ne pourrais, sur ce point, que me répéter, je n'y reviendrai pas ici; je me dispenserai également d'exposer la théorie des temps en limousin, cette théorie étant dans ce dialecte, comme en général dans la langue d'oc, la même qu'en français; et je me bornerai à énumérer rapidement, avant de passer à la classification des conjugaisons et à l'examen particulier de chacune d'elles, les formes du verbe limousin, avec indication de leur origine, en notant au fur et à mesure celles du verbe latin qui se sont perdues.

Indicatif présent. — Forme latine conservée : *canto, chante.*

Imparfait. — Forme latine conservée : *cantabam, chantâvo.*

Futur. — Forme latine périmée. Elle a été remplacée dès les premiers temps, dans toutes les langues romanes (excepté le valaque et plusieurs dialectes roumonches), par une combinaison de l'infinitif avec le présent de l'indicatif du verbe

[1] *Histoire et théorie de la conjugaison française.*

avoir : chantarai = cantare habeo[1]. Dans notre ancienne langue, comme en catalan, en espagnol et en portugais, le ou les régimes, quand c'étaient des pronoms, s'introduisaient souvent entre les deux éléments de ce temps composé. Ex. : *Ajudar l'en ai* (Charte de Montpellier, entre 1068 et 1079, dans la *Revue des langues romanes*, IV, 487); — *metre l'etz* (Amanieu des Escas, dans Bartsch, *Chrestomathie*, 323, 16); — *dir vos ai* (Rambaud d'Orange, dans Raynouard, *Gramm.*, 222).

Parfait. — Forme latine conservée : *cantavi, chantei*. L'ancienne langue en avait gardé toutes les personnes. Aujourd'hui nous n'avons plus que la première du singulier, la troisième du même nombre et la troisième du pluriel. Les trois autres (deuxième du singulier, première et deuxième du pluriel) ont été remplacées par les personnes correspondantes, soit du plus-que-parfait latin de l'indicatif, soit peut-être (la question sera discutée plus loin) du parfait latin du subjonctif, à moins qu'elles n'aient été tout simplement modifiées par le génie populaire. — Dans les dialectes plus orientaux et plus méridionaux (haut-auvergnat, gascon, languedocien, provençal), la même substitution ou la même modification a eu lieu aussi à la première personne du singulier, en sorte qu'il n'y a dans ces dialectes que la troisième personne de chaque nombre qui reproduise exactement le parfait latin[2]. Il est remarquable que le catalan, idiome dans lequel ce temps est également devenu hybride, l'a constitué non comme ses voisins, le gascon, le languedocien, le provençal, mais comme le limousin : *ami, amares, amá, amarem, amareu, amaren*.

Mais le parfait latin avait une signification trop peu précise pour suffire aux besoins nouveaux des langues romanes; aussi en créèrent-elles un second de toutes pièces, par l'adjonction au participe passé du verbe du présent de l'indicatif de *habere*

[1] Ce nouveau futur se rencontre assez fréquemment, déjà tout formé, dans le latin vulgaire des bas siècles. M. Boucherie en a rappelé un bien curieux exemple (*daras = dabis*), en lui restituant sa vraie date (VIIe ou VIIIe siècle), dans la *Revue des Langues romanes*, V, 114, et il en avait précédemment relevé plusieurs autres (par exemple : *cognuscere habis*) dans la *Vie de sainte Euphrosyne* dont on lui doit la publication.

[2] Peut-être seulement la troisième du singulier, car la troisième du pluriel peut venir aussi bien du plus-que-parfait que du parfait latin.

ou d'*esse*[1] (*ai chantat, soi venguz*). Nous réserverons pour ce dernier, qu'on appelle ordinairement *passé défini*, le nom de *parfait*, et nous appellerons *prétérit* celui qui est dérivé (au moins partiellement dans la forme actuelle) du parfait latin.

Plus-que-parfait.— La forme latine fut conservée : *chantera* = *cantaram* pour *cantaveram*. Mais elle passa de l'indicatif au subjonctif. Elle fait, en effet, double emploi, dans l'ancienne langue, avec la forme tirée du plus-que-parfait de ce dernier mode (*cantassem*). Ce double emploi se montre limité dans les œuvres littéraires de l'époque classique à la signification de notre conditionnel ; mais il est probable que, dans l'usage populaire, au moins de quelques dialectes, la similitude de signification était entière, comme nous voyons qu'elle l'était et qu'elle l'est restée en espagnol et en portugais; toujours est-il que, dans quelques parties du Limousin où cette forme a persisté, elle sert aujourd'hui à peu près exclusivement au même usage qu'en français l'imparfait du subjonctif : *Voudrio que tu chanterā* = *je voudrais que tu chantasses*[2].

Lorsqu'on étudie le latin barbare des temps mérovingiens, on y remarque la plus grande confusion dans l'emploi des modes. Ainsi les formes en *ebam*, *eram*, y servent à la fois, souvent, pour l'indicatif et le subjonctif[3]. Cette confusion persista plus ou moins longtemps dans les diverses langues romanes; dans quelques-unes, elle dure encore. Au début, *fueram* par exemple (sous ses diverses formes) dut, dans toute la latinité, signifier à la fois *j'avais été, je serais* (ou *j'aurais été*), *je fusse* (ou *j'eusse été*). Mais, de bonne heure, il perdit en ita-

[1] Sur la genèse de cette forme, et en général des formes composées des verbes, et sur ce que les auxiliaires y apportent de signification, voir *Histoire et théorie de la conjugaison française*, chap. II, III et IV.

[2] On pourrait croire, à première vue, que *cantera* vient, non de *cantaveram*, mais de *cantarem*, qui y convient certes mieux pour le sens; mais à cela deux raisons s'opposent : la première, que les formes correspondantes en portugais et en espagnol ont, comme on va le voir, outre le sens du conditionnel, celui du plus-que-parfait de l'indicatif; la seconde, et celle-ci est décisive, que, dans les verbes où le radical du présent diffère de celui du parfait, c'est à ce dernier que notre forme se rattache. Ex. : *fora degra, agra*, etc.

[3] On peut voir dans la *Vie de sainte Euphrosyne*, publiée par M. Boucherie, p. 57, trois exemples où l'imparfait de l'indicatif a la signification de notre conditionnel présent, c'est-à-dire est employée pour l'imparfait

lien et en langue d'oc la première de ces significations [1] ; en français [2], il la perdit plus promptement encore, et on ne trouve dans les textes aucune trace des deux autres. En portugais et en espagnol, il les a au contraire toutes conservées jusqu'à nos jours ; seulement, tandis que toutes les trois sont restées en portugais également usuelles, la première n'est plus aujourd'hui en espagnol qu'un archaïsme.

Comme on avait formé avec le participe et le présent de l'auxiliaire un nouveau parfait, on forma de même un nouveau plus-que-parfait avec le participe du verbe et l'imparfait de l'auxiliaire : *avia chantat, era tenguz*. En espagnol et en portugais, cette forme composée fut usitée concurremment avec la forme simple tirée du latin ; en italien, en français et en langue d'oc, elle s'y substitua complétement.

Futur antérieur. — Forme latine périmée ; remplacée par une forme composée avec le participe passé et le futur (roman, bien entendu) de l'auxiliaire : *aurai chantat ; serai venguz*.

Subjonctif présent. — Forme latine conservée : *cantem, chante*.

Imparfait. — Forme latine périmée. Toutes les langues romanes la remplacèrent par celle du plus-que-parfait (*cantassem*). *Chantes*, pour le sens, représente donc *cantarem*. Mais l'oubli de l'ancienne signification ne fut pas immédiat, et pendant longtemps *chantes*, par exemple, fut employé indifféremment au sens de *cantarem* ou de *cantassem*, et signifia par conséquent : *j'aimasse* ou *j'eusse aimé*, *j'aimerais* ou *j'au-*

du subjonctif. — On cite même un vers de Virgile (*Enéide*, IV, 603) où *fuerat* a déjà le sens de l'it. *fora* (*serait*) :

Verum anceps pugnæ fuerat fortuna.

[1] On ne trouve guère cette forme en langue d'oc, avec la signification de l'indicatif, que dans *Gérard de Rossillon*, où elle est, du reste, employée aussi bien et plus souvent avec celle du conditionnel présent ou passé. V. par exemple, v. 301 et suiv., 3212, 3245, 3902 et suiv., 4589, 5771, 6005 (édit. Hofmann).

[2] On ne l'y remarque que dans les plus anciens monuments, la *Cantilène de Sainte Eulalie*, la *Passion* et le *Saint Léger* de Clermont-Ferrand, la *Vie de saint Alexis*. Il n'y en a qu'un seul exemple dans ce dernier poëme. — Dans tous ces textes, comme dans *Gérard de Rossillon*, sa signification temporelle a été, sauf un ou deux cas, toujours avancée, c'est-à-dire qu'elle exprime, non le plus-que-parfait, mais le prétérit ou l'imparfait.

rais aimé. Cette indétermination temporelle fut commune à son suppléant (*chantera*), dérivé du plus-que-parfait latin de l'indicatif, qui signifia, lui aussi, tantôt *je chanterais,* tantôt *j'aurais chanté.*

Parfait. — Cette forme (*cantarim* pour *cantaverim*) survit encore, avec sa signification étymologique, en espagnol et en portugais. Elle survécut peut-être aussi en langue d'oc dans le parler rustique, et ce serait à elle dans ce cas, plutôt qu'au plus-que-parfait de l'indicatif, qu'il faudrait rapporter les formes actuelles du prétérit de ce mode signalées plus haut : en Limousin, *erei (eres), erem, erei (eres);* en Languedoc, *ere, eres, erem, eres*[1]. Le passage d'un mode à l'autre ne peut faire difficulté, puisque nous avons vu tout à l'heure le plus-que-parfait de l'indicatif devenir imparfait du subjonctif. Il y a, d'ailleurs, d'autres exemples de cette confusion des deux modes. Ainsi en valaque, les formes en *ass,* que présente le parfait de l'indicatif, proviennent évidemment du plus-que-parfait du subjonctif[2]. En Italie, le peuple de Florence et de Rome dit *cantassimo (cantavissemus)* pour *cantammo (cantavimus)*[3], et, dans plusieurs des patois gallo-italiques, la substitution a lieu encore à d'autres personnes[4].

L'accentuation ne fait pas non plus difficulté, car, en limousin, comme en catalan, elle est conforme à celle du parfait

[1] Il y a, je l'ai déjà indiqué, une troisième explication possible de ces formes, d'après laquelle elles seraient également indépendantes et du plus-que-parfait de l'indicatif, et du parfait du subjonctif. Cette troisième explication sera proposée et développée en son lieu. J'en fais pour le moment complétement abstraction, n'ayant ici qu'à examiner la question de savoir duquel des deux temps précités on devrait tirer les formes dont il s'agit, s'il était prouvé qu'elles ne peuvent pas avoir une autre origine.

[2] Ex.: *Adunasem, adunasessi, adunase* = *j'avais réuni,* etc. Au pluriel, au lieu d'emprunter purement et simplement les formes du subjonctif, on y a soudé de plus les flexions de l'indicatif : *Adunaseram, adunaseratsi, adunasera,* ce qui correspondrait à un type latin **adunavisseramus,* etc.

[3] V. Corticelli, *Regole ed osservazioni della lingua toscana,* p. 64, 67, 71. — Cette forme incorrecte est employée plusieurs fois par Montaigne dans la partie du Journal de son voyage rédigée en italien V. t. II, p. 332. *passassimo, andassimo, attraversassimo* = *passammo, andammo, attraversammo.*

[4] Voy. Biondelli, *Saggio sui dialetti gallo-italici,* passim.

latin du subjonctif : *cantárimus, chantèrem, — cantáritis, chantêrei.* Ceci serait même une preuve décisive en faveur de *cantárimus* contre *cantarámus,* si l'accentuation partout ailleurs était restée régulière. Mais cela n'est point ; le catalan, par exemple, dit *amássem* = *amassémus,* et souvent, en limousin, la première personne du pluriel a pris l'accentuation de la troisième. (Ex.: *chántem* = *cantámus.*) Aussi crois-je ne devoir présenter que comme purement défensif l'argument tiré de la place de l'accent dans *chantêrem, chantêrei.* Le suivant a plus de force ; je le fonde sur la coexistence de *chantêrem* = *nous chantâmes* et de *chanterâm* = *nous chantassions.* Comment expliquer que, dans une même variété d'un même dialecte, une seule et même forme latine (*cantarámus*) ait pris non-seulement deux significations modales opposées (là, je l'ai déjà dit, ne serait pas la difficulté), mais encore deux formes différentes ? En Espagne et en Portugal, où la dualité de signification modale de la forme tirée du plus-que-parfait latin de l'indicatif a persisté jusqu'à nos jours, cette forme est restée unique. Elle se montre également unique dans le seul monument de notre vieille langue (*Gerard de Roussillon*) où elle soit employée tantôt dans sa signification étymologique, tantôt dans la signification détournée qu'elle a conservée. Pourquoi se serait-elle dédoublée chez nous ? Et comment, tandis que l'une des deux formes, produits de ce dédoublement (*chanterâm*), se rattache très-régulièrement au type originaire (*cantarámus*), la seconde (*chantêrem*) ne peut-elle y être ramenée que moyennant une infraction aux lois de l'accentuation ? Toutes ces difficultés disparaîtraient si on ne rattachait à *cantarámus* que *chanteram* et qu'on expliquât *chantêrem* par *cantárimus.*

Je serais donc porté à croire que l'origine des formes dont nous nous occupons, supposé qu'elles viennent, en effet, d'un autre temps que le parfait latin de l'indicatif, doit être cherchée, non dans le plus-que-parfait de l'indicatif, comme je l'ai cru quelque temps et comme je l'ai dit dans mon *Histoire et théorie de la conjugaison française*[1], mais dans le parfait du subjonctif. Un examen plus attentif de la question m'avait déjà

[1] Page 23.

fait modifier en ce sens ma première opinion, lorsque j'ai trouvé un secours inattendu pour celle dont je cherche à démontrer la plausibilité dans un article de la *Revista di filologia romanza*[1], où M. Canello a réuni un grand nombre d'exemples anciens[2] de formes en *are* et *ire*, que les lois de la phonétique italienne ne permettent pas de rattacher à *arat (=averat)* ou *ierat*, et qui, au contraire, se dérivent régulièrement de *arit* ou *ierit*. Seize de ces exemples présentent la signification modale de l'indicatif, sept (parmi lesquels celui de Dante) celle du subjonctif ou du conditionnel.

Les formes en *éra*, que l'on rencontre dans Girard de Rossillon, avec la signification du parfait ou du plus-que-parfait de l'indicatif, et que j'ai déjà signalées, viennent très-probablement du plus-que-parfait latin de l'indicatif. Mais cela ne prouve rien contre la thèse que je soutiens ici. En effet, il a très-bien pu coexister, surtout en des dialectes différents, avec la signification commune de parfait (ou plus-que-parfait) de l'indicatif, des formes dérivées de *cantaram* et de *cantarim*[3]. Il pourrait même se faire que cela ait lieu encore, et que les trois ou quatre formes en *r* introduites dans l'ancien prétérit proviennent, dans tel dialecte, ou même dans telle variété d'un dialecte[4], du plus-que-parfait latin de l'indicatif; dans tel autre, du parfait latin du subjonctif.

Quoi qu'il en soit, au surplus, de l'origine des formes dont il s'agit, et que le parfait latin du subjonctif y survive en partie ou qu'il ait complétement disparu de notre langue, le rôle

[1] Tom. I, p. 46.

[2] Savoir : un de Dante (*Vita nova*, § 2), et vingt-deux tirés de la *Cronaca mantovana* d'Aliprando Bonamente, auteur mort vers 1417. Cette forme, à ce qu'il paraît n'a pas été jusqu'ici retrouvée dans d'autres textes italiens.

[3] Cette coexistence est constatée par M. Canello dans l'ancien italien. V. l'article cité tout à l'heure, où un exemple de *fuera = era stato* est rapporté à côté des exemples de parfaits en *are* et *ire* provenant de *arit* et *ierit*.

[4] Le provençal moderne, par exemple, et le bas-limousin lui-même, qui disent *chanteriam*, *chanteram* et non *chantérem*. — En valaque, où ce temps est également hybride, les trois personnes du singulier proviennent du parfait latin de l'indicatif, celles du pluriel du plus-que-parfait du même mode. Même partage et même origine probable pour chaque série dans la plupart des patois d'oïl où ce temps n'est pas resté homogène.

qu'il remplissait en latin a été dévolu, dès le principe, à une forme composée du participe passé du verbe et du présent du subjonctif de l'auxiliaire : *aia chantat.*

Plus-que-parfait. — J'ai dit plus haut que le plus-que-parfait latin fut conservé, mais avec la signification temporelle de l'imparfait[1], non sans de fréquents retours (dans l'ancienne langue) à sa première et normale signification. Il fut remplacé par une forme composée avec le participe passé du verbe et l'imparfait (en latin, plus-que-parfait) de l'auxiliaire : *agues chantat* =, pour le sens, *cantassem,* pour la forme, *habuissem cantatum.*

Conditionnel présent. — Pour exprimer le conditionnel, le latin se servait des temps du subjonctif. Les langues romanes employèrent souvent aussi au même usage l'imparfait (ancien plus-que-parfait) de ce mode. De plus, la langue d'oc, comme on l'a vu, et aussi l'italien, le portugais, l'espagnol, attribuèrent le même rôle, plus ou moins exclusivement, à l'ancien plus-que-parfait latin de l'indicatif. Mais cela ne leur suffit pas, et elles créèrent sur le modèle de leur futur, c'est-à-dire en accolant à l'infinitif du verbe l'imparfait[2] indicatif de l'auxiliaire *avoir,* réduit à ses désinences (ex. : *chantaria*), un temps nouveau, auquel elles assignèrent spécialement et exclusivement la fonction que l'imparfait du subjonctif ne remplissait que par surcroît. Ce temps, comme le futur, est resté longtemps séparable en espagnol et il l'est encore en portugais. L'a-t-il été aussi dans la langue d'oc ? Cela est possible dans les premiers temps. Mais je n'ai pas rencontré d'exemple qui le prouve.

Conditionnel passé. — Temps propre à nos langues, comme le précédent, et qui fut formé du participe passé du verbe et du conditionnel présent de l'auxiliaire : *auria chantat, seria vengut.*

[1] Cet *avancement* de la signification temporelle du plus-que-parfait du subjonctif se remarque déjà non rarement dans les textes mérovingiens V. dans la *Vie de sainte Euphrosyne* déjà citée, p. 39-40, deux exemples de *fuisset, potuisset,* employés pour *esset, posset*

[2] Ou, en italien, le prétérit de l'auxiliaire. Au début, cette langue avait les deux formes *canteria* (= *cantare avia*) et *cantarei* (= *cantare ebbi*) La dernière seule a survécu dans la langue littéraire.

Infinitif présent. — Forme latine conservée.

Infinitif passé. — Forme latine périmée ; remplacée par une forme composée avec le participe passé du verbe et l'infinitif présent de l'auxiliaire : *aver chantat, esser vengut.*

Infinitif futur. — Forme latine périmée ; n'a pas été remplacée.

Gérondif. — Forme latine conservée, mais se confondant complétement avec le participe présent, dont son emploi seul la distingue. Aussi crois-je superflu de la faire figurer dans les paradigmes ci-après.

Participe présent. — Forme latine conservée: *cantantem, chantant.*

Participe passé. — Forme latine conservée : *cantatum-atam, chantat-ada.*

Supin. — Forme latine périmée.

Voix passive. — La voix passive du latin, dans la langue d'oc, comme dans les autres langues romanes, a disparu tout entière. Chacune de ses formes a été remplacée par une proposition complète : *amor, soi amat ; — amatus sum, fui amat*, etc.[1].

Verbes déponents. — Les verbes déponents latins avaient pris dans le latin vulgaire la forme active ; *mori,* par exemple, était devenu **morire, mortuus sum, *morivi* ou **morui.* Mais il faut remarquer que les procédés de conjugaison des temps composés de ces verbes se retrouvent exactement dans celle de nos verbes neutres conjugués avec *être* (Ex.: *profectus sum, soi partit*), l'auxiliaire perdant dans les deux cas sa signification temporelle propre, ce qui, en latin, avait lieu également, bien entendu, dans la voix passive [2].

II

J'ai proposé, dans l'ouvrage auquel j'ai déjà plusieurs fois renvoyé le lecteur[3], un nouveau système de classification des verbes français, fondé sur la distinction nécessaire, et qu'on

[1] V. *Histoire et théorie de la conjug. franç.* Ire partie, chap. V.
[2] *Hist. et théorie de la conjugaison française*, p. 51-55.
[3] *Ibid.*, p. 36-37.

n'avait pas faite encore, des conjugaisons vivantes et des conjugaisons archaïques. Cette classification convient à la langue d'oc comme au français, et en général à toutes les langues romanes; je la suivrai donc ici. J'appelle conjugaisons vivantes, celles dont les formes s'imposent à tous les verbes nouveaux que la langue crée ; conjugaisons archaïques, celles qui, frappées de stérilité dès le commencement, n'ont pu prêter leurs formes à aucune idée verbale nouvelle.

La première classe se compose :

1° De la conjugaison des verbes en *â (ar)* = lat. *are ;*

2° De la conjugaison des verbes en *î (ir)* à forme inchoative, c'est-à-dire dont le radical est accru aux temps de la première série du suffixe *isc (iss),* dépouillé d'ailleurs de toute signification particulière.

La deuxième classe comprend :

1° La conjugaison des verbes en *ir* à forme non inchoative, c'est-à-dire conformes à la conjugaison latine en *ire ;*

2° La conjugaison des verbes en *re* et en *ei (er)* atone ou tonique (lat. *ĕre* et *ēre*)[1].

Cela ferait en tout quatre conjugaisons; mais nous n'en compterons ici que trois, la première en *a,* la seconde en *i,* la troisième en *re* ou *ei*[2], plaçant en appendice et comme exceptions dans la seconde, les verbes en *ir* non inchoatifs, ce qui peut se faire avec d'autant moins d'inconvénient que plusieurs hésitent, en limousin, entre les deux formes, et que dans d'autres dialectes de notre langue ils ont déjà tous, ou presque tous, pris la forme inchoative.

[1] En français, les deux conjugaisons latines que, comme Raynouard, nous réunissons ici en une seule, doivent demeurer distinctes. Les verbes en *oir* diffèrent en effet de ceux en *re,* non-seulement par la forme de l'infinitif, mais encore par celle du prétérit, qui, en *u* dans les premiers, est en *i* (sauf une dizaine d'exceptions) dans les seconds. Au contraire, en langue d'oc, la confusion est devenue complète à tous les temps, même à l'infinitif, malgré la persistance des deux désinences primitives *ĕre* (*er*) et *ēre* (*re* ou *er* atone), car le même verbe les offre souvent à la fois, non-seulement dans deux dialectes ou sous-dialectes différents, mais encore dans une seule et même variété.

[2] L'ordre de Raynouard est différent; mais celui que je suis ici est le seul logique et légitime, les deux conjugaisons vivantes ne devant pas être séparées l'une de l'autre par la conjugaison archaïque.

III

En langue d'oc comme en français, les temps simples des verbes se divisent en deux séries. La première comprend le présent et l'imparfait de l'indicatif, l'impératif, le présent du subjonctif, le gérondif et le participe présent ; la seconde, le prétérit de l'indicatif et l'imparfait du subjonctif. L'infinitif et le participe passé (comme en latin le supin) restent en dehors de l'une et de l'autre. Toutes les formes d'une même série, dans les verbe réguliers, se déduisent l'une de l'autre d'après des règles fixes et, de plus, dans les conjugaisons vivantes, tous les temps sont liés entre eux par des rapports nécessaires et constants. Mais il n'en est pas de même dans la conjugaison archaïque. Là, chaque série reste indépendante. La forme de l'infinitif ni celle du présent de l'indicatif ne détermine point nécessairement celle du prétérit, et il n'y a point non plus de règle absolue pour tirer de ce dernier temps le participe passé.

Les flexions des temps de la première série sont et ont été, dès l'origine, les mêmes pour les deux dernières conjugaisons, sauf, pour celle en *ir* (inchoative), la différence qui résulte de l'insertion entre le radical et la flexion du suffixe *isc*. La première conjugaison seule en a de particulières. — Au contraire, aux temps de la deuxième série, c'est la deuxième conjugaison qui reste isolée, la première y ayant les mêmes flexions proprement dites que la troisième. — Au participe passé, les mêmes distinctions qu'à l'infinitif reparaissent, à chaque forme infinitive correspondant une désinence participiale différente, savoir *at* à *ar*, *it* à *ir*, *ut* à *re* ou *er*.

Dans les paradigmes qui vont suivre, je placerai toujours en regard des formes actuelles les formes correspondantes de l'ancienne langue. Les explications que j'ai données dans la première section du présent chapitre sur l'origine de chaque temps rendent, je pense, inutile d'en rapprocher également les formes latines.

Je ne ferai, après chaque paradigme, que les remarques particulières à la conjugaison ou au verbe examiné. Les observations d'un caractère plus général trouveront leur place dans un chapitre spécial.

CHAPITRE DEUXIÈME

VERBES AUXILIAIRES

Tous nos verbes formant, ainsi qu'on l'a vu, leurs temps composés à l'aide de l'un des deux auxiliaires *avoir* et *être*, je présenterai d'abord les paradigmes de ces deux verbes. Je crois inutile d'y comprendre les temps composés du passé ; mais j'y laisserai le futur et le conditionnel, et je ferai de même dans les paradigmes suivants.

I. — **Avei** (**aver** = **habere**)

Avei forme ses temps composés avec lui-même. — Il sert d'auxiliaire aux verbes transitifs, aux verbes neutres exprimant une action et quelquefois aux verbes réciproques ou réfléchis. Ainsi quelques-uns disent : *î s'an boura, tu t'â fai mau;* littéralement : *ils s'ont battus, tu t'as fait mal.* Mais le plus ordinaire est d'employer en pareil cas, comme en français, l'auxiliaire *être*.

INFINITIF

aver	*avei, avé*

FUTUR

aurai	*óurai*
auras	*óurâ*
aura	*óuró*
aurem	*óurém, ám*
auretz	*óurê, ei*
auran, au.	*óurán, au.*

CONDITIONNEL

auria	*óurió*
aurias	*óuriâ*
auria	*óurió*

auriam	*óuriám, ém*
auriatz	*óuriâ*
aurian, en.	*óurián, én, ou.*

INDICATIF PRÉSENT

Ai, ei	*ai*
as	*â*
a	*ó*
avem	*avem, am*
avetz,	*avê*
an, au.	*an, au, óu.*

IMPARFAIT

avia	*avió*
avias	*aviâ*
avia	*avió*
aviam	*aviam, em*
aviatz	*aviâ*
avian, en, on, o.	*avian, en, au, óu.*

IMPÉRATIF

aias	*âyo*
aiatz	*ayâ.*

SUBJONCTIF PRÉSENT

aia	*âye*
aias	*ayā, ei*
aia, e	*âye*
aiam	*ayám*
aiatz	*ayâ, ei*
aian, en, on.	*ayan, ou.*

PARTICIPE PRÉSENT

avent, en	*ayan.*

PRÉSENT DE L'INDICATIF

aic, aig, ac, agui	*aguei, î*
aguist	*aguérei, à*
ag, ac	*agué*

aguem	*aguêrem, am*
aguetz	*aguêrei, ă*
agren, on, o.	*aguêren, ou.*

1er IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

agues, ssa	*aguê, êsso*
aguesses	*aguessâ*
agues	*aguê, êsso*
aguessem	*aguessam*
aguessetz, atz	*aguessâ*
aguessen, an, on.	*aguessan, ou.*

2e IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

agra	(*aguero*)
agras	*aguerâ*
agra	(*aguero*)
agram	*agueram*
agratz	*aguerâ*
agran, en, on.	*agueran.*

PARTICIPE PASSÉ

agut, uda.	*agu. udo.*

Observations

1. A Nontron et en haut Limousin, l'*a* initial de ce verbe peut subir l'aphérèse à toutes les formes où il est suivi de *v* ou de *g*. Cette aphérèse, chez nous, n'est constante qu'au participe passé. — Quand l'aphérèse n'a pas lieu, l'*a* initial s'affaiblit en *o* en haut Limousin ; il en est de même en bas Limousin.

2. *Indicatif présent.* — La forme *ei* de la première personne du singulier est fort ancienne dans la langue. On la remarque dans une pièce du XIe siècle, publiée par M. Paul Meyer (*Anc. poésies relig.*), et dans *Gérard de Roussillon* ; mais elle paraît n'avoir pas ou n'avoir guère été employée par les troubadours. Elle ne se rencontre aujourd'hui en Limousin qu'aux extrémités du dialecte, du côté de l'Auvergne, où elle est très-usuelle. — L'affaiblissement en *o* de la troisième personne du singulier

se constate déjà fréquemment dans les textes limousins du XVe siècle.— La première personne du pluriel est souvent à Nontron, et presque toujours en haut Limousin, *am* au lieu de *avem*. Est-ce par l'effet d'une contraction de *avem* ou d'une confusion avec la troisième personne du pluriel? C'est ce que je ne saurais décider, bien que la dernière alternative me paraisse la plus vraisemblable. — Quelques-uns, à la seconde personne du pluriel, disent aussi *ê* et même *â* pour *avê;* mais cette faute est rare.

La forme *au* de la troisième personne du pluriel est particulière au bas-limousin, où elle s'affaiblit souvent en *óu*. C'est, du reste, une forme très-ancienne[1] et qui est restée usitée dans beaucoup d'autres dialectes ou sous-dialectes de la langue d'oc. On la retrouve en valaque.

3. L'*i* consonne du subj. prés. et de l'impératif (= *e* latin) s'est durci en *j* à Tulle. Il en était déjà ainsi dans plusieurs dialectes de la vieille langue, mais non pas dans tous, comme paraît le croire M. Bartsch[2].

4. Le *g* dur du prétérit et des temps qui s'y rattachent provient d'un renforcement en *gui* de la flexion *ui* du latin: * *habgui* pour *habui*, comme * *guipera* pour *vipera*[3]. Le *b* radical tomba après ce renforcement, mais non peut-être pas partout; car le bas-limousin offre les formes *óugué, óugu*, qui permettent de supposer son maintien, moyennant vocalisation en *u*: * *habguit* = * *havguit* = *avgué* = *óugué*.

5. Avec le radical du subjonctif présent *ay* (à Tulle *aj*), nous avons formé de toutes pièces, sur le modèle de la conjugaison régulière en *ar*, un nouveau verbe *ayâ* (*oja* en bas-limousin), qui a par conséquent en commun avec *avei* l'impératif et le subjonctif présent. C'est à ce nouveau verbe qu'appartient proprement le participe présent *ayan*, qui remplace *avent* périmé. — *Ayâ* ne fait pas, du reste, double emploi

[1] On la trouve, par exemple, dans une charte provençale d'entre 1101 et 1110 et dans une charte languedocienne du XIIe siècle (V. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, n° 42 et n° 50).

[2] V. *Chrestomathie prov.*, p. 422. M. Bartsch imprime partout *aja*. C'est trancher d'autorité une question qu'il devait laisser indécise. On écrivait *aia*, que dans tel dialecte on prononçait *aja*, dans tel autre *aya*.

[3] Voir *Phonétique*, chap. V, 3e section, V *intérieur*.

avec *avei;* car, premièrement, il n'est jamais auxiliaire, et, en second lieu, il a ordinairement une signification plus spéciale[1].

II. — Ésser *ou* Être (esser, estre ='essere)

Ce verbe, n'ayant pas de participe passé, n'a pas conséquemment de temps composés du passé. Il emprunte ceux de *eitâ* (*estar* = *stare*), à la formation desquels il sert d'ailleurs souvent lui-même comme auxiliaire, bien qu'on emploie plus fréquemment *avei* à cet usage.

INFINITIF

esser; estre.	*essei, esse; être, estre.*

FUTUR

serai	*sirai*
seras	*sirâ*
sera	*siro*
serem	*siram*
seretz	*sirei, é*
seran, au.	*siran, au, óu.*

CONDITIONNEL

seria	*sirió*
serias	*siriâ*
seria	*sirió*
seriam	*siriám*
seriatz	*siriâ*
serian, on, o.	*sirian, ou.*

INDICATIF PRÉSENT

sui, soi	*soui, sei, sai*
est, iest, es, ses	*sê*
es	*ei, e (es)*

[1] Dans un vieux noël, la Vierge demande à saint Joseph de lui cueillir une pomme; celui-ci, qui lui garde rancune de la visite de l'ange, lui répond:

Que lou que v'o graciádo
Vou la vènhe cqué!

em, esmes, sem	*sem, soum*
ètz, ses	*sê*
sou, sun, so.	*soun, sou.*

IMPARFAIT

era	*èro*
eras	*èrã*
era	*êro*
eram	*èrám*
eratz	*èrâ*
eran, en, on, o.	*èran, ou.*

IMPÉRATIF

sias	*sio*
siatz.	*siâ.*

SUBJONCTIF PRÉSENT

sia, seja	*sio, sié*
sias	*siá, siei*
sia, sie	*sio, sié*
siam	*siam*
siatz	*siâ, siei*
sian, sien, sion.	*sian, siou.*

PARTICIPE PRÉSENT

(Manque).

PRÉTERIT DE L'INDICATIF

fui	*fuguei, î*
fust, fost	*fuguêrei, ã*
fo, fon, foc	*fugué*
fom	*fuguêrem, am*
fotz	*fuguêrei, ã*
foren, on, o.	*fuguêren, ou.*

1er IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

fos	*fû, fûsso; fugué, èsso*
fosses	*fussã; fuguéssã*
fos, ssa	*fû, fûsso; fugué, èsso*

fossem	*fussam ; fuguessam*
fossetz, atz	*fussâ ; fuguessâ*
fossen, an, on, o.	*fussan; fuguéssan, ou.*

2° IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

fora	(*fuguèro*)
foras	*fuguérā*
fora	(*fuguêro*)
foram	*fugueram*
foratz	*fuguerâ*
foran.	*fuguéran.*

PARTICIPE PASSÉ

(Manque).

Observations

1. *Infinitif.* — *Être* (à Tulle *estre*) est maintenant plus employé chez nous que *essei.* C'est, d'ailleurs, une forme très-ancienne et qui paraît avoir été commune à tous les dialectes d'oc.— La forme apocopée *ser,* qui a servi à composer le futur et le conditionnel, ne se rencontre pas isolément, pas plus qu'en français et en italien, où elle a eu le même emploi. On sait qu'elle persiste seule, au contraire, en espagnol.—*Serai* et *seria* sont les formes classiques ; mais *sirai* et *siria* sont aussi des formes anciennes[1]. On les connaît seules aujourd'hui à Nontron et en haut Limousin; mais le bas Limousin emploie encore, concurremment avec elles, *serai* et *serio.* — Notons pour mémoire que l'ancienne langue avait, comme le français, conservé quelques formes (*er, ers, er*[2]) du futur latin ; mais elle les laissa périmer de fort bonne heure.

2. *Indicatif présent.* — *Sai* (première personne), qui est la forme de Nontron et du haut Limousin, est un renfoncement de *sei,* qui appartient au bas Limousin et aux contrées du Périgord plus méridionales que Nontron. *Sei* n'est, d'ailleurs,

[1] Elles alternent avec *serai* et *seria* dans les documents de Limoges des XIVe et XVe siècles.

[2] On n'en cite pas qui soient dérivées de *erimus, eritis. erunt,* et je n'en ai moi-même jamais rencontré.

qu'une forme réduite de *souei*, développement normal de *soui* (= anc. *soi*). Je ne sais si *souei* se dit quelque part ; mais *soui* est encore usité en bas Limousin, concurremment avec *sei*. — La forme classique, pour la seconde personne du singulier, était *est* ou *iest*. Mais il y avait à côté une forme vulgaire *ses*[1], qui persiste dans notre *sê* (à Limoges, *sei*). — La chute de l'*s* à la troisième personne n'a été compensée, à Tulle, que dans la locution *oquei* = *c'est*. Partout ailleurs, *es* s'est simplement réduit à *e*. Mais l'*s* reparaît souvent en liaison. — *Première personne du pluriel*. La forme classique la plus ordinaire était *em*. On trouve aussi *sem* et *esmes*. Cette dernière forme, certainement la plus ancienne des trois, paraît avoir été rejetée de fort bonne heure de la langue littéraire[2]. Mais elle dut persister assez longtemps dans le langage courant du haut Limousin, car je la trouve encore employée, en 1475, dans le *Testament*, déjà cité, *d'un gentilhomme de la basse Marche* (Johan Faulcon)[3]. *Em* n'a, je crois, survécu nulle part. Quant à *sem*, qui apparaît rarement dans les monuments littéraires de l'époque classique[4], mais qui se montre au contraire assez fréquemment dans ceux de l'âge suivant, ainsi que dans les Chartes[5], c'est aujourd'hui la forme la plus répandue dans le Midi : c'est celle de l'Auvergne, du Quercy, d'une partie de la Gascogne et de tout le Languedoc; c'est aussi celle du bas Limousin. Mais à Limoges, à Nontron, à Ribérac, à Périgueux, on dit *soum* (= lat. *sumus*), qui est aussi la forme de la Gascogne occi-

[1] Ou *sies*, *sias*, selon les dialectes : les deux se trouvent dans le *Ludus sancti Jacobi* (XVe siècle, dialecte provençal), et *siet* est dans *Blandin de Cornouailles* (XIVe siècle), v. 884.

[2] Raynouard ne la cite pas; les deux seuls exemples qu'en relève Bartsch appartiennent, l'un à *Boëce*, l'autre à une poésie du XIe siècle, dont l'origine limousine est certaine. Je ne l'ai rencontrée que là et dans le *Testament de Johan Faulcon*, ce qui me ferait supposer qu'elle était particulière au dialecte limousin.

[3] *Bull. de la Soc. archéol. du Limousin*, tom. I, pag 58.

[4] Raynouard (*Gram.*, pag. 179) en rapporte un exemple de R. Vidal de Bezaudun. Il y en a un dans Flamenca, v. 6197

[5] V. *Ludus sancti Jacobi* et *Version en prose de la Croisade*, passim; — Charte auvergnate publiée par P. Meyer, *Recueil d'anciens textes* (p. 171); Charte périgourdine dans Dessalès, *Périgueux et lés deux derniers comtes du Périgord*, p. 68 des preuvés.

dentale (Bordeaux[1]). — *Seconde personne du pluriel.* La forme classique était *etz;* mais il y en avait une autre (*ses*) plus usitée certainement dans la langue commune, puisqu'elle a seule survécu partout[2], et qui se rencontre d'ailleurs quelquefois dans les anciens textes. Raynouard (*Gram.*, p. 180) en rapporte, d'après le ms. B.N. n° 7225, un exemple tiré d'une pièce de la comtesse de Die. On en trouvera d'autres dans le fragment de la trad. de l'Évangile de saint Jean, donnée par M. Paul Meyer (*Recueil,* p. 32-39), d'après un ms. de Dublin (ce texte a même déjà *se* et non *ses*), ainsi que dans *Flamenca* (v. 4586) et dans le *Ludus sancti Jacobi,* v. 205, où M. Meyer et M. Bartsch impriment à tort *s'es.*

3. *Imparfait.* — Outre la forme commune *êro, êră,* etc., le haut Limousin en a une autre, *êrio, êriă,* etc., qui, d'après Ruben, serait, à Limoges du moins, plus usitée que la première, et où l'*i* a été introduit par fausse analogie, tous les autres imparfaits qui ne sont pas en *avo* étant en *io.*[3]

4. *Subjonctif présent.* — Ce temps vient, non de la forme classique *sim,* mais d'une forme vulgaire **siam.* *Sie,* usité chez nous concurremment avec *sio,* qui est le *sia* de l'ancienne langue, se rencontre déjà dans *Gérard de Rossillon* (ms. d'Oxford)[4]. Il alterne avec *sia* (ou *sio*) dans les textes limousins du XVe siècle.

5. *Prétérit de l'indicatif.* — On a vu dans la Phonétique que l'*u* et l'*i* sont sujets à développer devant eux leur semi-con-

[1] *Suns* se trouve dans *Girard de Roussillon,* v. 72 du fragment publié par M. P. Meyer, d'après le ms. d'Oxford; mais c'est peut-être là une forme française. Le ms. de Paris donne, à cet endroit comme ailleurs, *em.* — On remarquera, d'une part, l'analogie de notre *soum* avec le catalan *son* et avec l'espagnol *somos,* et, d'autre part, celle de la forme correspondante *siam* du prov. moderne avec l'italien *siamo.*

[2] Exceptez le prov. moderne, qui dit *sias,* d'après l'analogie de la première personne du pluriel (*siam*).

[3] C'est à une fausse analogie du même genre que sont dues, en italien, les formes allongées *eravamo, eravate,* qui se sont substitu ées aux formes étymologiques *eramo, erate,* dès le premier âge de la langue. On en trouve de pareilles (*eravam, eravatz, eravan*) dans le *roman de Jaufre* (*Lex. rom.* I, 130 *b*, 152 *b*, 156 *b*, 168 *a*). Je n'en ai pas remarqué ailleurs.

[4] Par exemple, v. 338 et 343 du fragment publié par M. Paul Meyer dans son *Recueil d'anciens textes.*

sonne respective. C'est ainsi qu'on trouve déjà dans le latin archaïque *fuvit* (*fuveit*) pour *fuit*. Ce sont de pareilles formes qui, survivant à côté des formes classiques dans le latin populaire, ont donné naissance, par le renforcement subséquent de *vi* en *gui* (comme dans **mogui* pour *movi*), à celles qui ont cours aujourd'hui, à peu près exclusivement, dans notre dialecte. On trouve *foc* dans le *Planch de sant Esteve*; *fouc*, *foguet* (= *fuit* tous les deux), *foguen* = *fuerunt*, dans la version en prose de la *Croisade albigeoise* (V. Meyer, *Recueil*, p. 113). Mais ces formes ne se rencontrent pas dans les monuments littéraires de l'âge classique. Je n'en ai pas non plus vu d'exemple dans les textes limousins des XIVe, XVe, XVIe siècles, qui tous s'en tiennent encore aux formes sans *g*. Aujourd'hui au contraire, et sans doute depuis longtemps, ces dernières se sont effacées devant les autres, mais sans tomber pourtant tout à fait en désuétude ; car on dit encore quelquefois en divers lieux *fu*, *furen* (ou *futen*), *fure*, (ou *futei*), au lieu de *fugué*, *fugueren*, *fuguerei*[1].

6. 1er *Imparfait du subjonctif.*— Ici, comme au prétérit de l'indicatif, la forme sans *g* est la seule que présentent les textes classiques ainsi que les documents limousins même les plus récents. Elle reste encore aujourd'hui presque aussi usitée que la forme allongée.

7. 2e *Imparfait du subjonctif.*—La forme allongée est, je crois, la seule qui soit aujourd'hui en usage ; et, au contraire, elle paraît être restée, autant que *fugues*, étrangère à la langue classique.

Observons en terminant que, dans ces trois derniers temps, notre dialecte a substitué un *u* à l'*o* (= *ou*) des formes classiques. Cette substitution se remarque déjà dans des textes

[1] Le languedocien et le provençal, plus indépendants de la tradition que le limousin, parce qu'elle leur est sans doute moins propre, et plus faciles par suite à céder aux suggestions de l'analogie, ont donné à *être* un nouveau prétérit, en substituant au radical particulier de ce temps (*fu*) celui du présent (*se* ou *si*). De là les formes *seguet*, *siguet*, *sieguet*, selon les lieux. Ailleurs, l'*f* seule a été changée : *souguet* (St-Pons), *siousquet* (Montauban). Quelque chose d'analogue se remarque dans les formes italiennes d'imparfait *savamo*, *savate*, pour *eravamo*, *eravate*, que l'on rencontre par exemple dans Boccace.

de Limoges du XIVe siècle ; mais elle n'y a pas lieu constamment.

CHAPITRE TROISIÈME

CONJUGAISONS VIVANTES

I. — Première conjugaison : *â* (*ar* = lat. *are*)

Cette conjugaison correspond à la première conjugaison latine, dont elle reproduit exactement, sauf les modifications phonétiques, les formes conservées. En voici le paradigme:

INFINITIF

Chant ar.	*chant â.*

FUTUR

chantar ai	*chantar ai*
chantar as	*chantar â*
chantar a	*chantar ó*
chantar em	*chantar em, am*
chantar etz	*chantar ei, é*
chantar an, au.	*chantar an, au.*

CONDITIONNEL

chantar ia	*chantar io*
chantar ias	*chantar iâ*
chantar ia	*chantar io*
chantar iam	*chantar iam*
chantar iatz	*chantar iâ*
chantar ian.	*chantar ian, iou.*

INDICATIF PRÉSENT

chant, chant i, e	*chant e, i*
chant as	*chant ā*
chant a	*chant o*
chant am	*chant em*
chant atz	*chant â*
chant an, en, on, o.	*chant en, ou.*

IMPARFAIT

chant ava	*chant âvo*
chant avas	*chant ávā*
chant ava	*chant âvo*
chant avam	*chant avam, em*
chant avatz	*chant avâ*
chant avan, en, on, o.	*chant avan, en, ou.*

IMPÉRATIF

chant a	*chant o*
chant em	*chant am*
chant atz.	*chant â.*

SUBJONCTIF PRÉSENT

chant chant e	*chant e*
chant es	*chant ei, ā*
chant, chant e	*chant e*
chant em	*chant am*
chant etz	*chant ei, â*
chant en, o.	*chant an, ou.*

PARTICIPE PRÉSENT

chant ant, an.	*chant an.*

PRÉTÉRIT DE L'INDICATIF

chant ei, iei	*chant ei, î*
chant est, iest	*chant êrei, ā*
chant et	*chant é*
chant em	*chant êrem, am*
chant etz	*chant êrei, ā*
chant eren, eron, ero.	*chant êren, êrou.*

1er IMPARFAIT DU SUBJONCTIF.

chant es, essa	*chant ê, esso*
chant esses, as	*chant essā*
chant es, essa	*chant ê, esso*
chant essem, am	*chant essam*

chant essetz, atz	*chant essâ*
chant essen, essan, esso.	*chant essan, ou.*

2e IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

chant era	*(chant ero)*
chant eras	*chant erā*
chant era	*(chant ero)*
chant eram	*chant eram*
chant eratz	*chant erâ*
chant eran.	*chant eran.*

PARTICIPE PASSÉ

chant at, ado	*chant á, âdo.*

OBSERVATIONS

1. *Indicatif présent.* — La flexion *em*, que nous avons substituée, à la première personne du pluriel, à l'*am* étymologique, est celle qui est propre aux verbes provenant de la deuxième conjugaison latine (*devem* = *debemus*). Cette substitution, dont la langue classique n'offre pas, je crois, d'exemple, commence à se montrer dans les textes de Limoges du XIVe siècle, où les formes en *em* alternent avec celles en *am* [1]. Elle a eu lieu probablement sous l'influence de la troisième personne du pluriel, où la même substitution de l'*e* à l'*a* étymologique s'était opérée dans notre dialecte dès les plus hauts temps.

2. C'est aussi probablement à l'influence de la troisième personne du pluriel en *en* de l'imparfait qu'est due la forme en *em* de la première personne du pluriel de ce temps. Ces formes, dont la première seule se remarque dans les anciens textes (V. *Boëce*, v. 39, etc.) sont aujourd'hui particulières aux contrées plus méridionales que Nontron. A Limoges, comme à Nontron, on n'emploie que les formes étymologiques en *am, an;* mais les premières alternent fréquemment avec celles-ci dans les textes limousins des XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles.

3. *Subjonctif présent.* — Inversement, c'est un *a* que nous

[1] P. ex : Coutumes de Limoges, dans *Lim. hist.*, p. 646-648 : *comandem, autrejem, ordenem, donem*, a côté de *lauvam, aproam, autrejam*, etc.

avons substitué à l'*e* étymologique de la langue classique dans les formes *chantam, chantan,* du subjonctif présent, leur imposant ainsi la flexion propre aux autres conjugaisons. La même substitution de l'*a* à l'*e* a eu lieu aussi, mais non pas si généralement, à la deuxième personne des deux nombres. A Nontron, c'est, dans ces deux personnes, les formes en *e* (*ei* = *es* ou *etz*) que l'on préfère. — La première personne du pluriel de l'impératif a naturellement subi la même mutation que celle du subjonctif : *chantam* et non plus *chantem*. Elle est, exceptionnellement, restée telle qu'autrefois dans *anem* = *allons,* qu'on dit encore concurremment avec *anam* et même plus souvent.

4. *Prétérit.* — Les flexions de ce temps et des deux imparfaits du subjonctif qui s'y rattachent se dérivent phonétiquement beaucoup mieux de *evi* que de *avi*. Faut-il admettre pourtant que, seule de toutes les langues romanes, la langue d'oc ait ici rejeté la forme originelle, en latin si répandue, pour y en substituer une qui l'était si peu que, même dans la conjugaison à laquelle elle appartient, elle était exceptionnelle ? Quoi qu'il en soit, *ei* pour *avi, et* pour *avit, es* pour *assem, era* pour *aram,* etc.: telles ont été, dès le principe, dans les temps dont il s'agit, les formes de la conjugaison en *ar,* comme celles de la conjugaison en *er*.

Les trois quarts au moins des verbes que nous possédons appartiennent à cette conjugaison. C'est celle qui a toujours été, comme en français et en latin, la plus productive. Elle comprend :

1° Tous les verbes (sauf peut-être deux ou trois) de la première conjugaison latine qui sont restés dans notre langue ; tels sont *eigâ (æquare), charmenâ (carminare), cramâ (cremare), couvidâ (convitare), deramâ*[1] *(*deramare (?), doundâ (domitare), louvâ (laudare), madurâ (maturare), mudâ (mutare), soubrâ (superare), sabroundà (superabundare);*

2° La très-grande majorité de ceux que nous avons formés nous-mêmes, soit à l'époque classique, soit depuis ;

3° Enfin tous les verbes empruntés au français qui appartiennent dans cette langue à la première conjugaison.

[1] Signifie *déchirer*, comme en vieux fr. V. *Saint Alexis*, 29, 3.

Elle comprenait dans l'ancienne langue un verbe défectif, *anar*, et deux verbes irréguliers, *dar* et *estar*. *Dar* est tombé en désuétude; mais les deux autres sont encore, surtout le premier, d'un grand usage.

Anar (*adnare*). Ind. pr. *vau, vâ, vai, vam, vâ* ou *anâ, van*. Imparf. *anavo*, etc. Impérat. *vai, anem*, ou *anam, anâ*. Subj. pr. *ane*, etc. Part. pr. *anan*. Prétér. *anei*, etc. Subj. imparf. *anê*, etc. Part. pas. *ana-ado*. Le futur et le conditionnel sont formés, comme en français, avec *ire*: *eirai* ou *nirai, eirio* ou *neirio*. — C'était exactement la même proportion, dans l'ancienne langue, entre les éléments constituants de ce verbe hybride, sauf que la 1re personne plur. du prés. de l'ind. était *anam*. — En haut Limousin et à Nontron, *anâ* et les formes qui en viennent subissent presque toujours l'aphérèse de l'*a*. — Dans quelques endroits a cours un prétérit incorrect à *g* intercalaire (*anguet*). Cette faute, exceptionnelle en limousin, paraît habituelle dans les dialectes plus méridionaux (par exemple, le languedocien). — Notons encore un futur (*anarai*) composé régulièrement avec l'infinitif *anar*, mais inusité chez nous.

Eitâ (*estar*). — Nous avons ramené ce verbe au type de la 1re conjugaison, dont il s'écartait dans le principe, en reportant l'accent de la désinence sur la syllabe initiale à toutes les formes où il était monosyllabe en latin : *sto, estau, aite ; stas, estas, eitâ ; stat, estai, aito ; stant, estant, aiten ;* — et de même au subjonctif présent. J'ai déjà dit qu'il prête ses participes et ses temps composés du passé à *essei*.

II. — Deuxième conjugaison : *î* (*ir* = lat. *ire*)

Cette conjugaison n'a pas, comme la précédente, de type homogène dans le latin. Si, aux temps de la première série, de même qu'au participe passé et à l'infinitif, elle reproduit la quatrième conjugaison latine, c'est, dans les autres, de la troisième qu'elle procède, car elle s'y règle sur les verbes inchoatifs en *isco, esco*. Aujourd'hui, et depuis longtemps sans doute, elle est, dans toute la langue d'oc comme en français, complétement et logiquement constituée, c'est-à-dire que le suffixe verbal *isc* (*iss*) y précède la flexion proprement dite à toutes les formes

de la première série ; mais on voit par les textes qu'à l'époque classique les formes à flexion accentuée ne prenaient pas ce suffixe, ce qui rendait cette conjugaison semblable à ce qu'elle est encore en italien. La tendance à l'état actuel se constate pourtant assez fréquemment dès cette époque, de même que celle, devenue de plus en plus générale et dominante, dont nous reparlerons plus loin, d'imposer cet allongement en *is* aux verbes en *ir* restés conformes au type de la quatrième conjugaison latine.

INFINITIF

flor ir [1].	*flurî.*

FUTUR

florir ai	*flurir ai*
florir as	*flurir â*
florir a	*flurir ó*
florir em	*flurir em, am*
florir etz	*flurir ei, ê*
florir an, au.	*flurir an, au.*

CONDITIONNEL

florir ia	*flurir ió*
florir ias	*flurir iâ*
florir ia	*flurir ió*
florir iam	*flurir iam*
florir iatz	*flurir iâ*
florir ian, ien, ion.	*flurir ian, iou.*

INDICATIF PRÉSENT

flor isc, is	*flur iss e*
flor iss es	*flur iss ei*
flor is	*flur î*
flor em	*flur iss em*

[1] J'emprunte ce paradigme à M. Bartsch, *Chrestomathie;* il y donne comme déjà complétement constitué dans la langue classique le présent du subjonctif. Le fait n'est pas facile à vérifier ; mais je ne crois pas qu'il eût la généralité que M. Bartsch suppose. Les grammaires (Hugues Faidit, Raimond Vidal, les *Leys d'amors*) ne sont à cet égard d'aucun secours, car elles ne mentionnent, parmi leurs exemples, de premières ni de deuxièmes personnes du pluriel qui puissent ici nous éclairer.

flor etz	*flur iss ê*
flor isc on, iss en.	*flur iss en, ou.*

IMPARFAIT

flor ia	*flur iss io*
flor ias	*flur iss iâ*
flor ia	*flur iss io*
flor iam	*flur iss iam*
flor iatz	*flur iss iâ*
flor ian.	*flur iss ian, iou.*

IMPÉRATIF

flor is	*flur î*
flor am	*flur iss am*
flor etz	*flur iss ê.*

SUBJONCTIF PRÉSENT

flor isc a	*flur iss e*
flor isc as	*flur iss ā, ei*
flor isc a	*flur iss e*
flor isc am	*flur iss am*
flor isc atz	*flur iss â, ê*
flor isc an, on.	*flur iss an, ou.*

PARTICIPE PRÉSENT

flor en, iss en.	*flur iss én.*

PRÉTÉRIT DE L'INDICATIF

flor i	*flur î*
flor ist	*flur irei*
flor it, i	*flur i*
flor im	*flur, irem*
flor itz	*flur, irei*
flor iron, iro, iren.	*flur iren.*

1er IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

flor is	*flur î, isso*
flor isses	*flur issā*

flor is	*flur í, isso*
flor issem	*flur issam*
flor issetz, issatz	*flur issâ*
flor issen, an, on.	*flur issan.*

2e IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

flor ira	*(flur iro)*
flor iras	*flur irā*
flor ira	*(flur iro)*
flor iram	*flur iram*
flor iratz	*flur irâ*
flor iran	*flur iran.*

PARTICIPE PASSÉ

flor it, ido.	*flur í, ido.*

OBSERVATIONS

1. L'analogie de l'indicatif où *isc,* précédant toujours un *e,* est naturellement devenu *iss,* et peut-être aussi l'exemple du français, ont conduit à opérer le même changement devant les formes en *a* du présent du subjonctif[1]. Il en résulte que, comme en français, plusieurs personnes de ce temps se confondent avec les personnes correspondantes de l'imparfait du même mode. Cette confusion n'a pas lieu dans les dialectes plus méridionaux que le limousin, parce que *sc* y reste dur au subjonctif.

2. *Prétérit.*—Dans les dialectes plus méridionaux de la langue d'oc, spécialement le provençal et le languedocien, le prétérit et l'imparfait du subjonctif ont été abusivement allongés par l'insertion du *g* dur, qui, dans la langue classique, n'était attribué qu'aux prétérits dérivés de parfaits latins en *ui* ou *vi* non précédé d'*i*. Cette faute était déjà générale à Toulouse au XIVe siècle, comme on le voit par les *Leys d'amors* (II, 386). Aujourd'hui, je le répète, elle est devenue la règle presque partout ; le Limousin lui-même n'a pas su s'en défendre entièrement, car Limoges et Tulle disent *finigué* par exemple, au

[1] On a déjà des exemples de ce changement dans les textes de Limoges du XIVe siècle.

lieu de *fini*, comme Toulouse et Marseille. Mais le Périgord (Nontron, Périgueux, Ribérac), plus fidèle sur ce point, comme en général sur tous les autres, à la tradition classique, a échappé à la contagion. — Voici donc comment se conjuguent en haut et bas-limousin le prétérit et le subjonctif imparfait des verbes en *ir* :

PRÉTÉRIT	SUBJONCTIF IMPARFAIT
finigu ei	*finigu ê, esso*
finigu êrei, ā	*finigu ess ā*
finigu é	*finigu ê, esso*
finigu êrem, am	*finigu ess am*
finigu êrei, ā	*finigu essâ*
finigu êren, ou.	*finigu essan, ou.*

Le fonds primitif de cette conjugaison se compose de verbes provenant, une moitié à peu près de la quatrième conjugaison latine (*ire*), l'autre moitié, sauf quelques-uns d'origine germanique ou de provenance inconnue, de la seconde (*ĕre*), ou de la troisième (*ĕre*), ces derniers ayant déjà probablement passé, dans le latin vulgaire, à la quatrième conjugaison.

A ce premier fonds se sont ajoutés :

1° Un assez grand nombre de verbes formés par la langue d'oc elle-même ;

2° Tous les verbes empruntés directement au latin après la période des origines et qui appartenaient dans cette langue à la deuxième, à la troisième[1] ou à la quatrième conjugaison ;

[1] Les verbes latins en *ēre* et *ĕre* introduits dans la langue française depuis les origines ont naturellement reçu l'infinitif en *er*, qui paraissait identique au leur, et toute la série de leurs formes a été la conséquence nécessaire de cette première attribution. On comprend facilement qu'il en ait été autrement en langue d'oc, où, grâce au maintien de l'*a* à l'infinitif de la première conjugaison, ce fut plutôt à la seconde (*ir*) qu'à celle-ci que les verbes en question durent paraître assimilables. Voici quelques exemples pris dans les *Coutumes de Limoges* : ***resistir***, ***exercir***, ***possedir***, ***sustituir***, ***succedir***, ***presumir***. Remarquons en passant que, la plupart de ces verbes étant, depuis l'âge classique, tombés en désuétude, c'est aujourd'hui sous la forme française que nous les employons quand nous avons à nous en servir, et, comme, ainsi qu'on l'a vu, les verbes français en *er* restent chez nous de la première conjugaison. nous disons ***resistá***,

3° **Enfin, quelques verbes pris au français, en *ir*, bien entendu, dans cette langue, et qui sont pour la plupart d'introduction récente.**

Je me bornerai à mentionner ici quelques-uns de ceux qui appartiennent au fonds primitif, en faisant remarquer qu'un fort petit nombre avaient dans le latin classique la forme inchoative. Tels étaient *putresco, (in)gemisco, floresco, languesco, lucisco*. Mais il est probable que la plupart des autres avaient déjà reçu cet allongement dans le latin vulgaire, avant le dégagement des langues romanes.

a. — Verbes provenant de la quatrième conjugaison latine : *eisi (exire); nūri (nutrire); urdi (*ordire); peri (perire); pati (*patire); sarci (sarcire); sebeli (sepelire); touissi (tussire),* usité en bas Limousin, mais non à Nontron ; *vīti (vestire).*

b. — Verbes provenant de la deuxième conjugaison latine : *(a)-coumpli (complere); jóuvi (gaudere); langui (languere); lūzi (lucere); pūri (putrere).*

c. — Verbes provenant de la troisième conjugaison latine : *chabi*[1] *(capere); eissuri (exurere); fremi (fremere); gemi (gemere); legi (legere); parci (parcere); trahi (tradere); tundi (tundere).*

d. — Verbes d'origine germanique : *chóusi (kaustjan); crūssi (kraustjan); eicharni (skernon); furbi (furban); furni (frumjan); gari (warjan); gandi (wantjan).* Il y a encore pour ce dernier hésitation entre la forme primitive et la forme inchoative.

Appendice à la deuxième conjugaison

Verbes en ir *à forme non inchoative*

Ces verbes sont aujourd'hui peu nombreux, beaucoup de

exerçá, possedá, etc. Le parler de Tulle paraît avoir été plus fidèle que le nôtre à la tradition, c'est-à-dire avoir admis un peu moins de ces verbes refaits sur le patron français.

[1] Ce verbe appartenait, dans l'ancienne langue, à la troisième conjugaison (troisième classe). En le faisant passer dans la seconde, nous avons retenu plusieurs de ses anciennes formes que nous employons concurremment avec les nouvelles, savoir : le prétérit de l'indicatif (*choubé*), l'imparfait du subjonctif (*choubésso*), le participe passé (*choubu*), et enfin le futur et le conditionnel (*choubrai, choubrio*). On remarquera que la diphthongue du parfait a été abusivement propagée à ces deux derniers temps. La même faute, comme on le verra plus loin, a été commise dans le composé *reçabei* et dans *sabei.*

ceux qui à l'origine faisaient partie de leur groupe ayant graduellement reçu la forme inchoative. Voici le paradigme de l'un d'eux, *parti*. Je ne donnerai que les temps de la première série, ceux de la seconde ayant identiquement les mêmes formes que *flurî*.

INFINITIF

part ir.	*part î.*

INDICATIF PRÉSENT

part, part i, e	*part e*
part es	*part ei*
part	*par*
part em	*part em*
part etz	*part ê*
part en, on, o.	*part en, ou.*

IMPARFAIT

part ia	*part io*
part ias	*part iâ*
part ia	*part io*
part iam	*part iam*
part iatz	*part iâ*
part ian, en, on, o.	*part ian, ou.*

INFINITIF

part	*par*
part am	*part am*
part etz.	*part ê.*

SUBJONCTIF PRÉSENT

part a	*part e*
part as	*part ă, ei*
part a	*part e*
part am	*part am, iam*
part atz	*part â, iâ, ê, ei*
part an	*part an, ian, ou.*

PARTICIPE PRÉSENT

part ent.	*part en.*

OBSERVATIONS

1. *Indicatif présent.*— Ce sont les flexions propres, en latin, à la deuxième conjugaison (*ēre*) qui ont été attribuées à celle-ci, au lieu de celles qui, originairement, lui appartenaient. *Audimus, auditis* auraient donné *auzim, auzits,* là comme au prétérit. Ces formes ne se rencontrent pas.

2. *Subjonctif présent.* — C'est la troisième conjugaison latine qui a fourni les flexions de ce temps, et si cela est parfaitement régulier pour les verbes à forme inchoative, puisque ces verbes suivaient en latin la troisième conjugaison (*florescam, as, at*), cela l'est moins pour les autres qui, d'après leur origine, devraient les avoir en *ia, ias,* etc., = *iam, ias.* Mais la langue classique, qui paraît avoir eu peu de goût pour ces flexions mouillées, ne les conserva guère que là où l'*i* pouvait se combiner avec *n* ou *l.* Presque partout ailleurs, elle les remplaça par les flexions sèches provenant de la troisième conjugaison. Ex.: *colha, venha,* mais *parta, sorta, mora.*—A Nontron, la proportion entre les formes sèches et les formes mouillées reste la même que dans la langue classique; mais, sur d'autres points de notre dialecte, ce sont au contraire les dernières qui paraissent préférées, et on les prête même quelquefois à des verbes qui, étymologiquement, y répugnent, par exemple, comme à Tulle et à Limoges, à ceux de la première conjugaison. — J'ai déjà fait remarquer qu'il y a eu dans notre dialecte, depuis l'âge classique, un échange de formes entre la première conjugaison et les autres, ce qui a produit, comme en français, une série unique de flexions pour tous les verbes, sauf la différence résultant, dans quelques-uns, de la présence d'un *i* consonne, c'est-à-dire du mouillage de la consonne antécédente. Cet échange ne s'est pas fait partout d'une manière identique. Ainsi, tandis qu'en un lieu, Limoges, par exemple, on préfère pour la deuxième personne des deux nombres les flexions en *a* (lat. *as, atis*), ailleurs, ce sont au contraire celles en *e* (lat. *es, etis*) qui ont prévalu.—Sur d'autres points à Tulle, par exemple, la distinction primitive a persisté, au moins dans les flexions atones, l'*e* de la première conjugaison étant resté tel, et l'*a* des autres s'étant, selon la règle, affaibli en *o*: *chante* = *cantet*; *venho* = *veniat.*

Cette deuxième section de la conjugaison en *ir* ne comprend plus qu'un très-petit nombre de verbes, et plusieurs de ceux qui lui restent tendent à la quitter pour passer dans la première. Tels sont, chez nous, *fugi, culi,* qui, à certaines personnes, hésitent entre la forme primitive et la nouvelle. Cette tendance est plus forte en haut Limousin qu'à Nontron. Dans le dialecte languedocien, tous ou presque tous ont passé à l'inchoative, et cela depuis fort longtemps, comme en témoignent les *Leys d'amors,* qui, en condamnant les formes telles que *cubrisc, mentisc, servisc, umplisc, ubrisc, ufrisc, sufrisc, dormisc, partisc,* en constatent par là même l'usage courant à Toulouse dès le XIVe siècle.

La liste suivante comprend tous les verbes simples de cette conjugaison, persistant encore à Nontron dans la forme primitive, que j'ai pu recueillir. Les plus nombreux (13) étaient, dans le latin classique, en *ire*. Les autres (6) appartenaient originairement à l'une ou à l'autre des conjugaisons en *ere*.

1. *Culi (colhir, culhir, cullir = colligĕre).*
2. *Fugî (fugĕre).* J'ai déjà dit que pour ces deux verbes l'hésitation entre les deux formes est très-fréquente.
3. *Pudî (putēre).*
4. *(Re) pentî (pœnitēre).*
5. *Bulî (bullire).*
6. *Durmî (dormire).*
7. *Mentî (*mentire).*
8. *Ouvî (audire),* qui est *auzi* en Languedoc et en Provence.
9. *Partî (*partire).* Au sens de *partager,* ce verbe est inchoatif.
10. *Rundî (grundire).* On hésite souvent entre les deux formes.
11. *Sentî (sentire).* On trouve déjà *cosentis = cosent* dans *G. de Rossillon,* v. 2,918.
12. *Servî (servire).*
13. *Surtî (*sortire).*
14. *Cubrî* ou *crubî (*cooperire).*
15. *Dubrî* ou *drubî (deoperire).*
16. *Ofrî (*offerire* pour *offerre).*
17. *Sufrî (*sofferire* pour *sofferre).*
18. *Mourî (*morire).*
19. *Venî (venire).*

Les treize premiers verbes de cette liste se conjuguent en tout conformément au modèle ci-dessus. Les cinq suivants ne s'en écartent qu'au participe passé, qui a conservé, à Nontron, comme dans la langue classique, la forme latine : *cuber, duber, ofer, sufer*[1], *mor*. Le dernier, *veni*, en diffère complétement tant au participe passé qu'au prétérit, où il fait *vengu, venguî*. Ce verbe ne se rattache ainsi que par son infinitif à la présente conjugaison. Par ses autres caractères déterminants, il appartient plutôt à la troisième conjugaison, à laquelle sont propres, comme on le verra plus loin, ces formes en *guî* et *gu*.

C. CHABANEAU.

(*A suivre.*)

[1] En certains lieux, par exemple dans les campagnes au nord de Nontron, ces quatre participes ont été régularisés : *crubi, dubri, ofri, sufri*. — *Ubrit* et *cobrit* sont déjà dans *Gérard de Rossillon* (v. 1957, 1940)

HISTOIRE LITTÉRAIRE
DES PATOIS DU MIDI DE LA FRANCE
AU XVIIIe SIÈCLE [1]

J'aime autant dire tout d'abord que les œuvres écrites dans les patois du midi de la France, au XVIIIe siècle, que j'ai pris à tâche d'apprécier dans la présente étude, n'eurent aucune originalité, n'ayant été que l'écho très-affaibli de la littérature nationale de cette époque.

On le sait, celle-ci n'opposa aux talents sévères du siècle précédent que des allures affadies, fruit d'une culture raffinée jusqu'à l'excès. Toute servitude du passé devint haïssable à une société nouvelle, que l'on vit s'appliquer à s'affranchir de la rigidité compassée et solennelle, si nettement caractéristique de la période qui venait de finir. La langue y gagna de la souplesse et une allure plus vive, plus dégagée, plus en rapport avec l'esprit léger et pénétrant de la nation, mais elle y perdit l'usage de la règle et souvent la distinction.

Le goût que l'on prit aux productions de quelques aimables esprits devint la signification de cette protestation contre le rigorisme, disons plus vrai, contre l'absolutisme en toutes choses du long règne de Louis XIV. Tout y affecta une allure libre, mais franche et sans hypocrisie. En entrant dans le grand concert des écrivains qui ne furent poëtes que pour être poëtes, comme le cardinal de Bernis, l'abbé de Chaulieu, le marquis de la Fare, Piron, Gentil-Bernard, Chapelle, Bachaumont, l'abbé Gresset, de Fontenelle et bien d'autres encore, Voltaire fit entendre les accents de sa voix sceptique et frondeuse jusqu'à la révolte, quoique humaine au fond. Marmontel, de la Harpe, de Saint-Lambert, s'unirent aux prosateurs philosophes pour prêcher l'esprit nouveau, esprit tout empreint de tolérance, ouvrant ainsi les horizons qui sont devenus la visée de l'époque moderne. Aucun de ces acteurs ne se doutait qu'il travaillait à préparer la révolution sociale qui allait bientôt éclater.

[1] Ce travail, que M. le docteur Noulet a bien voulu réserver à la *Revue des langues romanes*, est le complément naturel de l'*Essai sur l'histoire littéraire des patois du Midi de la France aux XVIe et XVIIe siècles*, inséré par lui dans la *Revue de Toulouse* et tiré à part à 100 ex. gr. in-8°, en 1859.

Une fois sur cette pente, le siècle se laissa aller à tous les élans généreux du cœur, sans réflexion, sans mesurer le danger des réformes radicales trop précipitées qui devaient en sortir.

Que pouvaient contre le flot de l'opinion les comédies hargneuses de Destouches, les épigrammes de Lamothe, les critiques de chaque jour de l'abbé Morelet, les sombres horoscopes de Gilbert, digues impuissantes contre un tel courant ?

Dans le midi de la France, encore si séparé de la France du Nord par l'usage que l'on y faisait des patois dérivés de la langue romane, tout se passa de même. Des esprits cultivés y écrivirent dans ces mêmes patois, en s'inspirant de la littérature française. Ils étaient sûrs ainsi de piquer plus au vif la curiosité des lecteurs et de se faire entendre du plus grand nombre. Ils furent donc légers de ton et d'humeur satirique, favorisant, sans qu'ils s'en rendissent néanmoins un compte bien exact, les idées d'émancipation nouvelles qui s'imposaient chaque jour davantage.

Et les idiomes méridionaux, que devenaient-ils eux-mêmes au moment où le XVIIIe siècle se séparait si radicalement du passé ? Ils suivaient le même cours; les anciens liens qui les rattachaient à la langue des troubadours se relâchaient de jour en jour, inclinant ainsi de plus en plus vers la langue française. Au XVIIe siècle, nous les avons trouvés encore assujettis, sinon à la règle, au moins à la coutume: désormais ils s'affranchissent de toute contrainte. Ceux qui les emploient ne se piquent plus du rigorisme d'autrefois; chacun, à part de très-rares exceptions, plus nombreuses chez les Provençaux, écrit en un jargon sur lequel le français déteint continuellement : on dirait que la langue nationale, irritée de la longue résistance des idiomes du Midi, ne pouvant les vaincre de vive force, s'applique à les corrompre et à les avilir.

C'est à démontrer que tout se passa ainsi que je vais m'appliquer, en analysant, avec une indulgente impartialité, les productions qui m'auront paru, par quelque côté, les plus dignes d'être signalées à l'attention des curieux qui veulent bien accorder encore quelque intérêt à l'histoire rétrospective des patois du midi de la France.

CHAPITRE PREMIER

Les abbés poëtes au XVIIIe siècle : Claude Peyrot, du Rouergue ; Favre, Cléric, Martin, Coste, du bas Languedoc ; Sage, Lacombe, Brugiè du bas Limousin ; Girardeau, du Bordelais ; Vigne, de la Provence ; Gravières, de l'Agenais ; l'abbé de Pujoo, du Béarn.

Nous posons au frontispice de cette étude sur les petits poëtes fournis par la littérature patoise, au XVIIIe siècle, une assez longue suite de gens d'église, hommes d'esprit et de mœurs faciles, de ces dévôts auxquels Saint-Lambert pouvait dire, sans les offusquer, en les opposant aux austères jansénistes :

> Aux charmes touchants du bréviaire
> Vous entremêlez prudemment
> Et du Virgile et du Voltaire.

Le premier, qui nous est le plus sympathique, sera Claude Peyrot.

Quelle excellente figure de curé rouergat, que celle du prieur de Pradinas ? C'est la bonhomie unie au bon sens, sous le couvert d'une pointe de grosse jovialité, mais qui ne laisse jamais apercevoir que des intentions honnêtes. Toutes les productions poétiques de l'abbé Peyrot répondent à ce portrait : on en vient à se plaire dans la douce familiarité de ce poëte, qui, de bonne heure curé de village, sut s'identifier avec la vie calme et modeste qu'il acceptait, s'attachant avec passion au mœurs champêtres, dans le pays où il était né, et fixant sa muse sur des sujets rustiques. On aime à se le représenter dans son prieuré de Pradinas, façonné aux pratiques de l'agriculture, soutenant les âmes dont il avait pris la direction, prenant part à leurs peines, à leurs joies, à leurs fêtes ; car il était de ces pasteurs qui font respecter et aimer leur ministère par des mœurs pures, et surtout par la douce compassion qu'ils accordent aux misères de la vie.

Jeune encore, il occupa une prébende au Chapitre de Saint-Sernin de Toulouse. Il s'en fallut de peu qu'il ne gâtât son

excellent esprit dans cette ville, au contact de l'Académie des Jeux floraux : les fleurs capitouliennes le séduisirent ; il se tourna donc un moment du côté de la muse française, au lieu de la muse patoise badine, je ne dis pas légère, qui sera bientôt la sienne. C'est ainsi qu'il répondait à l'appel de ce pauvre M. de Malepère, de naïve mémoire, qui, ayant passé sa vie à rimer pitoyablement des sonnets à la Vierge Marie, fonda le prix d'un lis d'argent applicable, tous les ans, à un sonnet adressé à la Dame de ses pensées. L'abbé Peyrot mérita trois fois cette récompense et quelques autres petites fleurs encore.

Rentré dans son cher Rouergue, près de Millau [1], l'abbé Peyrot revint à son naturel et à son patois, comprenant, en homme bien avisé qu'il était, que l'idiome natal le servirait mieux que le français, qu'il ne savait guère qu'artificiellement. Désormais, il ne fera que de rares infidélités à son langage maternel.

Il lui prit d'abord fantaisie de s'essayer dans les géorgiques. Il publia le *Printemps rouergat (la Primo rouergasso)*, bien décidé à ne point étendre son horizon au delà de son cher pays. Ce morceau, tout didactique, fut en quelque sorte l'avant-goût de ses *Quatre Saisons (los quatré Sosous)*, plusieurs fois réimprimées et toujours fort prisées [2]. L'auteur y chante les quatre parties de l'année, invoquant, comme l'usage le voulait, les divinités de l'Olympe : le bon prieur aurait-il osé enfler sa musette sans en demander la permission à Apollon d'abord, puis aux Muses, à Pan et à d'autres encore ?

Quant à la manière de Peyrot, elle consiste à tracer au vrai le tableau des pratiques champêtres qui lui étaient familières, dans un langage aisé, sans ambition, vulgaire même, mais sans une trop forte pointe de cette trivialité qui déshonore tant de productions patoises.

Aussitôt que le printemps renaît, Peyrot vous fait assister au début des travaux des champs, que le père de famille dirige. Vous ne quitterez plus le digne patriarche de toute l'an-

[1] Il était né à Millau en 1709 ; il mourut à quatre-vingt-six ans, au village de Paillas.

[2] M. A. Peyramale en a donné une traduction en vers français, en 1862.

née, toujours entouré des siens, pour le suivre dans tous les détails des soins donnés à son domaine, à travers les péripéties de la bonne comme de la mauvaise fortune

Déjà la belle saison touche à sa fin ; tout fait pressentir la venue de l'été :

Lo scéno bo chongea ; dé lo flour printonieyro,
Bésen déja soli l'obouribo cérieyro ;
Oquel fruit soborous, qu'és dé toutés l'aynat,
E qu'éblouis lous uels dé soun rougé incornat,
Ben gorni lous desserts ombé lo fraiso aoudouso,
E lo fromboiso ombrado, e lo grauseillo isprouso ;
Lou pérou muscodel, l'aubricot ogrélet,
E lo poumo jonncnquo, é lou prunel bioulet.
Ocos fach, lou Printems sounjo o pléga bogatgé,
De sos flours paouc-o-paouc disporés l'estolatge.

L'été amène d'autres soins : voici venir la fenaison si gaie, la première récolte des biens de la terre :

Quond l'herbo dins lou prat coumenço o blonquéja,
L'en cal traïré, aoutromen lo mitat s'en estraillo :
Onen dounc, compognous, bité ottropas lo daillo.
Oqui n'o prou dé dich. Per lou mestré onimats,
Lous borlets en comiso, é d'oquel fer ormats,
Fau sauta, sons piétat, l'ournomen dé lo prado :
Tout toumbo joust l'oïgino o l'ocout osugado.
Piey, per bira lous rengs, ben dé moundé un troupel ;
Olaro on bey jouga lo fourquo é lou rostel.
Tondis qué l'un fourquéjo é qué l'aoutré rostélo,
Lous doillaïres o l'oumbro ounchou lo gorgomélo.
Quond del fé prou sécat, lou sor fau lous moulous,
De tout lou besinat bénou lous effontous,
Jusquos ol cachoniou qué sort dé lo bressolo,
Escola sus lo pilo é fa lo cobriolo ;
S'y plasou talomen qué quittou pas lou prat
Qué quond dins lo fénial bésou lou fé dintrat.

Mais, quand arrive le temps de la moisson, le bon abbé se prend d'une triste et profonde compassion pour les ouvriers des champs. Il y a dans ses accents l'expression bien sentie de l'intérêt qui le domine, comme un cri échappé du cœur ; ce qui l'amène à comparer les précieux producteurs des choses indispensables à la vie, aux riches oisifs des villes, et à tracer un tableau plaintif des abus de son temps :

Graços o tous éfons, préciouso ogriculturo,
Onon dins paouc dé tems régourja dé posturo ;
Sérion léou morts dé fom, sé nous disioou dé nou;
Coussi dounc lour estat és to paouc en hounou ?
Lou riché poressous, que n'oun fo qué sé jaïré,
T'ogacho ombé mesprés, péniblé cultibaïré.
Eh ! sent pas, lou sodoul, qu'endurorio tolen
Sé n'obio qué soun or o mettré joust lo den.
Lous sobens quaouqués cops au counsocrat lours beillos
O conta dé toun art los utilos merbeillos,
Sons réussi pourtant o chonja toun estat;
Toujour sios misérablé, omaï toujour estat.
Souben, las del trimal dé touto lo journado,
Crésés d'ona monja to soupo mitounado ;
E trobos un Fourrou qu'és mestré o toun houstal.

En ceci l'abbé Peyrot est en parfaite communauté de sentiments avec cet autre chantre des *Saisons*, Saint-Lambert, lui aussi, ému au tableau des souffrances du cultivateur. Seulement, Saint-Lambert n'est pas entré aussi loin dans les confidences du laboureur opprimé ; il devine plutôt ses peines qu'il ne les connaît. Peyrot, lui, les exprime comme il les a comprises, comme il les comprend tous les jours, et s'arrête sur ce tableau avec l'intention d'arriver à la réforme du mal.

Nous avons entendu le poëte millavois : écoutons le poëte français :

Hélas ! le malheureux qui rend nos champs fertiles
Est immolé sans cesse aux habitants des villes ;
Et, dédaignant ses soins, son état, ses vertus,
Nous honorons ici les talents superflus,
Un vrai faste, des noms, un frivole art de plaire.
O toi, par qui fleurit l'art le plus nécessaire,
Ami de l'innocence, honnête agriculteur,
Qu'il est facile et doux de faire ton bonheur !
Ah ! s'il n'a pas à craindre une injuste puissance,
Un tyran subalterne ou l'avide finance ;
Si la loi le protége, il est heureux sans frais :
Auprès de la nature, il sont tous ses bienfaits.

L'abbé Peyrot est pour les réformes sociales, et il voit s'ouvrir avec bonheur l'ère qui doit les amener, ce monde nouveau et inconnu vers lequel tous les esprits généreux sont tournés. Il loue donc la suppression des corvées et aspire à l'amélioration du sort des ouvriers des campagnes, jusque-là si injustement oubliés.

Il fait bon voir cet excellent curé, loin de s'effaroucher des amusements de ses paroissiens, si péniblement courbés vers la terre toute la semaine, nous tracer le tableau de leurs jeux du dimanche, d'un œil indulgent et compatissant.

N'és pas qué per oco lous dimengés, los festos,
Quond oprès lou serbicé oben dé tems dé restos,
N'oun prenguen quaouquos fés dé plosés innoucens.
Joust l'ormé dé lo plaço onon toutés essens,
Jougon qualquo bouteillo ol briscan, o los quillos;
Tondis qu'un paouc pus luen porluféjou los fillos
Soulos; car, dés gorçous sé sé triabou pas.
Lou ritou lour forio del mesclodis un cas;
Omaï crégnou d'ailiurs qué lo mairé obertido,
Entr'estré dins l'houstal lour baillé lo brondido.

Il s'est complu à raconter la fête qui clôt les travaux de la moisson, la *Soulenco*:

Mais oïci lou grond jour, lou jour dé lo Soulenco;
Déja dins lo couïréto estoundéjo lou ris,
E dins l'oulo sou pieyro uno garcho boulis
Oquel jour per l'houstal és uno majo-festo,
O lo colré otobé tout lou moundé s'oppresto.
Mestré, mestro, goujats, chombrieyro é mojoural,
Sou déja rébestits dé l'hornès dimergal.
Lo fillo del pogés, miéjo doumoïséléto,
O corgat sous rubans é so fino joquéto.
Lo postréto o plegat soun rigot en tourtel.
Lo gran, mémé lo gran, pus séco qu'un rostel,
Dé la caïsso o solit toutes sos ontiquaillos,
E dé soun coutillou résounsat los bombuaillos.
Lou pogés ol célié bo rompli lou poillou;
So fenno sus lo taoulo estend lou tougoillou.
O lo clortat d'un lun penjat o lo trobado.
Sul bonc qu'és o l'entour s'ossetto l'houstolado.
Lou mestré, qué sé pimpo ol cap de l'orchibanc,
Fourbio en orré lo floto é coupo lou pa blanc.
Né trosmet uno péço o cadun dé lo troupo,
Qué d'un trobers dé det l'opplécho per fa soupo.
Sul trépié l'oulo orribo, é d'obord s'escolcis,
Lo fourchéto d'Odam porto ol caïs lous boucis.
Dins l'estoumac lo soupo o péno és dobolado,
Qué toutes au dé ris uno bouno siétado;
Mais dé ris to pébrat qu'oluco lou gousié.
Au piey per ocoba dé forci lou grésié,
Dé lo garcho boulido uno pléno escudélo.
E d'holi dé sirment per ouncha lo corrélo.

Toujours pur s'endobalo, é lou tossou coumoul :
Enfi, quond au bégut é trincat lour sodoul,
E qu'oun resto pus rés o mettré dins lo panso,
S'en bau ol coumunal fa quatré tours dé danso.
D'espigos per bouquet cadun porto un romel ;
Oundrieu tiro lou branlé ol soun del coromel.
Lour joyo és respendudo o l'entour del billatgé,
E lours conts entenduts dé tout lou besinatgé.
Saïqué, oprès lo moïssou, d'oquel biais, o-pu-près,
Sé fosio d'aoutré tems lo festo dé Cérès.

Telle est cette œuvre de longue haleine, à l'étude de laquelle on voudrait s'attarder. Mais arrivons aux badinages échappés à la plume de l'abbé Peyrot ; nous en choisirons deux, qui nous semblent le mieux marquer le bon sens pratique de l'excellent prieur, que nous avons dit constituer le fonds de son naturel. Après lui avoir emprunté la description de la fête qui suit le battage des grains, citons quelques pages de l'*Origine de la farandole (Ourigino dé lo forondolo)*, de cette danse, ou, si l'on l'aime mieux, de cette course dansée, si prisée de nos pères.

La Farandole est annoncée pour le soir :

Olerto, olerto, coumpognous !
Cal dégourdi lous combojous,
Lo forondolo onuech sé danso.
E baoutros, fillos, otobé.
Hornescas-bous coumo counbé ;
Cal dins uno houro estré en codanso...

Le poëte, s'interrompant, raconte en quelques vers l'origine de ce divertissement, qu'un gros mangeur, lent à la digestion, imagina un jour :

Mais o perpaous, qu'on n'és questiou,
Disou qu'un certain mestré Ondriou,
Qu'oïmabo retté lo boumbanso
E qu'éro lent o fa lo digestiou
Quond obio trop forcit lo panso,
Imoginet oquélo poussessiou
Qué d'un pigré estoumac précipito l'octiou...

Qu'il en soit ainsi ou non, toujours est-il que la jeunesse est folle de la farandole :

Qué l'histoiro sio fulso, ou qué sio bertodieyro,
Ocos égal : es aumens pla bertat

Qué dé lo déboutiou lébrieyro
Lo junesso dé tout estat
Es toujour presto o ségré lo bonieyro.
Entr'ausi battré lou tombour,
Siago dé nuech, siago dé jour,
Un moïnatgé, un fillou qué sort dé lo bressolo,
Un nossou rétroussat, un robossou dé drollo,
En courset blonc, en jupoun court,
S'offraïro d'un coddet, siago poulit ou lourt,
Qu'ombé lou moucodou qué serbis dé brossieyro,
Lo trigosso en sauten dé corrieyro en corrieyro,
Enquio qué dé sauta sio trempo coum'un gourp,
Ou qué dé sé roussa l'un é l'aoutré siou lassés.
Lou molhur és qué dins lou temps
Qué brondissou lours pessomens,
En tournen cent cops sur lours passés,
Lou bilain, oquel fi cotas
Qué bol per-tout mettré lou nas,
Per poudé fa sous caulets grassés,
Dé lous ségré n'és jomaï las;
Mais luen d'oïci, biel goulordas,
S'oï foras trop magré poutatgé ;
Car tout lou moundé sero satgé
E dégus t'éscoutoro pas.
Otal sio !

Le trait final est on ne peut plus heureux: le bon curé reconnaît bien que, par malheur, tandis que ses jeunes ouailles, filles et garçons, *secouent*, pour s'en délivrer, *leurs soucis,* en suivant la danse échevelée, le démon, qui guette toutes les occasions de pousser au mal, pense faire là une bonne prise. Mais le prieur est tranquille : que le vilain fasse donc ce qu'il voudra, il se flatte, lui, pasteur de ce troupeau, que de tels efforts seront en pure perte; il répond de son monde, ou tout au moins espère-t-il ne point se tromper, et il suit d'un regard sympathique la farandole qui passe, comme pour la placer sous sa protection.

En 1785, époque à laquelle nous rapportons l'*Épitre de l'abbé Peyrot au père Venance (Épitro ol péro Bènanço, copuchin dé Nostro-Damo d'Orient, près Saint-Serni),* si la tolérance entrait de plus en plus profondément dans les mœurs, la réforme du monde monacal n'agitait pas moins les esprits : on se demandait si cet état du clergé, dit régulier, n'était pas anormal et s'il avait sa raison de durer. Ami de toutes les

réformes, le prieur de Pradinas tombait d'accord sur ce point, comme sur tant d'autres, avec les politiques. Il s'en est expliqué fort librement, quoique sous la forme d'un badinage, avec le père Venance, jeune capucin, que ses succès dans la poésie légère avaient fait surnommer le père Tibulle [1]. Répondant à un compliment de celui-ci, le vieux prieur, après s'être excusé de ce que son grand âge,— il avait soixante-seize ans,— ne lui permettait pas une plus longue réponse, l'interpelle en ces termes :

Perqu'y sen, un paouc coquetten
Sur un sutget qué mé trobaillo :
Digos-mé, n'oun coumpréné pas
Coussi tont joubé, tont oïmablé,
Pouguéros, grond tolibournas,
Sons beyré pus luen qué lou nas,
Té coubri d'un copuchounas,
D'uno cordo, d'un bolondras,
E dé tont d'aoutrés orias,
Qué per mo fé fau poou al diablé.
Porlen paouc é qué siaguo bou ;
Qué disés, quond contos Motinos,
Nozillos coum'un loup-gorou ;
Piey crésés de faïre millou,
En t'égrotillen los esquinos
Ombé qualqué tros dé bouïssou.
You crésé qué fas douçomen :
Aurio dé tu pla paouro idéo,
Sé disios qué per ona ol Cel
Sé cal mettré coum'un curbel,
Ou négré coumo chiminéo.
Omic, fiso-té o biel cat ;
Faï qualqué cop, dédins l'olcobo,
Qualqué poulit bers d'omogat.
Sé jomaï lou gardien lous trobo,
Digos-y, d'un toun dé piétat,
Pèro Gordien, *Ave Maria !*
El boudro pas cap d'aoutro probo ;
Car you sabé qué chez bous-aous,
Un pichot aïré d'hipoucritté,
Un uel boïssat, un dous perpaous,
Ten lioc dé tout aoutré méritté...

(1) Jean-François Dougados, né près de Carcassonne, le 13 janvier 1762 ; d'abord capucin, puis sécularisé. A la Révolution, il fut professeur d'éloquence à Perpignan, volontaire aux armées, où il parvint au grade d'adjudant général. Partisan des Girondins, il en eut le sort, et fut guillotiné en 1794, à trente-deux ans.

Lorsque la Révolution française éclata, l'abbé Peyrot crut voir se réaliser toutes les espérances que son cœur avait rêvées ; aussi salua-t-il dans un *Compliment (Coumplimen d'un franc potrioto o l'Aoubre de lo Libertat)* l'arbre emblème des libertés nouvelles ; il lui dit en finissant :

D'un bosc socrat aoutrés cops lous gorrics,
Dé Jupiter rondérou lous ouraclés :
E tu foras huey lou pus grond dés miraclés,
Sé, sonsiblé os malhurs qué désolou l'Estat,
Sabés trouba lou biaïs d'escorta lous oubstaclés
Qu'empachou lou rétour dé so tronquillitat.
Té souetté, en ottenden, joyo é prouspéritat.

Telle était cette bonne nature, que ses mœurs honnêtes et douces ne cessèrent de refléter : elle se trahit continuellement dans les passe-temps que sa muse lui faisait au milieu des loisirs occupés de son prieuré, où on ne le trouva jamais soucieux ni de fortune, ni de gloire, mais sans cesse guidé par la noble passion d'y pratiquer les modestes vertus d'un sage et la culture de son esprit.

Un lien de proche parenté unit l'abbé Favre à l'abbé Peyrot ; ils firent l'un et l'autre leurs délices de la muse patoise, dans d'humbles presbytères de village, sans autre ambition que de se récréer et de récréer leurs amis. Quoique le tour badin leur fût également propre, il faut convenir que la forme littéraire ou poétique prend une tout autre distinction sous la plume de Favre ; moins contenue que celle de Peyrot, elle se fait pardonner ses écarts de gaieté, que protége un continuel sourire : là où le prieur rouergat invoque la franche bonhomie, le prieur languedocien glisse une pointe de fine raillerie ou, si l'on aime mieux, de bénigne malice. On constate chez l'un et chez l'autre le même goût pour les réformes que réclamait le siècle.

Au reste, l'idiome de Montpellier, employé par Favre, a une sorte de gracieuseté qui tranche du tout au tout avec l'idiome rustique de Millau, et cela suffit pour donner, à part le talent personnel de chacun d'eux, un tout autre ton aux fantaisies des deux auteurs.

Toute la vie de l'abbé Favre se passa sans éclat : né en 1727 à Sommières (Gard), de parents pauvres, il devint, fort

jeune encore, bibliothécaire du marquis d'Aubais, puis prieur ou curé de petites paroisses, au diocèse de Montpellier. Il mourut à cinquante-cinq ans, dans son presbytère de Celleneuve.

Infatigable travailleur, il laissa de nombreux manuscrits ; il semble n'avoir rien publié lui-même. Cependant certaines de ses compositions, deux surtout, récitées devant ses amis, retenues et répétées, eurent de son vivant un grand succès. Il en courut des copies qui les rendirent populaires. Après sa mort, elles eurent seules, pendant longtemps, les honneurs de l'impression. Ce ne fut qu'en 1815 d'abord, puis en 1839, que des éditeurs de Montpellier livrèrent au public une grande part du riche héritage poétique de l'abbé Favre.

Parmi les pièces si fort prisées en Languedoc, le *Sermon de Monsieur Sistre (Sermoun de Moussu Sistre)* tient le premier rang. Cette œuvre de courte haleine, écrite d'un seul jet, facétie d'une incomparable gaieté, a sa place marquée à côté du *Lutrin vivant*, de l'abbé Gresset. La donnée acceptée, quel franc rire vous gagne en lisant le sermon de ce bon curé de Saussan, qui le soir, à vêpres, bien repu, ayant bu sec et du meilleur,

Après avere mouïat l'enche,

vient, moitié patois, moitié français, tonner contre l'intempérance; et, pour mieux convaincre ses paroissiens de la noirceur de l'horrible péché, commande au nègre Simon, mari de sa gouvernante, de leur montrer cette partie de lui-même que l'enfant de chœur Lucas laissait voir à son insu, sans le secours de la bonne mère Barbe, ce qui a fait dire à Gresset :

Par cas fortuit, l'enfant de chœur Lucas
Avait usé l'étui des pays bas.
Vous m'entendez : sa culotte trop mûre
Le trahissait par mainte découpure.
Déjà la brèche..... ...

Favre dira à son tour :

Simoun, qu'era fach au mestiè,
Vira l'esquina aou benitiè,
E mostra..... .
Homes, fennas, tout fremissiè

Davan l'infernala relica.
Daou succès de sa retorica
Moussu Sistre s'aplaoudissiè :
Las jouynas filas s'aclatavoun,
De pus hardidas espinjavoun,
Lous pichos enfans trezanavoun :
Aou miiou tout reussissié ;
E Simoun, en fin poulitica,
Per fayre vale sa rubrica,
Virava pertout soun fessiè..... .

A cette débauche d'esprit, dont le fond remonte à nos vieux conteurs, suffisamment contenue pourtant, était joint le *Siége de Caderousse (lou Siéje de Cadaroussa),* poëme en trois chants, d'une tout autre importance que le facétieux sermon. C'est bien, à proprement parler, le même ton ; mais on y découvre, sans trop de peine, une intention qui domine le sujet et le fait bien valoir par une foule de traits de satire finement aiguisés à l'adresse du vice-légat d'Avignon, de son armée, et surtout des moines de toute couleur qui lui font cortége.

L'abbé Peyrot, nous l'avons vu, n'avait aucune sympathie pour ces derniers, l'abbé Favre est de même; aussi s'en donne-t-il à cœur joie contre la gent claustrale, sans toutefois, suivant encore en ceci le prieur de Pradinas, dépasser les bornes d'un badinage.

C'est avec hésitation que nous essayons de tenter l'analyse du *Siége de Caderousse,* tant nous craignons de donner une idée incomplète du joyeux récit du curé de Celleneuve. Heureusement que les emprunts que nous lui ferons viendront à notre aide et décideront le jugement du lecteur.

Avignon, la ville papale, est livrée à une affreuse famine, ce qui fait dire au narrateur, en ouvrant son récit :

Dins Avignoun, una famina
Passava tout per l'estamina,
E ïé teniè lou cuou destrech
As moynes mêma de l'endrech.
Jujas se, dins aquela festa,
Y 'avié grand traval per lou resta.

Cependant le vice-légat, autrefois si bien nourri, digérait son piètre souper.

Atabe sa pança benida
S'era presqué touta avalida.

Dins la villa, en jes de cantoun,
Pecayre ! n'era pas bezoun
De mettre en grossas escrituras :
Qu'ayci se fagué pas d'ourduras.
Tout era net couma la man....

Lous canounjes, que d'ourdinari
Soun pus gras que lou necessari,
Chaqua jour, faouta dé fricot,
Vézien descoufla soun jabot....
Lous quatre ordres dé la bézaça
Prechavoun be per la fricassa ;
Mais la fan de sous auditous
Avié tapat lous aouzidous.
Ventre affamat és sans aureillas....

Dans cette affreuse conjoncture, le vice-légat est averti que Caderousse est amplement approvisionné de vivres :

Un frera, en venen de la quéta,
Aprenguet dins una guinguéta,
Que venié d'arriba de blat
Dins una plaça daou Countat....

Après conseil pris, vingt soldats du Pape sont dépêchés pour obtenir un secours des habitants de Caderousse.

En les apercevant, ceux-ci prennent l'alarme. On parle déjà de se rendre, lorsqu'un vieux maréchal-ferrant, maître Lafeuillade, leur propose d'aller en parlementaire s'informer des intentions des assiégeants.

Lou viel maréchal, encantat
D'estré caousit per députat,
Embrassa sa fenna Louiza,
Chanja de vesta é de camisa,
Pren sa bouneta é soun vantaou,
E sourtis per lou grand pourtaou.

Il fait part à la brigade de l'étonnement de la ville de Caderousse, en la voyant arriver ainsi à l'improviste sous ses murs, et s'informe de l'objet d'une telle démarche.

Le sergent,

Un qu'avié gagnat l'alebarda
Per avédre servit quinze ans
Las messas das pénitens blancs,

explique le motif de l'ambassade et en fournit la preuve, en présentant à Lafeuillade la lettre du vice-légat.

Lou maréchal mét sas lunétas ;
Mais sans doute eroun pas ben nétas,
Car pren lou papié d'haout en bas
E legis ce que y'avié pas.
Après aquel trait d'impourtança,
Saluda touta l'assistança,
E de l'air d'un émbassadou,
Sé gratta e vira lou cantou.

Revenu auprès des siens, et leur ayant raconté le motif qui a amené les Avignonais, les avis les plus plus divers se produisent ; Favre les a racontés en traits charmants.

Certains consentiront à céder du blé aux affamés d'Avignon: mais à quelles conditions ?

Un aoutra, qu'era un sarra-piastra
E de l'humou la pus pignastra :
Oh ! ma foi, ye diguet, salut ;
Aquélés que nous l'an vendut
M'en an fach paga sus la plaça,
Daou séstié, noou frans, amay passa ;
Quand déourien m'escourja tout viou,
N'en volé quatorze daou miou.
S'Avignoun patis, que patigué....
.....
Sans doute, qué chacun n'es mestré.
Ajustet un noumat Campestré !
E pioy que las jens d'Avignoun
Se trovoun tant dins lou bésoun,
Sériè justé que rançounessoun,
E qu'a vingt frans lou rezounessoun.
— E perqué pas à vingt-é-dous ?
Répliquet un aoutré crassous ...
Per yéou, n'en vole vingt-é-quatre.

Maître Lafeuillade coupe court à ce discours ; il raconte dans quel état piteux la faim a réduit les gens d'Avignon, désormais incapables de tenter une attaque contre eux, voire même de se défendre, comme il conseille d'en faire l'expérience sur les vingt ambassadeurs qui attendent une réponse au pied de leurs remparts. Le vaillant maréchal termine ainsi sa harangue :

Dins Avignoun s'en facharan,
Soit. Eh bé ! dé qué nous faran ?
La guerra ? Mais per nous la fayré

Faou avédré d'halé, pecayré !
E jurariéy qué gna pas un
Capable d'amoussa lou lum.
Anen, enfans, viva la gloria !

On devine la suite :

Lou maréchal, qu'éra davan,
Aborda lou serjant de garda
E lou tomba d'una nazarda ;
Sous amics, de lou veyre aou soou,
Toumberoun atabé de poou ;
E l'hounou d'aquela journada
Restet entieyra à Lafeuillada.

Au second chant, nous voyons les ambassadeurs avignonais, battus et à demi morts de faim, s'acheminer péniblement vers leur ville, tout en récitant leur chapelet, non sans murmurer des projets de vengeance :

Dizien dounc, après sa dérouta,
Lous chapelés lon de la routa
E levavoun lous yols én l'air
De rancuna à chaca pater.

Arrivés enfin et interrogés par le vice-légat, ils lui disent, en sanglotant, qu'ils portent la réponse des Cadéroussiens imprimée sur leurs épaules.

E vous, attendu vostre titré,
Vous mandoun humblamen fa fitré.
— Fitré !... répliquet Doria,
Oh ! Cadaroussa ou pagara !

Il en tirera des grains, et sans argent, avant qu'il se passe une semaine. Les moines sont aussitôt convoqués.

Anas dire as Capuchins.
Dominicains, Benedictins,
Carmés, anfin à touta raça
Dó bénéficé é dé bezaça,
Qué lous espéré incessamen.

Ils arrivent; chaque ordre a son orateur, et notre abbé poëte n'épargne aucune de ces *paternités ;* il est presque cruel envers les Dominicains. Arrivant à ceux-ci, le vice-légat, dit : Allons, bon !

..... vejan dins la clica
Daou jenerous S^{t}. Dominica,

Cé qué pensa dins aquel cas
Lou truchaman dé St. Thoumas.
Aymablé couma fu Pilata,
Pera Ambroiza, én haoussan la pata :
Ah ! s'ou dis, ounté éra aoutras fés
Per fricassa lous Albijés ?
Lous aouriey réduits en puréya
Ou manjas én galimafreya,
Sé m'éré sentit l'appétis,
Qué mé dévora per aycis.

Il conclut à une sainte croisade contre Caderousse, et de cet avis sort la guerre, à la grande satisfaction du vice-légat.

Le lendemain, l'armée est prête dès le point du jour. Le vice-légat, ayant déjeuné, la passe en revue du seuil de la porte du palais ; ce qui autorise le poëte à dire son mot sur chacun des corps de métier qui la composent. Arrivé aux chirurgiens et aux apothicaires, il les caractérise ainsi :

Lous fraters, habiles brafayres,
Séguissen lous apouticayres.
Qué perqu'inlay dévien jita
De grands pots d'*assa-fétida*.
Sas armas éroun d'éspatulas,
Dé séringas é dé canulas ;
Dins soun drapeou fort élouquen
Vezias lou fruit d'un lavamen
Qu'éra éstat pintrat à la fresca
Ambé aquéstes mots : *Diou te cresca!*

Quatre à cinq mille hommes se trouvent réunis sous les armes ; seuls, les soldats du pape font défaut.

Coussi ! qu'aquéla bela troupa
Avié renounçat à la soupa ?
Noun pas ; mais haïs lous assaous
E n'ayma pas lous pétassaous.

Après sept heures de pénible marche, l'armée arrive en vue de Carpentras, qui, après une émotion de quelques instants, refuse toute assistance à ces affamés. On se contente de leur dire :

— Pesta ! envalarias bé la villa ;
Çay sés vengus trop à la fes :
Diou vous assisté, aven pa res.. .
— Pas res ? hébé ! Diou vous ou rende.

Les Avignonais sont enfin sous les murs de Caderousse.

Le troisième chant s'ouvre : les Avignonais s'apprêtent à

faire le siége de cette ville. Mais voici bien qui prêtera à rire à l'abbé Favre. Chacun, dans l'armée des dévôts, se demande ce que c'est qu'un siége, jusqu'à ce qu'un sergent, que l'impatience a gagné, dise son fait crûment aux moines:

Amay faoudrié carga l'éstola,
Diguet un serjant escaoufat,
E s'alounga dins un sofat.
Qué couma aco prendrian la vila
D'una manieyra pus tranquilla.
E mardi, mous paourés Paters,
Yéou crézé qué ses fort esperts
Quand s'ajis en théologia
De barja contra l'hérésia,
De brafa dins un refectoir
E dé rounfla dins un dortoir;
Mais qué ni siéjé, ni batailla,
Siégoun lou fait de la mouynailla,
Ma foi, nous avez counvaincus
Que sus aco ses pas letrus.

Il n'y a pas jusqu'au fifre, Saint-Amour, qui, lui aussi, n'ait son projet : il fera le tour de la ville jouant des airs sur son instrument et accompagné du tambour de l'armée ; puis ils s'arrêteront sur un point convenu ; et, tandis que les assiégés, invinciblement attirés par les charmes de cette douce musique, ne penseront pas à mal, l'armée tentera l'assaut du côté opposé.

Par malheur, ce beau projet n'appartenait pas à un des puissants de la bande ; il fut rejeté :

Lou counsel jujet à bel ime
Qu'aquel avis era sublime ;
E béleou méma aourié passat,
S'un grand l'ajesse prépausat.

Mais, afin de couper court à tant d'avis, Pantalon, le chef, proposa tout simplement d'investir la ville et de la démolir, ce qui fut adopté.

Tandis que les maçons s'attaquent aux murailles, ils reçoivent sur leur dos, de la part des assiégés, toute sorte d'avanies : Pantalon ordonne alors aux apothicaires de faire jouer leur artillerie, chargée d'horribles odeurs. Les Caderoussiens, ne peuvent y tenir et reculent. Lafeuillade parvient pourtant à les rallier et les décide à faire une sortie hors de la place.

Tout se passe d'abord à l'avantage de ceux-ci ; mais, après bien des péripéties, les apothicaires reprennent leur affreux rôle, et l'armée de Lafeuillade entière tombe évanouie : elle est prisonnière !

C'est alors que Françon, la fille de Lafeuillade, qui a tout vu, nouvelle Judith, se dévoue pour le salut de tous. La grosse fille fait appeler Pantalon et lui propose de venir boire un coup dans la ville. Il se rend à l'invitation, et, ivre, il conclut son mariage avec l'héroïne de Caderousse.

Le curé se hâte de les faire signer à l'acte passé dans les formes.

Ouyda, trinquén é sinnen-nous....
A vous, Madama la Countessa,
Sinnas gaillardamen, princessa,
Marquiza, duchessa, Françoun,
E moulié daou grand Pantaloun
Aça, baylas-vous la manéta
Qué vous enliassé ara méméta.
Parlas, éntrémén qué ye souy,
Vous voulez-ti ? Digueroun : Ouy.
E dins trés cops d'ayga bénida,
La caouza sé trouvet finida,
La cadeta d'un maréchal
Séguet fénna d'un jénéral.

Le lendemain, Pantalon a oublié son mariage de la veille ; mais Françon sait bien le lui rappeler. La paix est enfin signée, et Dieu sait si les Avignonais firent honneur à la chère qui leur fut offerte par ceux de Caderousse, en cette mémorable occasion.

Tel est ce piquant poëme, où l'esprit et les opinions de l'auteur se font jour à travers mille traits badins et de piquante satire. C'est ce même cachet que l'on retrouve dans les nombreuses et souvent importantes compositions de l'abbé Favre.

Parmi les plus remarquables, nous plaçons l'*Odyssée d'Homère, travestie (Odysséa d'Homéra, travestida)*, et l'*Enéide de Virgile*, également travestie jusqu'à la fin du quatrième livre seulement.

Le travestissement en patois de l'*Odyssée* n'a pas moins de quinze mille vers, et celui de l'*Enéide* près de neuf mille. C'est la continuation du burlesque, de cette dépravation du goût dont s'était engoué le siècle précédent.

Que de talent mal à propos dépensé en de telles conceptions ! Disons que l'abbé Favre a très-suffisamment contenu sa verve, et qu'il n'a jamais atteint les dernières limites d'un genre où la trivialité et la licence dans le langage sont de mise. Le procédé qu'il a adopté consiste à rabaisser, outre mesure, les personnages dont Homère et Virgile ont fait leurs héros.

Je ne veux citer à l'appui de cette appréciation que le court passage où il est dit qu'après que l'assemblée céleste eut résolu d'envoyer Mercure dans l'île de Calypso, pour hâter le départ d'Ulysse, Minerve se rendit à Ithaque :

Aco la pressava un paouquet;
E, sans fayre jés de paquét,
Vité sé dona un cop dé penché,
Pren sas pantouflas daou dimenché,
Carga sa cintura d'argent
E s'asséta dessus un vént
Qué, pér un moumén qué galopa,
La rénd aco de Pénélopa.
Aqui paouzet sas alas d'or
E se déguizét en Mentor.

On a imprimé du prieur de Celleneuve deux vaudevilles : *lou Trésor de Substantioun* et l'*Opéra d'Aoubais*, écrits l'un et l'autre en prose, entremêlée de couplets. Ces deux ouvrages ne sortent pas de la manière habituelle de l'auteur. La première des pièces aurait été mise au théâtre et y aurait longtemps réussi, en nous en tenant à ce que nous a appris M. F.-H. Martin, qui fut, lui aussi, un agréable poëte dans le dialecte de Montpellier : « Qui n'est pas allé, dit-il, rire de bon cœur à » une représentation du *Trésor de Substantioun*[1] ? »

Enfin l'abbé Favre nous a laissé une traduction de l'ode d'Horace : *Olim truncus eram*... et des imitations de quelques épigrammes de Martial, nous confirmant dans l'opinion que nous nous sommes faite de la prodigieuse activité de son esprit facile, autant que gracieux et enjoué.

Toutes les heureuses qualités de l'abbé Favre se retrouvent dans l'*Histouèra dé Jan-l'an-Prés*, court roman en prose,

[1] Nous avons à noter une reprise du *Trésor de Substantion* en février 1872, sur le grand théâtre de Montpellier.

d'une exquise finesse d'observation, et peut-être même la plus originale des compositions de l'auteur. C'est la peinture, d'après nature, des mœurs des campagnes au siècle dernier, assaisonnée d'un feu roulant de ces traits incisifs qui caractérisent l'esprit de Favre.

Le cadre du récit est des plus simples : un seigneur, regagnant un jour son château, rencontre un homme qui s'enroue à chanter : *La bonne aventure, o gué!* Ce gaillard si gai revenait d'un enterrement :

« Pourtava sous quatre pèousses abatus ó un créspe penjat sus lou da-
» rièr d'éscatalanat dé soun capèl. *L'ami*. lui dit en l'acostant le baron,
» *le refrain que vous chantez ne cadre guère avec l'équ page où je vous*
» *vois. Me ferez-vous le plaisir de me dire le mot de l'énigme?* Ah! Moussu
» lou baroun, ie respoundèt lou Vaounajoou, vous done bon vèspre. Sès
» gaïar? longa may. Lou fèt ès qué vène d'éntarà ma fénna, é vous caou-
» cioune qu'aco soulaja bén un home. — *Cela peut être*, ié repliquèt lou
» moussu ; *veux tu me dire les raisons particulières que tu en as?*

Jean ne demande pas mieux, et il se met à raconter, non-seulement son histoire, mais encore celle de ses parents.

» Vous diray, Moussu, qué souy nascut à Soulorgues, noun pas d'una
» gran, gran famiïa, sé voulés, mais prou passabla pèr l'éndrèch. Moun
» payre ïé plantèt pè bourdou, é ïé lévèt boutiga dé répétassayre émbe l'a-
» proubacioun dé las puissanças, cèt-à-dire daou consou, daou maréchal, é
» d'un capuchin qué ïé vénié fayre toutes lous ans la quèta de l'oli. Aqui
» sé faguèt tan chéri, tan admirà, anfin faguèt tan bén, qué vénguèt à bout
» dé sous dézirs é qué sé ié maridèt émb' una bastarda daou surgèn dé
» Couvissoun. »

Bientôt son père vend son fonds et devient marchand, en s'associant à quelques voleurs. Il est pendu à Nimes. Sa mère suit un émouleur, et Jean reste au village avec sa grand'-mère, en passant sa vie en pleine liberté. Après la mort de la vieille, il trouve dans un bahut délabré des objets précieux, volés ou recélés par son père, et se les approprie sans plus de façon.

Dès lors il convoite la main de la fille d'un monsieur Sestiè, de Langlade, qui, après avoir été pâtre la moitié de sa vie, s'est enrichi par des moyens peu honnêtes, et en partie grâce aux larcins du père de Jean. M. Sestiè répond à la demande de Jean :

« Sériè pas bézoun, moun énfan, qué séguèsses ni conte, ni marquis,
» ni péruquiè, ni may qu'ajèsses lou quar daou saoupre-fayre dé Truquéta

» (*le père de Jean*); n'aoutres nou'n soussitan pas dé tan dé grandou. Las » famiïas soun égalas, é n'avèn parés à nous réproucha pèr cé qué régarda » la vèrtu é l'hounou.

Jean, sûr de posséder la fortune que M. Sestiè exige pour se rendre à ses vœux, demande néanmoins quelques mois pour tenir ses promesses. Mais, tandis que tout semble marcher au gré de ses désirs, il se voit accusé d'avoir eu des relations trop intimes avec la plus laide fille du pays. On veut qu'il l'épouse; il refuse; mais après divers incidents, il est obligé d'accepter pour femme l'horrible maîtresse de M. Sestiè.

C'est en revenant de l'enterrement de celle-ci, morte à la suite d'une double couche, après quelques jours de mariage, et dégagé de son joug, que Jean vient de faire la rencontre du seigneur. Il se dirige vers la demeure de M. Sestiè, de Langlade, espérant fort que rien ne s'opposera plus à son mariage avec Mlle Babet,

« Qu'és vénguda éspésséta, coufléta, roundéta couma una psouma dé » tricot.—*Fort bien, mon ami, je t'entends, dit le baron: tu m'as raconté la* » *vie de certaines gens et la tienne. d'une manière assez plaisante; mais je* » *vois au travers de tout cela que tu ne vaux pas mieux qu'eux Je t'ai* » *pourtant obligation de m'avoir éclairé en bien des choses, sur le carac-* » *tère et les mœurs des p ysans. Les malotrus ! qui dirait que, sous les* » *dehors de la simplicité la moins suspecte, ils fussent capables de la ma-* » *lice la plus réfléchie et la plus profonde !* »

Voici venir, maintenant, à la suite de nos deux célèbres prieurs, une assez longue liste de gens d'Église qui, à des titres différents, se sont fait remarquer par leur verve joviale ou satirique.

Le premier sera le jésuite Pierre Cléric, né à Béziers en 1661, mort à Toulouse en 1740, où il avait professé la rhétorique pendant vingt-deux ans.

Exploitant la même veine critique que l'abbé Favre, il attaqua les ordres mendiants dans une épître, *lous Frèros quistous*, qui, soi-disant, serait arrivée à Béziers, pliée dans un pâté, à la seule intention d'égayer l'ami à qui elle était adressée.

A ce sujet, l'orateur racontait que, rangés à la file devant la porte d'un cellier où l'on s'apprêtait à décuver le vin nouveau, les Frères quêteurs de Béziers étaient venus avec le

faible espoir d'y recueillir même une modeste offrande, tant la dernière récolte avait été peu productive. En attendant, ils se livraient à des causeries intimes, qui n'étaient, à tout prendre, que de libres propos sur chaque ordre. Le style de cette composition est bas, trivial, décoloré ; les traits en sont émoussés. On en jugera par le morceau qui nous a paru le moins indigne du professeur de belles-lettres, du lauréat si souvent couronné aux Jeux floraux. Voici comment l'un des Frères trace le portrait de la Besace.

Diu la prouvinço abèn trento-set grans coubens,
Yaben de capouchins per fa trés regimens,
E, sans abé troupels, camps, bignos, oulibédos,
Troubarias pas jamay nostros marmitos fréjos.
Nou manquan pas d'habix, d'oli, de pa, de bi,
Tant Dious beillo per nous nourri ;
El nourrissio jadis sieis cent milo persounos,
Tant pla michantos coumo bounos,
Dount èro coumpousat lou pople d'Israël,
D'uno manno et d'aussels que toumbabou del ciel.
Aytal, sans trabal ni culturo,
Cado mati cadun abio sa nourrituro.
N'autres, que dins nostre ordre aquel pople imitan,
Se serbèn Dious coum'el, mouriren pas de fan !
Dious a proumés à nostre pèro
Que sous éfans jamay noun sentirioou misèro ....

La bésaço es un founs que nous fournis de tout,
Per tant pla que mangen, ne beyren pas lou bout.
Sé lou mounde ajet set merbeillos
Incoumparablos, noun pareillos,
Admirados de tout coustat,
Nostro besaço bèy, per sa fecounditat,
Es uno merbeillo beitièmo
Que las passo al degré suprèmo ;
Car cado autro merbèiilo oun plasio rés qu'as els,
Mès la nostro besaço a de charmes pus bels :
Ello encanto la bisto amay ramplis la panso,
Ello és per un couben la corno d'aboundanso,
Ello és l'ase cago-diniés
Que fournis ço que cal à nostres cousiniés ;
Elo bal uno mandragoulo,
Pèy que nous fa pla bouli l'oulo ;
Acos per n'autres un trésor
Que nous bal may que cap de mino d'or.

Le *factum* du père Cléric contre les moines mendiants n'est pas un pur passe-temps, comme les malices de Peyrot et de Favre : le bout de l'oreille du révérend se laisse apercevoir, et, quelle que soit la forme de la satire, la cause de la Compagnie de Jésus n'y est pas moins habilement présentée, au grand désavantage de celle des autres corps religieux.

Le même auteur ne craignit pas de descendre dans une autre arène, tout professeur de rhétorique qu'il était, en dénonçant, dans un placet adressé aux chefs de la police de Béziers : *Placet à Messius les pouliciens,* l'inqualifiable coutume où l'on était, dans cette ville, comme dans la plupart des autres cités du midi de la France, de se passer de privés. Le père Cléric ne prit point la peine de tourner la difficulté en abordant un tel sujet, ce qui l'a fait tomber, en faisant preuve, cette fois, d'un incontestable talent, dans un style ordurier qui n'a pas de nom dans notre langue. Quant à la réforme qu'il se proposait d'obtenir, elle se fit longtemps attendre ; elle ne s'est même accomplie que de notre temps.

Le révérend Père aura beau nous dire, comme préparation oratoire :

Crengués pas rés per bostre nas,
Paraulos noun pudissou pas,

que dès les premiers mots du placet jusqu'à sa fin, il n'y a pas un vers, un hémistiche, qui n'effarouche la délicatesse par la crudité de ses expressions techniques. A cause même de ce tour particulier, nous aurions désiré, pour satisfaire la curiosité du lecteur, choisir quelques passages qui auraient pu donner une suffisante idée de cette déplorable tentative; mais nous avons dû y renoncer, nous contentant de n'y prendre que les trois vers suivants, qui résumaient l'état habituel de la ville de Béziers :

Se per Beziés fasès un tour,
Dirias-ti pas que cado jour
Tout lou mounde y pren médécino.

Nous ferons suivre les badinages du père Cléric de ceux de quelques autres gentils esprits du diocèse de Béziers, en donnant le pas à ceux de l'abbé Martin, dont les deux pièces de vers auxquelles nous nous apprêtons à faire des emprunts parurent, en 1723, dans un recueil ayant pour titre : *Bouquet de cauquos flouretos cuillidos sul Parnasso bitterois.*

Dans la courte pièce de vers, *Un vieillard à la fin de sa course (Un biel à la fi de sa courso)*, ainsi que dans la description de Béziers, l'abbé Martin n'a écrit que pour satisfaire son goût pour la poésie. Si le premier morceau est d'un ton peu élevé, d'une facture presque commune, il n'en est pas de même du second. La description de Béziers (*las Mervèillos de Beziès*) est une composition d'un vrai mérite, où brille la verve de l'auteur, soutenue par le désir de célébrer dignement les merveilles de sa ville natale. Elle donne une excellente idée des dispositions poétiques de son esprit; tout y est attachant:

A la cimo d'un pech famous per las batailloS,
Beziés ambé fiertat présento sas muraillos.
Las tourres, lous clouquiés, las plassos, lous oustals,
Anounsou dès oubriés lous soulides trabails.
Grabados sus de rocs, millo lettros de molle
Probou que lou Roumain s'ay jougabo un bel rolle;
De las antiquitax lou passan amourous
Y legis des Cesars las superbos grandous.

Comme le poëte exprime bien le retour du printemps dans ce délicieux climat de Béziers!

Messagé de l'amour, courounat de flouretos,
Ayssi lou gay printens brillo sus las herbetos;
Ayssi tout és galoy, tout charmo, tout bous play;
Cal estre dins Beziés penden lou més de may....

Le ton ironique et frondeur, qui était celui du temps, inspira, dans le malin récit intitulé *la Partido de mar*, un autre abbé du même nom, Marc-Antoine Martin, de Ceilhes. Une vie agitée outre mesure l'avait conduit du séminaire aux armées, des armées au séminaire ; de là, au prieuré de Saint-Barthélemy d'Arnoye ; de ce prieuré, dans un couvent de capucins, dont il revêtit l'habit. Il alla ensuite en mission à Smyrne, rentra en France à la Révolution, devint curé constitutionnel de Pégairoles, et finit enfin ses jours à Montpellier, en 1821, avec le « titre d'homme de lettres,» dit le précieux biographe que nous » suivons, « ne laissant pas de quoi se faire enterrer, empor- » tant malgré cela, chose rare, l'estime et les regrets de ceux » qui le connaissaient[1]. »

[1] *Podsios biterouèsos.* Introduction, p. 31 et suiv.

Mais revenons à la *Partido de mar* :

« En l'année 1772, dit l'auteur de l'*Introduction aux Poésies bittéroises*, plusieurs ecclésiastiques de Béziers firent une » partie de mer et s'y rendirent munis de manière à faire » bonne chère. Mais, hélas ! ils ne devaient pas ressentir la » douceur des apprêts culinaires auxquels s'était livré pour » eux un habile ministre de Comus. Tandis qu'une agile na- » celle balance ces hommes de Dieu sur les flots, au souffle des » zéphirs qui creuse leur appétit, d'autres prêtres qui, piqués » de n'avoir pas été priés à cette partie, s'étaient acheminés » sur leurs traces, enlevèrent toutes les provisions et retour- » nèrent à Béziers s'en régaler joyeusement. »

Notre poëte ne pouvait tirer qu'une piquante narration d'une telle aventure ; c'est ce qu'il fit. Le lecteur en jugera par cette citation :

Que fasio lou curat ? Nadabo dins la joyo
Enb'un tant boun répas de pourre fayre royo ;
Per soun ordre Pagès enbittet de gourmans
De renoun et de fait, d'aillurs fort bous efans.
Alors nostres dupax, ambé sa tripo netto,
Arribou dins Beziés ; ausissou lou troumpetto
Que cridabo : « Qu'aura perdut un bel répas
» Coumpousat de dex pouls, trés lapins, un millas,
» De callos, un lebraou, de budel uno pièço,
» Bint bouteillos de bi de differento espèço,
» Sieis joubes perdigals, uno tourtro, un pastis,
» Que, segu, n'a pas l'air d'estre farcit de riz,
» N'a qu'ana, se li play, bite à la Magdaleno,
» Trouba chez lou curat lous Guis, Daydé, Dourseno,
» Car aqueles messius, qu'oou tout entre sas mas,
» Aquis sou per ou randre ambé trento sieis pas. »
Aquelo vois fouguet coumo un cop de tounerro ;
Lous paures, de l'effruy, pensèrou toumba à terro,
En ausissen nouma lous quatre malfatous,
Lous infâmes autous de toutos sas doulous.
A peno abioou passat la porto Tourbentouso,
Pauc à pauc besioou creisse uno escorto noumbrouso
De pichox poulissouns, d'insoulens, de couquis,
Demanden s'oou troubat excellent lou pastis.....
Une talo irounio èro un pauc trop choucanto;
Et sans del grand Rousié la redoutablo tanto,
Qu'èro anado daban per mettre lou hola,
Aurioou restat aqui jusqu'os al lundema.

. . . . . .
Arribax à l'oustal. graços an un tal guido,
Lo de Mi furiouso, et d'un air alucat,
Li fa part de ço que dins Besiés s'és passat ;
Li dis qué lou curat, lous Guis, Daydé, Dourseno,
Oou del répas raubat dejà la tripo pleno ;
Que vinto-cinq maraous, à taulo jusqu'al col,
Coumo de morts de fan s'èrou farcix del bol ;
Que dount debio sourti las clartax las pus puros,
Noun sourtissio souben que tenèbros escuros ;
Qu'èro anado d'abord chez Moussu lou Curat
Se plane bibomen d'un parel attentat,
Et qu'aqueste d'ayci, d'un toun de poulitesso,
l'abio dix : « Perdounas quicon à la juinesso ;
» Dins talos occasious chacun jogo al pus fi.
» Bous souhaiti lou bounsoir, Madoumaiselo Mi » ;
Qu'aquel tant sot discours l'abio descouncertado,
Et qu'amb'un pau de nas ello s'èro enanado ;
Qué ço que la fachabo, èro qu'un tal répas
Ragoustesso de gens qué lou pagabou pas ;
Qué dins touto la bilo abioou vist an de peno
Arriba lou répas dedins la Magdaleno ;
Que crésioou d'abé fax quicon de pla poulit.
Per qué per lou troumpetto un public èro instruit ;
Mais qué pourtant aurioou agit ambé prudenso,
De coubri tallo axiou d'un eternel silenso.

L'abbé Jean Coste, qui devint curé de Bédarieux, était aussi de Béziers : il fut l'auteur d'un pamphlet qui obtint un franc succès, — *Epitro à un amic*, — dirigé contre l'abbé Daydé, grand vicaire du dernier évêque.

L'abbé Daydé, fils d'un simple tailleur, affectait des airs de prélat : son arrogance de parvenu était fort mal supportée par le clergé, dont il semble que l'abbé Coste fût l'interprète en cette circonstance.

Lous trés quarts de nostros chambrieiros,
Quan lou besou per las carrieiros,
Tant tendut et tant pla parat,
Lou cresou croussat et mitrat.
Mes nostres gouenfres que las besou,
En ricanan « Fillos, li disou :
» Achas aumens dó saluda
» Moussu Daydé que ba passa ;
» Acos és nostre grand bicari,
» Qué nous deou fayre un brébiari
» Dount lous ouffissis rétaillax,

» Fort habilomen courdurax,
» Probou, sans qué dégus counteste,
» Qué soun autur és fil de mestre »

L'idiome du bas Limousin eut aussi ses facétieux abbés; parmi ceux-ci, nous placerons au premier rang l'abbé Sage. S'inspirant du *Vert-Vert* de Gresset, il nous initie aux commérages du couvent des Ursulines de Tulle, sa ville natale. Un soir qu'il longeait les murs de cette sainte maison, écoutant, ce semble, indiscrètement aux portes, il aurait entendu le grand débat qui s'agitait à l'intérieur entre deux religieuses, se disputant une chambre que la mort d'une de leurs compagnes venait de laisser libre. Au moment où la dispute commençait à s'échauffer, arriva la mère supérieure, qui, pour leur donner à la fois une leçon de confraternité et d'obéissance, retint pour elle la chambrette tant convoitée, en leur tenant ce langage :

Sias tranquilas, mas sors, no sias pas en proucès:
Lo tsambro que voulés toutas douas o l'excès,
Ioou lo prene per ioou, lo vou gordoroi bien.
N'ai pa cregu trouba de pu sigur mouyen
Per fa fini doous brus que despei tre dzours durou,
Entre douas bravas sors que per aco s'endzuriou.
Tsoouro pourtan, tonto, en sooutan de Motinas,
Vou bouissa un paoou l'estino on vostros disciplinas.
Oco pot opeiza vostre sang onima,
Oco vous apprendro o ne li pas tourna.....

L'abbé Sage ne s'en tint pas là ; il supposa que, le lendemain matin, renouvelant ses indiscrétions de la veille, il aurait recueilli le dialogue suivant entre les trois nonnes. Je le cite en entier.

LO SOR COTORINO

Vou n'en sès plo lo caouso, tsal pourtan demoura ;
Dins oquel brave lé decoun nous oou bouta.
Oco vous sa plo mal, paouro sor Angélico,
M'as novés pas oti, desigur, de replico.

LO SOR ANGÉLICO

Noun gro, perque sei sen, sei nous tsal demoura ;
Mas cumunian doumo, nous tsal recounsilla :
Vous embrasse, mo fe, dei miliour de moun cor ;
Dieu vou don lou boun ser; odussias, paouro sor.

Lo sor Cotorino

Vous m'ovés prevengu, zou vous anavo dire;
Ne porien pu d'oco, prenian zou per un rire.
Vous otende doumo, din mo tsambro, ei café,
Omai, quan n'en vooudras, sei munido de thé;
Lou sucre manco pas, socolat é licours,
E d'aoutres bous boussis que vénou tous lous dzours

Lo Mèro

Sors, vous ai entendu; vol'esse de lo festo.
Vous dzure per moun voilo, é mo guimpo é mo testo,
Que de vostres ofas ne sero pus porla;
Mas, eitobe, sounias que me tsal bien trota.

Lo sor Cotorino

Ioou voou, o mo moma, domondat un posti,
Un peti fricondel, un lebrotou rousti.
De zou acoumponia de qu'aouco bravo troutso,
Ou qu'aouco sucrorio per nou fa bouno boutso.
S'omavas lou vi blan, n'ai mas o domonda.

Lo sor Angélico

Eh ! un petit viodzo n'es po per re gosta.

Lo Mèro

On bo co, pourren plo possa lo matinado;
Beouren lou socolat, poi din l'opré-dinado,
E ploser que n'odzas, ioou n'en foou un gran cas,
Opré vespras vendrai, me refusorez pas.

(*Las sors s'en voou.*)

Lo Mèro (soulo).

Moun Dioou ! cu m'oourio dit que doas sors onimadas
Dins un to paou de tem fussou recounciliadas !
Vous soul, Siniour, moun Dioou, l'ioves bouta lo mo....
Mas, oco duroro deissio passa doumo;
Car, nostras paouras sors, o parla bounomen,
Podou pas demourat en possinço un moumen.
Pourtan, tsal dire re, tsal mindza lou posti,
E pei veiren ço quo n'en deou demoura oti.

Si l'abbé Sage s'est inspiré de Gresset dans les *Ursulines*, le père Lacombe, jésuite, s'inspira du *Lutrin* de Boileau, dans sa *Moulinade*, écrite également en patois du bas Limousin. Ce petit poëme satirique, où les quolibets fourmillent, fut composé en cette occasion : le chapitre de Tulle possédait un moulin à farine tout auprès de la ville ; dans le but d'en aug-

menter les revenus, il fut décidé que chaque chanoine aurait la surveillance du moulin pendant une semaine. C'est ainsi que MM. les Vénérables, devenus tour à tour meuniers, tombèrent sous le ridicule de leurs concitoyens.

L'attaque du père Lacombe ne nous est pas restée complète, mais les longs fragments qui ont été publiés sont plus que suffisants pour donner une excellente idée de ce badinage. Le poëme avait deux chants. En voici le début ;

Nimfas que sés din las mountanias
Oun naissoun rabas et tsostanias,
Presta-m'en paou voste violoun ;
Dzomai n'oouguei tan de besoun.
Me disou qu'un certen Pipitre
Redó fomous un gran Tsopitre,
Iocu vooudrio que per soun mouli
Lou nostrè fuguesso ennoubli.
Se per hosar qu'aoucun me blamo
De ne ma porla limousi :
Oquei lou porla de mo mamo,
Doous porla es lo flour, lo cramo,
Ei sudzié po miel counveni.

La conduite du moulin devint un sujet de continuelles querelles entre les chanoines, et le père Lacombe se montre toujours homme d'esprit en racontant ces puérils débats : une fois il s'agit de quelques poignées de son à prélever sur les *repasses* qui se font au moulin ; l'un dit oui, l'autre dit non :

Lous us soun per, lous aoutres countro :
So fourmó bien leou dous porti.

Après une réponse par trop vive du chanoine Rousié (les noms sont de pure invention, mais en parfait rapport avec le caractère des personnages), l'assemblée est surexcitée :

Oquel coumplimen ompouli
Lous fogué tous engrofouli ;
Oco lou boutét en coulèro
E coumo un sinial de guéro
Ou bo lou soun dei toco-sen,
Boutó tous lous esprits en tren ;
Ne gardérou pu de meidzura
E so bouimirou milo indzura ;
Mas per bounur per ieou, degu
N'ovio ni mindza, ni begu.
Courias vi voula las pérucas,

Oourias vi oplica las trucas....
Tsut, Nimfas, tsut! m'ovés lo mino
De me fa beila sur l'estino :
Tsal en respé porla toudzours,
Mémo doous defaous doous siniours ;
Rian pas on la devoutieou ;
Beleou per ove voougu rire,
Mous efons oauriou l'esclusieou
De las prebendas dei Tsopitre.

La dispute fut si grande parmi les chanoines, que, les entendant crier si fort, une femme du peuple ne put que répéter, après Virgile et Boileau :

Coumo pot entra tan de fial
Din l'armo d'un home d'Egleidzo!

Puisque le père Lacombe a invoqué les nymphes, ne nous étonnons pas qu'il fasse intervenir les grandes divinités de l'Olympe. Le poëte, se mettant en scène et enflant son ton, dira donc aux Muses :

Saï que de laï, leissen oco,
Ioou vous n'en predze enquèra un co ;
Sostsas qu'oquelo divisieou
Frappo moun émodzenotieou
D'un sudzié belco pu sublime.
Musas, que vostre fé m'onime,
Din lou cial voou prene l'essor ;
Se soustenés pas moun éfor,
Ai poou de fa lo quilio-boumbo ;
E pei lo mar sero mo toumbo,
E nouvel Icar, fonforou,
Me forai mindza peoous peissou.

Disou qu'uno poumo reineto,
Dounado per un franc voourien
O Venus, lo bélo bruneto,
Ormé lous Grecs é lous Trouïen.
Dzunoun, sousiblomen picado
De veire Vénus préferado,
D'un gronodié pregué lou toun,
E lo monde..... devinas oun?
Vénus tsoucado de l'ofroun,
Per lous promié co de so vito
Roudzit ; puro, crédo, s'irrito,
E pren tous lous dioous o témoun ;
De lo pudour opei passan toutas las bornas,
Soustenguet en facio à Dzunoun

Que fasio pourta sur lou froun
O Dzupiter de bélas cornas.
Me semblo oouvi sur nostro plasso
Lo *Duminio* é lo *Téresou*
Se reproustsa touto liour rasso
Per un coucoumbre ou un melou.
Blomores mo coumporosou ?
Eitobe, perque las déessas
Publiou toutas liours feblessas,
E se foou veire coumo soou ?
Din lo verta, ves oti coumo
Oquel bru vengué d'uno poumo,
E dei Moustié lou diferen
Po be vini d'un paou de bren. ..

C'est à peine si, après ces citations, nous avons besoin de dire que, pour le talent et la retenue, la *Moulinade* du père Lacombe laisse bien loin derrière elle les facéties rimées qui viennent de nous occuper.

Avec l'abbé Antoine Brugié, curé de Lamothe-Fénelon, en Limousin, — il était né à Salviac, aujourd'hui dans le département du Lot, le 27 décembre 1735,—on entre de plain-pied dans le genre risqué, comme il est facile de le constater en lisant son poëme de *Bouno Gorjo et Gulo fresco*.— Cette boutade eut pour sujet l'aventure arrivée à deux curés de ses voisins, gourmands, parasites de profession, qui auraient été impitoyablement éconduits d'un dîner de fête patronale auquel ils n'avaient pas été invités, mais dont ils avaient flairé les odeurs appétissantes.

L'auteur, qu'un de ses biographes nous dépeint comme aimant la bonne chère et le jeu, n'ayant d'un prêtre que l'habit[1], a eu bien de la peine à se contenir, sans néanmoins rester dans les limites des bienséances, et c'est pourtant par ce cachet particulier que son récit a affriandé les lecteurs.

Nous citerons le passage où l'un des deux gourmands mâtés fait l'éloge des fêtes patronales :

Oui, soustendray toujours, ombe justo rozou,
Que nostro bien anciéno et bien louablo modo
De celebra cad'an la festo d'un patrou

[1] G. Brunet, de Bordeaux, éditeur de *Bouno Gorjo*, en 1841.

Nous rand la relijiou pus douço et pus coumodo.
Qu'es oquo-z, en effet, que l'Ogleyo prescrit ?
Que prenguens may de soins del corps que de l'esprit.
Quand oven del grand sant implourat lou suffraje,
Un cadun prent toujours so part d'un boun ufflage.
Oytal nous preporens ond'uno bouno mort,
Sans neglija pourtant ço que devens ol corps ;
Et crezi que, se Diou nous ò dounat lo vido,
Vol que n'en prenguens soin, jusqu'o que sio finido.
Certo, l'on nou deou pas se tua de pensomen,
Per trop s'emborrassa del dornié jujomen;
Oquo n'es pas oqui ço que may me chorcuto:
L'on deou be trobolia, oquo es sans disputo.
Per l'armo dount un Diou es el mèmo l'aoutour;
(Se tasto sul ven're)
Mas oquo es tobe l'obro del Creatour....

Occupons-nous, sans trop nous y arrêter, d'un assez long libelle écrit dans l'idiome bordelais : *les Macarièn*es, que l'on s'accorde à attribuer à l'abbé Girardeau, curé de Pian, où il était né en 1700 et où il mourut en 1774. Cette paroisse dépendait du prieuré de Saint-Macaire, près de la Réole. S'il faut en croire la tradition recueillie par M. Reinhold-Dezeimeris, à qui nous devons une courte mais précieuse notice sur l'abbé Girardeau, le curé de Pian était un grand chasseur, de mœurs douces, estimé et fort aimé de ses voisins et de ses paroissiens, qu'il égayait, s'il ne les édifiait pas toujours, en composant pour eux des noëls nouveaux, quand revenaient les fêtes de la Nativité.

Dans la lutte que la Compagnie de Jésus eut à soutenir contre les jansénistes, et qui valut à la France les *Provinciales* de Pascal, Girardeau voulut apporter sa part d'opposition contre les Révérends Pères, en composant, sous le titre de *Macarièn*es, les deux pamphets, soi-disant adressés au Parlement de Bordeaux, après l'expulsion des jésuites du collége de Saint-Macaire. — *Requeste de les Recardeyres de Semmacari à Messius dou Parlemen en fabou dous juistes,* et *Remerciment dous Matelots de Semmacari à Messius dou Parlemen.* Ce n'est là qu'une satire didactique, en langue vulgaire, où tout mérite littéraire fait défaut. On dirait un théologien politique se faisant l'écho, avec passion, mais sans verve et sans esprit, des banales accusations qui couraient, à cette époque, contre l'ordre trop célèbre.

L'abbé Girardeau fait dire aux matelots de Saint-Macaire, au début de leur *Remerciement* à MM. du Parlement :

An heyt tout exprès lou biatge...
Messius, excusats lou lengatge:
Lou Francés seré bien millou,
Mais nous aus n'en saben pas prou.
Agradats noste reberence :
Lous matelots n'an pa gran sience....
Ats doun anfin l'arret rendut,
Qu'a lous jûistes bien toundut,
Que lous casso dou doumicille
Dou couletge de noste bille;
So que lur hey mey se despit,
Disen que fau quitta l'habit
Que tenen de lur seint Ignace,
Chen au chapelet heze grace.
N'es pa, Messius, per insulta
Lous qu'ats sabut si bien freta:
Plaignen toutjoun lous miserables,
Quan seren cent cop mey coupables.
Ats la justice den la man
E boun serbets seloun lou plan
Que Dius bons a traçat sus terre:
Atau lous Reys hezen la guerre.
Quale resoun, quau ome biu
Pot blayma so qu'a prescriut Diu ?
Nous aus, encare que l'on dise,
Aymen Dius, lou Rey et l'Eglise.
....
Les gens d'esprit, les gens de sience,
Que saben millou l'ordounence
Que nous aus lou trin dou batteu
Quan nous benen enta Bourdeu,
S'an nous aus dit, n'an pas malice :
Leur arret es doun de justice :
Lous jûistes soun doun machans,
Fau qu'agin heyt crimes bien grans;
Lous cassen touts, l'on lous despouille,
Deden les rues l'on lous pouille..... ..

Nous ne saurions trouver en ces vers, et nous avons fait choix des meilleurs, matière à engouement.

Encore un abbé libre-parleur : le père Vigne, de l'ordre de St-François-de-Paule. Il était d'Aix-en-Provence, où il mourut victime des excès de la Révolution, en 1792, pour avoir refusé de se soumettre à la constitution civile du clergé. D'après

ses biographes, pendant un assez long séjour que l'abbé Vigne fit à Rome, il aurait été le familier du cardinal Braschi, qui, devenu pape, prit, en coiffant la tiare, le nom de Pie VI.

Les compositions de l'abbé Vigne consistent en des contes d'almanach, — *Contes en vers prouvençaux*, — écrits avec la seule intention de provoquer le gros rire. C'est le plus souvent la gent dévote, ou les choses de la religion, qu'il met en scène. Les Provençaux en ont fait, ce semble, un très-grand cas, ce qui est loin de prouver que de tels vers révèlent le moindre talent poétique. Tout au plus permettent-ils d'augurer que l'abbé Vigne était doué d'un caractère jovial et indépendant, peu enclin à la bigoterie, selon les mœurs du temps.

Des vers, — nous allons les transcrire, — placés en tête de son recueil, le comparent à Lafontaine. Qu'il eût le laisser-aller du *bonhomme*, je serais assez disposé à le croire, mais l'esprit? Ce serait étrangement s'abuser sur le mérite d'anecdoctes triviales, à peine suffisamment rimées.

Un esprit naturel, plasen,
D'aquestei Contes fa l'essenso;
E, se voules rire un moumen,
Li plagnires pas la despenso.
Lei gen qu'an couneissu l'Autour,
Vous diran que de la Founteno.
Doun leis escri soun fach au tour,
Avie l'esprit et la degaino.

Je me contente de lui emprunter un de ces récits et une fable :

RABELAIS

Conte

De Gargantua l'autour ero ista medecin
Et que sabie ben soun latin ;
Avie juga ben d'autrei persounagi;
Va sabes tous. n'ero pa fouesso sagi.
A la fin devenguet cura.
Amavo fouesso à questiouna
Uno fillo de sa paroisso;
Secretamen ero istado en angoisso ;
Avie souffort, va dirai roundamen,
Lei doulour de l'enfantamen.
Or aquesto se maridavo :
Lou cura, que voulie saupre au segur la cavo.

La prenguet en despart. — Escouto, Margoutoun !
Te va dirai senso façoùn,
N'es par per que dounes un ciergi,
Quinto messo diren ? Sera-ti de la Viergi ?
Ou ben d'aquello peccadoue
Din l'Evangilo tan lausado,
Coumunamen Madaleno appellado;
Pren gardo, seriez malhuroue,
Toun home te batrie, va disi pas per rire.
- Vesi, Moussu, ce que me voules dire ;
Diguas..... de la Mero de Diou :
Anas, va preni tout sus iou.
Rabelais s'habillet, pren la chasublo blanquo ;
En anan à l'auta, passo davant la banquo
Ounte Margoutoun à ginous
A soun cura fasie l'oeil dous ;
S'approcho douçamen. — Ai, Moussu, quauquo peno,
Digas un *Oremus* per santo Madaleno.

Voici, pour en finir avec l'abbé Vigne, la fable *la Cigalè et la Fourmi :*

La Cigalo, en hiver, anet chez la Fournigo ;
Boun jour, l'y diguet, moun amigo,
Ajudo-me, te demandi qu'un gran ;
Senso aquoto, moueri de fam.
— Que fasies en estiou, l'y diguet la coumaire ?
— Que vouliez que fessi, pecaire?
A tout venen m'amusavi à canta.
— Cantaves ! aro foou dansa.

Si Cortète de Prades, avec ses agréables pastorales, nous a longtemps retenu à Agen, dans notre première étude, nous ne nous y attarderons pas cette fois, en nous occupant du poëme burlesque : *Jean, ou le Cousiné dal seminari d'Agen,* de Jean-Patrice Gravières, prêtre. Ces vers, qui datent de 1762, récités par l'auteur, pouvaient avoir eu quelque faveur ; ils perdirent tout mérite lorsqu'ils eurent été, très-tardivement, livrés au public par la voie de la presse,

Il y est question d'un repas que frère Jean, cuisinier en titre du séminaire d'Agen, donnait tous les ans, aux fêtes de Pâques, à la communauté réunie à la campagne, ce qui amenait les remerciements des séminaristes, autorisés à laisser prendre à cette journée le ton d'un véritable divertissement.

Le récit rimé rappellerait un de ces remerciements. L'au-

teur, ayant à comparer le célèbre Jean aux plus fameux cuisiniers en renom de la ville, s'écrie :

Aici dounc, à ginouls, cousinés de la billo,
Prousternas humblomen coumo troupo inutillo !
De bostré digné chef escoutas las lixous !
E tu, Jean, dicto-lour coumo fas un ragous !
Mais nou ! layche aquets gûs biure dins l'ignourenço.
Proufito, nou sauyon, de ta dibino scienço,
Sayon mème prou sots, al prumé plat gastat,
De dire per rasou : Grand Jean nous l'a dictat !
Rasou tallo jadis e del temps d'Aristoto .
Un gargoutié l'y fait un pastis ou coumpoto;
Lou philosopho al goust : « Fi ! toun plat nou bal res !
« — Del Rey lou cousiné me l'a pourtant aprés ... »
Tant es bray que toutjour, esperant à sa guiso,
Un sot sur un doctur rejetto sa bêtiso.

Ce bon abbé Graviéres rimailla toute sa vie. Emprisonné par ordre du Comité de surveillance de sa ville natale, comme suspect d'aristocratie, en 1794, il demanda sa liberté au citoyen Isabeau, et apostilla son placet d'un sixain en un détestable français.

Délivré, nous le trouvons rimant encore cette fois, rêvant de restaurations politiques, et, en bon chrétien qu'il était, pardonnant à ses ennemis :

D'Estieni lou martyr voli siagre la trace ;
As Terroristes donc accordi lou perdou :
S'el Trone es resiablit e'l Parlement en place,
Souhaiti, tout de bou,
Que lour y fasque grace
Del nousel courredou.

Dans ce petit pays de Béarn, où tout le monde se connaissait, il était difficile aux anoblis, aux parvenus, de tromper sur leurs origines ; c'est ce qu'ils essayaient pourtant de faire. Aussi furent-ils mis en grand émoi lorsqu'ils se trouvèrent crûment devoilés par un esprit plein d'aisance, Pierre d'Esbarrebaque, abbé de Puyoo, gentilhomme de race, peu endurant, ce semble, et très-disposé à la médisance.

Ce fut à l'aide d'une fiction plus d'une fois employée, que le malin seigneur de la Caverie de Pontiac voulut faire connaître une foule de familles à hautes prétentions aristocratiques

de sa province. Il écrivit donc *la Vérité sur les nobles du Béarn (la Bertat, ou Rebe de moussu l'abbat Puyoo sus lous gentüs de Bearn).*— Il supposa que, à peine dans son lit, livré à un doux et facile sommeil, un songe le transportait dans un lieu délicieux. Il y rencontrait une femme à l'éclatante figure, une divinité, la Vérité enfin.

L'abbé lui demande de l'éclairer sur la noblesse béarnaise, et un long dialogue s'établit à ce sujet entre la Vérité et le trop heureux satirique.

Deüs gentüs de Bearn dam quaüque counechence!
Tout be-y-ey counfoundut; lou barou, lou cascan,
Lou judje, lou baylot, lou noble, lou manan.
Aydat-mé drin sip-plats à susiheba la telle
Qui, chens nade pudou crop toute la nacelle!
— Bat harey dap plase puch que mat demandat.

Et pensez si la Vérité s'en donne à cœur joie, tout à travers ces vaniteuses familles issues le plus souvent, si on l'en croit, des plus basses conditions. Ceux-ci eurent pour ancêtre un écorcheur de cochons; ceux-là un bâtard d'évêque, lui-même bâtard d'un autre prélat; certains, un barbier de village, un cloutier, un charpentier, un cabaretier, un vidangeur.....

Le rêve cesse, l'abbé s'éveille pour aller aussitôt, surpris de tant de confidences, les écrire sur ses tablettes pour les conserver à la postérité.

Estounat de moun rêbe, aüta leü qu'em lhebey,
Dehens moun cabinet qu'ancy prene la plume,
E sus drin de papé en courren coum la brûme,
De poou que caücarré sem housse desmoumbrat
Qu'escribouy tout ço qui m'abé dit la Bertat.

Le *Rêve de l'abbé de Puyoo* souleva, ai-je besoin de le dire? bien des colères, lorsqu'il parut en 1768. S'il faut en croire son nouvel éditeur de 1841, l'édition première aurait été anéantie par les intéressés, dès son apparition, et ce fut à peine si quelques exemplaires, devenus rarissimes, purent échapper à la destruction. Mais celui-ci a été lui-même suspecté d'avoir eu recours à des interpolations mensongères et blessantes pour certaines familles, dans le coupable but d'exercer des vengeances personnelles. Ce triste personnage en était certainement capable!

(A suivre) Le Dr Noulet.

POÉSIES POPULAIRES

I. **N'ei un bèl castèl.** — II. **Vous voli maridà.** — III. **Janeto** (versions de M. Gleizes, d'Azillanet). — IV. **La Baga d'or.** — V. **Lou Rèi n'a'na fonteta.** — VI. **La Filho del paisan.** — VII. **L'Amiga** (version de M. Chauvet, de Vendémian). — VIII. **L'Escrivoto** (version de M. Chauvet). — IX. **La Bèlo Pourcairouno** (version de M. Chauvet.) — X **Lou Galant.** — XI. Complainte de la **Passion.**

N'EI UN BÈL CASTÈL

(BAS LANGUEDOC : AZILLANET ET ENVIRONS)

La ronde suivante a de nombreux équivalents dans toute la France[1]. Plusieurs enfants se réunissent et forment entre eux deux ailes distinctes. Une jeune fille est à l'écart, chantant : *N'ei un bèl castèl.* Lorsque le chant est fini, les deux ailes se joignent ensemble, renfermant au milieu du cercle la jeune fille, qui embrasse alors celui ou celle qui lui plaît.

La jeune fille seule : N'ei un bèl castèl,
Que la campano viro, viro ;
N'ei un bèl castèl,
Que la campano viro, bèl.

Les deux ailes allant
vers la jeune fille : Lou nostre es pus bèl, etc.
— N'ei un bèl troupèl, —
— Lou nostre es pus bèl, —
— N'ei un bèl aucèl, —
— Lou nostre es pus bèl, —
— N'ei un bèl vudèl, —
— Lou nostre es pus bèl, —
— N'ei un bèl agnèl, —
— Lou nostre es pus bèl. —
— N'ei un bèl vaissèl[2], —

[1] V., par exemple, *Avem un beou casteou,* D. Arbaud, *Chants popul. de la Prov.*, tom. I, pag. 212, et Mme de Chabreul, *Jeux et exercices des jeunes filles*, pag. 122 ; *Chants popul. de la France*, rec. par G. Richard, etc.

[2] Foudre, vaisselle vinaire.

— Lou nostre es pus bèl, —
— Madoumaisèlo, dintràs en danso ;
Aichàs pla coussi se danso :
Fasès quatre ou cinq sautets,
Embrassarés lou que voudrés.

(*Version de* M. GLEIZES, d'Azillanet.)

J'AI UN BEAU CHATEAU

J'ai un beau château, — où la cloche tourne, tourne ; — j'ai un beau château, — où la cloche tourne, beau.

Le nôtre est bien plus beau, etc. — J'ai un beau troupeau, etc. — Le nôtre est bien plus beau, — J'ai un bel oiseau. — Le nôtre est bien plus beau. — J'ai un beau (*petit*) veau.— Le nôtre est bien plus beau. — J'ai un bel agneau.— Le nôtre est bien plus beau. — J'ai un beau foudre. — Le nôtre est bien plus beau, etc.

Mademoiselle, entrez en danse ; — regardez bien comment on danse : — faites quatre ou cinq sauts (ou plutôt *tours*), — vous embrasserez celui que vous voudrez.

VOUS VOLI MARIDA

(BAS LANGUEDOC : AZILLANET ET ENVIRONS)

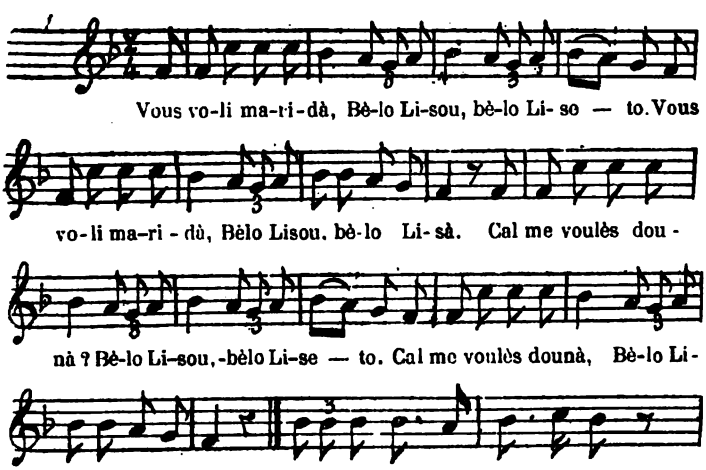

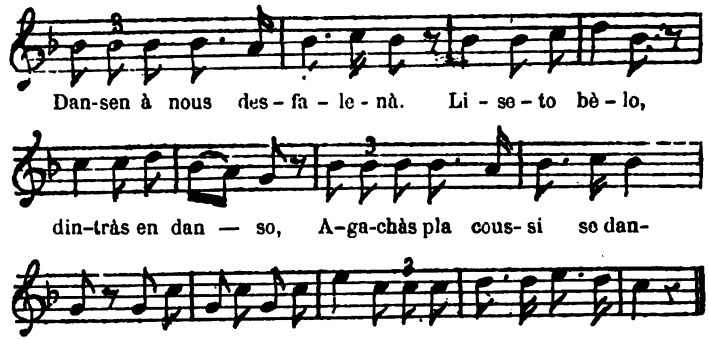

Ce chant dialogué est connu dans tout le Minervois. L'action est la même que celle de *N'ei un bèl castèl*.

Chaque vers se chante sur le même ton. En le répétant, on intercale : *Bèlo Lisou, bèlo Liseto* et *Bèlo Lisou, bèlo Lisà :*

Ensemble :
Vous voli maridà,
Bèlo Lisou, bèlo Liseto.
Vous voli maridà,
Bèlo Lisou, bèlo Lisà.

La jeune fille : Cal me voulès dounà !
Bèlo Lisou, bèlo Lisèto, etc.

— Jan[1] vous voli dounà ;
— Aquel sap pla dansà.
— Lous pots poudès fretà.
— Quand sauriò d'el panà.
— Lou cal dounc laissà[2] anà,
— Ou vous veni escanà ;
— Lou cal encadenà.
— Gachàs de lou bailà.
— Lous cal dounc maridà.
— M'en veirés pas cridà.

— Per de que fa de nous penà,
Dansen à nous desfalenà.

[1] Ou tout autre prénom.
[2] *Daissà*, si l'on suit la prononciation locale.

Liseto bèlo, dintràs en danso,
Agachàs pla coussi se danso :
Fasès quatre ou cinq sautets
E pei embrassàs qui voudrés.
(*Version de* M. GLEIZES, d'Azillanet.)

JE VEUX VOUS MARIER

Je veux vous marier, — belle Lison, belle Lisette. — Je veux vous marier, — belle Lison, — belle Lisa.

Qui me voulez-vous donner? — belle Lison, belle Lisette? etc.

Jean, je veux vous donner. — Celui-là sait bien danser. — Vous pouvez vous frotter les lèvres. — Quand je saurais de l'enlever. — Il faut donc le laisser aller, — ou je viens vous étrangler. — Il le faut enchaîner. — Prenez garde de ne pas le donner. — Il faut donc les marier. — Vous ne m'en verrez pas crier.

Pourquoi nous faire peine? — Dansons jusqu'à en défaillir. — Lisette, belle, entrez en danse; — regardez bien de quelle manière on danse : — faites quatre ou cinq petits sauts, — et ensuite embrassez qui vous vous voudrez.

JANETO

(BAS LANGUEDOC : AZILLANET ET ENVIRONS)

C'est la ronde dont M. Damase Arbaud a publié une version plus courte dans les *Chants populaires de la Provence*, t. I, p. 203. Nous devons celle-ci à l'obligeance de M. Gleizes, d'Azillanet. De même que l'air de *N'ei un bèl castèl*, celui de *Janeto* est trop généralement connu pour qu'il soit nécessaire de le joindre à la présente publication.

— Digos, Janeto, — Te vos-tu lougà?
Ladereto.
Degourdideto.— Podes fa l'afà,
Ladera,
— Nani, maireto, me cal maridà, etc.,
Ambe un troumpeto que sabie dansà.

[1] MM. Montel et Lambert possèdent, dans leur grande collection, des versions à peu près semblables (recueillies également à Azillanet) des trois chants que l'on vient de lire.

— Oh ! ma Janeto, de que vas parlà ?
Siòs jouveneto per aqui pensà.
— Digàs, maireto, fagués pas mancà
Bouno afaireto ; me pot qu'agradà.
— Mais no, Janeto, volgo m'escoutà ;
Pus tard, paureto, pourriò t'en coustà.
— Vesès, maireto, ne voli tastà :
Un clarineto pot pas va gastà.
— Va vos, Janeto, gar ço que vas fà.
Pus tard, magreto, pourriòs va bufà.
— Garàs, maireto, me sabi coufà.
Cal coumpagneto de bou, sans trufà.
— Pauro baucheto, te vas emplastrà :
Fai-te moungeto, vai-t'en te claustrà.
—Ah ! mais, maireto, voli pas i'anà !
Soui pas auqueto, per m'encouvenà.
— Pauro Janeto, adieu batanà.
Vos, magnagueto, vai-t'en t'escanà.

Se te bat, v'auràs pas panat :
Vengues pas pourtà sièto, plat.
— Vau al couvent de Sant-Bernat
Ambe un brave jouve al coustat.

(*Version de* M. E. GLEIZES, d'Azillanet.

JEANNETTE

— Dis, Jeannette, veux-tu te louer ?—Laderette.—Petite éveillée, tu peux faire ton affaire. —Ladera.

— Non, ma petite mère, il faut me marier — avec un trompette qui sache danser. — Oh ! ma Jeannette, de quelle chose vas-tu parler ? — Tu es trop jeune pour penser à cela. — Dites, petite mère, ne faites pas manquer — la bonne affaire qui me plaît. — Mais non, Jeannette, veuille m'écouter ;— plus tard, pauvrette, il pourrait t'en coûter. — Voyez, petite mère, je veux en goûter:— un trompette ne peut rien gâter.— Tu le veux, Jeannette, gare à ce que tu veux faire !— Plus tard, pauvrette, tu pourrais en souffrir.— Allez, ma petite mère, je sais me coiffer. — Il me faut une compagnie, sérieusement et sans se moquer. — Pauvre petite folle, tu vas t'empêtrer. — Fais-toi nonnain, va-t'en te cloîtrer.— Ah ! non, petite mère, je ne veux pas y aller!—Je ne suis pas une sotte [1].

[1] Littéral. *petite oie*

pour m'enfermer dans un couvent. — Pauvre Jeanette, adieu les courses. — Tu le veux, ma petite chérie : va t'étouffer.

S'il te bat, tu ne l'auras pas volé : — ne viens pas porter assiette ou plat (brisé). — Je vais au couvent de Saint-Bernard avec un jeune homme au côté.

LA BAGA D'OR

(BAS LANGUEDOC : SAINT-FÉLIX-DE-LODEZ)

La nouvelle version de la *Baga d'or* que l'on va lire nous vient de Saint-Félix-de-Lodez ou de Magarantiac, canton de Clermont; elle a été écrite par un enfant d'une dizaine d'années, sous la dictée de sa mère.

Cette copie présentait une particularité assez curieuse : l'enfant écrivain avait employé la finale féminine *o* en même temps que la finale *a*. La première était marquée sept fois, la seconde vingt-trois ; nous avons conservé cette irrégularité, qui doit probablement être attribuée au langage parlé par la mère dans son enfance.

Ce que nous offre de plus important la version qui suit, ce sont les deux couplets qui la terminent. Ils présentent une pensée qui ne se trouve pas dans la version publiée par M. de Tourtoulon[1]; il est vrai que, par contre, les deux avant-derniers couplets de celle-ci nous ont fait défaut. Ceci nous démontrerait, si nous n'en étions bien convaincu depuis longtemps, que le chant ancien, conservé par la tradition, a été souvent altéré et modifié. Nous ne pouvons, sans doute, espérer le rétablir dans sa pureté originelle, mais il est permis de croire qu'à l'aide de plusieurs versions, nous arriverons du moins à en posséder un texte complet.

Ai una mia qu'es malauta,
Sabe pas se serò per ieu; } bis.
Chaca fes que trobe soun pèro,
Ieu, ie demande couma vai.
Soun pèro me respond ben vite :
« Es guerida de tout soun mal.
Es entarrada à la grand glèisa ;
Là tèsta toca l'escaliè :
Metràs un pèd dessus sa toumba

[1] V. *Revue des langues romanes*, tom. I, pag. 147, et tom. II, pag. 310, la nouvelle version recueillie à Belesta (Ariége), par notre confrère M. Lambert. L'air de la version de Saint-Félix est le même que celui de la version de Lunel-Viel.

E l'autre dessus l'escaliè. »
— Qual es acò dessus ma toumba,
Que prend tant de pena per ieu ?
— Aco's toun *cher* amant, la bèlo,
Que desiravo te parlà.
— Couma voulès que ieu vous parle ?
Ai sèt pans de tèrro sus ieu.
— La baga d'or que me dounèras,
Encaro l'ai au pichot det.
— Dounàs-lo 'ma sorre l'ainado
E aimàs-lo tant couma ieu.
— Per ie la dounà, ie la done;
Mais per l'aimà, ieu pode pas.
Farai basti un ermitage,
Aqui ie finirai mous jours.
Per moun manjà, aurai d'erbages,
E per bieures aurai mous plours.
Farai marfega de fabrega,
Farai couissi de roumani,
Farai lensol de rosas blancas
E couberta de flous de li.

LA BAGUE D'OR

J'ai une amie qui est malade;— je ne sais si elle sera pour moi. — Chaque fois que je rencontre son père, — moi, je lui demande comment elle va.

Son père me répond bien vite : — « Elle est guérie de tout son mal. — Elle est enterrée à la grande église ; — la tête touche l'escalier; — tu mettras un pied sur sa tombe — et l'autre sur l'escalier. » — Qui est celui-là qui, sur ma tombe, — prend tant de peine pour moi? — C'est ton cher amant, la belle, — qui désirerait te parler. — Comment voulez-vous que je vous parle? — J'ai sept pans de terre sur moi. — La bague d'or que tu me donnas, — je l'ai encore au petit doigt. — Donnez-la à ma sœur l'aînée — et aimez-la aussi bien que moi. — Pour la lui donner, je la lui donne; — mais pour l'aimer, je ne peux pas. — Je ferai bâtir un ermitage; — là, je finirai mes jours. — Pour mon manger, j'aurai de l'herbe, — et pour breuvage j'aurai mes pleurs. — Je ferai couche (*litt.*: paillasse) de fougère, — je ferai coussin de romarin, — je ferai drap de roses blanches — et couverture de fleurs de lis.

LOU REI N'A 'NA FONTETA

(BAS LANGUEDOC : ENVIRONS DE MONTPELLIER)

Le sujet du chant qui suit est très-répandu, et l'on en a noté bien des exemples en Piémont, en Catalogne et en Espagne. An. Combes a mentionné la version castraise, et M. D. Arbaud a recueilli celle qui est chantée en Provence. Quoique celle que nous donnons ci-dessous forme à la rigueur un tout complet, nous avons lieu de croire qu'elle a perdu quelques-unes de ses parties. On remarquera, par exemple, que le quatrième vers se retrouve littéralement dans le quinzième de M. Arbaud (*Chants pop. de la Provence*, t. II, p. 105), bien que l'air de la chanson provençale diffère sensiblement de la chanson languedocienne.

Lou rèi n'a 'na fonteta,
Ai !
L'aiga ie vai,
Lou rèi n'a 'na fonteta,
Ai !
L'aïga ie vai,
Lou rèi n'a 'na fonteta
Ai !
L'aiga ie vai,
E ai ! ai ! ai !
L'aiga ie vai.

Lous pigouns ie van beure,
Ai !
Ieu i'anarai, etc.

Moun galant es cassaire,
Ai !
Cassarà tout, etc.

Per tira à la lèbra,
Ai !
Tirèt à ieu, etc.

— Ma mia, douça mia,
Ai !
T'ai ti fach mau ? etc.

— Ben pau ou ben pas gaire
Ai !
Ne mourirai, etc.

— Un poutou sus ta bouca [1]
Ai !
Te garirai !

LE ROI A UNE PETITE FONTAINE

Le roi a une petite fontaine,— ah ! — l'eau y va.— Le roi a une petite fontaine, — ah !— l'eau y va.— Le roi a une petite fontaine, — ah ! — l'eau y va. — Et, ah ! ah ! ah ! — l'eau y va. — Les pigeons y vont boire, — ah ! — Moi, j'y irai, etc.— Mon ami est chasseur,— ah ! — il chassera tout. — Pour tirer au lièvre,— ah ! — il tira à moi. — Ma mie, douce amie, — ah ! — t'ai-je fait mal ? — Bien ou bien pas du tout, — ah ! — Mais j'en mourrai. — Un baiser sur ta bouche.— Ah ! — je te guérirai !

LA FILHO DEL PAISAN

(ROUERGUE : SAINT-GEORGES-DE-LUSENÇON)

On trouvera dans le recueil de M. Cénac-Moncaut : *Littérature populaire de la Gascogne. Contes, mystères*, etc., p. 286, une chanson : *le Roi et la Jeune Fille* (*lou Rey et la Goujato*), qui ressemble beaucoup à celle que l'on va lire.

Lou boun mati se lèvo,
Barabin, baraban, barin, baran, binbalan ;
Lou boun mati se lèvo,
La filho d'un paisan ;
Cha, cha, la filho d'un paisan,
La filho d'un paisan.

Se causso e s'alinchouno ; — dis que s'en vol anà.
Soun paire i demando : « — Ma filho, ount vos anà ?
— N'en vole an' à Marselho, — veire lou rèi passà.»
Lou rèi èro en fenestro ; — l'agachavo passà.
« —Qual es aquelo damo — que s'en permeno tant ?

[1] On dit quelquefois : *Un poutou sus ta bouqueta*.

— Moussur, soui pas 'no damo;— soui filho de paisan.
— Se n'en vos estre rèino,—ieu, t'en abilharai ;
Te croumparai 'no raubo — touto de diamants.
— Moussur, ieu vou'n remercie — volè restà paisan. »

LA FILLE DU PAYSAN

Le bon matin, elle se lève, — barabin, baraban, barin, baran, binbalan; — le bon matin, elle se lève, — la fille d'un paysan;— Cha, cha, la fille d'un paysan, — la fille d'un paysan.

Elle se chausse et se pare; elle dit qu'elle veut s'en aller. — Son père lui demande : « Ma fille, où veux-tu aller? — Je veux aller à Marseille, voir passer le roi.»—Le roi était en fenêtre, il la regardait passer: —« Qui est cette dame (dit-il) qui se promène tant?— Monsieur, je ne suis pas une dame; je suis fille de paysan. — Si tu veux être reine, je t'habillerai (comme une reine) : — je t'achèterai une robe toute de diamants.— Monsieur, je vous remercie, je veux rester paysanne.[1] »

L'AMIGA

(BAS LANGUEDOC : VENDÉMIAN ET ENVIRONS,)

La pièce suivante nous fut donnée par M. Chauvet en 1869. Il l'avait recueillie aux environs de Vendémian.

L'air est celui de l'ancienne ariette : *Réveillez-vous, belle endormie*, légèrement modifié çà et là.

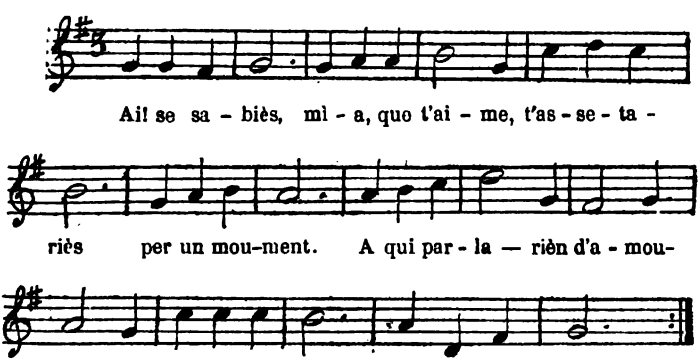

[1] *N. B.* — Un accident arrivé au moment de la mise en page nous empêche de publier la musique de ce chant, ainsi que celle du *Rèi n'a'nq fonteta*. On la trouvera à l'*errata* du prochain numéro.

— Ai! se sabiès, mia, que t'aime,—t'assetariès per un moument.
Aqui parlarièn [1] d'amouretas ;— antau passarièn [2] nostre tems.
— Coussi voulès que ieu m'assète?—sabe be prou que m'aimàs [pas.]
A cada pas entende [3] dire, — moun bèl amic, que me quitàs [4].
— Incara, ieu, t'ai pas quitada, —ni mai te quitarai jamais.
T'ai aimada touta ma vida — e t'aimarai tant que vieurai [5]
— Vostre paire, amai vostra maire, — ne volou pas que nous [aimen :]
Faren couma un carel sans oli, — que mouris [6] insensibla- [ment.]
— Quauque jour, ieu, te vendrai veire, — doumens tus ie pen- [saràs pas :]
Metràs la tèsta à la fenèstra,— tout douçament me doubriràs.

(*Version de* M. CHAUVET.)

L'AMIE

Ah! si tu savais, amie, que je t'aime, tu t'asseyerais pour un moment. — Là nous parlerions d'amourettes ; ainsi nous passerions notre temps. — Comment voulez-vous que je m'asseye ? Je sais bien assez que vous ne m'aimez pas. — A chaque pas j'entends dire, mon bel ami, que vous me quittez. — Encore je ne t'ai pas quittée et je ne quitterai jamais. — Je t'ai aimée toute ma vie, et je t'aimerai tant que je vivrai. — Votre père et aussi votre mère ne veulent pas que nous nous aimions. — Nous ferons comme une lampe sans huile, qui meurt insensiblement. — Quelque jour je viendrai te voir, lorsque tu y penseras le moins. — Tu mettras la tête à la fenêtre ; tout doucement tu m'ouvriras.

L'ESCRIVOTO

(BAS LANGUEDOC : LA BILIÈRE ET SES ENVIRONS)

On sait combien le petit poëme de l'*Escrivoto* est répandu en Provence et en Languedoc. La version suivante nous vient de M. Chauvet, de Vendémian, qui la recueillit en 1826, au petit

[1-2] Parlaren, passaren. — [3] L'entende dire. — [4] Vous me quitàs. — [5] Antau farai tant que vieurai. — [6] Ne mouris.

village de la Bilière, dépendant de la commune de Taussac (canton de Saint-Gervais, arrondissement de Béziers)[1]. Il la rétablit sur des fragments plus ou moins complets, qu'il faisait chanter aux personnes du pays. En même temps que nous conservons le mélange des finales féminines *a* et *o* et toutes les irrégularités de nombre et de langage dont fourmille cette version, nous indiquons en note les nombreuses variantes que M. Chauvet constata dans ce seul village. Il nous a paru nécessaire de les signaler, pour donner une idée des modifications incessantes que subissent les chants populaires, même dans le rayon le plus restreint et le plus limité.

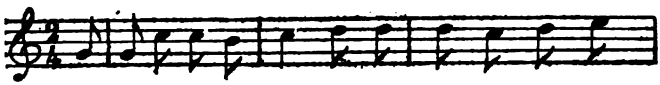

Ma - ri-dou l'Es-cri - vo - to, l'Es - cri - vo - to jo-

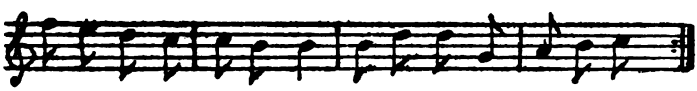

li. Ma-ri - dou l'Es-cri - vo- to, l'Es - cri - vo - to jo - li.

Maridou l'Escrivoto,— l'Escrivoto *joli* [2]. (*bis*)
L'an maridada jouino —que se sap pas vesti [3],
Soun marit *va* la guerro,—per la laissà grandi [4].
Ai bout de sèt *années*,—soun marit *va* veni [5].
Ie *va frapà* la porta [6] : — Escrivoto, veni oubri.
Sa mèro ie fa responso : — Escrivoto es pas aici [7].
La n'ai mandado à l'aigo,— se n'es pas sajudo veni.
Lous Morous l'auran preso [8],—lous Morous Sarrasis.
Ieu l'anarai be quèrre, — quand saurió de lai mouri.
Farai fa 'na barqueto — tout ande pargan fi [9].
Se lou vent la trasporta, — dangè de lai mouri.
Rancontro uno lingèiro — que lava sous draps fis :
Digàs-me vous, lingèira [10], — qu'es aquel castèl d'aqui ?

[1] M. Damase Arbaud n'avait pas encore noté la version qu'il a publiée dans ses *Chants populaires de la Provence*, tom. II, pag. 73.

[2] Fr. *La fleur de ce pays*. — [3] La maridou jouino e belo; — La maridou trop jouino, se sabio pas vesti. — [4] Soun marit *s'en va* en guerro. — Soun marit vai en guerro, set ans per la nourri. — [5] *Au bout de sept ans retourne* : Escrivoto, oubris-me. — [6] Ie *va frapper* la porto. — [7] Sa mèro qu'es pas soto, ie vèn vite doubri. — [8] Lous Mores se l'an preso. — [9] Tout d'or e d'argent fi. — [10] Digàs-me, bugadièiro.

Acò's lou castèl dai Morou, — dai Morou Sarrasi.
Digàs-me, vous, lingèiro, — qu'es la damo que i'es dedins[1]?
Aco's madama l'Escrivoto, — l'Escrivoto joli[2].
Digàs-me, vous, lingèiro, — coussi pourriò fa per ie parlà[3]?
Vous cal abilhà'n paure, — en paure Sarrasi[4],
Ou demandà l'aumorno, — tout coumo un peleri.
« — Fasès l'aumorno ai paure, — ai noum de Jesus-Chrit[5].
— Chambrièira, fai l'aumorno — ai paure que i'a 'qui[6].
— Fasès-la vous, Madamo, — à las gents de vostre païs.
— Coussi acò pot èstre — de gents de moun païs?
Que lous aucèls que volou — çai podou pas veni,
Sounca las viroundèlos — que van pèr tout païs[7]?
— Digàs-me vous, Madamo, — vou'n voudriàs pas en veni? »
Se lou meno à soun cofre, — per causi lous pus bèus louis[8];
Se lou meno à l'estable, — per causi lou pus bèl de sous rous-
[sis[9].
Tus mountaràs sui rouge, — ieu mountarai sui griŝ[10].
Seguèrou[11] pas arribachs à l'aiga, — lou Morou *va* veni!
« — L'or que tu m'en enprenes, — la mar fariè lusi;
Lous roussis que m'enmenas, — la tèrro fan fremi.
Sèt ans te l'ai nourrido — de boun pan, de boun vi[12];
Sèt ans te l'ai vestida — de velours, de drap fi[13];
Sèt ans te l'ai caussado — de souliès de marouqui[14].
Se la te poudiè tène, — te la fariè mouri.
— La m'as be prou gardada, — la te gardarai be. »

L'ESCRIVOTE

On marie l'Escrivote, l'Escrivote jolie. — On la marie jeune (tellement), qu'elle ne sait pas se vêtir. — Son mari va à la guerre

[1] Coumo s'apèlo aquelo damo que lai i'a dedins? — [2] S'apèlo l'Escrivoto, *la fleur de ce pays.* — [3] On ajoute quelquefois : Vous cal demandà l'aumorno au noum de Jesus-Chrit.— [4] Vous cal abilhà'n formo, en formo de peleri.—[5] Madamo, fasès l'aumorno ai paure que i'aquis.— [6] Fai l'aumorno, chambrièiro, ande aquel paure d'aqui.—[7] Iroundèlos, giroundèlos. — [8] Anen faire un tour per cofres, prendren l'or e l'argent que i'es. — [9] Anen faire un tour per estables, prendren lous pus beles roussis. — [10] On ajoute quelquefois : Se la preso e la monto sus lou pus bèu roussi. —[11] Fouguèrou.— [12] Ieu te l'ai prou nourrido de pa e de boun vi.— [13] Ieu te l'ai prou vestido de sedo e de sati — [14] Ieu te l'ai prou caussado de debasses, de souliès. — Ieu te l'ai prou caussado de souliès de marouquin.

pour la laisser grandir. — Au bout de sept années, son mari va venir. — Il va frapper à la porte : « Escrivote, viens ouvrir.» — Sa mère lui fait réponse : « Escrivote n'est pas ici ; — je l'ai envoyée à l'eau, elle n'a pas su en revenir. — Les Maures l'auront prise, les Maures Sarrasins.—Moi, j'irai la chercher, quand je saurais d'y mourir. — Je ferai faire une petite barque toute avec du fin parchemin — Si le vent la pousse, je serai en danger d'y mourir. » — Il rencontre une lingère qui lave ses draps fins : — « Dites-moi, vous, lingère, quel est le château qui est ici ? — C'est le château des Maures, des Maures Sarrasins. — Dites-moi vous, lingère, quelle est la dame qui est dedans ? — C'est madame l'Escrivote, l'Escrivote jolie. — Dites-moi, vous, lingère, comment pourrais-je faire pour lui parler ? — Il vous faut habiller en pauvre, en pauvre Sarrasin ; — ou demander l'aumône tout comme un pèlerin. — Faites l'aumône au pauvre, au nom de Jésus-Christ ?— Servante, fais l'aumône au pauvre qui est là. — Faites-la, vous, Madame, aux gens de votre pays.—Comment cela peut-il être des gens de mon pays? —(il est si loin) que les oiseaux qui volent n'en peuvent venir, — excepté les hirondelles, qui vont par toute contrée. — Dites-moi, vous, Madame, voudriez-vous vous en venir? » — Elle le mène à son coffre, afin de choisir les plus beaux louis (d'or); — elle le mène à son étable, afin de choisir les plus beaux chevaux : — « Toi, tu monteras sur le rouge ; moi, je monterai sur le gris. » — Ils ne furent pas plus tôt arrivés à l'eau que les Maures vinrent : — « L'or que tu m'enlèves ferait luire la mer ; — les chevaux que tu m'emmènes font frémir la terre. — Sept ans je te l'ai nourrie de bon pain et de bon vin ; — sept ans je te l'ai vêtue de velours, de drap fin ; — sept ans je te l'ai chaussée (avec) des souliers de maroquin. — Si je pouvais te l'enlever, je te la ferais mourir. — Tu me l'as bien assez gardée, je te la garderai bien. »

LA BÈLO POURCAIROUNO

(BAS LANGUEDOC : TAUSSAC ET SES ENVIRONS.)

Comme l'*Escrivoto*, la *Bèlo Pourcairouno* fut recueillie en 1826, par M. Chauvet, de la bouche d'une vieille femme des environs du village de Taussac. Elle présente des différences assez sensibles avec la version publiée par M. Arbaud, *Chants populaires de la Provence*, t. I, p. 91 [1]. Ses rimes en *é* et les nombreux gallicismes qui s'y

[1] Voir également *Romania*, t. I, p. 352, la version forézienne publiée par M. Smith.

rencontrent indiqueraient même une influence française assez caractérisée.

A la Bilière, on la considère comme le récit des aventures d'un Guillaume de Beaufort, seigneur de Minerve.

Paure Guilhaume se marido (*bis*).—Paure Guilhaume de Bau- [fort (*bis*).
Cette jouineta que n'o preso, — que noun se sap pas vesti.
Se lou rèi lou mando quèrre, — qu'el lou ne vengue servi.
Paure Guilhaume se chagrino — que sap pas ount la lais*ser*.
Se la laisso acò de sa mèro, — la li farò travail*ler*.
«Tenès, tenès, tenès, ma mèro,— noun ni me fagués *rien fair*.
Sounco filà à la filouso, — amai s'elo ie vol *filer*.
La filouso siègo dau*rée* — e lou fus subre dau*ré*.»
Quand Guilhaume fouguèt à la guèrro, — la sedo ie fo quit*er*.
Le ie fo cargà la sargo, — lous pourcieus *bien* delar*guer*.
Ai cap de las sèt an*nées*, — paure Guilhaume vo retour*ner*.
Ne diguèt à sous camarados : «— *Voulez-vous trespasser sur mer*?
Ieu vole pas*ser sur* tèrro, — *j'entends* ma mouliè *chanter*.» [*ver*:
Quand fouguèt dins lou bouscage, — la pourcairouna vo trou-
«*Dites, dites,* bèlo pourcairouno, — de cau soun tant de pourcieus?
—Ne soun del paure Guilhaume, — paure Guilhaume de *Beau-* [*fort*.
I'o set ans que n'es en guèrro, — tout lou mounde disou que [lai es mort.
Se lai es mort, que Dieu lou perdoune;—se lai es vieu, que Dieu [lou confort.
— *Dites, dites,* bèlo pourcairouno, — *me baillerez votre goûter*?
— Nani, nani, moun gentilhoume, tabé lou pourriàs pas man- [*ger*:
Acò n'es de pan de falheiro, — aco's de pan per lous levriès.
— *Dites, dites,* bèlo pourcairouno, — vou'n *voulez venir* embar- [*rer*?
—Nani, nani, moun gentilhoume, — sèt fusadetos me cal *fair*,
E un *petit* faisset de legno,— lous pourcieus *bien* assadou*ler*.»
S'il ne dérange son épée — pour la lièto ie cou*per*.

« —Laissàs, laissàs, moun gentilhoume, — que tabé jamais noun [m'en vendriè.
— Digàs, digàs, bèlo pourcairouno, — acò de cal fa *bon loger?*
—Acò de ma bèlo-mèro, — aqui i'o de *quoi* à man*ger:*
Aqui i'o perdrises e *challes,* — e *chapouns* enlardoun*és.*»
Quand ne venguêt la vesprado, — l'*heure qu'il se faut* sar*rer:*
« — *Venez, venez,* bèlo pourcairouno, — *venez vous chauffer les* [*pieds.*
— I'o sèt ans moun marit n'es en guèrro, — que jamais ne l'ai [*chauffé.*
— *Venez, venez,* bèlo l'otesso, la pourcairouno fa sou*per.*
—Laissàs, laissàs, moun gentilhoume, — incaro lous croustets [soun pas ramass*és.*
—*Dites, dites,* bèlo l'otesso,— amb cal coucharai, ieu, à-nèit ?
Amb'uno de las vostros filhos — me laissarés anà couch*er.*
- Nani, nani, moun gentilhoume,—acò me seriò re*proché.*
Incaro la pourcairouno, — aquelo vous avanturari*é.*
—*Venez, venez,* bèla pourcairouna, — *venez,* anen nous cou- [*cher.*»
Quand fouguerou dedins la *chambre,* — de la fenèstro aval se [vouliè roun*cer.*
— Guilhaume, se venes pas aro,—ta mèro me fo desounou*rer.*
—*Venez, venez,* bèla pourcairouno, — ambe Guilhaume vous [par*lez.*»
Quand ne vèn la *matinée,* — *l'heure qu'il se faut lever:*
« —Levàs-vous, bèlo pourcairouno, — lous pourcieus *venez* dé- [lar*guer.*
—Anàs-lei, traito de mèro, — amai se lai voulès an*er;*
Amai, se n'eres pas ma mèro, — vous fario manjà as levriès.
Ounte ai las bagas de ma fenno,—las raubetos de ma mouliè?
—Ne soun aval dedins sa *chambre,* — *dedans son joli cabinèt.*»

(*Version de* M. CHAUVET.)

LA BELLE PORCHERONNE

Le pauvre Guilhaume se marie, le pauvre Guilhaume de Beaufort. — La jeune fille qu'il prend est si jeunette qu'elle ne sait pas s'habiller. — Le roi l'envoie chercher, afin qu'il vienne le servir. — Le pauvre Guillaume se chagrine, parce qu'il ne sait pas où la laisser.—S'il la laisse chez sa mère, elle la fera travailler.— «Tenez, tenez, tenez, ma mère, ne lui faites rien faire, - sauf de filer à la

quenouille, et encore si elle veut bien y filer. — Que la quenouille soit dorée et le fuseau *surdoré.*» — Quand Guillaume fut à la guerre, elle lui fit quitter la soie.— Elle lui fit mettre la serge et garder les pourceaux au loin.— Au bout de sept années, le pauvre Guillaume va revenir. — Il dit à ses camarades : « Voulez-vous passer sur la mer ? — Moi, je veux passer sur la terre ; j'entends ma femme chanter.» — Quand il fut dans le bois, il va trouver la porcheronne : — « Dites, dites, belle porcheronne, de qui sont tant de pourceaux? — Ils sont du pauvre Guillaume, du pauvre Guilhaume de Beaufort. — Il y a sept ans qu'il est en guerre; tous les siens disent qu'il y est mort. — S'il y est mort, que Dieu lui pardonne ; s'il est vivant, que Dieu le conforte. — Dites, dites, belle porcheronne, me donneriez-vous votre goûter? — Non, non, mon gentilhomme, car vous ne pourriez pas le manger : — cela est du pain, du pain qui n'est bon que pour les levriers. — Dites, dites, belle porcheronne, voulez-vous venir vous enfermer? — Non, non, mon gentilhomme, car j'ai sept petites fusées à faire, — un petit faix de bois et les pourceaux à rassasier.» — Il dérange son épée pour lui couper aussitôt un lien en bois flexible. «— Laissez, laissez, mon gentilhomme, que jamais je n'en aurais ainsi. — Dites, dites, belle porcheronne, chez qui fait-il bon loger? — Chez ma belle-mère, il y a de quoi manger, là : — il y a des perdrix et des cailles et des chapons gras au lard.» — Quand vint la soirée, l'heure où il faut s'approcher (du feu) : — «Venez, venez, belle porcheronne, venez vous chauffer les pieds. — Jamais je ne les ai chauffés, depuis sept ans que mon mari est en guerre. — Venez, venez, belle hôtesse, faire souper la porcheronne. — Laissez, laissez, mon gentilhomme: les croûtes de pain ne sont pas encore ramassées. — Dites, dites, belle hôtesse, avec qui coucherai-je cette nuit? —Vous me laisserez aller coucher avec une de vos filles à vous. — Non, non, mon gentilhomme, cela me serait reproché (à faute).—Encore (si c'était) la porcheronne, je vous l'aventurerais, celle-là. — Venez, venez, belle porcheronne; venez, allons-nous en nous coucher. » — Lorsqu'ils furent dedans la chambre, elle voulait se jeter de la fenêtre en bas:— « Guillaume, si tu ne viens pas maintenant, ta mère me fait déshonorer.—Venez, venez, belle porcherone, (c'est) avec Guillaume que vous parlez.» — Quand vient la matinée, (quand vient) l'heure où il faut se lever :— «Levez-vous, belle porcheronne, et venez faire sortir au large les pourceaux. — Allez-y, mère traîtresse, allez-y, si vous voulez y aller;— et, si vous n'étiez pas ma mère, je vous ferais manger aux levriers. — Où ai-je les bagues de ma femme, les robes de mon épousée? — Elles sont là-bas dans la chambre, dedans son joli cabinet. »

LOU GALANT

(BAS LANGUEDOC : LAVÉRUNE, PRÈS MONTPELLIER)

Le chant dialogué qui suit a pour sujet une explication conjugale[1]. Il a été recueilli en 1870 à Lavérune, près Montpellier, de la bouche d'un jeune homme qui n'avait pas encore atteint sa dix-huitième année, ce qui prouve une fois de plus, ainsi que l'a déjà observé M. de Tourtoulon[2], que la jeunesse actuelle ne dédaigne pas autant qu'on s'est plû à le dire les vieilles chansons d'autrefois. L'air est naturellement à deux voix, l'une d'homme et l'autre de femme.

Une ballade danoise, citée par M. Ampère, présente, sauf le dénoûment qui n'a rien de tragique, de très-grandes ressemblances avec le chant que l'on va lire. On la trouvera plus loin.

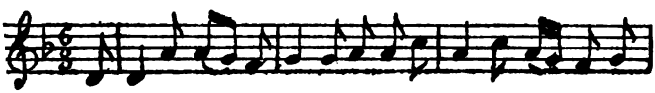

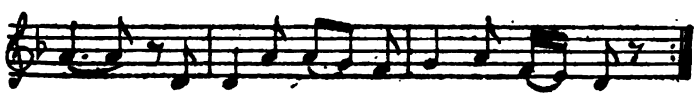

— Ounte tantòs, tus, siès anada,
Corbleu! morbleu! Marioun ?
Ounte tantòs, tus, siès anada?

— Au jardi, culi d'ensaladas;
Grand Dieu! grand Dieu! moun marit.
— Au jardi culi d'ensaladas.

— De qu'es aquel que te parlava? etc.
— Acòs èra una de mas camaradas, etc.
— Las fennas portou pas d'espasas, etc.
— Acòs èra sa filousa que penchava, etc.
— Las fennas portou pas culotas, etc.

[1] V. Damase Arbaud, *Chants populaires de la Provence*. tom. II, pag. 152, et Cénac-Moncaut, *Littérature popul. de la Gascogne*, etc., p. 316. Variantes.

[2] V. *Revue des langues romanes*, tom. Ier, pag. 147; *la Baga d'or*, romance populaire.

— Acòs èra sa rauba retroussada, etc.
— Las fennas portou pas moustachas, etc.
— Acòs èra un amoura que l'aviè tacada, etc.
— Au mes de mai, i'a pas d'amouras, etc.
— Dins un pot l'aviè counservada, etc.
— Tus, siès quauca fenna rusada, etc.
— Jamais noun la sièi pas estada, etc.
— Tus, te faràs coupà la tèsta, etc.
— E pioi, de que faràs dau rèsta? etc.
— Ou 'scamparai per la fenèstra, etc.
— Lous chis, lous cats n'en faran fèsta, etc.

LE GALANT

Où es-tu, tantôt, allée,— corbleu ! morbleu ! Marion ? — Où es-tu, tantôt, allée ? — Au jardin, cueillir des salades ! — Grand Dieu ! grand Dieu ! mon mari; — au jardin cueillir des salades. — Qui est celui qui te parlait ? etc. — C'était une de mes amies etc. — Les femmes ne portent pas d'épée. — C'était sa quenouille qui pendait. — Les femmes ne portent pas culottes. — C'était sa robe retroussée. — Les femmes ne portent pas moustaches. — C'était une mûre qui l'avait tachée. — Au mois de mai il n'y a pas de mûres. — Dans un pot elle l'avait conservée. — Tu es, toi, quelque femme rusée. — Jamais je ne l'ai été. — Toi, tu te feras couper la tête. — Et puis, que feras-tu du reste ? — Je le jetterai par la fenêtre. — Les chiens, les chats en feront fête.

Le frère parle à sa sœur, et souvent il lui répète : « Ne veux-tu point prendre un mari ? » Mais elle ne pense qu'à celui qu'elle aime.

« Non pas, ô mon cher frère ! je suis trop petite encore pour me marier.

— Cependant, j'entends dire de tout côté que tu as voulu déjà te marier.

— On dit tant de choses ici et là ; mais c'est une folie, tu peux compter là-dessus.

— Quel était ce beau chevalier qui, ce matin, est sorti à cheval de la tour de ton château ?

— Ce n'était pas un beau chevalier : c'était mon palefrenier sur son cheval.

— Quels étaient les deux souliers qui étaient l'autre jour devant ton lit ?

— Ce n'étaient pas des souliers : c'était une pantoufle à moi.

— Quels étaient ces deux petits enfants qui, l'autre jour, étaient couchés dans ton lit ?

— Ce n'étaient pas deux petits enfants : c'était ma poupée qui était couchée près de moi.

— Quel était ce cri d'enfant que j'ai entendu chez toi ce matin?

— Les enfants ne crient point de la sorte : c'est ma servante qui pleurait, parce qu'elle avait perdu sa petite clé.

— Quel était ce beau berceau que j'ai vu chez toi en cachette ?

— Ce n'était pas un beau berceau : c'était mon ouvrage en soie.

Frère, si tu sais encore des questions à m'adresser, je sais un plus grand nombre de réponses à te faire.

Lorsque les femmes ne pourront trouver une réponse sur-le-champ, l'eau manquera dans la mer du Nord [1].»

COMPLAINTE DE LA PASSION

(BAS LANGUEDOC : LAVÉRUNE ET SES ENVIRONS)

Des deux fragments qui suivent, le premier, qui se chante sur l'air de l'hymne : *Vexilla Regis prodeunt*, est à rapprocher de la *Passien de Nouestre Seignour*, publiée par M. Arbaud, *Chants populaires de la Provence*, I, 40 ; le second est probablement inédit; nous ne l'avons

[1] Cette jolie ballade rappelle une romance espagnole, dont le caractère est tout autre et dont le dénoûment est tragique : celle de *la Blanche Fille* (*la Blanca Nina*). Dans cette romance, les choses se passent différemment. L'amant, dans sa sécurité, a déposé son armure auprès de la comtesse. Le comte survient à l'improviste : « Fille d'un père traître, que fais-tu ? — Seigneur, je peigne mes cheveux; je les peigne en pleurant, parce que vous m'avez laissée seule pour vous en aller sur les montagnes. — Jeune femme ! ces mots sentent la trahison..... Dites-moi à qui appartient ce cheval que j'entends là-bas hennir ?— Seigneur, il est à mon père, qui vous l'a envoyé ! — Mais à qui sont ces armes que j'ai vues dans la salle? — Seigneur, elles sont à mon frère. — Mais à qui est cette lance que j'aperçois? — Prenez-la, comte; oui, prenez-la, et percez-moi le cœur avec cette lance.... Cette mort, bon comte, il y a longtemps que je la mérite.

J.-J. Ampère, *Littérature, voyages et poésies*, tom. Ier, p. 485 (Chants populaires danois).

pas, du moins, rencontré dans les recueils qui sont venus à notre connaissance. On le répète assez souvent à la suite du premier.

I

La Senta Vierjà legissiè,
Dejout lou pèd d'un oulivié.
.....
Quand la Vierja vouguèt dinnà,
Soun fil Jesus vèn à mancà.
« Sent Jan, sent Jan, lou mieu nebout,
Auriàs pas vist nostre Segnour?
Sent Jan, anàs-me lou cercà,
Digàs-ie que vengue dinnà[1].»
Sent Jan ie vai tout vitament,
Troubèt Jesus au jujament.
« Vierja, quanta doulou per vous,
Avès Jesus dessus la crous ! »
La Vierja i' vai d'aginoulhous,
Troubèt Jesus dessus la crous.
« Moun fil Jesus, tant naut sès vous
Que ieu pode pas parlà 'mb vous.
— Bona maire, relevàs-vous,
Vous dounarai un coundutour.
Bona maire, plourés pas tant,
Quitàs Jesus e prenès Jan.
— Moun fil aco's fort doulourous
De quità 'n fil per un nebout[2] ».

II

Se s'en van las tres Marias, — toutas tres à bras à bras ;
Se s'en van per espignassas — cercà Jesus tout puissant.
— Ounte anàs, vautras Marias, — que lai lou troubarés pas?
—Siègue mort ou siègue en vida,—cau que nautras lou vejan.
— Nou, lai anés pas, Marias, — que nautres lou tenèn mort.
....
— Nautras pourtan d'ampouletas, — d'ampouletas d'Auriant,

[1] Var. : Que vèngue emb' Jan, vèngue dinnà.
[2] Var. : De quità 'n Dieu per prene un Jan.

Per adouci sas plaguetas, — sas plaguetas e soun sang.

....

Aval, aval, i'a 'na conca, — tout soun sang s'i'es amassat.
Au mitan d'aquela conca, — i'a un aubre trasplantat ;
Las branquetas soun d'ivori, — las fiolhetas soun d'argent,
Sent Michel es à la cima, — en soun pople regardent.

....

I

La Sainte Vierge lisait — sous un arbre d'olivier.

....

Quand la Vierge voulut dîner, — Son fils Jésus lui manqua : — « Saint Jean, saint Jean, ô mon neveu, — n'auriez-vous pas vu notre Seigneur ? — Saint Jean, saint Jean, allez-le-moi quérir; — dites-lui qu'il vienne dîner. » — Saint Jean y va bien vite, — il trouva Jésus au jugement. — « Vierge, quelle douleur pour vous ! — vous avez Jésus sur la croix ! » — La Vierge y va en se traînant sur ses genoux ; — elle trouva Jésus sur la croix : — « Mon fils Jésus, vous êtes si haut — que je ne puis parler avec vous. — Bonne mère, relevez-vous, — je vous donnerai un aide. — Bonne mère, ne pleurez pas tant, — laissez Jésus et prenez Jean. — Mon fils, cela est bien douloureux — de changer pour un neveu un fils..... »

II

Elles s'en vont, les trois Maries, toutes trois bras à bras ; — elles s'en vont par un chemin d'épines chercher Jésus tout-puissant : — Où allez-vous, Maries, vous ne l'y trouverez pas. — Qu'il soit mort ou qu'il soit en vie, il faut que nous le voyions, nous. — Non, n'y allez pas, Maries, parce que nous le croyons mort.

....

Nous portons de petites ampoules, des ampoules d'Orient, — pour adoucir son sang, son sang et ses plaies.

....

Là-bas, là-bas, il y a un vase ; tout son sang s'y est amassé. — Au milieu de ce vase, il y a un arbre transplanté ; — les petites branches sont en ivoire, les petites feuilles sont en argent, — saint Michel est à la cime, regardant parmi son peuple.....

A. ATGER.

LA LIÇOU [1]

—

« Jousèp, as quinze ans faits, siòs pas pus un mainage;
Vigourous e fort de toun cos,
Penses res qu'a guimbà. Veses, me fau dins l'age;
Es tems d'agafà lou bigòs. »
Atal à soun goujat lou vièl Pèire parlavo.
Lendemà, boun matis, cadun, l'outis sul col,
Costo a costo s'acaminavo,
Per anà fouchà lou malhol.
Èren as jours de jun : la soucǫ verdejavo,
Lou calimàs d'aploumb toumbavo.
Rouge coumo un guindoul, tout rajent de suzou,
Jousèp, lous rens plegats, fasiò michanto mino;
Regretavo lou tems passat dins la gourrino.
Maudissiò lou trabal; de bigòs, n'aviò prou.
Milanto fes diguèt, en souspirant : « Oh quouro
Dal repais arribarà l'ouro ! »
Anèroun dejunà. Jousèp tournèt jouious :
Dins dous sauts sioguèt al fardage.
Soun ancièn i coupèt un bèl cun de fourmage,

LA LEÇON

«Joseph, tu as quinze ans faits, tu n'es plus un enfant;—vigoureux et fort de ton corps,— tu ne penses qu'à gambader. Tu vois, je me fais dans l'âge ; — il est temps de saisir la pioche.» — Ainsi à son fils le vieux Pierre parlait. — Le lendemain bon matin, chacun, l'outil sur le cou, — côte à côte s'acheminait, — pour aller piocher la jeune vigne.— Nous étions aux jours de juin : la souche verdoyait, — la chaleur tombait d'aplomb. — Rouge comme un dindon, tout ruisselant de sueur, — Joseph, les reins ployés, faisait mauvaise mine;— il regrettait le temps passé dans la fainéantise.— Il maudissait le travail ; de piocher, il en avait assez. — Mille et mille fois il dit en soupirant:« Oh! quand du repas arrivera l'heure!» — Ils allèrent déjeuner. Joseph revint joyeux : — dans deux sauts

[1] Languedocien, sous-dialecte du Narbonnais (Escales et ses environs).

E d'un cantèl de pa lou croustet lou pus rous.
Apèi, jitèt de mico al gous.
Jousèp, en regardent soun paire,
Faguèt aquesto reflecieu:
« Azor enflo sa racieu ;
Pourtant la merito pas gaire.
—Coussi ? s'a fa lou vièl. — Per qu'a pas trabalhat :
A l'oumbro dal piboul, à l'aise a roupilhat.
Nostre particuliè, fort douço se la passo :
N'i'auriò per envejà sa plaço.
Pauret, respound lou vièl, s'acó te rand urous,
Podes pla fa coumo lou gous. »
A la darnièro moussegado,
Sans res dire, al trabal l'ancièn s'entournèt soul.
Alongat proche Azor, Jousèp, sous lou piboul,
Acabèt la mièchо journado.
La maire apèi venguèt, cargado de fricot;
En pensant à soun fil, aviò farcido l'oulo
D'erbetos, d'un quartiè de poulo :
« Aiçò, disiò tout siau, refarà lou paurot.
A la soupo ! per qu'es trempado »,
Cridèt Pèire, qu'aviò la camiso bagnado.
Soun fil, en badalhant, sul coustat se virèt,

il fut au repos. — Son ancien lui coupa un beau morceau de fromage, — et du pain la croûte la plus dorée. — Ensuite il jeta de la mie au chien. — Joseph, en regardant son père, — fit cette réflexion : — « Azor avale sa ration; — cependant il ne la mérite guère — Comment?» fit le vieux. « Parce qu'il n'a pas travaillé:— à l'ombre du peuplier à l'aise il a ronflé. — Notre particulier, bien douce la passe; — il y en aurait pour envier sa place.— Pauvret, répond le vieux, si cela te rend heureux, — tu peux bien faire comme le chien. » — Au dernier morceau, — sans rien dire, au travail l'ancien retourna seul. — Allongé près d'Azor, Joseph, sous le peuplier, — acheva la demi-journée. — La mère ensuite vint, chargée de fricot. — En pensant à son fils, elle avait farci la marmite — de petites herbes, d'un quartier de poule : — « Ceci, disait-elle tout bas, refera le pauvret. — A la soupe! puisqu'elle est trempée », — cria Pierre, qui avait la chemise mouillée. — Son fils, en

E, fegnant coumo un gous, coumo un gous s'estirèt.
La maire sul pelhenc espandissiò la napo.
Sus un sinne, mounavo pas.
Soun ome lanço a quauque pas
Un bouçi de pa sec, en diguent : « Hop ! atrapo ! »
Azor, mai que countent, faguèt anà lou cais.
« Jousèp, aqui ta part ! » Un tros de crousto duro
Boulinguèt dejoust uno turro :
« *Lou qu'es gous al trabal, que siò gous al repais !* »
Countugnèt d'uno vouès carouso, amaserado.
La maire èro crucificado ;
L'èl negat, retenguent l'alé.
Sans coumprene disiò : « Moun Dieus, va deu calé ! »
Mès, Jousèp coumpreniò. Mut, lou visage en flamo,
Sentiguèt qu'èro mai qu'uno bèstio açaval.
La counciençco i cridèt : « Malurous, as uno amo !
Dieus a fait l'ome pel trabal ! »

A. Mir.

bâillant, se retourna sur le côté, — et, fainéant comme un chien, s'étira.— La mère, sur le gazon étendait la nappe.— Sur un signe, elle ne bougeait pas. — Son mari lance à quelques pas — un morceau de pain sec, en disant : « Hop ! attrape ! » — Azor, plus que content, fit aller la mâchoire. — « Joseph, voilà ta part ! » Un morceau de croûte dure — vola sous une motte de terre. — « Celui qui est chien au travail, qu'il soit chien au repas ! ».— continua-t-il d'une voix triste, en colère.— La mère était crucifiée;— l'œil noyé, elle retenait l'haleine. — Sans comprendre, elle disait : « Mon Dieu, cela doit être nécessaire ! » — Mais Joseph comprenait; muet, le visage en flamme, — il sentit qu'il n'était plus qu'une bête ici-bas. — La conscience lui cria : « Malheureux ! tu as une âme. — Dieu a fait l'homme pour le travail ! »

A. Mir.

L'IVER [1]

L'autouno a badalhat, e l'aure se despelho,
Sargoutit per un vent jalat.
L'ort es veuse de flours e lou tèrme es pelat,
Al cagnard lou vièl s'assoulelho.

A passes de jigant, lou rude iver artelho.
Lou lum dal jour es fousc, vouèlat.
Lou ciel gris, malgracieus, es pas pus estelat.
A cinq ouros es nèit, l'on velho.

Lou cap joust l'alirou, refaudit sul branquet,
L'aucèl a perdut soun caquet.
Ieu, paure troubadour, soui tabé mut e triste.

Amé ma muso, aici, soulets, al recantou,
Riman pel malurous sans foc, sans croustetou ;
Pregan que lou riche l'assiste !

A. Mir.

L'HIVER

L'automne a expiré, et l'arbre se dépouille, — secoué par un vent glacé. — Le jardin est veuf de fleurs, et la terre est nue. — A l'abri, le vieux se réchauffe au soleil.

A pas de géant, le rude hiver arrive. — La lumière du jour est voilée, diffuse, — Le ciel est gris, de mauvaise humeur ; il n'est plus étoilé. — Il est nuit à cinq heures, on veille.

La tête sous l'aileron, ramassé sur la petite branche, — l'oiseau a perdu son caquet. — Moi, pauvre troubadour, je suis aussi muet et triste.

Avec ma muse, ici, seuls, dans un petit coin, — nous rimons pour les malheureux sans feu, sans morceau de pain ; — nous prions que le riche le secoure.

A. Mir.

[1] Languedoc, sous-dialecte du Narbonnais (Escales et ses environs).

A PERPAUS DE PETRARCA [1]

A MOUN AMIC TEOUDOR AUBANEL

Président de la Jurada prouvençala, pèr lou cinquenc centenari de Petrarca.

S'espinchave un pauquet à l'endrech das Catula,
Plauta, Lucrèça, Juvenau,
Ouraça, Téoucrite, e Vergila, e Tibula !.....
Jout aquel sourel rouge e caud,
La man que mena tout s'es pas engrepesida.
Pèr arribà lous que nourris,
I'a'spandit un floucàs de tèrra benesida,
Ounte tout acampa e flouris.

Mès, en mièch ce pus bel e ce pus en creissença
Dau grand obre que nai e vieu,
Ce qu'a mai proufitat es aquela semença
Que prend sus l'ome e monta à Dieu !...
L'idèia ! aubre ramut que passeja sa frucha
Au fins-foun de tout, tèrra e mar ;
Amadura la bona, sana, mès l'essucha
S'entreseca e tomba à despart.

A PROPOS DE PÉTRARQUE

A MON AMI THÉODORE AUBANEL

Président du Jury provençal au cinquième centenaire de Pétrarque

Si j'épiais furtivement le pays des Catulle, — Plaute, Lucrèce, Juvénal, — Horace, Théocrite, et Tibulle, et Virgile...! — Sous ce soleil rouge et chaud, — la main qui guide tout ne s'est pas engourdie.— Pour donner à manger à ceux qu'elle nourrit,—elle leur a étendu un vaste espace de terre bénie, — où tout fleurit et prospère.

Mais le plus beau et le plus en accroissement — parmi le grand œuvre qui naît et subsiste,— ce qui s'est le plus développé, est cette semence — qui lève en l'homme et monte à Dieu !... — l'idée, arbre rameux qui promène son fruit — au fond extrême de tout, terre et mer. — Elle mûrit le bon, le sain, mais (celui qui est) sans saveur — se dessèche et tombe à l'écart.

[1] Languedocien, sous-dialecte de Montpellier.

Saique en traguent lous iols dins aquel rode antique,
Pas tant glourious de sous Cesars
Que de sous fiers tribuns, de soun pople erouïque,
De soun grand saupre, de sous arts,
De sous drechs, de sas lèis, sa lenga, sa pouesìa
Que raja à gours sus l'univèr;
Saique, dise, en passant, veiren cauque genìa,
Belèu Dante, qu'a fach l'Anfèr,

Dante ! aquel mescladis d'oumbra e de clarou; Dante!
Qu'emb'un glasi d'arcange escrieu;
Dante ! un fenis ! car fau qu'en se grasilhent cante
Soun amour, soun peïs, soun Dieu.
Gasava au paradis sa *Diva Coumedia;*
Mès, quand davalava, èra un glas
Que trasiè dins lou cor laguiat de sa patrìa
Mai d'espouvent que de soulàs.

S'agantava as pus nauts, dins soun obra giganta,
Pèr lous assucà dau remor...
Antau dau Gibeli la vouès espauruganta
S'enflava en despièch de la mort!
Gens disoun : « Passa, esfrai, qu'a passat trounadissa »;
L'oumbra de Dante, dins soun vòu,

Peut-être en jetant les yeux dans cet endroit antique,— moins glorieux de ses Césars — que de ses fiers tribuns, de son peuple héroïque,— de ses arts, de sa grande science,— de ses droits, de ses lois, sa langue, sa poésie — qui sur l'univers ruissèle à flots; — peut-être, dis-je en passant, verrons-nous quelque génie : —Dante, peut-être, qui fit l'Enfer,

Dante! ce mélange d'ombre et clarté; Dante! — qui, avec un glaive d'archange, écrit; — Dante ! un phénix! car il faut que, se consumant (dans les flammes), il chante — son amour, son pays, son Dieu. — Elle planait au paradis, sa *Divine Comédie*; — mais, lorsqu'elle descendait, c'était un glas — qui jetait dans le cœur inquiet de sa patrie — plus d'épouvante que de soulagement.

Il s'attaquait aux plus hauts, dans son œuvre gigantesque, — pour les écraser du remords. — Ainsi du Gibelin la voix effrayante — s'enflait, en dépit de la mort — Les gens disent : « Effroi, passe, que le tonnerre est passé »; — l'ombre de Dante.

Énliassava en amount de longa Beatriça,
Que fossa encara n'avièn pòu.

Ne sèn dins lou tems fousque ounte la granda esclapa
Das segnous e gens de renoum,
Ducs, comtes e barouns, lou counclava e lou papa,
Quitoun Rouma pèr Avignoun.
Pèrqué ? Noun sai !... Tant i'a qu'Avignoun l'Albigesa,
La mescresenta, la cieutat
Qu'en soun tems lous crousats an engrunada, empresa,
Renais, sèti de crestiantat.

Tabé se s'en cresiè ! Jujàs : pèr sas carrieiras,
Princes, avesques, cardinals,
Vestits de poulpre e d'or, aubourant sas banieiras,
Fasièn trepilhà sous chivals !
E tout preniè d'alé. La clareta Durença,
Lou Rose, broun-broun e jaunous,
L'embaumada Coumtat, l'enflocada Prouvença,
Avièn pas l'anà pus craumous !

La Coumtat flourissiè, lou Rose passejava,
Ou la Durença, au bon dau jour,
Dins lou linde fresquet de soun liech, caressava

dans son vol, — depuis longtemps là-haut enlaçait Béatrix, — que beaucoup en avaient peur encore.

Nous sommes dans le temps troublé où la grande volée — des seigneurs et gens de renom, — ducs, comtes et barons, le conclave et le pape, — pour Avignon quittent Rome. — Pourquoi ? Je ne sais. Toujours est-il qu'Avignon l'Albigeoise, — la mécréante, la cité — qu'en leur temps les croisés ont démolie, brûlée, — renaît siége de chrétienté.

Aussi s'en estimait-elle ! Jugez-en : dans ses rues, — évêques, cardinaux, princes, — vêtus de pourpre et d'or, arborant leurs bannières, — faisaient piétiner leurs chevaux ! — Et tout reprenait haleine. La claire Durance, — le Rhône grondeur et jaunâtre, — la Comté embaumée, la Provence enflammée, — n'avaient pas l'allure plus vile.

La Comté fleurissait, le Rhône promenait, — ou la Durance, au bon (moment) de la journée, — dans la fraîche limpidité de son lit, caressait — des beautés faites pour l'amour — et qui se

De bèutats fachas pèr l'amour,
E que s'espoumpissièn au sourel de Prouvença!
Mès quand se dis: I'a car e car,
Couma au cièl lou mati, quand l'aubeta acoumença,
I'a d'estèlas e lou lugar!

E, pioi qu'es lou lugar que moun pensament trova,
Quitàs que lou mire un moument...
Pas vrai qu'es tant friand que Laureta de Nova
Quand la devistèt soun jouvent?
Lusis au pichot jour couma ela à Senta-Clara;
Bèus, angelics, ela amai el;
An de rais qu'au respèt seriè la bresca amara...
Soun dous astres, fan lou parel.

Mès l'astre prouvençau qu'embrasuguèt Petrarca,
D'aquel amour grand que amai
Pogue l'atène un cor tant que siègue de marca,
Aviè soun bèu-parlà de mai,
Lou de las cours d'amour qu'enclausissièn lou mounde;
Lou d'Ugueta de Fourcalquiè,
De Brianda d'Agout, Blancafour, Miramounda,
Rissenda, Douça de Moustiè,

potelaient au soleil de Provence. — Mais on dit (vulgairement) : Il y a chair et chair,— de même qu'au ciel le matin, lorsque commence à poindre l'aube, — il y a des étoiles et le *lugar*[1].

Et, puisque c'est le *lugar* que ma pensée rencontre, — laissez que je l'admire un moment. — N'est-il pas vrai qu'il est aussi brillant que Laure de Noves,— lorsque son jouvenceau l'aperçut? — Il luit au petit jour comme elle à Sainte-Claire, — beaux, angéliques : elle et lui — ont des rayons auprès desquels ceux du miel seraient amers.— Ce sont deux astres : ils font la paire.

Mais l'astre provençal qui embrasa Pétrarque — de cet amour tellement grand — que nul cœur, si élevé qu'il soit, ne puisse jamais l'atteindre, — avait en plus son beau parler,— celui des cours d'amour qui enchantaient le monde ; — celui d'Huguette de Forcalquier,— de Briande d'Agoult, Blanche-Fleur[2], Miramonde[3], — Rixende[4], Douce de Moustiers,

[1] Vénus, étoile du matin.—[2] Blanche-Fleur de Flassans.— [3] Miramonde de Mauléon, nièce de Clément V.— [4] Rixende de Puivert.

E mai, qu'emb'ela avièn lou gaubi d'una lenga
Que se pot dire lenga d'or,
Tant dinda armouniousa e se plèga e s'asenga,
Que parle la tèsta, ou lou cor !...
Laura èra à Senta-Clara à pregà Dieu ; semblava
L'ange en estasa au mouliment.
L'oufice èra acavat, se signèt, s'en anava,
Quand aguèt un trevirament...

Petrarca la badava ! Ela creseguèt veire
Un mièch-dieu de l'antiquitat :
Simple dins soun autura e noble à pas ou creire,
L'èr d'avenença, de bountat.
E, quand lous dous cops d'iol de Petrarca e de Laura
Jisclèroun pèr s'endeveni,
El traguèt tout soun cor à l'amour ; ela, paura,
Emb'esfrai lou veguèt veni.

Es que la d'Audibert èra Laura de Sada,
Qu'aviè 'stèla e rais au blasoun ;
Mès à parés noun s'èra aiçaval estacada
Tant qu'à la tafa de soun noum.

Et de bien d'autres qui possédaient avec elles l'habile maniement d'une langue — qui peut être dite langue d'or, — tant elle tinte harmonieuse, et se plie et se façonne à tout, — que la tête parle ou le cœur. — Laure était à Sainte-Claire, à prier Dieu ; elle semblait — l'ange en extase au tombeau du Christ. — L'office était achevé, elle se signa ; elle s'en allait, — lorsqu'elle pâlit, bouleversée.

Pétrarque la contemplait, bouche béante. Elle crut voir — un demi-dieu de l'antiquité : — simple dans sa grandeur et noble à ne pouvoir le croire,— l'air avenant, plein de bonté. — Et, lorsque les deux regards de Pétrarque et de Laure— jaillirent pour se rencontrer, — lui, jeta tout son cœur à l'amour ; elle, pauvre, — avec effroi le vit venir.

C'est que la fille d'Audibert était Laure de Sade,—qui avait à son blason rayons et étoile ;— mais à nulle chose elle ne s'était ici-bas attachée—autant qu'à l'éclat de neige de son nom.—De ses devoirs

De sous devés de fenna aviè tant granda idèia,
Que sa douçeta ounestetat
E sas fièras vertus soun, dins sa renoumèia,
Quicon que passa sa bèutat !...

Es acò d'angelic que Petrarca cantava,
Mai que las trenas dé soun pèu,
Que sous iols, que soun sen e tout ce qu'estalava
Aquel cadavre fres e bèu.
Es soun cor embaumat de puretat celèsta
Que tras el quitava un parfum ;
Soun ama, un nimbe d'or qu'el vesiè sus sa tèsta
Dardalhà de vida e de lum.

Es lou poudé qu'aviè sus ela de rescondre
Un amour lancinant, ticous,
Que la devourissiè pèr la faire respondre
Au parlà tendre e melicous
De l'enfant esilat, dau pouèta de genla
Qu'escriguèt sous noums pèr toujour
Sus lous dous estampèls de França e d'Italla,
Enliassats pèr aquel amour.

De lou que la cantèt jout la capa e l'estola,

de femme elle avait une idée si haute,-- que sa douce politesse — et ses fières vertus sont, dans sa renommée,—chose qui dépasse sa beauté.

C'est cela d'angélique que chantait Pétrarque, — plus que les tresses de ses cheveux, — que ses yeux, que son sein, et tout ce qu'étalait — ce corps frais et beau. — C'est son cœur embaumé de pureté céleste, — qui derrière lui laissait un parfum ; — son âme, un nimbe d'or qu'il voyait sur sa tête — rayonner de vie et de lumière;

C'est le pouvoir qu'elle avait sur elle de cacher — un amour aiguillonnant, continu, — qui la dévorait pour la faire répondre — au langage tendre, mielleux, — de l'enfant exilé, du poëte de génie — qui pour toujours écrivit leurs noms — sur les deux drapeaux de France et d'Italie,— liés par cet amour.

De celui qui la chanta sous la cape et l'étole : — qui la cherchait

Que la cercava à soun coustat,
Lou jour famous dau trounfle à Rouma, au Capitola,
Quand cridèt tres cops : Libertat !
Ai ! s'en despièch l'ounou, lous devés, la familha,
Laura sans ime, d'un balan,
Despolhant sa vertu couma on trai sa mantilha,
S'èra apegada à soun galant,

L'autèl ounte encensan davalava en rouïna !
Acouquinat à soun coudous,
Petrarca, las d'amour, mès goulut de jouïna,
Auriè pas escrich sas Cansous
Ni sous Sounets, qu'un pople apassiounat courouna
Dau roc das Doums à l'Aventin.
Se ioi lou festenau d'Avignoun amoulouna
Tout ce de lenga e sang latin,

Pèr l'embraigà d'amour au sourel de Prouvença,
E faire pas qu'una nacioun,
Pèr afourti soun creire e soun independença,
Sous drechs, sa civilisacioun ;
Es pèr amor de tus, enfant de l'Italia,
Que dins ta vida n'as cantat

à ses côtés. — le jour fameux du triomphe, au Capitole, à Rome, —lorsqu'il cria trois fois :« Liberté ! » — Ah ! si, malgré l'honneur, les devoirs, la famille, — Laure, sans discernement, d'un élan, — dépouillant sa vertu comme on jette sa mantille, — à son amant s'était donnée[1],

L'autel où nous portons l'encens s'écroulait en ruines. — Acoquinée (à cette sorte de) fardeau, — Pétrarque, las d'amour, mais avide de charnelle jouissance, — n'aurait pas écrit ses Chansons — ni ses Sonnets, qu'un peuple passionné couronne — du rocher des Doms à l'Aventin. — Si aujourd'hui la grande fête d'Avignon agglomère — tout ce qui a langue et sang latin,

Pour l'enivrer d'amour au soleil de Provence, — et n'en faire qu'un peuple, — pour affirmer son indépendance et ses croyances, —ses droits, sa civilisation;—c'est à cause de toi, enfant de l'Italie,

[1] **Littéralement : s'était collée comme de la poix.**

Que Laura, la vertu, que l'ounou, ta patrìa
E ce d'amount, la Libertat !

Avignoun, 18 de julhet 1874.

O. BRINGUIER.
Membre de la jurada prouvençala
pèr lou cinquenc centenari de Petrarca.

—qui dans ta vie n'as chanté — que Laure, la vertu, que l'honneur, ta patrie — et la liberté, cette chose qui est là-haut !

Avignon, le 18 juillet 1874.

OCTAVIEN BRINGUIER,
Membre du jury provençal pour le cinquième centenaire de Pétrarque.

LE CENTENAIRE DE PÉTRARQUE

I

C'était une entreprise à la fois généreuse et hardie que d'organiser à Avignon une fête en l'honneur du cinquième centenaire de Pétrarque. Le vent et la faveur ne tournaient pas précisément à la poésie : à la plupart des esprits eux-mêmes qui cultivent les lettres et restent fidèles à la religion de l'art, le récit légendaire des amours du chantre d'Arezzo et de sa Laure pouvait paraître quelque peu suranné. Aux vieux souvenirs classiques il n'offrait qu'une forme et des inspirations usées ; et, dans les rangs de la jeune école parnassienne et romantique, il devait n'être accueilli, semblait-il, qu'avec une certaine ironie. Il y avait un vrai courage et une sérieuse énergie à faire sortir du tombeau, dans des circonstances en apparence si peu favorables, l'auteur des *Canzoni* et sa muse inspiratrice. Toutes ces difficultés n'ont arrêté ni la foi, ni le zèle laborieux des membres du Comité d'Aix, groupés autour de M. de Berluc-Peyrussis, à qui revient, sans nul doute, l'honneur de la pensée primitive et de la première initiative. Il faut reconnaître aujourd'hui que les membres de ce Comité, et parmi eux nous nous bornerons à citer MM. Guillibert, Reynal, professeur à la Faculté des lettres, M. de Sénarmont, M. le doyen Bonafous, Gaut, le poëte provençal, etc., ont rendu, par leur décision et leurs efforts, un grand et signalé service à la cause des lettres et à l'honneur de notre région méridionale.

Le Comité a trouvé un concours actif et sérieux dans la municipalité et les autorités publiques d'Avignon. Un élément très-précieux de succès était d'ailleurs placé à ses côtés : il y a déjà vingt ans qu'un mouvement et un milieu poétiques d'une importance exceptionnelle ont surgi en Provence, et établi leur centre à Avignon même. Le nom de Pétrarque devait rappeler aux félibres les glorieux souvenirs du passé. Les héritiers des anciens troubadours, s'efforçant de ressusciter l'admirable langue du XIIIe siècle, pouvaient espérer qu'à côté de l'amant de Laure, la langue provençale allait sortir de la tombe et reconquérir définitivement, dans des assises nationales et solennelles, sa grande place au soleil. Il était impossible de ne pas associer, d'autre part, au chantre doux, fin et délicat des Sonnets, cet autre poëte contemporain, au vol plus hardi, qu'ont inspiré le même soleil et des sentiments aussi vifs et aussi élevés.

Il y avait donc pour les fêtes d'Avignon des éléments de succès très-importants; mais en même temps il était difficile d'apprécier leur portée et leur valeur exactes, en présence de préjugés anciens et puissants et de l'ignorance relative de la majeure partie du public.

Il y avait aussi à se demander dans quelle mesure et sous quelles inspirations la poésie allait répondre au grand appel qu'on lui adressait : les grandes Sociétés littéraires du Midi s'étaient empressées, dès l'origine, de s'associer aux efforts d'Aix et d'Avignon ; et, si une partie de la presse parisienne avait gardé une attitude hésitante, bien naturelle à la rigueur, et dont on n'avait guère le droit d'être surpris, il y avait eu dans le Midi entier, et même au delà de nos frontières, une sorte d'explosion de sympathies. Les poëtes italiens, conviés à la fête, accouraient apporter leur tribut ; la Catalogne, elle aussi, sœur fidèle de la Provence, nous envoyait sa corbeille de fleurs poétiques ; et, pour représenter les deux grandes nations voisines, on annonçait l'arrivée à Avignon, d'au delà les Alpes d'un côté, d'au delà les Pyrénées de l'autre, de deux illustres missionnaires des lettres néo-latines : c'était le commandeur Nigra, ce savant érudit en qui le culte des lettres rehausse encore l'honneur de la diplomatie, un véritable ami posthume de Pétrarque et de Laure; et le président des Jeux floraux de Barcelonne, Albert de Quintana, cœur généreux et dévoué à la cause de la littérature et des nationalités néo-latines, qui venait de s'arrêter, il y avait à peine quelques jours, à Montpellier, pour nous communiquer les rayons de son ardeur et de sa flamme.

C'est grâce à cet ensemble de pensées, d'inspirations et de dévouements, que la fête d'Avignon a pu remplir toutes les espérances et s'élever à la hauteur d'un des événements littéraires de ce temps.

Quelle place peut et doit garder la poésie dans notre vie et nos préoccupations contemporaines ? Quelle importance convient-il d'assigner à cette littérature néo-provençale, combattue si vivement et niée d'un côté, si ardemment honorée de l'autre ? Peut-on trouver enfin, dans le mouvement littéraire du Midi, un moyen d'associer plus intimement au cœur et à l'action de la France l'activité et les sympathies des deux peuples voisins, l'Italie et l'Espagne, et de resserrer ainsi l'union des nations latines. Telle était la triple question, pleine d'un haut et puissant intérêt, qui était posée dans la solennité du centenaire de Pétrarque, et que les événements des trois journées des 18, 19 et 20 juillet, devaient résoudre à Avignon.

II

La petite ville de Vaucluse, gracieusement assise sur les bords de la Sorgue, à l'extrémité d'une plaine que ferme à l'horizon la courbe harmonieuse d'une chaîne de montagnes, voyait ressusciter, dans l'après-midi du 18, la gloire de son passé. Et quelle étrange réunion venue de tous les coins de la France et, on pourrait le dire, de l'Europe entière ! Les *reporters* des journaux de Paris et de la Province abondaient. On remarquait surtout l'intrépide correspondante du *Daily News*, qui n'a cessé de braver courageusement la fatigue et une chaleur plus que tropicale, pour donner à l'Angleterre un des récits les plus complets et les plus fidèles des fêtes d'Avignon. Les académiciens, les membres du Jury, les lauréats, les poëtes méconnus et malheureux eux-mêmes, accouraient à travers les flots de curieux venus de la Provence, du Languedoc, d'Italie, et surtout de Marseille ou de Lyon. C'est en plein air, dans la cour de la mairie de Vaucluse, qu'a été tenue la première séance littéraire, en présence des nombreux invités et d'une bonne partie aussi de la population en fête de la vallée. C'est là qu'à la suite des rapports et des discours d'usage, les lauréats de la poésie française furent une première fois couronnés. On savait déjà dans le public que la poésie française avait gardé en général, dans le concours, une infériorité marquée vis-à-vis des inspirations provençales, et que l'Académie della Crusca, chargée de juger les nombreuses pièces italiennes adressées au jury d'Aix, avait rendu un jugement des plus sévères, en se refusant à accorder aucune récompense aux divers concurrents. Les poëtes provençaux paraissaient, d'ailleurs, se réserver pour la solennité littéraire d'Avignon ; ils ne brillaient guère à Vaucluse que par leur absence ; Aubanel et Félix Gras, seuls, avaient été retenus sur l'estrade par leurs fonctions.

Le préfet de Vaucluse, M. Doncieux, un poëte transporté dans l'administration, trouva pour lever la séance une fort spirituelle inspiration. Mais le grand événement de la journée fut le discours de M. Nigra. Il n'est personne aujourd'hui, dans le milieu lettré et instruit, qui n'ait lu cette remarquable allocution, pleine d'élévation, de force et de grâce, qu'inspirent tout à la fois un ardent amour de l'art et un cordial attachement à la France. M. Nigra avait gardé le souvenir de ce passé qui avait vu sa patrie renaître à l'ombre de la gloire française ; c'est avec une émotion pleine de reconnaissance qu'il venait s'incliner devant notre infortune si imméritée et si dignement supportée. Il était difficile de mieux unir et de fondre dans une œuvre plus délicate et plus sincère la haute culture des lettres et l'élan d'un cœur généreux, resté fidèle au malheur. Les chaleu-

reux applaudissements qui ont accueilli les dernières paroles du ministre d'Italie, transmis de tout côté, dans la soirée, par les mille bras du télégraphe, ont été entendus pour ainsi dire dans l'Europe entière. En France et chez les nations amies, il y a eu un mouvement spontané de satisfaction et de remerciement pour ces nobles paroles, où, sous la forme la plus élégante, éclatent les accents pleins d'émotion d'un ami dévoué.

Il ne faut donc pas s'étonner si une nouvelle manifestation, des plus vives et des plus accentuées, a été encore le trait saillant du banquet qui a clôturé la fête de Vaucluse : généreuse et électrique approbation que n'inspiraient en rien, quoi qu'on ait pu dire, les passions étroites d'un parti, et qui puisait son irrésistible élan et son incontestable spontanéité dans les sentiments patriotiques et littéraires les plus élevés !

C'était un gracieux et charmant spectacle que ce banquet où les représentants de l'Italie, de l'Angleterre, s'asseyaient à côté des félibres provençaux et des lauréats de l'Académie; où autour des représentants des pouvoirs publics se groupaient les délégués de la presse française et européenne, une pléiade de jeunes poëtes et des curieux venus de tous les centres intellectuels du Midi. — On y a entendu des toasts chaleureux et entraînants : Aubanel a jeté en quelques mots sur nous les feux et les couleurs de la palette de Véronèse, qu'il a rapportée comme on sait, dans ses bagages, de Venise ; Félix Gras a été éloquent; M. de Senarmont, très-heureusement inspiré ; le langage officiel lui-même, dans cette fête de la nature et de l'art, a trouvé des accents touchants et émus. J'ai vu dans un petit coin une réunion de fidèles. *reporters* parisiens, apprentis poëtes, etc., porter, avec l'eau sacrée puisée dans la Sorgue, le toast éternel à la poésie. La petite rivière coulait à l'ombre avec un doux murmure, tandis que les rochers voisins lui renvoyaient, comme un écho sonore, les louanges célébrées sur tous les tons de son couple glorieux; les eaux fraîches et limpides résonnaient à nos oreilles comme le rhythme cadencé, un peu monotone, mais fin et pur, des *Canzoni*. En ce moment, quelques jeunes filles, les arrière-petites-nièces sans doute de la dame de Nove, venaient de chanter, devant le cortége officiel, un hymne en l'honneur de Pétrarque. Le soleil adoucissait ses tons sur les platanes dorés par la lumière qui avaient abrité le banquet; M. Nigra partait salué par de nouvelles acclamations, et tous, nous quittions à regret, avec un rayon de ce soleil descendu au fond de notre cœur, cette terre consacrée une fois de plus au culte de l'art, emportant avec nous le souvenir de cette nature gracieuse et sereine et les joyeux adieux de cette population charmante, où, dans bien des

yeux noirs pleins de la vivacité italienne, Laure a légué pour les poëtes de l'avenir l'inspiration et la flamme qui ont fait Pétrarque.

III

L'arrivée à Avignon restera, pour tous ceux qui ont assisté à l'entrée du cortége, comme un souvenir empreint d'une grandiose majesté. La correspondante du *Daily News* m'assurait qu'elle n'avait jamais éprouvé, durant les dernières années, ni à la réception du Schah de Perse à Paris, ni aux fêtes offertes à la duchesse d'Édimbourg à Londres, une aussi profonde et saisissante émotion. Lorsque, à la sortie de la gare, aux accents des musiques militaires interrompus par le grondement du canon et la voix tonnante des cloches, le ciel, splendidement étoilé, a disparu subitement devant la plus éblouissante des illuminations; lorsque, le long de cette immense et superbe avenue qui, à partir de cette soirée solennelle, porte le nom de Pétrarque, des milliers de flammes de Bengale ont jeté partout leurs étincelantes lueurs et leurs reflets rouges, bleuâtres, verts, dorés, et qu'à travers un voile de gaze est apparue, aux fenêtres et sur les balcons, comme une longue suite de féeriques apparitions, des têtes charmantes et des mains applaudissant au-dessus d'élégantes robes blanches; lorsque le buste de Pétrarque, porté en tête du cortége vauclusien, éclairé par cet océan fantastique de lumières, fendait une foule immense, recueillie jusque dans son tumulte, cent mille âmes accourues pour honorer, dans un glorieux apothéose, les lettres et la poésie; lorsque enfin, derrière ce buste, on voyait marcher notre grand poëte du *Miéjour*, celui que l'avenir mettra à côté, au-dessus peut-être, de l'auteur des *Canzoni*, et près de lui ce vaillant lutteur qui a sonné le glas du *Dies iræ* de la Catalogne, et puis tous ces chantres de l'amour et de la grâce, ces charmants dilettanti qui s'appellent Aubanel, Mathieu, Gaut, Gras, Tavan, Vidal, etc.; et à leur suite encore, quand se pressaient en foule diplomates, lauréats, préfets, académiciens, journalistes et comme une mer frémissante de curieux, tous heureux de prendre part à cette étonnante fête de l'esprit, il n'y a pas eu peut-être un seul cœur qui n'ait pas été agité d'un noble frémissement, pas un front qui ne se soit senti comme baigné dans une atmosphère sereine, pleine de lumière, d'espérance, de poésie et d'amour!

Une réception pleine de cordialité et vraiment digne de la cité papale attendait les délégués et les représentants de la presse à l'hôtel de ville d'Avignon. Le maire a heureusement rappelé aux invités qu'ils étaient en quelque sorte reçus chez le poëte lui-même

et sur l'emplacement de cet ancien palais Colonna qu'il appelait sa propre maison, *propria domus*. La *cantadisso* d'Aubanel a obtenu un succès mérité. Le long de ces vastes et magnifiques salles, dans cet élégant vestibule, autour de ces superbes escaliers, se pressaient, entourés de l'élite de la société avignonaise, un millier d'invités ; c'était un vrai concert de paroles amies et de souhaits de cordiale bienvenue. On a rarement vu, je le crois, un échange aussi universel et en même temps aussi fraternel et sincère, dans un milieu aussi complexe et aussi divers, de sympathies et d'espérances communes.

Le dimanche a été consacré tout entier aux grandes fêtes publiques ; la messe, célébrée le matin en plein air sur la grande place des Doms, à l'ombre des grands murs et des machicoulis du palais des Papes, a gardé un caractère des plus imposants. — Avignon présentait dès le matin le mouvement et la vie d'une grande capitale. Un concours inouï d'étrangers affluait dans ses murs. Le département tout entier et les populations voisines d'Arles, de Tarascon, de Marseille, etc., inondaient les rues. La foule était immense, dans l'après-midi, aux abords de la cavalcade, et dans la soirée, aux illuminations et au bal de la porte de l'Oulle. La vivacité et l'entrain méridional, le costume gracieux et les restes déjà trop effacés de la grâce antique des Arlésiennes, donnaient un charme particulier à cette incroyable animation.

Au milieu de la foule, on avait remarqué dès le premier jour, sur bien des vêtements, l'emblème de la poésie provençale, la pervenche aux deux couleurs. C'est là le signe distinctif des néo-troubadours, des poëtes de la jeune Provence. Les félibres s'étaient tous empressés d'accourir à Avignon, leur foyer d'adoption, pour se ranger derrière le buste de Pétrarque et à côté du maître, Mistral. Leurs premières réunions du samedi et du dimanche soir avaient offert un intérêt et un entrain particuliers. Rien ne peut donner l'idée de ces réunions en plein air, auxquelles assiste, rangé par centaines autour des poëtes et des chanteurs, un public attentif et charmé, les amis ou les curieux de la place publique. C'est Mistral qui commence alors d'ordinaire une de ses poétiques légendes, récits populaires pleins de grâce et imprégnés de ce parfum qui emplit Mireille et Calendal : c'est *la reino Pounsirado* qui,

Dins Arle, au tèms di fado,
Flourissié..... .....

ou bien le *bastimen* de Maïorque et ses laborieuses aventures. Les félibres reprennent le refrain, et, après les premières strophes, le public entier, l'auditoire populaire, comme un chœur antique, fait

aussi entendre sa voix. — Félix Gras fait résonner ensuite, comme un tonnerre, sa fière chanson républicaine :

Aqueu jour, lis Espagnolo
Dansaran la farandolo....

Michel dit une de ses chansons joyeuses, où le cœur s'exalte et célèbre ses plus vifs plaisirs, ou bien un de ces poëmes philosophiques où il défend, avec une harmonieuse simplicité, les grandes croyances du devoir et de la liberté. — Roumanille nous donne un de ses Noëls empreints d'une grâce religieuse et exquise. — Tavan appelle nos larmes sur une perte récente, en récitant d'une voix émue une vraie merveille de sentiment profond et douloureux. — Aubanel, oh! avec quelles fières couleurs, en quelques soupirs, il peint sa *Chato*, ou quels ardents couchers de soleil il nous rapporte d'Italie ! — Mathieu scande doucement son magnifique sonnet à Avignon ; ou bien, avec Arnavielle et Friset, ils nous donnent, avec une splendide explosion et de voix et de geste, les primeurs de leurs lauriers du lendemain. — Mistral et Quintana sourient heureux et fiers, applaudissant avec une douce sérénité les enfants de la poésie provençale, et ses plus jeunes fils surtout, les derniers venus du félibrige, en qui tous choient et caressent les espérances et les moissons de l'avenir.

IV

La séance solennelle de la distribution des récompenses a été ouverte dans l'après-midi du lundi, au milieu d'un concours immense et devant un auditoire déjà ému et agité. Cette journée du 20 juillet 1874 marquera dans l'histoire de la poésie provençale. Bonheur plus que rare dans toutes les réunions académiques et officielles, si les discours ont été nombreux, tous les orateurs, ou peu s'en faut, ont su éviter le péril d'être longs ! Il n'y a eu pour ainsi dire aucune fatigue, aucune impatience, dans cette foule si variée, si impressionnable. — M. Vallon, représentant le Ministre de l'instruction publique, a retracé brièvement la vie de Pétrarque, dans le style pur, net et précis, de ses ouvrages historiques. — M. Mézières, de l'Académie française, a trouvé des accents éloquents pour honorer son inspiration et son génie. — M. Conti, dans l'italien le plus élégant et le plus pur, a commandé l'attention et mérité les applaudissements sympathiques de ce vaste auditoire. Mais nous ne saurions trop insister sur le succès d'un caractère nouveau et inattendu, obtenu sans aucune sorte de recherche par le ministre d'Italie. M. Nigra s'est borné à traduire les principaux passages dans lesquels Pétrarque exprime, avec

une singulière franchise, l'affection qu'il a vouée à Laure. Combien cette peinture fidèle, si réelle, je dirais presque si réaliste, d'une touchante profondeur, est au-dessus des conventions classiques et du platonisme béat de l'école ! On retrouve, étonné, dans ces pages brûlantes et calmes à la fois, une ardeur de cœur, un enthousiasme intime et passionné dans sa pureté, que les *Canzoni* eux-mêmes ne font pas soupçonner, et dont la parole élégante et expressive de l'orateur faisaient ressortir la grandeur et toute la grâce.

Le triomphe de la littérature provençale a commencé avec les deux remarquables discours d'Aubanel et de Félix Gras. Quelle riche et belle langue ! Quelle variété d'images ! Quelles couleurs ! Quelle souplesse de tours ! Quelle vivacité soudaine d'inversions ! Quelles douces, caressantes, éclatantes mélodies ! Une expansion joyeuse et profonde s'emparait de tous les cœurs.— Quand Friset, Tavan, Arnavielle, etc., les lauréats provençaux, ont lu leurs splendides sonnets ou leurs poésies, l'émotion a grandi et a gagné la place tout entière. Le nom d'Anaïs Roumanille a eu une véritable ovation. — Lorsque, enfin, Quintana s'est levé et qu'avec cette éloquence fière et ardente, cette mimique expressive et un peu hautaine qui lui est propre, le poëte catalan, la voix pleine d'images et d'indignations, a fait appel, contre toutes les oppressions, à l'union des races latines ; lorsqu'il a salué dans le grand poëte de Maillane le glorieux représentant de l'union des lettres et des nations du Midi, il y a eu un immense frémissement dans l'enceinte, et tout d'un coup les applaudissements et les clameurs ont éclaté de toute part pour remercier nos deux sœurs : la Catalogne, si dignement représentée ; l'Italie, dont nous venions d'entendre la voix cordiale et amie. — Il est vraiment difficile de se faire une idée de l'entraînement universel et débordant qui animait le public de la place des Doms, alors que Mistral s'avançait tout ému et recevait l'accolade fraternelle des représentants de la littérature espagnole et italienne.

Après la lecture d'une pièce française fort remarquable et qui fait honneur à son auteur, M. Mouzin, un enfant d'Avignon, le préfet de Vaucluse s'est fait, dans ces dernières paroles, l'organe de l'impression générale : « La séance est levée, a-t-il dit ; elle sera » rouverte dans cent ans. Tous ceux qui y assistent aujourd'hui » seront morts ; Pétrarque seul sera vivant. Je me trompe ! A côté » de lui, plusieurs de ceux qui sont ici partageront, en gardant sur » leur front ses lauriers poétiques, sa glorieuse immortalité, et, » parmi eux, au premier rang, le grand poëte dont je n'ai pas » besoin de prononcer le nom : vous l'avez déjà nommé dans votre

» cœur. » Et tous de se lever, dans un sincère enthousiasme, pour saluer encore une fois le chantre de Mireille et de Calendal. La glorification de notre Homère provençal, dans les acclamations unanimes et dans une sorte de transport universel, a ainsi dignement clôturé cette grande fête de la Poésie et de la Provence.

Avignon a gardé, dans cette soirée du 20 juillet, un aspect plus original et plus joyeux que jamais : les farandoles arlésiennes parcouraient les places et les rues ; une foule qu'on pouvait presque comparer à celle de Paris ou de Londres remplissait les bords du Rhône, éclairés par la fête vénitienne. — L'animation était très-vive parmi les journalistes, les délégués, les félibres. Au moment de se quitter, les cœurs se rapprochaient et les sympathies devenaient plus expansives. Que d'amis les membres de la Société des langues romanes avaient trouvés dans les rangs militants de la poésie et de la presse ! Mistral a la grâce du cœur comme il a le génie des créations épiques ; Aubanel garde toujours pour ses camarades, dans sa main, un des rayons qu'il a volés au soleil ; Quintana a cette ardente amitié espagnole, une sorte de fièvre de bonté. Parmi nos collègues d'Aix et les *reporters* parisiens, nous laissions aussi de précieux souvenirs. Je tiens à citer MM. de Berluc-Peyrussis et Guillibert, et le correspondant d'un des journaux de Paris, M. Barbe, talent généreux et coloré, plein de richesse et d'entrain. Nous avions trouvé aussi à nos côtés plusieurs de nos compatriotes, et parmi eux l'auteur modeste de l'*Italie militante* et d'*Abdona*, à qui son séjour à Avignon a inspiré un excellent sonnet.

Avant de se séparer, les félibres ont voulu une dernière fois se réunir dans un de ces banquets pleins de simplicité et d'entrain, où chacun apporte, avec sa gerbe poétique, une triomphante gaieté. La dernière *félibrejado* a été célébrée à la Barthelasse, sur les bords du Rhône, dans un site charmant, en face des murs d'Avignon ; elle a été éclairée au dessert par les feux d'artifice de la fête. Les maîtres, retenus au dîner officiel, nous manquaient, mais leur âme était restée au milieu de nous. La table a été entourée de sonnets, d'odes, de toasts en vers ou en prose ; la poésie débordait des lèvres et des verres. — On a tour à tour entendu une poésie gracieuse et fine de M. Azaïs, qui présidait le banquet avec sa verve et son esprit ordinaires ; — l'anathème éloquent lancé par Marius Girard contre la conquête de Simon de Montfort, — une charmante pièce inédite de Friset, — un magnifique sonnet de Mathieu. — Notre président de la Société des langues romanes, Bringuier, a obtenu un grand succès par sa belle pièce sur Laure. Notre ami Charles de Tourtoulon, dans un toast délicat et plein de

grâce, qu'on ne pouvait s'empêcher de trouver trop court, a été couvert d'applaudissements. Antonin Glaize et Donnadieu ont lu des sonnets; Mir, le Carcassonnais, une pièce remarquable, qui avait obtenu au concours une mention bien méritée.

Le savant abbé Lieutaud, un des meilleurs écrivains de la Provence, a pris à plusieurs reprises la parole avec cette *humour* pleine de verve et cette pureté de diction que ses amis connaissent. J'en oublie encore un grand nombre, sans parler de Christian de Villeneuve, l'auteur de la *Flou d'amour*, qui a été si remarquée.

Il y a dans cette poésie néo-provençale et dans ses œuvres capitales un singulier et étonnant reflet de l'art hellénique. C'est à quelques égards, et avec les réserves convenables, la même fraîcheur d'inspiration, souvent aussi la même pureté de proportion, un goût, une correction et une sobriété analogues. Dans les grandes parties de ses poëmes, Mistral rappelle plus d'une fois l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Prenez la *Farandoulo* de Mathieu: parfois vous croirez lire une traduction d'Anacréon.

Cette résurrection singulière apparaît aussi dans les mœurs et les habitudes des félibres : c'est là un milieu poétique vraiment surprenant, d'une sérieuse puissance, d'un commerce intime et fécond, plein de rayonnements et d'influences populaires. Ainsi chantaient en plein air, à l'ombre des grands arbres, ou le soir, à la douce lueur des étoiles, sur la place publique, les aèdes de la la Grèce. C'est à trois mille siècles de distance que l'on retrouve, avec des coutumes semblables, la même ardeur poétique et la même foi courageuse et tranquille dans la poésie et dans l'art.

V

Tel est, dans un court résumé plein de lacunes et d'oublis, le très-incomplet et très-pâle tableau de cette fête sans précédents peut-être, de cette cohue bruyante et féconde, de cette agitation ardente et passionnée qui gardera le nom du centenaire de Pétrarque. La poésie y a repris subitement sa place en plein soleil et sur la place publique,—comme autrefois, à côté des portiques d'Athènes, dans les thermes de Rome— ou, dans des temps plus récents, à la Renaissance, dans les forum des républiques italiennes et dans les jardins de ses Mécènes princiers. Le monde civilisé n'est donc pas encore absolument fermé aux grandes réunions populaires dont l'art et la poésie seront le foyer. Ces noms vieillis et oubliés de Pétrarque et de Laure, ces fines et amoureuses élégances des *Can-*

soni, enterrées sous une couche de cinq siècles, ont eu un réveil aussi éclatant qu'il était inattendu.

La langue et la poésie provençales ont participé à cette étonnante résurrection; le centenaire a été, avant tout, la glorification de l'auteur de Mireille et de Calendal, et avec lui de ce mouvement littéraire néo-provençal si plein d'une vive et riche spontanéité. Les esprits les plus prévenus, ceux-là mêmes que les préjugés et les opinions préconçues pouvaient rendre aveugles et sourds, ont compris l'abondance primesautière de ce singulier milieu, qui, en ce moment, est vraiment unique en France et honore, ne craignons pas de le dire, sur le sol de la patrie, la culture des lettres Là se sont révélées une inspiration débordante, une jeunesse pleine de confiance et d'ardeur, une fraternité sincère et touchante, une analogie éloignée, mais pourtant frappante, avec les formes et les mœurs poétiques de la Grèce ou de l'Italie antiques.—La fête de Pétrarque a été en somme et à la fois, pour l'école néo-romane, une épreuve décisive et une vraie moisson de lauriers.

Les esprits chagrins et hostiles feront en vain appel, contre la jeune école, à l'unité de la patrie, en évoquant le spectre du séparatisme. Rien n'est certes plus éloigné de l'âme de ces jeunes poëtes et de leurs maîtres, que l'idée de semer une division nouvelle et de provoquer je ne sais quel absurde démembrement dans notre cher et malheureux pays; ceux qui pourraient concevoir un aussi odieux et coupable projet succomberaient honteusement sous le ridicule plus encore que sous le mépris public. A deux points de vue bien distincts, d'ailleurs, la pensée que poursuivent les poëtes provençaux et l'œuvre littéraire qu'ils accomplissent leur paraissent intimement unies à la gloire et au salut de la France. —Où donc trouver en ce moment, en Europe et même dans le monde entier, une épopée qui se rapproche des hautes proportions, de la grandeur et de la grâce, de l'élévation et de la variété des inspirations qui vivent et s'agitent dans *Mireio* ou dans *Calendau* ? N'est-ce pas là pour la France entière, — comme Lamartine a eu le courage de le proclamer,—un vrai titre d'honneur ? N'enseigne-t-on pas aujourd'hui à Berlin même, et à l'ombre pour ainsi dire de ces drapeaux qu'on nous a arrachés dans des jours de malheur et de faiblesse, que le premier poëme du siècle, c'est la grande idylle épique du chantre de Maillane? Où trouver donc —dans le monde civilisé — une pléiade remuante, riche, jeune et passionnée dans ses créations et ses allures, comme celle où Aubanel jette à flots sa couleur; — Roumanille, sa rêverie religieuse et naïve; — Roumieux, sa verve et son intarissable gaieté;—Mathieu, sa grâce amoureuse;— Tavan, son cœur et ses larmes ; — Gras, ses touches

larges et harmonieuses, et qui compte encore tant de jeunes, courageux et brillants adeptes? C'est là une part modeste, je le veux bien, mais sérieuse et féconde, de la gloire littéraire de la France, et il n'est permis ni à aucun ami des lettres, ni à aucun vrai patriote, de la haïr ou de la mépriser.

Et, d'autre part, dans quelle occasion solennelle avons-nous jamais vu un spectacle plus noble et plus consolant que cet embrassement, — salué par les applaudissements d'une cité entière et d'un auditoire aussi immense et aussi varié, — des trois représentants autorisés, à si juste titre, des trois littératures du Midi : Mistral, Nigra, Quintana? C'est à côté du buste de Pétrarque, dans l'enceinte où la poésie provençale venait de répandre ses fleurs et ses parfums, que la France, l'Italie et l'Espagne se sont, avec une véritable et sincère effusion, donné fraternellement la main : alliance purement poétique, dira-t-on, et où la diplomatie ne se trouvait si heureusement représentée qu'à titre purement officieux, j'y consens, mais qui prépare certainement, quoi qu'on puisse dire, pour l'avenir, et dans le Midi tout entier, les cœurs et les bras à une inspiration et à une action commune dans tous les champs de la pensée et de la vie publiques.

La fête d'Avignon n'a donc pas été seulement une œuvre généreuse et un vrai triomphe pour la poésie méridionale : il faut aussi y reconnaître et y saluer un progrès international sérieux et une grande pensée patrioque. Nul ne pourrait certainement vouloir apporter dans ce domaine calme, pur et élevé de l'art, les passions de cette politique inévitable, mais d'un ordre inférieur, où luttent les prétentions et souvent aussi les injustices des partis ; mais, sans y songer en quelque sorte et sans le vouloir d'une manière réfléchie, maîtres, poëtes, journalistes, fonctionnaires, académiciens, foules populaires, ont participé à une sublime pensée, qui relève de la plus haute des politiques : celle qui sauve les peuples vaincus en retrempant leur caractère dans de fières et nobles inspirations ; celle qui rapproche les nations menacées par le même danger et le même abaissement, en les associant étroitement dans la communion poétique des souvenirs de leur passé et des aspirations de leur avenir.

Paul Glaize.

—

On nous saura gré de rattacher au Compte rendu de notre collaborateur les deux discours de MM. Conti et de Quintana y Combis, dont il a été question p. 284 et 285.

Discours de M. Conti

Messieurs,

Glorieuse par elle-même, la France rend honneur aux autres ; riche de tant d'illustres noms, elle célèbre aujourd'hui, avec une magnifique courtoisie, un poëte italien. Mais il vous appartient aussi, ce poëte, et, si vous honorez l'Italie, nous reconnaissons avec plaisir ce qui est à vous C'est ici, en France, qu'il passa sa jeunesse et une partie de l'âge mûr ; qu'il connut, qu'il goûta les poëtes de la gaie science. Une beauté modeste, les sites de la Provence, la Fontaine de Vaucluse, inspirèrent son talent; l'Université de Paris lui parut comme une corbeille remplie des plus beaux fruits de la terre entière ; enfin il appelle des jours de paradis un été qu'il passa dans vos Pyrénées. Certes, les deux amants figurent l'affectueuse amitié des deux nations. Vous renouvelez ces antiques exemples, lorsqu'on voyait, sans envie aucune, les grandeurs de la chrétienté mises en commun, les docteurs de la Sorbonne occuper les chaires de Pise, de Naples, de Bologne, et nos poëtes et nos artistes se fixer dans vos belles contrées.

Ce qui prouve que le Pétrarque, trop imité peut-être, a cependant un génie si élevé que sa terre natale et celle où il reçut l'hospitalité peuvent également en être fières, c'est ce nouveau lustre ajouté à sa gloire et à sa renommée à une si grande distance et à une époque si différente, et ces solennités que d'un commun accord les Français et les Italiens célèbrent en son honneur à Arquà et à Padoue, à Vaucluse et à Avignon. Latiniste élégant, quoiqu'il ne pût rivaliser avec l'éloquence et la poésie (il le savait), il eut part à la renaissance de leur étude. Il recueillait d'anciens manuscrits grecs et romains et fut l'un des restaurateurs de l'érudition classique, précédant ainsi les exilés de Byzance et les savants du XIVe siècle. Comme philosophe, il jeta le ridicule sur la fausse scolastique des Averroïtes et sur leur langage barbare, indice certain du désordre qui régnait dans leur esprit; il proclama l'observation de la nature, la méthode expérimentale, la méditation de l'homme et de l'histoire ; il pressentait la philosophie de Descartes et de Galilée. Comme citoyen, il exhortait à la paix, à la concorde, les Italiens divisés entre eux ; il leur rappelait l'ancienne et sévère discipline des armées nationales ; il s'élevait de toutes ses forces contre les milices mercenaires, qui nous valurent un long esclavage. Sincère catholique, aimé des papes, il prêcha la réforme des mœurs, éleva la voix contre l'avare Babylone, conseilla le retour du Saint-Siége à Rome, et ainsi devança sainte Catherine. Ecrivain italien, il eut un sentiment si exquis de notre langue maternelle, que, aujourd'hui même, après cinq siècles, presque tous les mots qu'il a employés, presque toutes ses allures, vivent encore chez nous. Poëte, il a chanté un amour que, dans sa vieillesse même, il put appeler vérécond et en laisser le témoignage de sa main, sur les marges de son *Vergile*.

Quel sera donc le fruit de cette belle solennité d'aujourd'hui? Ce sera un exemple que vous aurez donné afin qu'on l'imite, et cela sans flatter les faiblesses de l'homme. Lui-même, il blâmait l'excès de son amour pour Laure, et, certes, nous ne prendrons pas à tâche de justifier son amour, si

pudique qu'il fût, pour une femme qui n'était pas la sienne; mais, enfin, élever les esprits, ne point les ravaler à l'instinct grossier des sens et à la fange, faire sortir le souffle de Dieu, chanter les pures affections du foyer domestique, l'amour de la patrie et de la religion; déblayer le théâtre et la famille des souillures et des vulgarités rehaussées à dessein, cette noble tâche de la littérature, c'est Pétrarque qui nous l'indique, et c'est elle qui sauvera l'Italie et la France

Ne point séparer les langues parlées des langues anciennes, la littérature moderne des auteurs classiques, l'érudition de la réalité et de la vie, l'amour de son pays d'avec la fraternité des peuples, la liberté de l'autorité, le citoyen du chrétien: voilà les grandes maximes que vous rappelez à notre esprit, en nous rappelant l'auteur du *Canzoniere* et de l'*Africa*, poëme oublié de nos jours, mais qui indiqua les sources où puisèrent et Corneille et Racine, et vos immortels prosateurs !

Discours de M. de Quintana y Combis

Félibres de Provence,

La joie par laquelle vous couronnez un de nos plus jeunes poëtes dit clairement le sentiment délicat qui vous inspire.

Grâces soient rendues à Dieu! et, pour mieux l'honorer, laissez que moi, président indigne des Jeux floraux de la langue catalane, je vienne recevoir ce prix au nom des poëtes de ma terre, qui tous verront, dans la devise qu'il porte, le gage d'affection, l'auréole de gloire dont vous avez voulu parer fraternellement les lettres catalanes :

« Catalogne et Provence ont fleuri; elles graineront. »

Elles ont fleuri ensemble parmi la poussière des ruines, et leurs épis se gonflent dorés par le soleil de la tradition d'un admirable passé.

Que la vertu et le travail soient pour vous les fraîches haleines du matin, et la récolte sera abondante pour les peuples du Midi !

O vous qui entourez la Méditerranée comme un paradis de bonheur et une couronne de gloire, aidez-nous à rebâtir la maison paternelle par l'amour de la patrie; et, si jamais les vents froids du Nord revenaient glacer le foyer de nos fils et dessécher l'herbe qui croît sur les tombes de nos aïeux, ils reculeraient effrayés devant l'éclat et la sans-pareille lumière du soleil ardent de la race latine réunie.

Peuples de langue romane,

La joie dont vous honorez la Catalogne restera sur nos cœurs comme la fleur des félibres ; nous vous la rendrons bientôt convertie en une couronne de laurier, lorsque, renouvelant le triomphe de Pétrarque que nous chantons aujourd'hui, nous la déposerons sur le front du plus grand poëte de la Provence, sur le front d'En Mistral, qui, pour votre gloire, est la poétique incarnation du génie de la race latine.

Grand merci et au revoir, et que Dieu jette la paix sur nous autres tous !

La *Revue des langues romanes* donnera du reste, dans un de ses prochains fascicules, les pièces de poésie couronnées à l'occasion du centenaire.

BIBLIOGRAPHIE

Guillaume de la Barre, *roman d'aventure composé en* **1318** *par Arnaud Vidal, de Castelnaudary*, notice accompagnée d'un glossaire par Paul Meyer. Paris, Franck, 1868, in-8°, 47 pag. — **Guillaume de la Barre,** Etude par M. le docteur J.-B. Noulet. Toulouse, gr. in-4°, 29 p.

La lecture que je viens de faire de la notice de M. Paul Meyer sur le roman de *Guillaume de la Barre* et de l'étude consacrée à cette intéressante publication par M. le docteur Noulet m'a suggéré quelques observations, que je soumets ici aux lecteurs de la *Revue*.

P. 7. M. Meyer, reproduisant la fin du poëme, imprime (v. 18 de la citation) : *mo roman(s) li vueth presentar*, indiquant sans doute, par ces parenthèses, qu'il considère comme incorrect *romans* à l'accusatif. Ce serait à tort, ce me semble : *romancium* a dû donner *romanz*, *romans* invariable. Voir, là-dessus, *Revue des Langues romanes*, V, 335, note 1. Du reste, un peu plus loin, p. 8, M. Meyer laisse l'*s* à cette même forme : *aquest romans fe.... Nar. Vidal*.

P. 34. « La finale *tz* s'affaiblit très-fréquemment en *s*; ainsi, *solas* rime avec *pas*, et *plas* avec *cas*. On a des exemples du même fait depuis le commencement du XIIIe siècle. Ce qui est moins ordinaire, c'est le changement de *tz* en *y* : ainsi, *digay* (*digatz*), *fei* (*fetz*). Cette mutation n'est pas le fait du copiste, car on trouve *play* en rime avec *veray* et *say*. On en rencontre de nombreux exemples dans le chansonnier d'Urfé. »

Il y a ici, ce me semble, une confusion entre deux phénomènes très-différents. L'*y* de *play* n'est ni immédiatement, ni médiatement, le résultat d'une mutation de *tz*. Il provient, comme *tz* lui-même, du *c* radical et paraît en être issu tout aussitôt. — Il en est autrement de l'*y* de *digay* = *dicatis*. Celui-ci est la dernière trace du *z* (*tz*) flexionnel, qui, devenu d'abord *s*, a fini par disparaître en compensant ainsi sa chute. Le phénomène est aujourd'hui général dans le pays d'Arnaud Vidal, où l'on dit, par exemple, *perdounai* pour *perdounas* (*perdounatz*), et, de même, *lai* = *las*, *soui* = *sous*, *brassei* = *brasses*[1]. On voit, par *Guillaume de la Barre*, qu'il y remonte au moins au XIVe siècle[2]. Dans d'autres provinces, comme le Rouergue, le Quercy, le Limousin, on le constate aussi, mais d'une manière moins générale.

[1] V. *Revue des Langues romanes*, I, 314.

[2] Le roman de Flamenca (XIIIe siècle) en offre deux exemples : v. 7162, *mostrei* = *mostres* (*mostretz*); v. 7357, *anai* = *anas* (*anatz*).

P. 34. M. Meyer signale dans son texte, d'une part, le développement de *d* en *dz* (ex. : *adzorar*, *adzesmar*); de l'autre, la réduction de *g* (= *dj*) à *d*, dans les mots *ditar*, *dinolh* et ses composés. Ce double phénomène, et pareillement le développement de *t* en *ts* et la réduction de *ch* (= *tch* ou *ts*) à *t*, se constatent aujourdui en bas-limousin, ainsi que je l'ai remarqué dans ma Grammaire limousine. En voici quelques exemples :

1° *Modzur* = *madur*; *redzu* = *redu* (*rendu*); *poudzio* = *poudio*; *tsu* = *tu*; *partsi* = *partir*.

2° *Endin* = *engin*; *dondié* = *dangier*; *ledi* = *legi* (*legere*); *diga* = *gigā* (*jambes*); *tiche* = *chiche*; *tivouja* = *chivouja*.

M. Diez, citant dans sa Grammaire (trad. fr., I, 384, note 1) les formes *ditar* et *dinolh* ci-dessus, répugne à accepter l'explication donnée par M. Meyer du *d* de ces formes. Il n'hésiterait pas, je pense, s'il savait que cette *substitution* de *d* à *g*, loin d'être, comme il le suppose, *inusitée*, est au contraire aujourd'hui largement pratiquée dans l'un des dialectes les plus importants de la langue d'oc.

P. 39. « Abocar, aboucher, approcher (une chose d'une autre) : ici, étant joint à *cabval*, renverser :

Le baci li vay abocar
Cabval lo cap et tot mulhar.

En patois toulousain : *abouca*, vider, répandre. » — M. Noulet remarque justement que ce n'est pas parce que *abocar* est joint à *cabval* qu'il signifie *renverser*, dans le passage cité, et il note qu'à Genève, *aboucher* veut dire « coucher sur la bouche, sur le ventre » (Littré), par conséquent, je suppose, « renverser. » En bas-limousin, *aboucha* signifie également « jeter (quelqu'un) le visage contre terre », et, en parlant d'un vase, en tourner l'ouverture en bas, pour le vider ou le faire égoutter. (V. Béronie, aux mots *aboutsa* 2 et *doboutsou*.)

P. 40. « Azempriu. Mot d'origine inconnue, car il ne faut pas penser à *ademptum*, admis par Ducange; paraît signifier usage en général, ou la matière sur laquelle s'exerce un droit. De là l'emploi de ce mot dans le passage ci-après, pour indiquer que le dieu païen est une matière inerte, soumise à l'action de l'homme :

Quar tota vostra leys es morta
E de dieu mort e d'azempriu
E la nostra es de dieu viu.

M. Noulet est d'avis que « *azempriu* et ses congénères se groupent autour d'*azempre*, que Raynouard n'a inscrit qu'avec l'acception adverbiale : *azempre*, en tout temps (Lex. V, 194) », et il ajoute :

« Le sens primitif de ce mot a été celui d'assemblée, et ensuite de réunion, de convoi, de cortége : « *Asempre* apud Tolosates idem est quod gallice *convoy soit de noces, baptisailles ou funérailles.* » (Odde de Triors, les Joyeuses Recherches de la langue tol., 1578.) Au XVIIe siècle, on continua de l'employer avec les mêmes acceptions. Doujat (*Dict. Moundi*) dit *azempre*, convoy, assemblée ; il a aussi le verbe *azempra*, semondre, convier ; et enfin *azemprayre*, semonneur, qui se disait de celui dont la fonction était de convoquer à une réunion quelconque.

» Nous pensons donc que *azempriu*, isolé dans le *Lexique de la langue romane*, t. II, 162, doit être rattaché à *azempre* et à *azemprar* (t. V, 194). *Azempriu* a pu signifier : usages, droits, priviléges, ainsi que Ducange et Raynouard l'ont admis, mais avec le sens défini d'usages, de droits, de priviléges consentis par des assemblées ayant qualité pour cela faire.

» Dès lors, le passage d'Arnaud Vidal devrait être interprété en donnant à *azempriu* un sens plus large :

> Car toute votre loi est morte
> Et de dieu mort et de convention
> Et la nôtre est du dieu vivant. »

Je crois, avec M. Noulet, que *azempriu* ne doit pas être isolé d'*azempre*, d'*azemprar* et d'*azemprayre*. Mais rien n'autorise, ce me semble, à donner à ce mot le sens de « droits ou priviléges consentis dans des assemblées. » Je tire *azemprar* de *adimperare* (du sens d'*ordonner* à celui de *presser*, *inviter*, il n'y a pas loin). De *azemprar* se dérive régulièrement le substantif verbal *azempre* [1], invitation, et, par suite, assemblée, réunion, cérémonie (pour laquelle l'invitation a lieu). Quant à *azempriu*, il est avec le même *azemprar* exactement comme les autres termes de droit *esplechiu* et *cassiu* (ou *cascieu*) sont avec leurs verbes respectifs *esplechar* et *cassar*; il faut remarquer seulement que *azempriu* conserve plus que l'*azempre* languedocien et qu'*azemprar* lui-même de la signification première de ce dernier. Ainsi, de même que *cassiu* et *esplechiu* signifient respectivement « droit de chasse » ou « lieu où on a droit de chasser », « droit d'exploitation » ou « chose exploitable »; de même *azempriu* veut dire « droit de commander, d'user de quelque

[1] Je ne sais si la signification *constamment, en tout temps*, que Raynouard donne à ce mot, est fondée. Le seul exemple qu'il rapporte ne permet pas de le décider. Dans tous les cas, *azempre* ayant ce sens ne pourrait avoir l'origine que j'attribue ici à l'*azempre* languedocien de M. Noulet. Ce seraient deux mots différents.

chose à sa volonté », ou « chose sur laquelle ce droit s'exerce », ce qui est exactement l'interprétation de M. Meyer.

P. 41. « Boss doit signifier sot, embarrassé, emprunté. Toutefois, je ne saurais dire l'origine du mot ni son sens précis. »

Le sens est certain, et c'est bien celui que M. Meyer suppose. M. Noulet, en l'établissant par des exemples espagnols, catalans et français (*bobo*, *bobilo*, *bobe*, etc.), n'en cite aucun de la langue d'oc. Le limousin aurait pu lui en fournir. Un diminutif de *bob* a cours dans ce dialecte ; mais seulement, à ce que je crois, au féminin : c'est *bobulo* (niaise, sotte). Quant à l'étymologie, *balbus*, proposé par Diez, me paraît peu acceptable, *al* devenant difficilement *o* en provençal.

P. 46. « Trast, sorte de siége (?)

Ab tant s'en montec sus ,1. trast
Hon tot jorn l'ayfanta cozia.»

Je veux seulement faire remarquer, au sujet de ce mot, dont M. Noulet a montré l'origine (*transtrum*) et la véritable signification, qu'il confirme heureusement l'ingénieuse étymologie proposée par M. Boucherie dans cette Revue (V, 251) du français *tréteau*.

Cognac, 18 juillet 1874.

Camille Chabaneau.

P. S.—Je profite de l'occasion pour proposer une correction à un passage difficile d'une autre publication de M. Paul Meyer, passage que j'interprète autrement que le savant éditeur :

Derniers Troubadours de la Provence, pag. 119 :

Ar me soy mes, car non truop autra via,
Ab una res qu'es del segle triada,
Qu'feu solia portar solas am luy
Rauba d'estainh (fort) fos uvern ho estieu
Aras mi ven portar solas de vaca,
Ez estauc pres com fa ors a estaca.

Note de l'éditeur : « Ce vers (le 3e) et le précédent sont loin de donner un sens satisfaisant, et de plus la rime est fausse. Je propose : 1° d'en intervertir l'ordre ; 2° de lire au vers 22 (qui deviendrait 21), *Raub'a* ; 3° de corriger au vers 21 (qui deviendrait 22), *am luy* en *aizieu*, ou de quelque autre façon, de manière à procurer une rime à *estieu*. Le sens serait : « Moi, qui étais accoutumé à jouir « de la compagnie des dames, des clercs, des gens bien élevés, je » me suis mis, faute de mieux, avec une malheureuse repoussée » de la société, qui porte une robe d'*étaim*, été comme hiver. Moi » qui avais coutume de mener *soulas* agréable, maintenant je mène » *soulas* de vache, et je suis pris comme un ours à l'attache. »

Je crois qu'il faut simplement, sans aucune interversion, lire au 3e vers *lieu*, au lieu de *luy*, et traduire : « ..... Car moi qui avais coutume de porter semelles de liége, robe d'étaim, hiver comme été, à présent il me faut porter semelles de vache, et je suis pris, etc. »

Au couplet suivant de la même pièce, on lit (vers 3) :

Mas ara chant e proe mon damnage.

M. Meyer propose de corriger *proe* en *plor per*. Cette correction me paraît inutile. S'il en fallait une, j'aimerais mieux *plore*, qui s'éloignerait moins de la leçon du manuscrit. Mais *proe* (1re pers. sing. ind. prés. de *proar*) donne, ce me semble, un sens acceptable.

C. C.

Les Proverbes de la langue d'oc. — *Anciens proverbes basques et gascons*, recueillis par Voltoire et remis au jour par G. Brunet. Bayonne, Cazals, 1873, in-8°, 29 pag.

I

Avec cette épigraphe :

Voues-tu fayre figo à la mouert ?
Liege aquest libre et t'en ris fouert,

parut, probablement vers 1660, le recueil de proverbes : *la Bugado provençalo, vonte cadun l'y a panouchon*, petit volume de 96 pages chiffrées, presque introuvable aujourd'hui ; il a été réimprimé en 1666 en même temps que le *Jardin deys musos*, et dernièrement en 1859, par le libraire Makaire, d'Aix. Avant la *Bugado*, un maître de langues, nommé Voltoire, avait ajouté, en 1607, à son *Marchand traictant des proprietez et particularitez du commerce*, six cent seize *moutets* gascons, dont M. B. vient de donner en extrait une seconde édition revue et augmentée. Enfin, vers 1635-1645, l'abbé d'Astros, auteur des *Playdejats de las quouate sasous*, formait encore un autre recueil, resté malheureusement manuscrit, mais sur lequel on peut consulter la *Revue d'Aquitaine*, année 1859, p. 51. Ce sont là les trois premiers livres de sentences de la langue d'oc moderne.

Parmi ses collecteurs d'adages populaires, le dernier siècle compte deux hommes dont les travaux gagneraient à être mieux étudiés. Le premier fut un vicaire général du diocèse d'Auch, l'abbé Daignan du Sendat, qui réunit un grand nombre d'*arreprouès*, assez fautivement édités en 1850 par M. Abadie, à la suite du *Parterre gascoun*, de Bedout ; le second est l'abbé de Sauvages.

dont le recueil cévenol, le plus généralement connu et cité dans le Midi, parut en 1785, en appendice à la deuxième édition du *Dictionnaire languedocien*.

La poésie populaire a été de nos jours l'objet de travaux trop considérables pour que la parémiologie rustique pût être négligée; aussi les livres sententiaires en langue d'oc ont-ils été nombreux [1]. Je me borne à signaler chronologiquement les *Proverbes ou Sentences populaires en langue provençale* (Brignolles, Dufort, 1821, in-12, 32 pag.) que je n'ai pu connaître; les *Proverbes météorologiques et agronomiques des Cévenols*, par M. L. A. D.-F. (D'Hombres-Firmas), 1822; le recueil de M. G... (Garcin), imprimé l'année suivante, avec un *Dictionnaire provençal*; celui de Duval, spécial au Rouergue, inséré en 1844 dans les *Mém. de la Soc. des lettr. de l'Aveyron*, et les *Dictons et Sobriquets de Vaucluse*, de Barjavel (1853). Au second volume du choix de *Poésies béarnaises*, qu'il fit paraître à Pau, en 1860, M. Vignancour a joint beaucoup d'*arreprouès*; les *Proverbes béarnais* de MM. Hatoulet et Picot datent de 1862; les *Contes et Proverbes de l'Armagnac*, par M. Bladé, de 1867; les *Cris de Marseille, locutions, expressions proverbiales*, par Régis de la Colombière, de 1868; enfin, An. Combes, auteur d'un travail sur les chants populaires castrais, donna, en 1869, le texte languedocien de ses *Proverbes agricoles du sud-ouest de la France*. Une partie de ceux-ci, dit-il dans sa préface, a été extraite d'imprimés déjà anciens — livres et almanachs — et de manuscrits particuliers dont il avait obtenu l'obligeante communication.

Ce sont là les publications spéciales; si l'on y ajoute quelques proverbes provençaux dans les *Annales du département de l'Isère* octobre 1808); d'autres, dauphinois, dans les *Rech. sur les patois de la France*, etc. par Champollion-Figeac (1809); le sermon en sentences, lu par le Dr d'Astros à l'Académie d'Aix, en 1844; les dictons du *Manuel du Bon Cultivateur du Midi*, par M. Fabre (1861); ceux des *Armanà prouvençau, bourdelés, cevenòu* et *gascoun*; de la *Statistique de la France*, t. XVI, et de divers annuaires, on aura, avec les travaux publiés dans cette *Revue* même par MM. Espagne et Fesquet, la bibliographie à peu près complète de la parémiologie méridionale [2].

[1] Presque tous les glossaires des dialectes actuels du midi de la France contiennent des dictons, et entre autres ceux de Doujat (à la suite des poésies de Goudelin), Pellas, Achard, Béronie, Avril, Cousinié, Honnorat, d'Hombres, etc. Les *Gasconismes ou Provençalismes* corrigés, de Desgrouais. Villa, C. D. G. et Rolland, seraient aussi utiles à consulter.

[2] De même que les dictionnaires, les recueils de proverbes manuscrits

II

En général, il ne faut chercher dans ces recueils des indications de langue que sous toutes réserves. Sauvages intitule le sien : *Proverbes languedociens et provençaux ;* Combes avertit que le sien, à lui, participe des zones intermédiaires entre la Provence et le Languedoc ; la *Bugado* admet deux genres d'article pluriel : *ley* ou *leys*, appartenant à la Provence, et *lous*, au Languedoc. Tout ce que l'on peut dire à ce point de vue, c'est que dans les *arreprouès* se trouvent très-fréquemment, et les mots rares ou peu connus, et les formes archaïques tendant à disparaître de l'usage.

Mais ce qu'il y a de vraiment intéressant à étudier dans les proverbes, c'est l'empreinte qu'y ont laissée les mœurs et les coutumes du passé ; c'est, en même temps que le mécanisme de la versification, la naïve poésie, l'esprit tantôt libre et caustique, tantôt élevé (plus élevé même qu'on ne le croit communément), qui s'y rencontrent ; c'est surtout la constatation de la pensée rustique, identiquement la même à Aix, à Bordeaux, à Toulouse, en Béarn comme en Guienne ou en Dauphiné, malgré les différences de temps, de dialectes et de domination.

Ce que je dis, du reste, des *arreprouès* en langue d'oc est également vrai de tous ceux des pays de race latine : l'italien, l'espagnol, le portugais et, à plus forte raison, le français, possèdent les mêmes adages, sans modifications appréciables ; l'étude de nos recueils laisse si peu de doute à cet égard, que l'on peut affirmer que la moitié au moins des proverbes de Sauvages existe à la fois en italien et en espagnol.

sont assez nombreux. Nous ne dirons rien de ceux qui sont conservés dans les bibliothèques publiques, ayant dessein de donner plus tard quelques indications spéciales à leur sujet. Parmi les collecteurs contemporains, le plus ancien est M. Chauvet, de Vichy, qui possède un choix d'environ trois mille proverbes languedociens ; M. Monné, de Marseille, en a un autre (provençal) peut-être plus considérable ; M. le docteur Mazel réunit les dictons des environs de Nimes ; l'auteur des *Cont. et prov. de l'Armagnac*, M. Bladé, annonça il y a quelques années une suite qui n'a pas paru ; notre confrère M Delpech avait enfin commencé une étude très-curieuse des *Proverbes des Troubadours*. — En recueillant les adages populaires du haut Languedoc, M. le docteur Noulet a relevé ceux que l'on rencontre dans les livres toulousains. Ce travail, encore manuscrit, devrait bien donner l'idée de faire des recherches du même genre parmi les poëtes du bas Languedoc et de la Provence.

Considérés en eux-mêmes, les *moutets* de Voltoire sont surtout curieux en ce sens, qu'ils présentent la version la plus ancienne connue, dans un des dialectes de la langue d'oc moderne, de ces proverbes que l'on retrouve dans *la Bugado*, et que l'abbé Daignan du Sendat, Duval et Combes, s'emprunteront ensuite, ou plutôt recueilleront à l'insu les uns des autres. Le livre de Voltoire a également un avantage qui n'est pas sans une certaine importance : il donne souvent la version rimée de *moutets* notés en prose dans *la Bugado* et la plupart des recueils postérieurs [1]. C'est ainsi que

Volt., pag. 12, prov. 11 = Duv., 628.
— — — 12 = Garc. (variante), 364.
— — 13 — 3 = *la Bug.*, 96 ; Sauv., II, 394.
— — — 4 = *la Bug.*, 48.
— — — 5 = *la Bug.*, 76 ; Garc., 381 ; Duv., 569 ; Hat. et Pic., 87.
— — — 6 = *la Bug.*, 95.
— — — 8 = Hat. et Pic., 9.

Encore faut-il avertir qu'il n'est guère possible de juger Voltoire d'après l'extrait de M. B., lequel ne comprend qu'un nombre infiniment restreint des six cents seize *moutets* de l'édition du XVIIe siècle. Cet extrait lui-même prêterait à la critique. On doit évidemment beaucoup de reconnaissance à l'éditeur actuel : ses *Notices et extraits de quelques ouvrages écrits en patois du Midi*, le *Recueil d'opuscules et de fragments en vers patois*, les éditions de *Bouno-Gorjo et Gulo-Fresco*, des *Chansons nouvelles en provençal*, des *Ordenansas del libre blanc*, etc., ont fait connaître bien des pièces, ou introuvables, ou ignorées ; mais je n'étonnerai personne en disant qu'il serait à désirer qu'elles eussent été dirigées avec un souci plus grand de la correction des textes. Les deux exemplaires connus et hors de notre portée du *Marchand* ne nous permettent pas d'entrer à cet égard dans de plus amples détails. D'après M. Vinson (*Revue bibliogr. de philol. et d'hist.*, pag. 5), qui s'est exclusivement occupé de la partie basque, et qui l'a collationnée sur l'exemplaire de l'*Interpreet* conservé à la bibliothèque de Bordeaux, celle-ci serait cependant assez satisfaisante.

[1] On pourrait objecter que Voltoire, poëte gascon lui-même, comme le prouvent quelques pièces du *Marchand*, a retouché les *moutets* qu'il notait ; cela est peu probable, bien que divers numéros de son recueil (22, 51, 140, 188, 332, 355 et 383, par exemple), portent trace de remaniements littéraires. D'autres affectent la forme du quatrain moral. Le petit travail de comparaison que l'on va lire avait été fait sur l'édition de 1845, avant la nouvelle réimpression de M. G. B.

M. Vinson remarque, à ce sujet, que les proverbes basques donnés par Voltoire, n'ayant guère la forme ordinaire des adages euscares, pourraient bien avoir été « traduits du français. » J'inclinerais aussi à le croire, avec cette réserve que Voltoire les aurait empruntés, non à cette dernière langue, mais au gascon. En effet, d'une vérification très-sommaire faite sur les quarante-deux dictons de l'édition de 1845, il est résulté ceci : que vingt-cinq environ (dont vingt sans autre variante que celle de la langue) se rencontrent dans presque tous les recueils languedociens et béarnais. Les proverbes étant pour ainsi dire universels, aucune conclusion ne peut encore être tirée de ce fait ; il nous a paru néanmoins utile de le signaler, en attendant qu'une réimpression complète de Voltoire permette d'en décider en pleine connaissance de cause[1].

Du reste, et malgré ce que nous avons dit plus haut, on ne saurait refuser à quelques-uns des *moutets* du maître de langues gascon « le tour vif et spirituel, le sens exquis », que se plaît à leur reconnaître M. G. B. On en jugera par les exemples qui suivent :

Temps, hemne è bent, com aquere hortune
Tournen è cambien, com lour gran may la lune.

Lou hrut que sioq la bere hlou,
La boune bite la grand aunou.

Lou mond que parle è l'aigue coule,
Lou ben que bouhe, l'atgé quescoule.

Present, fabous è douns,
Rompen roques è maisouns.

Jougua, goatgia, presta argen,
Hen d'amistat escartamen.

Encoè que ton gat sie layroun,
Non lou cassez de ta maisoun.

Hole è pegue es l'aouelhe
Qui au loup ba è s'acousselhe.

[1] Je ne puis mentionner autrement que pour mémoire celle des *moutets: lous Moutets gvascous deov Marchan de Voltoire, réimprimés sur l'édition originale*, in-8°, 40 pages, avec un court glossaire, et tirée à vingt-cinq exemplaires, sans aucune mention de lieu, de date ni d'éditeur. Elle contient, en même temps qu'une pièce de seize vers : *Aus Legidous*, et une seconde de quarante-six : *Aus Moutets* (par Voltoire), les six cent seize proverbes de la copie de Toulouse (veuve Colomiez et Raymond Colomiez, 1607), mais elle est devenue presque aussi rare que cette dernière.

Qui biou en pax drom en repaus.

Temps hé cambia, madura, oublida è moury.

Arbret replantat trop souben
Nou hé goay de hrut ny de ben.

Viel en amous è hiouer en hlous.

Tard cride l'ausset
Quan es au lasset.

Hol es qui se hide
En aigue endromide.

Ehans, poules è couloms,
Ensalissent les maisouns.

Quan lous œils besen so que iames nou biren,
Lous cos que peussen so que iames nou firen.

Si lou gran ere balen,
E lou petit passien,
Lou rousseau leyau è boun
Tout lou mond seré parion

Si holies houssen doulous,
Nat houstau non seré sens plous.

La fin lause la bite è lou brespe lou die [1].

III

Si les adages en langue d'oc moderne forment à l'heure qu'il est une véritable littérature, s'ils ont motivé de nombreux et considérables recueils, il n'en est pas moins vrai que l'absence de méthode, qui caractérise presque tous ceux-ci, imposera tôt ou tard l'obligation d'en faire une édition nouvelle, une sorte de livre de proverbes, embrassant les matériaux divers rangés jusqu'ici sous cette dernière dénomination. Tant de classifications erronées ont été produites en fait d'*arreprouès*, qu'il ne sera peut-être pas inutile d'entrer dans quelques détails à propos d'une œuvre semblable.

Et, d'abord, deux travaux seront nécessaires pour la mener à bonne fin: le premier, de recherche et d'étude; le second, de distribution méthodique et raisonnée. Ceux qui ont l'habitude de Sau-

[1] J'emprunte ces *moutets* aussi bien à la publication de M. G. Brunet qu'à la réimpression signalée plus haut. Les deux éditeurs ne s'accordent pas toujours entre eux quant à l'orthographe.

vages et de Garcin connaissent l'inextricabilité de leurs recueils : grâce à l'ordre alphabétique, le même proverbe est répété deux fois, trois fois, quatre fois même, tantôt sans variantes sensibles, tantôt à l'état fragmentaire et brisé. En ne tenant compte que des versions complètes, en élaguant tout ce qui est inutile ou en double, il faudra d'abord retrouver la provenance et les antécédents de divers dictons, ce qui les rattache aux croyances, aux mœurs et aux anciennes traditions religieuses ou poétiques ; ainsi cette réflexion populaire, bien connue des gens de Montpellier :

Se lou ciel toumbava, ie serian dejout,

qui est au fond la réponse des Gaulois à Alexandre, est manifestement à rapprocher de la réflexion provençale relevée par Garcin :

Si lou ciel toumbavo, fouarso coussèous serien pres à la leco ;

laquelle, à son tour, avait son équivalent à Rome, ou l'on disait que, si le ciel venait à tomber, beaucoup d'alouettes seraient prises : *Si cœlum caderet, multæ caperentur alaudæ*. La belle triade attribuée à saint Patrice par les Irlandais :

« Tu chanteras la beauté du jour, lorsque le soir sera venu ; le courage » du guerrier, lorsqu'il aura remporté la victoire ; le bonheur du pilote, » lorsqu'il sera rentré dans le port »,

existe, mais incomplète, dans les dictons suivants :

Faut pas dire mau dou jour que non sie passat, (*Bug.*, 45)
Canto lou triomphe davant la vitory. (*Bug.*, 26)

La définition de Solon, qu'elle nous soit venue des Grecs ou qu'elle ait été *trouvée* en Provence, a été ainsi notée au dix-septième siècle.

Non saben pas de nouestro vido
Que non sie finido. (*Bug.*. 69.)

J'ai dit enfin que bien des proverbes se réfèrent à des idées religieuses, dont il serait bon de chercher à démêler la persistance. Si celui-ci :

La pas, Dieu la manda,

est évidemment d'origine chrétienne, cet autre :

Que vieu en pas vieu en bèstia,

est, par contre, d'une inspiration trop complétement gauloise pour en contester la paternité à nos ancêtre. Ainsi d'une foule d'autres, qu'il serait tout à fait inutile d'examiner en ce moment.

Ce premier travail — de beaucoup le plus complexe — une fois terminé, la classification sera sûre et facile. C'est avec celle-ci que nous abordons la portion la moins considérable, la moins étudiée et peut-être, par cela même, la plus intéressante des recueils de proverbes en langue d'oc : je veux parler de ces comparaisons, de ces métaphores qui reviennent sans cesse sur les lèvres des gens de la campagne et dont la poésie, si vivante et si vraie, n'a pas été étrangère au succès de la rénovation provençale à laquelle nous assistons. J'extrais, à peu près au hasard, celles qui suivent d'un *Dictionnaire des formules populaires* que j'espère publier prochainement.

Es riche couma la mar,— Es bèla couma lou jour, — Es jouva couma l'aiga, — Es palla couma una morta.

Es mut couma un pioch, — Pesa couma de terra. — Trambla couma un ajounc, — Courris couma un vent, — Se damoussèt couma un lum.

Es pus naut que la luna, — Fai tant de cami couma la luna,— Beurié la mar e l'estang. — Susa couma un gourg.

Es viél couma un roc, — un roube, — lou mounde, — un prat, — un banc, —Eroda.

Es negra couma una girounda, — Es paure couma un rat, — Es tapat couma un pot de mèu, — Es mort vestit couma un aglan.

Es aquis couma l'aucèl sus la branca,— Es toujour en mitan couma lou dimècres, — Es drech couma un pibou, — A'n parlà qu'enclausirié las serps, — Tuarié un ome couma de beure un cop d'aiga.

Canta couma una ourguena,— Parla couma una fada, — Se fai pourtà couma una Maia, — Se crei au tems que Marta filava, — que sant Jousè èra jouine ome.

Es paure couma Job, — Es fort couma Samsoun, — sage couma Salamoun, — Ploura couma una Madalena.

Es un Cesar de traval,— Renega couma un pagan,— Se fai servi couma un papa, — Vai pus lion que Mississipi, — Fatiga couma un satire [1].

C'est là, on le voit, un genre nettement défini et tout à fait à part. Ce n'est pas non plus le seul. Avant d'arriver au proverbe lui-même, on trouve encore le dit et la réponse rimée. Je ne citerai rien de cette dernière, qui est assez rare; mais le dit doit nous arrêter plus longtemps. Il est surtout curieux en ce sens, que l'ensemble de ceux que l'on a notés formerait, avec un peu d'imagination, une sorte de chœur où tout, l'homme, les animaux, les arbres et les plantes, prend une voix et formule directement sa moralité. Tels sont, par exemple, ceux de la terre, de la neige, de la jeune fille, du cheval, du loriot, de l'olivier, de l'huile et de la mourante :

[1] Quelques-unes de ces formules se rencontrent dans Sauvages et dans Garcin.

Se fai pas tout soul:
Se me trabalhes pas,
Te nourrirai pas[1].

Per Sant André,
Se ye sou pas, leou y seré. (Comb., 151).

Marida-me, ma mèro,
Qe tan prin fiale.

Meno-me plan à la mountado, En mounten, me forces pas;
Descende te à la valado, En descenden, me presses pas;
Et me ves manjar la civado, En plano, tout ço que bouldras[2].
You ti farai boueno journado[2].

Claou los fedos,
Delargo lous buoous (Duv.[4], 527).

Espillo-me, te vestirai;
Ountcho-me lou pé,
T'ouncharai lou bé. (*Stat.*, CXXXVII).

Garde-me d'escampa,
Te gardarai de perdre (Barj., 252).

Noun m'apeles benurado
Q'oun siego morto ou enterado[3]. (Sauv., II, 386).

Il ne faudrait pas juger les proverbes proprement dits d'après l'ordre alphabétique[6], presque toujours employé pour eux. Rien n'est plus propre à les faire mal connaître, à leur donner surtout une apparence fragmentaire très-peu réelle; c'est par grandes divisions, au contraire, qu'il convient de les étudier. Les mieux caractérisées

[1] Vers. de Mme Vve Richard, — [2], [3] La *Bug.*, 66, et Comb., 154; V. une troisième version, Bladé, 81. — [4] M. Duval assure avoir lu dans un « livre d'histoire naturelle, qu'en d'autres pays que le Rouergue, le » loriot chante tout ceci : *Compère Loriot mange les prunes et laisse les* » *noyaux*, d'où son nom. » — [5] Ce dernier dit existe en espagnol; V. les dits du blé et de l'arbre, Comb., 149 et 162; ceux de la *Bug.* de Sauvages et de Garcin sont très-nombreux, V. notamment Sauv., II, 385 et 386, les dits du mendiant, de la femme et du malheureux. M. Espagne a recueilli à Aspiran ceux de la puce et de la ronce. En ce qui concerne les dits français, V. Ler. de Lincy, *Prov.*, I, 60 (celui de la vigne), et *Stat.*, XVI, CXXXVII (celui du seigle), etc. — [6] Propre surtout à la *Bug.*, à Sauvages et à Garcin. Quelques autres collecteurs ont suivi l'ordre établi par M. Leroux de Lincy; mais, n'ayant pas plus que lui distingué ce qui était proverbe d'avec ce qui était comparaison, métaphore ou sobriquet, leurs livres laissent toujours à désirer en fait de clarté et de méthode.

sont celles qui ont trait aux jours de Noel[1], aux mois[2], à l'arc-en-ciel[3], aux vents, aux pronostics par les animaux et les oiseaux, aux âges, au nombre des enfants[4], aux mariages[5]; ce sont ensuite celles concernant l'agriculture, l'hygiène, la morale, la religion; les proverbes locaux, sarcasmes de ville à ville, etc. On ne trouvera pas sans doute, dans les divisions que nous proposons d'établir, une liaison bien étroite, un accord toujours continu; on ne saurait contester cependant qu'elles ne présentent une suite certaine et peu aperçue jusqu'ici. J'en donnerai comme preuve divers proverbes sur les présages des oiseaux et sur les jeunes filles, ce thème inépuisable de la poésie et de la causticité populaires :

S'oousisses lo trido conta,
Qu'ajos missont mestre, lou te cal pas quitta. (Duv., 526.)

S'ausisses la trida cantà,
Cerca l'oustau pèr t'abrigà
Ou de boi per te caufà. (Voyez *Stat.*, CXXXII.)

Quond lo trido conto per Nouostro-Damo de Febrié,
Tont de frech y'o d'obont coumo dorrié (Duv., 526).

Quond lo trid'ou lou merle conto,
Doucour de temps marquo. (Duv., 526).

Au tens que canto lou couguou,
De matin moueil, de vespre dur. (*Bug.*, 17).

Quond lou cocut cont'ol bouosc,
Cal posta mouol et mouolre grouos. (Duv., 558).

Quand lou cocut ben as aubres deshuillat,
Y'a petit de paille et beaucop de blat (*Stat.*, CXXIII).

Si lou couguou cante à l'ubac,
Pluie deman ouras;
Si cante à l'adrech,
Beou temps aurés (*Stat.*, CXXXI).

Quand l'handouleto volo bas,
Si noun ploou, noun tardara (Garc., 375.)

Cant las agassos faou bas liour niou,
Trouno soubent penden l'estiou (*Stat.*, CXXXII).

Quand lou pic pacacejo,
Ploou ou bentejo. (Comb., 134.)

[1] Voyez-en un ex. : Bladé, 69. — [2] Classification déjà faite dans l'*Arm. prouv.* — [3] Ex. Duval, 515-516; Bladé, 66, etc. — [4], [5] Ex. Espagne, *in* Rev., IV, 622-623, 625; Duval, 589, et Honnorat, *Diction. prov.*, I, 371, sur les cadets de famille, etc

Quand l'agraule passe bas,
Debat l'ale porte lou glas
Quand passe haut,
Porte lou quaut. (*Stat.*, CXXXII.)

Fillo senço crento
Vau pas un brout de mento.

Fillo troutiero et fenestriero,
Rarament boueno meynagiero.

Fillo que vòu estre presado,
Ny trop visto, ny visitado.

Fillo es coumo la roso :
Es bello quand es encloso.

Filho sons glorio,
Poges sons bouorio.

Filho qu'agrado
Es mitat maridado.

Fillo maduro
Pouorto l'enfant à la centuro.

Filha mau maridada
Vau tant que filha negada [1].

J'ai réservé jusqu'ici le ternaire, que l'on peut considérer comme la forme par excellence du proverbe, celle qui, en fixant le mieux l'esprit, se grave aussi le mieux dans la mémoire. Ceux que l'on trouve dans nos recueils sententiaires sont plus ou moins développés, plus ou moins réguliers de fond et de facture, plus ou moins anciens ; mais leur abondance relative prouve qu'ils ne furent pas moins chers aux Provençaux qu'aux Gallois et aux Bretons [2]. Leur existence n'ayant pas été signalée, que je sache, on me pardonnera quelques citations plus nombreuses que ne l'exigerait le cadre de cette notice :

Levà mati, n'avielis pa ;
Dounà as paures, n'apauris pa ;
Pregà Diou, destourbo pa. (Sauv. II, 383.)

[1] Sauf le dernier, tous ces proverbes se retrouvent dans la *Bug.*, 47, et Duval, 589 à 591. Il serait facile d'en augmenter le nombre.

[2] Les proverbes où dominent les nombres quatre ou cinq doivent être considérés, ce semble, comme une exagération du ternaire, plutôt que comme une forme à part. En fait, la plupart d'entre eux existent aussi comme ternaires.

Joyo, richesso et dignitat,
Fan oublidar la pauretat. (*Bug.*, 53.)

L'amour, la fan et la tous,
Non s'esconde pas en tous. (*Bug.*, 56.)

Segnour, ribiero et grands camins,
Sont tous tres de catious vezins. (*Bug.*, 91.)

Drap de coulour,
Vin per sabour
Et fremo per countinenci. (*Bug.*, 34.)

Se voulés vioure besegu,
Vous cal pas dire a degus
Qu'ajhas bon vi ni fenno belo,
Ni foss'arjhen dins l'escarcelo.
(Sauv., II, 393.)

Lou qui a hemne bère,
Castèt en frountère
Et bigne en carrère,
Ne'u manque pas guerre.
(Hat. et Picot, 53.)

Lauzo l'ubac, et ten te à l'adrech.
Lauzo la mar, et ten te en terro.
Lauzo lou mont, ten te à la plano. (*Bug.*, 63).

Filli que landre,
Tabla que brandre
Et fenna que parlo latin,
Ne faron jamais bona fin. (Champ.-Fig., 129.)

L'aygo gasto lou vin,
La carreto lou camin,
Et la fremo l'home. (*Bug.*, 56.)

Tres mals se disputoroou toujours lo terro :
Lo pesto, lo fomin' e lo guero. (Duv., 616.)

Terra negra fai bon blat ;
Terra rouja, carbounat ;
Terra blanca, gamat [1].

Bouen temps, bouen bouyer et bouen semenat,
Rendon lou champ ben engranat (*Bug*, 24.)

Oulivié de toun grand, L'oly premié ; Carn de hoei ;
Castagné de toun pèro, Lou vin, mitan ; Paa de hié ;
Amourié tioune. Lou meou, redie. By de l'annade.
(*Stat.*, CXXXVII.) (*Bug.*, 63.) (Hat. et Pic., 22.)

Couecho de lèbe, rable de lebraut et blanc de perditz,
Que soun lous millous boussis. (Blad., 79.)

Qui passe lo Lot, lo Tar et l'Aveyron
N'est pas segur de torna en sa meyson [2].

[1] Communiqué par Mme Ve Richard. Se retrouve, mais fragmenté, dans beaucoup de recueils. — [2] Pap. Massoni, *Descript. Gall.*, etc., p. 596, et Leroux de Lincy, *Prov.*, I, 234.

Lous tres fièus de la Prouvençe :
Lou mistrau, lou parlament e la Durençe[1]. (*Arm.*)

Un recueil d'adages rustiques serait incomplet, si l'on ne considérait comme ses compléments ordinaires les exemples, tirés surtout de récits bizarres et puérils, de légendes et de croyances diverses : *lou Conte de Juan Bertrand vint et vonge, — lou Chin de mestre Alary jappo à l'aubo,—lou Barbier d'Auruou fa la barbo et mai donno à beure,* etc. (*Bug.*, 61), et enfin les sobriquets de village à village, encore fréquemment usités aujourd'hui, mais n'occasionnant heureusement plus les rixes ni les batailles d'autrefois. Qui ne connaît, en effet, *lous Pesca-luna* de Lunel, ainsi appelés à cause d'une fable trop répétée pour qu'il soit utile de la raconter ; *lous Semena-agulhas* de Fleurance (Gers), reste d'une tradition qui attribue aux gens de cette ville « l'idée d'avoir jadis semé des aiguilles, dans l'espoir qu'elles multiplieraient comme le blé » (Bladé, 75) ; *lous Camèls* de Béziers, du fameux *camèl* ou chameau, ornement de la fête de *Caritach ; lous Voula-biòu* de Saint-Ambroix, qui essayèrent de faire voler un bœuf; *lous Crancs* de Bouzigues ; *lous Trons* de Cette ; *lous Porcs* du Quercy, etc.?

En résumé,— comparaisons, métaphores et tropes populaires,— dits et réponses rimées, — proverbes, — ternaires, — exemples et sobriquets : telles sont les principales divisions à établir par l'éditeur qui voudra donner un livre définitif des *arreprouès* de la langue d'oc.

Alph. Roque-Ferrier.

P.-S.—Au dernier moment, M. Clair Gleizes, d'Arles, me signale des proverbes narbonnais réunis par le docteur Caffort, et imprimés de 1854 à 1868 dans l'*Almanach utile et récréatif* (Narbonne, Caillard, in-18). Les quinze années forment environ quarante pages d'adages populaires, comparaisons, métaphores, etc., disposés par lettre alphabétique. A part d'inévitables doubles emplois, « ce re-» cueil, dit M. Gleizes, est excellent ; on voit qu'il n'a pas été fait » sur des livres, et que c'est en entendant répéter ses proverbes » chez les gens du peuple que le docteur Caffort a pu en faire une » aussi riche moisson. Le libraire Caillard en publie un second » tirage, qui a commencé en 1869 et se continue tous les ans plus » complet. »

Nous aurons inévitablement, malgré beaucoup de recherches,

[1] Il n'est pas besoin de dire que la plupart de ces ternaires existent en langue d'oil (V. Leroux de Lincy), et quelques-uns en Bretagne. (V. le *Furnez Breiz* (Sagesse de Bretagne) de Briseux.)

négligé divers recueils de ce genre. Aussi serons-nous reconnaissants aux lecteurs de la *Revue*, s'ils veulent bien nous avertir des omissions qu'il serait utile de réparer.

A. R.-F.

Lou Paychérou, per Achilo Mir, d'Escalos.— Carcassonne, Pierre Polère, 1873.

L'immense région qui s'étend de la Méditerranée à l'Océan, tout au delà de l'Orb, ne compte que quelques rares représentants de la littérature méridionale. Elle ne s'y manifeste guère que par des tentatives isolées, tout-à-fait individuelles, dont l'action et l'influence ne sauraient être et ne sont, en effet, qu'extrêmement réduites. Ce sont des éclairs, des éclairs éblouissants, si l'on veut, qui déchirent l'ombre et traversent la nuit ; ce n'est pas encore la lumière, cette lumière intelligente qui donne à toute chose sa véritable forme et son véritable sens.

Achille Mir, — dont nous avons à parler à propos d'un petit poëme qu'il fait paraître, — ne doit pas être confondu avec les auteurs de ces initiatives. Il est de ceux qui sentent, à tous les points de vue, la nécessité d'une action commune, la seule qui puisse être sérieuse; qui comprennent ce qu'il y a d'incontestable utilité dans une tradition sérieuse de principes littéraires et d'une orthographe unique, et qui savent profiter aussi des résultats considérables qui ne tardent pas à en provenir.

Quoiqu'il soit placé à Carcassonne, à l'extrémité et pour ainsi dire à l'avant-garde du mouvement de la Renaissance, en enfant perdu, il appartient, avec O. Bringuier, Arnavielle, Bigot, Azaïs, Langlade, etc., — à cette petite mais brave phalange de poëtes languedociens, qui s'accroît tous les jours en nombre et aussi en réputation.

Les qualités aimables de son esprit et de sa fantaisie l'appelaient naturellement parmi eux; il n'en sera pas l'un des moindres champions ni l'un des moins dévoués.

Achille Mir a cet avantage immense de connaître admirablement sa langue[1] et de s'en servir avec la plus grande facilité. Le mot propre, la locution nécessaire, se refusent peu à ses désirs. C'est qu'elle n'est pas pour lui une langue apprise, que l'on parle avec peine, que l'on reprend et corrige après coup : c'est la langue même de son enfance, de ses premières années, de sa vie entière,

[1] Pour ce qui concerne le dialecte dont il se sert, voy. dans la *Revue*, t. Ier, pag. 312-315, les précieuses Notes publiées par M. Cantagrel.

passée au village parmi les paysans ; c'est à leur manière qu'il exprime ses affections, ses joies, ses souffrances, avec les mêmes allures hardies et pittoresques, les mêmes intonations.

Cette facilité est loin d'exclure, chez lui, un certain choix. Linguiste exercé, il est rare qu'il ne fasse pas à cet égard un travail de disposition. Ami respectueux du passé, en outre, il ne dédaigne ni ces mots, ni ces locutions que le temps semble avoir frappés de désuétude ; il les recherche, au contraire, et en use avec un véritable bonheur. Grâce à cet avantage et à ce travail, ses vers ont une clarté et une netteté remarquables ; l'inspiration en est facile, abondante, se produisant d'un jet ; l'expression à la fois significative et sonore.

C'est surtout dans *lou Paychèrou* que ces qualités se retrouvent. Son sujet est des plus simples : une inondation de la rivière de l'Aude, violente et désastreuse, a détruit et emporté une chaussée (*paychèrou*, diminutif de *paychèro*, digue) de cinquante mètres, qui, en arrêtant et dirigeant les eaux, assurait aux manufactures de l'Isle, — dont Achille Mir a la direction, — un travail continu et régulier. Il a fallu de longs travaux, des dépenses énormes, pour que les ingénieurs pussent réussir à en construire une nouvelle.

Notre poëte a chanté ce désastre et aussi ce triomphe de l'art sur la nature, la révolte des eaux et la lutte de l'intelligence contre elles, pour arriver à les dompter. Il avait à compter avec deux difficultés : le peu d'intérêt qui s'attache ordinairement à un fait local, et aussi l'obligation où il se trouvait de se servir d'expressions techniques[1], beaucoup moins connues et définies en languedocien qu'en français. Il s'est très-bien tiré de cette double épreuve. Burns de nos pays, il en a l'élévation et l'émotion ; il lui faudrait peu d'efforts pour qu'il en obtint la variété.

Les pertes énormes provenant de la dévastation, le chômage forcé, la douleur de ne pouvoir donner du travail et du pain à de nombreux ouvriers, l'avaient attristé profondément ; aussi est-ce par des exclamations de joie, lorsque le mal est réparé, que son ode commence :

Dious, siogue benesit ! anfin, t'aben bridado,
Ribièro d'Aoude redoutado,

[1] Remarquons, dans *lou Paychérou*, les mots : paychéro, turet, esperimen, créto, empéutat, post. bissanto, fregà, paleto, regassol, bézal, ramat, reyre, may, bufal, boulingà, resoufa, loup, debanel, reclapissà, ablaquà, nizal, azoundi, fraouygno, ligo, bastardèl, pelhenc, caras, roudet... Nous ne citons que les plus curieux.

Moustre affamat d'esperimens ;
Aro chapo lou mors, escumo de coulèro,
Lous cayrous ajassats de la nobo paychèro
Defisoun tous rouzegomens.

Bay, podes escoupi ta fangouso chalibo,
Guimbà de l'uno à l'aoutre ribo
Sus milanto pans de turet ;
Bèy, risen, nous trufan de tas folhos oundados ;
Per tant que dins toun leyt se despitoun couflados.
Echancraran pas la paret....

On voit, par cette citation, quelle est la manière d'Achille Mir ; elle est familière, sans cesser toutefois de garder une certaine hauteur. Cette aménité communicative, cette franchise cordiale, se montrent aussi, à un égal degré, dans toutes ses autres compositions. Son style n'en est qu'une reproduction fidèle et charmante.

C'est une de ces manières simples et engageantes avec lesquelles, pour ainsi dire, on est tout de suite à l'aise. Elle a d'autant plus d'attrait qu'elle lui est tout à fait personnelle. Sa nature généreuse, enthousiaste, ouverte à toutes les sensations et à toutes les impressions du dehors, s'égayant d'un rayon de soleil tout autant que d'une idée agréable, est de celles qui se donnent en entier, de tout cœur. On croyait ne trouver en lui qu'un poëte, un chercheur et un ciseleur de rhythmes, plus amoureux de la forme que du fond, comme cela arrive trop souvent dans ce monde des poëtes, qui a aussi ses méchants côtés : on y trouve une sincérité réelle et, ce qui est mieux encore, un cœur qui bat et qui tressaille à toutes les nobles pensées.

Achille Mir, à ne considérer que ce qui est le caractère propre de son talent, est avant tout un conteur. Ce quelque chose d'oriental qui est dans son nom est aussi dans son esprit et dans son langage. Il est persuadé et il persuade. Sa prédilection pour le genre de l'apologue en est un indice.

Nous ne saurions cependant approuver sans réserves la tendance un peu trop marquée qui le porte de ce côté-là. La fable est une forme poétique qui a fait son temps. Les autres formes qui touchent au récit,— la nouvelle, le conte, le paramythe, la légende, etc., — fourniraient à Achille Mir des sujets qui lui conviendraient plus complétement.

Ce qui est encore caractéristique de son talent, c'est qu'il a peu subi l'influence provençale, ou plutôt qu'il ne l'a pas subie du tout. Son adhésion au mouvement de la Renaissance et aux idées qui en forment l'âme ne date, en effet, que de quelques jours à

peine. Il a été son maître. et il ne faut pas s'étonner des hésitations qui l'ont quelquefois arrêté dans sa marche.

Cela n'a pas empêché que le modeste sentier dans lequel il s'était engagé au début, un peu à l'aventure, ne soit devenu une voie large et fleurie, bordée de frais ombrages, où s'entendent de doux chants.

Nous terminerons ces quelques appréciations générales,—par lesquelles nous nous sommes proposé surtout de présenter aux amis de la poésie de la langue d'oc un poëte aimable et trop peu connu, — en exprimant un regret que l'on partagera, nous n'en doutons point. Achille Mir a déjà écrit un grand nombre de compositions; malheureusement elles sont dispersées çà et là dans divers périodiques, ou sont inédites; il n'est guère que quelques bibliophiles qui les aient en leur possession.

Il serait à désirer qu'elles fussent recueillies et réunies en volume. Une telle publication serait accueillie avec un grand empressement.

A. M.

Les Pierres de Naurouse et leur légende; par le Dr J.-B.-H. Noulet. — Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — Douladoure, in-8°, 7 pag.

On nomme Pierres de Naurouse trois énormes rochers placés sur une hauteur non loin de Narbonne, au point de partage des eaux du canal du Midi, entre les deux mers. Ils ont, par cette situation, un aspect en quelque sorte monumental, qui leur a fait longtemps attribuer, bien à tort, une origine druidique, ou tout au moins merveilleuse; aussi est-ce sur ces rochers que les descendants de Paul Riquet firent dresser, en 1825, l'obélisque dédié à sa mémoire.

Ces Pierres de Naurouse ont une légende. Comme elles se touchent presque, on assure que, lorsqu'elle se toucheront tout à fait, les femmes perdront toute honte. Cette croyance est constatée par un dicton languedocien qui offre plusieurs variantes, quoique le fond soit le même. Dumége [1] en avait recueilli une.

Elle est constatée aussi par le témoignage d'auteurs déjà anciens, Jacques Gaches [2] et Catel [3].

Une légende en tout semblable avait cours au moyen âge. Deux passages des troubadours Guillaume-Pierre de Cazals ou de Cahors

[1] *Monumentsdes Volces Tectosages*, p. 273.
[2] *Mémoires historiques*, 1563, ms. de la bib. de Toulouse, p. 164.
[3] *Mém. de l'histoire de Languedoc*, liv. III, p. 414.

et Raymond de Miraval, déjà cités par Raynouard [1], y font allusion, avec cette différence toutefois qu'elle est attribuée à des *Peiras* ou *Peyras d'Alzona*.

M. Noulet, après avoir démontré que Alzonne, *Alzona*, était l'ancien nom paroissial de la contrée, n'a pas de peine à prouver l'identité des Pierres de Naurouse et des *Peiras d'Alzona*, et par conséquent la suite non interrompue de la tradition légendaire du XIIe siècle au XVIe et au XIXe.

Ce n'est pas la seule conséquence, du reste, qui soit attribuée à cet événement probable; d'après le comte G. de Caraman [2], Nostradamus aurait prétendu que ce serait la fin du monde, lorsque les deux pierres se toucheraient. M. Noulet n'a pu rien trouver, dans les *Centuries*, qui s'y rapportât.

Quoique l'opuscule consacré aux Pierres de Naurouse soit d'un très-petit nombre de pages, cette persistance d'une légende nous a paru trop curieuse pour qu'elle ne méritât pas d'être signalée avec quelques détails.

C'est une page curieuse de plus à ajouter au livre des légendes méridionales.

A. M.

Chansons hébraïco-provençales des Juifs comtadins, *réunies et transcrites par E. Sabatier*. Nîmes, Catelan, 1874, in-12, 22 pag.

On savait qu'il était d'usage de chanter, parmi les communautés juives de la Provence, diverses poésies religieuses—aujourd'hui bien près de tomber en désuétude— composées moitié en hébreu, moitié en langue d'oc; mais ce fait, connu de quelques personnes seulement, n'avait pas été éclairci jusqu'ici. C'était donc avec raison que M. Gaston Paris (*Romania*, I, 223-224) avait insisté sur la nécessité de rechercher ces spécimens de littérature hébraïco-provençale.

Cet appel vient d'être entendu. Dans sa curieuse et intéressante publication, M. E. S. étudie d'abord l'hymne du Chevreau et ensuite les *obros* (*pioutim*) des quatre communautés du Comtat Venaissin. Le premier est extrait du *Sepher haggadah* (Livre du récit) servant de rituel pendant les deux premières soirées de la Pâque; les secondes, du *Seder hakkontrès*, qui contient des prières pour

[1] *Lexique roman*, V. ALZONA.

[2] *Guide du voyageur sur le canal du Midi*, 1836, p. 66. — A ces références, données par M. Noulet, il faut joindre la *Notice sur le monument érigé sur les Pierres de Naurouse à Paul de Riquet*, etc., par le comte Maurice de Caraman (Paris, F. Didot, 1825), qui, aux pag. 8 et 52, mentionne qu'il y avait « plusieurs traditions populaires et fort anciennes. »

diverses cérémonies; et du *Seder hatthamid*, autre recueil de prières quotidiennes, mis en ordre par Elie Crémieux, à la demande de Mardochée Crémieux (Avignon, 1767).

Quoique l'hymne du Chevreau soit écrit en chaldéen, les Juifs le chantent dans une traduction provençale qui, paraît-il, n'a jamais été imprimée. C'est seulement par transmission orale qu'elle est venue jusqu'à nous. M. S., rappelant les indications données par MM. Darmesteter et Neubauer, après examen des manuscrits du *Sepher haggadah*, conservés à la Bibliothèque de Paris et à la Bodléienne, croit, avec M. Gaston Paris, que l'introduction de ce chant, dans le rituel hébraïque, n'est pas antérieure au seizième siècle.

Le chant lui-même est-il, oui ou non, d'origine juive? C'est ce qu'il n'est guère possible de préciser encore. En en citant une très-curieuse version de Beaune, due à M. Bonnardot, M. G. Paris fait observer qu'il est répandu dans tout le nord de la France; on en trouve des traces en deux pays situés à l'opposé l'un de l'autre, en Angleterre et en Grèce, et il doit en être de même parmi ceux du centre de l'Europe. Le Languedoc, qui a reçu tant de chants populaires purement français, le possède aussi tel que je le transcris à la suite de la traduction provençale de M. S. :

Un cabri, un cabri qu'avié achetà moun pèro un escu, dous escu. – *Had gadya ! Had gadya !* (un chevreau, un chevreau).

Es vengu lou cat qu'a manjà lou cabri qu'avié achetà moun pèro un escu, dous escu.— *Had gadya ! Had gadya !*

Es vengu lou chin qu'a mourdu lou cat, qu'avié manjà lou cabri, etc.

Es vengu la vergo qu'a picà lou chin qu'avié mourdu lou cat, etc.

Es vengu lou fiò qu'a brulà la vergo qu'avié picà lou chin, etc.

Es vengu l'aïgo qu'a amoussà lou fiò qu'avié brulà la vergo, etc.

Es vengu lou biòou qu'a begu l'aïgo qu'avié amoussà lou fiò, etc.

Es vengu lou *chohet* (le boucher) qu'a *chahata* (qui a tué) lou biòou qu'avié begu l'aigo, etc.

Es vengu lou *malach hammaveth* (l'ange de la mort) qu'a *chahata* lou *chohet* qu'avié *chahata* lou biòou, etc.

Es vengu *hakkadosch barouch hou* (le saint béni soit-il) qu'a *chahata* lou *malach hammaveth* qu'avié *chahata* lou *chohet*, qu'avié *chahata* lou biòou qu'avié begu l'aïgo qu'avié amoussà lou fio qu'avié brulà la vergo qu'avié picà lou chin qu'avié mourdu lou cat qu'avié manjà lou cabri qu'avié achetà moun pèro un escu, dous escu.— *Had gadya! Had gadya!*

— Va-t'en dire à Bricou
De v'nir planter les choux.
— Bricou n'veut pas planter les choux.
— Ah ! coquin, coquin de Bricou,

Tu planteras pourtant les choux !
Tu planteras pourtant les choux !
Va-t'en dire au chien de v'nir mordre Bricou.
— Le chien n'veut pas mordre Bricou,
Bricou n'veut pas planter les choux, etc.
— Va-t'en dire à bâton de v'nir frapper le chien, etc.
— Va-t'en dire au feu de venir brûler bâton, etc.
— Va-t'en dire à l'eau de v'nir 'teindre le feu, etc.
— Va-t'en dire au bœuf de v'nir pour boire l'eau, etc.
— Va-t'en dire au boucher de v'nir tuer le bœuf.

L' boucher veut bien tuer le bœuf, — le bœuf veut bien v'nir boire l'eau, — l'eau veut bien éteindre le feu, — le feu veut bien brûler bâton, —bâton veut bien frapper le chien, — le chien veut bien mordre Bricou, — Bricou veut bien planter les choux. — Ah ! coquin, coquin de Bricou, — **tu as planté pourtant les choux, — tu as planté pourtant les choux !** [1]

Sauf l'omission de la mort et la substitution de *Bricou* à *Jan*, la version française de Montpellier est la même que celle de Beaune. On remarquera cependant que le nom de Bricou se rapporte assez au Brocart du chant de Remiremont, imprimé dans les *Instructions relatives aux poésies populaires de la France*. Celui-ci, du reste, n'est autre que le chevreuil à son premier bois.

A supposer que le récit du Chevreau n'ait pas sa source dans quelque légende enfantine des Juifs d'Orient, il est peu probable, en raison des différences notées jusqu'ici, qu'il ait été emprunté à la poésie populaire française : c'est plutôt à celle de l'Allemagne ou de la Pologne qu'il faudrait recourir. Quoi qu'il en soit de la question d'origine, ce serait seulement au XVIe siècle que les Juifs auraient adopté ce récit et lui auraient donné la signification symbolique qu'il a encore chez eux aujourd'hui. Selon les uns, il cache une allégorie indéterminée sur le sort des persécuteurs d'Israël, condamnés à s'entre-détruire, jusqu'à ce que Dieu mette fin au règne de la mort et fasse poindre l'ère du Messie ; selon d'autres, plus particularistes dans leurs explications, « le chevreau désigne Israël, le père qui l'achète est Jehovah, les deux *zus* (ou *escus* dans la version des Juifs comtadins) Aaron et Moïse, par l'inter-

[1] Cette version, recueillie à Montpellier, vient évidemment du Nord ; j'ignore si le chant lui-même existe en langue d'oc. Ce qui porterait à le supposer, c'est qu'il semble avoir été fondu dans *la Mousco e la Fournigo* de *l'Arm. prouv.* (1872), reproduit *in Romania*, I, 107. La première version de ce conte, insérée en 1862 par M. Arbaud, dans les *Chants popul. de la Prov.*, I, XI, ne la contient pas, non plus que celle qu'a publiée M Montel, *Revue*, II, 294.

médiaire desquels le peuple juif a été tiré d'Egypte ; par le chat, il faut entendre les Assyriens ; — par le chien, les Babyloniens ; — par le bâton, les Perses ; — par le feu, les Grecs ; — par l'eau, les Romains ; — par le bœuf, les Sarrasins ; — par le boucher, les Croisés ; — par l'ange de la mort, les Turcs ; — enfin le Saint est Dieu, qui frappera les Turcs et rendra à Israël la Palestine, délivrée de ses envahisseurs successifs [1]. »

Les *pioutim*, publiés par M. S., sont au nombre de trois : le premier a trait à l'apparition des anges qui viennent annoncer à Abraham la naissance d'un fils ; le deuxième est un chant de louanges à Dieu ; le sujet du troisième est l'histoire du massacre des Juifs, projeté par Aman et empêché par Esther et Mardochée. Ils appartiennent au genre des épitres farcies, et les vers hébraïques et provençaux y alternent dans l'ordre suivant [2] :

Le reiceoupei for voulonti.
Il courut vers l'abattoir ;
Ame uno garando [3] *ameiti*
Il dit : Prenez de l'eau ;
E aprei quei fugue tou prest
Mangieron dessout l'aoubre fres.

Beurre de vache, lait de brebis
Mangierôn sen fairei façon.
Le veau était tendre et bon ;
Pastou et fei fougassou.
Ils dirent : A pareille époque,
Un beiou fis à ta brassou.

Où est donc ta femme Sarah,
Aqueilo quei t'a preifara ?
Et comme Sarah écoutait
L'angie quei Aouram parlava,
Elle rit étourdiment
E elo se mouquava.

Dans le *piout* sur Esther et Mardochée — le plus long des trois — les vers provençaux alternent avec les vers hébraïques dans la proportion de quatre sur neuf :

[1] F. Leberecht, cité *in Romania*, I, 224, n. 3.

[2] Dans les rituels juifs, les vers provençaux sont imprimés en caractères hébraïques, ce qui explique les défectuosités d'orthographe de la transcription de M. S.

[3] *Garando* pour *grando*. On lit aussi à la strophe I du même *piout* : *garan*, exemple de cette sorte de répugnance que la prononciation rustique de quelques dialectes a pour le groupe initial *gr*. Il en est de même du *pr*.

L'ordre du roi est donné :
Que giasoun fague oumour à Haman,
Car son siége est élevé au-dessus de tous les princes.
Mordechai n'en fai gies d'eta,
Il ne prête pas l'oreille à l'ordre du roi.
Haman se fagiava.
Amai lou rei fagiava[1].
Notre pied fléchit,
Notre pied fléchit.

.. ..

Le troisième jour, elle s'habilla ;
Lou rei vai trouva ame li zieu bas.
Celui qui demeure au Ciel blesse et guérit !
Li done sa vergue a la man.
Que demandes-tu ? Tout est à ta disposition.
— A la dinadou
Tan ben preparadou.
Qu'il vienne avec Haman,
Qu'il vienne avec Haman.

Il nous reste à formuler un désir : c'est que M. S. ne se borne pas à cette seule publication et qu'il entreprenne l'étude des *pioutim* languedociens et gascons. Espérons que son prochain travail apportera quelque fait de nature à préciser l'époque et le point d'introduction dans les rituels, du chant du Chevreau et des *pioutim* qu'il donne aujourd'hui. Il y a là une lacune que son érudition — trop sobre peut-être — doit s'efforcer de combler.

Alph. Roque-Ferrier.

La Bibliothèque de Tours et ses manuscrits

Une des parties les plus curieuses de la bibliothèque de Tours se compose de manuscrits achetés à Toulouse en 1716, de la famille de Lesdiguières, dont l'histoire est si étroitement liée à celle

[1] Quoique venant du Comtat Venaissin, que les finales féminines *o* et *e* se partagent (la première, à Avignon et Orange ; la deuxième, à Carpentras), les pièces publiées par M. S. prennent tour à tour l'*a*, l'*e*, l'*o* et quelquefois l'*ou*. Le texte, en caractères hébraïques, admet-il ces différences, ou bien y aurait-il erreur dans la transcription ? Il serait d'autant plus curieux de le constater que c'est précisément vers le milieu du XVIe siècle, à l'époque où l'on suppose que le chant du Chevreau s'est introduit dans les rituels, qu'apparaît la substitution de l'*o* à l'*a*. Sans se prononcer positivement, M. S. inclinerait à croire que les *pioutim* de son édition ont été composés au XVIIIe siècle, ce qui s'accorderait bien peu avec une semblable confusion de finales.

du Dauphiné. Plusieurs manuscrits de cette bibliothèque intéressant les études romanes, on nous saura d'autant plus gré de les indiquer que quelques-uns doivent faire l'objet de diverses publications dans la *Revue*.

Nos 927, ms. du XIIe siècle, en partie publié par M. Luzarche, en 1856. Il contient un drame liturgique de la *Résurrection*; le drame d'*Adam*; la *Vie de saint Grégoire*, par Wace; la *Vie de saint Georges*; la traduction des *Distiques* de Caton, en vers français, par Adam de Sull; le miracle de Sardenai, etc. — 936, *Huon de Bordeaux*, ms. du XIIIe siècle. — 937, la chanson de geste de *Gui de Bourgogne* (du XIIIe), publiée en 1859 par MM. Guessard et Michelant. — 938, *Ogier de Danemarche* (du XIIIe), par Raimbert de Paris, publiée en 1842 par J. Barrois. — 939, *Partenopeus de Blois* (du XIVe). — 940, le roman d'*Athis et de Profilias* (du XIVe), par Alexandre de Bernay. — 941, celui de *Florimon* (du XIIIe), par Aymes de Varennes. — 942, le roman de *Cliges*, par Chrestien de Troyes, ms. inédit du XIIIe siècle. — 943, ms. de la *Vie et des miracles de saint Honnorat de Lérins*. — 944, traduction en vers provençaux (XIIIe siècle) du XLIe chapitre des *Méditations* de saint Augustin. — 945, la *Passion de sainte Catherine*, ms. du XIIIe siècle, traduit du latin par Aumeri. — 946, *el Livre de Clergie en romanz qui est apelez l'Ymage del monde*. — 947, contient les *Voyages* de Jean de Mandeville, le *Livre de Fauvel et de Fortune*. Ce ms., du XIVe siècle, a appartenu à Mathieu Giron, trésorier de Marmoutier, qui porta à Chartres la sainte ampoule pour le sacre de Henri IV. — 948, les *Miracles de Notre-Dame*, par Gautier de Coinsi (ms. du XIVe siècle). — 949, la légende de *Barlaam et de Josaphat* (XIVe siècle). — 950, le roman du *Pèlerin*, par Guillaume de Digulleville (du XIVe). — 951, le *Saint Graal*, par Robert de Borron (du XIIIe). — 952, le roman du roi *Cleriadus et de sa femme Meliadice* (du XVe). — 954, le *Troyen*, le livre de *Florimont* et le roman d'*Alexandre* (du XIVe). — 955, l'*Histoire du noble roi Ponthus* et le *Secret des secrets* attribué à Aristote, ms. franç. du XVe siècle. — 957, l'*Arbre des batailles*, par Honoré Bonnet (du XVe). — 1008 est un recueil de légendes pieuses et de vies des saints en prose, partie en italien, partie en français du XIIIe siècle, ayant appartenu à la famille d'Agout, en Provence, etc.

Tels sont les principaux manuscrits que nous remarquâmes dans le catalogue, que le conservateur, M. Dorange, a bien voulu nous communiquer.

« On ne s'étonnera pas de voir tant de richesses bibliographiques conservées dans la bibliothèque de Tours, malgré les pertes de toute espèce qu'elle a subies, quand on saura qu'elle est formée

des trois grandes *librairies* de la cathédrale de Tours, de la collégiale de Saint-Martin et de Marmoutier ; un seul de ces trois grands dépôts suffirait pour faire la gloire d'une ville.

» La bibliothèque du chapitre de Saint-Gatien, ou église métropolitaine, remonte à saint Perpétue, évêque de Tours au Ve siècle.

» Celle de la collégiale de Saint-Martin fut fondée au VIIIe siècle par Alcuin, qui, d'après les ordres de l'empereur Charlemagne, établit à Saint-Martin-de-Tours un atelier de copistes pour réviser les livres saints, qui avaient été altérés dans les siècles précédents.

» Enfin celle de la célèbre abbaye de Marmoutier fournit aux bénédictins de Saint-Maur les manuscrits indispensables pour composer leurs immortels ouvrages. Tous ceux que nous venons de citer proviennent de Marmoutier [1].»

On sait que la bibliothèque de Tours avait éveillé à plusieurs reprises l'attention des Allemands ; il était même à craindre qu'elle ne fût leur proie pendant l'occupation. Aussi, en ayant l'idée de mettre hors de toute atteinte le dépôt qui lui était confié, M. Dorange rendit un véritable service à la science et au pays. Au moment où les Prussiens pénétraient en Touraine, les manuscrits, les livres rares et précieux, la magnifique *Bible* imprimée à Mayence en 1462, le *Sic et Non* d'Abélard, étaient en sûreté à Biarritz, chez le docteur Jaulerry, maire de la ville. Sans la présence d'esprit et le dévouement de son conservateur, la bibliothèque de Tours aurait pu avoir le sort de celle de Montbéliard, qui a été emportée à Berlin, sur le refus de la ville de payer les réquisitions exigées.

[1] Extrait du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Tours*, par Auguste Dorange, conservateur.

PÉRIODIQUES

Romania, 10,—P. 313. Les Documents catalans publiés dans la *Revue* ont été, de la part de M. Paul Meyer, l'objet de quelques observations, parfaitement justes dans la plupart des cas, mais quelquefois complétement erronées. J'aurai peut-être à m'occuper des unes et des autres à la fin de cette publication ; mais, dès aujourd'hui, je crois utile de répondre à une observation (*Romania*, avril 1874, page 313) relative au passage suivant des Documents catalans : *ni ausen exaugar los dits peixes a diners*. J'avais ajouté » en note : « *exaugar*, épuiser, achever, c'est-à-dire acheter tout le » poisson » (page 98). « Interprétation on ne peut plus hasardée, dit » M. Paul Meyer ; n'y aurait-il pas dans le ms. *escangar*, » échan- « ger », qui conviendrait bien au sens? »

Il n'y a rien de hasardé dans mon interprétation, et le verbe *escangar* ne conviendrait nullement au sens du règlement de 1298, qui n'a pas et ne saurait avoir le but assez singulier d'interdire « l'échange » ou l'achat du poisson « pour de l'argent » ; il défend seulement d'accaparer, de monopoliser, d'« épuiser » ou d'acheter tout le poisson avec de l'argent.

Quant à la lecture du mot *exaugar*, écrit en toutes lettres dans le manuscrit, elle n'offre aucune espèce de doute, car la seconde partie de la lettre *x*, dont M. Meyer veut faire un *c*, est bouclée et semblable à la même lettre dans *peixes*. D'ailleurs, la valeur du *g* dans *exaugar* est celle du *gue* français, et non pas du *j*, comme dans le provençal *escangar*. J'en donnerai comme preuve la leçon de ce même règlement renouvelé en 1317, à peu près dans les mêmes termes (f° 60, r°, du même ms.). Ce passage y est ainsi conçu : *ni gausen eyauguar los dits peixes a diners*. Faut-il ajouter que le verbe catalan *exaugar* vient du latin *exhaurire*, peut-être d'*exsiccare*, et que cette orthographe s'est conservée pendant tout le XIVe siècle, concurremment avec celle d'*exugar*, la seule employée aujourd'hui? On écrit même encore *exauch*, « déversoir » servant à l'écoulement ou « épuisement » des eaux des canaux d'arrosage.

Enfin, M. Paul Meyer a perdu de vue que le texte publié est catalan et non pas provençal. Le verbe provençal *escamiar*, ou *escangar*, n'existe pas dans la langue catalane, où l'on ne trouve, dès le XIIe siècle et encore aujourd'hui, que le verbe *cambiar*, « changer, » échanger », et *descambiar*, « donner la monnaie d'une pièce. »

A.

Revue de linguistique, t. VI. 3e fasc., janvier 1874. — P. 217. L. Adam, *Grammaire iongouse* (suite et fin). — P. 238. J. Vinson, *le Verbe basque*. — P. 253. A. Hovelacque, *Morale de l'Avesta*. — P. 266, E. Picot, *de Deux Publications récentes relatives aux dialectes de l'Italie septentrionale*. M. E. P. analyse en détail le tome 1er de l'*Archivio glottologico italiano* que vient de fonder M. Ascoli, avec le concours de MM. Flechia et d'Ovidio. Cette première partie est consacrée aux dialectes des Alpes et du Frioul. Il dit aussi quelques mots d'une nouvelle publication de M. Mussafia. — P. 284 *Bibliographie*.

A. B.

Revue de linguistique, t. VI, 4e fasc., avril 1874. — P. 313. A. Hovelacque, *Observations critiques sur le XVIIIe fargard du vendidad*. — P. 336. J. Vinson, *le R-vocal sanscrit*. — P. 337. H. de Charencey, *Recherches sur la nature et le mode de formation du verbe basque*. — P. 352, Girard de Rialle, *les Dieux du vent. Váyu et Váta, dans le Rig-Véda et dans l'Avesta*. — E. Picot, *Tableau phonétique des principales langues usuelles*. — P. 363. *Bibliographie*.

A. B.

Revist Balcara de literatura, ciencias y artes. — La nouvelle année a commencé, pour la jeune Revue, sous d'heureux auspices. Elle nous arrive, imprimée sur beau papier, en caractères de choix, et nous annonce que son administration a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer et accroître le succès qu'elle a obtenu par ses premiers efforts.

Elle nous dit, dans de *nuevos propositos*, que ses nombreux et vaillants collaborateurs sont convaincus de la nécessité *de mantener encendida en las islas esta unica y débil centella de resplandor literario*.

Nous la félicitons de ces heureuses dispositions, et c'est avec le plus sincère empressement que nous prenons acte de ses promesses. Il importe au mouvement général de l'intelligence, chez les races latines, que la jeunesse des îles Baléares persiste dans la voie qu'elle s'est tracée, et prenne part à l'œuvre de réhabilitation et de revendication qu'elles ont toutes entreprise.

Il est deux études surtout que nous la désirerions voir aborder: celle des dialectes locaux, — ainsi que nous le disions dernièrement, — et celle de la poésie populaire, chants, contes, petites compositions, dont les îles Baléares devraient, ce nous semble, fournir une ample et précieuse récolte.

Je remarque, en passant, que le premier numéro de cette année contient, pag. 4, sous le titre de *Cançons populars*, deux petites

pièces de ce genre, fort jolies. J'espère que l'on ne s'arrêtera pas en si beau chemin et que nos désirs seront bientôt satisfaits.

3me année ; nos 1-10. — Poésies très-gracieuses de MMmes Angelina Martinez de Lafuente (*à mi simpatica amiga dona Maria Pons*), Manuela de las Herreros de Bonet (*sa Nit dels reys*), faisant allusion à un usage qui, chez nous, n'a lieu qu'à la nuit de Noël :

Ió també, cuant era nina,
Posava sa sabateta,
Y sempre cualque jugueta
Els Reys m'hi varen deixar....

Concepcion Arenal (*la Ciutat desconsolada*), Margarita Caymari de Baulô (*Veu de mare*).

Autres de MM. Tomas Forteza, B. Ferrà, Mateo Obrador Bemossa, G. Maura, José Taronji, Miguel Amer, G. Mulet y Sans, P. de A. Pena, Miguel Costa, J.-B. Ensenat, D. Isarn, L. Carnicer, Rafael Boter, Sabinan, Pau de la Pau, J. Pella y Forgas, Geronimo Forteza, J. Mila y Fontanals, Ramon Pico y Campamar.

P. 106. *Fragmentos historicos, adicionados à lo que diferentes autores han dejado escrito del Reyno de Mallorca é islas adjacentes.* Extraits de cet ouvrage inédit de P.-G. Domenech y Bover. — On cite, parmi les dissertations curieuses qui s'y trouvent, celle qui recherche si saint Roch n'était pas natif des îles Baléares.

P. 131. *Ideas generales de literatura*, par T. Aguilo.

A. M.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. I, 1.— Ce fascicule est la première publication de la Société historique et archéologique fondée à Périgueux cette année, et dont la séance d'installation, a eu lieu non sans éclat, le 27 mai dernier. Nous n'avons rien à y signaler qui intéresse particulièrement nos études ; mais ce nous est une occasion, que nous ne voulons pas laisser passer, de souhaiter la bienvenue à la nouvelle Société. Elle compte déjà un nombre considérable de membres, et elle est administrée par des hommes dont le zèle le dispute à la science ; aussi y a-t-il lieu d'espérer qu'aucune partie du vaste domaine qui s'offre à ses explorations ne sera négligée. Les archives de la ville de Périgueux sont très-riches en documents en langue vulgaire des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Il y en a probablement de pareils dans beaucoup de châteaux. Qui sait même si des recherches bien dirigées ne feront pas découvrir, au milieu de vieux parchemins abandonnés dans quelque vieux coffre, une œuvre littéraire inconnue? Que de fois n'ai-je pas fait ce rêve des romans d'Arnaut Daniel; et où, en effet, aurait-on plus de chances de les retrouver que dans sa patrie?

C. C.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau. (1872-1873, IIe série, tom. II.) — Soulice, *Projet d'une biographie béarnaise et basque* (p. 16-19). — Barthety, *Notes sur des constructions féodales du canton de Garlin* (P. 19-23). — Luchaire, *les Origines de la maison d'Albret* (p. 24-40, 99-124); avec divers textes des XIIIe et XIVe siècles, empruntés aux archives des Basses-Pyrénées. — Barthety, *Fouilles d'un tumulus à Garlin* (p. 73-75). — Lespy, *D'où viennent quelques diminutifs français?* (p. 81-86). Dans ce travail, l'auteur de la *Grammaire béarnaise* combat avec raison l'opinion de M. Lafaye, d'Aix, que le diminutif *et* vient de l'italien *etto*. Les mots provençaux de la curieuse anecdocte racontée p. 81 sont en réalité à demi gasconisés. — Laussat, *Extrait des registres de la Chambre des comptes de Pau* (suite) (p. 87-96, 138-144). — Prodzinzsky, *Sondage d'un tumulus à Pontacq* (p. 131). — Barthety, *le Menhir de Saron, ou la Pierre du Diable.* (p. 132-135), avec un conte populaire d'origine chrétienne, recueilli sur les lieux mêmes, et que M. B. aurait dû donner en béarnais plutôt qu'en français. Il serait à désirer que l'on s'attachât à réunir tous les récits qui concernent les monuments préhistoriques; on en retirerait peut-être quelques renseignements en ce qui touche l'origine et la destination, si obscures encore, de ces anciennes constructions. — Raymond, *Description des sceaux conservés aux archives des Basses-Pyrénées* (p. 147-530). Travail important, dû à l'infatigable archiviste des Basses-Pyrénées; il comprend la description des sceaux laïques et ecclésiastiques des archives départementales de Pau. — Clément Simon, *le Droit de marque, ou Représailles dans les fors du Bearn* (p. 538-575), étude historique relative à un arbitrage entre les vallées de Baretous et de Roncal, touchant une saisie de troupeaux au XVe siècle.

A.R.-F.

Revue de Gascogne. — (paraissant tous les mois Auch, Foix, édit.) (N[os] de janvier à mars inclus). — Bladé, *Essai sur l'histoire de la transhumance* (émigration périodique des bestiaux d'une contrée dans une autre) *dans les Pyrénées françaises* (p. 5-16, 62-68). — L'ab. Canéto, *Souvenirs historiques relatifs au siége d'Auch, etc.* (suite) (p. 17-28, 114-121). Biographies des évêques d'Auch, de 987 à 1261. — Laplagne-Barris, *la Mazère* (p. 29-40, 49-55.) — *Complainte française et patoise de* 1756 (p. 41-43), communiquée par M. Laplagne-Barris, d'après un imprimé conservé dans sa famille. — L'ab. Barrère, *la Seigneurie de Francescas et les évêques de Condom* (p. 56-61). — L'ab. Dubord, *Essai historique sur l'abbaye*

de Gimont (suite) (p. 69-80). — Tamisey de Larroque, *Lettres* (inédites) *de Georges du Bourg, gouverneur de l'Isle en Jourdain* (p. 81-86.) — Le Père Labat, *Une inscription landaise du XIe siècle* (p. 87-88), inscription latine trouvée à Pouillon, près Dax, au chevet de l'église. — Curie Seimbres, *Arnaud Guillem de Barbazan, le premier chevalier sans peur et sans reproche* (p. 97-113). — L'abbé Dulac. *Pierre inscrite à Sauveterre (Hautes-Pyrénées)* (p. 122-134).

A.R.-F.

Revue de l'Agenais (paraissant tous les mois.—Agen, Noubel. édit.) (Numéros de janvier à mai inclus).— Magen, *Souvenirs d'un Agenais.* — J. Lacoste, *l'Agenais à vol d'oiseau.* — De Villepreux, *l'Archevêque de Bordeaux et le duc d'Epernon*, étude historique faite principalement d'après les archives de l'Archevêché et les registres secrets du Parlement de Bordeaux. — Tholin, *A travers les archives d'Agen* (pag. 97-108).— Magen, *Molière à Agen, d'après un document inédit* (pag. 131-133). M. M. a découvert dans un *Journal pour l'année* 1649, *finissent* en 1652 (Archiv. d'Agen, BB. 59), la mention de l'arrivée en cette ville (13 février 1650) de Dufresne et de sa troupe. Quoique Molière ne soit pas nommé, il est probable, ainsi que le dit M. M., qu'il était à Agen en même temps que ses camarades. — Bladé, *Contes populaires recueillis en Agenais* (p. 145-160). Trois récits très-curieux (mais traduits en français), *les Deux Jumeaux*, *les Deux Présents* (sur Henri IV), *l'Homme aux dents rouges*, qui font vivement souhaiter la publication du nouveau recueil qu'annonce M. B. Il contiendra des notes de littérature populaire comparée, par M. Reinhold Kohler. — Magen, *las Vesprados de Clairac* (pag. 161-171). Compte-rendu du recueil de poésies de M. G. Azaïs : — F. Lamy, *Jasmin chez lui* (p. 172-178). Notes intéressantes sur le caractère et la vie privée de Jasmin. La *Revue de l'Agenais* doit publier sous peu des pièces inédites du poëte gascon. — L'abbé Delrieu, *les Puits Richard-Cœur-de-Lion et de Monluc à Penne, retrouvés et déblayés en* 1856 *et* 1864 (pag. 181-186).

A. R.-F.

Le Musée, *Revue arlésienne, historique et littéraire.* — (Arles, Bertet, place de la Major, 15.) La publication périodique *le Musée*, que nous voulons signaler à nos lecteurs, se recommande à leur attention de deux manières, quoiqu'elle ne se soit pas proposé de faire de la philologie une étude spéciale : elle édite des documents manuscrits, — travaux d'une réelle importance, — et donne aussi dans leur texte des détails nombreux et curieux, à propos de ter-

mes et de locutions du pays, qui peuvent être utiles à relever pour l'étude de notre langue du Midi.

Les recherches de cette publication ne concernent, il est vrai, qu'une seule ville, l'antique capitale de la Provence, Arles ; mais il est vrai aussi qu'aucune autre n'est plus digne, par la grande et glorieuse place qu'elle occupe dans notre histoire, par ses souvenirs, ses institutions, ses mœurs, ses usages, d'une telle faveur.

Fidèle à son principal projet, qui est de publier les travaux manuscrits qui se trouvent en si grand nombre à la bibliothèque et aux archives de la ville, elle a commencé dès sa première livraison. — sans se laisser effrayer par leur étendue, leur importance, en comparaison avec le petit nombre de pages de la Revue, — la publication des *Annales de la ville d'Arles, de l'an* 963 *à l'an* 1781, par J.-Didier Véran, — et les *Mémoires de tous les plus considérables événements qui sont arrivés dans la ville d'Arles, depuis l'année* 1694 *jusqu'à l'année* 1712, par Louis Pic.

Les livraisons suivantes donnent: n° 18, un extrait du *Mémorial de J.-B. Vallière*, organiste de Saint-Trophime; — n° 19, le *Livre de raison*, d'Honoré Balthazard (1764-1765); — n° 23, les *Mémoires de Louis Borel*, bourgeois d'Arles, qui commencent en l'année 1574; ces publications seront continuées.

Des notices biographiques et bibliographiques d'un grand intérêt complètent la Revue. C'est à l'une d'elles (pag. 33 et 75 de la première année) que nous avons emprunté l'inscription romane de Loys Guigonet.

Ces textes contiennent, ainsi que nous l'avons dit, quantité de mots et d'expressions du pays; nous ne saurions trop engager M. Émile Fassin, en le félicitant du savoir et du courage qu'il met au service de la rédaction du *Musée*, à joindre à la table des matières, qu'il nous promet annuellement, une liste de ces mots et de ces expressions dont le lexique roman très-certainement tirerait parti.

Maintenant que la revue *le Musée* a passé cette période critique qui attend en province toute initiative de ce genre, nous avons l'espoir qu'elle saura fournir une longue carrière et qu'elle sera soutenue, à Arles et dans toute sa région, par tous ceux qui savent respecter et conserver les souvenirs de la petite patrie, tout en restant fortement attachés aux devoirs qu'impose la grande.

Des entreprises de ce genre, procédant par monographies et s'appuyant sur des pièces et preuves justificatives incontestables, sont du plus vif intérêt, même pour l'histoire générale de la France.

A. M.

CHRONIQUE

La *Société pour l'étude des langues romanes* vient de prendre une décision qui était depuis longtemps dans la pensée de ses membres : elle a résolu qu'un concours, philologique et littéraire à la fois, aurait lieu à Montpellier, en 1875.

Dans la séance qu'elle tiendra le lundi de Pâques, 29 mars, des prix seront décernés :

Au meilleur travail philologique (géographie dialectale, grammaire, phonétique, préparation d'un texte inédit ou peu connu, étude d'un dialecte particulier, etc.) sur la langue d'oc ancienne ou moderne, le catalan compris;

A la meilleure pièce de poésie en langue d'oc;

Au meilleur écrit en prose (histoire générale ou particulière, étude de mœurs, roman, nouvelle, etc.), en langue d'oc.

Tous les idiomes du midi de la France, le roussillonnais, le catalan, le valencien et les dialectes baléares, sont admis à concourir pour la deuxième et la troisième fondation.

Les pièces envoyées devront être inédites. Toutefois le prix de philologie pourra être distribué à un ouvrage ayant paru depuis le 1er janvier 1874 et n'ayant concouru nulle part.

Des mentions honorables seront décernées aux travaux qui, par leur importance ou le talent avec lequel ils auront été traités, paraîtront mériter cette distinction.

Les sujets politiques sont formellement exclus.

Les manuscrits et les ouvrages imprimés devront être adressés *franco*, avant le 10 mars, terme de rigueur, au Secrétaire de la *Société pour l'étude des langues romanes*, à Montpellier. Les manuscrits porteront en tête une épigraphe qui sera répétée dans un billet cacheté contenant le nom et l'indication du domicile de l'auteur. Le pli ne sera ouvert qu'après la décision du Jury.

La Société se réserve de publier, soit dans la *Revue des langues romanes*, soit dans le Bulletin, soit même à part, tout ou partie des pièces qu'elle en jugera dignes.

Un programme plus détaillé sera publié ultérieurement, s'il y a lieu.

*
* *

M. Soulice, de la *Société des sciences, lettres et arts de Pau*, a découvert un fragment de la traduction de l'*Apocalypse* en vers français, par Augier Gaillard, le rodier de Rabastens. Ce fragment est précédé de deux épîtres *als ligeires* et *au roi de Navarre* (Henri IV), d'une *pregari à Diu* et des Psaumes 1 et 2 en vers albigeois.

La réimpression de M. Soulice fera l'objet d'un prochain compte rendu dans la *Revue*.

*
* *

La mission de MM. C. de Tourtoulon et O. Bringuier, dont la première partie a été terminée l'an dernier, aux environs du Guéret, vient d'être continuée, par un arrêté ministériel en date du 17 juillet,

Sur la proposition de son rapporteur, M. Gaston Paris, — un de nos meilleurs romanisants, — la Commission instituée auprès du Ministère de l'Instruction publique avait déjà conclu à l'insertion du compte rendu de cette mission et de la carte qui l'accompagne, dans les *Archives des missions scientifiques*.

Ces deux décisions disent suffisamment quelle a été l'importance des résultats philologiques obtenus par nos deux confrères.

*
* *

Le livre de M. Charles Joret, ancien élève de l'École des hautes études, professeur agrégé au lycée de Charlemagne : *Du C dans les langues romanes*, vient d'obtenir de l'Institut le prix Volney. La *Revue* en rendra compte dans une de ses prochaines livraisons.

*
* *

A la suite des fêtes du Centenaire de Pétrarque, deux membres de la Société, MM. A. de Quintana y Combis et J. Roumanille, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

*
* *

On n'a pas oublié la publication des poésies des *Troubadours de Béziers*, par M. Gabriel Azaïs. Au moment même où notre confrère M. Chabaneau termine son travail sur les *Quatre grands Troubadours du Périgord*, un libraire du Puy, M. Marchessou, annonce la prochaine impression d'une collection des Troubadours du Vélay. Elle commencera par les poésies de Peire Cardinal, dont M. Paul Meyer s'est chargé, et sera accompagnée d'une traduction française.

Il faut espérer que cet exemple sera suivi, et que chaque province tiendra à honneur de posséder des éditions complètes et définitives des œuvres de ses enfants.

*
* *

Il vient de paraître à Paris (Ernest Leroux, libraire des Sociétés asiatiques de Paris, de Calcutta, de New-Haven (États-Unis), de Shanghai (Chine)), et avec le concours de MM. Hovelacque, Vinson, Foucaux, etc., une *Revue* mensuelle *de philologie et d'histoire*, à laquelle nous souhaitons le meilleur succès.

Nous avons remarqué dans ses premières livraisons divers travaux sur les chants populaires des Bulgares de Thrace et de Macédoine, découverts et publiés par M. Verkovicz; sur ceux de la basse Bretagne, par M. Luzel ; sur les Serbes de Hongrie, etc.

Des bulletins bibliographiques spéciaux accompagnent chaque numéro.

*
* *

Le mémoire de M. Paul Meyer sur les *Dialectes de la langue d'Oc au moyen âge* a été couronné par l'Académie des inscriptions, dans sa séance du 27 mai dernier.

*
* *

Un choix de poésies populaires de l'Engadine (*die Volkslieder*

des Engadin), dont il sera prochainement rendu compte dans la *Revue*, vient de paraître à Strasbourg (Trubner, in-12. IV-85 pag.). Il est dû à M. Alph. de Flugi.

*
* *

Dans la séance qu'elle tiendra le 1er novembre prochain, l'*Association littéraire* de Girone (Espagne) décernera, en même temps que divers autres prix :

Un rameau de laurier en or à la meilleure poésie historique sur un sujet catalan (prix offert par la députation provinciale de Girone);

Un exemplaire de l'ouvrage : *Études philosophiques sur le christianisme*, par Auguste Nicolas, à la meilleure poésie religieuse (prix offert par l'évêque de Girone);

Une médaille en argent au meilleur mémoire touchant l'histoire, la littérature et les arts, dans la province de Girone (prix offert l'année dernière par l'Université de Girone, et non décerné);

Une colonne d'ébène à l'auteur de la meilleure romance populaire écrite en catalan (prix offert par la *Jove Catalunya*);

Une plume en argent à la meilleure poésie lyrique (prix offert par l'*Association littéraire*).

Toutes les pièces dont l'idiome n'est pas spécifié pourront être écrites, soit en espagnol, soit dans un des dialectes de l'ancienne couronne d'Aragon.

Les manuscrits devront être adressés, avant le 15 octobre prochain, au Secrétaire de l'*Association* (plaza dels Lladoners, n° 5. à Gerona). Ils porteront une épigraphe qui sera répétée dans un pli cacheté, contenant le nom et l'indication du domicile de l'auteur.

*
* *

Lou Libre de la Crous de Prouvènço, contenant les pièces (en langue d'oc seulement) envoyées au Concours de Sainte-Victoire, vient de paraître. Il est précédé d'une remarquable préface provençale, due à M. l'abbé V. Lieutaud, bibliothécaire de la ville de Marseille. La *Revue* en entretiendra bientôt ses lecteurs.

*
* *

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que, conformément au désir que nous avons énoncé, M. Achille Mir, de Carcassonne, s'est enfin décidé à réunir en un volume, ses poésies, devenues très-rares. On pourra souscrire en s'adressant directement à l'auteur, ou au bureau des publications de la Société.

Notre confrère, M. Melchior Barthez, de Saint-Pons, prépare aussi, de son côté, une édition complète de ses poésies languedociennes. Elle formeront deux volumes et seront accompagnées d'une traduction française.

*
* *

La publication des *Chants populaires du Languedoc*, sous la direction de MM. A. Montel et Lambert, commencera dans le prochain numéro de la *Revue*.

*
* *

Publications concernant l'histoire, la littérature et l'archéologie des provinces du midi de la France

Rocher (Ch.), *les Rapports de l'Église du Puy avec la ville de Girone, en Espagne, et la comté de Bigorre.* Le Puy, Bérard, in-8°.
(Extrait des *Tablettes historiques du Velay.*)

Raymond (P.), *le Béarn sous Gaston Phœbus. Dénombrement général des maisons de la vicomté de Béarn en* 1385, *publié pour la première fois sur le manuscrit original.* Pau, Ribaut. In-folio, XII-181 pages.

Raymond (P.), *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Jean-de-Sorde, publié pour la première fois sur le manuscrit original.* Pau, Ribaut, grand in-8°, 182 pages.

Archives municipales de Bordeaux. —Registres de la Jurade. Délibérations de 1406 *à* 1409. Bordeaux, Gounouilhou, in-4°, (tome II).

Legeay, *Histoire de Louis XI, son siècle, ses exploits, ses dix ans d'administration en Dauphiné,* etc. Paris, 2 vol. in-8°.

Luchaire, *Un épisode de l'Histoire de Béarn* (décembre 1518). Pau, in-8°.

De Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre* (1517-1572), *publiée pour la première fois sur le manuscrit original,* par P. Raymond. Paris, in-8°.

Brun-Durand, *le Dauphiné en* 1698, *suivant le mémoire de l'intendant Bouchu, sur la généralité de Grenoble. Notes, dissertations et commentaires.* Grenoble, Drevet, grand in-8°, II-225 pages.

Cambon de Lavalette, *la Chambre de l'édit de Languedoc.* Paris, Sandoz, in-8°, 187 pages.

Brun-Durand, *Essai historique sur la Chambre de l'édit de Grenoble.* Valence, Chenevier, in-8°, 108 pages.

Teissier (Octave). *Histoire des divers agrandissements et des fortifications de la ville de Toulon.* Paris, Dumaine, in-8°, 151 pages.

L'abbé Teillière, *Notes historiques sur les monastères de Saint-Seauve.* Saint-Etienne, Freydier (1re et 2e livraisons).

Truchard du Molin, *les Baronnies du Vélay.* Paris, in-8°.
(Baronnie de Roche-en-Regnier.)

Lauzun (Ph.), *Études sur le château de Xaintrailles, canton de Lavardac, arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne).* Agen, Noubel, in-8°, 124 pages.

Devals, *Notes pour servir à l'histoire de Caylus, recueillies dans les archives de cette ville.* Montauban, Forestié, in-8°, 171 pages.

A. R.-F.

Notre savant confrère M. l'abbé Vinas, vient de livrer à l'impression les premières feuilles d'une importante étude archéologique sur Saint-Guilhem-du-Désert.

RECTIFICATIONS

(**Documents sur la langue catalane**, *Revue*, tom. V, 1874)

P. 85, ligne 17 : la pel del veyl man, *lisez* : veyl mari. Le ms. porte *man*, mot inconnu et inexplicable en catalan ; des documents du XIVe siècle donnent *mari*. Il s'agit du « veau marin. »
P. 86, ligne 17, pahc, *lisez* : pach.

A.

(**Nécrologie**, *Revue*, tom. V, 1874)

J'ai attribué, par erreur (pag. 514), à Cyrille Rigaud *lous Bans dé Silvanez*. Ce petit poëme est l'œuvre d'Auguste Rigaud, frère de Cyrille et poëte languedocien comme lui. Il a été compris dans les *Obras complètas d'Augusta et dé Cyrilla Rigaud*; Montpellier, Virenque, 1845; in-12, pag. 105 à 124.

A. R.-F.

(**Proverbes et dictons populaires recueillis à Colognac**, *Revue*, VI, 103 à 134)

P. 104, n° 1, *vieva*, allons, allons, lisez: *vievia*. — P. 106, lig. 12, *après* : mais donnons avant, *ajoutez*: d'aborder notre recueil. — Lig. 13, dans ce village, *lisez* : dans le village dont il s'agit. — Lig. 16, *après* : noms, *ajoutez* : féminins. — Lig. 25, Arnavieille, *lisez* : Arnavielle. — P. 108, lig. 4, fos, *lisez* : fous. — N° 1, vaporiellam, *lisez* : vaporiellum. — P. 109, lig. 15, *après* : du présent, *ajoutez* : et. — P. 110, lig. 9, sian, *lisez* ; son ou soun. — Lig 10, èrian, *lisez* : eron, eroun ou erian. — Lig. 15, *après* : des verbes, *ajoutez*: des. — P. 112, lig. 31. Alnaldus ; grezo, *lisez* : Alnaldus ; — greso.

P. 115, lig. 19, son pa'l sòu, *lisez* : sou pa'l sòu. — P. 117, lig. 4, val, *isez* : vau. — P. 118, lig. 32, hilaris, *lisez* : hilarius. — P. 120, lig. 24, ne jurons, *lisez* : ne jugeons. — P. 121, lig. 8, acostos, *lisez* : acostes. — P. 122, lig. 6, roudilhos, *lisez* : roudilhes. — P. 123, lig. 4, avèrre, *lisez* : avèdre. — Lig. 17, trobos, *lisez* : trobes. — Lig. 18, ensegnos p'a, *lisez* : ensegnes pas à. — Note 2, supprimez les trois dernières lignes. — P. 124, lig. 3, poudos, *lisez* : poudes. — Lig. 13, val, *lisez* : vau. — Lig. 15, co. *lisez* : ce. — Lig. 20, castounados, *lisez* : bastounados. — Lig. 24, au lieu de : poèlées pleines, *lisez* : poèlonnées. — Note 1, lig. 2, anton, *lisez* : antan. — P. 125, lig. 8, sieicento, *lisez* : sieissanto. — Note 1, lig. 3. Haloulet, *lisez* : Hatoulet. — P. 126, note 1, *Bugada*, lisez : *Bugado* — P. 127, lig. 9, necis, *lisez* : nescis. — P. 129, note 3, lig. 2, fa-li, *lisez* : fai-li. — P. 130, lig. 24, avèrre, *lisez* : avèdre. — P. 131, lig. 8, *poloneria*, lisez : *peloneria*. — Lig. 14, *paries*, lisez : *parietem*. — P. 134, lig. 28, marquer, *lisez* : noter. — Lig. 29, D'Hombres-Foimas, *lisez* : D'Hombres-Firmas.

F.

ERRATA de la livraison d'avril 1874

Documents catalans. — P. 305, lig. 15, generalement, *lisez* : generalment.
P. 305, lig. 20, peure, *lisez* : penre.
P. 310, lig. 15, maneige, *lisez* : maneig e.
P. 318, lig. 10, l'iaja, *lisez* : li aja.
P. 326, lig. 33, par, *lisez* : per.
P. 327, lig. 12, gordacors, *lisez* : gardacors.
P. 328. lig. 28, peys, *lisez* : peyls.
Jeux et sournetas. — P. 358, lig. 22, Ge l'ai, *lisez* : Je l'ai.
P. 364, lig. 3, toutes aquelas, *lisez* : toutaquelas.
P. 365, lig. 1, becs, *lisez* : bechs.
P. 366, lig. 2, lou faguèrou, *lisez* : e lou faguèrou.
P. 369, lig. 18, veuse, *lisez* : vieuse.
Poésies de Dom Guérin. — P. 377, lig. 32, IVS. MA, *lisez* : IHS.MA.
P. 378, lig. 9, cats, *lisez* : cachs.
P. 379, lig. 8, tustabou, *lisez* : turtabou.
P. 380. lig. 1, langatge, *lisez*: lengatge.
P. 384, lig 3, chaval, *lisez* : choval.
— lig. 9, lours, *lisez* : leurs.
P. 386, lig. 11, fasiez, *lisez* : fasien.
— lig. 13, tus, *lisez* : tu.
P. 388, lig. 5, avié, *lisez* : ovié.
— lig. 6, travessade, *lisez* : trovessade.
P. 390, lig. 9. ages, *lisez* : ageo.
P. 391, lig. 9, ouias, *lisez* : ovias.
— lig. 21, vous auriez, *lisez*: vous aviez.
P. 392, lig. 6, l'outrotgea, *lisez* : l'autrotgea.
— lig. 7, çoudis, *lisez* : s'oudis.
Traduction du IIe chant de l'Énéide. — P. 402, lig. 31, affairots, *lisez*: afairots.
— lig. 37, sarran, *lisez*: sarrant.
P. 403, lig. 6, esemtioun, *lisez*: esemcioun.
— lig. 35, milliès, *lisez* : miliès.
P. 404, lig. 28, excellenta, *lisez* : excelenta.
— lig. 36, sarran, *lisez* : sarrant.
P. 405, lig. 6, endaraiden, *lisez* : endarraiden.
— lig. 37, cercan, *lisez*: cercant.
Lettres à Grégoire. — P. 425, lig. 7, toui traits, *lisez* : tous traits.
Biheto de retour. — P. 429, lig. 26, *après* : lui dit-elle, frère, *intercalez* : si vous lâchez tant de tonnerres.
Las Vesprados de Clairac. — P. 495, lig. 39 et 40, souis, sieu et sieu, *lisez*: soui, sieu et siéi.
P. 498, lig. 16, demora, *lisez* : demoro.
Les Almanachs de la langue d'oc. — P. 500, lig. 3, Calandari, *lisez* : Calendari.
P. 500, lig. 29, Roumieu, *lisez* : Roumieux.
P. 502, lig. 20, *verturions*, lisez : *verturious.*
—, lig. 24, *tau fils*, lisez: *tau fil.*
—, lig. 26, *el que crei*, lisez : *e que crei.*

P. 503, lig. 28, l'*Almanac*, lisez : l'*Armanac*.

Canti antichi portoghesi. — P. 507, lig. 25 et 26, d'origine populaire, ont reçu leur forme, *rétablissez* : sont d'origine populaire et n'ont reçu que leur forme.

P. 507, lig. 37, au lieu de : *de filologia* lisez : *di filologia*.

Nécrologie. — P. 514, lig. 29, 10 juillet, *lisez* : 20 juillet.

P. 516, lig. 12, mort en 1855, à Lambessa, *lisez* : mort en 1855, à Alger, à la suite d'une déportation à Lambessa.

Le Gérant : Ernest HAMELIN

Montpellier. — Imprimerie centrale du Midi. — Ricateau, Hamelin

DIALECTES ANCIENS

LES SUBSTANTIFS VERBAUX

FORMÉS PAR APOCOPE DE L'INFINITIF

OBSERVATIONS SUR UN PROCÉDÉ DE DÉRIVATION TRÈS-FRÉQUENT DANS LA LANGUE FRANÇAISE ET DANS LES AUTRES IDIOMES NÉO-LATINS.

2e édition, revue, corrigée, augmentée

DEUXIÈME PARTIE

§ Ier. — Le procédé que nous venons d'étudier ayant pour caractère de supprimer la terminaison d'un infinitif sans tenir compte des éléments dont se compose le radical verbal, tous les verbes lui sont indifférents quant à leur origine et à leur constitution primitive. Simples ou composés, latins, grecs ou germaniques par leur racine, les verbes, une fois devenus français, pourront également subir ce retranchement de la terminaison qui en tire un nom substantif. Ainsi, à notre première liste on peut joindre bon nombre de mots qui se rattachent plus ou moins directement à d'autres idiomes que le latin et le grec latinisé ; tels sont :

Abord, venant de.....	aborder, bord.
Aguet (aux aguets)	aguetter, guetter.
Attache.....	attacher.
Attrape.....	attraper ; trappe.
Bris.....	briser.
Débord.....	déborder, bord.
Début...	débuter, but.
Défroque..... ..	défroquer, froc.
Dehait.	dehaiter.
Dupe.....	duper.
Égard.....	égarder. garder.
Emoi (v. fr. esmai)	emoyer (esmaïer).

Encoche, encocher.....	coche.
Enveloppe	envelopper.
Epargne.....	épargner.
Exoiner *ou* essoine	exonier, essonier.
Forhu	forhuer.
Frappe	frapper.
Galop..... ..	galoper.
Garde....	garder.
Hait	haiter [1].
Massacre...	massacrer [2].
Perce	percer.
Pince..	pincer.
Pique (sens moral).	piquer.
Rabot.....	raboter, rabouter, bout.
Radoub,.....	radouber.
Rafle..... ..	rafler.
Rampe	ramper.
Rebord.....	reborder, bord.
Rebut.....	rebuter, but.
Regard.....	regarder, garder
Remarque.....	remarquer, marquer.
Rêve.....	rêver.
Ride	rider.
Ripe	riper.
Robe.....	rober, dérober.
Rôt.....	rôtir.
Souhait	souhaiter.
Surfrappe	surfrapper.
Tir et tire	tirer.

§ II. — Ce procédé étant, comme tous les principes organiques des langues, un procédé à peu près irréfléchi, il n'est pas étonnant qu'on le trouve en action dès les plus anciens âges de notre idiome.

En effet, le Serment de 843 nous offre déjà le mot *adjuda*, qui semble dérivé de *adjudar (adjutare)*, précisément comme, plus tard, *aide* dérivera d'*aider*, qui n'est qu'une seconde et plus forte contraction du verbe latin [3]. *Apport* et *appel* (ce

[1] Aux conjectures de Diez sur l'origine de ce mot, j'en substituerais volontiers une autre, à laquelle on ne paraît pas avoir pensé jusqu'ici. *Haiter* ne pourrait-il pas venir *d'agitare* (*animo*)? Cf., en ce qui concerne l'*h* initiale, *haut* venant *d'altus*.

[2] Voir sur ce mot la conjecture de M. Boucherie dans la *Revue des Langues romanes*, t. IV. p. 555.

[3] Toutefois, ce premier exemple laisse quelque doute dans l'esprit, parce

dernier sous la forme *apiau, appiau*) se rencontrent chez les plus anciens légistes qui ont écrit en français : je les relève, ainsi que *relief, relais* et *amende,* dans les Lois de Guillaume le Conquérant.

Arrêt ne remonte pas à une moins haute antiquité. *Accueil* est fort ancien aussi, puisqu'il figure dans les allégories du *Roman de la Rose. Dreice,* qui était usité au moyen âge, est tombé en désuétude. *Demour* ou *demor* était aussi dans notre ancienne langue, avec le verbe *demourer* ou *demorer ;* il a changé d'orthographe et un peu de sens avec ce verbe même. *Dégât* est d'un temps où l'on disait *dégâter,* et non pas *dévaster,* comme nous disons aujourd'hui, tout en gardant *gâter* (*gaster*), dérivé du verbe simple *vastare,* et qui avait produit jadis le nom abstrait *gast.*

Consire est d'un temps où l'on disait *consirer,* de *considerare,* comme nous disons encore *désirer,* de *desiderare.* De même *cerche* répondait à *cercher* (pour *chercher*). *Délai* rappelle seul un sens, aujourd'hui perdu, du verbe *délayer (dilatare) ; atourner,* qui nous a donné *atour ; halener,* qui nous a donné *haleine ; surcroître,* qui nous a donné *surcroît,* sont sortis aujourd'hui de l'usage. D'autres fois, le verbe et le substantif ont également péri, comme : *entoscher* et *entosche, esmer* et *esme, trestourner* et *trestour, triboler* et *tribol, claim* et *claimer.*

Si nous descendons à la langue du XVIe siècle, *accord, desbat, desgoût,* se lisent dans Nicot à côté des verbes correspondants ; mais, d'autre part, *désadvouër, desbuter, desbourser, resveiller* et *affronter,* paraissent dans ce même dictionnaire sans les substantifs correspondants : *désadveu, desbut, desbours, resveil, affront,* qui, probablement, ou n'existaient pas encore dans l'usage, ou n'y avaient pas assez de notoriété pour attirer l'attention du lexicographe.

Élève, d'*élever,* figure pour la première fois dans le *Dictionnaire de l'Académie* en 1694 ; jusque-là donc on n'employait que *disciple* ou *écolier.* De même, le Dictionnaire de 1694 ne

que *adjuta,* féminin d'*adjutus,* peut avoir signifié aide, secours, comme *offensa,* féminin d'*offensus,* signifie offense, et comme *repulsa,* féminin de *repulsus,* signifie refus. Ainsi, *adjuda* ne serait qu'une dérivation directe et légèrement altérée d'*adjuta.* C'est par le même procédé que *surseoir* nous a donné *sursis.* Cf. *asseoir* et *assis, assise.*

connaît ou ne reconnaît ni *dérive,* ni *éveil,* ni *recul,* bien qu'il enregistre les verbes qui y correspondent. Descendons plus bas encore.

Réverbère n'a été tiré de *réverbérer* que depuis le récent perfectionnement des lanternes. *Hausse, baisse, report,* et autres du même genre, sont nés, presque sous nos yeux, à la Bourse et chez les banquiers. *Casse,* pour signifier la perte produite en brisant des marchandises fragiles, est sorti de nos fabriques et magasins de verrerie et de terre cuite; *parcours, remblai, déblai,* de nos ateliers de construction et du cabinet de nos ingénieurs; *conserve,* de nos cuisines et de nos offices. *Réclame* paraît né de l'extension des feuilles quotidiennes et de l'abus qu'on y fait des appels à l'attention publique. *Confort,* par une vicissitude remarquable, créé d'abord en français, nous revient d'Angleterre, où il fut jadis importé par les Normands, et il nous en revient avec son orthographe *(comfort)* et sa prononciation anglaise. L'adjectif *confortable* l'accompagne; mais le verbe *conforter,* qui est l'origine de ces deux mots et qui appartient à l'ancien fonds de notre langue, n'a pas survécu dans l'usage, où pourtant subsistent *réconforter* et *réconfort.*

Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que plusieurs de ces noms abstraits, introduits par le franco-normand en Angleterre, s'y sont mieux conservés que sur leur terrain natal, et que là ils ont fait retour au sens verbal, selon l'usage familier à la langue anglaise d'employer un nom dans le sens d'un verbe, grâce à l'addition d'une simple particule; tels sont :

Claim, clam (clamer), tour à tour nom ou verbe, selon qu'on le construit avec *a* ou *to.*

Import, qui devient à volonté	*an import* ou *to import.*
Permit	*a permit* ou *to permit.*
Rebel	*a rebel* ou *to rebel.*
Rest (reste)	*a rest* ou *to rest.*
Reston (restaur)	*a restor* ou *to restor.*
Retire	*a retire* ou *to retire.*
Return (retour)	*a return* ou *to return.*
Trace	*a trace* ou *to trace*[1].

[1] Ces vicissitudes et ces rapports des deux langues auraient mérité de trouver place dans l'instructive dissertation de feu J.-P. Thommerel, *sur*

Cette persistance séculaire d'un même principe, continuant à enrichir la langue à travers toutes les révolutions littéraires et morales de notre pays, est un fait vraiment remarquable. Le principe de l'accent tonique n'a pas eu cette puissance continue, surtout dans les dialectes romans du Nord; car, plus la langue a passé, chez nous, de l'autorité du peuple à celle des écrivains, plus les mots se sont écartés de la forme qui résultait de l'accentuation consacrée dans la langue mère. Ouvrez un texte antérieur au XIVe siècle, vous admirerez combien, dans tous les mots dérivés du latin, ou même dans les mots dérivés d'une autre langue, mais par l'intermédiaire du latin, la forme romane est fidèle à l'accentuation latine : c'est même celle-ci qui, d'ordinaire, a déterminé par sa propre force les principaux effets d'apocope ou de contraction d'où résulte la forme du dérivé roman. Au contraire, soumettez à cette épreuve une page de Nicole Oresme, ou de quelque autre de ces écrivains qui copient des mots latins pour en doter notre langue, vous y remarquerez de nombreuses infractions aux règles que l'instinct du peuple suivait naguère avec une merveilleuse précision[1] : c'est que l'écrivain lit et compose des mots pour se faire lire, tandis que le peuple illettré écoute et prononce des mots pour se faire entendre. Or aujourd'hui ce travail populaire est singulièrement restreint; il ne s'exerce plus guère sur les éléments du lexique latin, que tant de causes rendaient familier à nos ancêtres, tandis que les verbes latins ou même d'autre origine, depuis longtemps changés en verbes français, subissent encore journellement l'action de cette apocope instinctive qui les écourte pour en tirer des noms substantifs. Ainsi le principe que nous étudions survit

la fusion du franco-normand et de l'anglo-saxon. (Paris, 1841, in-8°). Ils sont au moins indiqués dans l'*Englische Grammatik* de M. Maetzner (Berlin, 1860), t. I. p. 428. Sur l'accentuation de ces noms verbaux, quand ils sont polysyllabes, voir le livre de R.-G. Latham, *the English Language,* (third ed., London, 1850), p. 369.

[1] Dans le seul lexique que feu Fr. Meunier a joint à son *Essai sur la vie et les ouvrages de N. Oresme* (Paris, 1857), je relève : *ironie, théorie, cithare, concentrique, fragile* (cf. *frêle*), *habile* (cf. *hable,* conservé dans l'anglais *able*), *immobile* (cf. *immeuble* et *mobile-meuble*), qui ont sur la pénultième l'accent que porte sur l'antépénultième le mot latin ou le mot grec latinisé correspondant.

au travail de la formation primitive de notre langue, et il en reproduit sous nos yeux quelques phénomènes.

§ III. — Mais ce n'est pas seulement sur le français que l'on peut poursuivre cette observation curieuse, c'est aussi sur les autres dialectes issus du latin. Il serait étrange qu'une manière si simple d'enrichir la langue ne fût usitée que dans un seul des pays où jadis a dominé le latin. Voici, en effet, une liste de noms provençaux, de noms italiens, de noms espagnols et de noms portugais, dérivés suivant la même loi que les mots français dont nous venons d'analyser la formation.

La plupart de ces mots sont représentés dans la liste française par des mots correspondants et de même origine en latin. Quelques autres n'existent qu'en provençal, en italien, en espagnol ou en portugais. Tels sont, par exemple, en italien, *convito* et *racconto ;* en espagnol, *eleva* et *tunda,* etc.: nouvelle preuve que l'imitation d'un dialecte par l'autre n'est pour rien, ou qu'elle est pour peu de chose, dans l'extension considérable qu'a prise ce genre de dérivés parmi les idiomes romans.

Langue provençale

Autrei	autreiar	*auctorare.*
Aïr	aïrar	*adirare* (b. l.).
Appel	appellar	*appellare.*
Badalh *ou* badail	badalhar, badaillar	*badare ?*
Camje *ou* cambi	cambiar	*cambiare.*
Castei *ou* chastei	castiar	*castigare.*
Clam	clamar	*clamare.*
Comanda, coman	comandar	*commandare* (b. l.).
Compra	comprar	*comparare.*
Consire *ou* cossire	consirar *ou* cossirar	*considerare.*
Contrast	contrastar	*contra-stare.*
Correy	correiar	*coriare* (b. l.).
Cug, cut, cuit, *ou* cuid, cuida, cuda.	cogitar cuidar	*cogitare.*
Demanda, deman	demandar	*demandare.*
Desti (destin)	destinar	*destinare.*
Destard	destardar	*distardare* (b. l.).
Dezir	dezirar	*desiderare.*
Disputa	disputar	*disputare.*
Domane	domanar	*dominari.*
Dopte	doptar	*dubitare.*
Esper	esperar	*sperare.*
Estima	estimar	*æstimare.*

Falha	falhir	*fallere*.
Fura	furar	*furari*.
Josta	jostar	*juxtare* (b. l.).
Man *ou* mant	mandar	*mandare*.
Pecca	peccar	*peccare*.
Reclam	reclamar	*reclamare*.
Tempre	temprar	*temperare*.
Tira	tirar	*tirare?* (b. l.).
Torn *ou* torna	tornar	*tornare*.
Troba	trobar	*trobare?* (b. l.).
Uca, uqua	ucar	*vocare*.
Val	valer	*valere*.
Vol	volar	*volare*.
Vol	voler	*volere* (*velle*)

Langue italienne

Ambio	ambiare	*ambulare*.
Adorno	adornare	*adornare*.
Accordo	accordare	*accordare*.
Allievo	allievare	*adlevare*[1].
Annunzio	annunziare	*annuntiare*.
Appello	appellare	*appellare*.
Appoggio	appogiare	*appodiare*.
Approci (gli)	approciare	*appropiare*.
Cambio	cambiare	*cambiare*.
Concerto	concertare	*concertare*.
Confronto	confrontare	*confrontare*.
Consiro	consirare	*considerare*.
Conto	contare	*computare*.
Convita	convitare	*convitare* (b.l.).
Convoglio	convogliare(convojare)	*conviare?*
Costo	costare	*constare*.
Decoro	decorare	*decorare*.
Deriva	derivare	*derivare*.
Dimora	dimorare	*demorari*.
Destino	destinare	*destinare*.
Disputa	disputare	*disputare*.
Estimo	estimare	*æstimare*.
Proclama	proclamare	*proclamare*.
Profumo	profumare	*perfumare*.

[1] Furetière, qui dérive le français *élève* de l'italien *allievo*, ne voit pas que les deux langues ont agi indépendamment l'une de l'autre: le français, pour tirer un verbe, puis un nom, du latin *elevare*; le second, pour tirer, de la même façon, un verbe, puis un nom, du latin *adlevare*. L'étymologie est pleine de ces sortes de piége.

Prova	provare	*probare.*
Perdono	perdonare	*perdonare.*
Racconto	raccontare, contare	*computare.*
Ricerca	ricercare	*circare* (b. l.).
Rifiuto	rifiutare	*refutare.*
Ristoro	ristorare	*restaurare.*
Ritardo	ritardare	*retardare.*
Ritegno	ritegnare	*retinere.*
Soffio	soffiare	*sufflare.*
Stima	stimare	*æstimare.*
Tema	temare ?	*timere*
Tempera	temperare	*temperare.*

Langue espagnole

Abundo	abundar	*abundare.*
Adorno	adornar	*adornare.*
Blasmo (arch.)	blasmar	*blasphemare* (b. l.).
Cambio	cambiar	*cambiare.*
Castigo	castigar	*castigare.*
Comendo	comendar	*commendare.*
Compra	comprar	*comparare.*
Conforto	confortar	*confortare* (b. l.).
Contraste	contrastar	*contra-stare.*
Cuida (arch.)	cuidar	*cogitare.*
Deriva	derivar	*derivare.*
Duda	dudar	*dubitare.*
Envio	enviar	*invidere* (*invidiare*)?
Fatiga	fatigar	*fatigare.*
Honra	honrar	*honorare.*
Justa	justar	*juxtare* (b. l.).
Lloro	llorar	*plorare.*
Lleva	llevar	*levare.*
Perdon	perdonar	*perdonare.*
Perfume	perfumar	*perfumare* (b. l.).
Prest	prestar	*præstare.*
Prenda	prendar	*prendere.*
Resto	restar	*restare.*
Retardo	retardar	*retardare.*
Rienda	riendar	*retinere ?*
Ruego	ruegar	*rogare.*
Soplo	soplar	*sufflare.*
Temple	templar	*temperare.*
Tiro *ou* tira	tirar	*tirare?* (b. l.).
Torna *ou* torno	tornar	*tornare.*
Tunda *ou* tundo	tundar	*tondere.*
Vuelo	vuelar	*volare.*
Yerro	yerrar	*errare.*

Langue portugaise

Accordo	accordar	*accordare.*
Affronta	affrontar	*affrontare* (b. l.)
Ajuda	ajudar	*adjutare.*
Anuncio	anunciar	*annuntiare.*
Apoio	apoiar	*appodiare* (b. l.).
Apuro	apurar, puro	*purus.*
Combate	combater	*combatuere* (b. l).
Commando	commandar	*commendare.*
Concerto	concertar	*concertare?*
Conforto	confortar	*confortare* (b. l.).
Conserva	conservar	*conservare.*
Conta	contar	*computare.*
Custa	custar	*constare.*
Degelo	degelar	*degelare* (b. l.).
Demanda	demandar	*demandare.*
Demora	demorar	*demorari.*
Denuncia	denunciar	*denuntiare.*
Desenho	desenhar	*designare.*
Destino	destinar	*destinare.*
Disputa	disputar	*disputare.*
Duvida	duvidar	*dubitare.*
Cambio	cambiar	*cambiare.*
Erro	errar	*errare.*
Escusa	escusar	*excusare.*
Escuta	escutar	*auscultare*
Espia	espiar	*spicare?*
Estima	estimar	*æstimare.*
Fadiga	fadigar	*fatigare.*
Intriga	intrigar	*intricare.*
Juga	jugar	*judicare.*
Liga	ligar	*ligare.*
Mando	mandar	*mandare.*
Modelo	modelar	*modulari.*
Mostra	mostrar	*monstrare.*
Perdão	perdoar	*perdonare* (b. l.).
Pesca	pescar	*piscari.*
Ploro	plorar	*plorare.*
Purga	purgar	*purgare.*
Reclamo	reclamar	*reclamare.*
Recompensa	recompensar, compensar	*compensare.*
Reforma	reformar	*reformare.*
Replica	replicar	*replicare.*
Reserva	reservar	*reservare.*
Retardo	retardar	*retardare.*

Soccovro	soccovrer.....	*succurrere.*
Supplica..	supplicar.....	*supplicare.*
Visita	visitar.....	*visitare.*

Dans le valaque, il est vrai, et c'est là un exemple remarquable de l'indépendance avec laquelle cet idiome s'est développé sur le fonds commun à toutes les langues néo-latines, dans le valaque, dis-je, les noms abstraits qui ne sont pas directement dérivés des noms latins, sont d'ordinaire de simples infinitifs employés substantivement, et par conséquent analogues à nos mots français, comme :

Devoir, de *debere.*	Loyer, de *locare.*
Plaisir, de *placere.*	Baiser, de *basiare.*
Loisir, de *licere.*	Manger, de *manducare.*
Pouvoir, de *potere, posse.*	Boire, de *bibere.*
Savoir, de *sapere.*	Goûter, de *gustare*

Tels sont, en effet, les mots valaques :

Vedere .....pour	vision, de *videre*
Suflare.	souffle, de *sufflare.*
Intelegere	intelligence, de *intelligere.*
Culegere	recueil, collection, de *colligere*
Chiamare	appel, de *clamare.*
Preamblare	promenade, de *præambulare*.

Ce qui n'empêche pas que l'on trouve aussi dans cette même langue quelques noms dérivés par apocope d'un infinitif, comme sont :

Aud,	ouïe,	*audire,* de *audire;*
Blestem,	blasphème,	*blestemare,* de *blasphemare;*
Botezu,	baptême,	*botezare,* de *baptizare;*
Voia,	volonté,	*voire,* de *volere*[1];
Predica,	prêche,	*predicare,* de *prædicare;*
Cugit,	pensée,	*cugitare,* de *cogitare :*

exemples par lesquels le valaque rentre dans le concert que nous venons de signaler entre les langues néo-latines.

§ VI. Un procédé grammatical qui produisit de si bonne heure des mots nouveaux, dans presque toutes les langues issues du latin, n'existait-il pas, au moins en germe, dans la

[1] Nouvelle preuve à l'appui des inductions développées ci-dessus en faveur de l'existence ancienne d'un infinitif *volere,* remplacé plus tard par l'infinitif classique *velle.* Le valaque, à lui seul, fournit beaucoup de faits semblables.

langue mère ? C'est une question qui nous reste à examiner.

Quand on relève dans Du Cange les formes suivantes :

Appellum,	pour appel ;	*Paga*,	pour paye ;
Apportum....	apport ;	*Fatiga*.. ...	fatigue ;
Supportus....	support ;	*Prisa*..	prise ;
Deportus.....	deport ;	*Demanda* ...	demande ;
Arrestum.....	arrêt ;	*Sufflus*.....	souffle, etc.,

on incline facilement à y reconnaître des mots qui, d'un dialecte néo-latin, ont passé, en s'affublant après coup d'une terminaison latine, dans la latinité des clercs du moyen âge. Comme l'a bien dit M. Littré, « il faut distinguer deux basses latinités : celle de laquelle le roman a été fait et celle qui a été faite sur le roman [1]. »

Les mots d'origine romane qui font ainsi retour au latin en traversant le français sont très-nombreux, soit dans la classe des mots que nous étudions, soit en dehors de cette classe ; on en compte même beaucoup qui y sont venus ainsi des dialectes germaniques. Mais quelques noms à radical verbal, originaires du latin, paraissent remonter plus haut que la période où les dialectes romans, déjà plus ou moins formés, rendaient à la langue mère quelques produits de ses racines. Tels sont :

Circa, dérivé de...	*circare* [2].
Computus et *computum*.. .	*computare*.
Tempera	*temperare*.
Cambium	*cambire*.
Æstimium ou *æstimia*.	*æstimare*.
Præambulus.	*præambulare* (Martien Capella), etc.

Ce dernier nom a des autorités assez anciennes, puisqu'il se trouve déjà dans le Lexique de Paul Diacre et dans les *Scriptores rei agrariæ*. Nous voilà déjà bien près des temps classiques ; mais il semble que nous pourrions nous en rapprocher encore davantage. Une observation générale sur les rapports étymologiques du latin avec le français nous y induit, je dirai presque nous y autorise, observation qui mérite d'être exposée ici avec quelque détail.

[1] *Journal des Débats* du 23 novembre 1859, article sur le Dictionnaire français-latin de M. L. Quicherat.

[2] Mot qui ne s'est trouvé jusqu'ici que dans les lexiques et dans une inscription en mauvais latin récemment retrouvée près de Carthage.

On considère trop volontiers comme une révolution plus ou moins subite le changement qui a fait sortir du latin les idiomes néo-latins[1]. A vrai dire, ce changement remonte très-haut dans l'antiquité même. *Consuetudo loquendi est in motu,* « l'usage d'une langue ne cesse de changer », a dit Varron [2]. Ce mot s'applique parfaitement au latin. Depuis le IIIe siècle avant l'ère chrétienne, époque où commencent, à proprement parler, pour nous, les premiers monuments de cette langue [3], jusqu'à l'invasion des Barbares, c'est-à-dire jusqu'au temps où l'on admet d'ordinaire que le latin se décomposa peu à peu pour former les dialectes romans, chaque siècle, dans l'histoire de cette langue, en a plus ou moins modifié le lexique et la grammaire.

Que l'on rapproche et que l'on classe toutes les altérations que les mots latins ont subies pour devenir des mots français : permutations de lettres, contractions, apocopes, passage d'une catégorie à une autre catégorie, dérivations irrégulières, il n'est presque aucune de ces altérations qu'on ne retrouve déjà dans la langue latine, à des époques fort éloignées de sa décadence. Les mots alors demeuraient latins en se transformant; plus tard, en se transformant davantage, mais presque toujours d'une façon analogue, ils devinrent des mots français, italiens, espagnols, portugais ou valaques.

Par exemple, rien n'est plus fréquent, dans les idiomes néo-latins, que l'abrégement par contraction. Ainsi, *quadragesima (dies)* devient *carême, augustus* devient *août,* et même *oût; dicere* devient *dire, legere* devient *lire,* etc. Or les Romains ont déjà signalé dans leur propre langue des contractions de ce genre [4], dont nous retrouvons beaucoup d'exemples :

Taxillus, qui devient..... *tâlus.*
Suprêmus..... ..... *súmmus.*
Paxillus..... .. . *pâlus.*

[1] Voir, contre ce préjugé, les belles observations de M. Fauriel dans le t. II de son Cours sur Dante, et les Origines de la langue et de la littérature italiennes, publié en 1854 par M. Mohl.

[2] *De Lingua latina,* IX, 17, éd. Muller.

[3] Sur ce fait trop peu remarqué, voir la Préface de nos *Reliquiæ latini sermonis vetustioris* (Paris, 1843), en partie reproduite dans nos *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie* (1863).

[4] Varron, *de Lingua latina,* V. 6, (cf. IV, éd. Müller).

Axilla, qui devient..... *âla.*
Maxilla..... *mâla*[1].
Divitior (de *dives*)..... *dîtior.*
Juvénior (de *juvenis*)..... *jûnior.*

Dans ces mots on remarque, en outre, l'influence de la syllabe accentuée, influence tout à fait semblable à celle que nous avons notée plus haut dans les mots français qui nous offrent la première syllabe du mot primitif confondue avec celle qui la suivait immédiatement et qui portait l'accent.

Ailleurs, comme dans le français *pérche*, du latin *pértica*, et dans *ángle*, de *ángulus*, c'est sous la même influence, mais par un effet différent, que les deux dernières syllabes du mot latin, n'étant pas accentuées, se contractent, et cela en une seule syllabe, d'un son très-faible. Or ce travail de contraction par l'effet d'une antépénultième accentuée est déjà sensible dans les formes latines qui suivent :

Bálneum pour *balineum.*
Cáldus pour *cálidus.*
Átri, pour *áteri*, de *áter* (de même *âtra, âtrum*, etc.).
Líbri, pour *liberi*, de *líber*, et autres semblables

C'est ainsi que se sont formés :

Libéllus, de *libérulus*
Lapíllus, de *lapídulus.*
Tenéllus, de *tenérulus.*
Umbélla, de *umbérula. umbera, umbra.*
Castéllum, de *castérulum, casterum, castrum.*
Laûtum, de *lávitum.*
Vínclum, de *vínculum.*
Séclum, de *séculum.*
Víllum, de *vínulum*
Téctum, de *tégitum.*
Caûtum, de *cávitum*, etc.

Dans les formes verbales personnelles, la troisième personne, ***veut*** (autrefois *veult*), du français, n'est guère plus éloignée de la forme régulière et primitive *volit* ou *vulit*, que ne l'est *vult* ou *volt* dans le latin classique. La deuxième personne, ***vis***, pour *volis*, en latin, est même le résultat d'une contraction encore plus forte. Que dire de *sis*, pour *si vis?* Si le verbe *férir*, en vieux français, faisait : je *fiers*, tu *fiers*, il *fiert*, le verbe latin *ferre* (pour *férere*) faisait déjà, et tout de même, *fers* pour *feris* et *fert* pour *ferit*.

Beaucoup de noms substantifs, en français, sont d'anciens adjectifs latins, comme *poitrine*, qui vient de *pectorina* (sous-entendu *caro*); or déjà le latin classique employait substan-

[1] Cicéron, *Orator*, c. 45.

tivement, avec l'ellipse du même mot, *ovina, agnina, suilla, ferina*. Par une ellipse pareille, les Romains sous-entendaient *libri* devant les mots *annales* et *acta* devant *diurna;* ils avaient même fini par l'omettre si bien, que ces deux adjectifs, *annales* et *diurna,* recevaient à leur tour des adjectifs, comme auraient fait de véritables noms.

Le français emploie, à l'état de substantifs abstraits, une foule de participes passés d'origine latine, par exemple :

Debitum, qui est devenu..... dette;
Venditum..... .... vente;
Clausa..... clause;

quelques participes formés en français, à l'imitation des précédents, comme :

Ponte..... ... de pondre;
Fonte.. .. .. de foudre;
Rente.... ..... de rendre;

et aussi des participes futurs en *dus,* comme :

Præbenda, qui est devenu. .. prébende;
Vivenda..... ... . viande (cf. vivandière);
Reprimenda.... ..... réprimande;
Differendum..... . .. différend.

C'est précisément le procédé qui, en latin, fixe à l'état de substantifs un grand nombre de participes, comme *ornatŭs-ūs, fructŭs-ūs, meatŭs-ūs; commentum-i, debitum-i, votum-i, offensa-æ, repulsa-æ*, etc.

Nous faisons volontiers passer un mot du sens abstrait au sens concret : c'est ainsi que *témoin,* autrefois *tesmoing,* vient de *testimonium*. De même en latin, *servitia* était synonyme de *servi; mancipium* l'était de *servus*.

Parfois le français cache aujourd'hui, sous une forme de radical identique, deux racines différentes. Notre verbe *louer* dérive tour à tour, selon la diversité de ses deux sens, de *locare* ou de *laudare*. *Poser* et *reposer* ne renferment qu'en apparence le même radical que *déposer, disposer,* etc. Ces derniers se rattachent à *ponere, positus;* les deux premiers viennent de *pausare* et *repausare*, et se rattachent ainsi au mot simple *pausa*. De même, chez les Romains, peut-on croire que le radical *bell* ait la même origine dans *bellum,* guerre, et dans *bellus* joli? N'y reconnaît-on pas, pour le premier cas, une altération de

duellum, comme dans *bonus*, de *duonus*; dans *bis*, de *duis;* et, pour le second cas, une contraction de quelque forme comme *benellus*, dérivée elle-même du radical que l'on retrouve dans *bene* et *benignus?* Il en est de même dans *victum*, qui est le supin de *vincere* comme de *vivere;* de *passus*, qui est le participe de *pandere* comme de *pati*, etc.

Cette diversité de racines, cachées sous l'apparente identité des dérivés, se montre encore dans la remarquable série des verbes composés :

Prodere, qui répond au grec.....	προδιδόναι
Dedere.....	διαδιδόναι
Edere.....	ἐκδιδόναι

et dans :

Abdere, qui répond au grec.....	ἀποτιθέναι
Subdere	ὑποτιθέναι
Condere.....	συντιθέναι

Le seul verbe *dare*, dans l'unité de sa forme et de ses sens classiques, ne peut rendre compte de dérivés aussi divergents ; il faut supposer, et, en effet, les indianistes ont retrouvé là, une différence originelle de radicaux cachée aujourd'hui sous l'unité de la forme verbale *dare*[1].

On a remarqué plus haut comment deux dérivés nous viennent souvent d'un seul mot latin, avec deux sens plus ou moins différents, et cela par des variantes d'orthographe répondant d'ordinaire à deux âges différents dans l'histoire de la langue française. C'est ce que Catherinot appela les *doublets*, et ce que Butet nomme plus justement des *dérivations divergentes*. Par exemple :

Orteil et article, qui viennent tous deux de..	*articulus.*
Loyal et légal	*legalis.*
Veille et vigile	*vigilia.*
Porche et portique.....	*porticus.*
Poison et potion	*potio nis.*
Médaille et métal	*metallum.*
Seule (v. f.) et siècle	*seculum.*
Loin et long.....	*longus.*

[1] *Gramm. latine* de J.-L. Burnouf. § 160, p. 148, note 1; et *Gramm. sanscrite* de Em. Burnouf. §§ 71 et 72. Cf. en grec τάφος, *tombeau, sépulture*, qui se rattache à θάπτω, et τάφος, *terreur, effroi*, qui se rattache à θάμβω.

Sourdre et surgir ..... *surgere*
Rime et rhythme ..... *rhythmus*. etc. [1].

Or on rencontre en latin de ces couples de mots où une simple différence d'orthographe, différence peut-être accidentelle dans l'origine, répond à une notable différence de signification. Tels sont :

Quæro, je cherche, et *quæso*, je demande (même parfait *quæsivi*).
Quæsitor et *quæstor*.
Providens, prévoyant, et *prudens*, savant, prudent.
Sequendus, participe régulier de *sequi*, et *secundus*, pour *sequndus*, ancien participe, devenu adjectif avec un autre sens.
Lautus et *lotus*, tous deux participes de *lavo*, mais le dernier seul avec le sens propre qui convient à sa forme.
Tuitus et *tutus*, tous deux participes de *tueri*
Antiquus, ancien, et *anticus*, antérieur, de devant [2].
Facilitas, facilité, et *facultas* (d'abord *faculitas*), faculté, pouvoir [3].
Coïtus, union des deux sexes, et *cœtus*, assemblée, réunion.
Supremus et *summus*, contractions diverses de *superrimus* (racine *super*).
Mutare et *motare* (ce dernier est un dérivé de *motus* ou une contraction du fréquentatif *movitare*).

Peut-être aussi :

Pariens (participe de *pario*) et *parens*, qui n'a que le sens de substantif.
Brevissima, féminin usuel du superlatif *brevissimus*, et *bruma*, fixé au sens de « solstice d'hiver » (*bruma* = *brevissima dies*)[4].

[1] Voir mes *Notions élém. de grammaire comparée* (7e éd., 1874), p. 165, 166, et la note 99. M. S. Luce a réuni un grand nombre d'exemples semblables dans sa thèse *de Guidone, carmine gallico vetustiore* (Paris, 1860), p. 104, et il annonçait l'intention de publier de ces mots à dérivation divergente un lexique spécial, dont il avait lu la préface dans une séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (préface imprimée dans le *Journal général de l'instruction publique* du 29 avril et du 18 mai 1863) C'est M. A. Brachet qui l'a devancé en publiant, dans la Bibliothèque de l'École pratique des hautes études, le *Dictionnaire des Doublets, ou doubles formes, de la langue française* (Paris, 1866, in 8°).

[2] Comparez *posticus*; dans *anticus* et *posticus*, comme dans *pudicus*, la terminaison *icus* ne paraît pas un simple suffixe (qui aurait la pénultième brève), mais un radical nominal, peut-être *vicus* (οἶκος) ou quelque autre, inconnu aujourd'hui.

[3] Pline, *Epist.* VI, 29 : «Nimia assiduitate *facilitas* magis quam *facultas*, nec fides sed temeritas paratur.»

[4] Toutefois il faut remarquer que l'analogie des superlatifs *infimus*,

Postero et ***porro***, tous deux dérivés de ***post***.

Polluere, souiller, et ***pelluere***, laver, inonder, qui paraissent être deux formes altérées d'un même verbe ***perluere***[1].

Mœnia et ***munia***. Cf. ***munus-eris*** et le verbe ***munire***.

Quelquefois, enfin, une locution en se réduisant, plus ou moins régulièrement, à un mot composé, prend sous cette nouvelle forme un sens plus ou moins nouveau, comme ***animadvertere***, qui vient de ***animum advertere***, et, en français, ***maintenir***, qui représente la locution latine ***manu tenere***.

Le latin formait quelquefois des composés peu réguliers : tel était ***stipendium*** pour ***stipipendium***, qui rappelle notre mot ***idolâtrie***, pour ***idololatria***, et notre ***amphibologie***, pour ***amphibolologia***. Tels étaient encore ***in præsentiarum***, pour ***in præsentia rerum*** (ἐν τῷ παρόντι) ; ***scilicet*** pour ***scire licet***; ***videlicet***, pour ***videre licet***; ***denuo***, pour ***de novo***; ***hodie***, pour ***hoc die***; et, dans ces deux derniers exemples, on remarquera que l'accent se déplaçait, comme pour consacrer la formation définitive du mot composé en lui donnant sa véritable unité.

Hodie rappelle naturellement d'autres composés, comme ***pridie*** et ***postridie***, dont le dernier s'emploie déjà dans le latin classique avec une sorte de pléonasme que la dérivation romane a imité d'une façon assez étrange. En effet, on lit dans César : ***postridie hujus diei***[2]; or la locution *aujourd'hui* se résout étymologiquement en *ad illum diurnum de hoc die*.

Ces accidents de contraction et de syncope arrivaient surtout dans la classe des mots ou locutions invariables, et pour des formes très-usuelles. Or c'est le même phénomène qui, dans la transition du latin au français, a produit un grand nombre de nos adverbes. Par exemple :

Arrière, de.....	*a retro;*
Derrière.....	*de retro;*
Désormais..... ..	*de ipsa hora magis;*
Jamais	*jam magis;*
Dementière (v. f.).....	*dum interea;*

et, par l'intermédiaire de ces formations, un certain nombre de noms substantifs, comme :

intimus, etc.. permet d'admettre une forme ***brevima*** qui conduit plus directement encore à ***bruma***. D'une façon ou de l'autre, cet exemple reste acquis à la classe des doublets.

[1] Sur ces composés de *luere*, cf. Fronton, ***Epist.***, IV, 3, p. 97, éd. Rom.

[2] ***De Bello gallico***, I, 23.

Ensemble, de	*in simul* ou *in simili.*
Embonpoint	*in bono puncto.*
Alentour, entour.....	*in turno.*
Surplus	*super plus.*

Des affaiblissements de voyelles, qu'on remarque souvent dans la transition du latin en français, se retrouvent déjà aux divers âges de la langue latine. Ainsi *séjourner,* de *subjornare,* nous présente l'*e* à la place de l'*u,* comme *pejerare* pour *perjurare.*

Des phénomènes grammaticaux d'une nature encore plus délicate mettent en relief cette continuité d'une analogie intime entre le latin et les langues qui en sont dérivées.

Dans plusieurs langues romanes, et notamment en français, le pronom possessif pluriel n'est autre chose que le génitif pluriel, *illôrum,* réduit à ses deux dernières syllabes ou à sa syllabe accentuée, *lo, lor, leur.* De même, en latin, on voit le génitif *cujus* former le possessif interrogatif *cujus, cuja, cujum.*

La conjugaison de nos verbes attributifs offre deux classes de formes composées : les unes analytiques, où le verbe auxiliaire se distingue très-nettement dans l'écriture, moins nettement, il est vrai, dans la pensée et dans la prononciation, du participe auquel il est joint: *j'ai reçu, je suis venu,* etc.; les autres, qui ont été d'abord analytiques, mais qui sont devenues synthétiques, et où le verbe auxiliaire fait corps avec un thème verbal qui est l'infinitif: *je pourvoirai, je viendrai, je parlerai* (pour : *je pourvoir-ai, je viendr-ai, je parler-ai*), formes dont l'origine et le vrai caractère, signalé jadis avec justesse par Regnier Desmarais[1], démontré plus tard par La Curne de Sainte-Palaye[2], semble aujourd'hui reconnu, sauf de rares exceptions[3], par tous les linguistes de quelque autorité en ces matières. Eh bien ! ces deux procédés ont eu leur rôle dans la formation de la conjugaison latine : le premier, dans les temps comme *amatus sum, eram, fueram,* etc.; le second, dans les temps comme *amav-eram, amav-ero, amav-issem,* où il est très-

[1] *Traité de la Grammaire françoise,* p. 386, éd. de 1706.

[2] *Remarques sur la langue françoise des XIIe et XIIIe siècles, comparée avec les langues provençale, italienne et espagnole, dans les mêmes siècles.* (*Mém. de l'Acad. des inscr.,* t. XXIV, p. 684 et suiv.)

[3] Voir l'*Origine et formation de la langue française,* par M. de Chevallet, t. III, p. 268, note.

facile encore de reconnaître dans la flexion verbale les formes mêmes du verbe substantif agglutinées à un thème attributif. Bien plus, l'usage du verbe *avoir,* comme auxiliaire, n'est-il pas comme annoncé par les constructions, déjà si fréquentes dans la syntaxe classique des Latins, où *habere* perd beaucoup de sa valeur attributive quand il régit des participes passés à l'accusatif[1]?

Il serait facile de multiplier ces preuves de la continuité séculaire du travail qui a transformé la langue de Cicéron jusqu'à en faire celle de Bossuet; mais peut-être en ai-je fourni assez pour l'objet que je me propose dans ce Mémoire.

Or, si tant de procédés grammaticaux, que nous croyons modernes, sont en réalité d'une date fort ancienne, pourquoi ne retrouverait-on pas dans la vieille latinité des traces, au moins, du procédé de dérivation par apocope dont les langues romanes nous ont offert tant d'exemples?

Qand on compare, dans la série suivante, les noms substantifs et les verbes correspodants :

Combina (b.l.),	*combinare;*	*Redimiæ-arum,*	*redimere.*
Copula,	*copulare;*	*Advena,*	*advenire;*
Lucta,	*luctari;*	*Convena,*	*convenire;*
Mica,	*micare;*	*Insultus.*	*insultare;*
Mora,	*morari;*	*Procus,*	*procere;*
Nota,	*notare;*	*Coquus,*	*coquere;*
Plica,	*plicare;*	*Currus,*	*currere:*
Proba.	*probare;*	*Condeclinium*[2],	*condeclinare* (Priscien);
Pugna,	*pugnare;*		
Roga (b. l.),	*rogare;*	*Judicium.*	*judicare;*
Secta,	*sectari;*	*Jurgium,*	*jurgare* (*jurigare*);
Stilla,	*stillare;*		
Guberna-orum[3],	*gubernare;*	*Navigium.*	*navigare;*
Antenna,	*antendere*[4];	*Remigium,*	*remigare;*

[1] Voir les deux mémoires de M. Obry : 1° *sur le Verbe substantif et son emploi comme auxiliaire dans les conjugaisons sanscrite, grecque et latine* (extrait, sans date, des Mémoires de l'Académie d'Amiens); 2° *sur le Participe français et sur les verbes auxiliaires* (Amiens, 1851, in-8°); ce dernier surtout, p. 183-193.

[2] Dans un grammairien du moyen âge, dont M. Ch. Thurot a publié des extraits, dans le tome XXII des Notices et extraits des manuscrits.

[3] Mot que Lucilius paraît avoir seul employé et qu'il dérivait librement du verbe usité *gubernare.*

[4] Selon une conjecture ingénieuse de Fr. Meunier, *antenna,* pour *antenda* vient de *antendere.* On trouve dans Plaute *distennere* pour *distendere.*

Confuga,	*confugere;*	*Judex-icis,*	*judicare;*
Perfuga,	*perfugere;*	*Supplex-icis,*	*supplicare;*
Transfuga,	*transfugere;*	*Remex-igis,*	*remigare;*
Conviva,	*convivere;*	*Agger-is,*	*aggerere;*
Domiseda[1],	*domi sedere;*	*Impes-tis,*	*impetere;*
Proseda,	*prosedere;*	*Torques,*	*torquere;*
Incola,	*incolere;*	*Vehes,*	*vehere;*
Vinca,	*vincere;*	*Proles,*	*proolescere?*
Pervinca,	*pervincere;*	*Suboles, soboles.*	*subolescere;*
Scriba,	*scribere;*	*Cumba,*	*cumbere*[2],

on hésite à dire si, dans ces couples de mots, soit simples, soit composés, c'est le verbe ou le nom qui est le premier par ordre de formation, ou si tous deux ne sont pas sortis simultanément de la racine qui leur est commune. Pour les composés tels que *advena, transfuga,* comme le nom simple correspondant n'existe pas, il semble plutôt que c'est le verbe, *advenire, transfugere,* etc., qui est primitif du nom. *Agger,* auquel ne répond aucun nom simple, formé avec le radical du verbe *gerere,* semble aussi le résultat d'une apocope opérée plus tard sur le composé *aggerere* (*ad-gerere*). L'apocope est encore plus évidente dans le mot *combina,* que la basse latinité nous montre après *combinare* (accoupler des bêtes ou des chars pour les jeux du cirque). Mais, même pour quelques mots simples, n'est-on pas tenté de faire la même conjecture ? *Proba* n'apparaît pour nous que bien tard après le verbe classique *probare,* dans Ammien Marcellin et dans le Code Théodosien. Or ce mot, s'il avait existé avec *probare,* ou s'il s'était seulement formé en même temps que *probare,* aurait dû être d'un fréquent usage; au lieu de cela, le dérivé *probatio* exprime seul dans les textes classiques ce que les Grecs désignent par δοκιμασία. Il en est de même du substantif *roga,* que la basse latinité a tiré de *rogare,* tandis que le latin classique connaît seulement *rogatio.*

Mais tous ces exemples ne comportent pas une solution certaine du problème étymologique qu'ils soulèvent. Au contraire, que l'on rapproche :

[1] Inscription dans Orelli, n°. 4639.

[2] *Cumba* est donné comme un synonyme de *lectica,* dans la langue des soldats, par Festus, p. 64, éd. Müller. *Cumbere* est le verbe simple, sans exemple dans les auteurs, mais qu'attestent les composés *accumbere, discumbere, decumbere, concumbere.* Le grammairien en rapproche avec raison *cubiculum,* qui est de la même famille.

Manducus (deus), et *manducare;*	*Panda* (dea), et *pandere;*
Averruncus (deus), et *averruncare;*	*Horta* (dea), et *hortari;*
Prema (dea), et *premere;*	*Pertunda* (dea), et *pertundere;*
Elicius (Jupiter), et *elicere;*	*Fulgora* (dea), et *fulgorare;*
Seia (dea, pour Sera,) et *serere;*	*Postverta* (dea), et *post-vertere:*

dans ces noms inventés jadis par les vieux Romains pour les dieux de leur superstition populaire, et dont les Pères de l'Église se sont justement moqués[1], ne sent-on pas, bien que le fait échappe à une démonstration positive, le travail qui a détaché du verbe l'idée abstraite de l'action qu'il exprime, pour la représenter par le radical affublé d'une flexion nominale et pour en faire ainsi le nom même de la divinité qui présidait à cette action? Un travail plus grossier, et par cela plus visible, avait fait:

De *abeo* (1re pers. du présent indic.), le nom d'une déesse	*Abeona.*
De *adeo*.....	*Adeona.*
De *domi* et *ducere*, le nom d'un dieu.....	*Domiducus*

La déesse de la persuasion et la déesse des fleurs, les *Dii Consentes,* pour occuper un rang plus élevé dans l'Olympe de l'antique Italie, ne doivent pas moins leur nom au même procédé grammatical : *suadere* et *florere* ont donné *Suada* et *Flora; Consentes* vient de *consentire.*

Dans la latinité des siècles de décadence, *Exsuperius* ou *Exuperius* dérive évidemment du verbe *exsuperare* ou *exuperare; Remigius,* de *remigare; Eligius,* d'*eligere.*

Mais la classe des noms communs peut aussi nous offrir des exemples pareils. Les deux substantifs *promus* et *condus* (qui forment le mot double *promus-condus,* désignant la fonction d'économe dans la famille romaine) s'expliquent respectivement par les radicaux composés que présentent les verbes *promere* (*pro-emere.* Cf. *demere* = *de-emere ; eximere* = *ex-emere*), et *condere*[2]; il semble impossible de les rattacher directement à des radicaux simples[3].

[1] Arnobe, *Adversus Gentes*, pag. 124 et suiv., éd. 1651; Saint Augustin, *de Civitate Dei,* VI, c. 9 et 10; VII, 2; *Epistola,* 17 (ad Maximum madaurensem). Cf. Aulu-Gelle, XIII, 22, et XVI, 16.

[2] La formation de ce dernier est expliquée plus haut, page 347

[3] L'adverbe *abunde,* rapproché de l'infinitif *abundare*, paraît bien rentrer dans la même classe; mais c'est, je crois, le seul adverbe qui offre ce remarquable phénomène.

La seule différence qu'il y ait entre ces mots latins et les mots analogues dans la langue française, c'est que le français laisse d'ordinaire tout nu, ou presque nu, le radical qu'il détache d'un infinitif pour en faire un nom[1]; tandis que le latin, langue plus synthétique, caractérise par la flexion propre à l'une de ses déclinaisons le nom qu'il détache du verbe.

Des conjectures qui ne sont peut-être pas sans vraisemblance étendraient la liste assez courte des exemples que nous venons d'analyser. Je ne veux pas abuser de la conjecture; on me permettra cependant de citer quelques exemples qui méritent au moins une discussion attentive.

Consul, comparé à *consulere,* rappelle *agger* et *aggerere, impetis* et *impetere.* Les Latins, d'ailleurs, le dérivaient volontiers du verbe *consulere*[2]; toutefois l'évidente analogie de *consul* avec *exsul, exsilium* et *exsulare*, puis avec *præsul*, auquel ne répond aucun verbe en latin, tous ces rapprochements et toutes ces divergences nous imposent une grande réserve. Il est probable que le radical *sul* est celui même qui se retrouve dans *solium,* et qu'ainsi *consul* et *præsul* répondent par leur composition, comme par leur sens, aux deux mots grecs σύνεδρος et πρόεδρος, formés tous deux avec le radical de ἕδρα, siége.

Nous oserons davantage au sujet du mot *adulter* et du verbe correspondant *adulterare.*

Déjà un grammairien ancien, Pompéius Festus, d'après Verrius Flaccus, y soupçonne la présence du radical qui est dans *alter.* « *Adulter* et *adulterare* dicuntur, quia et ille ad alteram et hæc ad alterum sese conferunt »; et Vossius a justement remarqué que l'*a* se change ici en *u,* comme dans :

Contubernalis, formé de *cum* avec *taberna;*
Conculco et *inculco*, formés de *cum* et *in* avec *calco;*
Deglubo, formé de *de* avec *glabo* (cf. *glaber*);
Insulsus, formé de *in* avec *salsus;*
Insulto et *adsulto,* formés de *in* et *ad* avec *saltare.*

Cela posé, en restituant entre *l* et *t* la voyelle de liaison *i*, qui subsiste dans l'adverbe *aliter,* le verbe *adulterare* nous con-

[1] On compte dans la liste ci-dessus à peu près nombre égal de noms terminés en *e* muet et de noms terminés, soit par une voyelle forte, soit par une consonne, que la prononciation fait plus ou moins sentir.

[2] Varron, *de Lingua latina*, V, 80, éd. Müller.

duit aux formes *aduliterare, ad-aliterare, aliterare, aliter* (cf. en grec ἄλλος et ἀλλοιοῦν). Le verbe simple *aliterare* ou *alterare* ne s'est pas rencontré jusqu'ici avec certitude dans les textes latins[1], mais il semble bien avoir produit le verbe français *altérer*[2]; on peut donc l'admettre, au même titre que plusieurs autres que nous avons dégagés ci-dessus (pag. 12) des mots romans qu'ils ont produits. *Adulterare* sera ainsi un augmentatif de *alterare;* il signifiera, comme le grec φθείρειν et son composé διαφθείρειν, « dénaturer, corrompre » (ce qui est en effet démontré par l'usage de très-anciens auteurs), et, comme ce même verbe grec, il passera au sens moral pour signifier corrompre une femme ou un mari. Le verbe d'action une fois créé dans la langue, *adulter* (autrefois *adulterus*), ou le nom de celui qui fait cette action, et *adulterium,* ou le nom abstrait de l'action même, en seront sortis par le procédé que nous connaissons et en vertu d'un besoin d'expression très-facile à comprendre[3]. Au contraire, le moindre sentiment des lois de l'organisme grammatical en latin suffit pour avertir que *adulter* ne peut s'être formé directement de l'union des deux mots *ad* et *alter*, comme le voulait le grammairien latin cité plus haut, et dont il est superflu de réfuter l'opinion.

Un vocable dont l'histoire est analogue et plus curieuse encore, c'est le vocable *mot* en français.

Le latin disait *mussare* ou *mussitare,* comme le grec disait μύειν, pour « faire entendre un son labial et peu articulé. »

[1] Le passage unique d'Ovide (*Fastes,* I, 373) offre une leçon douteuse : au lieu de *transformat et alterat,* il faut peut-être lire *transformis adulterat.* Au reste, il y a en latin plusieurs exemples de racines verbales que l'on ne retrouve aujourd'hui que dans leurs composés : *cello,* dans *præcello, excello,* etc.; *clino,* dans *inclino, declino,* etc.; *stinguo* (cf. en grec στίζω), dans *distinguo, exstinguo,* etc; *specio,* dans *inspicio, despicio,* etc.; *spico,* dans *conspicor, despicor,* etc.; *stauro,* dans *instauro, restauro,* etc.; *pescere,* dans *dispescere compescere; cumbere,* dans *discumbere, accumbere, occumbere,* etc.

[2] Quand *altérer* signifie « donner soif », il paraît difficile d'y reconnaître la même racine. Les lexicographes n'ont pas, je crois, remarqué cette difficulté. Qui sait si *arteriare,* qui, chez les médecins du moyen âge, désignait une affection du gosier (voy. Du Cange, à ce mot), n'a pas conduit au mot *altérer,* « étrangler de soif » ?

[3] *Desiderium* vient peut-être ainsi de *desiderare,* dont le primitif *siderare* n'a pas laissé de souvenir dans la langue.

Mussabat tacito medicina timore,

dit Lucrèce dans une description célèbre[1]. C'était donc un synonyme de *tacere*. Tel était aussi le sens du verbe ***mutire,*** auquel se rattache l'adjectif ***mutus,*** qui nous a donné ***muet.*** Mais, plus tard, de *mutire* s'est détaché un substantif ***mutum,*** qui a signifié un petit son, le moindre son possible, d'où la locution ***ne mutum quidem facere*** ou ***emittere***[2]. Puis, du sens presque négatif, ***mutum*** a passé peu à peu au sens positif de son articulé et significatif, et il est devenu, avec ce nouveau sens, le français ***mot,*** c'est-à-dire le vocable qui exprime essentiellement la parole intelligente et intelligible ; et, ce qui est encore plus remarquable, les dialectes romans du Nord l'ont seuls adopté avec la valeur générale qui nous est si familière. L'italien a gardé, en l'altérant à sa manière, le ***vocabulum*** du latin classique ; ***motto*** et le diminutif ***mottetto*** y conservent la racine de ***mutum,*** mais avec un sens beaucoup plus spécial. L'espagnol a dérivé ***palabra*** du grec παραβολή, latinisé dans ***parabola.***

La langue grecque, que nous rappelle le mot précédent, n'a-t-elle pas, elle aussi, formé, comme le latin et les langues néo-latines, quelques substantifs par abréviation d'un verbe préexistant ? Certains exemples nous induisent à le croire, sans le démontrer précisément. Que l'on compare :

αἰωρή, avec αἰωρέω - ῶ,
ἀνδράποδον - ἀνδραποδίζω (cf. ἐμποδίζω),
ἀπαντή - ἀπαντάω - ῶ,
ἀπειλή - ἀπειλέω - ῶ,
βοηθός - βοηθέω - ῶ,
διάσφαξ - διασφάζω,
δοκιμή - δοκιμάζω,
οἰκοδομή - οἰκοδομέω - ῶ,
ὀφειλή - ὀφείλω,
πέτα (Hésychius) - πέτω (πιπέτω - πίπτω),
πρόσθη (id) - προσθέω - ῶ (προστίθημι),
πρόσφυξ - προσφεύγω,
φωνασκός - φωνασκέω - ῶ.

[1] *De Rerum Natura*, VI, 1177.

[2] Voyez Festus, aux mots *mutire* et ***mussare,*** et le scholiaste de Perse, *ad Sat.* I, 119. Du Cange, au mot ***muttum.***

On croit reconnaître dans les substantifs des mots formés après le verbe correspondant, sinon par apocope, au moins sans suffixe dérivatif. C'est là une ressemblance avec le latin et les langues néo-latines; mais c'est la seule, et peut-être serait-il téméraire d'y insister. M. Diez avait songé à quelques rapprochements de ce genre[1]; il s'est prudemment abstenu d'y insister.

CONCLUSIONS

I. On peut considérer ces formations d'un substantif par la suppression de la terminaison d'un infinitif, comme l'effet d'une tendance générale des langues organiques à compléter symétriquement la série de leurs racines et des dérivés correspondants. Là où manquait le nom simple, et où le verbe, signe de la même idée générale, était venu d'une langue ancienne, l'idiome moderne s'est créé ce nom simple par une sorte de réaction sur la forme verbale. Le latin (et ce que nous en disons ici semble pouvoir également s'appliquer au grec), le latin, langue d'un organisme plus ancien et plus régulier, ayant presque toujours formé, soit successivement, soit simultanément, sur une même racine, le nom et le verbe correspondant; n'a que rarement senti le besoin de ces retours artificiels à la racine. Le Grec et le Romain en étaient d'ailleurs détournés par le sentiment plus vif et plus juste qu'ils avaient de la nature et du rôle des racines. Au contraire, les peuples néo-latins, dirigés dans la formation de leur langue par un instinct moins précis, quoique très-méthodique encore, compensèrent fréquemment, par la suppression de terminaisons infinitives, l'absence de certains noms substantifs qui leur manquaient ; ils continuent à le faire sous nos yeux.

Ainsi, du latin ancien jusqu'à l'état actuel des idiomes néo-latins, les mêmes principes ne cessent d'agir, à des degrés divers, pour modifier un fonds commun de racines ; ainsi l'histoire de la parole humaine nous offre, comme celle des institutions, le spectacle d'un progrès continu, et nos observations sur une partie très-limitée de cette histoire viennent s'encadrer sans effort au milieu d'une série d'observations et de principes depuis longtemps acquis à la science.

[1] T. II, p. 232 de la 1re édition allemande (Bonn, 1838).

II. Le résultat de nos recherches n'est pas non plus sans conséquence pour la théorie des parties du discours.

Les grammairiens discutent depuis l'antiquité sur la vraie nature de l'infinitif. Ceux-ci en font un nom qui n'a guère d'attache au verbe que par la communauté du radical ; c'est pour eux un simple nom verbal. Ceux-là le rangent décidément, comme un mode distinct, dans le paradigme de la conjugaison. L'infinitif, par la variété de ses usages, est bien fait, on l'avouera, pour embarrasser les grammairiens trop jaloux d'imposer aux catégories du langage les divisions et les définitions d'une logique rigoureuse. Toutefois, entre les deux opinions qui se partagent les théoriciens sur ce sujet, les substantifs que nous venons d'étudier apportent à la seconde une confirmation remarquable. En effet, si les infinitifs qui correspondent, dans les listes ci-dessus, aux noms dérivés par apocope, n'avaient offert à l'esprit que le sens d'un substantif, sans aucun rapport avec un sujet et, par conséquent, sans aucun caractère verbal, les peuples néo-latins auraient-ils senti, comme ils ont fait, le besoin de détacher de ces infinitifs de véritables noms abstraits par l'apocope de la terminaison infinitive ? Trois ou quatre cents noms ainsi dérivés témoignent donc d'un sentiment précis et délicat de la différence qui existe entre le prétendu nom verbal que l'on appelle infinitif, et le vrai substantif qui présente l'action ou l'état dans leur pure abstraction, sans aucune notion accessoire du sujet. L'usage de nos grands écrivains a quelquefois témoigné dans le même sens, comme lorsque Montaigne a dit [1] que ce qu'il craignait, ce n'était pas *la mort*, mais *le mourir*. Cette remarque n'est-elle pas de nature à clore le débat entre les deux opinions contraires ?

III. Mais une conclusion toute pratique ressort aussi des études auxquelles nous nous sommes livré dans ce Mémoire.

Si le néologisme est plein de périls pour une langue fixée, il peut quelquefois lui être utile et même nécessaire, et il devient alors légitime ; mais on doit souhaiter que l'innovation, en matière de langage, soit toujours soumise à certaines règles et ne dégénère point en barbarie. Or le principe que nous avons étudié fournit précisément une de ces règles. Il peut

[1] *Essais*, Livre II, chap. 13.

donc servir de *criterium* pour l'appréciation de certaines formes qui tendent, sous nos yeux, à s'introduire dans l'usage. Tel est, par exemple, le mot *chauffe* dans les locutions *surface de chauffe, donner une chauffe,* etc., que nous voyons employer par les métallurgistes et les constructeurs de machines à vapeur. Si nouveau qu'il soit, ce mot est, à nos yeux, défendu par deux raisons excellentes : d'abord il n'a pas d'équivalent parfait dans les dérivés de *calidus* ou de *calefacere* que déjà possédait notre langue ; puis il dérive de l'infinitif *chauffer,* selon une analogie qui repose sur des centaines d'exemples. M. Littré a donc pu, sans scrupule, l'admettre dans son Dictionnaire comme un mot parfaitement digne d'obtenir chez nous son droit de cité.

Même observation sur le mot *revient,* qui tend à s'introduire dans l'usage. Dérivé de *revenir,* comme *soutien* de *soutenir* et *maintien* de *maintenir*[1], ce mot, que l'Académie n'admettait pas encore en 1835 dans son Dictionnaire, méritera peut-être d'y entrer dans la prochaine édition.

Dénonce, de *dénoncer,* figure dans un document *révolutionnaire* du 22 germinal an II de la première République française[2]. Pourquoi ne s'est-il pas accrédité de préférence à *dénonciation,* mot plus long et plus lourd, qui a juste le même sens ?

Un voyageur m'apprend que, dans les Alpes, le boursoufflement des neiges qui précède et annonce l'avalanche est appelé par les gens du pays une *gonfle* : c'est évidemment un dérivé du verbe *gonfler,* qui rentre dans l'analogie des exemples précédents[3]. Il est aussi légitime que tant d'autres ; il finira sans doute par entrer dans l'usage et par prendre place dans les

[1] A côté de *soutien* et de *maintien,* et comme synonyme de ce dernier, M. Boucherie me signale *contien,* de *contenir,* que Scheler a relevé dans un texte du moyen âge. Je regrette de ne l'avoir pas inséré à son ordre dans ma liste générale.

[2] Cité dans le journal *le Français,* du 28 septembre 1874.

[3] M. Camille Chabaneau m'apprend que ce mot *gonfle* s'emploie aussi comme adjectif dans le parler populaire de l'Angoumois, et qu'il en est de même des mots *trempe* et *serre.* Il me signale aussi, d'après le Psautier d'Oxford, *trébuc* de *trébuquer* ou *trébucher,* qui devrait prendre place parmi les plus anciens exemples dans notre liste des dérivés par apocope. Je regrette d'avoir connu trop tard ce précieux exemple.

dictionnaires. J'ai entendu un enfant dire : « ma *tousse* » ; il dérivait naïvement, mais sûrement, ce nom de l'infinitif *tousser*. Mais, instruit par ses parents et par ses maîtres de grammaire, il a bientôt désappris ce mot, pour dire *toux*, selon l'usage consacré autour de lui. La *tousse* n'en était pas moins une dérivation régulière en sa naïveté.

Chaque jour, depuis la première édition de ce mémoire, des exemples, soit anciens, soit modernes, soit dialectaux, soit français, me sont signalés, de cette dérivation commode et aussi familière au peuple qu'aux savants. Notre langue n'est pas si riche qu'elle doive refuser de s'en enrichir ; ils sont presque toujours préférables aux dérivés par allongement, qui alourdissent nos phrases, sans aucun profit pour la clarté ni pour la netteté de l'expression.

EGGER (de l'Institut).

DUELS ET DÉFIS

(TEXTES CATALANS)

1390

Arnaud d'Érill et Le Mastin de la Merlie

Il n'y eut que des fêtes à la cour de France pendant l'année 1389. Après les tournois splendides et les orgies de Paris, les festins et les joutes à travers le Nivernais et le Berri, la cour de Charles VI parvint à Avignon, et prit la route de Montpellier au mois de novembre. Le roi y passa douze jours dans des fêtes continuelles: *si dansoit et karolloit avec ces frisques dames de Montpellier,* et les comblait de présents; *il acquit leurs grâces* et, lorsqu'il partit, *plusieurs eussent bien voulu qu'il fût là demeuré plus longtemps* (Froissart). Ce fut au milieu d'un de ces agréables cercles que les sires de Boucicault, de Roys et de Saimpy, animés de cet esprit de galanterie qui caractérisait nos anciens chevaliers, se proposèrent de soutenir seuls l'honneur des dames et de la nation contre tous ceux qui se présenteraient. Ils formèrent ce projet pour complaire aux dames qui les en prièrent. Les tenants se rendirent, « au mois de mai », près de Calais, où ils avaient fait dresser des tentes. Ils y soutinrent pendant l'espace de trente jours les assauts d'une multitude de chevaliers de toute nation, et principalement d'Angleterre, qu'ils y avaient invités par un manifeste. « Si la vérité de ces faits, dit Villaret, n'était pas » constatée par les monuments les moins suspects, on serait » tenté de se croire transporté dans les temps héroïques ou » fabuleux. » (*Hist. de France,* tom. XII, p. 43.)

Les chevaliers de France avaient-ils aussi adressé leur manifeste à ceux d'Aragon, et y eut-il sur la frontière du Midi des passes d'armes comme à Calais? Faut-il rattacher aux « vœux » des fêtes de Montpellier le pas d'armes qui devait avoir lieu à Perpignan, entre le chevalier français Le Mastin de La Merlie et le chevalier catalan Arnau d'Érill, et ceux que noble Hugues de Cervellò avait acceptés contre deux autres chevaliers? Je ne sais, car les documents donnés ci-après n'indiquent pas le motif des querelles de ces chevaliers; mais l'époque où le combat avait été décidé entre eux (1er janvier 1390) et celle du rendez-vous (mois de mai) porteraient

assez à y voir une suite des fêtes et des « vœux » de Montpellier.

Le chevalier français qui signe *Le Mastin de La Merlie* m'est inconnu ; mais quelques particularités de l'orthographe de ses lettres, surtout les terminaisons en *a* de la plupart des mots féminins, sembleraient indiquer qu'il devait se trouver depuis quelque temps dans le midi de la France.

Quant au chevalier Arnau d'Érill, il appartient à une des plus grandes familles de la Catalogne, dont les membres figurent à la cour des rois d'Aragon dès l'an 1227. Arnau d'Érill, qui était peut-être le père du combattant de 1390, avait été gouverneur de Roussillon et Cerdagne de 1346 à 1348, et Berenger d'Érill fut évêque d'Urgell de 1371 à 1387.

Pour ce qu'on en sait, le duel d'Arnau d'Érill et du chevalier de La Merlie ne fut qu'un duel épistolaire, « un duel au fauteuil », et il n'est connu que par les lettres des deux adversaires, conservées dans les écritures de Pierre Armany, notaire de Perpignan (*Notule* de l'an 1390 : Archives du dép. des Pyr.-Or.). Il y en a deux en français, celles d'Ar. d'Érill sont en catalan. C'est la belle époque de la langue catalane, et ces textes méritent d'être publiés au point de vue de la linguistique. Le sujet offre d'ailleurs assez d'intérêt par lui-même, et je me borne à raconter les faits d'après les actes du notaire.

Arnau d'Érill rappelle qu'il « entreprit de combattre Le » Mastin de La Merlie » le 1er janvier 1390, en lui adressant son *vot* ou cartel. Il reçut la réponse du chevalier français à Elne, en Roussillon, le 24 avril, à ce qu'il dit, et on le trouve à Barcelone le 8 mai suivant. A cette dernière date, il donna procuration à Vidal del Pont, citoyen de Barcelone, qui fit conster de ses pouvoirs à Perpignan, le 13 mai, et remit le même jour au Mastin de La Merlie une nouvelle copie du « vœu » d'Arnau d'Érill, avec la lettre suivante :

Al molt honorable senyer Lo Masti de la Merlie[1].

Senyer,

L'altre jorn, estant jo a Euna, rehebì una letra vostra que

[1] L'original de cette lettre a été annexé à la *notule* du notaire, qui l'a aussi transcrit sur son registre avec quelques corrections orthographiques, dont quelques-unes seulement seront indiquées entre crochets

fon feyta a vint e quatre d'abril, en la qual, après[1] moltes noves, me fa[h]iets saber que erets en punt que podiets respondre e conplir tot ço que mon cor pog[u]ès sostenir de vos requerir, e que ereu[2] en volentat de acordar al jorn e a la plaça, après que vos [ne] seriets per mi request. E jo aquel[l]a vegada no'us pog[u]ì respondre a ma g[u]isa, per la falta com no tenie la carta de mon vot; mas ara per lavos vos respon, que mon cor pot tant sostenir de vos requerir com en lo treslat que'us tramet de mon vot porets veure. E prech-vos e'us requir que l'acordar de la plaça sie axi com feit m'avets saber, car certefich-vos que honor e jo nos amam per tal manera, que per negun dupte no lexare ma enprèsa menar a fi. Escrita de ma ma en Barcelona a IX de mag l'an[y] MCCC LXXXX.

ARNAU D'ERYLL.

Le Mastin fit à cette lettre une réponse dont le notaire n'a pas pu donner le texte, mais dont la substance est indiquée dans une seconde lettre d'Arnaud d'Érill, qui fut remise par un autre de ses procureurs, Ximeno Raynaut, au chevalier français, à Perpignan, le 27 mai. Elle est ainsi conçue :

Al molt honorable senyer Lo Masti de la Merlie[3].

Senyer,

Sapiats que he rehebuda la resposta que vos havets f[eyta] a mon vot, hon, segons aquella, no'm par hagats volgut entendre la sustancia ni les condicions que en los capitols de les places per mi assignades se contèn. Quar, en lo cas que vos

[1] Je crois utile d'ajouter quelques accents qui n'existent pas dans le manuscrit, mais qui peuvent rendre plus intelligible le sens de certains mots.

[2] C'est seulement dans des textes de cette année 1390 que j'ai pu constater jusqu'ici l'emploi de la forme *au, eu, iu,* pour la deuxième personne du pluriel des verbes catalans, au lieu des formes provençales *atz, etz, itz,* que l'on trouve antérieurement. Le mot *ereu* (au lieu d'*eretz*) est parfaitement lisible dans l'original de la lettre d'Ar. d'Érill et dans la copie du notaire, qui l'a évidemment acceptée, sans correction, comme forme usuelle du langage en Catalogne, bien que les documents écrits aient employé pendant plus de cinquante ans encore les formes *atz, etz, itz.*

[3] L'original de cette lettre ne s'est pas retrouvé dans la *notule;* j'en donne le texte d'après la copie du notaire.

acceptets la plassa de mon senyor lo Rey, on vos sots [1] ja de present en son poder e senyorie, pus perferi [2] dar-vos rehènes e hostages los quals tinguès lo comte de Xarroles, *no trahen[t]-los del regne;* e, com lo dit comte no sie en lo dit regne ni senyorie, apar que vos me demanavets mes que mon vot no perfer, hon jo per res no mudarie sustancia, mas aquell de dret en dret [vull] tenir e conplir segons vos e jo l'avem [acceptat]. E son maravellat que rehènes demanets, que tengut no-i sie, e specialment per seguretat vostra; c[ar] si vos no'u sabiets, axi com ho sabets, qui, sens rehènes ni seguretats negunes, estats sens perill en la senyorie e poder de mon senyor lo Rey, quant [mes] seriets segur quant lo dit mon senyor nos hage atorgat de tenir-nos plassa segura! E aço per la gran lealtat e proesa que Deus a mesa en ell, e, axi matex, que nos altres no som homens per que lo dit mon senyor volgues-[sem] esser mal jutgat per degu. Per que, semblants dilacions no caen be en gent d'onor.

Item, en lo cas que la desus dita plassa vos no acceptassets, [demanats] me plasie combatre'm ab vos en poder del dit Comte, vos donant rehènes, lesquals tinguès Moss. Bernat de Cabrera. Perho diu en hun capitol, qui es quax a la derreria de mon vot, *que dins hun mes vos complirè la batalla, perho estan[t] vos dins la terra de mon senyor lo Rey;* per que, pus lo dit Comte no-y es, vos e jo hauriem a exir de la terra. He en aço apar que vullats mudar la manera de mon vot, ayxi com d'amont mas be podets veure. Que aquella vegada, quan jo enpreng[u]i de vos combatre, que ère dic de cap d'any, lo Comte de Xarroles e tuyt èren en lo regne, e tot ço que en mon vot se contèn ère equal tant per vos com per mi, e tenie'm per dit que dins breus dies haguerem vos e jo complida nostra batalla: quar, per ço que per deguna raho la batalla no's torbas, vos dave jo lista [3] de les dues places. Mas, si ara, per vostra preso [4] — on jo no mir mal, ans me desplag[u]e fort —,

[1] Le roi Jean d'Aragon se trouvait à Perpignan pendant le mois de mai 1390.

[2] Le verbe *perferir* signifie « offrir. »

[3] Ecrit ailleurs *lesta*, « choix. »

[4] Comme on le verra plus loin, le Mastin de la Merlie se trouvait alors « détenu » à Perpignan, et à l'ordre d'Hugues de Cervello, on ne sait pour quelle raison : peut-être pour quelque affaire de « bataille. »

en lo feyt se ha res mudat, maravell-me de vos, qui sots tan savi hom e tan honorable, que'us metats en mudar ni en ordonar vot ni enpresa que degu egualment hage feyta contra vos. Quar, en ma fe, si, après que jo'm sie deliurat de vos, degu a tota sa requesta me requerie de combatre egalment com jo è [request] a vos, no'm metrie en ordonar ni mudar res de sa empresa, ans la acceptarie aital com la'm trametès, fos fort ho flaqua : quar d'ell[1] qui ho enprèn es la honor, ho deshonor, si no enprèn cosa honorabla. E no'm metrie en dilatar lo feyt, quar si no'u hav[i]e al cor, ayxi matex li'n dirie de no tantost, e no'm farie afaenat de ço que no haguès al cor de fer. Per qüe, si be regonexets e legits mon dit vot, vos veurets de dret en dret quala plassa havets a pendre ne per quina manera. Per que'us prech no despenàm tant paper, quar certiffich-vos que, si clarament no'm responets, pus res fosch no-y ha, e res de mon vot volets mudar, pus avant ab vos no'm escriuré, ans lexaré l'avant bras que port, quar en tant o pendré com si'm faiets saber que no'us volets combatre.

Item aço que deits de la finança, *que fos a la merce d'aquell que haguès lo milhor del joch,* si no fos per ço com dessus vos fas saber que no entèn mudar res en lo vot que tramès vos hè, jo'us consentir[i]e que'n fessets a vostra guisa, quar aytant me do de molt com de poch. Quar be sè que lo desaventurat qui sera sobrat per l'altre perdra tant que, can après d'aquella perdoa haguès perdut quant ha, no'u dèurie molt planyer ; e vos devets saber que qui tan gran honor goanye, no deu desigar altre g[o]any, quar tot l'als es nient : jo m'o cuyt.

E no'us maravellets quom tan larch vos escriu, quar enquara [h]è dubte que'm vultats entendre, e, axi matex, ho faç com no'us n'entèn a fer pus letra.

Escrita de ma ma en Barselona a XXII. de mag l'any M.CCC.LXXXX.

ARNAU d'ERYLL.

Cette lettre fut portée le 28 mai au notaire P. Armany, pour qu'il en prît acte, en présence de François Batlle, viguier de Roussillon et Vallespir, et du donzell Olivier de Gléu. Le len-

[1] Il faudrait *de lo.*

demain, Le Mastin notifia également au tabellion la lettre suivante qu'il adressait à son adversaire, en présence de Jean Just, *mercader* de Perpignan, et du donzell Jean de Campfranch.

A Moss. Arnau d'Eril[1].

Sira,

Par main de vostre procurour ay receu una letra escrita de vostre main, en laquele se contiene[nt][2] plus[ieurs] choses, ez queles, pour mains gaster papier [et] come celi qui voul-[droit] venir [com]batre a [ ] a peu de paroles, respons es plus sustansieuses choses.

Quant vous dites que ie ne vous respons pas cleramant, e que ne vous veux antandre, e me entrames de muer vostre vot, la quele chose n'est pas vraye *e septera*[3]; ains veulh que saches que, si vos fayzies fauta ne tort a vostre dit vot, que ie le saray bien conoytre.

Et osi come vous dites que estes si grant ami d'onour par avantura e sans vantura, si fays ie de vostre vot, tant que, si vous le oblies riens a hacomplir selon que le voates le jour que prites l'orde de chevaller, ainsi comme de ver[s] moy le ay escrit, vous an feray apres tel mension que an deures avoir consiansa, si an Paradis d'oneur voles antrer.

An plus que dites, *que ne me saves antandre,* s'est vostra gran fauta et non pas a moy, quar si vos euses apris ases de letra, ne antandre voulesies ma responsa ne vostre vot considerer, vous me euses bien antandu. Quar en vostre vot se contient que vous m[e requeries] par vostra raquesta par davant le Roy vostre Senyor, donant-moy dit mon senhour Roy salcondu[i]t et ostages, o davans Moss. le Comte de

[1] Il n'existe de cette lettre que la copie du notaire, qui a sans doute mal lu ou mal transcrit beaucoup de mots, ou lour a donné l'orthographe catalane Cependant ces erreurs ne doivent pas être trop nombreuses, car Le Mastin de la Merlie négligeait assez l'orthographe de son français, comme on le verra par une autre de ses lettres dont l'original s'est conservé. On y trouve, comme dans celle-ci, les mots *sira, letra, pasea, feta, fauta* et autres, qui prouvent que la finale *a* de ces textes français ne doit pas être attribuée seulement au copiste catalan.

[2] Le registre du notaire est en fort mauvais état, et je laisse en blanc ou entre crochets les mots ou lettres détruits ou illisibles.

[3] Ainsi écrit et répété trois fois en toutes lettres dans le manuscrit.

Charoles, an vous balhant, en la main de Moss. Bernart de Cabreres, bons hostages. Et an nom de Dieu, come se contient en ma responsa, ie asete vostre dit vot e requesta que, par vertus du dit vot, me feytes, le XXIIII[e] jour du moys de may *prochain,* pasez [1].

Et a fin que vous sovenha dez poins que sont an vostre vot, y aura le XXIIII[e] jour de moys de juin prochain venant un moy *et cetera.* La quela asetasion avoys et ay pour bona e agreabla, par la mani[e]ra que se contient an vostre vot et an ma asetasion. E pour se, panse que me fares savoir an la quele dez deux desus dites plases prandres plus de playzir que ie venha, ne vous sera plus savoroza : quar ie suy prest de prandre ma seurte et vous balher la vostra, ainsi come an vostre vot se contient.

Et si sesta letra ne tenes a clera, ne no la saves ne la voles ne no l'auzes antandre, il me sanblera que vous ne n'aves gueres estudie an sesta siansa, e, si l'aves, n'ares peu retenu *et cetera.* Et pour ce, si queur ne voulonte aves de complir vostre vot, yl faut layser de long[u]es paroles et dilacions, et vous aprocher e metre les mains.

Quant est que dites *que laysares vostre avan bras,* dont vos av[e]s bon avis, ne feres choze que soit contre vostre vot : quar, selons que le prites a grans paroles, le layseries a petit de fet. E si le faytes, vous seront de peu tenues femes veves e orfes anfans, de quoy vostre vot parla devosiozamant : mez a bon chaval ne faut pas dire JO [2] *et cetera.*

Escrita de ma mayn a Parpinya l'an mil CCC LXXXX, le XXVIIIe jour de may.

LE MASTIN DE LA MERLIE.

Vidal del Pont revint à Perpignan le jeudi 9 juin, et remit au Mastin une nouvelle lettre d'Arnau, ainsi conçue :

[1] *Sic* dans le mns. Le chevalier aurait dû dire : « Le 24e jour du moys » de may prochain (aujourd'hui passé) », puisque sa lettre est du 28.

[2] *Jo!* est encore aujourd'hui le cri employé, en Catalogne comme dans le midi de la France, pour commander d'aller de l'avant aux chevaux. bœufs, etc.

Al molt honorable senyer Lo Masti de la Merlia[1].

Senyer,

Vostra descortesa letra hè rehebuda ; a la qual vos respon com pus cortesament pux, per ço com honor m'a manat que ab les mans fassa mon poder de vengar-me, e no pas ab la lenga; dien[t] que vilania d'alcu no pot nóure a mi, ans torne a la fi de là hon s'es nodrida.

Per que'us respon que, pus vos no venits acordat de combatre en poder de mon senyor le Rey, sens que no trametès e donas rehenes e hostages en poder del Comte de Xarroles, no bastan[t]-vos la bona [proesa] e gran lealtat que havets trobada deça, hon sens reenes seriets tan segur com ab reenes ; — e asso sabets vos be, après que mon senyor lo Rey haguès atorgat de tenir-nos plassa segura tant a vos com a mi ; — e volets que la lesta que jo perferie a vos, de les plasses, age jo. Per ço, en nom del Alt Maestre e de la sua Beneite Mare, e ab acort e deliberacio e manament d'onor ab qui jo'm consell, vos atorch de combatre'm ab vos en poder del dit Comte de Xarroles, per la manera que ja'us he tramès per la carta on mon vot se contèn, jatsie vos no poguessets exir del regne per aquesta raho.

Mas, per ço com honor m'a mostrat tant de la sciencia que vos deits que jo no hè gayre estudiada, la vostra foscha resposta prench per clara, tant que la sé e la vull e la gos entendre. E, axi matex, hè tant retengut de la dita sciencia, que ab gran plaer ne disputaré ab vos, ayxi co'ns tany, per saber de vos o de mi qual merex mills portar-ne lo berret. E per ço vos o abreuge, tant e per tal manera, que d'uymès no's pot lag[u]iar, si per vos no, e que conegats que yo hè voler [de combatre] sens dilatar rès.

E l'avant bras que deits que preng[u]l ab grans paraules, faré mon poder que ab gran fet lo lex, per so que dones vidoes he infans horfens m'agen que agrahir com jo hag[u]l tan gran devocio e pietat d'els a vengar. Quar sapiats que al meu bon cavall no qual dir JO ! ans, es tan apert que sap que ha a fer, per ço com jamès pastors no'l cavalcàren.

[1] Le texte de cette lettre n'existe que dans le registre du notaire.

E ayxi matex com havets feyt membrant a mi, vos membre que lo quatorzè jorn del mes de juny aura hun mes hon dins aquell vos perferì[1] de complir la batalla, quar de tot son prest e apunt, sol les rehènes sien en poder del noble Moss. Bernat de Cabrera, ayxi com sots tengut ni m'avets perfert en vostra derrera resposta. E si hi fallits, pus acceptat ho havets, certiffich vos que'us sera mès be avant, ayxi com vos perferi[ri]ets a mi en cas que hi fallis. Pero, si, per falta de temps, vos lo dit jorn no'm podiets haver les seguretats a mi necessaries e ja emprèses, e per aquesta raho la batalla no's podie complir, no'm desdich que no'us ne dò altre lo qual haiats necessari, tant solament per dar a mi les rehènes e altres seguretats a mi necessaries e justes; perho protestan[t] que per mi no roman que, dins lo dit mès per mi assignat, la batalla no's complesque. E per ço que provehiscats a tot e breument, certiffich-vos que los vint bacinets qui ab mi hiran son deu nobles homens e deu cavallers no manlevats, ans son mos parents los uns e'ls altres, e'n tal amistat que val be parentiu; e convidarlos-hie mal en altres noces si en aquestes los oblidave, certifican[t]-vos que, si jo fos [sobrat], d'aquex arbre matex vos donare les fulles.

Escrita de ma ma en Barselona a sis jorns de juny l'any M CCC LXXXX.

ARNAU D'ERYLL.

Cette lettre fut présentée au chevalier français en présence de Ferrand del Barri (Valencien), de noble Huc de Cervellò, et des donzells Ramon d'Ollers et Olivier de Gléu. Le Mastin demanda au procureur de son adversaire s'il lui apportait le sauf-conduit du roi d'Aragon et les autres écritures touchant cette affaire. Delpont répondit négativement, en déclarant ignorer pour qui devaient être ces saufs-conduits, ni même qu'il dût en apporter aucun; et, deux jours après (samedi 11 juin), le chevalier français fit notifier à P. Armany la réponse suivante qu'il adressait au chevalier catalan :

A Mess. Arnaut d'Erilh[2].

Sira, vostre letra ay receue, a la quele vous respons que

[1] Mns. *perfiri*.

[2] L'original de cette lettre est annexé au registre du notaire, mais il

me desplait quar ma letra pasea et a vous pour dareineremant (*sic*) tramiza aves priza pour descourtoyze, quar descourtoyzie de dit ne pour letre a vous ne autre ne voudroye avoir fet. Mez si vous, acompanhe d'onour et de bone voulonte, voules bien lire et considerer ma dita letra, vous troveres qu'il n'i a sinon touta desmostrasion de mon corage : comant j'ay este suy et seray prest d'aconplir vous vostre vot et requesta que feta m'aves, et de dans le moys conpli apres que m'aves requis et l'ay asete, pour devousion que j'ay a honour, et playzir que an vostre vot ne n'ait fauta hocuna ; et trouveres que ma dita letra est courtoyze ; — et pour se que vous et touta maniera de gens p[ui]ssent conoystre et voir que j'ay mis touta la diligensa que pour mon honeur apartient, pour vous pouoir fere la dita batal[he de] dans le moys an vostre vot contenu. Et, si ne se fayzoit, aroit a falhir pour vous et non pour moy, [*et ainsi se pourra s*]avoir desterminer le quel de vous ou de moy pourtera baret de sta siensa ; la quele desterminasion f[u]ss[e ja et] deut estre feta, s'il vous eut pleu a moy escrire [*plus*] cleremant come aves ases de foys, et [*venir, sans*] avoir perdre de tans an replicasions de letres.

Et deves savoir que, le jour que par vos fuy requis, tantost apres me pourvey de deux gages. La premiera, d'avoir bon sal conduit et conduit de Mons. le Conte de Charoles pour les ostages que vous me deviez doner an cas que davans le Roy vostre senhour me euses volu conbatre, et d'autres pour hourdoner de fere a plain pouoir de Mons. de Charoles pour jurer et fere le saremant sur s'arme, que yl doye fere pour rayzon des ostages, et selons an vostre vot contenu est. Laquele chouze, si me fust pour vous demandea et huses tenu se droit chemin, vous eusa acomplia.

La segonda, que ay fet venir mes ostages soufizans pour

est singulièrement maltraité par l'humidité, par le frottement et par d'autres accidents. L'encre a blanchi, car cette feuille a été certainement mouillée ; cependant il a été possible de la déchiffrer presque en entier et d'une manière sûre pour le texte donné ici, en mettant entre crochets et en laissant en blanc un petit nombre de mots détruits ou absolument illisibles. Le notaire n'en a copié que les premières lignes, jusqu'au mot *fauta hocuna*. Le peu qu'il en a transcrit est assez conforme à l'original, sauf pour les mots suivants : *a la quela, passea, derreramant, descortoyza, descortoyzia, trouveres, coratge, raquis*.

vous et pour vostra conpanh[ie, et ay f]et tout prest que pour moy la dita batalhe ne s'alonguera, ne ja Dieu ne le veulha !

Et sesta deligensa ay [ie] feta, afin que, si prenies le chemin et plasa de mondit senhour de Charoles, ainsi come a present fetes, que ne vous pussies sus[*pendre*] pour riens que vous doye fere escuzer de chevaucher avant sans dire JO.

Quant est de la plasa que aves elue de mondit senhour de Charoles, yl me plait, et a grand joye ay este e suy e seray prest de conplir vous vostre vot e requesta par davant mondit senhour, ainsi come euse fet davans le Roy vostre senhour si la me euses volu conbatre, come acourde le vous avoye, vous me tenant se que an vostre vot se contient.

Et por se que ma responsa ne prenes a descourtoyza, ne me cure de vous reprendre de fauta nulha pour le tans que est pases et [perdu par] vostra fauta et necligense ; quar, si a descourtoyzia me le tenesies, bien vous fis a savoir que ne vos eut pas este mal seant de moy avoir anvoye par vostre procurour salconduit pour metre et mener an pouoir de Mes. Bernart de Cabreres [pour le sare]mant des ostages que [ie de]voys metre, et d'autres par[elhs] pour aler prandre le sarem[ant] que le dit Mes. Bernart doit fere, afin de non perdre tans. Et pour se que ne me reprenhes de descourtoyzia, n'en di plus a present. Mes, pour fere final concluzon [1] de responsa a vostre fet, vous dic (*sic*) que ie suy prest et ay este et seray de vous doner vostres ostages, et salconduit du dit Mons. le Conte de Charoles pour vous et vostre conpania. Et de fait les euse delivres a vostre procurour, au quel ie les ay prezentes de parola, et le li eusa aconpli de fait s'il l'eut voulu aseter; ainsi come apar par carta publica que n'ay voulu avoir, ainsi come j'ay fet de toutes autres chouzes a moy nesesayres, que ne eusa a fere non vouloir receus pour vous, ainsi come plus largemant apar [ne] pour queles rayzons.

Si vous esties si loin, se que ie ne croy pas, que le tans — pour le quel vous redure a memoyre [*vous feray*] la mension que vous an doy fere, selons mez autres letres, — no bastava et pasava, le quel pasera mardi prochain venant que contarem [2]

[1] *Sic* dans le mns.

[2] Mot catalan, de même que *bastava* et *passava*.

XIIIe jour du moys de juin, posta[1] est que ne a ste ne estara la dita batalha de fere pour moy, qui, pour conplir se que devoye ay este deligant d'avoir prest se que vous devoye avoir : seroit pour vous que non aries mis la deligensa que apartient a dez chouzes pour vous solennamant voudades [2] et pour vertus de seles a moy demandeyes et requizes. Pour la quele rayzon, ne auray bezoin que a favour de moy, qui suy prest et pourveu de tout se que m'est nesesayre, que le tans de vostre vot s'alonge ; ains vous di que si, pour consiense de non estre [*prest, vouliez along*]er vostre vot et vous me requerises alonguemant de tans, ie vous respondroye [que] rayzon me re[*ndissi*]es de la su[*sta*]nse de vostre vot et la deligensa que ie panse que ares feta pour aconplir [*icelui, et jusque-là*] auray pasiensa. Dez queles chouzes apres seront juges de vous et de moy honestes dames davans les queles, se plait, ara a prandre la fin qui apartient, ainsi [*come*] persones an sel cas prestes [*et fidè*]les.

Escrip de ma main le Xe du moys de juin.

LE MASTIN DE LA MERLIA.

Le 25 juin, Arnau d'Érill arrive à Perpignan et va trouver Huc Alemany de Cervellò [3]. « N'ayant pas pu, lui dit-il, me » procurer la présence du vénérable Mosti de la Merlie qui se » trouve en votre pouvoir, ainsi que je l'ai appris, et n'ayant » pu, malgré le soin que j'y ai mis, le trouver dans la maison » où vous résidez à Perpignan, je vous présente cette lettre » que je vous prie de lui faire tenir. » Cette déclaration fut faite près du couvent des Frères Mineurs, en présence des donzells Amill de Perapertusa, Olivier de Gléu et Jean de Campfranch [4]. La lettre est ainsi conçue :

[1] Ce mot est parfaitement lisible, mais il m'est inconnu ; le sens est « *toujours est-il que.* » Le chevalier avait sans doute voulu écrire *por ça est que.*

[2] *Sic* dans le mns.

[3] Hugues Alemany de Cervellò était fils de Ramon Alemany de Cervellò et de Beatrix de Rejadell. On le trouve mentionné dans un acte du 4 juin 1386, et il mourut avant son père, qui fit testament le 29 octobre 1405, car le testateur parle de tous ses enfants vivants et de « sa petite-fille Eleonor, » fille de défunt Huc, son fils » (*Genealogia de la nobilissima familia de Cervellòn*, escriviòla Manuel Mariano Ribera, Barcelona, 1733, p. 130.)

[4] Amill (*Amelius*) de Perapertusa et Olivier de Gléu étaient Roussillonnais. Jean de Campfranch était probablement Catalan.

Al molt honorable Lo Masti de la Merlie[1].

Senyer, vostra letra rehebì[2] dimarts hora de mig jorn, en Barcelona, que's comtave a xv de juyn. He, vista aquela, parme que'us tingats fort per content com avets poguda dar manera que'l mes acichnat de nostra batalia sia pa[s]sat, lo qual pas[s]ave a xiiii del dit mes, i. jorn abans que jo no ag[u]l vostra resposta. E jo, veén que nostre letrejar ere cor[r]er de mul ho vol d'astor rebuat, so volgut atèndre e venir aci en Perpenia per parlar ab vos, abreugan[t] lo feit e donan[t]-vos a conexer que mon caval sens dir JO! fa ço que deu fer. E après que so estat aci [h]è entès que'us fets tenir celat, metent en fama que no hich sots, axi com fes ja l'altre jorn. Per que, jo veèn vos tenir aquestes manères, [h]è acordat de fer-vos la present letra, la qual hè presentada a mosen Huc de Cervelio ab lo notari que a près totes nostres escriptures, del qual aurets treslat tota vegada que per vos li sera demanat, si donchs per Mosen Huch que sap vos hon sots no'u sabets abans.

Per que dich axi, que no es maravelha si'us metiets en dilatar lo temps hi[3] en tenir tals manères, que, enfre ço que'l cami hère lonch de vos a mi e vostres letres cubertes e cauteloses, no esmaginan[4] sino a esvair lo temps. E pot tot hom conexer que axi hes, pus vos no volets que pus s'alonch nostra jornada, ans, de feit d'armes volets tornar en pleit, e de feit criminal tornar en civil, e de ço que les mans déuen conexer volets que la lengua face joch, pus a conexença de dones ho volets metre a dir a colpa de qui es pas[s]at lo temps. Per ho, si jo pog[u]ès parlar ab vos, be'us cuidàre graviar que la colpa

[1] La lettre originale donnée ici est annexée au registre du notaire, qui en a fait aussi une copie.

[2] L'original porte : *he rehebj*. La copie du notaire a supprimé *he*. Il faut en effet *rehebi* ou *he rehebuda*, à moins qu'Ar. d'Erilh n'ait voulu mettre *eu rehebi;* mais il n'a jamais employé cette forme du pronom catalan. Il dit toujours *jo* ou *yo*.

[3] C'est un des plus anciens exemples de l'emploi de la conjonction *hi* ou *y* en catalan, au lieu de *e*.

[4] Le sens permet fort bien de voir dans *esmaginau* la seconde personne plur. de l'ind. présent « vous songez », dans la forme du catalan moderne; mais l'*n* est parfaitement formée dans l'original et dans la copie du notaire, ce qui ne pourrait donner qu'un participe présent. Le sens exige *esmaginau*.

es vostra. E apar be, car jo no'm alègre del temps pas[s]at, car si ho fès, no'n demanàre altre, ans fère gran festa d'aquest, axi com fets vos. Mas per ço que vos no pog[u]essets puntejar, en cas que'l temps s'agès alongar com en moltes altres batalies se fa, metì jo en mon vot *que totes les coses*, — es entès per la batalia, — *conplirie jo, en quant en mi sie, dins un mes;* e com a mi no sie estat, per ço com no èrem concordats de la plaça, ans apar que vos avets volgut que jo la age elèta, lo temps es pas[s]at sens ma colpa. E jo, que no'm alegrave d'aço, fa[h]ie comte que aquest temps bastave, si no que'n agessem altre ; car diu hom en aquesta ter[r]a, que *mal a cent ayns no es luyn a qui pendre l'[h]a.*

E axi matex, pus vos e jo no èrem avenguts de la plaça, be'us podiets pensar que hun mes no'ns hi bastave. Mas, axi com a bon caval no cal dir JO ! ni a bon cavaler no fal armes, aitan poch fallirie a nos altres jornada, si bon cor hi avem; car be creu que no som al dia del Juhi, qui hes lo der[r]er dia del mon, que en aquest nostre feit no trobem altre dia axi covinent com lo qui pas[s]at hes a vostra colpa. Car, per ço que jo no pog[u]ès proveir a res, avets tant trigat mon percurador, que ja ère pas[s]at lo jorn de nostra batalia ans que fos tornat a mi. E axi prech-vos que demanets lo temps que avets mester, e no façam mencio del temps pas[s]at, ni'us vuliats cobrir ab aquel, car avol cuberta[3] seria; certifican[t] vos que la hun ho l'altre de nos altres [h]a romanir descubert de tot, car honor, que'm mostre de son joch, no vol joch volant ni de parenceria, ans lo vol estret e clos.

Noteficant-vos que, per be que lo temps de qui tan gran festa fets sie pas[s]at, no'u es encara mon vot qui'm destreyn, ni pot pas[s]ar, si no per huna de III. rahons. La primera es per conplir nostra batalia, la segona per vos hexir-vos del rechne sens achceptar mon vot, la terça es per vos desnonar la batalia. He, sens la huna d'aquestes III. rahons de sus dites, mon vot no'm fa quiti, car, si ho fès, jo n'ag[u]ère a[s]sats : car per vostres e mies letres pora tot hom veure e conexer qual camine pus dret ni a qual caval [h]a hom a dir JO !

Mas com no es a mi, ans com a forçat e destret per mon vot,

[3] L'original porte : *alcuberata*, qui n'a aucun sens; il faut *auol cuberta*, comme on le lit dans la copie du notaire.

— e no pas per mal deute ni per mal voler, que jo age ab vos hoy ni rancor alcuna en special, pus la conpania ab qui vos ving[u]ès deça hich son fora;— mas, com a forçat per lo dit vot e a mètre ma deligencia en conplir les coses per mi promèses a Deu devotament, e ab conpasio dels qui en mon vot son nomenats : — e totes aquestes escusacions faç enves Deu tan solament e per temor sua, per que a el placie de veure ma bona e vertadera hintencio, e no pas per temor ni dupte de vos; — per que, escusat deves Deu, hi en nom seu e de la Verge Maria, e forçat per lo dit vot, ab aquesta present letra vos requir ara de nou de conbatre, axi e per la manera que en la carta que mon percurador vos presentá se contèn.

E per no donar hocasio a vos ni a mi de pas[s]ar pus temps, vos achcepte la plaça del Comte de Xaroles, perferin[t]-vos que faré fer a Mosen Bñ de Cabrera la seguretat per mi hoferta, tota vegada que per vos li sien presentades les rehènes e hostages que per mi e mos xx companions avets a dar.

Escrita de ma ma en Perpenia disapte a xxv. del mes de juyn l'an[y] M CCC LXXXX.

ARNAU D'ERYLL.

ABC ABC

Huc de Cervellò répondit comme il suit à la notification d'Ar. d'Érill :

« A la qual letra per lo dit Moss. Arnau al dit Moss. Huc presentada, diu e respon lo dit Moss. Huc : — Que lo dit Mosti, alscuns dies ha, a finat[1] ab ell, per la qual finansa, axi con per carta publica d'allen[2] apar, lo dit Mosti es quiti e fora e solt de tota preso en que lo dit Moss. Huc lo tinguès. Per la qual raho, ell no ha justa causa, ni necessitat de sa honor no'l estreny, que ell reeba la dita letra ; a la qual respos e dix « que, ayxi con aquella que no's dressava ad ell, ni per aquella ad ell no era res demanat, no la havie per rehebuda ». La qual resposta requeri esser per mi notari continuada al peu de la presentacio de la letra. »

[1] Les mots *finat* et *finansa* signifient que Le Mastin de la Merlie « en » avait fini, s'était acquitté, ou avait réglé » son affaire avec Cervellò, mais n'apprennent rien sur le différend qui avait existé entre eux.

[2] « D'autre part », *aliunde*.

Arnau d'Érill réplique aussitôt :

« Que a mi es cert que Moss. Huc sap que'l Masti es dins la senyoria del seynor rey d'Arago. E si ell vol dir *que ayso no sie,* que, après que'l dit Moss. Huc e io siam delliures de nostres gages en que som, io li ho entén a provar per forsa d'armes e per combatre, per semblant manera que he emprès ab lo Masti, — perho, prenen[t] Moss. Huc la maytat de la raquesta[1]. E per ço que no debatàm lavo[n]s de plassa, assigni-la-li en poder del Rey de Navarra.

ARNAU D'ERYLL.[2] »

C'était une nouvelle déclaration de duel. Huguet de Cervellò, déjà engagé pour deux « batailles » avec d'autres chevaliers, répondit comme il suit à ce troisième cartel.

« A la qual replicacio lo dit Moss. Huc, reffermant e averant ço que dit ha, replicà e respos e dix : — Que a ell no era cert lo dit Mosti hon era, ni que no sabie si era en lo rialme ni fora lo rialme. E que, quant que quant que ell sera fora d'un gage de batalla en que de present es ab En Jacme de Pallas, e après d'un altre en que es ab Mon Falquo capita del comte de Xaroles en que de present es, ni lo dit Moss. Arnau li voldra dir ni sostenir *que asso que ell ha dit ni respost no contenga veritat,* e sobre allo de negunes armes lo volra requerir, que ell li'n respondra raho e ço que sera sa honor, deffenent sa veritat e ço que dit ha, contra lo dit Moss. Arnau e tot altre que aquella res li vulla dir. »

Arnau d'Érill ne répondit plus rien, et le notaire se borne à déclarer qu'il a clos ici son acte, fait, dit-il, à Perpignan, près du couvent des Frères Mineurs, devant les témoins susnommés.

La provocation inconsidérée lancée par Arnau d'Érill contre Huc de Cervellò n'eut sans doute aucune suite, d'autant plus qu'après de nouvelles recherches, il apprit que le chevalier français, son adversaire, se trouvait en France, à la Tour de Fonollet, à l'extrême frontière du Languedoc. Aussi, deux jours après, le lundi 27 juin, le notaire Armany, requis par le

[1] La dernière lettre, ou *requesta* d'Arnau d'Erill, est en effet partie par A B C.

[2] Arnau d Erill a signé au registre au bas de ce cartel.

chevalier de Barcelone, le trouve devant la porte Sainte-Marie du Pont, à Perpignan, sur la route de France, en compagnie du chevalier frère Pierre de Vilafranca, commandeur de la maison de Bajoles de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem[1], des donzells Berenger et Arnau d'Oms, Amill de Perapertusa, Bernard dez Volo, Pierre Soler et Adbert Ça Trilla, et de Raymond Adalbert, consul et bourgeois de Perpignan[2]. En leur présence, Arnau d'Érill déclare qu'après avoir vainement cherché son adversaire à Perpignan, « afin de lui dire quelques » mots touchant le fait d'armes qui devait se faire entre eux», il vient d'apprendre que Le Masti est à la Tour de Fonollet, « dans la terre de l'illustrissime roi de France et sur la fron» tière des terres de notre illustrissime seigneur le roi d'Ara» gon »; en conséquence, il va prendre son chemin vers ledit lieu de la Tour « pour parler audit Masti », et, de ce pas, il part pour Estagell, situé à l'extrême frontière du Roussillon, en face de la Tour. Le notaire prend acte de la déclaration, et, le même jour, on voit Arnau d'Érill « en la place d'Estagell », où il charge un certain Bellveser d'aller à la Tour et de notifier la lettre suivante au chevalier français.

Al molt honrat Lo Masti de la Merlie[3].

Senyer,

Sapiats que jo so vengut de Barcelona a Perpenya hon vos cuydave trobar, per ço que, pus letrejan[t] nos erem lunyats de nostra batalla, que al menys, parlan[t] vos e jo, farie mon poder de tornar a loch e d'acostar a la dita batalla. E com lla[4] no'us haie pogut trobar, e saben[t] de cert que erets en la Torra de Fenolledes, sso vengut assi a Estagell, pregan[t]-

[1] La maison de Bajoles, à une demi-lieue à l'est de Perpignan, siége principal des Johannistes, en Roussillon.

[2] Tous ces personnages étaient Roussillonnais, à l'exception d'Adbert Ça Trilla, alors capitaine ou commandant du château royal de Perpignan.

[3] L'original de cette lettre est annexé au registre du notaire, qui en a aussi pris copie.

[4] « Là ». C'est seulement vers 1387 que l'on commence à trouver dans les textes catalans originaux quelques exemples de l'emploi du double *l* mouillé au commencement des mots. Au reste, *lla* est ici pour *alla*.

vos que donets loch que vos e jo parlem planament e graciosa [1] en avenir nostra batalla. E d'asso'us prech haja vostra resposta.

Escrita de ma ma en Estagell a XXVII. de juyn.

ARNAU D'ERYLL.

Bellveser se rendit immédiatement à la Tour et fit présenter la lettre au Mastin de la Merlie par maître Barthélemi Coste, notaire du lieu, en présence de François de Bellcastell, seigneur de la Tour, et du donzell Pierre de Março jeune. Le Mastin donna acte de la présentation de la lettre; mais, avant d'en accepter la lecture, il déclara « qu'il avait adressé à » noble Arnau d'Erill des lettres où il lui signifiait *que ell se* » *combatrie ab lo dit moss. Arnau a tota sa raquesta* au pouvoir » de l'illustre roi d'Aragon, pourvu qu'il eût dudit noble » s[r] Arnau d'Érill des gages suffisants pour sa sûreté person- » nelle et pour celle de ses compagnons, ou bien au pouvoir » du comte d'Armagnac; et qu'en ce dernier cas, il donnerait, » lui Mastin, des gages suffisants pour noble Arnau d'Érill et » pour tous ceux qui l'accompagneraient. »

Bellveser dut retourner le lendemain 28 juin à la Tour, où il fit donner lecture de la lettre d'Arnau d'Érill au Mastin de la Merlie.

« De tout quoi, dit le notaire, il a été pris acte à Estagell, » les jour et an que dessus, en présence de frère P. de Vila- » franca et des donzells Bérenger d'Oms et Amill de Pera- » pertusa. »

Est-ce là le dernier mot de *toute cette histoire?* C'est probable, et je ne trouve plus la moindre trace des suites de cette querelle ?

Réclamation du prix d'un cheval blessé dans un tournoi
(23 mai 1397)

Vers le milieu de l'année 1397, on attendait en Roussillon le roi Martin d'Aragon, qui revenait de Sicile et devait débarquer à Collioure. Cette prévision ne se réalisa pas; mais on préparait à Perpignan des fêtes et des tournois où devaient figurer,

[1] Adverbe catalan pour *graciosament;* lorsque deux adverbes en *ment* se suivent, la finale du second est supprimée.

non-seulement les nobles du pays, tels que divers membres de la famille d'Oms, mais encore des bourgeois et quelques personnages assez importants de la ville de Perpignan. Dans les essais de tournoi qui eurent lieu à cette occasion, un cheval, appartenant à Bérenger d'Oms, fut blessé par le changeur G. Fabre, et le propriétaire en fit réclamer le prix par la requête suivante au substitut du viguier, le 23 mai 1397 :

Devant la presencia de vos, molt honrat En Dalmau de Canet donzell, substituit de veguer de Rossellon he de Vallespir, stant e personalment constituit Guillem Colomer, procurador del honrat En Berenguer d'Olms donzell, diu e devant vos proposa : Que digmenge pus prop passat, que teniem vint dies del present mes de mag, com En Ffranci d'Olms donzell tinguès taula de junyer ab lansses ferradisses [1] ab broquers de fferre e d'asser, segons que es acustumat, so es en la lissa del castell de Perpenya e en lo loch acustumat de junyer en lo dit castell, lo qual Ffranci d'Olms tenia la dita taula ab I. cavayl molt bon de pel rohan valent sinc cens florins d'or o entorn, lo qual era del dit honrat En Berenguer d'Olms, e havia'l prestat en la dita taula a tenir al dit Ffranci d'Olms : esdevench-se, lo dit jorn, que'l dit Ffranci cavalvant en lo dit cavall tot armat per junyer, en lo cap de la tela [2] sobrevench per aventurer l'onrat En Guillem Fabre, cambiador de la vila de Perpenya, lo qual vench tot armat a cavall per junyer ab lo dit taulatger. E com lo dit Guillem Fabre fos interrogat per vos, Moss. lo substituit : *Qui fermave per los cavalls en nom del dit Guillem Fabre?* aquimatex respos l'onrat En Johan Fabra, burges de la dita vila, present e consentent lo dit Guillem : *que ell fermave per lo dit G. Fabre, frare seu, per lo dit cavall lo qual cavalcave lo dit taulatger.*

E asso fet e fermat, segons que es acustumat en semblants actes, lo dit Guillem Fabre junyen[t] correch tres voltes la tela de junyer. E a la terça carrera, lo dit G. Fabre ferì e nafrà fort legament lo dit caval en que cavalcava lo dit taulatger [3], en abdos les anques, de dos nafres o tres molt grans

[1] Le mns. porte *serradisses*.
[2] Mns., *tella*.
[3] Mns., *tauletger*.

e molt diverses, en presencia de vos, Moss. lo substituit demont dit, e de molta gent en multitut copiosa qui aqui era present. Per les quals nafres lo dit cavall es fet del tot affollat e in util al dit Berenguer d'Olms, per moltes rahons: la una, car, con lo dit cavall fos molt bo e destre en tots grans fets que a cavall pertanguen, e'n special en feyt de juntes, empero, pausat, no altreiat, que'l dit caval garis de les dites plagues, no seria bo ni es presumidor que sia bo en fer les dites juntes. *Item* no pot esser bo ni honorable d'assi avant al dit Berenguer d'Olms per son cavalcar, attèses les dites plagues e senyals leigs qui apparen e apparran de aquelles tostemps en les anques del dit cavall: per la qual cosa, no seria sufficient per cavalcar ad hom d'estament. Per les quals rahons e moltes d'altres, lo dit G. Fabra, e[1] Johan Fabra es tengut de pagar per rahon de la dita ferma al dit Berenguer d'Olms los dits sinc cens florins, los quals amara mes haver perduts que'l dit cavall esser affollat per la forma d'amont dita, majorment attès lo temps lo qual es e s'espera en la terra.

E appar que'ls dits Johan e Guillem Fabra se tenen per dit de pagar lo dit cavall, o es presumidor, car ja l'an reebut e es en lur poder, en tant que no resta sino que per vos, Moss. lo substituit de veguer, sia feta la exequcio de present.

Per que, lo dit procurador en nom que dessus requer, ab aquella instancia que pot, vos, Moss. lo substituit d'amont dit, que de continent sens tota dilacio forsets e compelliats los dits Johan et Guillem Fabre que hagen, vista la present, pagar reyalment[2] e de feyt los dits sinch cens florins d'or per la valor de dit cavall al dit Berenguer d'Olms. E assohaiats a ffer de continent, con lo dit Berenguer d'Olms de present haia a partir per anar en cort del senyor Rey, e la triga li seria molt dampnosa sens tota stimacion.

Per ço lo dit procurador vos requer altre vegada axi quant dessus, que la valor del dit cavall li fassats pagar de continent sens tota dilacion, segons que en semblants fets es acustumat en Cathalunya e en Arago, ab tots dampnatges messions e interessers. En altre manera, ab deguda reverencia, en cars que en asso fossets negligent o laguiòs, so que no creu, lo dit

[1] Il faudrait sans doute *o*.

[2] Réellement.

procurador protesta en nom que dessus contra vos e vostres bens de tot greuge dampnatge e messions que se'n seguesquen o se'n puguen seguir, e no resmenys de deffalliment de justicia, e de posar-vos-ho en taula, e de haver recors contra vos devant le senyor Rey. De les quals coses demana carta publica ad ell esser feyta per lo notari deval scrit.

(Archives du dép. des Pyr.-Or., B. 166: *Notule* de Gabriel Resplant, notaire de Perpignan, f° 18.)

Cartel de Pierre Blan à Charles d'Albret

(30 mai 1400)

Le cartel suivant fut adressé par Pierre Blan, écuyer, de Perpignan, à Charles Lebret, ou d'Albret. L'original existe aux Archives des Pyrénées-Orientales (B. 187): c'est une charte-partie sur papier, et le rédacteur y a marqué quelques accents qui sont exactement reproduits ici.

Al molt poderos noble é gran baro Moss. Carles de Lebret, é als altres XII cavallers nomnats é contenguts en una carta o letra dé vostres segells segellada, per Alvernye eraut lo dia de la data de la present presentada o mostrada a mon car uncle[1] é senyor Moss. Ramon Ça Garriga, governador de Rossello e de Cerdanya,

P. Blan scuder, qui a vostre gran e poderosa noblesa humilment se recomanda.

Placia vos saber, mon senyor, que yo, per amor dé mé aymia, hé fet vot dé fer certes armes denant lo molt alt é excellent princep e senyor lo Rey[2] de Sicilia e Primogenit dé Arago, per les quals acomplir yo port é porteré cert temps una tireta en la cama. É com, segons la forma é tenor de la dita letra, vos, mon senyor, é los dits XII cavallers, per vostra é lur acostumada noblesa é cavelleria vullats deliurar los vodants d'armes dé lurs vots; per ço vos supplich é, per

[1] Le donzell Pierre Blan, seigneur de Boaçì (aujourd'hui Mas Blan) et de Montferrer, était fils du chevalier Pérpenyà Blan et de Marquesa, sœur de Raymond de Palau ou Ça Garriga, gouverneur de Roussillon et de Cerdagne.

[2] C'est l'infant Martin, roi de Sicile, fils du roi Martin d'Aragon.

vigor de vostra empresa, vos é cascun de vos requir, que vullats elegir é nomenar un dé vosaltres, aquell que a vos ni a ells plaura, per mi deliurar del dit vot en la dita forma per mi votada. É apres, mon senyor, qué yo sabré son nom, yo li tramatré les armes partides per. A. B. C. les quals, ab la ajuda de Deus é dé sant Jordi, seran honorables a mi de divisar é a ell de péndre o acceptar. É son apparellat, monsenyor, haver salconduyt é fer la honor é bona companyia qué poré al deliurador, manant-vos a mi, monsenyor, com a servidor vostre.

Scrita é partida per ABC en Perpenya a xxx dé mag l'any M CCCC.

ABC ABC ABC

On a écrit au verso le procès-verbal de présentation en latin. En voici la traduction.

« Le dernier jour de mai l'an contenu en la lettre, la présente a été présentée par le vénérable Pierre Blan, donzell, à Alvernye, *eraut* du seigneur duc de Berri, en requérant ledit *eraut* d'avoir à porter et remettre la présente lettre partie par *A. B. C. al noble baro Moss. Carles de Lebret,* ou aux autres XII chevaliers en la présente désignés. A laquelle présentation ledit *eraut* a répondu qu'il se rendait dans les royaumes d'Aragon, de Castille et de Navarre et dans d'autres royaumes, ce qui faisait qu'il ne pourrait pas présentement remplir la requête susdite, jusqu'à ce qu'il serait revenu des pays susdits. De tout quoi ledit Pierre Blan a demandé qu'il fût fait acte public, en présence des vénérables Bernard-Guillaume de Bellcastell[1] et Pierre d'Ortaffa *aliàs* Albert, donzells, Bérenger Riba et Antoine Carbo. »

1408

Après les cartels des chevaliers, voici un défi entre gens du peuple. Le 21 juillet 1408, Jean Montaner, du lieu de Millas, se trouvant hors de la ville et près du ruisseau des Moulins, à l'heure de tierce, fut défié *de suo corpore* devant deux témoins.

[1] La famille de Bellcastell possédait la seigneurie de la Tour au pays de Fonollet, et celle de Vilallonga-de-la-Salanca en Roussillon.

par les nommés En Mallorca, du lieu de Baho, et François Roger, tisserand, de Millas, dans les termes suivants :

« En Montaner, En Montaner ! anats redon[1] e de dins e de fora, que si no fos per alcuns bons homens qui'ns havien pregats, sus ara prenguerets e reheberets[2]. Per que vos disem que anets redon, e de dins e de fora, e dins casa e de fora casa, e tenets tanquades les portes, sino, per lo cap de Deu ! vos rehebrets. »

Montaner leur répondit :

— « Donchs cove me que'm tingua per desfiat ? »

Oui, lui fut-il répliqué :

— « Hoc, e be que'us fa mester. »

(*Notule* de Jean Morer, notaire de Millas, année 1408, f° 74.)

ALART.

(A suivre.)

[1] « Allez rond, ou rondement », c'est-à-dire allez en regardant autour de vous.

[2] Le mot *rehebre* ou *rebre* s'emploie encore aujourd'hui vulgairement, avec le sens de « recevoir (des coups), être frappé. »

LE CÉRÉMONIAL DES CONSULS

(Suite. — La Fête de Charité.)

Et quand ce est fait nonobstant la cride, ilz s'entresmellent entre eulx en lesdictz seigneurs Ouvriers, et vont quérir et acompaigner les mestiers que ont acoustume de acompaigner.

Et les acompaignent jusques au molon [1] et là mesmes s'en retournent pour plus en aller quérir, accompaignant toutefoiz au retourner le mestier que ont accompaigné au monter. Et quant tous les mestiers sont venuz, s'en montent tous les dictz seigneurs Consulz et Ouvriers au palays pour accompagner le pain du Roy et incontinent que (f° 18, v°) le pain du Roy est venu, se parton [2] de là tous ensemble et aveucques les ditz Ouvriers comme dessus est dit, et s'en vont à la Canorgue [3] pour acompaigner le pain du prieur de Saint-Fermin, et quant le pain est mis au molon se partent de là et prengnent les orgiers de l'Orgerie [4] du Peyrou, et tous ensemble s'en vont à l'esglise de monseigneur Saint Fermin quérir la procession pour venir seigner [5] le pain et le acompaignent jusques au molon [6] et la se saingne [7] le pain. Et quant est seigné [8] et bénit, tantost prestement le clavaire [9] du Consolat [10] a soixante homme fayssiers [11], chascun en [12] son sac, lesquelz soixante sacs sont au Consolat, et penser ont de mectre xxv pains en chascun sac. Et quant tous les soixante sacs sont garnitz de xxv pains chascun, il a [13] est tout prest le trésorier du palays aveucques ses gens et s'en vont en [14] quarantez hommes, et deschargent icellui pain à la barrière du Roy. Et ainsi est de coustume que la barrière du Roy est servie premièrement que aucune de les autres. Et ainsi a le Roy qua-

[1] Monceau. — [2] Partent. — [3] Canourgue, habitation des chanoines. — [4] Marché aux grains. — [5] Bénir. — [6] Monceau. — [7] Bénit. — [8] Béni- — [9] Receveur municipal, — [10] Consulat [11] Portefaix. — [12] Avec. — [13] Là. — [14] Avec.

rante sachées que font (f° **19**, r°) mil pains. Et puis après vient la barrière des fustiers [1] et peyriers [2], que en ont xxx sachées. Après viengnent peliciers [3], que en ont autres xxx sachées. Et après viengnent blanquiers [4], que en ont autres trente sachées. Et après viennent les canabassiers [5], que en ont autres trente sachées. Après viennent orgiers [6], que en ont autres trente sachées. Après viennent mazelliers [7] et poyssonniers [8], que en ont autres trente sachées. Après viennent sabbatiers [9], que en ont autres trente sachées. Et puis viennent fabres [10], que en ont autres trente sachées. Et puis viennent bourgeois et laboureurs, que est la barrière dernière, que en ont trente cinq sachées. Et icelle barrière en a plus cinq, pour les razons [11] que sont dessus escriptes. Et complies toutes les dix barrières, le reste du pain les seigneurs Consulz le doyvent faire porter au Consolat. Et de ce ne s'entremectent pour les seigneurs Consulz, car ilz sont grandement lassez point le travail qu'ilz ont fait tout le jour, mais icelle charge (f° **19**, v°) est du notaire et du clavaire [12] du Consolat [13], qui le font porter auxdictz LX hommes la dicte reste du pain, par belle nombre et ainsi comme quant se porte à les barrières, affin que les seigneurs Consulz sachent tout le nombre que y est resté, pour ce que sachent si bien en doyvent tremectre aux ordres de seigneurs et de dames, et a autres pouvres [14] et misérables personnes que bon leur semblera. Et se doit descharger le dict pain en la chappelle du Consolat, et là doyvent les deux seigneurs chappellains qui le doyvent recevoir par belle nombre, et ce doyvent escripre en ung cartel [15], affin que sachent refférir [16] aux seigneurs Consulz le nombre. Et doyvent le lendemain aux dits seigneurs consulz bailler le dict cartel.

Item, quant vient le lendemain de Charité, tous les seigneurs Consulz doyvent venir oyr la messe au Consolat, et quant on ouy la messe, ilz doyvent (f° **20**, r°) adviser le cartel [17] que leur auront baillé les seigneurs chappellains, et doyvent faire le compte

[1] Charpentiers. — [2] Ceux qui travaillent la pierre. — [3] Pelletiers. — [4] Tanneurs. — [5] Marchands de chanvre. — [6] Marchands de grains. — [7] Bouchers. — [8] Poissonniers. — [9] Cordonniers. — [10] Ceux qui travaillent le fer. — [11] Raisons. — [12] Receveur municipal. — [13] Consulat. — [14] Pauvres. — [15] Tableau. — [16] Référer, rapporter. — [17] Tableau.

quant en y a, affin que sachent comment ne en quelle manière ilz deviseront ledit pain. Et se divise ledit pain en la forme et manière qui s'ensuyt. Premièrement aux six seigneurs Consulz, et après au notaire, lequel en a autant comme ung des seigneurs Consulz, et puis aux deux seigneurs chappellains qui en ont une douzaine pour homme, et puis après aux quatres ordes de seigneurs, et après les trois de les dames, et puis à ceulx qui s'ensuivent : Nostre Dame du Chastel, La Magdaleine, Gramont, Saint Genieys, Saint Germain, le Vinogoul, Saint Félix Nedeluoc, Saint Esperit, Saint Marsel, Sainte Eulalie, tous les escuyers [1] et les deux forestiers [2] de Valène, l'escuyer des seigneurs Ouvriers, et celui des Consulz de mer, et tous les questeurs [3] du Consolat, tous les hospitalz et les prisons, le notaire des Ouvriers, la cride [4], les voisins du molon [5] Alboras [6] (f° 20, v°), les ermites de Saint Loup et de Saint Bauzil, si point en y a, les recluses, les hommes qui jecten le pain, et les deux de la pallieyre [7], les quatres sergens que sont a la barrière, et les LX hommes portans le sacz en quoi pourtent le pain, chascun n'a ung, et tous les seigneurs clercz.

33. — Le Notaire écrit le nom des Consuls des Métiers

Item, davant que tout ce se face, le notaire du Consolat [8] bien matin, le jour de Charité, se monte amont [9] au molon [10] aveucques son *Livre de Consulz de mestiers,* et amont doit mectre son tapis, et doit avoir là quatre sergens, deux pour garder la barrière, et les autres deux pour garder le molon, et doit avoir dix hommes, les huit pour jetter le pain, et les deux pour estre à la pallière [11]. Et iceulx tous, aveuc les servens [12], le dit notaire les doit faire venir au tapis, et savoir leurs noms, et les escripre dedans ledit livre, affin que les baille le lendemain de Charité au clavaire [13] (f° 21, r°). Et ledit clavaire doit bailler à chascun deux gros pour son travail, et ce doit mectre en son *Livre de despence.*

[1] Écuyers. — [2] Gardes forestiers. — [3] Quêteurs, ceux qui quêtaient pour la fête. — [4] Crieur public. — [5] Monceau. — [6] Famille dont l'habitation était près de l'endroit où l'on posait le pain et à laquelle, pour ses bons offices, on faisait une part. — [7] Grenier à foin. — [8] Consulat. — [9] Là-haut — [10] Monceau. — [11] Grenier à foin. — [12] Serviteurs. — [13] Receveur municipal.

34. — Messe de communion des Consuls. Pardon de Saint Barnabé

Item, est de bonne coustume que le jour de Penthecouste, au vespre, les seigneurs Consulz, Ouvriers, Consulz de mer et Clercz, et autres officiers du Consolat [1], vont tous ensemble au sermon, et communément vont aux Augustins, pour ce que icellui jour est la feste du Saint Esperit [2] et la vont vejoler [3]. Et aussi vont à la Trenité, car y là est le doit [4] de monseigneur Saint Barnabé, et là a grant pardon [5]; lequel doy [6] est dedans un guant de cristall. Et aussi vont au sermon de vespre [7], le second jour, aux Predicateurs, et non pas le tiers. Et de matin chascun va à son plaisir, là ou [il] a devotion.

35. — xv mai. Choix des candidats pour être baille

Item que quant vient au xve jour de may, ou enapres [8], environ à l'entrée de juing, devant que les marchans voyent [9] à la feste ou foire de Penthecouste [10], le dit notaire (f° **21**, v°) doit adviser les seigneurs Consulz que facent arrester les vaillans hommes de la ville pour hung [11] estre baille l'an ensuyvant. Et ung ou deux des seigneurs Consulz s'en vont à monseigneur le baille et lui disent secrètement que donne commandement à ung de ses sergens que de son mandement [12] arreste iceulx que lui bailleront par escript, aveucque ung notaire qui en face instrument. Et monseigneur le baille leur octroyera un sergent et ung notaire bien secrètement. Et, le sergent avent [13] le notaire, et en [14] deux tesmoingtz, s'en vont par ville pour faire ledit arrest, et ledit sergent qui a le mandement de arrester, quant trouvera icellui que doit arrester, fait l'arrest en ceste manière :

Seigneur *tel,* de mandement de Monseigneur le Baille, je vous arrezte que en vostres piez ne aveucques autres, vous ne soiès si hardy que salliès [15] de la ville, de ceste ville et des barres [16] (f° **22**, r°) d'icelle, sur la peine que pourriés meffaire vers le Roy nostre sire, d'icy à xx jours du mois de Juing prochainement venant, enclusivement, et par tout les dits xx jours vous donne pour arrest la sale de vostre hostel [17], en quoi demourés, et de ce, vous maistre *tel,* me faictes instrument.

[1] Consulat. — [2] Esprit. — [3] Prier. — [4] Doigt — [5] Indulgences. — [6] Doigt. — [7] Soir. — [8] Après. — [9] Aillent. — [10] Pentecôte. — [11] Un. — [12] Ordre. — [13] Avant. — [14] Avec. — [15] Sorties. — [16] Faubourgs. — [17] Demeure, dans le sens de nostre *oustal.*

Et quant est fait ledit arrest, doyvent adviser Monseigneur le Baille qu'il ne leur amplie l'arest, ce non [1] qui se obligent en biens et en personne, et sur ladicte peine, de estre tourné en ledit arrest dedans le jour que leur aura donné et assigné.

38. — Id.— Procession du Corpus Dei, a Notre-Dame

Idem audit moys de May, et autresfois au moys de Juing, est la feste du précieux corps de Jesus Crist, et se fait la procession à Notre-Dame de Tables. Et en ladicte procession vont les seigneurs Consulz, en [2] leur pavailhon [3] et en [4] leurs menestriers, et chascun doit avoir sa torce [5] toute neufve, aux armes de la ville. Et aussi a sa torce [6] le notaire comme les seigneurs Consulz (f° 22, v°). Et sont en ladicte procession les Seigneurs Ouvriers en [7] leur luminaire tout neuf, en [8] les armes de l'œuvre. Et aussi les Consulz de mer en [9] leur luminaire toute neufve, en [10] les armes de consolat de mer. Et partis ladicte procession de ladicte esglise de Nostre Dame de Tables. Et vont en [11] ladicte procession les mestiers dedans escriptz. — *Item* quant ladicte procession veult partir de l'église, le notaire du Consolat s'en va premier par l'Agulherie [12], en [13] son cartel [14], auquel sont escript les mestiers et l'ordre comment doyvent aller, laquelle ordre est icelle : premièrement, la première, la grande croix de ladicte esglise de Nostre Dame de Tables. — Et après, escarceliers [15], poliers [16], jupiers[17], balansiers[18], espaziers[19], sabatiers[20], aucuns barbiers, liayres [21], taverniers, gayniers [22], sartres [23], penheyres [24], peyriers [25], fustiers [26] du portal [27] de Lates, blanquiers [28], merciers de Nostre Dame, merciers de l'Agulherie, espiciers (f° 23 r°) et chandeliers [29] de cire, merciers de la Corréserie [30], sediers [31]. — Davant poyvriers [32] va ung clerc en [33] une sobreveste [34] faicte à gras [35] de poyvre, que porte une crois grandete. Et

[1] Sinon. — [2] Avec. — [3] Pavillon. — [4] Avec. — [5] Torche. — [6] Id. — [7], [8], [9], [10], [11] Avec. — [12] Aiguillerie, rue des marchands d'aiguilles. — [13] Avec. — [14] Tableau, liste. — [15] Marchands d'escarcelles. — [16] Marchands de volailles.— [17] Ceux qui font les jupes. — [18] Fabricants de balances. — [19] Fabricants d'épées. — [20] Cordonniers. — [21] Relieurs. — [22] Marchands de gaînes. — [23] Tailleurs. — [24] Peintres. — [25] Ceux qui travaillent la pierre. — [26] Ceux qui travaillent le bois. — [27] Portail. — [28] Tanneurs. — [29] Fabricants de chandelles. — [30] Ancienne rue. — [31] Marchands de soie. — [32] Marchands de poivre. — [33] Avec. — [34] Pardessus. — [35] Grains.

après viennent changeurs, et un clerc porte une petite crois devant lesdits pevriers [1] et changeurs. Ay veu que la petite crois que est après les ouvriers va devant les changeurs, car ainsi est de ancienne coustume, comme fut dict en la procession que ce fict du Corps de Dieu, l'an mil quatre cens XXXIX, à quatre de Juing. Après vont le notaire des seigneurs Consulz, aveucque le notaire des seigneurs Ouvriers, chascun en [2] sa torce [3], en les armes. Après vont consulz de mer, ouvriers, le pavailhon [4], lequel portent les seigneurs Consulz tous, et si ne y sont tous ou il n'en y peuvent estre ou porter, des seigneurs Ouvriers leur doivent ayder, et après le pavailhon viennent bourgeois et drapiers vermelhs [5], argentiers [6], mazeliers [7] (f° 23 v°).

37. — Envoi d'argent aux avocats et procureurs de la commune, a Paris

Item que puis que on sera entré au moys de may que sovent et tous jours, ledit notaire advise les seigneurs Consulz que facent leur préparation de tramectre à Paris, à leurs advocatz et procureurs leur procure [8] et argent, pour leurs pensions et les autres documens que leur auron a tramectre, affin que l'ayent de bonne heure devant [9] Saint-Bernabé, qui est à XI jours du moys de juing pour estre aux présentations.

38. — Juin. Élection du Baille

Item, le XXe jour du moys de juing, se elegit [10] ou eslit le Baille de Montpellier, et se elegit en l'esglise de Nostre Dame du Chastel, et est la forme de ladicte élection icelle : Monseigneur le gouverneur est au palais tout prest de matin [11], entour [12] deux ou trois heures, espérant [13] les seigneurs Consulz que doyvent venir amont [14] en [15] leurs robbes du consolat [16] (f° 24, r°). Et quant les seigneurs Consulz sont venuz tous ensembles, ledit monseigneur le gouverneur aveucques lesditz seigneurs Consulz, s'en entront [17] en la dicte esglise de Nostre Dame du Chastel. Et s'en vont à l'ostier [18] grant, presens le trésorier,

[1] Marchands de poivre. — [2] Avec. — [3] Torche. — [4] Pavillon, dais. — [5] Marchands de draps pourpre et écarlate. — [6] Orfèvres. — [7] Bouchers. — [8] Procuration. — [9] Avant. — [10] Élit. — [11] Dans la matinée. — [12] Environ. — [13] Attendant. — [14] Là-haut. — [15] Avec. — [16] Consulat, — [17] Entreront. — [18] Autel.

l'avocat et le procureur du Roy. Et monseigneur le gouverneur est apuyé de costé ou de les eschines[1] au grant hostier[2], et tous les seigneurs Consulz lui sont devant, et le notaire tient en ses mains le *Livre des Costumes,* auquel sont inscriptz les sacremens que font monseigneur le gouverneur et les seigneurs consulz, et ledit notaire lit premièrement cellui de monseigneur le gouverneur, et quant l'a leu, mect le livre sur ledict autier, et monseigneur le gouverneur mect la main droicte sur ledit livre, jure de faire et observer les causes contenues audit *Sacremental*[3], et puis ledit notaire tourne[4] reprendre ledit livre, et (f° **24**, v°) lit le sacremen[5], tel que doyvent faire les seigneurs Consulz. Et quant l'a leu, monseigneur le gouverneur prend ledit livre et le tient entre ses mains, et les seigneurs Consulz jurent que bon et loyal homme nommeront, ainsi que se contient audit *sacremental*. Et de tout ce lesdictz seigneurs Consulz en demandent instrument audit notaire. Et ce fait, tout homme saill[6] de l'esglise. Et se serche[7] toute l'esglise de bas et de hault, pour ce que aucun n'y demoure, affin que ne oyent les parolles ne les traictemens qui se font léans en ladicte esglise. Et ainsi ne y demoure autrui, mais tant seulement monseigneur le gouverneur, en[8] les seigneurs Consulz, et doyvent avoir d'encre[9] et papier pour escripre les noms du baylle et des autres curialz[10]. Et quant tout homme s'en est sallit[11], le notaire du Consolat[12] ferme bien (f° **25**, r°) les portes grandes, en clef, celles que sont devvers le palais, et icelle petite porte que est au font de l'esglise, par ou monseigneur le gouverneur entre du palais en ladicte esglise, aussi bien à la clef. Et puis ledit notaire s'en va par l'autre porte, par ou on va en le tinel[13] des chappellains, et vers le portal[14] du Peyron, et tantost après ferme ladicte porte à la clef. Et là dehors la porte, tient les clefz de la porte. Et ne doit pas ouvrir jusques que ledict monseigneur le gouverneur et les seigneurs Consulz ont élu Baille. Car en le privileige fait mention que de l'esglise ne doyvent saillir[15] jusques que ayent élu Baille. Et quant sont d'accord, que on eslu

[1] Dos. — [2] Autel. — [3] Livre des serments. — [4] Retourne, revient. — [5] Serment. — [6] Sort — [7] Cherche. — [8] Avec. — [9] De l'encre. — [10] Officiers de la cour. — [11] Sorti. — [12] Consulat. — [13] Corridor. — [14] Portail. — [15] Sortir.

Baille, deux ou trois des seigneurs Consulz viennent frapper à la porte, que on leur ouvre, et adoncques ledit notaire ouvre la porte, et lesditz deux ou trois seigneurs Consulz (f° **25**, v°) s'en vont quérir celui que ont élegit[1] pour Baille, et quant est venu ilz le presenton[2] à monseigneur le gouverneur. Et il est près aveucques les autres seigneurs Consulz à l'entrée de l'esglise, en ladicte porte que est devvers l'ostel[3] des seigneurs Chappellains, et le élu en Baille, en les autres seigneurs consulz qui sont venuz aveucques lui, sont dehors à l'entrée de la porte, et adoncques le notaire tient en ses mains le *Livre sacramental*[4], et lit le sacrament[5] du élu en Baille. Et quant est lu ledit sacrement, ledit notaire le baille à monseigneur le gouverneur, et ledit monseigneur le gouverneur reçoit le sacrement dudit Baille élu, devant[6] que entre en ladicte esglise. Et de ce, les seigneurs Consulz demandent instrument audit notaire, et adoncques lesditz seigneurs gouverneurs, consulz et éleu en Baille, se entrent en ladicte esglise pour faire les autres curialz[7]. Et tous autres gens demourent dehors, et ledit notaire du Consolat[8] tourne[9] fermer icelle porte à la clef (f° **26**, r°). Et fait la voulte[10] d'entour l'esglise, et se mect devant la grande porte de la dicte esglise, qui est devvers la porte du palays, et illec attend que tous les autres curialz[11] soient faitz et créez. Et quant sont créez les seigneurs Consuls vyennent frapper à la porte, et adoncques tantost le notaire du Consolat[12], celui qui aura les clefz, les gecte dessoubz la porte par le trou de la porte. Et les seigneurs de léans ouvrent les portes et baillent au notaire le papier ou son escriptz le Baille et les autres Curialz, et les publique[13] là à haulte voix, present le peuple là adjousté[14], estant ledit notaire sur le lumdar[15] de la porte, disant en ceste manière et forme :

Icy sont les noms des seigneurs Baille et autres Curialz de la Court ordinaire de la ville de Montpellier (f° 26, v°) pour l'an prouchainement venant. Et premièrement, baille est ung *tel;* — juge, messire *tel;* — notaire de monseigneur le baille est ung *tel;* sou-baille est ung *tel* ;—sou-juge messire *tel;* — notaire ou sou-baille ung *tel;* — viguier sire *tel;* assesseur, messire tel; — notaire ou viguier *tel.*

[1] Élu. — [2] Présentent. — [3] Maison. — [4] Le livre des serments. — [5] Serment. — [6] Avant. — [7] Officiers de la cour. — [8] Consulat. — [9] Retourne. — [10] Ronde. — [11] Officiers de la cour. — [12] Consulat. — [13] Publient — [14] Assemblé. — [15] Seuil.

Et ce fait, les seigneurs Consulz en demandent instrument audit notaire, et quant sont sailliz [4] de l'esglise prengnent congié, le baille et consulz, de monseigneur le gouverneur. Et s'en vont tous ensembles jusques à la maison dudit éleu en baille pour luy faire honneur. Et puis tout homme [2] s'en va disner en sa maison.

36. — Dimanche avant la St-Jean. Fête et Procession de la Ste Epine des Frères Mineurs

Item, le dimenche suivant [3] Saint Jehan du moys de juing est la feste de la saincte Espyne des Frères Mineurs. Et se fait solempnellement procession en laquelle vont les seigneurs Consulz en [4] leur luminaire et menestriers et pavailhon (f° 27, r°). Et les seigneurs Ouvriers leur font compaignie.

40. — xxiv Juin. Prestation de serment du Baille et de ses officiers

Item, le jour de la Nativité de Saint Jehan Baptiste, qui est a xxiiii du moys de juing, tous les seigneurs Consulz viennent au Consolat [5] pour oyr la messe là, en [6] leurs clercs, auxquels le doyvent faire assavoir [7] le vespre [8] pour accompaigner les; et si le faisoient assavoir aux seigneurs Ouvriers ne seroit pas mal fait. Et quant ont oy [9] leur messe, ils mandent [10] amont [11] au palais deux escuyers [12] du Consolat à monseigneur le gouverneur pour lui dire que quant lui plaira de venir, que les Consulz sont tous prestz, et monseigneur le gouverneur lui fait response telle que bon lui semble. Et adoncques les escuyers s'en retournent vers le Consolat pour faire leur relation. Mais le ung [13] demoure [14] au cher [15] de la Pelisserie [16], et se tient là jusques (f° 27, v°) que voit que monseigneur le gouverneur vient aveucques le baille nouvel. Et tantost [17] que le voyt venir, de grant cours [18] s'en va devvers le Consolat dire aux seigneurs Consulz que monseigneur le gouverneur vien. Et adoncques les seigneurs Consulz prestement se mouvent [19] et vont au quanton [20] de l'esglise de Nostre Dame de Tables, et les menestriers

[1] Sortis. — [2] Chacun — [3] Avant. — [4] Avec. — [5] Consulat. — [6] Avec. — [7] Savoir. — [8] Soir. — [9] Ouï, entendu. — [10] Envoient. — [11] Là-haut. — [12] Ecuyers. — [13] L'un d'eux. — [14] Demeure. — [15] Coin, angle. — [16] Rue des Pelletiers. — [17] Aussitôt — [18] Course, hâte. — [19] Meuvent mettant en marche. — [20] Coin.

vont touchant [1] devant [2] les seigneurs Consuls, et s'en entrent tous ensembles à Nostre Dame de Tables, et se montent sus en tribune, et là est le notaire, à l'angle apareilhé [3], en [4] son livre, et quant monseigneur le gouverneur et les seigneurs Consulz se sont assis, adonc le dit notaire lit le sacrement [5] à haulte voix, lequel doivent prester le baille et tous les autres curialz ou officiers. Et quant le sacrement est leu, le dit notaire lit en ung papier les noms du baille et des autres Curials [6] et après ledit (f° 28, r°) notaire s'en va devant monseigneur le gouverneur, et ledit livre mect tout ouvert devant monseigneur le gouverneur pour recevoir le sacrement [7], et ainsi que le notaire les lit, ung après autre disent en cette manière :

Cy sont les noms des seigneurs Baille et autres curials ou officiers de la Court ordinaire de la ville de Montpellier, pour l'an prochainement venant. Premièrement, Baille, le seigneur *tel* (Et vient et jure). Juge, monseigneur *tel* (Et vien et jure), etc

Et ainsi par orde [8] partent dempres [9] le fenestro [10] le Baille vien tout premiérement, et jure sur les sainctes evvangilles de Dieu, entre les mains de monseigneur le gouverneur, que tout ainsi qu'il a ouy lire audit *Sacramental* [11] il fera, et ainsi le jure. Et par conséquent jurent tous les autres curialz ou officiers, et le notaire du Consolat [12] est devant monseigneur le gouverneur tout de prè. Et quant tous (f° 28, v°) ont jurez, les seigneurs consulz en demandent instrument audit notaire de tout ce que c'est fait. Et adonc tous se descendent et s'en vont, et au sortir de l'esglise les seigneurs consulz prengnent congié de monseigneur le gouverneur, mais premièrement le prient de lui faire compaignie. Et monseigneur le gouverneur les mercie [13] de leur compaignie. Et adoncques s'en vont au Consolat, les menestriers toujours allant devant les seigneurs consulz, et le baille s'en va aveucques monseigneur le gouverneur pour lui faire compaignie jusques au palais. Et quant monseigneur le gouverneur est au palays, adonc prend congié de lui, et puis s'en va là où lui plaist. Et quand les seigneurs consulz sont retournés au Consolat [14] vont tous ensembles aveucques leurs seigneurs clercs ou sans eulx, si veulent aller

[1] Jouant.— [2] En avant.— [3] Préparé.— [4] Avec.— [5] Serment.— [6] Officiers de la Cour. — [7] Serment. — [8] Ordre. — [9] D'après. — [10] Petite fenêtre. — [11] Livre de serment.— [12] Consulat — [13] Remercie. — [14] Consulat.

vijoler [1] à monseigneur Saint Jehan. Et de là s'entournent [2] au Consolat, et de là chascun s'en va à son hostel [3].

41. — Nomination des prèposés de la draperie

Item, ce même jour de matin se fait l'élection de MM. les *sobrepauzatz* [4] sur la draperie, et le second consul de l'année est toujours le premier *sobrepausat.* — F° *IIII c XX* au *Petyt-Thalamus.*

42. — XXV juillet. — Procession de saint Jacques

(F° **29, r°**) *Item,* à XXV de jullet est la feste de monseigneur Saint Jacques et se fait la procession là où vont les seigneurs consulz, en leur luminaire, pavailhon et menestriers et partit de l'esglise de monseigneur Saint-Jacques de laquelle les seigneurs consulz sont patrons, et y doyvent convoyer [5] les seigneurs ouvriers et doit sonner la grosse cloche.

43. — Dernier jour de juillet. Procession de saint Germain.

Item, le derrenier [6] jour de jullet est la feste de monseigneur Saint-Germain, et icellui jour se fait la procession. Et si ne se fait cellui jour, elle se fait à Saincte Croix, dedans les octaves de Pasques, en laquelle procession vont les seigneurs consulz en la forme et manière que aux autres.

44. — XVI aout. Procession de saint Roch (aux Jacobins)

[Cet article est en note et à la marge :]

Item, le XVI d'aoust est la feste de monseigneur Saint Roc, enfant de Montpellier, et est fondée chapelle aux Jacopins, et les seigneurs consulz vont cedit jour aux honneurs audit couvent, et ne y a que unh pavailhon [7]. Se sonne la cloche de Nostre Dame de Tables, ledit jour, en la honneur du saint.

45. — XXV aout. Procession de saint Louis (A Sainte-Foy)

Item, à XXV d'aoust est la feste de Monseigneur Saint Loys et cellui jour se fait la procession en l'esglise de Saincte Foy,

[1] Prier. — [2] Retournent. — [3] Maison. — [4] Prèposés. — [5] Convier. — [6] Dernier. — [7] Dais, pavillon.

en laquelle procession (f° 29, v°) vont des seigneurs consulz une partie, et l'autre partie vont à la procession de Nostre Dame du Chastel, et ne se porte pavailhon ne luminaire, ne les menestriers ne y vont point.

46. — Rappel de la coutume concernant l'entrée du vin et des raisins

Item, quant vien à l'entrée de vendenges [1] ledit notaire doit adviser les seigneurs consulz, affin qu'il ne se mecte fruche [2] ne vin, contra [3] la teneur du previleige, que facent faire la cride [4] accoustumée que est escript au *Livre des Coustumes* du Consolat [5] en le feulhet intitulé cc xxx ii, laquelle cride ne est faicte par négligence grant temps a.

47. — Rentes du bois de Valène, en 1398

Item, l'an mil ccc nonante huyt furent rendiers [6] de Valenne, des tailhes [7] de l'Osselier et de Taurier, sire François Teyssier, mazelier de porc, et sire Jehan Puech, laboureur, et fut pour cinq ans finissant à Nostre Dame de Mars, l'an mil cccc iii. Et est assavoir que en Valenne ne a (f° 30, r°) en tout, mais [8] que treze tailhes, mais pour ce que l'Ostelier est petit tailh [9], lui est adjousté le Taurier. Et ainsi ne y a que douze et se doyvent tailher [10] en la forme qui s'ensuit.

48. — Énumération de ses coupes

Item, premièrement après les tailhs [11] de l'Ostelier et Taurier, que se ara esté venduz et tailhez que tiennent l'an mil cccc iii, se doit tailher le tailh de Bormidol *alias* de la Roquette. — Et après la Roquette, se doit tailher le talh de Monberras dels Selhols.— Et après Monberras de Seghol, se doit tailler le tailh de Monberras de les Sorgue.—Et après Monberras de les Sorgues, se doit tailher le tailh des Caravetas, lequel est premier en nombre. — Et après cellui de Caravetas, se doit tailher le tailh de Vessieyres. — Et après cellui de Vessieyres, se doit tailher cellui de Cavayrol. — Et après cellui de Cavayrol, se doit (f° 30, v°) tailher cellui de les Ayras. — Et après cellui de les Ayras, se doit tailher cellui des Maulx-

[1] Vendange. — [2] Fruit, récolte. — [3] Contre. — [4] Cri public. — [5] Consulat. — [6] Fermiers. — [7] Coupes — [8] Plus. — [9] Coupe, — [10] Couper. — [11] Id,

passes. — Et après cellui des Maulxpasses, se doit tailher cellui de les Cortz, autrement de les Maisons. — Et après cellui de les Maisons, se doit tailher cellui de la Leuréde [1]. — Et après cellui de la Leurède, se doit tailher le derrenier que est cellui du Fer.— Et ainsi en y a douze.

Si ce povoit faire que ont gardisse [2] les tailhs de Monborras et des Clausels, que ne dissipent ne se tailhent, par temps y auroit si de beaux arbres, que s'en pourroient faire naufz [3] et galées [4] et autres navires. Et se pourra bien faire que en ce que est venus bastira bien à tailher les autres tailhs.

49. — Défense d'y laisser pénétrer le bétail

Item, est assavoir que le notaire du Consolat (f° 31, r°) doit notifiier et bien enhorter [5] deux seigneurs Consulz quant se vent ung tailh [6] de Valenne, qu'en la tailhée [7] nouvelle n'y se doit mectre aucun bestial [8] gros ne menu, et especiallement nulles cabres [9], car si se mectoit aucun bestial le bois se gasteroit, pour la nouvelle tailhade [10] que se brouteroit et seroit perdu, et par ce se bastardiroyt [11] le bois. Et quant les seigneurs Consulz vendent les herbes, doyvent excepter les tailhades que de quatre ans aucun bestial ne y doit entrer, mais ce doyvent mectre en deves [12], affin que ne disent les forestiers ne homme de la Val de Montferrand, car desdits forestiers et de ceulx de la Val seroit grant proufit et du bo is dommaige. Et doyven bien garder ce les seigneurs Consulz et autres de la ville. Car le bois de Valenne est le plus bel fond [13] que la ville aye. (f° 31, v°). Et si bestial est trouvé en deves ou est en les tailhaides [14] nouvelles, les forrestiers de Valenne, ceulx qui sont pour les seigneurs Consulz et ceulx que lesdits seigneurs ou le notaire, lequel est juge de tout Valenne, ou son lieutenant, y depputeroient, les doyvent mener pris et en arrest au mas de Caravetas.

[1] Nom d'une coupe, ainsi que tous les autres noms cités dans ce chapitre. Leurède, de *leuréda*, lieu où croît du lierre. — [2] Gardât. — [3] Nefs, navires. — [4] Galères. — [5] Exhorter. — [6] Coupe. — [7] Idem. — [8] Bétail, — [9] Chèvres. — [10] Coupes. V., pour la signification distincte des mots *tail*, *tailhe*, *taillée*, *tailhade*, le glossaire, v. *talh*. — [11] Abâtardirait — [12] Défense. — [13] Bien-fond. — [14] Coupes.

50. — XXXI AOUT. FÊTE ET PROCESSION DES MIRACLES (A NOTRE-DAME DES TABLES)

Item, le derrenier jour d'Aoust que est à XXXI d'Aoust, est la feste des Miracles de Nostre Dame de Tables de Montpellier, et les seigneurs Consulz vont à la procession en leur luminaire et pavailhon, et leurs menestriers tout en la forme de les autres. *(En note :* Et Messrs les Ouvriers y vont aussi, en [4] le pavailhon et la ymage de la glorieuse Vierges Marie.)

51. — 1er SEPTEMBRE. VIJOLADES DE SAINT GILLES

Item, le premier jour de Septembre est la feste de Monseigneur Saint Gile. Et est assavoir que pour révérence de Nostre Seigneur Jésus-Christ et de sa bonne vraye mère, et de toute la court célestialle [2] de Paradis, et especiallement pour honneur des miracles de Nostre Dame (f° 32, r°) de Tables, les seigneurs Consulz vont vijoler [3] acompaignez des seigneurs Ouvriers de la Comune Clausure [4], des Consulz de mer, des Scindicz, et de tous les autres officiers, et tout homme qui aye robbe du Consolat [5] de livrée la doit adoncques porter. Et y sont les menestriers touchant [6] devant, et toute la *luminairia* [7] de torces [8] des seigneurs Consulz, des Ouvriers et des Consulz de mer. Et quant partissent [9] du Consolat, il [s] vont tout l'entour de l'esglise de Nostre Dame de Tables, et puis entrent dedans pour vijoler, par la grant porte devvers les Changes. Et la à l'entrée sont le prieur des Consulz, le serviteur des seigneurs Ouvriers et le serviteur des Consulz de mer. Et chascun tient en ses mains, une quantité de chandelles [10] de cire deneyrals [11] et le prieur en baille une à chascun des seigneurs Consulz grans et sindicz, et (f° 32, v°) une autre à chascun de tous leurs officiers, et le serviteur de l'ouvre une à chascun de ses maistres, et cellui des Consulz de mer une à chascun de ses maistres, et quant ont vijolé là, ils s'en vont à l'esglise de monseigneur Saint Fermin et environ et toute l'esglise entour. Et puis s'en entrent dedans par la grant porte de la Carrière [12] Droicte et la prengnen chascun sa chandeille,

[1] Avec. — [2] Céleste. — [3] Prier. — [4] Commune Clôture, administration du système de défense de la ville. — [5] Consulat. — [6] Jouant. — [7] Luminaire. — [8] Torches. — [9] Partent. — [10] Chandelles. — [11] De la valeur d'un denier. — [12] Rue.

ainsi comme est dit dessus, et vijolent [1] y là tant que se poingne à dire le *Salve, regina,* et quelque oraison de la sacrée Vierge Marie. Et ce fait s'en vont tout droit amont [2] vers la Fabrerie [3] et par la carrière [4] de maistre Jacques de Saint-Jehan et par Castel-Mouton, et dessendon [5] par la Blanquerie [6]. Et s'en vont en l'église de monseigneur Saint Gilles, *alias* Sainte-Catherine, que est de les Dames Mourgues [7] de Saint Gille, et la (f° 33, r°) chacun prend sa chandeille [8] comme devant, et *vizolon* [9] jusques que est chanté par lesdictes mourgues le *Salve, regina,* et quelque oraison de Nostre Dame et de monseigneur Saint Gille. Et quant on *vijolat* [10] sortissent [11] de là, et s'en vont tout droit passer par la Coyraterie [12] de la Coyreterie (*sic*), et par l'Agulherie [13] et par la Correiarie [14] et par Taules [15] au Consolat [16], et là *veizolont* [17] en la chappelle du Consolat, chascun en sa chandelle, et les deux chappellains du Consolat sont tous prestz, et revestutz, et chantent le *Salve, regina,* et d'autres oraisons de la Benoicte Vierge Marie. Et puis chascun s'en va en son hostel.

52. — XXV Septembre. Fête de saint Cléophas

Item, à XXV de septembre est la feste de monseigneur Saint Cléophas, disciple de Nostre Seigneur Dieu Jésus Christ, et cellui jour les seigneurs Consulz ne font procession ne autre solennité expresse, car lendemain de Pasques lesdits seigneurs Consulz font en l'honneur du dit Corps (f° 33, v°) Saint ladite procession en leur pavailhon [18], et en [19] leurs menestriers, mais au temps passé fust ordonnée une cride [20] en l'onneur du Corps Saint, de laquelle la teneur s'ensuit :

Barons, mande la Court de nostre seigneur le Roy de France et fait assavoir à toute personnes, de quelque condition qui soit, que, attendu que demain est la feste de monseigneur saint Cléophas, disciple de Nostre Seigneur Jésus Christ, et que par icellui Dieu a fait et fait toujours mout [21] de miracles et que son saint corps est en cette ville, et attendu aussi que sainte Eglise le dénonce pour coulant [22], que tout le monde face feste cou-

[1] Prient — [2] Là-haut. — [3] Rue de ceux qui travaillent le fer. — [4] Rue. — [5] Descendent. — [6] Rue des tanneurs. — [7] Religieuses — [8] Chandelle. — [9] Prient. — [10] Prié. — [11] Sortent. — [12] Rue des corroyeurs — [13] Rue des marchands d'aiguilles. — [14] Rue des marchands. — [15] Place des changeurs. — [16] Consulat. — [17] Prient. — [18] Pavillon, dais. — [19] Avec. — [20] Cri public. — [21] Beaucoup. — [22] Jour où l'on chôme.

lant par tout demain, en l'onneur de Dieu et de la benoite Vierge Marie et dudit monseigneur saint Cléophas et de toute la Court Célestial [4] de paradis. Et qui à l'encontre de ce fera, — ladicte court y fera,— ce que faire y devra — sans toute mercy.

Bien est vérité que le vespre [2] tous les chappellains de Saint Firmin pourtent le Corps Saint à saint Bartholomieu, les seigneurs Consulz et Ouvriers les (f° **34, r°**) accompaignent, et lendemain au retourner vérité est que les seigneurs Ouvriers doyvent porter leur pavailhon [3] et les seigneurs Consulz les doyvent acompaigner. Et les seigneurs Consulz font porter les verges.

53. — VIII OCTOBRE. FÊTE DE LA CONSÉCRATION DE LA CHAPELLE DU CONSULAT. REPAS DU CONSULAT

Item, a v du mois d'Octobre est la feste de la sacration [4] de la chappelle du Consolat, et est assavoir que la vigille de ladite feste au vespre [5] doit sonner la grosse cloche, et le lendemain de matin [6], et la tierce sonne à la procession, et laditte vigille les seigneurs Chapellains de l'église parrochialle de monseigneur Saint Fermin viennent au Consolat [7] et là en laditte chapelle chantent solempnelle vespres de Nostre Dame. Et quand sont dictes le Clavaire [8] du Consolat a fait appareillher [9] sus en la salle pain blanc, vin et chastagnes [10] pour boire aux susdits seigneurs Chappellains, et le chappellain qui chante pour les seigneurs Consulz en ladicte chappelle a bien parée ladicte chappelle de *verdesca* [11] et d'autres (f° **34, v°**) paremens, et doit mectre hors, à la grant porte du Consolat [12] une taulete [13] petite, clavelée [14] en ladicte porte, en laquelle est escript le seigneur evesque que sacra [15] la dicte chappelle, et toutes les pardonnances [16] que y donna le jour de la feste, et mais [17] tous les jours de les octaves que sont en somme.

54. — PROCESSION DE SAINT CLÉOPHAS

Et quant vient lendemain tous les seigneurs Consulz, et mais tous les autres officiers *sus expressats* [19], en le chapitre des miracles de Nostre Dame des Tables, viennent au Conso-

[4] Céleste. — [2] Soir. — [3] Dais, pavillon. — [4] Consécration. — [5] Soir. — [6] Dans la matinée. — [7] Consulat. — [8] Receveur municipal. — [9] Préparer. — [10] Châtaignes. — [11] Verdure — [12] Consulat. — [13] Petite tabl·. — [14] Clouée.— [15] Consacra.— [16] Indulgences.— [17] De plus.— [18] Idem.— [19] Dits.

lat [1] pour oyr une solempnelle messe qui se chante en note solempnellement, et y a de bons chantres, laquelle messe chanté ung des curez de Saint Fermin, et dicte icelle messe se fait une belle procession en laquelle les seigneurs Consulz portent leur pavailhon [2]. Et y sont les menestriers en leur livrée, que vont touchant [3] devant les reliquaires que sont dessoubz ledit pavailhon. Et fait la procession le sacrestain [4] de Saint Fermin (f° **35**, r°), qui est chanoine de Maguelonne. Et porte en ses mains le chef du corps sains monseigneur Saiut Cléophas, et chascun des seigneurs Consulz, ouvriers, consuls de mer, scindicz, et tous autres officiers et serviteurs du Consolat doyvent et sont tenus de suyvre ladicte procession, et chascun porte une chandeille [5] blanche de cire, en laquelle sont paintes les armes du Consolat, et fait icellui chemin la dicte procession :

Parte du Consolat [6], et là se entre dedans l'église de Nostre Dame de Tables, par la porte devvers le Consolat, et s'en yst [7] par la grand porte devvers Taules [8], et s'en va par tout le long de la Correjarie, entre au *canton* [9] dessus l'Arch [10] Saint Nicholau, et s'en entre jusques à l'Arch [11] d'en Roque, et jusques au *canton* [12] de la Pierre, et de la Pierre s'en va par la carrière [13] Trespassans jusques à la poinche [14] de la Saunerie, et là se vire et monte s'en par la Frenarie [15] et par l'Argenterie [16] et s'en entre au Consolat. Et puis tout homme [17] des Consulz s'en vont (f° **35**, v°) disner, et le Clavaire [18] du consolat [19] s'en entre en la clavairie [20], et appareille [21] d'argent que baille aux Seigneurs Chappellains et aux menestriers. C'est assavoir au chappellain qui a chanté la messe, quatre blans ; — et au diacre et sousdiacre, à chascun, ung gros ; — et à chascun des seigneurs Chappelains, chantres que la seront et chanteront au fenestrol [22], deux blancs ; — et à chascun des autres chappellains qui sont de l'église de Saint Fermin, ung gros ; — et à chascun des autres chappellains

[1] Consulat - [2] Dais, pavillon — [3] Jouant.— [4] Sacristain.— [5] Chandelle. — [6] Consulat.— [7] Sort.— [8] Place des Changeurs — [9] Coin.— [10] Arceau. — [11] Idem. — [12] Coin. — [13] Rue. — [14] Pointe — [15] Rue des marchands de froins. — [16] Rue des argentiers. — [17] Chacun. — [18] Receveur municipal. — [19] Consulat. — [20] Bureau du receveur municipal. — [21] Prépare. — [22] Petite fenêtre

qui suyvront ladicte procession, cinq deniers. Et ce fait chascun s'en va, et quant vient devvers le vespre [1] les dits chappelains de Saint Fermyn tournent [2] au Consolat, et là en la chappelle se disent unes vespres solempnelle, comme icelles de devant. Et le Clavaire appareille pain, vin et chastagnes [3] et goustent, et puis tout homme s'en va.

55. — IX OCTOBRE. PROCESSION DE SAINT DENIS

Item, à IX d'octobre est la feste (f° 36, r°) de monseigneur Saint Denis, et les seigneurs Consulz vont à la procession en [4] leur luminaire, pavailhon [5] et menestriers, tout en la manière des autres procession. Et se sonne la grosse cloche.

56. — XI OCTOBRE. PROCESSION DE SAINT FIRMIN.

Item, à XI dudit mois d'octobre est la feste de monseigneur Saint Fermin. Et les seigneurs Consuls vont à la procession en la forme et en la manière que es autres.

57. — XVIII OCTOBRE. FÊTE DE SAINT LUC. LES CONSULS ASSISTENT A L'OUVERTURE DES COURS DE L'ÉCOLE DE DROIT

Item, à XVIII du dit moys d'octobre est la feste de monseigneur Saint Luc, et lendemain les seigneurs docteurs legistes et decretistes commenceront de lire [6] pour l'an advenir, et les seigneurs Consulz en [7] leurs robbes du Consolat, aveucques leurs escuyers, portent les verges devant eulx, et leur vont faire honneur à leur principe [8]. Et car les seigneurs docteurs en tout l'Estude [9], davant [10], que commencent, vont oyr messe à Predicateurs [11], les seigneurs y mandent ung escuyer pour (f° 36, v°) regarder quant sera dicte la messe, affin que quant les seigneurs docteurs seront montez en chaytres [12] et ont commencé, que les seigneurs Consulz viennent et s'en entrent en l'auditoire, et est acoustume que se assiectent [13] en les banques [14], et tantost rendent graces au *arrenguat* [15] par le docteur, se lyèvent et s'en vont à ung autre. Et avoir esté et suyvi toutes les auditoires, ils s'en viennent aux Escolles (*Ce qui suit a été ajouté en note*) des Ars [16] pour estre au prin-

[1] Soir. — [2] Retournent. — [3] Châtaignes. — [4] Avec. — [5] Dais. — [6] Enseigner. — [7] Avec. — [8] Ouvertures des cours. — [9] L'université de Droit. — [10] Avant. — [11] Prédicateurs. — [12] Chaires. [13] Asseyent. — [14] Bancs. — [15] Harangue. — [16] Arts.

cipe du magister desdites escolles et puis s'en retournent au Consolat [1].

38. — Fin octobre. Nomination des électeurs. Élection des ouvriers de la Commune Cloture

Item est assavoir que le derrenier [2] jour du moys d'octobre se fayt cloque [3] de la cloche moyenne du cloquier [4] de Nostre Dame de Tables de la ville de Montpellier, pourceque les consuls des mestiers viennent au Consolat [5] pour rendre électeurs des seigneurs ouvriers de la Commune Clausure [6] de ladicte ville, et les doyvent rendre au notaire du consolat presens les seigneurs consulz si leur plaist, et doyvent rendre des mestiers que ont acoustume antiquement d'y estre, et (f° 37, r°) doyvent estre quatorze de les sept eschelles [7], deux pour chascune eschelle, et, quant tous son rendutz, lesditz seigneurs consulz appellent ledit notaire pour veoir quels hommes ont esté renduz en électeurs pour consulz des mestiers. Et si voyent que soient bons hommes et sufficiens [8], ilz les ont pour agreables. Et si ne sont souffisans [9], lesditz seigneurs consulz renoncent ou cassent iceulx, et entre eulx se tirent d'une part et appellent le notaire pour escripre ce que lui sera commandé par lesditz seigneurs consulz, et concordamment entre eulx en tirent XIIII autres électeurs plus souffisans, et ledit notaire les escript par eschelles, et quant sont d'accord d'iceulx XIIII, ilz les mandent quérir [10] par leurs escuyers que viennent au Consolat, et quant sont tous venus, les seigneurs se entrent tous ensembles, aveucques lesdictz XIIII bons hommes électeurs et notaire, en chapelle du Consolat. Et y sont entrés II, ou III, ou IIII, ou mays [11] des hommes pour faire tesmoings, car (f° 37, v°) de tout en fait instrument le notaire, et les seigneurs consulz tous estant apoyez [12] des escuyers à l'autel de ladicte chapele, et le notaire tient en ses mains le *livre de les Coustumes et Sacramentalz* [13], auquel est escript le sacramental [14] que doyvent prester électeurs d'ouvriers, lequel sacrement [15] est tel :

[1] Consulat. — [2] Dernier. — [3] Cloche. — [4] Clocher. — [5] Consulat. — [6] Commune Clôture. — [7] Section électorale. — [8] Suffisants, capables. — [9] Idem. — [10] Envoient chercher. — [11] Plus — [12] Appuyés, accompagnés. — [13] Livre des serments. — [14] Formule de serment. — [15] Serment.

Ieu [1] *tel*, électeur d'ouvriers, jure à vous, seigneur consulz de Montpellier, que bons et léaulx, fidels et sufficiens [2] Ouvriers éliray, selon que mieulx ma conscience me déclarera, et viendray demain à la cloche pour retraire ouvriers, et, devant ladicte publication, lesditz ouvriers, directement ou indirectement, ne manifesteray à aucune personne que soye, se Dieu me ayde, no iceulx sains evvangilz *de me tocatz* [3].

Et quant ledit sacramental est leu par ledit notaire, il baille le livre à un des seigneurs consulz, et especiallement du premier consul, car est lieutenant du baille et (f° **38**, r°) quant a receu ledit livre, ledit notaire s'entourne [4] en sa place, et nomme *en* ung cartel [5] que tient, de papier, auquel sont escripz eschele [6] par eschele les noms desditz XIIII preudomes electeurs tout en la forme que s'ensuit.

Icy sont les noms des XIIII preudomes eleutz pour estre Electeurs des seigneurs ouvriers de la Commune Clausure [7] de la ville de Montpellier, pour l'an prochainement venant; premièrement, pour l'eschelle de dimenche [8] sont *tels*, etc.

Et ainssi quant ont nommé le premier, icellui va jurer en les mains d'icellui seigneur consul que tient le livre, et jure que ainsi quant a ouy lire au Sacramental [9] qu'il fera. Et ainsi l'ung après l'autre viennent jurer. Et, quant tous ont juré, les seigneurs consulz en demandent instrument au notaire, et puis se sailhent [10] hors de la chappelle. Et aussi tous les autres, excepté le notaire, qui leur monstre et laisse ung papier, auquel sont escriptz (f° **38**, v°) les mestiers que doyvent estre cellui an ouvriers et sil et sera. Et en icellui mesmes papier doyt escripre les noms des ouvriers que seront pour cellui an. Et quant le notaire les a bien informez de tout, il s'en va dehors et ferme la porte après lui, en [11] le verrouilh et à la clef. Et ne leur doit ouvrir la porte jusques que sont tous de bon accord; et quand sont de bon accord de faire leur faitz, ilz viennent à la porte et tapent [12], et ledit notaire est là tout prest et leur demande si sont d'acordz. Et s'il disent tous que ouy, il leur doit ouvrir, et si les ung disent que oy et les autres disent que non, ledit notaire ne leur doit point ouvrir jusques à ce que tous soient d'acordz. Et adoncques quant

[1] Moi — [2] Suffisants, capables. — [3] Touchés par moi. — [4] Retourne. — [5] Tableau, liste. — [6] Section électorale. — [7] Commune Clôture. — [8] Dimanche. — [9] Livre de serment. — [10] Sortent. — [11] Avec — [12] Tapent, frappent.

tous sont d'accord ledit notaire leur ouvre. Et chascun s'en va disner en sa maison. Et portent le cartel [4] de papier où sont escriptz les noms des ouvriers bien clos et segellé [5]. Et quant vient lendemain, qui est le premier jour de novembre, et (**F° 39, r°**) feste de tous les sains de Paradis, tous les seigneurs consuls viennent au consolat [3] pour oyr messe, et à une heure se continue la cloche du gros *seing* [6], et quant tous sont adjoustez [5] sonnent la cloche grosse à la cloche du *senh* [6] du consolat, pour que tous consulz des mestiers et autres viennent oyr la publication des ouvriers. Et quant les seigneurs consulz ont oy la messe, ils mandent quérir [7] leur clerc, especialement le docteur, pour faire là une petite collation [8], car docteur le doit faire, car les seigneurs luy doyvent avoir baillé, v ou vi jours devant la feste de Tous Sains, ung cartel [9] de toutes les réparations que ont faictes les seigneurs ouvriers passez, tant en la muraille, portaulx, portes et chemins. Et quant ladicte collation est faicte, et cellui électeur que tient le cartel clos et segellé [10], où sont escriptz tous les noms des sept preudomes elutz en ouvriers, et le notaire le prent et lit le préambulle que y est, et puis les noms desditz ouvriers, lequel (**f° 39, v°**) préambule est tel :

Cy sont les noms des vii bons hommes eleuz, par les xiiii preudomes électeurs des sept escheles [11] en [12] ouvriers de la Commune Clauzure [13] de la ville de Montpellier, pour l'an prochainement venant; premièrement pour l'eschele du dimergue [14] *tel*, pour l'eschele du lundi *tel*, pour l'eschele du mardi *tel*, pour l'eschele du mercredi *tel*, pour l'eschele du jeudi *tel*, pour l'eschele du vendredi *tel*, pour l'eschele du samedi *tel* (les nominant par noms et sobrenoms [5], et le mestier de quoy ilz sont et se tiennent.)

Et quant ledit notaire a tout leu et publié, les seigneurs consulz en demandent instrument au notaire, et de tout en fait instrument, de ce du jour du devant et d'icellui jour. Et tout ce mect en ung instrument tout à plain [16] au *grant Livre de papier*, où se ordonnent à plain tous les instruments des consolatz [17], baylias [18], consolat de mer (**f° 40, r°**), ouvriers et scindicatz, et puis tout homme s'en va à sa maison ; toutefoiz

[4] Tableau, liste. — [5] Scellé. — [3] Consulat. — [6] Signal. — [5] Réunis. — [6] Signal. — [7] Envoient chercher. — [8] Discours. — [9] Tableau. — [10] Scellé. — [11] Sections électorales. — [12] Qualité de. — [13] Commune Clôture. — [14] Dimanche. — [15] Surnoms. — [16] Tout au long. — [17] Consulats. — [18] Baillies

devant que ladicte collacion [1] se face, les seigneurs consulz ou le notaire mandent [2] à la cloche du Consolat un escuyer [3] pour le cloquer [4] ou fraper v ou vi coups à ladite cloche, pour ce que celluy qui est au clocher de Nostre Dame de Tables sonne la grosse cloche, pour ce que le peuple et consulz de mestiers y viennent pour oyr ladicte publication. Et quant tout ce est fait, les seigneurs consulz, les seigneurs clercz et les électeurs et tout le peuple *parton* [5] du Consolat, et s'en vont disner. Et y là devant que les seigneurs consulz se partent [6] du Consolat, le notaire les doit adviser que au vespre [7] après disner doyvent venir au Consolat, en [8] leurs robbes, pour aller au sermon, en [9] leurs clercs, auxquelz ilz doyvent avoir mandé, et en [10] leurs escuyers et autres serviteurs. Et ont acoustume [11] de aller oyr vespres et le sermon (f° 40, v°) aux Predicateurs. Et partis du sermon, passent par le Couraul et vont vijoler [12] à Saint Guilhem, à Nostre Dame de Tous Sains. Et enapres [13] quant vient au chef [14] de trois ou de quatre jours, les seigneurs consulz mandent quérir [15] par leurs escuyers [16] les eleuz en [17] ouvriers, affin que facent le sacrement [18] acoustumé et aucunes fois les seigneurs consulz ne les mandent quérir pour jurer, jusques à ce que est passée la feste ou foyre qui se tient à Pézenas, laquelle se appelle la foyre de Tous-Sains. Et quand sont venuz et ont jurez, les seigneurs consulz en demandent instrument au notaire, et ce, ce mect et escript en l'instrument de devant. Et quand tout ce est faict, quant vient *au cap* [19] de trois ou de quatre jours, après les ouvriers vielz [20] viennent au Consolat [21] aux seigneurs consulz et portent toutes les clefs des portaulx, lesquelles ont (f° 41 r°) prins l'an devant en instrument et par belle inventaire, lequel instrument a receu le notaire du Consolat. Et adoncques il prent le dit instrument et visite son inventaire si toutes les dictes clefs y sont. Et si non y sont toutes, lequel que icelles que y failhiront que se restituissent, car obligetz en sont en icellui instrument de rendre et restituir [22] toutes les heures

[1] Discours. — [2] Envoient. — [3] Ecuyer. — [4] Clocher, faire sonner. — [5] Partent — [6] S'en aillent. — [7] Le soir. — [8] Avec. — [9] Id. — [10] Id. — [11] Coutume. — [12] Prier. — [13] Immédiatement après. — [14] Au bout. — [15] Envoient chercher. — [16] Ecuyers. — [17] En qualité de. — [18] Serment. — [19] Au bout. — [20] Vieux, anciens. — [21] Consulat. — [22] Restituer.

que en seront requis par les seigneurs consulz, et especiallelement [1] à la fin de leur regimen [2]. Et quant ont rendues toutes les clefz, les seigneurs consulz mandent quérir [3] les ouvriers nouvelz par leurs escuyers, et quand sont venuz, ilz leur bailhent les dictes clefz, par inventaire et instrument, tout en la forme et manière que ont fait à leurs predecesseurs. Et quant les ont receues en icelle manière, ilz font porter les dictes clefz à leur serviteur, qui les porte en la clavarie [4] de l'œuvre. Et là se divisent [5] les dictes clefz et les autres (f° 41, v°; offices.

59. — Adoration des reliques de saint Come

Item pour ce que l'an mil cccc, monseigneur le cardinal de Venise, par devotion et par contemplation de son nepveu qui estoit prieur de l'esglise de monseigneur saint Cosme de Montpellier, donnat aux seigneurs consulz de ceste ville les os de la teste de monseigneur Saint Cosme, et les seigneurs consulz qui estoient adoncques paièrent l'argent de ce que coustoit de enchasser en ung petit chef d'argent fait. Et le leur tremis [6] et fust porté en solempnelle procession, par monseigneur l'evesque de Maguelone, à l'esglise de monseigneur saint Cosme, et de là tourna au Consolat [7]. Fust ordonné que les seigneurs consulz garderoient et conserveroient ledit chef, en leur chappelle du Consolat, ou faire garder par leur chappellain. Et chascun an, la vigille [8] de monseigneur saint Cosme, et la vigille de madame sainte Luce, le prieur de saint Cosme (f° 42, v°), ou le chappellain qui gouverne ladicte esglise pour lui, doit venir au Consolat, pour demander aux seigneurs consulz le chef de monseigneur saint Cosme, pour honnourer ou adorer le lendemain, que est la feste, le autel et l'esglise. Et pour le faire bayser aux bonnes gens qui ont devotion au benoit saint corps. Et les seigneurs luy doyvent faire bailler par leur chappellain, et, qui que ce soit qui l'emporte, doit pourmectre [9] en instrument et jurer de le retourner au Consolat, le jour mesmes de la feste, au vespre [10], tout tart, quant les gens se commenceront de retraire [11].

[1] Spécialement. — [2] Administration. — [3] Envoient chercher. — [4] Bureau du receveur de l'œuvre. — [5] Partagent. — [6] Transmit, envoya. — [7] Consulat. — [8] Veille. — [9] Promettre. — [10] Au soir. — [11] Retirer chez eux.

60. — XV AVANT NOEL. LE DOCTEUR DU CONSULAT EST AVERTI QUE LE JOUR DE SAINT THOMAS, IL DOIT ADRESSER UN DISCOURS AU PEUPLE.

Item, XV jours devant Noel ou entour [1], le dit notaire doit advizer les seigneurs consulz que mandent quérir [2] le seigneur docteur de leur conseil, pour lui dire et le adviser que, le jour de saint Thomas, doit faire au Consolat [3] au peuple une petite collation [4], comme est acoustume [5], sur les causes expressées [6] au chapitre prochainement suivant.

61. — XXI DÉCEMBRE. FÊTE DE SAINT THOMAS. DISCOURS DU DOCTEUR POUR ANNONCER LA FÊTE DE NOEL.

Item, le jour de la feste de monseigneur (f° **42**, v°) Saint Thomas l'apostre, qui est à XXI de décembre, les seigneurs consuls doyvent venir de matin [7] au Consolat, et là oyr la messe et faire sonner les deux cloches du clocher de Nostre Dame de Tables, moyenne et maieur, pour faire adjouster [8] consulz de mestiers et l'autre peuple. Et adjoustez [9] les consulz des mestiers et l'autre peuple doyvent avoir leur docteur, et par lui, là, au peuple, faire faire une collation [10] par manière de sermon, amonestant le peuple que toute personne se confesse et se mectent en état de grâce, pour honneur et pour révérence de la saincte benoite feste de la Nativité de nostre seigneur Jésus Christ, prochainement venant. Et que chascun se garde de jouer et de offendre [11] Nostre Seigneur et sa benoicte vierge Marie et la cour célestialle [12] de paradis, et de donner ne de faire excessives estrenes ne despences, et que ung chascun tiengne son hostel bien pourveu d'eaue, et garde bien le feu, en [13] les autres gracieuses et honnestes parolles et causes acoustumées de dire chascun an (f° **43**, v°) en ladite collation. Et devant ladite feste de monseigneur Saint Thomas, XI ou XII jours, ledit notaire, comme en le capitol [14] précédent se contient, doit avoir advisé lesdictz seigneurs consulz de avoir mander audict docteur de faire ladicte collation [15], afin qu'il la aye preste.

[1] Environ. — [2] Envoient chercher. — [3] Consulat. — [4] Discours. — [5] Coutume. — [6] Exprimées. — [7] Dans la matinée. — [8] Réunir. — [9] Réunis. — [10] Discours. — [11] Offenser. — [12] Céleste. — [13] Avec. — [14] Chapitre. — [15] Discours.

62. — Id. Nomination du Clavaire d'Aigues Mortes

Item cellui jour mesmes de monseigneur Saint Thomas, ou lendemain, lesdits seigneurs consulz, attendu que la présentation du clavaire[1] des émolumens du port royal d'Aiguesmortes, un an appartient à la présensation des ditz seigneurs consulz de Montpellier, et autre à la présentation des consulz dudit lieu d'Aiguesmortes, — et la présentation du sobre-entendent [2] des émolumens dessus ditz, de la dite réparation, dudit port appartient un an à la présentation des seigneurs consulz de Montpellier, et autre an à la présentation desditz consulz d'Aiguesmortes, et autre an à la présentation des scindicz de Lunel, et la institution desdictz clavaire et sobre-entendent appartient à monseigneur (f° 43, v°) le seneschal de Beaucaire et monseigneur le trésorier de Nimes, ou à leurs lieutenans, — lesquelles présentations se doyvent faire à chascun an à Nysmes, par lesdictz consulz et scindicz, ou de par eux auxdits monseigneur le seneschal et trésorier ou aultres lieutenans, la vigille de Noel advisent et regardent en le grant Thalamus à CXLII feulliez ou cartes [3], où est insérée la lectre du Roy nostre sire, et l'exéqution [4] d'icelle octroyée par monseigneur le Seneschal, que estoit adoncques, soubre [5] l'ordonnance desdictz Clavaire et sobre-entendant. Et si trouvent que icellui an à eulx appartienne la presentation des devant dictz clavaire et sobre entendant, ou de l'ung d'eulx, car aucunes foiz se estalite [6], que leur appartient de le un, et autre foiz se estalite que leur appartient de deux, et aucunes foiz se estalite que ne leur appartient ni de l'ung ni de l'autre, et ne convient mais avoir recours au *Registre de les lectres*, car ila [7] se trouvera pour ce que ung an et autre non, lesdictz (f° 44, r°) seigneurs consulz ont la présentation dudit Clavaire [8], et le tiers ont dudit sobre-entendent [9], et la trouveront en les lectres que chascun an tramectent sur ce à monseigneur le Seneschal, et au trésorier, en quelz ans on faitz lesdictes présentations. Et quant auront trouvé que ladicte présentation leur appartient, eulx tous ensembles de egual consentement doyvent eslire quatre bons hommes de ladicte ville de Montpellier,

[1] Receveur. — [2] Surintendant. — [3] Chartes. — [4] Mise à exécution. — [5] Sur. — [6] Trouve. — [7] Là. — [8] Receveur. — [9] Surintendant.

pour présenter ausdictz monseigneur le Seneschal et Trésorier que prengnent l'ung d'iceulx quatre pour faire le Clavaire, icellui an, et autres quatre bons hommes de ladicte ville pour présenter ausditz monseigneur le seneschal et au trésorier que prengnent ung d'iceulx quatre pour faire le sobre-entendant cellui an, et faicte par eulx ladicte élection, ont à faire une lectre close que de par eulx se adresse ausditz monseigneur le seneschal et trésorier, ou à leurs lieutenans, faisant mention en quelle manière ils ont esleu quatre bons hommes de la ville, lesqueulx (*sic*) (f° 44, v°) leur presenton[1], que de le ung d'iceulx fassent Clavaire icellui an à recevoir lesdictz émolumens de ladicte réparation dudit port, nommant les tous quatre au pié de ladicte lectre, et par semblable manière autres quatre que prengnent l'ung pour sobre-entendant, et que icelle lectre trameete à la journée à Nysmes, et le leur facent[2] présenter. Car si non estoient à la journée lesdits monseigneur le Seneschal et trésorier ne les attenderoient pas ung jour, mais feraient à leur plaisir lesdits Clavaire[3] et sobre-entendant[4]. Et que lesditz seigneurs consulz se advisent qu'il presenteront pour Clavaire, car si le *presentat*[5] et institué à ladicte présentation, à la fin de ses comptes de sa recepte de ladicte clavairie[6] non avoit que payer, le consolat payera ses faultes, car il aura esté présenté par les seigneurs consulz. Et y appert l'an mil trois cens septante, et a tant que a la requeste de maistre Arnaut Dolar, les seigneurs consulz que estoient adoncques, présentèrent le seigneur Guilhem (f° 45, r°) d'Agrefuelh, canabassier, et fust fait clavaire, dont le consolat emaprès[8] en paya pour sa faulte, car ne y avoit que payer une grant somme de monnoye; pourquoy serait bien fait, que quant les seigneurs consulz sur icelle cause ausdit monseigneur le Seneschal et trésorier, ou a leurs lieuxtenans, les advisent que quant instituront le clavaire, ledit présenté et lui feroient sa lectre, que le facent[9] obliger de rendre bon compte, et que lui facent[10] donner bonne sermente au mains ; selon la teneur desdites lettres réaulx[11], lesditz seneschal et trésorier ou leurs lieutenans ne doyvent, ne peuvent deneguer[12] que ne pren-

[1] Présentent. — [2] Fassent. — [3] Receveur. — [4] Surintendant. — [5] Présenté, proposé. — [6] Administration du receveur. — [7] Consulat. — [8] Qui vint immédiatement après — [9] Fassent — [10] Royaux. — [11] Dénier.

gnent ung desdictz presentez, et de faire le clavaire [1] s'il est présenté pour clavaire, ou de faire le sobre-entendent [2], s'il est présenté pour faire le soubre-entendent.

63. — Veille de Noel. On prie les clercs d'accompagner les Consuls

Item, la vegille [3] de Noël ou le jour de devant, ledit notaire doit adviser lesdictz seigneurs consulz que mandent aux seigneurs clercz de leur conseil, que leur plaise que le jour et les autres festes sollempnelles de Noël leur (f° 45, v°) plaise de venir au Consolat [4] chascune desdites festes solempnelles, de vespre [5], pour aller aveucques eulx à vespres et au sermon.

64. — Messe de Minuit (a Notre-Dame des Tables)

Item que la nuyt de Noël, au premier ou au second coup de matines, les seigneurs consulz se doivent adjouster [6] au Consolat, en [7] leurs chappelains, notaire, escuyers et menestriers, tous en [8] leurs robbes du Consolat, et de là partir tous ensembles, touchant [9] les menestriers devant, et se tirent [10] vers Taules [11] en [12] leurs torces [13], et se entrent à Nostre-Dame de Tables par la grant porte. Et se assoyent en leur banc, devant l'autel grant, et ouyr la matines et la messe des mynuyt, et au lever de Monseigneur chascun des seigneurs consulz et leur notaire doyvent avoir leurs torce de cire brillant, et se tenir agenoulhier, jusques à ce que le chappellain aye cumergué [14] et dicte et achevée la messe et l'office. Ce retournent par ladicte grant porte de ladicte esglise, les menestriers touchant [15] devant, et s'en tournent (f° 46, r°) au Consolat [16], et de là chascun prend congié, et s'en vont en [17] son escuyer et sa torce [18], et en [19] ses gens, à son hostel [20].

En note, écriture très-fine: Et lendemain chascun escuyer va quérir son maistre, en leur maison, et lui porter sa robe de consul, et lesditz seigneurs Consulz viennent de leur dite maison audit Consulat, et icellui, pour y assister en la chappelle à troys messes, en même temps que les seigneurs Ouvriers, vestus de leurs robes.

[1] Recoveur. — [2] Surintendant — [3] Veille. — [4] Consulat. — [5] Soir. — [6] Réunir. — [7] Avec, — [8] Idem — [9] Jouant.— [10] Dirigent. — [11] Place des Changeurs — [12] Avec.— [13] Torches. — [14] Communié. — [15] Jouant. — [16] Consulat. — [17] Avec. — [18] Torche — [19] Avec. — [20] Maison, hôtel.

65. — Dévotions de la Noel, de l'Octave, du jour de l'an de la Saint-Etienne et de l'Épiphanie

Item, le jour de Noël, après disner, lesdictz seigneurs Consulz se doyvent adjouster[1] au Consolat et de là mander quérir[2] leurs seigneurs clerac de leur conseil, les seigneurs Ouvriers et Consulz de mer, pour aller ensembleoyr vespre et le sermon, en[3] leurs chappellains, notaire et escuyers, tous en[4] leurs robbes du Consolat d'icellui an, et quant sont adjoustez[5] s'en vont tous ensembles oyr vespres et le sermon, deux des dictz escuyers portent les verges d'argent devant eulx, et ont acoustume de aller oyr vespres et le sermon, icellui vespre, à Frères Mineurs. Et le second et le tiers jours de Noël, et le jour *d'Agnneu*[6], et de la Parition[7], par semblable manière, vont de vespre[8] en[9] leurs clercz, ouvriers, consulz de mer, et acompaignez de tous leurs dictz serviteurs oyr vespres et le sermon. Nota que le jour de saint Estienne, lesdictz seigneurs vont oyr la messe (f° 46, v°) et le sermon à Saint Fermin, et le jour de St-Jehan de matin[10] à Nostre Dame de Tables, et les vespres comme dessus est dit, et vont communément le jour de saint Estienne aux Prédicadeurs, et le jour de saint Jehan à Saint Benoit, et le jour d'*Agnneu*[11] aux Carmes, et le jour de l'Aparition[12] aux Augustins.

Note en marge. — De matin viennent avec leurs robes de Consul, de la maison au Consulat, les escuyers après eulx, et illec[13] font dire la messe, et le xxvi décembre, et icelle ouye, s'en retournent à leur dite maison avec leur robes, escuyers, et après disner retournent au Consulat pour vespre, et illec s'assemblent et font venir les seigneurs Ouvriers Consulz de mer, et vont ouyr le sermon.

66. — Jour de l'an. Nomination des Consuls de mer et des Régents des marchands naviguants.

Item, le jour de *Agnneu,* qui est le premier jour de jenvier, premier jour de l'an, est acoustume[14] de faire consulz de mer et regens des seigneurs marchands navigans, et se font à son

[1] Réunir. — [2] Envoyer chercher. — [3] Avec. — [4] Idem. — [5] Réunis. — [6] Jour de l'an; *litt.*, de l'an neuf. — [7] Epiphanie. — [8] Dans la soirée. — [9] Avec. — [10] Dans la matinée. — [11] Jour de l'an. — [12] Epiphanie. — [13] Là. — [14] Coutume.

de cloche, de les cloches grosse et moyenne du clocher de Nostre Dame de Tables, en icelle manière : que tous les seigneurs Consulz se doyvent venir de matin en leurs robbes du consolat en la maison du consolat, et de là mandent quérir [1] leur docteur, et en la chappelle du consolat oyent [2] messe tous ensembles. Et oy [3] messe, quant vient environ tierce, font monter un de leurs escuyers amont [4] à la cloche du consolat, que la sonne huyt (f° **47**, r°) ou dix coups, affin que celluy qui sonne la cloche au clocher de Nostre Dame de Tables sonne la grosse cloche pour faire venir et adjouster [5] les Consulz des mestiers et l'autre peuple, à l'Ostel du consolat, pour veoir et oyr faire consulz de mer et regens dez seigneurs marchans navigans. Et sonné au clocher ladite grosse cloche, les seigneurs Consulz, en [6] leur clerc se doyvent asseoir en les bancs du couchant dudit porgue [7], et font asseoir tout le peuple qui y sera venuz et adjousté [8]. Et adoncques le docteur prent son teusme [9] pour faire là, par manière de sermon, une collation [10] a l'onneur de Dieu et de la benoite Vierge Marie sa très-digne mère, ot des seigneurs Consulz de mer de l'an prouchainement passé, les louans de les reparations que ont faites en leur année en la Robyne, en l'estang, au chemyn de Lates et ailleurs, car dix ou quinze jours devant ledit notaire doit avoir eu en ung long rolle de papier les réparations que les seigneurs Consulz de mer ont faictes (f° **47**, v°) en leur année, et avoir advisé lesdictz seigneurs Consulz que entretant ayent mandé à leur docteur ou à autre leur clerc de faire ladicte collation, et mays [11] leur doyvent avoir baillé les noms et subrenoms [12] des seigneurs Consulz de mer et des regens des marchands navigans, que ont esté de quatre ans prouchainement passez, affin que les seigneurs Consulz ne y tournent iceulx qui ont estez dedans lesdictz quatre ans. Et affin que ayent délibéré qui seront consulz de mer, ne que seront regens des seigneurs marchans navigans, et faicte par ledit clerc ladicte collation, ung des seigneurs Consulz, et nommément le premier, doit bailler audit notaire, en une cédule, par escript, les noms et sobremons des quatre vaillans

[1] Envoient chercher. — [2] Entendent — [3] Ouie — [4] Là-haut. — [5] Réunir. — [6] Avec. — [7] Porche. — [8] Réuni. — [9] Thème. — [10] Discours. — [11] De plus. — [12] Surnoms.

hommes que les dictz seigneurs Consulz auront esleuz pour Consulz de mer, pour l'an prouchainement venant, — et les noms et les sobrenoms [1] des deux vaillans hommes que lesdictz seigneurs Consulz auront esleuz pour régens desdictz (f° **48**, r°) marchans navigans pour ledit an prouchainement venant. Et ledit notaire, prinse ladicte cédule, doit regarder si les seigneurs Consulz les auront escriptz et mis par la forme que doyvent aller, premiers ou derreniers [2], car s'il y mectent changeur, icellui doit estre nommé premier; — et le pevrier [3] doit estre le second; — et s'il y a drappier, le drappier doit estre le tiers, — et l'orgier [4] doit estre le quart. Et au cas que non y ait drapier, et y ait marchant de Fabrerie [5] ou d'autre mestier que ne soit drapier, — l'orgier doit estre le tiers, — et le marchant de fabrerie ou d'autre mestier doit estre le quart, — car communément ont acoustumé de ainsi faire, on auroient esleu homme de telle préhéminense que pour son estat, ladicte orde [6] ne se doyve garder. Et de tout ce, ledit notaire doit avoir devant huyt ou quinze jours averti les seigneurs Consulz. Et emaprés du mandement desdictz seigneurs Consulz récite là à haulte voix en présence d'eulx et de tout le peuple, (f° **48**, v°) lesditz Consulz de mer et regens, disant :

Ycy sont les noms et les sobrenoms des seigneurs nouvellement esleux, par les seigneurs Consulz maieurs, pour Consuls de mer de Montpellier pour l'an prouchainement venant, *tel* ou *tel*, *tel* et *tel*. Et après ce sont les noms et sobrenoms des seigneurs nouvellement esleuz, par les dicts seigneurs Consuls maieurs, pour regens des seigneurs navigans.

Et récite en la forme dessusdite par ledit notaire, et publique [7] les noms et sobrenoms [8] desdicz consulz de mer et regens. Lesdicts seigneurs Consulz maieurs en demandent faire instrument par ledict notaire. Et s'il ne estoient advisé de demander instrument, ledict notaire les en doit adviser. Et ce fait les seigneurs Consulz, en [9] leur clerc, se lyèvent de piez [10] et tout le peuple se lyève pareilhement, et prennent congié et s'en vont. Et emaprés [11] s'en vont les dictz seigneurs Consuls et leur clerc, chascun en son hostel. Et emaprés, lendemain, que

[1] Surnoms. — [2] Dernier. — [3] Marchand de poivre. — [4] Marchand de grains. — [5] Rue de ceux qui travaillent le fer. — [6] Ordre. — [7] Publie. — [8] Surnoms. — [9] Avec. — [10] Début. — [11] Immédiatement après.

(f° **49**, r°) est le second jour de janvier, ou l'autre jour après, quant bien leur vient à point, toutesfoiz non y doivent attendre, lesdicts seigneurs Consulz majeurs doivent envoyer quérir par leurs escuyers les devant dictz Consulz de mer nouvellement esleuz, pour les faire jurer et pour prendre d'eulx le sacrement[1] accoustumé de prester, pour consulz de mer, au commencement de leur office, lequel sacrement est escript au *Livre des Coustumes du Consolat* à feulh[2] CCC LII. Et quant l'ont receu, les seigneurs Consulz majeurs, desdictz Consulz de mer, le dit sacrement, les dictz Consulz de mer s'en vont et prengnent de leurs predecesseurs la charge de leur office. Et de toutes ces choses doit adviser le dit notaire lesdicts seigneurs Consulz.

67.—St Blaise. Les Consuls vont au salut a Saint Germain

(*Ajouté*) Et le jour de sainct Blaze[3], au mois de Février, au matin, on va aux honneurs à Sainct Germain.

68. — x et xi novembre 1411. Visite des murailles de la ville

Mémoire que l'an mil CCCC XI, a x et xi jours du mois de novembre, fut visitée la murailhe, les portaulx, avant-portaulx[4], toures[5] et tourrelles de la ville de Montpellier, par les seigneurs Consulz et ouvriers, et par les seigneurs Depputez, et en leur compaigne monseigneur Urbain (f° **49**, v°), juge du petit scel et messire Jehan Grimoart, son frère, et que se sont trouvez tant en ladicte muraille que en les portaulx, avant portaulx, tourres et tourrelles, M VIII C LVII morlotz[6], part[7] iceulx de la palissade, que ne sont point en icellui nombre, mais tant seulement la muraille antique de la ville.

(A continuer). Achille Montel.

[1] Serment. — [2] Feuillet. — [3] Saint Blaise. — [4] Portes de la seconde enceinte. — [5] Tours. — [6] *Morlotz*, merlets, l. *merlets* — [7] A part.

FRAGMENT D'UN COMMENTAIRE SUR VIRGILE

Ce fragment fait partie du n° 358 (Bibl. de l'Ecole de médecine de Montpellier), dont l'écriture date du Xe siècle. M. Libri a signalé l'étrangeté du début, mais sans paraître soupçonner l'importance d'un texte qui contient quelques mots de la langue vulgaire.

L'auteur, ou tout au moins le copiste, écrivait dans une province de langue d'oïl, comme le prouvent les formes *ivrea* (ivraie) et *putaus* (crapaud), l'une bien plus voisine de la forme française que de la forme provençale *abriaga*, latin *ebriaca*, et l'autre qui, si elle avait été écrite par un Provençal, aurait bien certainement conservé l'*l* originelle, *putals* = **putalis*. Du reste, cet indice concorde avec ce qu'on sait des origines du manuscrit, qui vient de Troyes en Champagne.

C'est un document intéressant à divers titres, et parce qu'il donne une idée des connaissances, ou plutôt des ignorances historiques et mythologiques de l'époque, et surtout parce que la langue en est très-barbare. On y sent à chaque pas l'influence de la langue vulgaire, influence qui s'exerce sur la syntaxe aussi bien que sur les mots.

L'auteur débute par une introduction historique des plus embrouillées, où son ignorance, vraiment puérile, a entassé en quelques lignes les bévues les plus singulières. On y voit Brutus et Cassius transformés en un personnage unique, qui a régné sur les douze tribus des Étrusques. Jules César est assassiné par les sénateurs à coups d'escabeau. Octave envoie « ses consuls », et parmi eux Antoine, combattre Brutus. Virgile prend parti pour Antoine et l'accompagne en Egypte. Cléopâtre, partant pour la bataille d'Actium, emporte « sur la proue de son navire » les deux aspics qui doivent lui donner la mort. On reconnaît là le procédé habituel de l'imagination populaire, qui déplace ou modifie les circonstances dont se compose un fait historiquement vrai, de manière à en former une unité dramatique aux apparences plus théâtrales.

Voilà ce qu'il fait de l'histoire. Quant à la mythologie, il la traite encore plus mal. Pour lui, Narcisse est fils d'Apollon,

Hyacinthe, de Dédale. De ce même Hyacinthe, il fait tour à tour la victime d'Apollon ou celle d'Ulysse. A la place de Phryxus, il met Jupiter sur le bélier à la toison d'or. Il confond les aventures des Argonautes avec celles d'Apollon et de Neptune, trompés par Laomédon. Il prend les Furies pour les Parques. Il prétend que, comme Jason faisait des difficultés pour épouser Médée parce qu'elle avait plusieurs enfants, celle-ci ne trouva rien de mieux que de les tuer ; touchante avance qui naturellement décide Jason à la prendre pour femme. Cependant il faut dire, à sa décharge, que ces bizarreries ne sont pas toutes de son cru. Quelques-unes avaient cours parmi les doctes d'alors. Ainsi l'explication quasi-comique du meurtre des enfants de Médée se retrouve dans le ms. 253 (Virgile glosé, du IX-Xe siècle), avec cette différence que Jason, saisi de dégoût, refuse d'épouser une mère aussi dénaturée.

Aux bévues du commentateur il faut joindre celles du copiste, qui sautait ou estropiait les mots. Ainsi il écrit *imaginem* (p. originem), *insup* (p. insuper), *fortui* (p. fortuito).—Aestimans se illa delusa flendo mutata est in truncum, *pour* « æstimans se *delusam illa,* etc.—Umbra persecutio juniperi gravis malorum hominum, *pour* « umbra juniperi, persecutio, etc. » — Peritissimus in tantum ut, [quum] videret, etc. »

Notre commentateur a écrit avec ses souvenirs plus qu'avec ses notes. Ce n'est que de cette manière qu'on peut expliquer l'étrangeté et la fréquence de ses erreurs.

Il est visible qu'il a lu Servius, bien qu'il soit beaucoup moins complet et que son exégèse diffère parfois de celle du célèbre grammairien.

J'ai eu soin d'indiquer les principales différences [1].

La dernière partie de cette publication se compose des particularités phonétiques, grammaticales et lexicologiques, que j'ai relevées dans le texte latin.

J'y ai joint les particularités analogues que j'ai remarquées

[1] L'édition de Servius dont je me suis servi est celle d'Albertus Lion, *Commentarii in Virgilium Serviani; sive commentarii in Virgilium qui Mauro Servio Honorato tribuuntur. Accedunt Virgilii interpretes a Maio drimum editi, Philargyrius et Probus.* — Gottingæ, apud Vandenhoeck et Ruprecht, M DCCC XXVI.

dans les gloses du ms. 253 (IXe-Xe siècle[1]) de l'Ecole de médecine. Je ne parle, pour ce manuscrit, que de celles qui sont relatives à la phonétique. Quant à celles qui intéressent plus directement la lexicographie, elles seront, avec d'autres que j'ai recueillies dans un assez grand nombre d'autres manuscrits, l'objet d'une publication spéciale, où je démontrerai plus longuement que je ne puis le faire ici que ce ms. 253 est originaire de la France d'oïl.

J'ai noté les plus petites particularités d'orthographe, et même, autant que cela était possible, d'écriture : ainsi, j'ai laissé subsister les majuscules qui se rencontrent parfois dans le corps des mots. Je sais par expérience, et les spécialistes savent comme moi, qu'on peut glaner dans ces infiniment petits des indications parfois précieuses.

COMMENTAIRE SUR VIRGILE

(BUCOLIQUES. — GÉORGIQUES, 1er *livre*)

Ms. 358, f° 27, r°. — Tempore illo gubernante Julio Cesare imperium, regnavit Brutus Casius super XII plebes Tuscorum. Et exortum est bellum inter Julium Caesarem et Brutum Casium, cum quo Virgilius erat ; superaturque Brutus a Julio. Post hoc Julius occiditur a senatu scabellis subpedaneis. Et successit in regno ejus filius sororis suae Octaviae[2], Octavianus Augustus. Qui, regno accepto, in hereditate Bruti suos consules misit ; ex quibus unus erat Antonius qui illis preearat, quique bellum postea Cesari dedit Augusto, et superatus interfectus est, propter quod cum clasibus eum in mare superavit. — Postea autem exul effectus in Egyptum fuit[3], regine Aegypti Cleopatre auxilium petens, Virgilio secum comitante[4], quod etiam adeptus est, sibique conjuncta est jure matrimonii. Post hoc Antonius et Cleopatra cum classibus magnis in Ita-

[1] Ce ms. contient des gloses interlinéaires de deux mains, les unes, qui sont plus nombreuses, du commencement du Xe siècle, et les autres du XIe. Ces dernières ayant moins d'importance, j'y joins la désignation d'époque (X-XIe s.), afin qu'on ne les confonde pas avec les premières.

[2] Octavie était la sœur d'Auguste, qui avait pour mère Atia, nièce et non sœur de Jules César. — [3] Pour *fugit*.

[4] Il faut probablement lire *se c[u]m comitante*.

liam venerunt. Cleopatra autem in navis suae prora duxit duos serpentes ut eam serpentes occisissent, si esset victa. Postquam Antonius cum Cleopatra navali bello in Acteo litere victi sunt, semetipsos permiserunt morderi. Antonius fuit mortuus[1]; Occavianus[2] accipiens Clepater jussit medicari, quae adepta est sanitatem aliquantulam. Tamen post parvum tempus mortua est. Cesar veniens Romam ablator[3] agros ab is qui partibus Antoni faverant suis dedit, inter quos fuit Virgilius. [Cum vero agro eam privatus simul cum gratia][4]. Amici vero sui de potentibus Octaviani, Emilius Macer, Gentilius Varus, Mecenas dispensator, Cornelius Gallus, Asinius Pollio miserunt ad eum[5] ut faceret aliquod intercessorium pro se[6] ad Cesarem. Inimici vero illius erant Cornificius, Bavius et Mevius.

Fuit imitatus nobiles poetas, in eglogis Teocritum Siracusanum, in georgicis (f° 27, v°) Isiodum, fecit[7] .II., videlicet unum de agris, siillis[8], seminis, pecoribus[9], apibus. Iste subtilius considerat quia. IIII. differentie sunt agri. Est autem ager seminibus aptus, inde primus; aliis[10] arboribus aptus, inde secundum fecit; tercius pascualis, inde fecit tertium de animalibus; quartus ager floribus et apibus, inde fecit quartum. Bucolicon a bubus, a majori parte, non ut solum de illis ibi tractet. Georgicon terre cultus, eo quod cultoram terre ibi insinuet. Aeneida ab Enea et facta regum. Unde Omerus fecit quadraginta[11] egloga. Exceptio est de antiquis fabulis ubi nihil sit de suo nisi locutio et conpositio.

Tres autem sunt principales partes scientiae in his artibus

[1] On sait qu'Antoine se tua d'un coup d'épée.

[2] Bévue du copiste, qui a confondu le *t* avec le *c*.

[3] Pour *ablatos*. Bévue du copiste, qui a été trompé par la ressemblance de *s* avec *r* final.

[4] Je ne comprends rien au passage que j'ai mis entre crochets.

[5] A quoi se rapporte *eum?*

[6] A quoi se rapporte *se ?*

[7] Pour *(qui) fecit*, cf. Isiodum ..... qui primus scripsit, P. 431.

[8] Pour *solis*, ablat. pluriel de *solum*, sol?

[9] Il faut rétablir (*alterum de*) *pecoribus*, cf. p. 437.

[10] Pour *alius* Le copiste a confondu avec *is u* et *s* conjoints.

[11] Peut-être après *quadraginta* faut-il suppléer VIII, l'Iliade et l'Odyssée donnant un total de quarante-*huit* chants.

deprehense, fisica, ethica, loica. Fisica, naturalis, in bucolicis; ethica, moralis, in georgica; loica, rationalis, in Eneidis. Quia tres fuerunt vite. Prima naturalis, quando vivebant homines de carnibus pecorum, quod ille voluit intelligi per bucolica, quia de pecoribus ibi agit. Secunda moralis, ethica. Alia etas postquam homines cepit excolere terram, plantare arbores, et dicitur moralis quia mores de terra procedunt; quam voluit significare per georgica, ubi de seminibus, arboribus, pecudibus locutus est. Tertia rationalis postquam ceperunt bella surgere quod ad rationem [1] pertinet, quam significavit per Eneida ubi pugne referuntur. Bucolica et georgica scripsit in Parcenopem civitate, quae tria nomina habuit Partenope, Cumae, Neapolis, XII Eneida in Roma.

Secunda egloga.—I. Allegorice. Coridon, Virgilius. Alexis, vel Asinius Pollio, vel filius suus Salonninus, vel Alexander servus Asinii, qui fuit pulcher, quem dicitur dilexisse Virgilius. Sed melius ad Octavianum. Hic Virgilius adolando ostendit amorem suum in rege. — 24. *Anfion* [2] *Dircheus.* Antiopa [3], Nictei Tebana filia, ab Jove conprehensa, timuit patris iram; in Doronem (f° 28, r°), montem Boaetie confugit. Quam Opopeus, rex Sidonie, adamavit et subjunxit. Sed Nicteus moriens fratri suo Licho persecutionem puelle mandavit. Ille Opeum interfecit, Siconiam evertit, Antiopam captivam evexit. Quae terum in solitudine Citaronis montis fugit, filiosque duos de

[1] Singulière explication, qui semble un commentaire ironique de l'*ultima ratio regum*.

[2] Voici la version du ms. 253, f° 5, v° :

Hic Amphion filius Jovis fuit, ut alii dicunt Mercurii, cujus lyra accepta, canens muros thebanos dicitur constituisse; ut ejus cantu spontanea se saxa muris imponerent. Quod aliter protulit Servius.

[3] Voici la version du mns. 253, f° 5, v° :

Antiopa, Nicthei regis filia, ab Epapho per dolum est stuprata. Que ob id a viro Lico est ejecta. Qua pulsa, Dircen duxit uxorem. Cui suspitio incidit virum suum clam cum Antiopha occubuisse; itaque impetravit a famulis ut eam vinctam in tenebris clauderent... Cum partus in..., et Jovis voluntate effugit vincula, et in monte Citherone partum exposuit. Natos Cetum et Amphionem. .... hos quidem pastor pro suis educavit. Quos postea mater agnovit. Illi vero postea injurias matris exsecuti Licum interfecerunt. Dicitur vero (?) tauros indomitos religatum (?) vita privaverunt. Ex cujus sanguine lacus excrevit juxta Thebas, qui usque hodie appellatur Dircen.

quodam pastore habuit. Quos collectos pastor edocuit, unumque Anfionem, alterum Zetum nominavit. Quorum Anfion studium lire habuit, et sic citarizare dicitur ut montes et saxa ad se advocaret. Zetus, frater ejus, muros Tebanorum dicitur conposuisse. *Dircheus*, a Dirce fonte, in qua postea sua mater vocata est. — 24. *Acteus*, dilectabilis[1], nemorosus. *Arachintus*, mons Boetico. Sicut ille movebat saxa, silva [2] suo cantu, sic movearis [3], o imperator, meis carminibus. — 26. Dafnis, rex pastorum, filius Apollonis; *Pan, dus* [4] pastorum, filius Mercurii conversi in arietem ex Penelope uxore Ulixis, qui fuit dux Grecorum. Inventor fistularum et naturarum [5]. Adamavit Silinguam deam, filiam terrae. Voluit cum ea concumbere, et illa nolebat. Nescivit qualiter eam adtingeret. Mutavit se in arietem, et videns eam cepit persequi illam. Hoc videns cepit fugere. Cum jam illa[6] adpropinquaret eam, illa miseratione Deorum mutata est in arundine, quas ille amplectens pro amore fecit inde fistulam VII calamorum, et hoc ibat cantando. Ante nemo conjuncxerat nisi duos; unde et grece fistula, siriga dicitur. — 33. *Pan curat,* sive sanat, sive curam de illis habet. — 48. *Narcissus* fuit filius Apollinis[7] et conversus in florem. — 54. *Laurus* Apollini, *mirtus* veneri dedicata est. — 61. Paris, filius Priami, filii Dardani.

Egloga III. — 37. *Alchimedon*, aritinneticus erat. — 40 *Conon*, Samius genere, matematicus peritissimus. — 40, 41. Quur non nominavit illum alternum? Quia dicuntur Romani eum occisisse. Nomen ejus Vodoxus [8], dux geometricus, qui dicitur totum orbem pastori [9] radio hoc est virga geometricali. Vel quando Aegyptus fuit inundata a Nilo, ita ut nullus (f° 28, v°) sciret suam possessionem, iste per suam artem uni-

[1] Je ne vois pas comment notre commentateur a pu croire que *delectabilis* pût être l'équivalent de *acteus*, que Servius traduit par *littoralis*.

[2] Pour *sylvas*.

[3] On pourrait lire aussi bien *siomovearis*.

[4] Pour *Pan, deus*.

[5] Pour *naturæ rerum*.

[6] Pour *ille*.

[7] C'est une erreur.

[8] Pour *Eudoxus*. Il est ici confondu avec Archimède, tué au siége de Syracuse par un soldat romain.

[9] *Pastori* n'a ici aucun sens. Il faut sans doute lire *pastorali* et suppléer *emensus fuisse* ou *descripsisse*.

cuique partitus fuit. — 46. *Orpheus* filius Caliopaee et Eoagri fluminis, dicitur sic suaviter lirare, ut pre dulcedine venirent cuncte bestie, et silve inclinarent se, et sequerentur eum. — 104, 105. *Dic quibus in terris... tris pateat.* Alii dicuntur de scuto Aicis, qui habuit tres ulnas ubi forma celi fuit.... Alii dicunt foramen in Sicilia, per quod Proserpina rapta est a Dite patre, hoc est Pluton, qui et Horcus. Alii dicunt quod filiosophi[1] fecerunt puteum continentem tres ulnas, ubi viderent quando esset sol in medio centro[2]. Sed, quod verius est, Celius quidam Atheniensit[3] consumpsit omnem suam substantiam, et nihil sibi reliquid nisi tres ulnas ad sepulchrum. — 106, 107. *Dic quibus in terris inscripti nomen*[4]. Jacinctus, Dedali filius, ab Apolline dilectus, et ab ipso aliquo casu occisus, et propter amorem in florem jacincti conversus. Alii autem dicunt quod sanguine Aicis, qui se occisit gladio Ectoris, inscriptum esse florem Aeae, hoc est Herodotus[5], quia hanc vocem exclamaverunt Greci cum ille se occidisset. De illo sanguine fuerunt nati illi flores cum eadem scriptura ; vel de cineribus Jacincti, qui est interfectus ab Ulixe[6], nati dicuntur flores.

Ecloga IV. — I. *Sicelides musae.* Haec egloga non dicitur propriae bucolica. Dicunt alii quod fecisset eam in honorem Pollionis, vel filii ejus Salonini, quod inde nomen accepit (quando ille fuit natus expugnabat Pollio Salonoscium[7]), sed, quod verius est, in laude Cesaris, et est de restauratione novi seculi quod fuit tempore Saturni. — 4. VII Sible[8] fuerunt. Una ex illis in Cyma civitate prophetavit de Christo, quod iste adolando transtulit ad Octavianum. — 6. Fuerunt tria tempora, aureum[9], tempore Saturni, quando nulla gens insur-

[1] Pour *philosophi*.

[2] Servius place ce puits à Syène, en Egypte. Le glossateur du ms. 253 le met en Italie : — puteus *in Italia*, in quo antiqui divinabant.

[3] Pour *Atheniensis*. Servius dit que c'était un Romain ; ce qui s'accorde mieux, en effet, avec la forme du nom.

[4] Pour *nomina*.

[5] Que vient faire ici Hérodote ?

[6] Notre commentateur est en contradiction avec lui-même : il vient de dire que Hyacinthe avait été tué par Apollon.

[7] Pour *Salonas civitatem*.

[8] Pour *Sibyllæ*.

[9] La phrase complète serait *aureum* (*tempus fuit*).

gebat contra (f° 29, r°) aliam, et omnis habundantiam [1]. Deinde aliud argenteum, minus bonum. Tertium ferreum, tempore Romanorum. Propter duritiam illorum, illa dixit quod tempore Christi rediret illud aureum, et iste dixit de Octaviano. — 1. Sicelides deas invocat, quia Teocritum imitatus fuit. — 24. *Erba fallax veneni,* aconitum que in Sardinia nascitur. — 34. Euristeus [2] rex Gr[œci]æ habebat nepotem nomine Jasonem, quem timebat areptonem [3] regni sui. Et Erculem filium Jovis, ex alia dea generatum, habebat Juno odium [4]. Et quia illa exortabatur propter Herculem, et ille, propter jam dictam rationem, mittebat eos ad multa pericula; una vice misit illos ad Colcos propter pellem auream, in qua Jupiter [5] ascendit in celum. Sciebat quod non impetrarent, et voluit ut ibi occiderentur. Illorum navis habuit nomen Argo, et gubernator Tiphis, et illorum puer Hylas. Qui puer, navigantibus illis, ivit ad unum fontem bibere. Quem rapuerunt nimphe propter illius pulchritudinem. Tunc [6] clamabant illi: « Hylas! Hylas! » et resonabant litra per Echonem. Tunc venerunt ad Trojam, et non permisit eos Laomedon rex ire in portum. Ideo illi reversi pugnaverunt contra illum, et occiderunt, et civitatem diripuerunt. Pervenientes ad Colcos protulerunt adventum rei [7]. Tunc ille rex dixit quod intolerent [8], nisi irent ad infernum, et deferent dentes Cerberi, qui est canis ad hostium inferni tria habens capita (quod visum illi fuit inpossibile), et seminaret [9] eos in uno agro, unde surgerent homines galleati et armati cum quibus expugnarent eam civitatem [10],

[1] Pour *abundantia erat.*

[2] Eurysthée a été confondu avec Pélias.

[3] Pour *arreptorem.*

[4] Pour *odio.*

[5] Jupiter a été confondu avec Phryxus.

[6] On lirait plutôt *tuno;* cf. p. 420, note 3.

[7] Pour *regi,= régis.* — Ni Apollonius, ni Val. Flaccus, ne font mention de cette prétendue guerre des Argonautes contre les Troyens. Il est remarquable cependant que la même particularité se retrouve dans le Darèi de Frédégaire (*Romania,* n° 10, p. 139 et p. 138). Il faut en conclure qu'ics comme ailleurs notre glossateur n'a fait que reproduire une tradition plus ancienne.

[8] Pour *quod (auream pellem) non tollerent.*

[9] Pour *seminarent.*

[10] Le commentateur persiste à confondre la *toison d'or* avec la ville de Troie.

et per vim tollerent. Quod illi non potuissent, nisi Medea, filia illius regis, adamaret Jasonem. Tunc Jason promisit ei quod accepisset eam uxorem. Et illa dedit ingenium quod [1] ille ivit. et accepit boves Vulcani qui flammas fundebant naribus, et aravit inde campum, et seminavit de dentibus. Unde et surrexerunt predicti homines, cum quibus expugnavit civitatem et interfecit regem. Tunc dixit quod non acciperet illam quia filios habebat. Tunc illa propter amorem occisit filios, et tunc accepit eam [2]. — 47. Tres sunt Parce, Alecto, Thesifone (f° 29, v°), Megara [3], quae dicuntur cursum vite humane regere. Una tened [4] fusum [5] colum hoc est nascentes, altera fusum hoc est viventes, tertia rumpit, hoc est preest morientibus. A quibus etiam inponuntur facta. — 56. *Linus*, filius Apollinis et Psamnatis, Thebeis oriundus. Qui cursum solis et lunae omniumque siderum atque rerum carminibus conscripsit. — 60. *Incipe parve puer.* Dicitur quod si riserit instans (sic) parentibus ante dies XL, signum mortis est, et si non, vitæ (sic). — 61. *Tulerant*, hoc est sustinuerant. — 62. *Cui non risere parentes.* Jupiter et Juno fecerunt sponsionem ut conciperent sine concubito. Et peperit Jupiter Minervam, et Juno Vulcanum. Qui postea voluit eam accipere. Quem illa propter deformitatem sui noluit eum in sua (sic) cubili. nec voluerunt eum Di in sua mensa. Insup[er] projecit eum Jupiter de celo. Tamen quia de genere Deorum fuit, constitutus est deus fabro-

[1] Pour *quo*.

[2] Le commentateur a-t-il cru que Médée était une fille-mère, qui avait voulu profiter de l'embarras où se trouvait Jason pour lui imposer sa main ? Qui aurait jamais soupçonné que ce drame atroce pût ainsi tourner au vaudeville ?

Voici la version du ms. 253, qui concorde en partie avec celle-ci : *Medea adamavit Jasonem. Sed responsum est ab illo* [*non*] *posse eam accipere propter plurimos filios, nisi eos omnes interimeret. Quæ jussum illius libenter exsequitur interimens filios suos, diligens pocius nuptum Jasonis quam vitam filiorum. Unde pro nimia crudelitate spreta est a Jasone Quæ omnia instigavit Cupido deus amoris.* — F° 13, v°, glose du v 48 de la 8e églogue.

[3] Les Parques sont confondues avec les Furies. Semblable confusion dans le ms. 253, f° 22, r°. Dans le même ms., mais peut-être d'une autre écriture, les noms des Furies sont Cloto, Lachesis, Atropos, f° 36, r°.

[4] Pour *tenet*. Le *d* est tellement engagé dans l'*e* qui le précède, qu'on serait tenté de lire *teneo*.

[5] *Fusum* aurait dû être supprimé ici.

rum. Qui postea non cognoscebat suam imaginem[1]; ideo fecit sellam ferream de qua nemo potuisset surgere. Accidit fortui[to] ut, quando invitavit omnes Deos et Deas ad suum convivium, sederet ibi sua mater. Surgentibus cunctis, illa non potebat surgere, tunc risit parum. Inde eam cognovit.

Ecloga V.— 10. *Filiis,* regina Traciæ, Gitonis filia, Demofontem, filium Thesei regis, adamavit revertentem de bello trojano. Ille autem dixit non posse eam accipere, nisi prius iret disponere domum suam. Illo autem abeunte et in revertendo moram faciente, aestimans se illa delusa[2] flendo mutata est in truncum. Post ille veniens amplexuit eam, statim illa emisit folia.— 11. *Alcon,* peritissimus sagittariorum Cretelensium in tantum ut, [cum] videret quadam die filium senioris sui[3] a serpente rapi, ille directa sagitta interfecit serpentem, cum haberet amplexatum puerum, inleso puero.— 11. *Codrus,* princeps Atheniensium. Ortum est bellum inter Athenienses et Lacedemonas[4]. Illis jugantibus, responsum est ab Apolline neutri[5] fore victoriam, nisi quorum princeps prior interiret. Cum nemo auderet suum occidere principem, Codrus cupiens suorum (f° 30, r°) victoriam plus quam vivere, indutus vili habitu perrexit ad adversarios, et tamdiu ibi jurgatus est usquedum occideretur ab eis.— 30. *Thiasos,* ludi qui fiebant in festivitate[6] Liberi patris. Texebat[7] folia vitibus vel astis, et cum hoc ludebat.

Ecloga VI. — Hanc eglogam rogavit Gentilius Varus Virgilium ut faceret, et narraret ibi quomodo rogaverunt duo discipuli Chromis et Mnasilus Silenum suum magistrum, ut narraret eis quae audierat a suo magistro Apolline de constitutione mundi et de aliis plurimis. — 41. *Deucalion* fuit Thesalus. Quodam tempore iratus Juppiter generi humano induxit diluvium ad delendam omnem carnem. Tum Deucalion, data sibi auxilio Deorum, cum uxore Phyrra fugiit in montem Pharnasum. Erat ille de genere Deorum, et illa filia terrae. Diluvio

[1] Pour *originem*
[2] Pour *delusam illa*.
[3] Servius dit que c'était le propre fils d'Alcon.
[4] Pour *Laconas*. V. Servius.
[5] Pour *neutris*.
[6] Avait d'abord écrit *festivatate*.
[7] Pour *texebant* ?

transacto, accepit Phyrra ossa matris suæ (sic), hoc est terrae videlicet, et petras quodquod ille jactavit, creverunt viri, et quod illa, femine. — 42. *Prometheus*. Antequam genus humanum habuisset focum, qui solis Diis erat in caelo, tunc ille accessit ad solem cum ferula, et accipiens focum tradidit mortalibus. Quo conperto, Juppiter, quia rem divinam promulgavit, religavit eum in Caucaso, monte Scithiae, ubi habundant aquilae. Et jussit vorari ab eis usque ad nihilum, et iterum crescere, et jecor ejus semper lacerari. — 46. *Pasifen* Sileneus solabatur. Fuit uxor Minohis, Cretensium regis, cui dederat Neptunus taurum candidum. Audierat Pasifen dicere quod Jupiter solebat apparere in juvenco niveo. Illa autem, propiciens illum juvencum, adamavit eum. Cui fecit Dedalus vaccam lineam, et involvit corio vaccae. Et inclusit eam intus. Ille autem [1] ad calorem concubuit cum ea. De qua natus est Minotaurus, cui postea idem Dedalus fecit Labilintum, ubi et postea adorabatur quia ex genere Deorum [2]. — 48. *Prophetides,* (f° 30, v°) filie Proeti regis Argivorum. Erant pulcher. Pretulerunt se Junoni. Ideo illa percussit eas amentia in tantum ut crederent se esse buccole. Et *falsis mugitibus impleverunt agros,* ideo falsos quia non erant illis proprii. Et querebant in suis planis frontibus cornua. Fuerunt autem nomina earum Crusippe, Ifione, Istinasa [3]. — 60. *Corthinia,* civitas Crete, ubi putabantur solis fuisse armenta. — 61. *Hesperides* puelle, filie Adlantis Hesperi fratris. Proprie debuerant dici Adlantides, que custodiebant ortum patris in Oriente mala aurea habentem, consecratum Veneri. Adlantis [4] puella, filia Cinei regis, currebat velociter ita ut nullus cum ea. Sed quicunque temptasset, moriebatur. Hyppones autem, Megari filius, nepos Neptuni, ivit ad Venerem petens auxilium quomodo eam vinceret, quia illa erat dea luxurie. Tunc illa misit eum ad illas puellas, et jussit accipere mala, cumque cepisset, currere. Illa autem quia aliquantulum amabat eum dixit : « Noli mecum currere, quia non me

[1] Après *autem* se trouve une abréviation, formée d'un V renfermant un *g* minuscule. Je n'ai pu en deviner la signification.

[2] *Erat* sous-entendu après *Deorum* ?

[3] *Lysippe, Ipponoe, Cyrianassa*, d'après *Servius*.—Proetides filiæ Proeti et Climenes vel Ipote quarum nomina erant *Crusippe, Ifione, Istinasa* · (Ms. 253, f° 3, r°).

[4] Pour *Atalante* ou *Atalanta*.

vinces. » Illis currentibus, jactavit ille unum pomum. Illa reversa mirabatur, et tunc ille supercurrit. Cum iterum illas supercurreret, ille projecit aliud. Tali modo vicit eam. — 62, 63. *Phoeton,* filius Solis ex quadam nimpha, cum esset incertum cui filius esset, ivit ad patrem suum, petens ut ad insigniam quod filius esset ejus, inponeret eum in suo curru cum equis, et si perageret officium patris, nosceretur filius. Tunc ille ascendens nescivit bene temperare currum, cecidit in Eridanum fluvium. Tunc concurrentes omnes suae sorores nimphe, condolentes casui, tamdiu fleverunt usquedum conversae sunt in alnos muscosas [1]. Et est patronomicum a fratre harum. Mater Climine nimpha dicitur. — 64. *Permesus,* flumen Boetiae. *Gallum* ipsum Phoetontem vocat. — 65. *Aonas,* montes Boetie, ubi eum duxit una ex suis sororibus. — 72. *Grineus,* nemus Colofonie [2], consecratus Apollini. — 74. Dicit Virgilius : « *Quid loquar aut scillam Nisi* », aut (f° 31, r°) Forci. Nisus rex pugnabat cum Minoe rege Cretensium, eo quod dolo occidenset [3] filium suum. Quem Minoem adamavit Scilla filia Nisi. Et ipse Nisus habebat crimen (sic) purpureum fatalem, ut quandiu incipressis [4] crinis maneret, victor contra omnes sibi repugnantes existeret. Tunc Minoe dixit Scillae ut daret ei crinem patris sui, et ille acciperet eam uxorem. Et illa fecit sic. Postquam autem vicit eum, sprevit eam, et noluit accipere eam. Illa tunc pre dolore conversa est in avem, et Nisus in alteram. Ob quam causam semper Nisus per aera volans eam insequitur. Altera Scilla fuit Forci filia, quam adamavit Glaucus Deus maris. Et ipsum Glaucum amabat Circe filia Solis. Erat fons ubi Scilla solebat balneare ante ortum Solis. Tunc Circe rogavit suum patrem Solem ut ei aliquod faceret malum. Factum est autem quadam die, cum Scilla secundum morem se balnearet, surrexit Sol maturius solito, et invenit Scillam in fonte. Tunc illa voluit surgere. Quantum in aqua Sol invenit mutata est nigra, et quod pilos habuit in inguine,

[1] « Donec pre nimio dolore verterentur in alnos et populos, et statim circumdarentur amara cortice simul et *musco.* » (Ms. 253, f° 3, r°.)

[2] Strabon place ce bois sacré au nord de l'Eolide, et non au centre de l'Ionie, à Clazomène, comme le veut Servius, et encore moins au sud, à Colophon, comme l'indique notre commentateur.

[3] Pour *occidisset.*

[4] Pour *imprœscissus?*

omnes mutati sunt in canes. Et erat in navi[1], et quod naves adpropinquabant ad eam, illi canes lacerabant illos nautones. Tunc Neptunus, deus maris, percussit eam suo tridenti. Statam (sic) mutata est in scopolum, ubi usque hodie merguntur naves. — 78. *Tereus*, rex Tracum habuit uxorem nomine Proognen, filiam Pandionis regis Atheniensium. Que Proognes habuit sororem nomine Filomelam. Rogavit quadam die Proognes Tereum ut iret Athenas, et adduceret inde sororem suam Filomelam. Factum est autem cum eam adduceret, adamavit eam, et oppressit atque concubuit. Timuit ne hoc diceret illa Progne. Abscidit linguam ei. Tunc illa et ipso sanguine scripsit hoc scelus in[2] calamo, et misit sorori. Tunc Prognes irata immolavit filium suum, et suo paruit viro prandium. Cumque epularent simul, tunc Proognes, dolore anima permota, dixit viro suo : « Jam quia violastis[3] (f° 31, v°) sororem meam modo, filium tuum commedis. » Tunc pre tristitia omnes conversi sunt in aves, Tereus in upupum, Proognes in hirundinem, Filomela[4] in luscinam, ille puer, cui nomen fuit Innoem, in misingam. — 83. *Eurotas*, fluvius Licaoniæ (sic), in cui ripa plurimi sunt lauri consecrate Apolloni, et templum illius.

Ecloga VII. — I. Per Moelibeum[5] unus ex amicis Virgilii;[6] Coridon, Virgilius,— Thyrsis, Cornificius;[7] per Dasnidem regem pastorum Octavianus. — 41. *Immo ego Sardiniis* — Cornificius ad Antonium[8]. — *Erba* nascitur in insula Sardinia, similis apio. Quam qui manderit risu fungitur moriens. — 43. *Si mihi*[9] *hec dux*[10]. Loquitur ad Antonium[11]. Lucem dicit et diem tempus peregrinationis et exilii. Ut si multum ibi fuisset, sic habuisset eum[12] perosum. — 55. *Formosus Alexis*[13] *hinc*

[1] Pour *in mari*. — [2] *In* change le sens ou n'en offre aucun.

[3] L'*s* final a été effacé. — [4] Ecrit d'abord *Filomelam*.

[5] Ecrit d'abord *Moelebeum*.

[6] Il faut sous-entendre *intelligitur* ou tout autre mot analogue. De même après *Octavianus*.

[7] Il faut sous-entendre *est*.

[8] *Ad Antonium* a été mis ici par inadvertance.

[9] *Non* doit être rétabli après *mihi*.

[10] Pour *luce*.

[11] Que vient faire ici *Antoine* ?

[12] *Eum* se rapporte sans doute à celui que le commentateur appelle Antonius, et Virgile, Corydon.

[13] Le vrai texte porte : *montibus his*, et non *hinc*

habeat. Hoc est, si Octavianus fuerit mortuus, omnis gloria cadet Cornificius [1] de Roma, si fuerit propitia Roma, ommia bona habebimus [2] — 61. *Alcide,* Herculis. — 63. *Phillis amat corilos,* Cesar Mantuanos. Dum ille adamaverit (istaque dixit) [3] non erunt fecundiora nobis. — 65. *Fraxinus in silvis*. Virgilius de Octoviano: « Quam [4] ista omnia in istis locis sint pulchra satis, si me auscultes, in mea carmina tibi cedent dent [5] locum, viliores erunt.» Vel Cornificius de Antonia, pastor de pastore [6]. — 69. *Haec memini*. Ad Octavianum, quasi ille laudaret Virgilium qui vicerat Cornificium.

Ecloga VIII. — I. *Pastorum musam*. Primum loquitur unus amicorum Virgilii referens quomodo cantaverunt Damon hoc est Cornificius [7], et quid dixerit Alfesibeus de quadam muliere. Per Amarillidem [8]. — 6. *Tu mihi seu magni*. Virgilius de Octoviano. — 7. *Legis,* cligis. — 12. *Hanc sine... perpere,* paulatim crescere. Per laurum corona victorie regis, per aederam corona poete. Dicit Virgilius « Quia habes gloria regni, me fove quia ego te laudabo » vel « quia habes coronam vincendi, disce a me philosophiam ut habeas coronam de hedera poetalem. » — 30. *Oeta,* Thesalie. — 59. *Specula* est locus altus unde aliquid speculatur. — 62. *Haec Damon,* Virgilius istas incantationes. Allegorice Virgilius hoc facit ut ad se adducat gratiam regis vel Romam [9]. — 65. *Verbena,* genus herbe castissime nascens in sancto loco. — 65. *Mascula tura,* fortia

[1] *Cornificius*, ainsi intercalé, n'offre aucun sens.

[2] Il semble que ce membre de phrase aurait dû correspondre plus exactement au premier. Au lieu de *si fuerit propitia*, je proposerais *si vixerit et propitius fuerit Romæ*, etc.

[3] Il est probable que ces mots *istaque dixit* doivent se placer après *Fraxinus in silvis*.

[4] Il faut lire *quamvis*, ou peut-être *quum*: cf. p. 429, l. 18

[5] *Dent* est probablement la finale de *concedent*, qui aura été répétée par inadvertance.

[6] Le sens n'est pas clair. Peut-être faut-il compléter ainsi la phrase; *vel Cornificius* [*loquitur*] *de Antonio*, [*vel etiam*] *pastor* [*loquitur*] *de pastore*. « Ou bien c'est Cornificius qui parle d'Antoine, ou bien encore c'est un berger qui parle d'un berger. »

[7] Il faut ajouter *et Alfesibeus*.

[8] Après *Amarallidem* se trouve un mot écrit en abrégé que je n'ai pu restituer : *uir*, peut-être *Virgilius*.

[9] Pour *vel* (*ad*) *Romam* ?

optima, sanos sensus. Quia (f° 32, r°) quia (sic) non amabat qui autem amant non habent sanus sed insanos [1]. — 67. *Experiar,* probabo vel temptabo *(adole)* [2].— 82. *Incende... sparge molam,* quia molere debes dum haec carmina facis. Est bitumen, ut dicunt, prope Sodomam quod durat in aqua et liquescit ignebus. Miscuit cum cera et fecit statuam. Est lapis in mare talis, qui omne ferrum super se transiens, per aquam ad se ruit. Idcirco navite illius regionis non audent suas classes ferro vinciri sed illo bitumine liniunt.

Ecloga IX. — I. *Quo te Moeri* [3]..... st Meris Virgilius, sed melius unus ex suis discipulis..... mius vel Emilius Macęr fugit [4] tamen de possessio..... gilii. Quando Claudius voluit occidere Virgilium, et iste fugit tristis, et invenit Cornelium Gallum.— 13. *Chaon,* nemus in Epira regione.—37. *Id quidem ago.* Virgilius loquitur ad Mantuam, quod non possit esse leta per[se]cutione [5]. — 46. *Dasni, quid antiquos.* Virgilius ad Cesarem : Quur aspiciat exempla aliorum qui inmisericordes fuerunt, quam [6] ipse sit melior omnibus? — 48. *Astrum Dioneia* [7]. Filia Veneris Dione, a qua Cesar duxit originem. *Astrum,* imperium, factum miserunt [8]. Habebunt tui filii regnum [9].

Ecloga X. — 1. *Extremum hunc Aretula* (sic). Aretusa dea adamavit Alpheum Deum. Qui propter amorem versi sunt in flumina. Fluit Alpheus per Helidem civitatem Greciæ (sic), et Aretusa propter illum amorem per occultos meatus vadit subtus mare usque Alpheum. — 5. *Doris,* fluvius amarus, ideo totum mare propter amaritudinem Doris dicitur. Deae sunt omnes iste, quas invocat, carminum. — 2. *Gallus* habuit uxorem nomine Licoris vel Volunpnia. In plano tu dicit hoc Virgilius [10]. — 4. *Sicanos,* Sicilienses. — 11. *Pindus* mons Thessalie. —

[1] Il faut sous entendre *sensus.*

[2] *Adole* devrait se trouver avant *mascula tura.*

[3] J'ai marqué par des points les lettres détruites. Le parchemin est déchiré en cet endroit.

[4] Ecrit d'abord *fuit*; *g* est en surcharge.

[5] Deux lettres effacées après *per*, dans *persecutione.*

[6] Pour *quum.* — [7] Pour *Dionæi.*

[8] Je lis *fatum miserum.*

[9] Avant *habebunt*, il faut restituer — 50. *Carpent tua poma nepotes.*

[10] Pour *In plano totum hoc dicit Virgilius,* c'est-à-dire : «Virgile ici ne parle plus par allégorie »? Litt., « dit tout ceci ouvertement. »

10. *Naides,* deae fontium. — 11. *Parnasus.* — 12. *Aonie Aganippe,* Boetiæ montes[1]. —15. *Liceus,* mons Archadie vel Scithie. — 37. *Sive esset mihi Phillis* Roma, *Amintas,* Cesar. Virgilius allegorice indicat suum amorem in Cesarem. Sed tamen loquitur Gallus a suam uxorem : « Sive habuissem meam aliam concubinam Fillida, sive amicum Amintam, ego et tu jaceremus in illis locis amoenis, et cantaret nobis Amintas qui, quamvis (f° 22 v°) fuscus sit tamen meus amicus est. » — 38. Et *quid* inde si est fusuaē (sic)[2] nigra pulchra sunt. Et Fillis faceret mihi, colligeret mihi, serta, genus floris, unde poete coronabantur.—44. Nunc inter pugnas tenet me durius amor Veneris. Tamen sollicus[3] erat ne illa habuisset aliquid malum.—50. Postea dicit : « Quid moror in isto amore ? dimittam illum, et vadam. Cantabo mihi carmen quod est mihi *Chalcidico,* hoc est heroico homerico, conpositum. » Chalcis est civitas in Euboia, in qua[4] Euforion..... transtulit Gallus. Hic est sensus : « Tunc cantare potuer[o]..... non inpedies me. Et stylo Gallus tum scribam Theocrito [5] fu (?).... armina Euforionis canam. » — 51. *Carmina pastoris,* Teocriti. Avenam calamo pro scriptura. — 52. *Certum est* quod plus volo sustinere quod subjungit[6] inter speluncas quam te sequi. Scribam in teneris arboribus meos amores ut crescant ibi. — 57. *Partenicos*[7], Archadicos. — 58. *Jam videtur mihi,* quasi illuc sim. — 59. *Partho cornu,* Persico arcu. Propter cornu quod est in summo, partem pro toto. *Cidonia* Cretica accusativus est. — 60. Quasi hoc sit medicamentum amoris. — 61. *Deus ille,* Amor, Cupido. — *Nec*[8] *mihi placentur*[9] delectant. *Amadriades* deæ (sic), que nascuntur cum

[1] Pour *fontes.*

[2] Lacune. *Si est fuscus,* [*et vaccinia*] *nigra.*

[3] Pour *sollicitus.*

[4] Déchirures après *in qua* et après *Euforion.* Je crois qu'on peut combler ainsi cette lacune, d'après Servius : « *erat* (en abrégé) *quem.* »

[5] Le ms. donne *ettulit,* les deux *t* pointés, ainsi que le premier jambage de *u.* De sorte qu'il reste après cette correction *E tili* probablement pour *et stylo,* comme on lit dans Servius, que notre commentateur suit ici d'assez près: — *Theocrito* pour *Theocritio.*

[6] *Quod subjungit.* Je ne devine pas le sens de ces deux mots ainsi placés.

[7] Les éditions de Virgile donnent *Parthenios.*

[8] On serait tenté de lire *noc.*

[9] Pour *placent vel?* Le codiste aura lu *ul,* sans remarquer la barre transversale de l'*l,* et changé *placentul* en *placentur.*

arboribus et pereunt. Diadres (sic) semper sunt Dee silvarum. — 65. Et vos *silve concedite* mihi hoc facere, vel date mihi locum ut faciam volo [1]. — 66. *Sithonias nives,* Scithias, aquilonales. — 65. *Ebrum,* fluvius frigidus. — 67. *Liber,* interior pars corticis. — 68. *Versemus,* minemus, ducamus, prevideamus. Ubi magnus calor est, semper amor [2] est homini. — 70. *Haec sat erit, dive Pierides.* Hic loquitur Virgilius invocans nimphas a Pierio monte. — 71. *Fiscellam,* bucolicum carmen; *gracili hibisco,* subtili intellectu. — 75. *Surgamus.* Ad discipulos vel ad concives loquitur. — 76. *Umbra,* persecutio *juniperi* [3] gravis malorum hominum. **Explicit Bucolicon** [4].

Incipit Georgicon. Hic loquitur solus poeta sequens Isiodum ab Ascrea civitate Grecorum, qui primus scripsit duos libros Geor (f° 33, r°) gicoRum, unum de terre cultu et arborum, alterum de pecoribus et apibus. Iste vero divisit in quattuor, primum de cultu agrorum. II. de arboribus, hoc est arvum pascuale, IIII. de apibus, hoc est arvum floridum. Ge enim grece, latine terra dicitur. Orgicon culture vel exercituum [5]. Prefatio est usque *Hinc canere incipiam.* — 5. Invoca culture [6] : *Vos o clarissima lumina.* Narratio : *Vere novo.* — 1. *Quid faciat letas segetes,* letas quia letos homines faciunt, vel quod à finio [7] efuse efficiuntur pingues. — 2. *Mecenas,* dispensator Cesaris, seu quilibet agricola. — 4. *Parcis,* eo quod parvum commedunt, vel quod parve sunt, seu quod parcunt pecuniis dominorum. — 8. *Caoniam glandem,* Chaon mons est in Epira regione, ubi erat quercus Jovi consecrata, oui [8] fructu ante, est glandor [9], homines vescebantur, antequam munere Cereris inveniretur frumentum.—9. *Pocula Acheloia.* Ovista [10]

[1] Pour *(quod) volo?*

[2] Le copiste avait d'abord écrit *amer.* Il s'est corrigé lui-même.

[3] Il faut replacer *juniperi* après *umbra.*

[4] *Buxolicon* est écrit en abrégé, ainsi que *Georgicon.*

[5] Cette phrase n'offre aucun sens. *Exercituum* est pour *exercitium: cu't ure exercitium.* Cf. ap. Servius γῆς ἔργον, *terræ operam.*

[6] Pour *invocat* [*culture numina*], ou *Invocatio* : *Culture, vos o lumina?*

[7] Pour *fimo.*

[8] Pour *cui* = (*cujus*). L'*o* et le *c* sont quelquefois confondus dans ce ms. Cf. p. 420. note 3, p. 422. note 6, et f° 28, r°, ligne 13.

[9] Pour [*id*] *est glandibus?*

[10] *Staphylus,* d'après Servius. Il est visible que *ovista* (p. *uvista*) est dérivé de *uva,* comme *Staphylus* de σταφυλή, grappe de raisin. Voici la ver

pastor quondam, filius Hynen regis, pascebat pecora patris, ex quibus unus hyrcus, aliquando a grege separans, crassior ceteris effectus est. Quem Ovista sollicite persequens invenit uvas commedentem super fluvium Acheloium, quas colligens miscuit Acheloïgis poculis, ac detulit patri. Pater vero ejus invitavit omnes deos ad prandium. Tunc Liber pater vinum, quod, solis diis consecratum est, hominibus uti concessit. — 5. *Cl.....ssima lumina.* Liber et Ceres. Alligorice dicunt aliqui solem ...lunam. — 11. *Ferte pedem,* date gressum carminis. *Driades,* nimphe silvarum cum arboribus semper habitat. — 13. *Neptunus,* deus maris, ad quem Cretenses, quorum men-ses[1] multorum.... rum devastaverant confugientes. Percussit te[rram][2] suo tridenti, que fudit magnum equum, nomine Epe...fem[3]. Cum quo persecutus est illos apros et venatus. Qui fuit tante velocitatis stans tremens[4], ut pennatus pen-nat...[5] potuisset dici.—14. *Cultor nemorum.* Quodam tempore (f° 33, v°) orta est tempestas magna in mundo, et responsum est ab Apolline non sedari tempestas, antequam Aristeo filio suo offerentur ac[6] nivei boves quos ille aluit in insula Ceae. Inde dicitur cultor nemorum. Fuit iste Aristeus ex Cirene nimpha. — 16. *Linquens patrium saltus.* Pelopea mater Pan fugiit de loco suo antequam eam parturiret Pan. — 18. *Te-geae,* opidum Archadie. — 16. *Licei,* montes Archadie. — 18. *Minerva,* inventrix *oleae* fuit inventa in Tritoniis paludi-

sion du ms. 253, f° 13, r°. Elle se rapproche beaucoup de celle-ci : *(Achelous), fluvius Athuliae, non quod ipse solus vino sit mixtus. Sed ipsum pro qualibet aqua posuit, sane ideo quoniam ex Occeano et Thetide multis genitis fluvius hic primus natus est. In honore ejus amnis Achilonia dicta est aqua.* Poculaque inventis miscuit uvis. *Ovista enim, filius Ynonis, regis pastor cum videret caprum sæpius e grege discedere et pleniorem reverti, secutus est eum. uvam depascentem invenit. Qui decerpsit et gustavit, cujus dulcedine inductus eam expressit, et cum humorem ejus bibisset, quod et suavem sensit ac propter hoc, de Achilo flumine, in cujus ripa fuerat in-venta uva, aquam miscuit vino, atque ita cum potum optimum fecisset, speciem uvæ et potum optulit regi. Qui cum ille probasset, uvam inventoris nomine vocari jussit, vinum greco verbo ynon a suo nomine appellavit.*

[1] Pour *messes* ?

[2] Déchirure.

[3] On peut lire aussi *Epe...fim.*

[4] *Stans tremens* ne présentent ici aucun sens.

[5] Déchirure.

[6] *Ac* n'offre ici aucun sens [*Pingues*] *ac nivei ?*

bus ferens ramum olive ; inde postea fuerunt cetere olee. — 19. *Puer monstrator*. Ceres, querens filiam suam Proserpinam, recepta est in hospitior a Treptolimo, filio Celei, cui propter humanitatem hospitalitatis usum arandi concessit. — 20. *Silvanus*, deus silvarum, interfecit nesciens quandam cervam domesticam cujusdam pueri nomine Ciparissi. Quam cum invenisset Ciparissus mortuam pre dolore vitam finivit. Quem Silvanus misertus in arborem sui nominis, que dicitur cupressus convertit, portans manu ob illius amorem, quia dilexerat eum, ipsam arborem cum sua radice. — 30. *Tyle*, insula in Oceano. 25. *Urbisne invisere*, visitare utrum velis? — 31. *Thetis*, nimpha, uxor Oceani, mater omnium nimpharum. — 32. *Tardis mensibus*, longis in aestivo quia tarde transeunt. — 33. *Erigonen*, signum Virginis, *Schelas*, scorpionis. Postquam caeletub[1] Icaro à Libero patre datus est usus vini, de quo ille potavit suos messores, illi facti ebrii jacuere passim ceu mortui. Parentes vero illorum aestimantes eos mortuos esse, [ve]neno [2] interfecerunt eum. Canis vero ejus, nomine Chelas, [cur]rens [3] ad filiam suam Erigones Athenis, indicavit ei quolib[et ind]icio [4] mortuum matrem (sic). At illa canem secuta patrem sepeli[vit][5], lacrimis vitam finivit [6], similiter et tanis(sic) quorum n..... [Li]ber [7] pater in stellas mutavit, Erigonem in signum Virginis, Che[las, in] [8] scorpionis[9] scurpios nominatur grece. — 42. *Votis adsuesce*, ide....[10] onsuesce ut ibi faciant agricole. — 44 *Zephirus* grece, latine F[a]vonius[11], dictus a favendo fructus, herbas, messes. — 52. *Habitus locorum*, natu- (f° 34, r°) ra illius terre. — 56. *Tmolus*, mons in Lidia. — 57. *Salii*[12], opidum Arabiæ (sic), molles a teneritudine dicti [13].

[1] Je n'ai pu restituer la vraie leçon.
[2] Déchirure.
[3] Déchirure.
[4] Déchirure.
[5] Déchirure.
[6] Ce récit concorde avec celui qui figure en note dans l'édition de Servius, t. II, p. 178 (Georg. I, v. 33).
[7] Déchirure.
[8] Déchirure
[9] Il faut rétablir *qui* après *scorpionis*.
[10] Pour [*id est*] *consuesce ut tibi* [*vota*] *faciant agricole*.
[11] Déchirure.
[12] Pour *sabœi*. — [13] Ecrit d'abord *dicte*

Sua tura, quia ibi tus invenitur.— 58. *Calibes,* inventores ferri, in Pontum, prope Constantinopolim. — 58, 59. *Virosa* venenosa, *castorea* dicuntur abscisi testiculi a suis ipsis dentibus, hoc est bevrus. *Eliadum* urbs in Epira regione, ubi equi nascuntur pulchri. *Palmas,* coronas pro victoria. — 62. *Deucalion.* Fuit quondam diluvium quando Jupiter iratus voluit delere totum humanum genus. Iste Deucalion miseratione deorum fugiit in quosdam montes, ibique servatus fuit cum Phyrra uxore. Sedato diluvio, responsum a Diis ut jactarent ossa matris Phyrre [1] post dorsa, quia filia fuit hec terre. Quodquod ille jactavit, viri, et quod illa, feminae create sunt. — 63. *Age,* ortando est adverbium sic, et in talibus locis [2]. — 66. *Maturis solibus,* longis diebus. — 69. *Officiant,* noceant. — 68. *Arcturum,* Plaustrum versum contra solis ortum, tempore autumni. — 72. *Situ,* pausatione. — 74. *Silica,* folliculis. — 78. *Lateo* [3], oblivioso, soporifero, mortifero, quia, si quis inde bibit aut manducaverit, dicunt quod dormiant instar mortui.—81. *Effectus* [4], steriles, sine foetibus.— 93. *Boreae,* ventus Aquilonalis. — 90. *Sucus,* jus arboris vel herbe, id est fortitudo. — 96. *Nequiquam,* frustra. — 95. *Crates,* cledas. — 96. *Spectat,* inspicit, prospicit. — 102. *Mesia* et — 103. *Gargara,* regiones sunt circa Africa [5] uberrime. — 104. *Comminus* prope, eminus longe. — 108. *Elicit,* educit, exprimit. — 110. *Ciet,* sonet, vocet. *Scatebris,* venis aquarum. — 117. *Tepido,* inutili, noxio. — 118, 119. *Nec....nihil,* adfirmativum ex duobus negativis, id est multum. — 120. *Strimonie,* palus cujusdam regionis. *Intiba,* genus avis sive herbe amare. *Fibris,* venis. — 124. *Veterno,* otio, a veteranis hominibus dictum. — 137. *Navita,* nauta.

— 138. *Licaonis arcton.* Calisto filia fuit Licaonis regis Archadie, Diane comes. Cum qua Jupiter in specie Diane concubuit. Quod scelus Diana conperiens mutavit eam in ursam, eamque pater suus, nesciens (f° 34, v°) quod sua esset filia, prosequi studuit. Juppiter vero misertus eorum, quia ob sui

[1] Le sens est: « les os *de* la mère *de* Pyrrha. »

[2] Le sens est: « employé de la sorte (*sic*) et dans des passages semblables, *age* est adverbe. »

[3] Pour *Lethæo.*

[4] Pour *effetos.*

[5] Erreur grossière.

causam hoc patiebantur, convertit eos in sidera, patrem in majorem Arcturum, filiam in minorem. — 143. *Argute,* stridule vel sonora. — 149. *Dodona,* civitas Greciae Jovi consecrata, quo quercus abundant. — 151. *Essent,* commedent. — 153. *Tribuli,* genus spinarum. — 154. *Lolium,* herba messibus contraria, vulgo dicitur ivrea, niela. — 163. *Eleusine,* civita subi inventus est usus plaustri. — 164. *Tribuli,* axifcum [1] colliguntur messes in quibusdam locis. —164. *Trahe,* vehicula ad portandum quicquid sit. — 165. *Virgea suppellex* utensile ex virgis, ut est corbicula etrl [2]. *Celei,* cui cum filio Triptolemo concessit Ceres usum arandi. — 170. *Burum,* achaia [3]. — 174. *Stiva,* manubrium. — 178. *Cilindrum,* lapis volubilis ad equandum areas. — 184. *Bufo,* quod nos dicimus putaus.—186. *Curculio,* vermis liguminis. — 194. *Nitrum,* genus salis. *Amurca,* fex olei. — 195. *Siliquis,* folliculis. — 201. *Lembis,* navis piscatoria parva.— 205. *Hedorum,* nomen sideris. — *Lucidus anguis,* signum instar serpentis inter duos arcturos, et fit maxima tempestas quando apparet. *Alidi,* [4] nomen opidi juxta Helespontum, ubi est periculosa navigatio, quia forsam ibi habet [5] magnam. Cui *fauces* dicit iste. — 212. *Cereale papaver,* quia eo usa est Ceres ut oblivisceretur filiae suae. — 215. *Medica,* genus liguminis. — 221. *Eoe,* orientales. *Adlantides,* Pliades. Licet .VII. fuisse dicantur, sex tamen videntur in caelo. Que mense november nobis incipiunt non videri. Hae autemm [6] (sic) ut volunt Jovis, ut alii, Liberi, patres, nutrices fuerunt; ideo sic exaltate. Alii ipsa fuisse Hesperides dicunt. — 222. *Eosia* [7] *stella,* cum Liber pater Minois regis Crete filiam duceret.

[1] Ce mot ne présente aucun sens. Pour *axis quo colliguntur*, ce qui suposerait, pour *tribulus* = *tribulum*, un sens différent de celui que lui attribuent les lexiques. Ce ne serait plus une *herse*, mais un *chariot*.

[2] Je ne devine pas ce qui se cache sous cet assemblage de lettres.

[3] *Achaia*. Ce mot n'offre aucun sens.

[4] Pour *Abydi*.

[5] Litt., parce qu'il (l'Hellespont) a là une grande force.

[6] Ms., *Autem*, en toutes lettres avec le signe de la nasale au-dessus de *e*.

[7] Pour *Gnosia*.

PHONÉTIQUE

Voyelles

A.— Chute de *a* dans le corps d'un mot : — *Aicis* (p. Aiacis), p. 421.

Chute de *a* final : — Omina ni repetant. E. II, 178. — Gl. Auspicia et *respons* (p. responsa)[1]. Ms. 253, f° 70, v°. — Infigitur hasta. E. IX, 745. — Gl. *Lance* (p. lancea) Pandari. Ms. 253, f° 173, r°.

a = *e* final : — Cum jam *illa* (p. ille) adpropinquaret, p. 420. — Atque ubere glebae. E. III, 164.—Gl. *ubertata* (p. ubertate) Ms. 253, f° 83, v°.

a=*e* p. *æ* final : — Argute (p. argutae), stridule (p. stridulae), vel *sonora* (p. sonorae), p. 435.

ae = *e* adverbial : — Non dicitur *propriae* (p. proprie) bucolica, p. 421.

aa = *o* final : — De *Antonia* (p. Antonio), p. 428.

ant = *ent* : — Aut surgentem in cornua cervum. E. X, 725. — Gl. Elevantem vel crescentem cornibus *eminantem*. Ms. 253, f° 186, r°. Faute due probablement à l'influence de la prononciation, qui, dans la France non méridionale, devait tendre alors, comme aujourd'hui, à confondre *en* et *an* devant une consonne. Cf. plus loin *eng* = *ang*.

ap = *op* : — Sopitos. E. V, 743. — Gl. *apertos* (p. opertos), Ms. 253, f° 117, v°.

ar = *ær* : — *Megara* (p. Megæra), l'une des Furies ; *Citaronis* (p. Cithæronis) montis, p. 423.

at = *et* atone : — *Lateo* (p. Lethæo), p. 419.

av = *ov* : — Ultima. E. VI, 478. — Gl. *Navissima* (p. novissima). Ms. 253, f° 128, v°.

E. — Chute de *e* final devant un mot commençant par *h* : — Striduntque hastilibus aurae. E. XII, 691. — Gl. *Mission* (sic) (p. missione) hastarum. Ms. 253, f° 215, v° (X-XIe s.).

e = *eo* : — *Clepater* = Cleopatram, p. 418.

[1] Je dois faire observer que j'ai signalé ce phénomène de la chute des lettres, non pour celles que l'usure aurait fait disparaître, mais pour celles qui n'ont pas été écrites, pour celles en un mot dont l'absence n'est imputable qu'à la distraction ou à la volonté des copistes.

eo = *oe* : — *Eoagri* = *Œagri*, p. 421.

e devant *a* reporté du second mot au premier : — Quam molibus ante. E. IX, 710. — Gl. *Pileam saxam* (p. pilam saxeam). Ms. 253, f° 172, v°.

e intercalé devant *i* : — *Thebeis* (p. Thebis), p. 423.

e intercalé devant *u* : — *Sileneus* (p. Silenus), p. 425.

Métathèse de *e* et de *i* : — *Treptolimo* (p. Triptolemo), p. 433.

eb = *ab* accentué : — Celerabat anile. E. IV, 641. — Gl. *Fes. tinebat.* Ms. 253, f° 103, v° (X-XIe s.).

eb = *ib* bref et atone : — *Ignebus* (p. ignibus), p. 429.

ell = *il* : — De pelle galeros. E. VII, 688. — Gl. Genus *pellei* (p. pilei). Ms. 253, f° 147, r°.

ell = *ill* : — Suscipiunt famulae. E. IV, 391. Gl. — *Ancellulæ* (p. ancillulæ). Ms. 253, f° 99, v°. Cf. le v. français, ance*lle*.

en = *aen* : — *Pasifen* (p. Pasiphaen), p. 425.

en = *in* : — *Imagenarius* (p. imaginarius), 4 fois sur 5. Ms. 253, f° 126, r°; 128, v°, et 129, r°.

eng = *ang* : — Agmina contra. E. XII, 279. — Gl. *Phalenges.* Ms. 253, f° 208, v°. Cette particularité semble prouver que le copiste assimilait pour la prononciation *eng* et *ang*, ce qui indiquerait une origine non méridionale. Cf. plus haut *ant* = *ent*.

enset = *isset* : — Eo quod *occidenset* (occidisset) filium suum. p. 426.

ent = *ant* : — Tum Salii ad cantus. E. VIII, 285. — Gl. Nomen generis minitrorum (p. ministrorum) vel Salii dicuntur qui tripudi*ent*es (p. tripudi*ant*es) aras circuibant. Ms. 253, f° 154, r° (X-XIe s.).

er = *aer* : — Laertia regna. E. III, 272. — Gl. Ubi regnavit *Lertes.* Ms. 253, f° 85, v°. On pourrait presque aussi bien lire *Lestes.*

er = *ram* final : — Accipiens *Clepater* = Cleopatram, p. 418.

er = *ræ* final : — Erant *pulcher* (p. pulchræ), p. 425.

er = *yr* : — Hic labor, ille domus. E. VI, 27. — Gl. *Laberinthi*, orthographe constante. Ms. 253, f° 121, r°.

er = *re* final : — Mense *november* (p. novembre), p. 435.

es = *is* final : — Liberi *patres* (p. patris), p. 435.

es = *ys* tonique : — *Mesia* (p. Mysia), p. 434. Ce peut être une fausse assimilation géographique de la Mésie et de la Mysie, aussi bien qu'une faute d'orthographe ou de prononciation.

I.—Chute de *i* bref atone après *v* :—Jam tum relligio *pavdos* (p. pavidos) terrebat agrestis. E.VIII, 349. Ms. 253, f° 155, r°.

Chute de *i* ou de *y* après *c* : — *Siconiam* (p. Sicioniam = Sicyoniam), p. 419.

Chute de *i* final : — Moliri, et longo fessi. E. II, III. — Gl. *Fatigat* (p. fatigati). Ms. 253, f° 69, v°. — Acies. E. II, 599. — Gl. *Exercit* (p. exerciti, p. exercitus). Ms. 253, f° 77, r°.

i = *æ* final : — *Plurimi* (p. plurimæ) sunt lauri consecrate Apolloni, p. 427.

i = *e*, *ec* : — *Nibridas* (p. nebridas) habentes. Ms. 253, f° 50, r°, glose du v. 341 de la quatrième Géorgique. — *Dilectabilis* (p. delectabilis), p. 420.— Isiodum (= Ἡσίοδον), p. 418, 431. — *Alligorice* (= Ἀλληγορικῶς), p. 432.— Pliades (= Πλειάδες), p. 435.

ib = *ub* bref et atone : — *Intiba* (p. intuba), p. 434.

il = *ul* :— Abstrusa in venis silicis. E. VI, 7.—Gl. In *focilis* (p. foculis) petrarum. Ms. 253, f° 119, v°.

in = *en* atone : — *Climine* (p. Clymene), p. 426.

O. — *o* = *a* final : —Violaverit ostro. E. XII, 67.— Gl. *Purpuro* (p. purpura). Ms. 253, f° 205, v°.

o = *æ* : — Quod si tantus amor menti. E. VI, 133. — Gl. Anime *tuo* (p. tuæ). Ms. 253, f° 123, r°.

o = *u* long final : — *Concubito* (p. concubitu), p. 423.

oe = *ae* : — *Phoeton* (p. Phaeton), p. 426. *Phoetontem* (p. Phaetontem), p. 426.

oe = *eo* ou *æo* : — *Boetico* (p. Beoticus), p. 420. *Boetiae*, p. 425, 430. *Boetie*, p. 425. (p. Beotiæ).

oi = *æ* : — *Euboia* (p. Eubœa), p. 430.

oo = *o* long et tonique : — *Proognen* (p. Procnen), p. 427 (cinq fois).

ol = *ul* bref ou long atone :—*Adolando* = adulando, p. 419, 421. *Buccole* (p. bucolæ), p. 425. *Scopolum* (p. scopulum), p. 433. Rura Velini. E.VII, 742.— Gl. Velinus lacus est juxta, agrum qui *Rosolanus* (p. Rosulanus) vocatur. Ms.253, f° 147, v°.

on = *in* bref atone : — *Apolloni* (p. Apollini), p. 427.

on = *oon* :— *Demofontem* (p. Demophoontem), p. 424.

or = *ur* long et tonique : — *Cultoram* = culturam, p. 418.

or = *ur* bref atone : — *Jecor* (p. jecur), p. 425.

ov = *av* long et atone : — *Octoviano* (p. Octaviano), p. 427.

Jusqu'au XVIe siècle, ce mot s'est souvent écrit *Octovien*. Cf. *le Dialecte poitevin au XIIIe siècle*, p. 225.

U.—Chute de *u* et de *i* dans *augurium* : Omina vates. E. V, 524. — Gl. *Augrum*. Ms. 253, f° 113, v°. Cette forme est importante en ce qu'on peut y voir la transition de *augurium* [* *augurum*], *augrum*, à *eur* ou *heur*, second terme composant de bon*heur*, mal*heur* = bonum augrum, malum augrum.

um = *im* final : — *Burum* (p. burim), p. 435.

us = *os* final : — *Effeetus* (p. effetos), p. 434.

Consonnes

B. — *bl* = *byll* tonique : — VII *sible* (p. sibyllæ) fuerunt, p. 421.

b = *m* dans le corps d'un mot : — Aperitur Apollo. E. III, 27. — Gl. Ostenditur id est mons in quo templum est Apollinis quem *tibent* (p. timent) nautem (p. nautæ), pro naufragio. Ms. 253, f° 85, v°.

C. — Chute du *c* médial : — *Scithias* (p. scythicas), p. 431.

Chute du *c* devant *t* :—*Notem* (p. noctem). Ms. 253, f° 53, v°. Gl. du v. 513 de la 4e géorgique. Fotum. E. I, 692.— Gl. *Calefatum* (p. calefactum). Ms. 253, f° 66, r°. Ad culmina jactant. E. II, 478. — Gl. *Teta* (p. tecta). Ms. 253, f° 75, v°. Hunc frondibus atrum. E. VII, 565. — Gl. Quem dicunt silvis *cintum* (p. cinctum) et fragosum torrenti fluvio. Ms. 253, f° 145, r°. Quo non felicior alter. E. IX, 771. — Gl. Peritior, *dotior* (p. doctior). M. 253, f° 173 v°.

c = *cc* :— *Sucus* (p. succus), p. 434.

c = *ch* : — *Colcos* (p. Colchos), p. 422.

Caoniam (p. Chaoniam), p. 431.

cc = *c* :— *Buccole* (p. buculæ), p. 425.

ch = *c* final :— Dum, *donech* (p. donec). Ms. 253, f° 46, r°. Gl. du v. 84 de la 4e géorgique.

cha = *ca* :— *Archadicos* (p. Arcadicos), p. 430.

che = *ce* :— *Dircheus* (p. Dirceus), p. 419.

chi = *cy* : — *Arachintus* (p. Aracynthus), p. 420. — *Alchimedon* (p. Alcimedon), p. 420.

ci = *schæ* :— *Cinei* (p. Schœnei), p. 431.

cm = *gm* : — Aut levis ocreas. E. VII, 634. — Gl. *Tecmina* (p. tegmina) crurum. Ms. 253, f° 40, r°.

ct = *t* : — *Effectus* (p. effetos), p. 434. — *Jacincti* (p. Hyacinthi), p. 421. — *Factum* (p. fatum), p. 429.

cx = *x* : — *Conjuncxerat* (p. conjunxerat), p. 420.

D. — Chute du *d* final : — Loquitur Gallus *a* (p. ad) suam. uxorem, p. 430.

Chute du *d* devant *v* dans le corps d'un mot : — Domum me, non Pallanta, referret! E. XI, 163. — Gl. *Averbium* (p. adverbium). Ms. 253, f° 192, r°.

d adventice à la fin d'un mot : — *Quod* (p. quo) ille ivit, p. 423.

d = *t* final : — *Tened* (p. tenet) fusum, p. 423. — Et petras *quodquod* (p. quotquot) ille jactavit..., et *quod* (p. quot) illa.., p. 425, 434. — Et *quod* (p. quot) pilos habuit, p. 434. — Et *quod* (p. quot) naves, p. 426.

dl = *tl* : — *Adlantides* (p. Atlantides), p. 425, 435. — *Adlas* (p. Atlas). Ms. 253, f° 3, r°, et *Adlantidem* (p. Atalanta), ibid., f° 3, v°.

F. — *f* = *ff* : — *Efuse* (p. effusæ), p. 431.

G. — Chute du *g* entre deux voyelles dont la seconde est *i* : — In Egyptum *fuit* (p. fugit), p. 417. — *Loica* (p. logica, deux fois de suite), p. 419. — Protulerunt adventum *rei* (p. regi), p. 424. — *Fugit*, écrit d'abord *fuit*, p. 429. Le copiste a écrit *g* en surcharge.

Chute du *g* devant *n* : — Vaccam *lineam* (p. ligneam), p. 425.

g médial intercalé entre deux *i* : — *Acheloigis* (p. Acheloiis), p. 432.

ga = *ca* : — Inscribitur hasta. E. I, 478. — Gl. *Sulgatur* (p. sulcatur), rigatur. Ms. 253, f° 62, v°. — Patrio te limine sistam. E. II, 620. — Gl. *Collogabo* (p. collocabo) vel ducam. Ms. 253, f° 77, v°.

gi = *y* devant un *i* : — Stigiis sese extulit undis. E. III, 215. — Gl. Infernalibus in *arpigiis* (p. Harpyiis). Ms. 253, f° 84, v°.

gn = *cn* : — *Proognem* et *Proognes* ou *Prognes*, sept fois sur sept (p. Procnes), p. 427. — Cujus olorinæ. E. X, 187. — Gl. *Cigninæ* (p. cycninæ). Ms. 253, f° 177, v°.

gt = *ct* : — Caedere deinde jubet. E. V, 773. — Gl. *Magtari* (p. mactari). Ms. 253, f° 118 v°.

ng = *nq* : — Ne linque laborem. E. III, 160. — Gl. *Linguas* (p. linquas). Ms. 253, f° 83, v°.

H. — Chute de *h* initial : — *Ectoris* (p. Hectoris), p. 421. — *Erculem* (p. Herculem), p. 422. — *Isiodum* (p. Hesiodum), p. 418, 431. — *Ortando* (p. hortando), p. 434. — *Exortabatur* (p. exhortabatur), p. 422. — *Astis* (p. hastis), p. 424. — *Ortum* (p. hortum), p. 425. — *Erba* (p. Herba), p. 427. — *Amadriades* (p. Hamadriades), p. 430. — *Ebrum* (p. Hebrum), p. 431.

h prosthétique : — *Habundantiam* (p. abundantia), p. 422. — *Hostium* (p. ostium), p. 422. — *Habundant* (p. abundant), p. 425. — *Habeat* (p. abeat), p. 427. — *Horcus* (p. Orcus), p. 421.

h intercalé entre deux voyelles : — *Minohis* (p. Minois), p. 431.

hi = *chi* (χι) : — *Hilurgo* (p. chirurgo). Ms. 253, f° 3, r°.

L. — *l* = *ll* : — *Caliopaee* (p. Calliope), p. 421. — *Helespontum* (p. Hellespontum), p. 435. — *Niela* (p. niella = nigella), p. 435.

l = *r* : — *Silinguam* (p. Syringam), p. 420. — *Labilintum* (p. Labyrinthum), p. 425.

ll *le* : — Tiaras. E. VII, 247. — Gl. Id est *pilleum* (p. pileum) phrygium. Ms. 253, f° 139, v°, et f° 147, r°. De pelle galeros. E. VII, 688. — Gl. Genus *pellei* (p. pilei). Ms. 253, f° 147, r°.

liis = *llis* : — *Filiis* (p. Phyllis), p. 424.

ll = *l* : — *Galleati* (p. galeati), p. 422.

M. — Chute de *me* : — *Hyppones* (p. Hippomenes), p. 425.

m adventice après *e* (p. *æ* final :) — Aperitur Apollo. E. III, 275. — Gl. Ostenditur, id est mons, in quo templum est Apollinis quem tibent (p. timent) *nautem* (p. naute = nautæ) pro naufragio. Ms. 253, f° 85, r°.

mm = *m* : — *Comminus* (p. cominus), p. 434. — *Commedent* (p. comedent), p. 435. — *Commedis*, p. 427. — *Commedunt*, p. 431. — *Commedentem*, p. 432.

mn = *m* : — *Psamnatis* (p. Psamathes), p. 423.

N. — Chute de *n* devant *g* : — Unde grece fistula, *siriga* (p. syringa) dicitur, p. 420. Eliserit angues. E. VIII, 289. — Gl. *Stragulaverit*. Ms. 253, f° 154, r°. (X—XI° s.)

Chute de *n* devant *ch* : — Hic vero victus genitor. E. II, 699. — Gl. *Achises* (p. Anchises). Ms. 253, v° 78, v°.

Chute de *n* **devant** *st* :— Signantemque vias. E. II, 697. — Gl. *Mostrantem* (p. monstrantem). Ms. 253, f° 78, v°.— Forme due à l'influence du parler populaire. Cf. le vieux français *mostrer*, le provençal *mostrar* et l'italien *mostrare*.

n adventice après *a* final :—Aequora verrunt. E. III, 290.— Gl. *Marian* sulcant. Ms. 253, f° 85, v°.

Métathèse de *n* :—Et ipse Nisus habebat *crimen* (p. crinem) purpureum, p. 426.

n = *r* : — *Areptonem* (p. arreptorem), p. 422.— Atque harum effultus. E. VII, 94. —Gl. *Lanigenarum* (p. lanigerarum). Ms. 253, f° 137, r°.

P.— *p* = *pp* : — *Opidum* (p. oppidum), p. 422.— *Opidi* (p. oppidi), p. 435.

ph=*p* :—*Phyrra* (p. Pyrrha), p. 424, 425, 434 (deux fois.— *Pharnasum* (p. parnassum), p. 424.

pp = *p* : — *Supplex* (p. supellex), p. 435.

Q. — *q* = *dq* : — *Nequiquam* (p. nequidquam), p. 434.

R. — Chute de *r* final devant un mot commençant par *e* :— Adsuetus Opheltes. E. IX, 200.— Gl. *Pate* (p. pater) Euriali. Ms. 253, f° 164, v°.

r ajouté à la fin d'un mot :—In *hospitior* (p. hospitio), p. 433.

Métathèse de *r* :— *Diadres* (p. Dryades), p. 431.— *Cineres*, *Cineren* (p. Cyrenes, Cyrenen). Ms. 253, f° 50, r°, gloses des v. 317 et 320 de la quatrième Géorgique. — Fert picturatas auri subtemine vestis, Et Phrygiam Ascanio chlamidem. E. III, 484. — Gl. *Fret* (p. fert) Trojanam. Ms. 253, f° 89, r°. — Crethea musarum. E. IX, 774. — Gl. Illum *Certea* qui... Ms. 253, f° 173, v°.

Dédoublement de *r* s'opérant de la syllabe antérieure à la suivante : — Nunc grege. E. VI, 38. — Gl. *Gregrem* (p. gregem), posuit pro armento. Ms. 253, f° 121, v°.

Dédoublement de *r* s'opérant de la syllabe postérieure à la précédente : — Incudibus urbes. E. VII, 629. — Gl. *Frabrorum* (p. fabrorum), instrumentis. Ms. 253, f° 146, r°. — Tegmina tuta cavant. E. VII, 632. — Gl. Cavando *frabricant* (p. fabricant). Ibid.

Capita aspera montis. E. VI, 360. — Gl. *Pretrosa*. Ms. 253, f° 126, v°.

r = *rr* : — *Areptonem* (p. arreptorem), p. 422. — *Deferent* (p. deferrent), p. 422. — *Offerentur* (p. offerrentur), p. 432.

S. — Chute de *s* final devant un mot commençant par une consonne : — Sicut movebat saxa, *silva* (p. silvas) suo cantu, p. 420. — Mutata est in *arundine* (p. arundines), quas ille amplectens, p. 420. — *Neutri* (p. neutris) fore victoriam, p. 424. — Alii *ipsa* (p. ipsas) fuisse Hesperides dicunt, p. 425. — Primisque elabitur undis. E. V, 151. — Gl. Precurrit per *unda* (p. undas) primas. Ms. 253, f° 107, v°.

Chute de *s* dans le corps des mots devant une consonne : — *Propiciens* (p. prospiciens) illum juvencum, p. 425. — Carmina quæ Gallus *trantulit* (p. transtulit) in latinum sermonem. M. 253, f° 9, r°. — Retinacula, *capitra* (p. capistra). Ms. 253, f° 26, r°, glose du v. 513 de la 1re Géorgique.—Derelicta pascua ab animalibus vel *patoribus* (p. pastoribus). M. 253, f° 43, r°, glose du v. 476 de la 3e Géorgique.—Gens umida ponti, *montra* (p. monstra) marina vel pisces. Ms. 253, f° 52, r°, glose du v. 429 de la 4e Géorgique. — *Abcondebat* (p. abscondebat). Ms. 253, f° 75, v°, glose du v. 472. E. II. — Spelunca latebris. E. III, 424. — Gl. In cavea *cujulibet* (p. cujuslibet) saxi. Ms. 253, f° 88, r°. — Lapsusque per aras. E. V, 86. — Gl. *Dicurrit* (p. discurrit). Ms. 253, f° 106, v°. On pourrait supposer que *dicurrit* est ici pour *decurrit*; mais, outre que notre glossateur ne confond jamais *de* avec *di*, le sens veut ici *discurrit* : « (le serpent) rampe çà et là » *per aras* « au milieu des autels », et non « rampe du haut en bas des autels », *decurrit*, d'autant plus qu'il sort des entrailles de la terre et non de la partie supérieure d'un autel. — Successuque. E. V, 210. — Gl. Vel ipsa *properitate* (p. prosperitate). M. 253, f° 108, v°. — *Supendet* (p. suspendet) capta Quirino. E. VI, 858. Ms. 253, f° 135, r°. — Tum Salii ad cantus. E. VIII, 285.— Gl. Nomen generis *minitrorum* (p. ministrorum). Vel Salii dicuntur qui tripudientes aras circuibant. M. 253, f° 154, r° (X-XIe s).

Ces onze exemples, extraits de trois textes écrits par autant de mains différentes, et joints aux quatorze autres que j'ai cités ailleurs (*Revue des langues romanes*, t. V, p. 28, 29), forment une présomption très-sérieuse en faveur de ceux qui, comme moi, croient que, dès le Xe siècle, et même avant, la prononciation populaire, dans la France d'oïl, tendait à faire disparaître l'*s* étymologique des mots où elle était suivie d'une consonne.

s = *ss* :—*Casius, Casium* (p. Cassius), p. 417. — Cum *clasibus* (p. classibus), p. 417.—*Thesalus* (p.Thessalus), p. 424.—*Pharnasum* (p. Parnassum), p. 424. — *Permesus* (p. Permessus), p. 426.— *Thesalie* (p. Thessaliæ), p. 428.— *Parnasus* (p. Parnassus), p, 430.

Se = *ce* : — Cocleas ubi *pisses* (p. pisces) se reponunt. Ms. 253, f° 31, r°, glose du v. 347 de la 2e Géorgique.

Se = *sce* : — Et primus sceptris. E. XI, 238.— Gl. . . . *septriferos* (p. sceptriferos).... cum *septris* (p. sceptris). Ms. 253, f° 193, r°.

Sce = *ce* : — Sordidus ex humeris. E. VI, 301.— Gl. Rusticus, *scenosus* (p. cœnosus). Ms. 253, f° 125, v°.

ssi = *sci* : — Ubi Lydius arva. E. II, 781. — Gl. De *Tussia* (p. Tuscia). Ms. 258, f° 80, r°.

Ces cinq exemples *pisses* (p. pisces), *scenosus* (p. cœnosus), *septriferos, septris* (p. sceptriferos, sceptris) et *Tussia* (p. Tuscia), prouvent qu'en France, au moins du temps du copiste, *c* s'articulait *ss,* comme aujourd'hui, devant *e* et *i*.

s adventice : — *Illas* (p. illa) supercurreret, p. 426.

s final ajouté, puis effacé par le copiste : —*Violastis* (p. violasti) meam sororem, p. 427.

sch = *ch* : — *Schelas* (p. Chelas), p. 433.

s intercalé entre *b* et *t* :—Carina. E.V, 186.— Gl. *Substerior* pars navis. Ms. 253, f° 108, r°.

s intercalé avant *t* : - Incumbere remis. E. V, 15. — Gl. Instare *naustis* (p. nautis), navigare vel certare. Ms. 253, f° 105, r°. Peut-être n'est-il pas inutile d'observer que la forme *naust* se retrouve dans *naustibulum,* « naustibulum vocabant antiqui vas alvei simile, videlicet a navis similitudine » Festus. V. Freund à ce mot.

s adventice après le génitif singulier en *i* : — Saxa Pachini. E. III, 699. — Gl. Illius *promuntoriis* (p. promontorii). Ms. 253, f° 92, v°.

T. — Chute du *t* final devant un mot commençant par une consonne : — *u tibi* (p. ut tibi), p. 433.— Plena per insertas fundebat luna fenestras. E. III, 152. — Gl. *Inmitteba* lumen (p. inmittebat). Ms. 253, f° 83, v°. — Flexilis obtorti per collum circulus auri. E. V, 559.— Gl. Curvus quia in similitudinem circuli tortus *era* (p. erat) vel in collo. Ms. 253, f° 114, v°. —

Constituere pyras. E. XI, 185. — Gl.... quem ordinem *serva* (p. servat) poeta. Ms. 253, f° 192, v°.

t adventice à la fin d'un mot : — *miserunt* (p. miserum), p. 429.

t final = *s* : — Celius quidam *Atheniensit* (p. Atheniensis) consumpsit, p. 421.

Méthathèse de *th* : — O tu *Catheia* (p. Caieta...), Id est *Catheia*... *Catheiam*. Glose du 1er v. du livre VII de l'*Énéide*. Ms. 253, f° 135, v°. — VII. 2, *Cahieta* dedisti. De la même main.

the = *ti* : — *Thesifone* (p. Tisiphone), p. 423.

tia cea : — Absumere mensas. E. III, 257. — Gl. *Panitias* (p. paniceas) mensas dicit quæ fiebant in honore Deorum. M. 253, f° 85, r°.

tr = *ttor* atone : — Resonabant *litra* (p. littora), p. 422.

tt = *t* : — *Quattuor* (p. quatuor), p. 431.

Groupes de lettres

Chute du groupe *an* : — Orgia mecum. E. VII, 403. — Gl. Sacrificia vel carmina *bachalia* (p. bacchanalia). Ms. 253, f° 142, v°.

Chute du groupe *bi* placé après la tonique : — Volvenda dies E. IX, 7. — Gl. *Volulis* (p. volubilis). Ms. 253, f° 161, v° (X-XIe s.)

Chute du groupe *ci* dans le corps d'un mot : — Mea cura. E. II. 599. — Gl. *Sollitudo*. Ms. 253, f° 77, r°. — *Sollicus* (p. sollicitus), p. 436. — Hoc nemus. E. VIII, 351. — Gl. Be (p. bene) nemus, nam tunc *edifia* (p. ædificia) non erant. Ms. 253, f° 155, r°. (X-XIe s.)

Chute de *cum* : — Qui prenatat amnem. E. VI 705. — Gl. Preterfluit, *cirdat* (p. circumdat). Ms. 253, f° 132, v°. — Atque oras ambiit auro. E. X, 243. — Gl. Ornavit, *cirdedit* (p. circumdedit). Ms. 253, f° 178, v°. (X-XIe s.)

Chute de *dan* : — Foecundaque poenis. E. VI, 598. — Gl. *Habuntia* (p. habundantia) vel crentia. Ms. 253, f° 130, v°.

Chute du groupe *di* entre *æ* et *fi* : — Cum tibi sollicito. E. III, 389. — Gl. De *æficatione* (p. ædificatione) urbis. Ms. 253, f° 87, r°.

Chute du groupe *di* entre deux voyelles : — Candida Maia.

E. VIII, 138. - Gl. *Splendior* (p. splendidior) est. Maia inter Pliadas quam una de *Athalantibus* (p. Atlantidibus). Ms. 253, f° 151, v°. (X-XI° s.)

Chute de *ex* après *es* et devant *s* : — Validique incudibus ictus. E. VIII, 419. — Gl. Magnitudinem ictuum ostendit quibus etiam vicini montes *sultabant* (p. exsultabant). Ms. 253, f° 156, r°.

Chute du groupe *il* : — Obscura recondit. E. V, 302. — Gl. *Ignobis* (p. ignobilis) vel obscura. Ms. 253, f° 110. r°.

Chute du groupe *gi* après *i* : — Diriguere oculi. E. VII, 447. — Gl. *Ridi* (p. rigidi) steterunt pre timore. Ms. 253, f° 143, r°. On peut y voir le résultat de l'influence de la langue vulgaire, qui a supprimé le *g* latin dans ce mot.

Chute du groupe *li* : — Temporis orbe. E. VI, 745. — Gl. *Volubitate* (p. volubilitate). Ms. 253, f° 133, r°.

Chute de *ne* final dans *bene* : — Taurus, et incertam..., non *beinfixam* (p. bene infixam). Ms. 253, f° 71, r°, glose du v. 224, E. II. — Aspernanda precantes. E. XI, 106. — Gl. Sepultura enim *beficium* (p. beneficium) generaliter debetur universis. Ms. 253, f° 191, r°. — Hoc nemus. E. VIII, 351. — Gl. *Be* (p. bene) nemus, nam tunc edifia (p. ædificia) non erant. M. 253, f° 155, r°. (X-XI° s.)

Chute de *ne* dans le corps d'un mot : — *Pelopea* (p. Penelope), p. 432.

Chute du groupe *ta* : — Sacra mari medio colitur. E. III, 73. — Gl. Ab *habitoribus* (p. habitatoribus). Ms. 253, f° 82, r°.

Chute de la syllabe finale *tes* : — Perfusae vestes. E. V, 112. — Gl. Locanturque *ves* (p. vestes) perfusæ auro. Ms. 253, f° 107, r°.

Chute de *ti* entre deux voyelles : — Segnitiis. E. II, 374. — Gl. *Pigria* (p. pigritia). Ms. 253, f° 73, v°. — Confundere foedus. E. V, 496. — Gl. *Amiciam* (p. amicitiam). Ms. 253, f° 113. r°. — Neque *ultra* Esse sinent. E. VI, 868. — Gl. *Dius* (p. diutius). Ms. 253, f° 135, r°.

Chute du groupe *ti* final : Et agmine denso Consistunt. E. IX, 787. — Gl. *Mul stant* (p. mul[ti] stant). Ms 253. f° 174, r°.

Chute du groupe *to* : — Fontesque Velini. E. VII, 517. — Gl. Posuit amnes pro *habitaribus* (p. habitatoribus). Ms. 253, f° 144, r°.

Chute de *tum* final, *Tu[tum]* = *totum* (?): — In plano *tu* (p. totum) hoc dicit Virgilius, p. 429.

Chute de *ur* ou de *ru*: — Deinde locutus. E. V, 14. — Gl. *Palinus* (p. Palinurus). Ms. 253, f° 105, r°.

Redoublement :

1° du groupe *bi* : — Necnon et sacri monstrat. E. VIII, 345.— Gl. *Execrabibilis* (p. exsecrabilis) Ms. 253, f° 154, v°. (X-XIe s.)

2° du groupe *di* : — Infelicis Elissae. E. V, 3. — Gl. *Dididonis*. Dido grece, latine virago. Ms. 253, f° 105, r°.

Fautes diverses

Pour être complet, j'ai joint aux particularités purement phonétiques celles qui sont le résultat d'une fausse analogie, d'une ressemblance de forme, d'un déplacement de lettres produit par un caprice de la vision, et enfin celles qui me paraissent absolument inexplicables.

1° Fausse analogie : — *Dux* (p. lux), p. 427. — *Filiosophi* (p. philosophi), p. 421. — *Imaginem* (p. originem), p. 424. — *Instans* (p. infans), p. 423. Le copiste aura lu d'abord *insans* pour *infans*, à cause de la ressemblance de l'*f* et de l'*s*, puis il aura changé *insans*, qui n'offrait aucun sens, en *instans*, qui ne vaut pas mieux, mais qui a ce qui manque à l'autre, une signification propre. — *Licaoniæ* (p. Laconiæ), p. 427. — *Pandus* (p. Pan deus), p. 420. — *Prophetides* (p. Proetides), p. 425. Bévue du copiste, plus familier avec le mot *propheta* qu'avec le radical de *Proetides*.— *Sidonie* (p. Sicyoniæ), p. 419.— *Theocrito* (p. Theocritio), p. 430. Le copiste a confondu le nom propre avec l'adjectif qui en est formé.

2° Confusion de lettres semblables :

A = *u* :—Quur aspiciat exempla aliorum qui inmisericordes fuerunt, *quam* (p. quum) ipse sit melior omnibus, p. 429. — Curvae epitheton *puppiam* (p. puppium). Ms. 253, f° 119, v°, glose du v. 4 du VIe livre de l'*Énéide*.

Les copistes auront pris *u* pour *a* ouvert.

C = *t* :— *Occavianus* (p. Octavianus), p. 418. — *Parcenopem* (p. Partenopem = Parthenopem), p. 418.

Li = *b* : —*Saliei*, (p. Sabei, Sabæi), p. 433.— *Alidi* (p. Abidi = Abydi), p. 435.

L = *s* : — *Aretula* (p. Arethusa), p. 429.

Ni = *m* :— *Finio* (p. fimo), p. 431.

S = *f* : — *Dasnidem* (p. Dafnidem = Daphnidem), p. 427. *Dasni* (p. Daphni), p. 429.

Tinn = *tm* : — *Aritinneticus* (p. arithmeticus), p. 420.

L'original portait probablement *aritmeticus*, et le copiste aura lu *aritineticus*, par suite de la ressemblance de *m* et de *in*.

3° *Lapsus calami* produits par un caprice de la vision :

Eia = *aei* : — *Dioneia* (p. Dionaei), p. 429,

Eea = *aee* : — *Preearat* (p. praeerat), p. 417.

Au = *ua* : — Falanx. E. XI, 92.— Gl. Legio, *lingau* (p. lingua) Macedonum. Ms. 253, f° 191, r° (X-XIe s.).

Ac redoublé :—Actus aper. E. X, 708.— Gl. Compulsus vel *coacactus* (p coactus). Ms. 253, f° 186, r° (X-XIe s.).

Cu redoublé : — Belli commertia Turnus. E. X, 532.— Gl. Vicissitudines et ignoscendi *facucultam*, avec un signe d'abréviation au-dessus de *m*, de sorte qu'on devrait lire *facucultamen* ou *facucultamem* (p. facultatem). Ms. 253, f° 183, r° (X-XIe s.).

Er redoublé : — Nec tingeret aequore plantas. E. VII, 811.— Gl. *mergereret* (p. mergeret). Ms. 253, f° 149, r°. — Arcades armis. E. XI, 93—Gl. *polluererentur*. Ms. 253, f° 191, r° (X-XIe s.).

Onis allongé en *onenis* :— Casus honorem. E. V, 200. — Gl. Ventus *navigationenis* (sic). Ms. 253, f° 108, r°.

Rto = *sco* :— Ego poscor. E. VIII, 533.— Gl. *Portor* a Diis. Ms. 243, f° 158, r° (X-XIe s.). Erreur de lecture. Le copiste aura confondu le groupe *sc* avec le groupe *rt*.

4° Fautes inexplicables : —*Eosia* (p. Gnosia), p. 435.—*Lembis* (p. lembum), navis piscatoria, p. 435. — *Perpere* (p. serpere), p. 428.

Am = *im* : — *Statam* (p. statim) mutata est, p. 427.

El intercalé : — *Cretelensium* (p. Cretensium), p. 424.

G = *s* : — *Gitonis* (p. Sitonis), p. 430.

Vo = *eu* :— Nomen ejus *Vodoxus* (p. Eudoxus), p. 420.

Do = *cithæ* : —In *Doronem* (p. Cithæronem) montem Boaetie, p. 419.

Chute du *to* final : — *Fortui* (p. fortuito), p. 424.
P = *per* : — *Insup* (p. insuper), p. 423.

GRAMMAIRE

Confusion des cas

Nominatif pour l'accusatif : — Gallus habuit uxorem nomine *Lycoris* vel *Volumnia*, p. 429. — Responsum est ab Apolline non sedari *tempestas* (p. tempestatem), antequam Aristeo filio suo offerentur boves, p. 432. — Currens ad filiam suam *Erigones* (p. Erigonen), p. 434. — Quia habes *gloria* regni, p. 428. — Ideo illa percussit eas amentia in tantum ut crederent se esse *buccole* (p. buculas), p. 431.

Dans ce dernier exemple, la dérogation aux habitudes de la syntaxe classique est due à l'influence de la langue vulgaire, qui, en pareil cas, considérait le pronom réfléchi, non comme le complément direct du verbe, mais comme l'attribut du sujet. Elle disait, par exemple : « Il s'est faiz *copables*, litt. factus est culpabilis. — Quant ge m'en serai *poez*, etc. » V. le *Dialecte poitevin au XIIIe siècle*, p. 282, et la *Vie de sainte Euphrosyne*, p. 29.

Datif pour le génitif : — Cum esset incertum *cui* (p. cujus) filius esset, p. 426. — In *cui* (p. cujus) ripa, p. 427.

Accusatif pour le nominatif : — Quando nulla gens insurgebat contra aliam, et omnis *habundantiam*, p. 422. — Audierat *Pasifen* (p. Pasiphae) dicere quod..., p. 425. — *Filomelam* (p. Philomela), p. 426. Faute corrigée par le copiste lui-même.

Accusatif en *um* pour le datif en *o* : — Erculem habebat Juno *odium* (p. odio), p. 422.

Accusatif en *od* pour l'ablatif en *o* : — Et illa dedit ingenium *quod* (p. quo) ille ivit, et accepit boves Vulcani. « Et elle lui indiqua une ruse, *au moyen de laquelle*, etc. », p. 423.

Accusatif en *em* pour l'ablatif en *e* : — Scripsit in Parcenopem civitate, p. 419.

Accusatif au lieu de l'ablatif : — In *mea carmina* (meo carmine *ou* meis carminibus) cedent, p. 428.

Ablatif pour le nominatif : — Tunc *Minoe* (p. Minos) dixit Scillae, p. 426. — Résultat de l'attraction. Trois ou quatre li-

gnes avant, on lit coup sur coup *Minoe* et *Minoem*. — Arachintus mons *Boetico* (p. Boetico), p. 420.

Ablatif pour l'accusatif: —Currens ad filiam suam erigones *athenis* (p. athenas) p. 433. — Ostendit amorem suum in *rege*, p. 419. — Sed, quod verius est, [fecit] in *laude* (p. laudem) Cesaris, p. 421. Faute fréquente.

Confusion des genres

Masculin pour le féminin : — Dodona, civitas Greciae Jovi consecrata, *quo* (p. *in qua* ou *ubi*) quercus abundant, p. 435. *Quo* a pu prendre la place de *ubi*, comme *ubi* a pris ailleurs celle de *quo* cf. p. 426.

Masculin pour le neutre: —Ista omnia... tibi cedent locum, *viliores* erunt, p. 428. — Alii dicuntur (p. dicunt) de scuto Aicis p. Aiacis) *qui* habuit tres ulnas, p. 421. — Remarquez premièrement *qui* pour *quod*, ce qui est un romanisme de syntaxe, et en second lieu *habuit tres ulnas*, « un bouclier *qui avait trois aunes* », ce qui est un romanisme de locution.

Féminin pour le masculin :—Cum jam *illa* (p. ille) adpropinquaret eam, p. 420.

Féminin pour le neutre : — Deucalion, *data* sibi auxilio Deorum, p. 424.—In *sua* cubili, p. 423.—Aconitum *que* (p quod) in Sardinia nascitur, p. 422.— *Quantum* in aqua sol invenit *mutata est nigra*, p. 426. Au lieu de *quantum*... *mutatum est in nigrum*.

Neutre pour le féminin : — *Egloga* (p. eclogas), p. 418. Calqué sur le pluriel du grec ἐκλογον.

Confusion des nombres

Singulier pour le pluriel :—Postquam homines *cepit* (p. cœperunt) excolere terram, p. 419. Peut-être l'auteur avait-il *genus humanum* dans la tête, d'où l'idée de singulier, *cœpit*. — Nisi irent ad infernum, et deferent dentes Cerberi, qui est canis ad hostium inferni tria habens capita, quod visum illi fuit inpossibile, et *seminaret* (p. seminarent) eos in uno agro, p. 422. — Driades nimphe silvarum cum arboribus semper *habitat* (p. habitant), p. 432.

Pluriel pour le singulier : — Postquam Antonius cum Cleopatra *victi sunt*, p. 418.—Quia, si *quis* inde bibit aut manduca-

verit, dicunt quod *dormiant* instar mortui, p. 433. — L'idée de pluralité, contenue dans *Antonius cum Cleopatra*, et dans *si quis*, a occasionné les formes plurielles *victi sunt* et *dormiant*. — *Essent* (p. esset), *commedent* (p. comedet, p. comederet), p. 435.

Particularités relatives aux pronoms

Eam pour *se* : — Duxit serpentes ut *eam* (p. se) occisissent, p. 418.

Se pour *eum* : —Virgilio *se* (p. eum) comitante, p. 417. — Est lapis in mare talis, qui omne ferrum super *se* (p. eum) transiens, per aquam ad se (p. eum) ruit, p. 429.

Sibi pour *ei* : — *sibi*que (p. ei) conjuncta est jure matrimonii Cleopatra, p. 417. Cf. Ἑρμηνεύματα καὶ καθημερινὴ ὁμιλία de J. Pollux, p. 212.

Suppression du pronom réfléchi après un verbe déclaratif suivi de la proposition infinitive : — Ille autem dixit non posse (p. *se* non posse) eam accipere, p. 424.— Romanisme?

Suus p. *ejus* : — p. 417, 418, 424, etc. Cette faute si fréquente dans les textes bas-latins est due à l'influence de la langue vulgaire.

Ille employé comme équivalent de l'article : — Et quod naves adpropinquabant ad eam, *illi* canes (=li chen) lacerabant *illos* nautones (=les nautons), p. 427. On peut, il est vrai, traduire « *ces* chiens », « *ces* nautoniers »; mais il est visible que l'article convient mieux surtout pour traduire « illos nautones », puisqu'il n'en a pas été question jusque-là.

Ille, illa équivalents de *il, elle, la* :—Tunc Minoe dixit Scillae ut daret ei crinem patris sui, et *ille* acciperet eam uxorem, p. 426. « Alors Minos dit à Scilla de lui donner le cheveu de son père, et [qu]'*il* la prendrait pour femme.» — Et videns *eam* cepit persequi *illam*. — Cum jam *illa* (p. ille) adpropinquaret eam, *illa* miseratione Deorum mutata est in arundine, p. 420. — Romanisme de construction : « Et *la* voyant il se mit à *la* poursuivre... » « Comme *il* approchait d'*elle*, *elle* fut changée en roseau par les dieux. »

Emploi surabondant de *ille* :— Voir p. 425, 426.

Emploi surabondant de *qui, quæ, quod* : — *Qui* postea voluit accipere. *Quem* illa, propter deformitatem sui, noluit, p. 424.

En général, notre commentateur use du relatif *qui, quæ, quod*, jusqu'à satiété.

Qui corrélatif de *talis* : — Est lapis in mare talis, *qui* (p. ut) omne ferrum super se transiens, per aquam ad se ruit, p. 429.

Confusion des temps

Présent pour le futur antérieur : — Quia si quis inde *bibit* (p. biberit) aut manducaverit, dicunt quod dormiant, p. 434.

Présent pour le futur de l'infinitif : — Responsum est ab Apolline non *sedari* (p. sedatum iri) tempestas, antequam Aristeo filio suo offerentur ac nivei boves, p. 432.

Présent de l'infinitif pour le parfait de l'infinitif : — Dicitur sic suaviter *lirare* (p. lyravisse), ut pre dulcedine venirent cuncte bestie, p. 421.

Imparfait pour le plus-que-parfait du subjonctif : — Quod illi non potuissent, nisi Medea *adamaret* (p. adamavisset) Jasonem, p. 423.

Plus-que-parfait du subjonctif pour l'imparfait : — Duxit duos serpentes ut eam *occisissent* (p. occiderent), p. 418.

Plus-que-parfait du subjonctif pour l'imparfait du subjonctif ayant le sens du conditionnel présent français : — Tunc Jason promisit ei quod *accepisset* (p. acciperet *ou* accepturus esset) eam uxorem, p. 423.

Futur pour l'imparfait du subjonctif : — Essent (p. esset). Gl. *commedent* (p. comederet), p. 435. Le copiste a pu croire que ces deux verbes étaient à la 3e pers. du pluriel de l'indic. présent, 2e conjugaison, et qu'ils venaient, l'un de **esseo*, l'autre de **commedeo*.

Confusion des modes

Indicatif pour le subjonctif (interrogation indirecte) : — Referens quomodo *cantaverunt* (p. cantaverint) Damon [et Alfesibeus], et quid *dixerit* Alfesibeus de quadam muliere, p. 428. — Rogavit ut narraret quomodo *rogaverunt* (p. rogaverint) duo discipuli, p. 424.

Indicatif pour le subjonctif (après *usquedum*) : — Tamdiu fleverunt usquedum conversae *sunt* (p. sint), p. 426. Le sens est « jusqu'à ce que », et non « pendant tout le temps que. »

Indicatif pour le subjonctif (après *ut* = de sorte que) : — Peritissimus in tantum ut, [quum] videret quadam die filium

senioris sui a serpente rapi, ille directa sagitta *interfecit* (p. interfecerit) serpentem, p. 424.

Indicatif pour le subjonctif (en français, conditionnel présent) :—Sed quicunque temptasset, *moriebatur* (p. moreretur), p. 425.

Indicatif pour le subjonctif avec *ut* (après *factum est*) : — Factum est autem quadam die, cum Scilla secundum morem se balnearet, *surrexit* (p. ut surrexerit), sol maturius solito, p. 426. — Factum est autem cum eam adduceret, *adamavit* eam et *oppressit* atque *concubuit* (p. ut adamaverit, oppresserit, concubuerit), p. 427.

Subjonctif pour l'indicatif (après *quod* et un verbe déclaratif) : — Dicunt alii quod *fecisset* eam, p. 421. Plus haut on lit au contraire :— Alii dicunt quod *fecerunt*, p. 421. — Dicunt quod *dormiant* instar mortui, p. 434. — Eamque pater suus, nesciens quod sua *esset* filia, prosequi studuit, p. 434.

Subjonctif pour l'indicatif (après *quod*) :— Georgicon terre cultus (est), eo quod cultoram terre ibi *insinuet*, p. 418.

Subjonctif pour l'indicatif (après *ubi*) : — Exceptio est de antiquis fabulis ubi nihil *sit* de suo nisi locutio et conpositio, p. 418.

Subjonctif pour l'indicatif : — Ciet, *sonet* (p. sonat), *vocet* (p. vocat), p. 434. Le copiste aura pris *ciet* pour un subj. présent de la première conjugaison.

Infinitif au lieu du supin après un verbe de mouvement :— Qui puer *ivit bibere* (p. bibitum), p. 422. Il est vrai que *bibitum* étant inusité, ce solécisme paraît en quelque sorte plus naturel. — Nisi prius iret *disponere* domum suam, p. 424.

Confusion des voix

Passif pour l'actif : — Alii *dicuntur* (p. dicunt) de scuto, p. 421. —Navite illius regionis non audent suas classes ferro *vinciri*, p. 429[1].

Déformation des flexions casuelles

Seminis (p. seminibus), p. 418. L'auteur, ou le copiste, aura

[1] On peut aussi n'y voir qu'un accident phonique, le changement d'*e* bref en *i*. Cette particularité n'est pas la seule qui puisse s'expliquer de deux manières ; mais, pour ne pas multiplier outre mesure les notules de ce genre, je laisse le plus souvent au lecteur le soin d'en faire la remarque.

cru que *semina* venait de *seminum, ni,* déformant ainsi, suivant l'habitude des ignorants, la troisième déclinaison pour l'accommoder aux désinences de la seconde. Cf. *Vie de sainte Euphrosine,* p. 42.

In *Eneidis* (in libris Æneidos), p. 419. — Scripsit. XII. *Eneida,* p. 419 Il est visible qu'ici ce mot est devenu un pluriel neutre de la seconde déclinaison. Le ms. 253 commet la même erreur de déclinaison, et écrit « duodecim libros *Aeneidorum* », f° 54, v°, par une fausse analogie avec *Georgicon,* génit. pluriel *Georgicorum.*

Particularités relatives aux prépositions

A suivi d'un nom de chose complément d'un verbe passif: — Ægyptus fuit inundata *a* Nilo, p. 420. — *A* fimo efuse efficiuntur pingues, p. 431. — Dicuntur abscisi testiculi *a* suis ipsis dentibus, p. 434.

Ab avec l'ablatif et l'accusatif: — Aeneida *ab* Enea et *facta* (p. factis) regum, p. 428.

Ab = *de* français suivi d'un nom de localité: — Sequens Isiodum *ab* Ascrea civitate, p. 431. Cf., dans les textes du moyen âge, *Joseph ab Arimacie.*

Ad avec un nom de ville: — Tunc venerunt *ad Trojam* (p. Trojam *sans préposition*), p. 422.

De marquant la possession: — Ut habeas coronam *de hedera* (p. hederæ), p. 428. De même dans le ms. 253: — Ajax, rex *de Grecis,* « Ajax, roi *des Grecs*. » F° 8, r°.

De partitif: — Amici vero sui (erant) *de potentibus* Octaviani. « Ses amis étaient *de* grands personnages de l'entourage d'Octave », p. 418. — Et seminavit *de dentibus.* « Et il sema *des dents.* » P. 423. Romanismes.

Ex indiquant la filiation sans être précédé d'un verbe qui marque l'origine: — Fuit iste Aristeus *ex* Cirene nimpha, p. 432. — Phoeton, filius Solis *ex* quadam nimpha, p. 426. Servius se sert de la même locution : Pindarus Pana *ex* Penelope *filium* dicit (*Georg.* I, 16).

Pro pour *præ* ou *per* : — Quas ille amplectens *pro* amore. « Les prenant *par* amour entre ses bras. » P. 420.

L'ancienne langue romane, surtout dans les provinces du Sud-Ouest, confondait de même *per* = *par* et *por* = *pro.*

Adverbes de lieu

Ubi pour *qao :* — *Ubi* eum duxit, p. 424.

Conjonction

Et non pour *neque :* — Tunc venerunt ad Trojam, *et non* (p. neque) permisit eos Laomedon, p. 422. Romanisme.

Tours de phrase

Abus des sous-entendus : — Ubi et postea adorabatur quia ex genere Deorum [*erat*], p. 425. — Currebat velociter ita ut nullus cum ea [*curreret*], p. 425. — Peritissimus in tantum ut, [*quum*] videret quadam die filium senioris sui a serpente rapi, ille directa sagitta interfecit serpentem, p. 424. — Per Moelibeum unus ex amici Virgilii [*intelligitur*] ; Coridon [*est*] Virgilius, Thyrsis [*est*] Cornificius, per Dasnidem regem pastorum Octavianus [*intelligitur*], p. 427. — Per laurum corona victorie regis, per aederam poete [*intelligenda est*], p. 428.

Anacoluthe : — Alii autem dicunt *quod* sanguine Aicis (p. Aiacis), qui se occisit gladio Ectoris, *inscriptum esse florem,* p 421.

Répétition : —Duxit duos *serpentes* ut eam *serpentes* occisissent, p. 418. — *Tum* illa propter amorem occisit filios, et *tunc* accepit eam, p. 423. — *Et* Erculem..*et* quia..*et* ille..p. 422.

Tournure pléonastique : — *Quem* illa, propter deformitatem sui, noluit *eum* in sua cubili, p. 423. — Antequam genus humanum habuisset focum, qui solis Deis erat in caelo, *tunc* ille accessit ad solem, p. 425.

Transposition de mots : — Aestimans *se illa delusa* (p. æstimans *se delusam, illa*) flendo mutata est in truncum, p. 425. — *Umbra persecutio juniperi* (p. *umbra juniperi, persecutio)* gravis malorum hominum, p. 437.

GLOSSAIRE [1]

A*dpropinquare* avec l'accusatif : — Cum jam illa (p. ille) adpropinquaret *eam,* p. 420. *Adpropinquare* veut son régime indirect à l'accus. avec *ad* ou au datif.

[1] Les mots têtes d'article qui sont précédés d'un astérisque n'ont pas encore été signalés.

* *Amplexuit* (p. amplexavit), p. 423. Freund ne donne que le second. Cf., pour la coexistence des deux formes en *ui* et *avi*, *explicui* et *explicavi*.

A*quilonalis*, « septentrional » : — Sitonias nives, Scithias, *aquilonales*, p. 431. — Boreae, ventus *aquilonalis*, p. 434. — Ripheis, *Aquilonalibus*. Ms. 253, f° 53, v°, glose du v. 517 de la 4e Géorgique. Du Cange en cite un exemple. Freund ne donne que « aquilonaris. »

**Arreptorem* (Ms. areptonem) : — p. 422.

Balneare*, neutre ; « se baigner » : — Erat fons ubi Scilla solebat *balneare*, p. 426. — Actif : cum Scilla se *balnearet*, p. 426. A joindre aux exemples que cite Du Cange.

Bevrus, i, « le castor », v. fr. bièvre : — Castorea dicuntur abscisi testiculi a suis dentibus, hoc est *bevrus*, p. 434.

C*leda, æ*, « claie » : — Crates, *cledas*, p. 434. Prototype de « claie ». Pour le changement de *et* ou *ed* en *ai*, cf. *creta, craie*. *Cleda* se dérive de *crates* par le changement très-supposable de *cr* en *cl* et de *at* en *ed*. Quant à l'assimilation de la cinquième déclinaison à la première, cf. le provençal *dia* = *dies*.

Colofonia, æ : — *Colofonie* (p. Colophonis), p. 426. Ville d'Ionie.

Concumbere, « coucher avec » : — *Concumbere* (voluit cum ea), p. 420. Freund le dit très-rare.

Corbicula, æ, « corbeille » : — Virgea suppellex, utensile ex virgis, ut est corbicula, p. 435. Freund n'en cite qu'un exemple. Du Cange donne *corbecula*.

Curare (*de*), « prendre soin de » : — Sic afflixerunt se homines ut nihil *curaverint* de suis pecoribus. Ms. 253, f° 9, r°, glose du v. 23 de la cinquième églogue. Je n'ai rien remarqué d'analogue dans Freund. On peut rapprocher de cet exemple la citation si connue : *De minimis non curat prætor*.

D*are bellum* (p. inferre bellum) : — Bellum postea Cesari *dedit* = Bellum intulit, p. 417.

E*cho, onis* : — Per *Echonem* = ἠχῶ, p. 422. Freund ne donne que *Echo, ûs*, laissant supposer que l'accusatif était, comme ces deux cas, calqué sur le grec. Il est tout naturel qu'un bas-latinisant, tel que notre commentateur, ait suivi l'analogie latine plutôt que la grecque.

Eglogum, i: — *Egloga* (p. eclogas), p. 418. Dans ce passage, *egloga* semble être synonyme de *carmina,* chants d'un poëme épique.

Epira, æ:— In *Epira* (p. Epiro) regione, pag. 431.— Urbs in *Epira* (p. Epiro) regione, p. 434. Le copiste aura pris *Epirus* pour un adjectif, et l'aura fait accorder avec *regione.*

F*avere* avec l'accusatif:— Favonius dictus a *favendo* fructus, herbas, messes, p. 433.

Focus, i « feu » : — *Focum* (antequam genus humanum habuisset), p. 425. « Avant que le genre humain n'eût le *feu.* » — Accipiens *focum* tradidit mortalibus, p. 425. « Prenant du *feu,* il le donna aux mortels.»

**Forsa, æ,* « force » : —Justa Hellespontum, ubi est periculosa navigatio, quia *forsam* (p. vim) ibi habet magnam, p.435. Du Cange ne cite que les formes *fortia* et *forcia.*

Fugire, io, is, ii: — Pan *fugiit* (p. fugit) de loco suo, p. 433. — Deucalion miseratione Deorum *fugiit* (p. fugit), in quosdam montes, p. 434. — *Fugiit* in montem, pag. 424. *Fugii* pour *fugi,* parfait de *fugio,* est fréquent dans les textes écrits antérieurement au IXe siècle. On peut en conclure que *fugere* était devenu déjà *fugire,* d'où *fuir* et non *fure* ou *fuire* qu'aurait produits *fugere.*

Fungor risu: — Quam qui manderit *risu fungitur* moriens, p. 427.

Geometricalis: — *Geometricali* virga, p. 421. Freund n'en cite que deux exemples, et Du Cange, un.

H*abitus, us,* « habit » : — *Habitu* indutus vili, p. 424. *Habitus,* comme on le voit, a certainement le sens de *habit* dans ce passage.

Hereditas, tis, « héritage, propriété » : — In *hereditate* Bruti. « Dans l'héritage de Brutus », p. 417. Romanisme. *Hereditas* n'a pas encore ce sens à l'époque classique. Des deux exemples de ce mot ainsi employé, que donne Du Cange, un est certainement moins ancien que celui-ci.

* *Imprœscissus, a, um,* «non coupé »:— Ut quandiu *incipressis* (p. imprœscissus) crinis maneret, p. 426. — Les lexiques ne donnent que *prœscindere.*

Ingenium, ii, « engin » : — Et illa dedit *ingenium* quod ille

ivit, p. 423. Il s'agit ici de la ruse par laquelle Médée tira Jason d'embarras.

* *Insignia, æ,* « enseigne » : — Petens ut, ad *insigniam quod* filius esset ejus, inponeret eum in suo curru, p. 426. « Demandant que, *à enseigne* qu'il était son fils, etc.» Romanisme.

* *Intercessorius, a, um:* — Ut faceret aliquod *intercessorium*. « Afin qu'il intercédât », p. 418.

* *Ivrea, æ,* « ivraie » : — Lolium, herba messibus contraria, vulgo dicitur *ivrea,* niela, p. 435. — Cette forme *ivrea* est un romanisme. Elle est intéressante, en outre, parce qu'elle permet d'affirmer que l'auteur, ou tout au moins le transcripteur, de ces Commentaires, écrivait dans une province de langue d'oïl. En effet, s'il avait parlé un dialecte de langue d'oc, il aurait préféré *abriaga,* forme provençale plus rapprochée du latin *ebriaca,* dont elle a conservé la gutturale originelle.

Jugans, tis, « interrogeant, consultant ? » : — *Jugantibus* illis, responsum est ab Apolline, p. 424. — Je ne devine pas comment il a pu se glisser ici avec ce sens. *Consulentibus* serait préférable.

Jurgor, aris, ari, déponent, « faire des reproches, insulter » : — Perrexit ad adversarios, et tamdiu ibi *jurgatus est* usquedum occideretur ab eis, p. 424. — «.. Et il les *insulta* jusqu'à ce qu'il fût tué par eux. » Les lexiques ne donnent que la forme active.

* *Liro, as, are,* « jouer de la lyre : — Dicitur sic suaviter *lirare* ut pre dulcedine venirent cuncte bestie, p. 421. « On dit qu'il jouait de la lyre avec tant de douceur, etc. ».

* *Luscina, æ :* — Filomela in *luscinam,* p. 427. Freund donne *luscinius* et *luscinus,* mais ne cite que *luscinia.*

Minare, « mener » : — Versemus (oves), *minemus,* ducamus, p. 431. — Ducere, *minare.* Ms. 253, f° 5, v°, glose de *compellere* dans le v. 30 de la 2e églogue. — Collige, vel stringe, vel *mina.* Ms. 253, f° 6, v°, glose du v. 20 de la 3e églogue.

* *Mīsinga, æ,* « mésange » : — Ille puer, cui nomen fuit Innoen (p. Itys), in *misingam* conversus est, p. 426.— Freund n'en cite pas d'exemple. Au lieu de *misinga,* Servius donne *phassa,* et le Ms. 253, f° 3, v°, *fassa,* grec φάσσα, « pigeon ramier », selon Alexandre; grec moderne φάσσι, « faisan », selon Dehèque.

N*aturarum* pour *natura rerum* : — Pan inventor fistularum et *naturarum* = naturæ rerum, p. 420.

**Nauto, onis,* « nautonier »,— Illi canes lacerabant illos *nautones,* p. 427 . Le v. français avait *noton.* V. Littré, au mot *Nautonier.*

* *Niela, æ,* « nielle »: — Lolium, herba messibus contraria, vulgo dicitur ivrea, *niela,* p. 435. Romanisme. On voit que, dès le Xe siècle, le *g* avait disparu de la forme primitive *nigella.*

O*bliviosus, a, um,* « qui procure l'oubli » : — Lateo (p. Lethxo), *oblivioso,* soporifero, mortifero, p. 434. Freund ne donne qu'un exemple de ce mot ainsi employé.

Occisi pour *occidi* :—*Occisissent* (p. occidissent), p. 418; *occisisse* (p. occidisse), p. 420; *occisit* (p. occidit), p. 421-423.

Opopeus et *Opeus* (nom propre = *Epaphus* dans le Ms. 253, f° 5, v°, glose du v. 24 de la 2e églogue).— *Opopeus,* rex Sidonie, p. 419.—Ille *Opeum* interfecit, p. 419.

Ovista, æ, « Ovista, *nom propre*» : —*Ovista* pastor quondam, filius Hynen regis, p. 432. Dérivé de *uva.* Voir la note, p. 432.

**Parui,* doublet de *paravi* :— Immolavit filium suum, et suo *paruit* (p. paravit) viro, p. 427. Cf. *Amplexuit.*

Du Cange donne un exemple de *paret* = *parat.*

Pascualis avec un nom de chose : — *Pascualis* (ager). « Terrain propre aux pâturages », p. 418.—Arvum *pascuale,* p. 431. Freund n'en cite que deux exemples, où ce mot sert d'épithète à des êtres animés (*oves, pecus*), et non, comme ici, à des objets inanimés.

* *Patronomicum* (p. patronymicum), p. 426. Cette orthographe est due probablement à l'influence de la forme latine *nomen;* elle est constante dans le ms. 253.

Pomum, i, « pomme » : Jactavit ille unum *pomum,* p. 426. « Il jeta une *pomme.* » Il s'agit bien de *pommes,* comme le prouve l'expression *mala,* qui se trouve trois lignes plus haut.

Potare, act., « faire boire, rassasier » : — Icaro a Libero patre datus est usus vini, de quo ille *potavit* suos messores, p. 433.— Du Cange cite un exemple analogue, mais moins ancien.

Potere, eo, es, « pouvoir » : — *Potebat* (p. poterat), p. 424.

* *Putaus*, « crapaud » : — Bufo, quod nos dicimus *putaus*, p. 435.

Forme populaire très-remarquable en ce qu'elle a complétement échappé à l'orthographe latine, et qu'elle nous donne l'un des plus anciens exemples connus de la diphthongaison de *l*.

On retrouve dans ce mot la racine *put* (prononcée très-probablement *pout*) = *bout* ou *bot*[1]. On sait que le crapaud, *bô* encore aujourd'hui dans les provinces de l'Est, s'appelait en v. français *bot*, d'où le dérivé *botere* lou *bouterel*. Nous voyons maintenant qu'il existait un autre dérivé plus ancien que celui-ci : *putaus* = *putals*, *butals*.

Il est possible que *crapaud*, v. français *crapot*, équivaille à *cra*ssus *pu*ttus, comme *crapois* à *cra*ssus *pis*cis (V. Du Cange, à *craspiscis*). De très-bonne heure, la filiation étymologique aurait cessé d'être comprise, comme le prouveraient et la chute de l'*s*, *crapôt* = *cra*[*s*]*pot*, et la diversité des formes bas-latines en *aldus* et *ollus*, *crapaldus*, *crapollus*.

Put, en devenant le second terme composant, aurait abandonné sa signification et perdu son individualité. La langue aurait vu, dans sa syllabe finale *ut* = *out* ou *ot*, un simple suffixe, qu'elle aurait traité, suivant les lieux et les époques, de la même manière que les suffixes *ot*, *out*; *od*, *oud*; *al*, *au*; *ald*, *aud*; *el*, *eau*; *ol*, *ou*, *oux*, dans les noms propres entés sur une racine commune, comme sont, par exemple, ceux qui dérivent de *gir* : Girot, Girout; Girod, Giroud[eau]; Girál, Girau; Girald, Giraud et Giraut ; Girel (?), Gireau ; Girol, Girou, Giroux, etc. De là le v. français crap*ot*, le limousin grop*al*, le languedocien grap*àu*, le b. latin crap*ald*us, l'ancien catalan grap*alt*, le berrichon grap*aud*, le saintongeais grap*iâ* et le picard crap*eux* (=* crap*ell*us), le b. latin crap*oll*us. Au contraire, *put*= *bout*, ou *bot*, sauf l'oscillation de sa consonne initiale entre *p* et *b*, est resté intact lorqu'il a été employé seul : v. français *bot*, champenois *bô*, italien *botta*; ou lorsqu'il a été le premier terme composant, et non le second, comme dans le v. français *bote*rel, *bote*riau.

[1] La confusion de *p* et de *b* en initiale, quoique rare, n'est pas sans exemple. V. Diez, *Gram. des langues romanes*, tom. Ier, pag 255. (Traduction G. Paris et A. Brachet.)

Sardinius, ia, ium : — *Sardiniis* (p. sardois), p. 427.

Senior, oris, « seigneur » : — *Senioris* (filium... sui), p. 424. « Le fils de son *seigneur.* »

Separo, as, are, employé comme neutre, « aller à part » : — Unus hyrcus, aliquando a grege *separans,* crassior ceteris effectus est, p. 432.

Subpedaneus, a, um: — *Subpedaneis* (scabellis), p. 417. « Escabeaux sur lesquels on appuyait les pieds. » Freund cite ce mot, mais seulement comme substantif, et il n'en donne qu'un exemple.

Sum marquant mouvement : — Jam videtur mihi quasi *illuc* (p. illic), sim, p. 430. Glose du v. 58 de la Xe Bucolique : Jam mihi per rupes videor lucosque sonantes Ire. L'idée de mouvement ressort, en effet, de l'ensemble des textes, sinon de la signification propre du verbe *sum.* C'est ainsi que nous en sommes venus à employer parfois le verbe *être* comme synonyme d'*aller : J'ai été là* = je suis *allé là*.

Supercurrere, « dépasser » : — *Supercurrit* (ille), p. 426. — *Supercurreret,* ibid. Freund n'en cite que deux exemples.

Tantum (in) avec un superlatif : — Peritissimus *in tantum* ut, etc. « Tellement habile que... », p. 424.

Unus, a, um, pour *quidam* : — *Una vice,* p. 422. « Une fois. » Romanisme pour *quâdam vice.* Cf. Diez, *Altrom. Glossare,* p. 53, et *Vie de sainte Euphrosine,* p. 53.

Upupus, i, « huppe, oiseau » : — Tereus in *upupum* (p. upupam), p. 427. Comme il s'agit d'un homme, le copiste, ou l'auteur (?), aura instinctivement substitué le genre féminin au masculin et, par suite, changé aussi la déclinaison.

A. Boucherie.

DIALECTES MODERNES

GRAMMAIRE LIMOUSINE

CHAPITRE QUATRIÈME

TROISIÈME CONJUGAISON OU CONJUGAISON ARCHAÏQUE

Cette troisième conjugaison est le produit de la confusion qui paraît s'être opérée dans le latin vulgaire, plus ou moins complétement selon les lieux, entre la deuxième et la troisième conjugaisons latines. C'est la seconde qui a fourni les éléments les plus importants et les plus nombreux, par exemple les flexions toniques du présent de l'indicatif (*em, etz* = *ēmus, ētis,* non *ĭmus, ĭtis*). La troisième n'a contribué que bien plus faiblement : plusieurs des anciens verbes en *ĕre* n'ont reçu d'elle que leur nouvel infinitif (tel *dóure* = *dolĕre*), et un assez grand nombre ne lui doivent aucune de leurs formes.

On sait qu'en latin la première conjugaison et la quatrième étaient les seules dont le parfait et le participe passé fussent toujours accentués sur la flexion *(amávi, audívi)*. Dans la troisième et la seconde (sauf le petit nombre de verbes en *ĕri* de celle-ci), l'accent de la première et de la troisième personne du singulier, et aussi (en latin vulgaire) de la troisième du pluriel, portait sur la voyelle radicale: *scrípsi, scrípsit, scrípserunt; —légi, légit, légerunt; — mónui, mónuit, mónuerunt,* reculant même, dans ce dernier cas, de deux syllabes, à cause de la consonnification de l'*u* qui paraît, en de telles formes, s'être habituellement produite. On est convenu d'appeler parfaits forts, participes forts, les parfaits et les participes qui ont ainsi conservé l'accent sur le radical; inversement ceux qui,

soit d'origine, soit par suite d'un allongement subséquent, sont accentués sur la désinence, sont qualifiés de faibles.

Les parfaits et les participes forts du latin durent tous rester tels en passant en langue d'oc. Mais, dès les plus hauts temps, plusieurs ne se présentent que munis de flexions toniques, et la tendance à l'affaiblissement de ceux qui étaient restés forts se manifeste déjà dans les plus anciens textes[1]. La tradition littéraire dut enrayer ce mouvement durant l'âge classique; mais elle ne l'arrêta point, comme en témoignent les formes *affaiblies* que l'on rencontre, de plus en plus nombreuses, dans les monuments littéraires ou autres, à mesure qu'on se rapproche de notre époque[2]. Aujourd'hui il n'y a plus en limousin ni, je crois, en général, en langue d'oc, — sauf, par ci par là, quelque épave isolée[3], — de prétérits forts; mais il reste quelques participes de cette catégorie. Tels sont *ofer, cuber, duber, sufer, mor,* déjà mentionnés comme exceptionnels dans la conjugaison précédente, et un certain nombre d'autres qu'on verra plus loin.

Je diviserai les verbes de cette troisième conjugaison en trois classes, d'après la forme de leur prétérit: première classe, prétérit en *et;* deuxième classe, prétérit en *set;* troisième classe, prétérit en *guet*[4].

Voici d'abord, comme modèle, le paradigme de *vendre,* l'un de ceux de la première classe :

[1] On trouve, par exemple, des formes faibles en grand nombre (mais seulement à la première pers. du sing.) dans le *Fragm. de la trad. de l'évang. de saint Jean,* XIe siècle (Bartsch, 7-16) : *dissii* (très fréquent), *fezii, tramezii, venguii, conoguii* (accentués dans le ms. sur le premier *i*). — *Revenit, presit* (troisième pers.) sont dans *G. de Rossillon,* v. 279, 754.

[2] P. ex. : *aucizeron,* XIIIe s. Bartsch (236, 39), *mezero,* XIVe s. (id. 385, 8), *aduyscro* (ibid. 374, 26), *presseron* (*Blandin de Cornouailles,* 75), *venguet* (*Albucasis,* XIVe s., *Rev. des Lang. rom.,* I, 15), *trayssec, estreyssec, dissec, remazero* (ibid).

[3] *Fu, furen* et *fi, fren,* se disent encore de temps en temps, mais bien moins fréquemment et moins généralement que *fugué, fuguéren* et *fagué, faguéren.* Ce sont les seules traces de prétérit fort que conserve notre dialecte.

[4] Ici et dans les pages qui vont suivre, c'est la troisième pers. du prétérit que je cite de préférence, parce que c'est la seule qui, dans tous les dialectes modernes, soit restée conforme à l'ancien type, c'est-à-dire dérive sûrement du parfait latin. (Voyez ci-dessus, p. 210.)

INFINITIF

Vend re	*Vend re*

FUTUR

vendr ai, etc.	*vendr ai*, etc.

CONDITIONNEL

vendr ia, etc.	*vendr io*, etc.

INDICATIF PRÉSENT

vend, vend i, e	*vend e*
vend es	*vend ei*
vend	*ven*
vend em	*vend em*
vend etz	*vend ê*
vend en, on, o.	*vend en, ou.*

IMPARFAIT

vend ia	*vend io*
vend ias	*vend iû*
vend ia	*vend io*
vend iam	*vend iam, iem*
vend iatz	*vend iâ*
vend ian, ien, ion, io	*vend ian, ien, ou.*

IMPÉRATIF

vend	*ven*
vend am	*vend am*
vend etz.	*vend ê.*

SUBJONCTIF PRÉSENT

vend a	*vend e*
vend as	*vend ā, ei*
vend a	*vend e*
vend am	*vend am*
vend atz	*vend â, ê, ei*
vend an, on, o.	*vend an, ou.*

PARTICIPE PRÉSENT

vend ent	*vend en.*

PRÉTÉRIT DE L'INDICATIF

vend ei, i	*vend ei, î*
vend est	*vend êrei, ā*
vend et	*vend é*
vend em	*vend êrem, am*
vend etz	*vend êrei, ā*
vend eron, o, en.	*vend êren, ou.*

1er IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

vend es, esas	*vend ê, esso*
vend esses	*vend essā*
vend es, essa	*vend ê, esso*
vend essem	*vend essam*
vend essetz	*vend essâ, ei*
vend essen, an, on, o.	*vend essan, ou.*

2e IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

vend era	(*vend ero*)
vend eras	*vend erä*
vend era	(*vend ero*)
vend eram	*vend eram*
vend eratz	*vend erâ*
vend eran.	*vend eran.*

PARTICIPE PASSÉ

vend ut, uda.	*vend u, udo.*

Les listes ci-après comprennent tous ou presque tous les verbes de la conjugaison archaïque que nous possédons encore. C'est, comme on doit s'y attendre, celle de toutes qui a fait relativement le plus de pertes. Non-seulement un grand nombre des verbes qui la composaient autrefois ont aujourd'hui complétement disparu, mais encore beaucoup de ceux qui nous restent sont devenus défectifs. Quelques-uns même ne sont plus usités qu'à une seule forme, par exemple : *ardre* au participe présent (*arden*), *teisser* et *lezer* à l'infinitif (*tieissei*, *lezei*), et ce dernier seulement comme substantif.

Parmi les verbes de cette conjugaison, un petit nombre seulement avaient déjà dans l'ancienne langue leur prétérit

faible. Ils étaient tous compris dans la première classe, dont ils formaient la majorité.

Première classe. — Prétérit en *et*[1]

Dans les verbes de cette classe, la flexion du prétérit se joint immédiatement au radical (primitif ou transformé). Plusieurs en font aujourd'hui partie qui, dans l'ancienne langue, appartenaient à la deuxième classe ; je les examinerai séparément et en dernier lieu. Ils forment la troisième subdivision (C) ci-après, sauf un seul (*traire*), placé à la fin de la deuxième subdivision.

A. — Verbes dont la dernière consonne radicale persiste identique a toutes les formes. — Ces verbes se conjuguent en tout comme *vendre*. Tous, moins un (*cousei*), ont leur radical terminé par une explosive. La plupart ont eu leur prétérit faible dès le premier âge de la langue, et cet affaiblissement remonte probablement, pour plusieurs d'entre eux, jusqu'au latin vulgaire, comme on peut l'induire de ce qu'ils ont été faibles aussi dès le principe en français, en italien et en espagnol[2].

1. *Batre* = *batuĕre*.

2. *Cousei* (*coser*)=*consuere*. Ce verbe hésitait, dans l'ancienne langue, entre la troisième et la deuxième conjugaison. De là, à côté de *coser*, une autre forme d'infinitif, *cosir*, et de même au prétérit et au participe passé *cosic, cosida*, à côté de *cosec, cosuda*.

3. *Defendre* = *defendĕre*. Avait conservé dans l'ancienne langue un participe fort, *defes*, à côté de *defendut*.

4. *Deissendre* = *descendĕre*. On trouve aussi à ce verbe un participe fort, *deses* (G. de Ross., v. 2851).

5. *Eipandre* (*esp..*) = *expandĕre*.

6. *Eissendre* =*exscindĕre*. N'est pas dans Raynouard. Il serait pourtant singulier que la langue classique n'eût pas employé ce verbe.

7 — 8. *Eicoudre* (*esc..*) = *excutĕre* et *secoudre* = *succutĕre*.

[1] On remarquera que plusieurs verbes de cette classe ont leur prétérit terminé en *guel* ou en *set*; mais la consonne y appartient au radical, non à la flexion

[2] Par exemple: franç. *vendis*, it. *vendei*, esp. *vendi*.

Forts dans l'ancienne langue : *secos* = *succussit* et *succussum*.

9. *Fendre* = *findĕre*.

10. *Foundre* (*fondre*) = *fundĕre*.

11. *Foutre* et *foutei* (*fotre*) = *futuĕre*.

12. *Medre* (aussi *meire*, dans l'ancienne langue) = *metĕre*. Inusité à Nontron.

13. *Metre* = *mittĕre*. Fort dans l'ancienne langue (*mes* = *misit*; *mes* = *missum*). Nous avons gardé le participe fort (*mei*), que nous employons concurremment avec le participe faible *metu*.

14. *Mordre* = *mordĕre*.

15. *Pendre* = *pendĕre*.

16. *Perdre* = *perdĕre*.

17. *Rendre*, à Tulle *redre* = *reddĕre*. L'ancienne langue avait aussi les deux formes. La plupart, dans le haut Limousin, prononcent *randre*, comme en français.

18. *Reipoundre* (*resp...*) = *respondĕre*. Fort dans l'ancienne langue (*respos*, *respost*). Pour le participe, la forme faible (*respondut*) y est déjà plus fréquente.

19. *Roumpre* (*romp..*) = *rumpĕre*. Outre *romput*, ce verbe avait dans l'ancienne langue un participe fort, *rot* = *ruptum*, resté en bas-limousin (*rou*).

20. *Segre* = * *sequĕre*. Ce verbe avait encore dans l'ancienne langue un infinitif en *ir* (*seguir*).

21. *Tendre* = *tendĕre*. Avait aussi dans l'ancienne langue, du moins dans quelques-uns de ses composés, un prétérit et un participe fort : *esteis* = * *extensit* pour *extendit* (*Donat provençal*, p. 22), *entes-sa* = *intensus - sa*.

22. *Toundre* (*tond..*) = *tondĕre*.

23. *Vencre* = *vincĕre*. Cette forme de l'infinitif paraît empruntée au français. La forme classique est *véncer*.

24. *Vendre* = *vendĕre*.

B. — VERBES QUI ONT UN RADICAL PARTICULIER POUR LE PRÉTÉRIT. — Les verbes qui précèdent n'ont qu'un seul et même radical à toutes leurs formes. Les suivants en ont deux, même trois, quand l'infinitif n'a pas gardé la consonne radicale. Celui du prétérit est seul terminé par une explosive. Cette diversité existait aussi, bien entendu, dans l'ancienne langue. Pour l'un d'eux (*viure*), elle remonte jusqu'au latin.

1. *Coueire* ou *cueire* et en bas-lim. *coze* (*coire* et *cozer*)= *coquere*, pf. *coxi*. — Ind. prés. 3e pers. *couei* ou *cuei* (bas-lim. *co*), 3e pers. plur. *coueizèn* ou *cueizen*. Prét. *coueigué*. Part. passé *cue-cuecho*. — *Coueire* (*coire*) représente la forme classique *coquere*, moyennant la vocalisation du *q*; *coze* une forme vulgaire *cocere*. La gutturale du prétérit, fort dans l'ancienne langue (*coc*), appartient au radical; mais nous avons abusivement propagé à ce temps la diphthongue de l'infinitif, en sorte que le *q* latin y est doublement représenté; même abus aux temps de la première série, où le *q* se trouve également représenté deux fois : 1° par l'*i* de la diphthongue ; 2° par le *z*. L'ancienne langue s'était gardée de cette double faute.

2. *Creire* (aussi *crezer*, dans l'ancienne langue) = *credere*. Ind. prés. *crèze*, 3e pers. sing. *creu* (anc. *cre*, *crei*). Subj. prés. *crèze*, *crezam*. Prétér. *cregué*. Partic. pas. *cregu*. L'ancienne langue faisait au prét. *credet*, *crezet*, *creet*. Je pense que le *g* des formes actuelles n'est qu'une transformation du *d* radical, comme dans *perga* = *perda* (G. de Ross., 969), et dans les formes *penga*, *prenga*, que les *Leys d'amors* (II, 398) donnent comme doublets de *penda* et de *prenda*. C'est pour ce motif que j'ai mis ce verbe, ainsi que *prenei* et *veire* qui offrent la même particularité, dans la première classe et non dans la troisième.

3. *Faire* et *fâ* (*far*) = *facere*. — Je range ici ce verbe à cause de la forme actuelle de son prétérit, mais sans être bien sûr que ce soit sa vraie place. L'ancienne langue avait comme nous les deux infinitifs. Le second est de beaucoup le plus usité à Nontron.

Ind. prés. S. 1re p. *fau*, 2e p. *fâ*, 3e p. *fai*; plur. 1re p. *fazem* ou *fam*, 2e *fazé* ou *fâ*, 3e *fan* (b.-lim. *fau* ou *fòu*). Impf. *fasio*. Subj. prés. *fàze*, *fazam*. Prét. *fagué*. Part. *fa* (à Nontron *fai*) — *fâcho*.

Le prét. était fort dans la langue classique, et le *c* radical y était devenu *z* ou *s*. Mais on trouve aussi *fec* à la 3e pers. dans un document fort ancien (*Planh de St Estève*). De ce *fec* (ailleurs sans doute *fac*) ont très-bien pu se développer les formes actuelles. Les *Leys d'amors* (II, 386) mentionnent, en la réprouvant du reste, la forme *figui* à la 1re personne.

Fâ a un composé *deifâ* (*desfar*), que l'on conjugue aujour-

d'hui, dans plusieurs temps, comme s'il était simple et de la 1re conjugaison, ce qui fait reculer l'accent sur la 1re syllabe aux formes à flexion sourde de cette conjugaison. On a vu plus haut un autre exemple du même recul dans le verbe *eitâ (estar)* = *stare*. Ainsi, au lieu de *desfau*, nous disons *daife ;* au lieu de *desfay* et *desfán, daifo* et *daífen;* ce qui induit les gens peu instruits de chez nous à dire, croyant parler français : *je dèfe, tu dèfes, nous défons, ils dèfent.* — A l'imparfait plusieurs disent de même *deifavo ;* mais la forme correcte *deifasio* reste la plus usitée. — Au prétérit, *deifagué* et *deifé* ont également cours tous les deux.

4. *Naissei (naisser)* = * *nascere*. — Impf. *naissio;* prét. *nâqué (nasquet);* part. pas. *nâcu (nascut)*. L'ancienne langue avait à côté de *nascut* un part. fort *nat,* qui persiste toujours, je crois, en bas-limousin. La même variété de notre dialecte offre aussi un prétérit régularisé *naissé.*

5. *Prenei (prener)* = *prendere*. — Ind. prés. *prene.* Subj. prés. *prenhe, prenham.* Prétér. *prengué.* Partic. *prei-preso*, et *prengu-udo.* L'ancienne langue avait un second infinitif *prendre,* et par suite deux séries parallèles de formes, l'une sans *d,* l'autre en *d* (p. ex. à l'imparfait *prenia* et *prendia*). — Le prétérit classique était fort et dérivé, comme en français, d'un type bas-latin * *presi.* Mais *prendi* s'était probablement maintenu à côté de *presi,* et je pense que c'est à cette forme qu'il faut rapporter, moyennant changement de *d* en *g* (voir ci-dessus *creire*), le prétérit actuel. Les *Leys d'amors* (II, 386) mentionnent *prezi* et *prengui* comme également corrects.

6. *Veire (vezer)* = *videre*. — Ind. prés. *veze,* 3e p. *veu*[1] (anc. *ve*). Subj. prés. *veze, vezam.* Impér. *vei, vê*[2] (anc. *veez* pour *vezetz*). Prét. *vegué.* Part. passé *vu-vudo* (anc. *veut*). L'ancienne langue avait aussi *vist, vis,* qui persiste en bas-limousin (*vi*) et *vegu-*

[1] Exemple:

Cor ne dòu a qui re ne *veû* (RICHARD),

proverbe qui se lit déjà peu différemment dans Arnaud de Mareuil :

Que olh no vezo, cors non dol.

Le bas-limousin conserve *ve.*

[2] On ne se sert plus guère de cet impératif que dans certaines locutions et lorsqu'il est suivi du pronom personnel *lou* ou *lo* (*la*). Dans l'usage courant, on le remplace par l'impératif de *visâ.*

vegudo, forme qui remonte au moins au XIIe siècle (on la trouve dans Bertrand de Born). Au prétérit, les formes classiques étaient *vi, vist, vit, vim, vitz, viron* ou *viren*[1]. Mais il devait coexister des formes en *g* (= *d* radical), comme le prouve le part. *vegu.* Au XIVe siècle, les *Leys d'amors* mentionnent *vigui* (II, 386), et on lit dans *Blandin de Cornouailles,* v. 236, *vigra* (*viderat*), v. 416, *vigras (videras).*

7. *Vivre,* aussi *vieüre, vióure, viaure (viure, vieure)* = *vivere, vixi.* C'est *vixi* qui, moyennant transposition des éléments de l'*x,* a fourni le radical du prétérit et du part. passé : *viqué, vícu (visquet, vescut).* Celui de la 1re série est *viv : vivio, viven.*

8. *Traire* = *trahere* doit encore trouver place ici. Ce verbe présente la même particularité (double radical) que *viure,* et due à une cause pareille. Il appartenait dans la langue classique à la conjugaison forte et à la 2e classe, son prétérit étant en *s.* Mais on voit par les *Leys d'amors* (II, 386) que, dès le XIVe siècle, il tendait à rejeter l'*s* et à s'affaiblir. Cet ouvrage mentionne, en effet, comme usuelles, mais toutefois en désapprouvant la dernière, les trois formes *trays, trac* et *traguet.* C'est cette dernière seule que nous avons aujourd'hui. La gutturale *g* provient du *c,* qui est dans le *traxit (trac-sit)* latin, et qui, dans la forme *trays,* s'était résolu en *i.* — Nous avons conservé le participe fort *trai-tracho,* à côté du faible, moins usité, *tragu.* — Aux temps de la 1re série, le *c* radical (= *k*), qui y avait été propagé évidemment dès le latin vulgaire[2], s'est changé en *z* (ou *s* doux) devant les voyelles *(trase, trasio, trasam)* et vocalisé en finale (*trai*), comme à l'infinitif. Dans l'ancienne langue, il ne prenait le son du *z* que devant *e, i* et *o* (*trazo* = *trahunt*). Devant *a,* ou il restait dur, ou il passait à l'*i : traga* et *traia.*

C.— Verbes en NHEI (NHER=NGERE). —Tous les verbes de cette catégorie appartenaient dans la langue classique à la 2e classe ci-après. Leur prétérit, fort comme leur participe, était en *is,* par vocalisation du *c* contenu dans l'*x* de la flexion latine, et l'*i* ainsi produit s'unissait en diphthongue à la voyelle

[1] On trouve encore *vit* (= *vidit*) dans la *Vie de Ste Valérie* (1641).

[2] C'est ce que prouve la coexistence des formes *traggo* en italien, *traigo* en espagnol, *trac,* doublet de *tray,* en langue d'oc. *Trac* est donné par R. Vidal (p. 82) comme la seule forme correcte.

radicale. Ex. : *frais* = *franxit*[1]. Quant à la chute de l'*n*, on sait qu'elle était de règle devant *s*[2]. Au participe passé, le *c* devenu pareillement *i* s'unissait, soit à la voyelle radicale (*frait* = *fractum*), soit à l'*n* quand l'*n* était restée (*onht* = *unctum*), soit au *t* (*estrech-cha* = *strictus-stricta*[3]). Quelquefois il tombait (*pent* = * *pinctum* pour *pictum*). Mais en langue d'oc comme en français, on voit ces verbes tendre, au moins dès le XIVe siècle, à passer de la conjugaison forte à la faible et à rejeter l'*s* de leur prétérit. Ainsi, d'après les *Leys d'amors* (II, 388), la 3e pers. du pluriel était faible au prétérit de *fenher, franher, planher*[4]. Il en était sans doute de même dans les autres verbes de cette désinence. D'un autre côté, le même ouvrage indique les doubles ou triples formes *oysshi, onhi* et *ongui* = *unxi; estreyssi* et *estrengui* = *strinxi*[5]; *poyssi* et *pongui* = *punxi; playssi* et *plangui* = *planxi* (p. 386). Cette tendance à l'affaiblissement du prétérit et à l'expulsion de l'*s* a finalement triomphé dans tous les verbes de cette catégorie, qui font maintenant, et sans doute depuis longtemps, ce temps en *nhet* ou *nguet*, c'est-à-dire par la simple adjonction de la flexion, soit au pur radical latin (pour *planher*, par exemple, *plang*), soit au radical modifié (*planh*). La plupart, du reste, sont aujourd'hui inusités ou peu usités à ce temps. — Au participe passé, ils sont restés forts ; mais quelques-uns admettent aussi un participe faible. — Je rappelle qu'à Tulle, le *g* ne s'est pas fondu avec l'*n*[6]. Notre *junhei*, par exemple, y est *jounge*, et ainsi des autres. Dans la liste suivante, qui comprend tous les verbes de cette catégorie qui nous restent, je ne mentionne pas la forme de l'ancienne

[1] Et de même *ateis* = **attinxit* pour *attigit*, *ceis* = *cinxit*, *esteis* = *extinxit*, *feis* = *finxit*, *jois* = *junxit*, *peis* = *pinxit*, *plais* = *planxit*, *pois* = *punxit*, *estreis* = *strinxit*, *tais* = * *tanxit* pour *tetigit*, *teis* = *tinxit*, *ois* = *unxit*.

[2] V. *Phonétique*, chapitre V.

[3] *Ibid.*

[4] Peut-être aussi la 1re du singulier *feyssi, frayssi*, etc. ; et semblablement les autres formes citées plus loin *onhi, pongui* ; mais le contexte semble plutôt indiquer le contraire. On trouve pourtant *feichi* faible (= *finxi*) dans une pièce de Raymon Vidal (ap. Bartsch, 221, 33).

[5] De même pour les autres composés de *stringere* : *costrenher, destrenher, restrenher*.

[6] Voir *Phonétique*, chapitre V.

langue, lorsqu'elle ne diffère que par la finale, notre *ei* y correspondant toujours à *er*.

1. *Atênhei* = *attingĕre*.—Prét. *atenhé*. Peu usité. Quand on s'en sert, on dit plutôt *atenhî*, empruntant la forme franç. Part. pas. *aten*.

2. *Cenhei* = *cingĕre*. Inusité ou à peu près, du moins chez nous. Béronie le mentionne dans son *Dict. du bas-limousin*, sous la forme *cenje*.

3. *Eitenhei (estenher)* = *extinguĕre*.—Prét. *eitenhé* et *eitengué*, part. *eiten-encho* et *eitengu-do*, ce dernier moins usité. On trouve *estendida*, qui suppose un infinitif *estendre*, dans une pièce anonyme d'un troubadour. (V. Raynouard, III, 216.)

4. *Fenhei* = *fingĕre*.—Prét. *fenhé* et *fengué;* part. *fen-to*. Très-peu usité.

5. *Junhei* = *jungĕre*.— Prét. *junhé* et *jungué;* part. *jouen-to* (pris probablement au français.)

6. *Pênhei* = *pingĕre*. Inusité au prétérit. Part. *pen-to*.

7. *Plânhei* = *plangĕre*.—Prétérit *plangué*, aussi *planhé*, mais moins bien; part. *plan-cho*.

8. *Pounje* = *pungĕre*. Inusité chez nous ; mais Béronie le mentionne ; c'est pour cela que je le donne sous la forme du bas-limousin.

9. *Eitrênhei* = *stringĕre*. Inusité chez nous, à ce que je crois, sauf à l'infinitif et au participe passé. Le composé *destrenje* existe en bas-limousin avec le sens de *débarrasser*.

10. *Tênhei* = *tingĕre*. Inusité ou peu usité au prétérit, qui est *tenhé* plutôt que *tengué;* part. *ten-to* et *cho*.

11. *Ounhei* = *ungĕre*. Verbe peut-être inusité. Je crois pourtant me rappeler l'avoir entendu à l'infinitif.

12. *Crânhei (cremer)* = *tremere*. Ce verbe a été, comme en français, assimilé à ceux en *ngĕre* d'origine. Je ne sais à quelle époque on peut faire remonter cette assimilation. Dans la langue classique elle n'avait pas eu lieu. — Prét. *cranhé* et *crenhé;* part. *cran* et *cren*, peu usités l'un et l'autre.

Remarque. — Dans notre dialecte, le radical de ces verbes reste, à toutes les formes de la première série, le même qu'à l'infinitif (*nh* ou, à Tulle, *nj*). Dans l'ancienne langue, le *g* dur reparaissait quelquefois au subjonctif présent: *planga, franga,*

fenga, cenga, etc. Ceci se retrouve aujourd'hui dans la plupart des dialectes plus méridionaux que le nôtre. Les *Leys d'amors,* au XIVe siècle, donnent les deux formes (*nga* et *nha*) comme également légitimes, sauf pourtant dans *franher* et ses composés (*franha e no franga,* II, 398).

Deuxième classe. — Prétérit en *set*

Cette deuxième classe ne comprend plus aujourd'hui que bien peu de verbes, la plupart de ceux qui la composaient autrefois ayant, comme on vient de le voir, passé dans la première classe. Tous ont gardé leur participe fort. A cela près, et sauf intercalation de *s* entre leur radical et la flexion proprement dite, dans les temps de la deuxième série, ils se conjuguent aujourd'hui comme *vendre.*— Leur prétérit a pour type originaire le parfait latin en *si* (*xi, psi*). Le *c* qui est dans *xi* s'est assimilé à *s* après *i* et vocalisé en *i* après *u.* — Tous ces verbes perdent ou vocalisent à l'infinitif leur dernière consonne radicale. Ceux qui ont plus de deux syllabes laissent souvent tomber la dernière, ce qui avait lieu, dans l'ancienne langue, même pour ceux de deux syllabes, comme *dire* et *rire.* Ainsi nous disons *eicrî* et *eicrire, counduire* et *counduî.* Aussi quelques-uns de ces verbes, le dernier par exemple, ont-ils une tendance à passer dans la deuxième conjugaison. Ce passage a été depuis longtemps accompli par *coufi* = *conficere,* pour lequel Raynouard n'indique d'autre infinitif que *confir.*

1. *Dire* = *dicere.* Prés. *dise ;* imparf. *disio ;* impératif *dijo, dijà;* subj. *dise ;* prét. *dissé ;* part. *di-dicho.* Dans l'ancienne langue, le *c* radical, comme dans *traire,* restait dur au subj. présent ou plus rarement y devenait *i (j) : diga, dija.* La première de ces deux formes persiste dans les dialectes plus méridionaux que le nôtre. — La première personne du prés. de l'ind. était *dic,* aussi, mais plus tard *dizi* ou *dize,* comme chez nous aujourd'hui.

Les composés ont passé à la conjugaison en *ir* inchoative : *beneizî ;* ind. prés. *beneizisse ;* prét. 3e personne *beneizí;* part. *beneizi-ido* et *benei,* forme forte conservée au sens liturgique ; — *móudî; deidî.* Mais, pour ces deux derniers, on préfère encore à l'infinitif les formes pleines *móudire, deidire.*

Deidire[1] se conjugue aussi quelquefois au prétérit comme le simple : *deidissé* et *deidí*.

2. *Rire* = *ridere*, pf. *risi* pour *ridsi*. — Le *d* radical s'est changé en *z* aux temps de la première série. Ind. prés. *rize*; impf. *rizio*; prét. *rissé*; part. *ri*. La duplication de l's au prétérit, due peut-être à l'analogie de *dire* où elle est normale, paraît récente. Les *Leys d'amors* donnent *rizi* à la première personne.

3. *Duire* (composés de) = *ducere*[2]. — La diphthongue *ui*, normale au prétérit et à l'infinitif, où elle représente *uc*, a été mal à propos propagée depuis l'âge classique, probablement sous l'influence du français, aux temps de la première série (*counduise, counduisio*), ce qui produit une espèce de pléonasme, le *c* y étant déjà représenté par *z* ou *s* doux. — Le prétérit de ces verbes est peu usité, et, lorsqu'on s'en sert, on lui donne de préférence les flexions de la conjugaison en *ir* (*counduisiren*, plutôt que *counduiseren*). L'assimilation à cette conjugaison est même quelquefois complète : *counduiren*. — Part. *coundui* — *counduicho*, pour *counducho*, même faute qu'au présent de l'indicatif.

4. *Deitruire* et les autres composés de *struere* (*enstruire, counstruire*). — Nous faisons aujourd'hui dans ces verbes la même faute que dans *duire*, c'est-à-dire que nous propageons la diphthongue aux temps de la première série, qui ne doivent pas l'avoir et qui ne l'avaient pas en effet dans l'ancienne langue, le *c*[3] radical y étant déjà représenté par *s*. — Leur prétérit est peu usité, et les observations que j'ai faites tout à l'heure sur celui de *duire* lui sont également applicables. — Le participe passé de *enstruire* est *enstrui* — *enstruicho* (au lieu de *enstrucha*, forme ancienne et correcte). Pour *counstruire*, on dit plutôt à la française *counstrui*—*truito*.

[1] Notons ici une signification singulière que ce verbe a prise, outre l'ordinaire : c'est celle de *démettre, déboiter* (un membre) : *ou s'o deidi l'eipanlo* = *il s'est démis l'épaule*.

[2] *Counduire, produire, reduire, traduire*

[3] Le *c*, qui est dans le radical du parfait *struxi*, avait été certainement propagé dans le latin vulgaire aux formes qui, dans le latin classique, en étaient privées. L'italien, qui a conservé la gutturale (*struggere, struggo*); le français et le provençal, où elle s'est, soit résolue en *i*, soit changée en *s*, sont d'accord pour le prouver. Cf. ci-dessus *traire*.

5. *Eicrire (escriure* et *escrire)* = *scribere*. Ind. prés. *eicrive;* prét. *eicrissé;* part. pas. *eicri-icho*. Ce verbe, comme on voit, a un radical différent pour chacune des séries de ses temps, le second résultant de l'assimilation de sa consonne finale à l's de la flexion. Le participe passé avait deux formes : *escrit-ita* et *escrich (*ou *escrig)-icha*. Cette dernière seule persiste chez nous.

6. *Torcei (torcer)* = **torcere* pour *torquere,* pf. *torsi*. Ind. prés. *torse;* imparf. *toursio;* prét. *toursé;* p.p. *tor-torto*. Nous avons, de plus, donné à ce verbe un participe faible *toursudo,* plus usité que le premier.

7. *Quêre* = *quærere*. — Le simple n'est plus employé qu'à l'infinitif, où on dit aussi, mais moins fréquemment, *querî,* qu'avait également l'ancienne langue. Cette dernière forme est la seule qui soit usitée dans les composés *counquerî, s'enquerî*. Le dernier suit la deuxième conjugaison. Quant au premier, on ne s'en sert guère, et ceux qui l'emploient l'habillent à la française. — Du radical du parfait latin *ques* a été formé un nouveau verbe *s'enquesî,* usité concurremment avec *s'enquerî,* et qui suit également la deuxième conjugaison,

8. *Reime (reemer, rezemer)* = *redimere,* inusité chez nous. Je l'ai relevé dans Béronie *(Dict. du bas-limousin),* qui donne de plus le participe faible *reimu*. Je ne sais s'il lui reste d'autres formes. — L'ancienne langue offre à la fois le prétérit fort *redems* ou *reems (* = **redempsit* pour *redemit)* et le prétérit faible *rezemet*. De même au participe : fort *rezems,* faible *rezemut*.

9. *Moulje* = *mulgere*. C'est encore là un verbe particulier au bas-limousin, du moins est-il inconnu dans la contrée de Nontron. Je l'ai relevé dans Béronie, et je ne sais s'il est usité ailleurs qu'à l'infinitif. On ne peut douter qu'il ne remonte à l'ancienne langue ; mais il devait être rarement employé, car Raynouard ne le donne pas.

(A suivre). C. CHABANEAU.

CHANTS POPULAIRES DU LANGUEDOC[1]

Première Section

CHANTS DU PREMIER AGE

Dans le système de classement que nous avons adopté, — lequel consiste, ainsi que nos lecteurs le savent, à suivre l'homme d'âge en âge, du berceau à la tombe, en donnant au fur et à mesure qu'il passe de l'un à l'autre les chants qui appartiennent d'une façon plus spéciale à chacun d'eux, — la section que nous allons publier devait tout naturellement se présenter la première, avec ses inspirations à la fois si naïves et si tendres.

Les chants du premier âge, --c'est-à-dire ceux que la nourrice chante à l'enfant qui vient de naître ou qui commence à grandir, — se divisent en cinq séries, dont les caractères sont très-différents :

1° La première série comprend les chants dont on se sert pour endormir l'enfant ;

2° La seconde, ceux qui servent à le réveiller ;

3° La troisième, les chants qui ont pour but de lui apprendre à agir ;

4° La quatrième, les chants récapitulatifs, qui traînent un récit en longueur, avec l'intention de l'amuser ou de le distraire ;

5° Enfin, la cinquième, les rondes des tout petits enfants.

Ces cinq séries ont entre elles des différences assez impor-

[1] Les communications concernant cette publication de *Chants populaires du Languedoc*, — versions et variantes, critiques et renseignements, — doivent être adressées directement à Montpellier, à M. Achille Montel, archiviste de la ville, rue Dessales-Possel, ou à M Louis Lambert, professeur de musique, rue Montcalm.

Nous accueillerons avec la plus vive reconnaissance toutes les observations concernant les chants publiés, tout aussi bien que celles qui concerneraient des chants analogues.

tantes, ainsi qu'on le verra ci-après, tant pour les idées que pour les mélodies, pour qu'elles puissent permettre de distinguer assez facilement les chants qui leur reviennent en propre.

I. — Les deux premières répondent plus particulièrement à ce qu'on nomme en français des *berceuses*.

Le but qu'elles se proposent étant tout à fait opposé, — les chants de l'une étant pour endormir, ceux de l'autre pour réveiller, — il s'ensuit nécessairement qu'elles sont très-séparées par l'inspiration poétique et par le caractère musical.

Les motifs et les airs de la première sont naturellement tristes, lents, monotones ; ceux de la seconde, au contraire, précipités, vifs, saccadés.

Tandis que les chants pour endormir ne se composent guère que de mots ou de phrases généralement vides de sens, à expression peu variée, les chants pour réveiller, au contraire, ont un fond et une forme plus animés, touchent presque au récit, à la narration, et offrent déjà de l'intérêt par leurs allusions aux petites aventures de l'enfance.

II.— Les trois autres séries sont en quelque sorte intermédiaires, par leur inspiration,— tant des paroles que de la musique, — entre les berceuses proprement dites et les chants appartenant aux sections qui vont suivre.

Ainsi les chants qui ont pour but d'apprendre à agir ne sont guère qu'une suite des chants de notre deuxième série ; on ne saurait y trouver de différence qu'une allure un plus vive et plus d'action.

Les chants récapitulatifs, à la monotonie des berceuses, qu'elle provienne de la répétition ou de l'énumération, joignent le caractère continu, indéfini, des chants légendaires.

Les rondes du premier âge, sans avoir l'entrain et la rapidité des chants de danse ordinaires, s'y rattachent toutefois par un rhythme plus précis, plus tranché, que celui des autres petites pièces de cette section.

III.— En languedocien, le nom que l'on donne à tous ces

chants du premier âge est, en général, celui de *sansogna*[1]. On dit aussi *sogna*[2].

Leurs paroles et leurs airs étant très-monotones, il en est résulté que ce mot, dans la langue vulgaire, a fini aussi par désigner toute espèce de bruit ennuyeux et continu, qu'il s'agisse du discours, du chant ou simplement du son.

D'où le verbe *sansougnà*, importuner, ennuyer, et les substantifs *sansougnaire*, importun, fâcheux; *sansougnarié*, redite, répétition ennuyeuse, etc.

Les recueils de chants populaires que nous avons pu consulter ont laissé cette importante section des chants du premier âge dans un véritable oubli. L'insignifiance du fond et de la forme a rebuté les plus courageux, les plus patients de leurs éditeurs[3]. Nous ne pensons pas que ce dédain soit

[1] *Sansógno* ou *sampógno*, une cornemuse : — Chanson ou musique monotone, traînante et désagréable. *Aco's toujour la mémo sansógno*, c'est toujours la même chanson ou sur la même note. (De Sauvages, *Dictionnaire languedocien-français*, t. II, p. 260.)

Sansogno, cornemuse. Chant monotone. (La Fare, *las Castagnados*, etc., gloss., p. 405.)

Il semble, d'après ces citations, qu'il faut dériver *sansogna*, chant ennuyeux, de *sansogna*, instrument de musique ennuyeux; les paroles et l'air étant intimement liés et ayant les mêmes caractères.

Sansogna, *sampogna* (lat. *symphonia*), paraît être un nom commun à tous les instruments de musique d'autrefois. Dans nos montagnes il désigne la cornemuse; dans Auger Gaillard (V. le Glossaire de M. Gustave de Clausade; Alby, 1843, p. 325), c'est-à-dire en Albigeois, la vielle.

[2] *Sógno* ou *sansógno*. Discours traînant, chanson sur un air languissant, telle que sont les anciennes romances de nos vieux paysans et les chansons des nourrices pour endormir leurs nourrissons. (De Sauvages, *Dictionnaire lang.-franç.*, t. II, p. 281.)

Sono (*mémo*), même chanson. (La Fare, *las Castagnados*, etc., gloss., p. 407.)

Sogna, *sona*, ne seraient-ils pas plutôt un féminin de *son*, chant (V. Raynouard, *Lexique*, v. son), qu'un dérivé de *sansogna* par aphérèse?

A moins qu'on n'admette, ainsi que nous serions portés à le faire, que *sansogna* (*son-sogno*), comme on dit dans le Rouergue, n'est que le redoublement, assez habituel dans le langage de l'enfance, de *son*, pris dans le même sens? Cf. *bon-bon*, *mi-mi*, *do-do*, *bi-bi*, *som-som*, etc.

Dans ce cas, il n'y aurait que *sampogna* (doublet *chinfounio*, V. La Fare, Gloss.) se rapportant au latin *symphonia*.

[3] Damase Arbaud (*Chants populaires de la Provence*, tom. II, p. 101-102), n'en donne que deux; — Anacharsis Combes (*Chants populaires du*

suffisamment justifié; pour si puériles que soient ces petites pièces, elles ne manquent cependant pas d'un certain intérêt. Elles peuvent avoir d'ailleurs de l'importance, comme nous le verrons tout à l'heure, pour l'étude comparée des origines de ces chants.

Aussi avons-nous pensé qu'il nous convenait, pour réparer autant qu'il était en nous ce tort inexcusable, de donner *in extenso* toutes les versions et toutes les variantes que nous avons pu recueillir, non-seulement en Languedoc, mais encore dans les provinces voisines.

IV. — L'influence de la musique sur ce premier âge, où les sensations sont si indécises, si incertaines, que l'esprit en a à peine conscience, nécessiterait une étude toute spéciale, que nous n'avons ni le temps, ni la possibilité de faire. Nous devons nous borner à en indiquer les principaux effets, ceux que la poésie populaire a tâché d'atteindre.

A cet âge, l'enfant n'a pas encore d'idées, il n'a guère que des sentiments ; son esprit, plus tard si éveillé, si actif, est plongé dans une somnolence réelle, dont il se rend compte toutefois, puisqu'il n'aime point que l'on en trouble la quiétude. Aussi la musique, qui presque toujours n'est que la langue même des sentiments, en ce qu'elle ne saurait avoir la netteté et la précision d'expression de la parole, qui est la langue des idées, se trouve-t-elle en accord parfait avec cet état d'indécision et d'incertitude.

Malgré ce caractère peu précis, elle n'en exprime pas moins, d'une manière agréable, ce dont l'intelligence de l'en-

pays castrais, p. 31), une seule; Pelay Briz (*Cansons de la terra*, tom. I, p. 259) une seule également. — Les recueils des chants populaires du Nord sont un peu plus riches.— Il y en a un très-grand nombre dans les chants romaïques (V. Passow, *Popularia carmina Græciæ recentioris*, p. 207-216.), les chants corses (V. Tommaseo, *Canti popolari*, t. II, p. 280 et sq.), les chants flamands (V. Coussemaker, *Chants populaires des Flamands de France*, p. 397-407), les chants italiens (V. Caselli, *Chants populaires de l'Italie*, p. 177, 178, 228, 272), etc., etc.

Une publication italienne a même été consacrée exclusivement à ces chants: *Ninne nanne e guiochi infantili veneziani, raccolti da Angelo dal Medico*. Venezia, 1871. Nous n'avons pu nous la procurer.

fant a tant de peine à se rendre compte[1]. Ce n'est pas encore la pensée, c'en est déjà l'annonce ; c'est le travail intérieur, incessant quoique latent, qui s'opère et tâche de rassembler ses forces, d'user de tous ses moyens pour arriver à la formuler[2].

L'enfant accepte cette influence musicale, non pas seulement parce qu'il y trouve un plaisir, mais aussi parce qu'il peut participer avec elle à une action dont il serait incapable, seul, d'avoir l'initiative. Il se laisse aller à ce courant tranquille, continu, qui ne trouble par rien sa paisible et mélodieuse limpidité[3].

V. — La musique des chants du premier âge, à ne considérer que l'ensemble, a deux caractères qui la distinguent très-nettement de celle des autres chants populaires de nos régions : elle est lente et elle est continue.

Sa lenteur est par nécessité. On a affaire à des êtres inquiets, tourmentés sans raison, très-souvent même malades, qu'il faut cependant calmer et apaiser ; on ne se propose, en chantant, que d'assoupir leur esprit et de gagner du temps. De là ces cantilènes, ces mélodies lentes, qui traînent en long le motif musical tout autant que les paroles, et qui semblent ne devoir jamais finir.

Nous n'avons pas besoin d'observer que cette lenteur est

[1] Elle éveille, plus que tout autre art, ainsi que le remarque fort justement V. Cousin, ce sentiment de l'infini, parce qu'elle est vague, obscure, indéterminée dans ses effets... Telle est la force et en même temps la faiblesse de la musique : elle exprime tout et elle n'exprime rien en particulier. (*Du Vrai, du Beau et du Bien*, éd. 1853, p. 212.)

[2] V., sur cette manifestation de l'intelligence par l'aide du chant, d'Ortigue, *Dictionnaire liturgique*, etc., *du plain-chant* ; Migne, 1860, col. 1190 et 1460.

[3] Cette influence sur le premier âge avait été constatée par un ancien auteur chez lequel on trouve souvent des remarques fort justes : « L'instinct musical, reconnu dans les animaux, est plus sensible encore dans l'enfant au maillot. Cette faible créature, dont la raison est, pour ainsi dire, comme ses membres, enveloppée des langes de l'enfance, goûte les sons avant d'avoir encore aucune idée nette et distincte. Le chant d'une nourrice soulage ses douleurs, calme son impatience, lui transmet une gaîté qu'atteste son sourire innocent. (De Chabanon. *de la Musique considérée en elle-même et dans ses rapports avec la parole, les langues, la poésie et le théâtre*. Paris, M DCC LXXXV. In-8°, p. 43.)

plus ou moins grande, selon la série dont il s'agit, ainsi que nous le verrons bientôt. .

La continuité n'est pas moins nécessaire, pour la même raison, qui est de traîner en longueur. De même qu'on ralentit le motif pour gagner du temps, qu'on ne se hâte pas de le terminer expressément, de même on tâche de laisser à la finale une sorte d'indécision, pour que l'on puisse le recommencer, s'il y a lieu.

La *sansogna* a, en effet, cela de particulier, qu'elle ne finit pas ou qu'elle a l'air de ne vouloir pas finir. Ayant de longues heures d'ennui devant elle, elle n'est pas pressée; elle va aussi lentement qu'il se peut, et, parvenue au terme, elle recommence sur les mêmes paroles, ou en y rattachant des paroles analogues, de façon à ne faire de sa mélodie qu'une ligne sans solution de continuité. Elle n'a d'autre fin que l'instant même où le sommeil s'est emparé de l'enfant; alors la *sansogna* finit brusquement, où que ce soit.

Il y a d'autres caractères non moins remarquables, mais qui sont particuliers à chaque série, et que nous n'avons pas par conséquent à indiquer ici.

VI. — Un rhythme doux, lent, en assoupissant l'esprit et ramenant la vie des organes à des mouvements semblables à ceux qu'il marque, finit bientôt, sinon par amener le sommeil, du moins par distraire et dissiper tout ennui. Le corps se laisse aller à cette existence facile, nonchalante, où il prend ses aises, et l'âme, à son tour, n'a aucune peine à se mettre en accord avec cette quiétude physique, qui a tant d'attrait pour sa paresse, n'étant ni le travail, ni la souffrance [1].

Aussi la relation étroite que l'on remarque entre les mouvements égaux du berceau et ceux du chant qui les accompagne devait-elle être en quelque sorte forcée, et non moins forcé aussi l'accord de cette même relation avec l'action harmonieuse de la nature [2].

[1] La douceur des sons produit en général, sur l'homme, des impressions de calme, de repos, de plaisir tranquille et de toutes les nuances de ces diverses situations de l'âme. (F.-J. Fétis, la *Musique mise à la portée de tout le monde*. Paris, 1847, in-8°, p. 103, 3e éd.)

[2] Sur les enfants,— on sait qu'ils ont un système nerveux des plus excitables, — la musique agit aussi très-heureusement en développant

de la 1re série, et même la plupart de ceux des deux séries qui suivent, ainsi qu'il sera facile de le remarquer, n'ont dans le fond que deux notes; on ne tarde pas à reconnaître que ces deux notes alternatives répondent au double mouvement de va-et-vient du berceau, et que la musique ne fait que reproduire et traduire, rhythmiquement, la régularité d'action de la berceuse.

C'est donc avec raison que le savant J. Roger croit qu'il faut attribuer à l'égalité de ces oscillations, par lesquelles on va et vient alternativement, dans un temps isochrone, tout comme les vibrations du son, la facilité avec laquelle on apaise si rapidement les enfants qui crient, en agitant leur berceau, tout aussi bien qu'en leur chantant un air monotone et uniforme[1].

VII. — D'après une comparaison de Bacon, aussi vraie qu'elle est ingénieuse, le corps humain est un instrument de musique

leurs nerfs ou en les apaisant. Les rhythmes réguliers et la monotonie des chansons de nourrice produisent chez eux l'effet du balancement du berceau pour les endormir, au point même de le suppléer. (Charles Beauquier, *Philosophie de la musique*. Paris, Germer Baillière, 1866, in-12, p. 63)

[1] Quod spectat ad utiles effectus motûs mechanici à sono in fibras inducti, quales esse debeant patet, ex motûs in corpore utilitate, in genere, cujus extant innumera exempla. *Asclepiades* morbos extenuabat lecto pensili in quo ægrotantes agitabantur motu vibratorio, omninò simili ei qui à sonis inducitur. Hancque ab eo consuetudinem conservant adhuc Dalmatæ, confirmante *Baglivo* *; quam nervis utilis sit hic motus patet adhùc evidentiùs ex observatione quâdam ipsius *Willis* **, qui de ægro agitatione et motu continuò unicè sublevando refert, quod in eum finem « illi paranbantur cathedræ et lecti cum basi arcuatâ, uti sunt puerorum incunabula, in quibus cùm decumberet vel erectus sederet, hùc illùc motu versatili continuò agitaretur; quod ni fieret, immani dolore et musculorum tensionibus atrocioribus infestabatur. » Atque hæ motuum species quæ fiunt eundo et redeundo alternè per aëra intrà tempus isochronum, patent assimilari posse non ineptè cum motu à sonis inducto, nam dum ex unâ parte aër vibrans ferit, recedit ex alterâ, et vicissim, undè fit inflexio fibræ. atque hæ vibrationes fiunt pariter cum ordine, ideò fortè infans in cunis vagitus edens, pacatur æque ex agitatis incunabulis, quàm ex auditâ cantilenâ monotonâ et uniformi. Ideò pariter tarantati aliquandò pensiles in cunis moveri æquè amant ac musicam***.

* Dissert. de tarantulâ.

** De Morb. convulsivis, cap. 9.

*** Sennert, lib. I, pars 2, cap. 17.

dont les fonctions et les accords sont réglés avec la plus grande régularité ; c'est à l'art du médecin, ainsi qu'il l'observe, à en tirer des sons justes et agréables [1].

Cet art, les nourrices le possèdent entièrement, soit qu'elles adaptent leurs paroles chantées au mouvement du berceau, soit qu'elles suppléent parfois à ce mouvement par ce chant répété tout seul; il suffira de parcourir les curieuses petites pièces que nous allons donner pour en être convaincu.

VIII.—Cette analogie entre l'harmonie de la musique et celle de l'être a été remarquée de tout temps. Platon, et après lui saint Augustin, avaient parfaitement déterminé, l'un et l'autre, cette affinité secrète, ce rapport mystérieux des affections de notre âme, et de l'être qui lui obéit, avec les divers modes de la voix et du chant [2].

Héraclite, au rapport d'Aristide Quintilien [3], en avait cherché le point de départ dans les pulsations, la régularité du pouls, qui est aussi celle de la vie, du souffle et de la voix, cette âme du chant et de la musique.

C'est ce que l'un de nos meilleurs théoriciens de l'art musical a exprimé en fort bons termes, que nous ne pouvons mieux faire que de rapporter :

« Le sentiment inné que nous avons du rhythme tient sans doute à ce que le mouvement, qui est en nous le principe de la vie, s'opère suivant des articulations rhythmiques et régulières. Le poumon s'élève et s'abaisse uniformément; le cœur et l'artère donnent des pulsations égales; ainsi le *levé* et le *frappé* de la mesure, signes du mouvement, emblème de la vie dans la musique, se retrouvent dans

(*Tentamen de Visoni et musices in corpus humanum*; *authore J.-L. Roger*, etc. Avignon, J. Garrigan, M DC LVIII, p. 93.).

[1] *De Dignitate et Augmentis scientiarum*, lib. IV, ch. II.

[2] Mira animi nostri cum numeris cognatio...Omnes affectus spiritûs nostri, pro suâ diversitate habent proprios modos in voce, atque cantu, quorum occultâ familiaritate nescio quâ excitantur. (Aug., *Confess.*, lib. X, c. 33.)

[3] *De Musicâ*, lib. II.— Cf. Villoteau, *Mémoire sur la possibilité et l'utilité exacte des principes naturels de la musique*. Paris, Imp. imp., 1807, in-8°, p. 69.— Roger, *Tentamen*, *loc. cit*, p. 62.

notre organisation animale; et l'homme, considéré sous ce rapport, est une machine qui se meut et respire en cadence[1].»

Choron, par suite d'idées analogues, appelle la mesure « le pouls de la musique[2]. » Et Sauzay, parlant du rhythme, ne manque pas de le nommer de la même manière, « cette pulsation intérieure[3]. »

Ajoutez à cela que la science moderne a prouvé qu'il y a une complète affinité entre la conformation de l'oreille et les sons de la voix humaine[4].

IX.— Cette harmonie est particulière, à ce qu'il paraît, à notre âme. De bonne heure, nous la sentons, nous lui obéissons, et cette nécessité des premiers jours ne tarde pas à se changer en habitude. Nous aimons en général une action régulière, quoique continue, parce que tout en exigeant de notre esprit et de nos organes un mouvement constant, elle entrecoupe leurs efforts par des intervalles égaux, des cadences, qui reposent, qui apaisent, et qui, après chaque alternative d'action, permettent de reprendre haleine et d'agir de nouveau avec la même énergie, le même courage.

La nécessité des mouvements harmonieux s'observe encore dans tous ces effets si variés qui proviennent de l'égalité de la respiration, des instants critiques, des périodes climatériques, en un mot du jeu ordinaire de tous nos organes, de toutes nos fonctions, tout aussi bien que de tous nos membres. Il est même à remarquer que nous ne manquons pas de nous y associer lorsque la cause est tout à fait extérieure, par exemple lorsque nous nous surprenons à marcher machinalement au pas réglé du tambour, à battre la mesure, etc.

Si l'influence de l'harmonie est si grande sur l'être arrivé

[1] De Chabanon, *de la Musique*, etc., p. 251. — L'excellente définition que M. de Coussemaker donne de la mesure et du rhythme n'en est qu'une conséquence. (*Histoire de l'harmonie au moyen âge.* Paris, Ve Didron, 1852, in-4°, p. 73.)

[2] *Nouveau Manuel complet de musique vocale et instrumentale*, tom. III. Paris, 1838, p. 161.

[3] Sauzay, *Ecole de l'accompagnement*. Paris, 1869, p. 210.

[4] Helmholtz, *Théorie physiologique de la musique, fondée sur l'étude des sensations auditives*. 1868, p. 147 et 185.

en pleine maturité [1], — chez lequel la raison peut intervenir pour la rendre nulle ou la contrarier, — elle ne peut qu'être irrésistible sur l'enfant, dont l'intelligence naissante se sépare si peu encore de la sensation. Elle l'est en effet.

X. — Ainsi cette influence est tout aussi fortement accusée au physique qu'au moral. Elle l'est peut-être même davantage ; car, à cet âge, la vie intellectuelle a peu de force, et nous n'existons guère que par la vie organique. Les sensations nous dominent encore plus que nos sentiments.

La musique, qui a tant de pouvoir sur les animaux [2], chez lesquels l'instinct n'est qu'une sorte d'intelligence endormie, en a un non moins grand sur les enfants, dont l'intelligence est aussi, pendant si longtemps, toute sensitive.

Mais ce n'est pas seulement par l'attrait du plaisir, quoique son action y soit pour la principale part, c'est aussi par une nécessité particulière de l'être, dont on ne saurait douter.

Il y a dans la nature, pour si défectueuse qu'on la veuille prétendre, une certaine régularité qu'on ne saurait nier, ni violer, sans qu'il en résultât de graves et douloureux désordres; d'autre part, cet autre point de vue est aussi à considérer, quoique son importance soit bien moins grande: c'est que ce n'est que par les sens, ceux de la vue et de l'ouïe surtout, que les choses entrent en relation d'intelligence avec nous, pour ainsi dire, avant que de le faire par le raisonnement.

[1] Cousin a résumé sur ce point, en fort bon termes, toutes les anciennes idées platoniciennes : « Il y a, dit-il, physiquement et moralement, entre un son et l'âme un rapport merveilleux. Il semble que l'âme est un écho où le son prend une puissance nouvelle. On raconte de la musique ancienne des choses extraordinaires, qu'il n'est pas difficile d'admettre en voyant les effets de notre musique sur nous-mêmes, qui ne sommes pas aussi sensibles au beau que les anciens. Et il ne faut pas croire que la grandeur des effets suppose ici des moyens très-compliqués. Non, moins la musique fait de bruit, et plus elle touche. (*Du Vrai, du Beau et du Bien*, éd. 1853, p. 211.)

[2] Grétry, *Essais sur la musique*. Paris, an V, t. II, p. 98. — Cf. Choron et Adrien de Lafage, *Nouveau Manuel complet de musique vocale et instrumentale*, p. 156. Les grands ouvrages d'histoire naturelle citent, au sujet de cette observation, des faits du plus grand intérêt, mais qu'il doit nous suffire de signaler.

Dans l'un et l'autre cas, il en naît un accord qui se produit toujours par un ensemble de mouvements harmonieux, dont tout le monde a pu faire la constatation.

XI. — Ces deux ordres de considérations nous amènent, par une conséquence toute naturelle, à parler d'un autre effet de la musique ou du chant, que la poésie populaire semble aussi s'être proposé, à toutes les époques : nous voulons parler de son influence sur la maladie.

Elle a toujours été reconnue ; on lui attribuait même autrefois un pouvoir si considérable, qu'on ne doutait point qu'il ne tînt de la magie.

Qu'il s'agisse d'un tourment de l'âme ou de maux corporels, qui du reste arrivent à une souffrance égale, puisqu'ils ne tardent pas à donner de l'inquiétude à l'esprit, l'être n'en est pas moins extrêmement troublé. L'accord entre le moral et le physique, — accord sur lequel repose cette force des mouvements harmonieux que nous avons indiquée, — est rompu ; la souffrance n'est pas autre chose que le désordre profond qui en résulte.

Ce que la science moderne est parvenue à faire avec le chloroforme, l'opium, etc., en séparant pour ainsi dire l'esprit du corps, et en faisant cesser ce tourment du mal qui n'est pas autre chose que l'inquiétude de l'âme, la poésie populaire, aujourd'hui tout comme autrefois, tâche d'y parvenir par le chant et la musique : elle calme l'esprit, elle assoupit les sens, elle apaise la douleur, elle guérit presque, puisqu'elle attaque et vainc l'une des causes mêmes du mal.

Son utilité est d'autant plus grande, lorsqu'il s'agit des maladies du premier âge, que les symptômes en sont peu connus, peu faciles à déterminer et, dans tous les cas encore qu'elles sont moins faciles à traiter, à cause de la délicatesse et de la fragilité de l'être[1].

[1] Nostra enim natura usquè adeò delectatur canticis et carminibus, et tantam cum eis habet necessitudinem, ut vel infantes ab uberibus pendentes, si fleant et afflictantur, eâ ratione, sapiantur. (Joh. Chrysost., *in Psalm.*, XLI.)

V., sur ce point, nos observations préliminaires sur les *nénies* de la 1re série, observ. VII. p. 496.

Le chant populaire est alors d'un grand secours. La jeune mère, serrant son enfant entre ses bras, sur son sein, l'enveloppant de son amour et de ses caresses, le dispute à la douleur, apaise ses cris par son chant, sa souffrance par de tendres et enfantines mélodies, dont la science est impuissante à rendre toutes les sagaces et naïves expressions.

C'est aussi à cet apaisement produit dans notre organisme par ce fait d'un rhythme harmonieux, ralentissant le rhythme trop précipité ou trop saccadé de nos mouvements, qu'il faut attribuer l'influence médicale que l'on s'accorde à reconnaître à la musique.

C'est en ce sens qu'il faut entendre ce que Roger remarque, que les anciens étaient persuadés que la musique guérit les affections du corps par l'entremise de l'âme, de la même manière que les médicaments guérissent les affections de l'âme par l'entremise du corps. Les médecins qui y ont recours n'ont pas d'autre point de départ [1].

PREMIÈRE SÉRIE

Chants pour endormir

Nos *nennas* de Languedoc sont de plusieurs sortes, qu'il est assez facile de distinguer. En voici l'indication :

1° La *nenna* simple, ménie ordinaire, qui se contente de vocaliser lentement, tristement, sur un seul mot ou même sur une seule voyelle (V., dans les petites pièces que nous publions, les nos I et II) ;

[1] Notabant veteres à musicâ, interventu animæ, sic curari corpus, uti, interventu corporis curatur medicamentis anima; sed eodem modo, ac eorum musica frequentiora animi pathemata excitabat quam nostra, eodem modo etiam frequentiùs morbos curabat. (J.-Louis Roger, *Tentamen de Vi soni*, etc. p. 109)

Ce n'est pas le seul ouvrage traitant de la musique iatrique; depuis J.-L. Roger, on compte une vingtaine de traités s'occupant spécialement de ce qui la concerne, entre autres ceux de Haller et de Tissot, mais son travail n'en conserve pas moins une très-grande valeur.

2° La *nenna* composée, qui joint au refrain traditionnel quelques phrases insignifiantes, ou, avec une forme plus arrêtée, qui promet des fruits, des gâteaux, etc. (V. nos III-XVI);

3° Le *som-som,* qui n'est autre chose, à bien considérer, qu'une invocation au Sommeil, avec un caractère païen assez prononcé (V. nos XVII-XXIX);

4° Une invocation analogue, mais celle-ci adressée à un saint ou à une sainte (V. nos XXX-XXXII).

A ces quatre sortes principales il faut en joindre trois autres, qui sont intermédiaires, et qu'il convient de signaler aussi :

5° Le *nene-somsom,* qui joint la *nenna* au *somsom* (V. nos XXXIII-XLII);

6° L'un ou l'autre à une invocation quelconque, qu'elle soit à un saint ou au Sommeil (V. nos XLIII-XLV);

7° Enfin le chant continu, qui, pour pouvoir être plus long, avoir plus de durée, mêle et joint toutes ces formes ensemble (V. nos XLV-XLVII).

En outre, une forme intermédiaire, différente, qui tient à la fois des chants de la première série (pour endormir), et de ceux de la seconde (pour réveiller) :

8° Elle se dit lorsque l'enfant, après avoir un peu sommeillé, se réveille, pleure, et que la nourrice est obligée de se mettre à chanter de nouveau pour l'endormir encore (V. nos XLVIII-XLIII).

I. — Il est à remarquer que chez nous, *nenna* se dit non-seulement d'un chant de berceuse, mais encore de l'action même de dormir, du sommeil[1].

On dira donc, avec les deux sens : *faire nenna, fà nenna*[2]; chanter pour endormir un enfant, dormir, être dans le som-

[1] *Nóno, nino,* ou *nouneto-nenno.* (De Sauvages, *Dict. lang.,* t. II, p. 106.) — Voyez aussi, p. 104 : *nino,* ou *nino-som,* terme de nourrice, dodo ou sommeil. *Fa la nino,* faire dodo. Cf. Cénac-Moncaut, *Dict. gascon;* Paris, 1863. v. *Nina,* et Honnorat, *Dict. provençal-français;* Digne, Repos, 1846, v. *Nena.*

[2] La même locution existe en italien : *Far a nanna, e andare a nanna, vogliono dormire, e andare a dormire.* (*Voccabolorio della Crusca,* 1733). — V. aussi, au mot *Ninna* : *Far la ninna nanna,* etc.. *Nœniam facere* et à *Nanna*

meil[1]. Dans les deux exemples qui suivent, *nenna* et ses analogues sont, en effet, l'un des noms du Sommeil.

Moun passeroun, endorme-te,
Fai toun *nene*[2].

Veguè, déssus un tapis vèr.
Oumbra pér la ramo d'un vèr,
Un garçouné que fasié *nono*[3]

Et dans cet autre, le chant même :

Pèr roumpre lou *nono*,
Jitavo de terro à pougnado ;
Sus li tèule bat sis esclop,
E la Vierge, mai que d'un cop,
Freto sis iue 'mbourgnado[4].

II.—Y a-t-il quelque rapport entre ce mot et celui de *nene*, petit enfant; *nenna*, poupée, analogue à l'espagnol *nene*, *nino*, à l'italien *ninna*, etc.?

Dans le petit glossaire de La Fare-Alais : *néné*, terme de nourrice, petit, petiot (*las Castagnados*, etc., p. 306). En voici un exemple pris dans ses œuvres :

Quâou sa s'aquel éfan qué bramo
Et lou parâouli dé sa mamo,
Qu'a pas tanqua soun mouliné,
Per amaisa moussu *néné*..... [5]

On s'en sert aussi pour désigner, par ironie, un grand garçon qui fait l'enfant :

Adiòu, ma mèro ! — Adiòu, néné[5] !

Dans ce cas, il conviendrait de remarquer que, dans nos traditions populaires, le Sommeil est toujours représenté avec une très-petite taille, avec une apparence enfantine, et que la

[1] Il y a également le verbe *ninà*, terme de nourrice, dormir. *L'efan nino*, l'enfant dort. (De Sauvages, *Dict.*, t. I, p. 104.) — Il est analogue à l'italien *ninnar* et au romaïque νιννάριζω.

[2] J. Brunet, *Arm. prouv*, 1836, page 102.

[3] La Fare, *las Castagnados*, p. 121.

[4] L'abbé Lambert, *Betelèn*, pouémo prouvençau.— Avignon, Aubanel frères, in 8°, p. 376. Nos textes offrent des exemples de ces acceptions. V. les n°s X, *Fai nonó*, et XXXIX, *Fai nen, fai nene*.

[5] *Las Castagnados*, p. 245 et 304. Pour ce sens, V. nos n°s XXX, XXXVIII: *nenet*, petit garçon; *neneto* petite fille.

dénomination *lou Pichot Ome* (le Petit Homme) est celle dont on se sert pour le désigner.

Lorsque l'on dit : *Lou Pichot Ome t'arapa,* le Petit Homme te saisit ; *lou Pichot Ome l'a pres,* le Petit Homme l'a pris, etc., cela s'entend toujours du Sommeil. On ne le nomme pas autrement quand on parle de lui aux enfants [1].

Dans les chants de J. Bugeaud [2], le même rôle de notre *Pichot Ome* est rempli par une femme, l'*Endormette.*

La personnification du Sommeil se trouve aussi dans une berceuse du Nord, citée par M. Léouzon-Leduc :

« Dors, dors, doux oiseau de la prairie ; prends ton repos, rougegorge, prends ton repos. Dieu t'éveillera dans son bon temps : il t'a disposé un joli rameau pour t'y reposer, un rameau agréablement voûté avec des feuilles de bouleau.

» Le Sommeil est à la porte et dit : « N'y a-t-il pas ici un petit enfant, un petit enfant endormi dans son berceau, un petit enfant emmailloté, un petit enfant reposant sur une couverture de laine [3] ?

Elle est également dans les chants populaires de la Grèce moderne [4].

III. — Notre *som-som,* si répandu, si populaire, n'est pas autre chose qu'une invocation au Sommeil, ayant, comme nous

[1] V. les poésies cévenoles de La Fare-Alais, *las Castagnados*, p. 9, et le gloss., p. 369.

[2] *Chants et chansons populaires de l'Ouest*, etc. Niort, 1866, t. I, p. 25.

[3] Léouzon-Leduc, la *Finlande*, t. I, p. CXXVIII et sq. — Cf. Félis, *Histoire de la musique*, t. I, p. 43.

[4] Fauriel, *Chants populaires de la Grèce moderne*, t. II. p. 430.

C'est probablement à ce reste de culte polythéiste qu'il faut attribuer la qualification de *sant*, saint, qu'on lui donne quelquefois, comme on la donnait dans le paganisme à tous les dieux, *lou sant Souem*, le Saint sommeil. (V. chant n° XVI.)

Il se peut, du reste, qu'il n'y ait dans cette expression qu'une conséquence de la prononciation de plus en plus sourde de *som-som, souem-souem, souom-souom, souam-souam.* (V. la note complémentaire III à la fin de la série).

Il résulte de quelques autres passages de nos chants que l'on croyait à plusieurs génies du Sommeil. Deux de nos versions en parlent au pluriel, (v. n° XXII et XXVII) ; une troisième mentionne des Sommeils appartenant plus particulièrement à telle ville ou à telle rue (V. n° XXVIII).

l'avons dit, quelque chose de païen qui le rend très-remarquable.

C'est le Sommeil même qu'on appelle, qu'on invoque, pour qu'il apaise la petite créature, qu'il l'assoupisse, qu'il l'endorme et, selon l'expression populaire déjà citée, qu'il la prenne dans ses bras. Nous avons déjà observé ci-dessus que la croyance au Sommeil, en tant que génie particulier, existait encore dans nos campagnes.

Elle n'est pas, d'ailleurs, absolument particulière à nos contrées. La quatrième chanson du premier âge, donnée par Fauriel [1], est aussi une invocation au Sommeil:

Sommeil, emporte-moi mon fils, etc.

Ainsi que la troisième de Marcellus :

Viens, Sommeil, viens le prendre ;
Viens, Sommeil, viens l'endormir [2].

dont le début est si semblable à celui des nôtres.

Dans des versions évidemment plus modernes, l'invocation reste, mais le Sommeil est remplacé par un saint ou une sainte, principalement saint Jean et sainte Catherine, protecteurs des petits garçons et des petites filles. Le sentiment du christianisme en a fait une prière, mais le fond est le même.

IV.— Autant qu'il est possible de formuler une opinion sur ce point, la *nœnia,* qui est aujourd'hui le chant de l'enfant, dès ses premiers jours, a été aussi très-probablement l'enfance du chant.

On la retrouve en effet, avec les mêmes caractères de forme, de ton et de mode, chez tous les peuples primitifs, aux époques les plus éloignées et avec les indices qui annoncent la plus grande antiquité.

C'est le chant des époques barbares [3]. Il est à peu près pro-

[1] *Ch pop.*, etc., t. II, p. 430.

[2] *Ch. pop. de la Grèce moderne*, éd. 1860, p. 225.— Et aussi le 2e.
On trouve dans Desportes (Paris, Delahaye, 1863, p. 25) une pièce qui nous paraît avoir été empruntée à quelque inspiration de ce genre.

Somme, doux repos de nos yeux, etc.

[3] Nœnia Sarmatorum, n. Maryandinorum (Lexiques).

bable que c'est par lui que la musique et la poésie ont commencé[1].

A l'époque latine, on désignait déjà sous le nom de *næniæ* presque tous les chants populaires, ayant une origine tout à fait antique. On appliquait ce nom, par conséquent, à des incantations[2], à des chants funèbres[3], à des formules de jeu[4], à toute plainte, à toute répétition monotone[5].

Les *nennas* peuvent donc, dans une certaine mesure, et en tenant compte des réserves imposées par les différences de temps et de lieu, nous donner une idée de ce qu'étaient la poésie et le chant dans les périodes anténistoriques.

Les paroles et les airs ont dû, reçoivent, et reçoivent en effet encore, à l'infini, des modifications considérables ; mais, cette mobilité de l'esprit populaire n'infirme en aucune manière ce qu'il y a de perpétuel et d'essentiel dans la tradition.

V. — Notre *nenna* répond-elle complètement à la nénie des anciens, à la *nænia* de l'époque latine ?

Il nous semble qu'on ne saurait avoir une opinion contraire. Indépendamment de la ressemblance des deux noms, il y a entre les caractères actuels de la *nenna* et ceux de la *nænia* antique, telle qu'en parlent les auteurs, un tel accord que leur identité ne peut faire un doute.

La *nænia* était insignifiante par les paroles, monotone par la mélodie[6] ; nos *nennas* ont une insignifiance et une monotonie analogues.

[1] On les attribuait aux Marses, aux Sabelles (Hor., *Epod.* V et XVII, *nœniæ marsæ*).

[2] V. Horace, *Epod.*, XVII, 28.

[3] Horace, II, *Od.*, XX, 21. Sénèq. *Apoko.* XII. C'est pour cette raison que Castil, *Ch. pop. de l'Italie*, serait tenté de rapporter les *voceri* corses aux *nœniæ*.

[4] Horace, I, *Epistol.*, 59-60.

[5] *Soricina nœnia*, V. Plaute, *Bacch.*, IV, 8, 46. Pour cette multiple variété d'acceptions, sur laquelle nous n'avons pas à insister, on peut consulter tous les grands lexiques, Estienne, Facciolati, Ducange, Freund principalement.

[6] Næniam latinè possis *dicere* : veteres enim grammatici ad illud Horatii « Dicetur merito nox quoque nænia. » Næniam interpretantur carmen soporiferum et somnolentum. (V. Casaubon, *Theophrasti notationes morum*. Lyon, A. de Harsy, 1617, p. 204, cap. περὶ λαλιᾶς et sq. Cf. Hor., II, *Od.* I, III, *Od.* 28.)

Ce serait hasardé toutefois, ce nous semble, d'assurer que le mot *nenna* vient directement du mot *nœnia*. Tommaseo a nié cette filiation, et nous pensons qu'il est dans le vrai[1]. Nous n'y croyons pas plus qu'à celle des *nanne* des Italiens, provenant des *nannarismata* romaïques, indiquée par Fauriel[2].

On est porté à croire plutôt que, ce mot se retrouvant à peu près partout, quoique avec des formes différentes, on se trouve là en présence d'un fond commun, d'une origine extrêmement ancienne, et qui est par conséquent propre à tous les peuples.

Ce qui engage à n'admettre que cette dernière opinion, indépendamment de ce que le terme est panomphée, c'est que, quelle que soit sa forme, *nenna, nœnia, nonnion, nannarisma, ninnida,* etc., il paraît avoir quelque chose du mimologisme et avoir été fait plutôt dans le but de traîner la voix, en accumulant les nasales, que dans celui de perpétuer un vocable quelconque[3].

Du reste, quels qu'aient été le sens et l'application des *nœniæ* antiques, les auteurs sont d'accord sur ce point qu'elles étaient ennuyeuses, insipides, les airs lents et monotones, et que le tout formait un ensemble tout à fait propre à endormir les enfants[4].

[1] ***Ninninà.*** Non da nœnia, ma voce imitativa. E l'hanno anco i Greci, e que' canti del ninninà chiamano con materna soavità ναννάρισματα, N. Tommaseo; ***Canti popolari,*** etc., t. II, p. 280).

[2] ... Les Grecs donnent aux chansons de l'espèce dont il s'agit ici le nom de ναννάρισματα. Νανναρίζω signifie chanter pour endormir un enfant. C'est de là que les Italiens ont appelé ***nanne*** leurs chansons de nourrice. (Fauriel, ***Chants populaires de la Grèce moderne,*** t. II, p. 427) C'était, il est vrai, l'opinion de Cicéron, *nenia*ννία (II, ***de Legib.*** t. 4).

[3] Cette affectation d'accumuler la nasale se voit non-seulement dans les mots simples, ***ne-n-na,*** etc., mais encore dans les formes doubles si usitées, ***nenna-nenna, nono-nounet,*** etc., et l'addition d'une troisième voyelle au mot original, ***nenna-nennana,*** etc.

[4] Arnob., 7, 237. Somni quiete diu solvuntur, occuparique ut hoc possint, leues audiendæ sunt neniæ, *h. e.* nugatorii cantus, quibus nutrices sopiunt infantes. Itali *cantar la ninna-nanna* dicunt. (Facciolati, ***Totius latinitatis Lexicon,*** etc. Lipsiæ, 1839, v. NENIA.)

Cf. ***Ninna.*** Voce usitata dalle balie, quando vèl ninnare, cullar ei bambini, vogliono fargli addormentare, dicendo: ***Ninna-nanna*** (***Vocabolario degli Academici della Crusca,*** Florence, Manni, 1733.)V. aussi ***Ninna*** et son diminutif ***Ninnarella.***

Par ce côté-là, il est évident que nos *nennas* se lient aux vieilles *nœniæ* : Même inspiration, mêmes caractères, même but[1].

VI. — La *nœnia*, perdant son caractère général, lorsque la poésie primitive eut fait place à une littérature officielle pour ainsi dire, se conserva parmi les gens du peuple, les femmes, les enfants surtout.

D'où ces deux conséquences : 1° qu'elle ne cessa pas de caractériser la poésie populaire, comme elle l'avait fait autrefois, et 2° qu'elle désigna plus particulièrement tous les chants de l'enfance.

Si l'on en croyait un érudit italien, cité par M. Rathery[2], l'on retrouverait, dans des fragments d'Ennius des nénies antiques du même genre que celles que le peuple de Sicile

[1] Fauriel croyait également à une filiation antique pour les chants grecs. Entre les divers genres de chants populaires que nous voyons chez les Grecs modernes, il en est d'autres qui ont plus que le précédent l'apparence de se rattacher historiquement aux chants correspondants de la Grèce ancienne, et qu'il n'y aurait aucune invraisemblance à les en croire dérivés par tradition. Tels sont, par exemple, les chants des pâtres dans les montagnes, ceux par lesquels les nourrices de l'Archipel ont coutume d'endormir les enfants ou de les empêcher de pleurer. (*Chants populaires de la Grèce moderne*, t. I, p. cvi.)

D'après cette opinion, les [illegible], dont il a donné de nombreux exemples (t. II, p. 427-433), ainsi que Passow (*Popularia carmina Græciæ recentioris*; Lipsiæ, G. Tubner, 1860, p. 207-216), Tommaseo (t. III, p. 215 et sq.), Macellus (éd. 1860, p. 224.) etc. se rattacheraient, par l'intermédiaire du [illegible] d'Hésychius (V. *Hesychii Lexicon*; Lyon. S. et J. Luchtmans, 1766.), à ces chansons des nourrices qui sont appelées *katabaucalisis*, dans Athénée (Banq. l. XIII).

Pour ce qui concerne les airs, une opinion semblable paraît résulter des noms factices ou barbares donnés par les Grecs du moyen-âge à leurs tons musicaux : *nonanoeane*, ou *noannoeane*, *aianeiane* ou *noioeane*, *noeoeane*, *noioeane*, ou *nœoags* (V. Fétis, *Hist. gén. de la musique*, tom. IV, p. 212), noms qui doivent très-probablement remonter à la plus haute antiquité. N'y aurait-il pas en eux une indication précieuse touchant les origines de l'art musical, dans ces tons considérés originairement comme nénies ?

[2] Les *Chants populaires de l'Italie* (*Revue des Deux Mondes*, mars 1862, tom XXXVIII, pag. 336.)

chante encore les *nennidas*, fort approchantes de nos *nennis* :

Ninnoninna
Ninnora et ninenna
Ninnora ninna !
Andibironai !
Nora, nora audiro
Andibironai !

Le seul fragment que l'on puisse citer est une nénie de jeu, la *nœnia puerorum*, que Horace croit fort ancienne, et qui promet aux enfants la souveraineté, s'ils agissent avec droiture :

Rex eris, — si recte facies[1].

C'est, du reste, un motif commun aux nénies de tous les peuples. Fauriel[2] cite une berceuse romaïque qui promet à l'enfant des villages, des monastères, et même Constantinople :

Dodo ! dodo ! mon fils, — mon petit homme. — Dors, mon cher petit fils ! J'ai de (belles) choses à te donner : — Alexandrie pour ton sucre, le Caire pour ton riz, — et Constantinople — pour y faire trois ans tes volontés. — (Tu auras) de plus trois villages — et trois petits monastères ; — les villages (avec leurs champs), — pour aller s'y promener, — et les trois petits monastères pour y aller prier[3].

Nos *nennas*, toutefois, sont beaucoup moins ambitieuses ; elles se bornent à promettre à l'enfant des bonbons, des gâteaux, des fruits et autres friandises de même sorte. On peut en dire autant de la généralité de celles des autres peuples que nous avons pu lire.

VII. — L'air de la *nenna* est approprié nécessairement au résultat qu'elle veut atteindre. Fait pour endormir, il est ennuyeux, lent, traînant, monotone, encore plus que tous les autres airs des chants du premier âge[4].

[1] *Epistol.*, I, v. 59-60. Pour une nénie funèbre, voir Sénèque, *Apoko* XII.

[2] *Chants populaires de la Grèce moderne*, tom. II, pag. 429.

[3] Elle se trouve aussi dans Passow, Tommaseo et dans Edmond About (la *Grèce contemporaine*, éd. 1860, p. 168).

[4] Nos chants vont du 63 au 76, du métronome. — Quant au rhythme nous avons déjà remarqué p. 488, qu'il faisait, par deux mètres, les cadences alternatives du berceau.

Il assoupit les sens, en même temps que l'insignifiance des paroles, à peine murmurées, préoccupe l'esprit, détend son action, et l'apaise. La somnolence de l'esprit et du corps ne tarde pas à amener le sommeil[1].

Les petits enfants sont très-sensibles à l'effet de ces mélodies toutes primitives, qui provoquent leur attention, sans exiger toutefois un effort d'intelligence dont ils ne seraient point capables[2].

Elles sont également d'une grande utilité dans leurs maladies, ces maladies si souvent fatales et que les meilleurs médecins pourtant hésitent à traiter : elles calment la douleur, charment la souffrance, dissipent presque le mal. Là où la science est impuissante, cette musique naïve apporte quelque soulagement.

Les anciens avaient constaté cet effet de ces chants rustiques sur l'organisme et ses indispositions. Horace dit à ce propos : Les chants atténuent les noirs soucis[3] :

. . . . . Minuentur atræ
Carmine curæ.

Ce qui peut s'appliquer principalement aux *nennas* des petits enfants[4].

VIII. Le fond de toutes ces petites pièces est de peu d'importance. Que dire, en effet, d'une chose aussi simple, aussi

Le même monotonie s'est perpétuée dans les chants italiens ; les *nanne*, une forme encore de la poésie populaire, sont les chants qui bercent les enfants. Ils sont faits d'idées et de syllabes monotones.

Fame la nana, e ni nana, ni nana.

Mais la plupart sont d'une ravissante tendresse. Casella, *Chants populaires de l'Italie*, éd. 1865, p. IX.)

[2] Il est à remarquer que nos textes constatent cette double influence physique et morale du chant. D'après eux, le sommeil peut venir du front tout aussi bien que de l'oreille, l'un représentant l'intelligence, l'autre les sens : Il vient par le front (xxxiii) et s'en va par lui (xxi ; il vient par l'oreille (xxxiii) et s'en va également par elle (xxi, xxiii). D'où cette demande d'une troisième version : Par où viendra le sommeil ? Sera-ce par l'oreille ou par le front ? (xxxiv, note).

[3] IV, *Od.* XI

[4] Et en même temps donner une nouvelle preuve de leur ressemblance avec la ménie antique.

ordinaire, que le sommeil d'un enfant ? Le motif n'est pas bien varié[1]. Toutefois on aurait tort de supposer, en jugeant à première vue, d'après leur apparente uniformité, qu'elles ne sont que la répétition les unes des autres.

Indépendamment des parties dont elles se composent, et qui répondant aux incidents du sommeil, commençant, se perpétuant et finissant, elles empruntent une autre sorte de variété en y faisant intervenir certaines causes, certaines influences extérieures, agissant directement sur l'enfant ou n'ayant recours qu'à la persuasion.

On peut donc, par une étude attentive, reconnaître dans ces chants des différences notables.

IX.— La nénie proprement dite, la *nenna,* a en général trois parties : 1° elle invite l'enfant à dormir ; 2° elle tâche de lui prouver que cela est nécessaire ; 3° elle lui promet diverses choses, afin qu'il se laisse persuader.

L'invitation est directe. On s'adresse au petit enfant, et on l'engage à dormir [2], ou à faire sommeil [3], pour indiquer les deux formules le plus en usage.

La nécessité que l'on fait valoir se tire, soit simplement du désir exprimé par le père et la mère [4], — soit de ce que ceux-ci ont beaucoup de travail à faire [5]. Dans quelques-uns

[1] On trouve cependant une poésie très-remarquable dans les chants analogues publiés en italien et en grec moderne, mais nous n'avons rien de semblable.

[2] Nen-nen, petitou. (Chants IV, V, VI.)
Nenneta, petiton. (Ch. VII.)
Et avec le nom
Nono, Catarino. (Ch. VIII)

[3] Fai nono,
Pouli pichoun fraire. (Ch. X).

[4] Nono, que sa mama v'a di ;
Papa a di de ben dourmi
Nono, que sa mama v'a di. Ch. XI.V).
Voir aussi la version française communiquée par M. Boucherie, aux notes complémentaires de cette série (n. I).

[5] Ta mama a be d'obre à faire,
Toua papa vai en champ. (Ch. XV
Voir aussi le n° XL, qui est plus expressif encore.

de ces chants, on précise le genre d'occupation : couper du bois, faire du café, ramasser des glands, ou bien encore, ce qui revient au même, on fait connaître plus précisément le lieu où ils sont allés : la foire de Revel, le marché, un baptême, la vigne, le moulin, les champs [1].

Les promesses ajoutent une excuse à ces raisons. Quel que soit ce travail, en effet, le petit enfant n'est pas oublié. C'est pour lui qu'on le fait ; c'est pour lui qu'on prépare une soupe au lait, des œufs, du gâteau [2], ou que l'on songe à apporter à la maison, au retour, quelque chose d'agréable : un oiseau, un papillon, du bon pain blanc, des cornouilles, des châtaignes [3].

Mais ces promesses ne sont faites qu'à la seule condition que l'enfant dormira : s'il dort, la mère, qui est allée aux champs, en rapportera un panier de pain blanc, un panier de pommes, un panier de raisins blancs [4].

Il est rare que la *nenna* sorte de ces trois points essentiels. Nous pouvons toutefois signaler, en tant qu'exception, une version du haut Languedoc qui raconte, en plaisantant, que l'on avait pris pour lui un papillon et qu'il s'est échappé ; on l'avait enveloppé dans un drap de lit, qui malheureusement était troué [5].

X. — Dans le *som-som*, il y a aussi trois parties distinctes : 1° une invocation au Sommeil ; 2° le plus ou moins de difficulté qu'a l'esprit de l'enfant à se soumettre à cette influence extérieure ; 3° le triomphe de cette influence.

L'invitation au Sommeil n'est, au fond, qu'une invitation à dormir analogue à celle des *nennas*, avec cette différence qu'elle est faite d'une façon indirecte : l'enfant ne voulant pas ou ne pouvant pas se soumettre, de son plein gré, au désir exprimé par ses parents, ceux-ci font appel à un pouvoir su-

[1] Voir X, XV.
[2] Voir IV, VIII, XV, XVI, XXVI, XLI, XLV.
[3] Voir V, VII, IX, X.
[4] Voir IV, XXVI, XLI, XLII, XLV.
[5] Voir XXXVIII.
[6] Voir VIII. Cf. avec le *som-som* n° XXVI.

périeur, qui ne tarde pas à se faire sentir. Les formules varient; mais, dans toutes, le Sommeil est considéré, ainsi que nous l'avons dit, comme un génie particulier, un génie bienfaisant [1]. Dans toutes aussi, c'est pour qu'il endorme l'enfant [2], car la mère et les autres personnes de la maison ont trop de travail à faire pour vouloir dormir [3].

Les petits couplets qui suivent l'invocation au Sommeil marquent les progrès de son influence sur la petite créature : l'enfant a besoin de repos [4]. — Si le bon génie refusait de venir, l'enfant ne pourrait pas dormir [5] ; dès qu'il viendra, l'enfant s'endormira [6]. — Il viendra [7]. — Tout d'abord, le Sommeil est sourd aux prières qu'on lui adresse : il ne veut pas venir, et il en résulte que l'enfant ne peut pas [8] ou ne veut pas dormir [9]. Bientôt, toutefois, ces dispositions changent : c'est, en premier

[1] Som, som, som, vèni, vèni, vèni. (Chant XVII.)

A cette forme, qui est le plus généralement usitée, on peut en joindre quelques autres qui ne le sont que d'une façon secondaire, soit qu'on lui donne une qualification flatteuse :

Vègni vite, sià tant bouon...
Vègni vite, que sià bouon... (Ch. XXXV.)

soit que l'on indique le lieu d'où il vient :

Som, som, som, vèni d'endacon... (Ch. XVII.)
Som, som, som, vèni de la font .. (Ch. XVII.)

[2] Souom (bis), vèni vei l'efont. (Ch. XVII.)

[3] Voir surtout le n° XXIII, qui fait cette distinction de la manière la plus précise.

Lou petit vol tant dourmi,
N'en trobo pas lou çomi. (Chant XI).

[4] Si le som ne vòu pas vègni,
L'efant se pourra pas dourmi (Ch. XXII).

[5] Mai quant lou sant souom vendrà,
Lou pichoun s'endourmirà. (Ch. XLV).

[6] La som-soneto bendrà,
Le mainage s'endurmirà. (Ch. XLVI).

V. aussi LII et LIII.

[8] Lou souom-souom vòu pas vèni,
Lou poupou pouot pas durmi (Ch. XXXV).

V. aussi le ch. XLIV.

[9] Lou sant souom vòu pas vèni,
Lou pichoun vòu pas dourmi. (Ch. XLV).

Voyez aussi les chants XVII (variantes), XX, XXI, XXIXV, XLV.

lieu, l'enfant qui consent à dormir, et tout aussitôt après le Sommeil qui vient[2].

Le triomphe de l'influence du sommeil a aussi ses petits incidents particuliers. La mère ou la berceuse s'applaudit : l'enfant a trouvé le repos[3]; il fera son sommeil[4]; il s'est endormi[5]; il dort[6]; il a dormi[7].

XI. — Les invocations pieuses tiennent à la fois, par les parties qui les composent, des *nennas* et des *soms-soms*. Comme ceux-ci, elles s'adressent à une influence supérieure, surnaturelle : à Dieu[8], à sainte Catherine[9], à saint Pierre, à saint Jean[10]; comme celles-là, elles promettent à l'enfant des friandises ou des jouets[11]. Les motifs de l'invocation ne sont pas tous d'amener le sommeil : si, dans quelques cas, on prie ces saints protecteurs d'endormir l'enfant[12], ou même de le bercer pour qu'il s'endorme[13], on les prie également de venir pour être parrain et marraine[14], et aussi pour préparer les gâteaux de fête du baptême[15].

Ce mélange des parties caractéristiques de chaque sorte est encore plus prononcé, cela va sans dire, dans les chants appartenant à l'espèce intermédiaire.

XII. — Quelquefois le Sommeil est lent à venir. Au lieu de s'apaiser, l'enfant crie, pleure, se dépite et le fait fuir. Il s'en va monté sur une chèvre[16] ou toute autre monture impossible, ce qui prouve qu'il n'ira pas loin. Il reviendra, en effet, et bien plus vite qu'il n'était parti, monté sur un poulain ou un roussin[17]. D'après d'autres versions, le Sommeil est arrêté en route, avant qu'il ne soit encore bien éloigné, d'où une curieuse sorte

1 Lou som-som voù pas vèni,
Lou pichotet vòu dourmi. (Ch. XVII).
Cf. XVIII, XXXV, XXXVI, XLIII.

2 Lou som-som a vougu vèni,
Lou pichotet a vougu dourmi. (Ch. XVII).

3 Voir XXXIII — 4 Voir XIII et XIV.— 5 Voir XLVI et LIII. — 6 Voir XXVII, XLII et XLVI. — 7 Voir III. — 8 Voir XLII. — 9 Voir XXXI, XXXII, XLII et XLIII. — 10 Voir XXX, XXXI, XXXII. — 11 Voir XLIII. — 12 Voir XLII. — 13 Voir XXX. — 14 Voir XXXII. — 15 Voir XXXI. — 16 Voir les chants XLI, XLVIII, LI et LIII. — 17 Voir XLI, XLIII, XLVII, XLVIII, L, LI et LIII.

de chant, qui fait la transition entre ceux de cette série et ceux de la deuxième (pour réveiller), et qui est un mélange, assez difficile à noter, de lenteur et de vivacité, de rhythme doux et rhythme saccadé [1].

XIII.— Le caractère, en quelque sorte flottant, indéfini, de la musique de ces chants, qui est la principale raison qui s'oppose à ce que leur fond ait rien d'arrêté, est aussi celle qui empêche que leur forme ait quoi que ce soit de fixe. Elle se prête volontiers, sans que l'essentiel de la mélodie en souffre, aux modifications que l'un et l'autre subissent constamment.

Tout ce qu'on peut dire, en ce qui concerne plus spécialement la forme, c'est que le vers de sept syllabes y domine, masculin ou non, et qu'on en compte peu au-dessus ou au-dessous de ce nombre. Toutefois, si l'on veut bien se rappeler que l'usage permet ; 1° d'appliquer aux mêmes nénies des noms ou prénoms différents ; *Janou, Pierrou, — Janou, Estieinou, — Janou, Janetà* [2] ; 2° d'user de formes diminutives ou allongées : *pichot, pichotet, — papa, papapa* [3] ; 3° enfin, d'insister sur les mots traditionnels du début : *nenna, som, vèni,* d'une façon double, triple, souvent même quatruple [4]. —

[1] Voir I. et II.

[2] V. la note des nos XIV.

Cf.	Lou pichò vòu pas dourmi	(Ch. XX.)
	Louiseta vòu pas dourmi	(Ch. XVII, note)
Cf.	1° La mama es al cantou.	(Ch. VI).
	La mamama es al cantou.	(Ch. VI).
	2° Nen, nen, petitou.	(Ch. VI).
	Nenneta, petitou.	(Ch. VII, etc.)
	3° Lou pichò vòu pas dourmi.	(Ch. XX.)
	Lou drolle bòu pas s'endourmi.	(Ch. XVIII note.)

[4] En général *nenna* et *som* ne se répètent que deux fois, et c'est ce qui a fait les mots composés *nenna-nenna, som-som,* et autres de ce genre (pour *nenna, nono,* voyez I, III, XLII, XLV ; pour *som,* voy. XVIII et sq, XIV, XV, etc.) ; mais il n'est pas rare qu'ils le soient davantage. (Voy. XVII, XVIII, XXVII, etc.).

La répétition double, qui est le caractère distinctif du langage de l'enfance, ainsi que nous le verrons plus tard, n'est ici qu'une conséquence obligée en quelque sorte du rhythme à deux notes dont nous avons parlé ; les répétitions triple, quadruple, etc., ne sont dues qu'au désir d'augmenter la mélodie et en forment l'exception.

on se convaincra facilement que ce vers doit subir et subit, en effet, des atteintes qui le modifient sans cesse.

Nous avons déjà dit, à propos des formes intermédiaires, que l'usage autorise à joindre, les unes aux autres, les différentes sortes de nénies.

XIV. — Tout ce frêle édifice, à fond si indécis, si changeant, n'est soutenu et maintenu que par le caractère rhythmique de la mélodie, qui est si défini, si tranché. Plusieurs remarques importantes peuvent être faites, tendant à des conclusions de même nature, après une étude de l'ensemble de ces chants, venus de points si divers.

La principale est relative à leur tonalité.

Si l'on tient compte, en effet, de la richesse d'organisation qui caractérise les habitants des contrées méridionales — et de leur merveilleuse aptitude à saisir les rapports des sons, quelle que soit leur complexité [1], — on est surpris de voir un aussi grand nombre de chants dont la mélodie n'est composée, pour la plus grande partie, que de quelques sons de la gamme diatonique; certains même ne sont formés que par les notes de l'intervalle de seconde majeure [2], et les plus ornés embrassent à peine l'étendue d'une octave.

Il y a à remarquer aussi l'absence de note sensible.

Et pourtant, malgré la pauvreté de ces éléments mélodiques, on y trouve une variété de rhythme d'une régularité et d'une élégance peu communes. Il est évident que tout cela ne saurait être l'effet du hasard, et que, si nous ne nous trompons, il faudrait y voir, ainsi que nous l'observions, le résultat d'observations physiologiques dont l'instinct maternel fait, à son insu, l'application constante, que ce soit par tradition ou par intuition.

[1] Cette aptitude est si fortement accusée, que l'on trouve parmi les gens du peuple des chanteurs d'un très-grand mérite, qui n'ont pas même, au point de vue théorique, les premiers éléments de la science musicale.

[2] C'est ce qu'on nommait autrefois chant en Ison ou chant Egal. « On appelle ainsi, dit J.-J. Rousseau, un chant ou psalmodie qui ne roule que sur deux sons, et ne forme, par conséquent, qu'un seul intervalle. Quelques ordres religieux n'ont dans leurs églises d'autres chants que le chant en Ison. » — *Dictionnaire de musique*. Paris, Vve Duchesne, x sec. xviii.

XV. — Il ne faudrait pas remonter bien haut dans notre histoire pour retrouver à nos chants populaires en général ce caractère de triste et traînante monotonie, propre aux *nénies*. Parmi les *monuments* que M. de Coussemaker donne à l'appui de son *Histoire de l'harmonie au moyen âge* [1], il en est plusieurs du IXe siècle, — la complainte sur la mort de Charlemagne, le chant sur la bataille de Fontanet, entre autres, — qui sont tout à fait de cette façon.

Voici du reste ce qu'il en dit lui-même, et qui concorde bien avec ce que nous avons avancé des chants dont nos nourrices se servent pour endormir. Leur mélodie est en général simple et empreinte d'une certaine mélancolie ; elle se compose de mouvements de voix peu étendus. La seconde, la tierce, sont les intervalles le plus fréquemment employés ; la quarte, la quinte et la sixte, y sont rares. Les airs se renferment presque toujours dans les limites assez restreintes de trois, quatre ou cinq notes [2].

XVI. — D'un autre côté, si l'on compare le système tonal de nos *nennas* avec celui des peuplades sauvages, dont Fétis a groupé de nombreux spécimens dans son excellent ouvrage [3], on est frappé de leur similitude ; l'étendue de leurs chants ne dépasse pas la quinte, et leur imagination bornée ne leur permet pas d'obtenir au moyen de ces sons d'autres combinaisons qu'une psalmodie lente et monotone. Le rhythme seul en est bien marqué, tout comme chez nous [4].

L'organisation incomplète de ces peuples et leur conformation cérébrale ne leur permettent de saisir que très-imparfaitement les rapports des sons. Ils ne sauraient donc créer

in-4°, p. 84.) Voir ce qu'en dit Fétis pour la manière de l'employer dans les églises grecques d'Orient (*Histoire générale de la musique*, t. IV, p. 18).

[1] Paris. V. Didron, 1852, in-4°, planches I et II, et, pour la traduction du *fac-simile*, p. iij. — [2] *Loc. cit.*, p. 95.

[3] F.-J. Fétis, *Histoire générale de la musique, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*. — Paris, Didot, 1869. V. tout le premier chapitre du tome Ier.

[4] *Id.*, *loc. cit.*, p. 23.

d'autres chants ; aussi est-ce le rhythme qui les frappe bien plus que la mélodie.

Exemple : Théodore de Bry rapporte, dans la troisième partie de ses *Voyages,* ce chant des Caraïbes qui se répétait quelquefois pendant une heure [1].

Si nous mettons en regard de ce chant la forme principale de nos *nennas,*

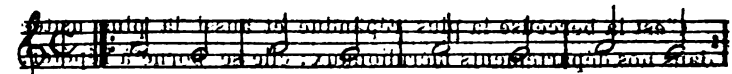

nous y trouverons une si frappante analogie, une affinité si grande, qu'il nous paraît tout à fait inutile d'insister, la conclusion se tirant toute seule.

XVII. — Rien n'est donc plus voisin de l'enfance du chant et ne peut mieux en donner une idée, comme nous le disions, que le chant de l'enfance.

En cadençant mollement sa chanson sur deux notes, en n'employant qu'une tonalité vague, incertaine, la mère qui berce son enfant possède, par un admirable effet de la nature, la prescience de la seule forme mélodique qui puisse convenir au petit être dont l'intelligence est encore engourdie, et sait, par les douces inflexions de sa voix, apaiser et calmer ses sens. De même, les peuplades sauvages, dont l'organisation intellectuelle a subi peu de développement au delà des impressions et des sensations de cet âge, répètent aussi les seuls chants qui puissent leur convenir et les attacher.

Aussi croyons-nous pouvoir avancer, avec plus de précision que nous ne l'avons fait ci-dessus, que les chants du berceau, à toutes les époques et dans tous les pays, ont eu très certainement le même type, les mêmes caractères, que ceux que nous constatons encore aujourd'hui dans ceux dont nous allons donner de si nombreux et si curieux spécimens.

A. MONTEL et F. LAMBERT.

[1] Fétis *loc. cit.*, p. 13

NENNA-NENNA

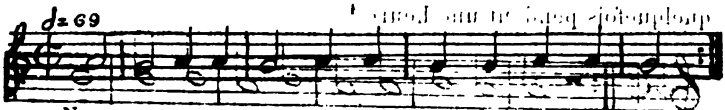

Nenna, nennana,

Nenna, nenna, nennana.

C'est la berceuse la plus répandue et aussi la plus usitée dans nos départements méridionaux ; elle se borne à répéter, comme nous l'indiquons ci-dessus, le mot *nenna*, en imprimant au berceau de l'enfant ou à la chaise sur laquelle on se trouve assis, le tenant sur les genoux, la cadence marquée par chaque temps de la mesure.

Notre version appartient plus spécialement à Montpellier, ainsi que l'indique le mot *nenna*.

1. — Il n'est pas rare que la nourrice, fatiguée de répéter ces mots, se contente de vocaliser les deux notes

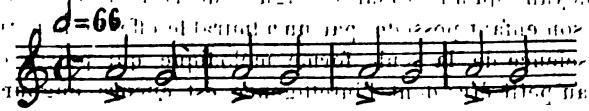

sur une seule des voyelles sonores *a*, *o*, jusqu'à ce que l'enfant soit endormi ; ce n'est toutefois qu'une exception.

2. — Le *som-som* se dit très-souvent aussi sur ces deux seules notes (v. n° XVII et sq.)

3. — Nous avons trouvé, dans toutes les berceuses que nous avons recueillies, la mélodie constamment parcourue par l'intervalle de seconde majeure ; la seconde mineure est si peu en usage, que nous ne l'avons entendue qu'une seule fois pour le cas que nous venons de citer. — Cette observation s'applique aussi aux chants de la seconde série, pour lesquels nous n'avons trouvé aucune exception.

L'habitude de répéter le mot *nenna* a existé de tout temps, à ce qu'il paraît, c'est, du moins sous la forme redoublée qu'il se présente presque partout, ce qui pourrait faire supposer que la psalmodie monotone qui lui est propre est de tradition. La répétition continuelle des mêmes notes est une conséquence en quelque sorte forcée de la répétition également con-

tisselle du même motif il y a là une preuve de plus à l'appui de celle de nos observations préliminaires qui porte sur la perpétuité de cette sorte de chant.

Ainsi on trouve en grec moderne *nannà nannà*, tout comme en italien *ninna nanna*, en languedocien *nenna nenna*, en provençal *nono nono*, etc. On remarquera que la répétition du mot subsiste, alors même qu'il est modifié.

II. — NENE-NENE

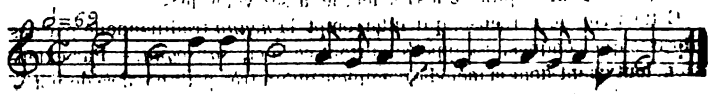

Nen ne, nennene, Nene, nene, nene, nenene, ne - ne.

Nenne, nennene,
Nene, nene, nene,
Nenene, nene.

Nous n'avons entendu cette version qu'une seule fois. On remarquera que la mélodie est plus mouvementée que dans la version ordinaire. Nous ne la donnons que comme constatation des variations que peut subir celle-ci. Ecrite et notée d'après Mme Ancette, de Montpellier.

III. — NENNA NOUNET

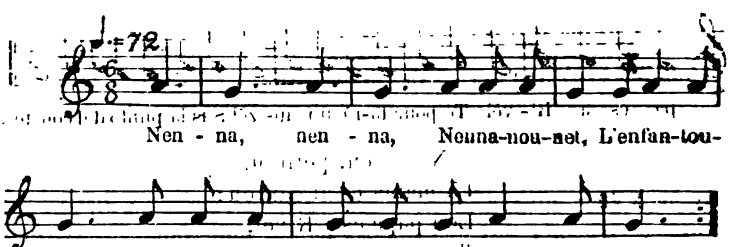

Nen - na, nen - na, Nenna-nou-net, L'enfan-tou-

net. L'en - fan- tou — net A fach soun so — net.

1) Nenna, nenna,
Nenna-nounet,

2) L'enfantounet.
L'enfantounet
A fach soun sonet.

3) Nenna, nenna, etc.

NENNA NOUNET. — 1) *Nenna* (dors), *nenna* (dors) — *Nenna nounet* (dors, dors) — petit enfant.

2) Le petit enfant — a fait son petit sommeil.

3) *Nenna*, etc.

La *nenna* sert de refrain à de petits complets, de deux vers au plus, presque toujours vides de sens, et qui n'ont d'autre but que de traîner la chanson en longueur.

Ces vers sont généralement improvisés, au gré de la personne qui berce, l'enfant, et ne se soumettent qu'avec difficulté à la mesure et à la rime, quoique le goût populaire les recherche assez volontiers.

Cette sorte de berceuse, qui interrompt la *nenna* traditionnelle par des phrases quelconques, est appelée, suivant celle-ci, *sansogna*. — Par extension, tout chant dont la mélodie n'emploie qu'un très petit nombre de notes, ou dont le refrain est répété indéfiniment, est ainsi nommé.

Albert Arnavielle a inséré ce vieux motif populaire dans une des plus jolies pièces de son volume, *Lous Cants de l'Aubo*. V. la IVe de nos notes complémentaires.

IV. — NEN-NEN

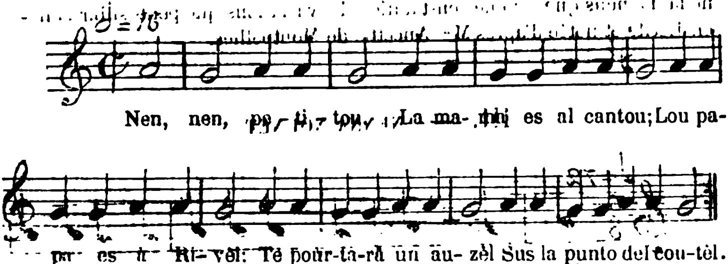

Nen, nen, petitou.
La mama es al cantou;
Lou papa es à Rivèl;
Te pourtarà un auzèl
Sus la punto del coutèl.

NEN-NEN. — *Nen* (dors), *nen* (dors), petit enfant. — La mère est au coin (du feu); — le père est à Rivel; — il t'apportera un oiseau — sur la pointe du couteau.

Nous devons cette version à M. James, de Belvèze (Aude)

1] On dit au quatrième vers, quelquefois :

Te pourtarà un agnel.

Cf. Coussemaker *(Chants populaires des Flamands de France*, p. 402), l'ENFANT QUI DORT: Dors, enfant, dors, etc., auquel on promet aussi un petit agneau.

V. — NEN-NEN

Nen, nen, petitou,
Que mamà es al cantou;
E papa es à Rivèl,
Que trempo soupos de leit.

NEN-NEN. — *Nen* (dors), *nen* (dors), le petit enfant, — que la mère est au coin (du feu); — et le père est à Rivel,— qui trempe des soupes au lait.

Nous vient de Belestà (Ariége)), par Mlle Marie Lambert.

VI. — NEN-NEN

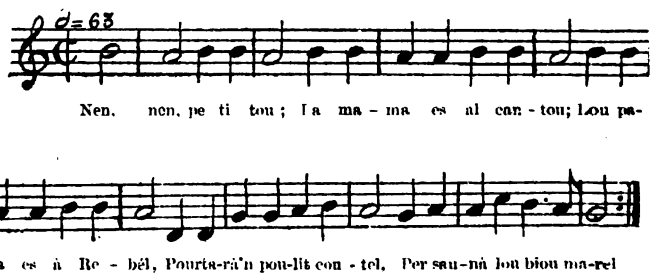

Nen, nen, petitou.
La mama es al cantou;
Lou papa es à Rebèl,
Pourtarà'n poulit coutèl
Per saunà lou biòu marèl.

NEN-NEN. — *Nen* (dors), *nen* (dors). — La mère est au coin (du feu);— le papa est à Revel;— il t'apportera un joli couteau— pour saigner le bœuf bigarré.

Communiquée par M. Achille Mir, directeur des manufactures de la Trivalle et de l'Ile, à Carcassonne (Aude).

VII. — NENNETA

Nenneta, petitou.
La mamama es al cantou,
Que fai coire lou coucou ;
Lou papapa és au tudel
Què fai coire d'aglel.

NENNETA. — *Nenneta* (fais, ton petit sommeil), petit enfant. — La mère est au coin (du feu), — qui fait cuire un œuf ; — le père est à la cheminée (lit, au tuyau), — qui fait cuire de l'agneau.

Dictée par N..., dit *Saint-Guilhem*, de Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault).

VIII. — NONO-NONO

Nono, nono, Catarino.
La mamá és á fá bigno ;
Le papa es al filhol,
Pourtara un parpalhol,
Estroupat dins un lençol.
Le lençol ero trauçat,
Le parpalhol s'en es anat.

NONO-NONO. — *Nono* (dors), *nono* (dors), Catherine. — La maman est à la vigne, — le papa est au (baptême du) filleul ; — il apportera un papillon — enveloppé dans un drap de lit. — Le drap de lit était troué, — le papillon s'en est allé.

Version de M. Paul Barbe, de Buset (Haute-Garonne).

Un *som-som* du même pays s'est inspiré de ce motif (V. n° XXVI.)

IX — NONNO-NONNONO

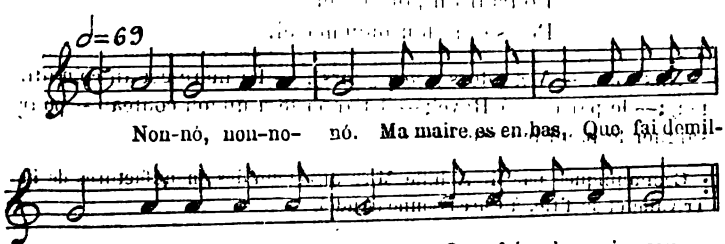

Nonnó, nonnonó.
Ma maire es en bas,
Que fai de milhas.
Moun paire es en naut,
Que fai de vi cau.

Nonno (dors), *nonnono* (dors).—Ma mère est en bas,—qui fait du gâteau de maïs. — Mon père est en haut, — qui fait du vin chaud.

Se dit à Montpellier, notée d'après Mme J. Bertrand.

1. — La version suivante, en français, a été recueillie par nous à Montpellier et nous a été chantée par Mme Castanier :

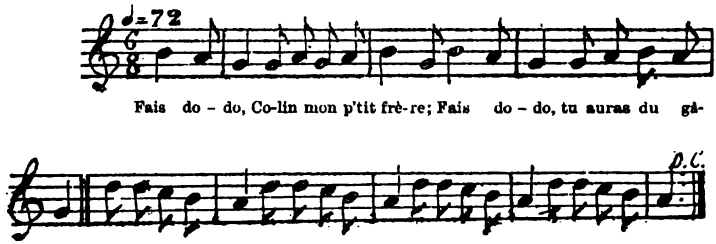

Fais dodo, Colin, mon p'tit frère,
Fais dodo, tu auras du gâteau.
Maman est en haut,
Qui fait du gâteau.
Papa est en bas,
Qui fait du nougat.

On dit aussi au premier vers, quand il s'agit d'une fille :

Fais dodo, petite poulette.

2. — Dans une version recueillie par M. Revillout, à Mens (Isère), nous trouvons la var. suivante au dernier vers :

Qui tricote des bas.

3. — M. Delayant, bibliothécaire de la ville de la Rochelle, nous a communiqué une version charentaise qui diffère peu de la précédente :

Fais dodo, Coco, mon petit frère ;
Fais dodo, t'auras du lolo.
Maman est en haut,
Qui fait du cacao.
Papa est en bas,
Qui fait chocolat.

4.— Et aussi celle-ci, avec des variantes pour les quatres derniers vers :

Maman est en haut,
Qui fait des gâteaux.
Papa est dans l'eau,
Qui fait des bateaux.

Cf. J. Bugeaud, *Chants et chansons populaires de l'Ouest*, etc., t. I, p. 37. Fais dodo.— P. Tarbé. *Romancero de Champagne*, t. II, p. xxxj.

X. — NONO

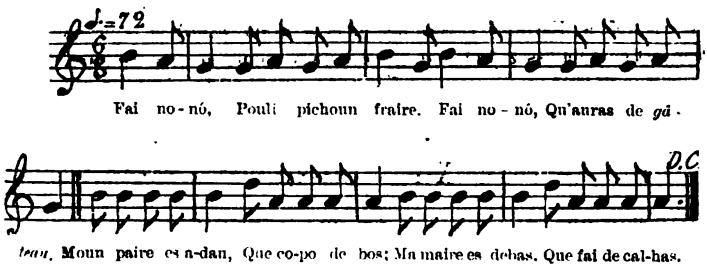

1) Fai nonó,
Pouli pichoun fraire.
Fai nonó,
Qu'auras de *gâteau.*

2) Moun paire es adau,
Que copo de bos ;
Ma maire es debas,
Que fai de calhas.

3) Fai nonò, etc.

Nono. — 1) Fais *nono* (ton sommeil), — mon joli petit frère.— Fais *nono*, — tu auras du gâteau.

2) Mon père est en haut, — qui coupe du bois.— Ma mère est en bas, — qui fait du caillé.

3) Fais *nono*, etc.

Version écrite et notée par M. de Laruelle, de Nîmes, sous la dictée de Mme Galen, de Toulon (Var).— Le mot gâteau, qui est français, semblerait indiquer que c'est là une ménie du Nord accommodée à notre langage.

XI. — NAI-NAI

1) Nai-nai,
Der, der.

2) Lou peti vol tant dourmi,
N'en trobo pas lou çomi.

NAI-NAI. — 1) Nai-nai (*Fais ton sommeil*), — dors, dors.

2) Le petit voudrait dormir, — il n'en trouve pas le chemin.

Version du Limousin, citée par Béronie (*Dictionnaire du Bas-Limousin*, etc , p. 155, v. NAI-NAI). Il écrit *der* (*dor*) et *tsomi* (*çomi*), et la prononciation est en effet assez indécise, sur ces deux points, pour permettre cette représentation graphique.

XII. — NA-NAI

1) Ná-nai, boubou.
Lou piti vòu tan durmi,
Lou soum-soum vòu pa venì.

2) Soum-soum, vègne, vègne, vègne ;
Soum-soum, vègne, vègne doun.

NA-NAI. 1) *Ná-nai*, (dors) *bou-bou* (petit enfant). — Le petit voudrait bien dormir, — le sommeil-sommeil ne veut pas venir.

2) Sommeil-sommeil, viens, viens, viens; — Sommeil-sommeil, viens donc.

Version limousine, telle qu'elle se dit à Nontron (Dordogne); communiquée par M. Camille Chabaneau.

C'est une forme intermédiaire entre la *nenna* ordinaire et le *som-som* : la nénie ne suffisant pas, on appelle le Sommeil, on se résout à l'invoquer.

XIII. — NANNE

I fera son nanne, nanno:
I fera son nanni, nanno.

NANNE. — Il fera son *nanné* (sommeil), *nanno* (sommeil): — il fera son *nanni* (sommeil), *nanno* (sommeil).

Du Velay. Version communiquée par M. Victor Smith, juge au tribunal civil de Saint-Etienne. — Appartient aux limites quelque peu confluentes des deux langues.

XIV. — NANNI-NANNO

1) Nanni, nanno;
Fara son nanno, le petiot mimi.
Nanni, nanno.

2) Fara son nanno, le petiot Jandou...

NANNI-NANNO. — 1) *Nanni* (dors), *nanno* (dors). — Il fera son *nanno* (sommeil), le petit mimi.

2) *Nanni* (dors), *nanno* (dors).— Il fera son sommeil, le petit Jean.

Communication de M. Victor Smith, du Velay; même observation.

1.—Il observe avec raison que le nom ajouté au mot *petiot* change avec le nom de l'enfant; les noms les plus répandus sont: *Jandou, Jacou. Tiennou, Titou, Claudou*, pour les garçons; et pour les filles: *Mario, Marieto, Marianeto, Iano, Tienneto, Madeleno*, etc. Il est bien entendu aussi que, si c'est une fille, on dit *petioto* au lieu de *petiot*. — Ce changement a lieu aussi dans toutes les autres parties du Languedoc

XV. — NÈNNE, POUPOU

1) Nenne, poupou *(bis)*.
Fa nenne dans ton bressou.

2) Ta mama a be d'obre à faire,
Toun papa vai en champ ;
Ta mama masso de glands.
Nenne, etc.

NENNÉ.— 1).—*Nenné* (dors), poupon (*bis*);—fais *nenné* (sommeil), dans ton berceau.

2) Ta maman a bien autre chose à faire, — ton papa va aux champs; — ta maman ramasse des glands.— *Nenné* (dors), etc.

Version dite par Nannetto Levesque, de Sainte-Eulalie, en Vivarais, à M Victor Smith.

XVI — NINO-NINO

1) Nino, nino,
Cardelino.

2) Le papa es à la vigno,
La mama es al malhol :
Tiro, tiro, cabirol.

NINO-NINO. — 1) *Nino* (dors), *nino* (dors), — chardonneret.

2) Le père est à la vigne, — la mère est au plant : — tire, tire. chevreau (?)

Se dit à Carcassonne (Aude). Version de M. Achille Mir.— Il ignore et nous ignorons avec lui, ce que veut dire le mot *cabirol*.

XVII. — SOM-SOM

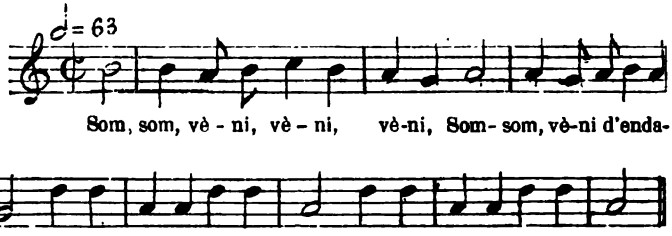

1) Som, som, som, vèni, vèni, vèni ;
Som, som, som, vèni d'endacon.

2) Lou som-som vòu pas veni,
Lou pichotet vòu dormi.

3) Som (*ter*), etc.

4) Lou som-som a vougut veni,
Lou pichotet a pougut dourmi.

5) Som (*ter*), etc.

SOM-SOM.— 1) Sommeil, sommeil, sommeil, viens, viens, viens : — sommeil (*ter*), viens de quelque part.

2) Le sommeil-sommeil ne veut pas venir,—le petit veut dormir.

3) Sommeil (*ter*), etc.

4) Le sommeil a voulu venir, —le petit a pu dormir.

5) Sommeil (*ter*), etc.

Cette invocation au Sommeil est très-connue dans tout le Midi. Nous ne pouvons donc la donner comme étant particulière à Montpellier, quoique ce soit là que nous l'ayons prise et qu'on la dise tous les jours telle que nous la donnons.

1.—Variante recueillie à Montpellier, par M. Henri Bouquet. imprimeur, auquel nous devons de si curieuses observations

1) Som, som, som, bèni, bèni, bèni;
Som, som, som, bèni, bèni, som.

2) Lou som-som bòu pas bèni,
Louiseta bòu pas dourmi.

3) Som, som. etc.

1) Sommeil (*ter*), viens (*ter*); — sommeil (*ter*), viens (*bis*), sommeil.

2) Le sommeil-sommeil ne peut pas venir, — la petite Louise ne veut pas dormir.

3) Sommeil, sommeil, etc.

Il n'est pas besoin de remarquer que le nom change avec l'enfant, comme cela a lieu dans le Velay, d'après l'observation de M. Smith, et dans toutes les autres parties du Languedoc.

6.—Version et notation communiquées par M. Bellegarde, professeur de musique, de Tarascon (B.-du-Rh.)

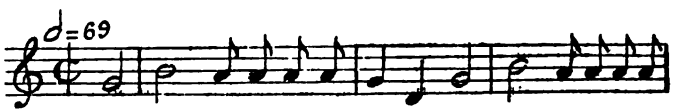

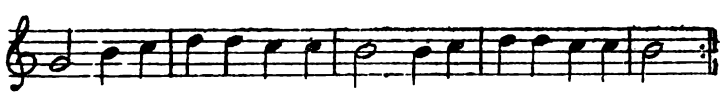

1) Som (*bis*), vène (*ter*);
Som (*bis*), vèni d'endicon.

2) Lou som-som vòu pas veni.
Lou pichotet vòu dourmi.

3. — Dans une version du Pouget, canton de Gignac (Hérault), on dit indifféremment, au deuxième vers :

Som (*ter*), vèni d'endicon.

ou:

Som (*ter*), vèni de la font

4. — La version castraise, publiée par Anacharsis Combes, p. 31, est pareille à la nôtre.

Som (*ter*), bèni (*ter*)!
Som (*ter*), bèni d'endacon.

5. — Dans l'Ardèche, on ne fait guère que changer les termes:

1) Souom (*bis*), vène (*ter*).
Souom (*bis*). vène vei l'efont.

2) Souom (*bis*), vène (*bis*), souom.
Souom (*bis*), vène d'endacon.

1) Sommeil (*bis*), viens (*ter*). — Sommeil (*bis*), viens vers l'enfant.

2) Sommeil (*bis*), viens (*bis*), sommeil!—Sommeil (*bis*), viens de quelque part.

6.— Autre, provenant de Saint-André-de-Lancize (Lozère), transmise par M. le pasteur Liebich.

1) Souom - souom,
Bèni per lou front.

2) Lou souom-souom bòu pas bèni,
Lou drolle bòu pas s'endourmi.

3) Souom-souom, etc.

1) Sommeil (*bis*), — viens par le front.
2) Le sommeil-sommeil ne veut pas venir,— le petit drôle ne veut pas dormir.
3) Sommeil, sommeil, etc.

7 — V. notre remarque, p. 505, sur un autre air du *som-som*.

XVIII. — SOM-SOM

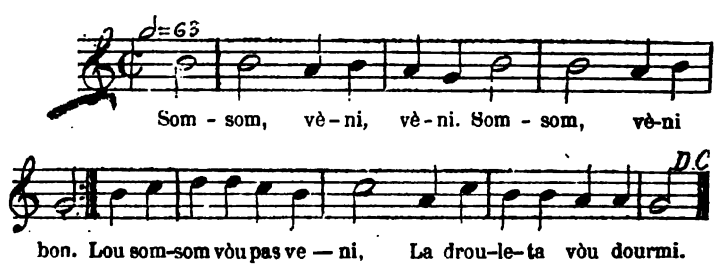

1) Som-som,
Vèni, veni.
Som-som,
Vèni bon.

2) Lou som-som vòu pas veni,
La drouleta vòu dourmi.

3) Som, som, etc.

Som-som. — 1) Sommeil (*bis*), — viens (*bis*).

2) Sommeil (*bis*),— viens bon.— Le sommeil ne veut pas venir.— La petite fille veut dormir.

3) Sommeil, sommeil, etc.

Version donnée par Mlle d'Hombres, d'Alais (Gard), notée par M. Victor de Laruelle, de Nîmes.

XIX. — SOUOM-SOUOM

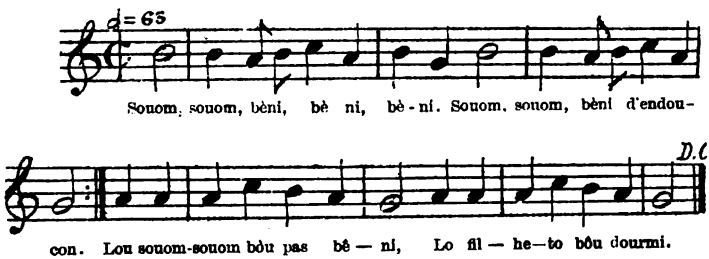

1) Souom (*bis*), bèni (*ter*),
Souom (*bis*), bèni d'endoucon.

2) Lou souom-souom bòu pas bèni,
Lo filheto bòu dourmi.

3) Souom, souom, etc.

Souom-souom. — Sommeil (*bis*), viens (*ter*). — 1) Sommeil (*bis*), viens de quelque part.

2) Le sommeil-sommeil ne veut pas venir,— la petite fille veut dormir.

3) Sommeil, sommeil, etc.

Version du Vigan (Gard), dictée à M. de Laruelle, par M. Martel, paroles et notation

XX. — SOUEM-SOUEM

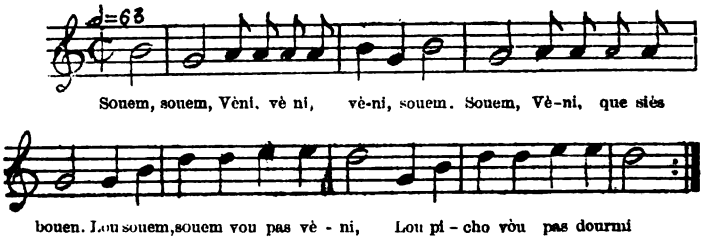

1) Souem, souem,
Vèni, vèni, vèni.
Souem, souem,
Vèni que sies bouen.

2) Lou souem-souem vòu pas veni,
Lou pichò vòu pas dourmi.

3) Souem, etc.

SOUEM-SOUEM. — 1) Sommeil (*bis*),—viens (*ler*). — Sommeil (*bis*) — viens, que tu es bon.

2) Le sommeil-sommeil ne veut pas venir, — le petit ne veut pas dormir.

3) Sommeil, etc.

Version marseillaise, écrite et notée par M. de Laruelle.

XXI. — SOM-SOM

1) Som-som, vèni, vèni.
Som-som, véni, vèni d'endicon,

2) Lou som-som vòu pas veni,
Lou pichot vòu pas dourmi.

3) Lou som-som
Sourtis pèl front;
Velho, velho,
Per l'aurelho.

SOM-SOM. — 1) Sommeil, sommeil, viens, viens.— Sommeil, sommeil, viens de quelque part.

2) Le sommeil-sommeil, ne veut pas venir; — le petit ne veut pas dormir.

3) Le sommeil-sommeil - sort par le front; — Et veille, veille, — par l'oreille.

Version de Milhau (Aveyron), d'après Pauline Poujol, servante chez M. L. Lambert.

XXII. — SOM-SOM

1) Som, som, som, vène, vène, vène,
Som, som, som, vène vè l'efant.

2) Tou lous soms de la mèsou
Venoun dormi l'efantou.

3) Som, etc.

4) Si le som ne vòu pas vègni,
L'efant se pourra pas dormi.

5) Som, etc.

SOM-SOM.—1) Sommeil, sommeil, sommeil, viens, viens, viens. — Sommeil, sommeil, sommeil, viens vers l'enfant.

2) Tous les sommeils de la maison— viennent endormir l'enfant.

3) Sommeil, etc.

4) Si le sommeil ne veut pas venir,— l'enfant ne pourra pas s'endormir.

5) Sommeil, etc.

Version du Velay, le plus ordinairement employée, selon M. Victor Smith.

XXIII. — SOM-SOM

1) Som, som, vène vè la mèsou;
Vène, vène vè l'efantou.

2) Vegnia pas vè la mèra,
Qu'a prou à fèra;

3) Vegnia ma vè le mimi,
Pèr l'endourmi.

4) Som, etc.

Som-som. — 1). Sommeil, sommeil, viens vers la maison. — Viens, viens, vers le petit enfant.

2). Ne viens pas vers la mère, — qui a assez de travail à faire.

3) Viens de nouveau vers le mimi. — pour l'endormir.

Version recueillie par M. Victor Smith, à notre intention, sous la dictée de Mariannette Vincent, femme Alibert, de Chamalières, en Velay.

Le *som* du Velay parait être indécis, par la prononciation, entre le *souom* de la Lozère et le *souem* de Marseille ; notre collaborateur n'a cru pouvoir rendre ce son intermédiaire, dans son manuscrit, que par *soin* (= *souam*).

XXIV. — SOM-SOM

Som, som, toustou !
Que mama es al cantou;
Pourtarà un auzelou
Per amusà le toustou.

Som-som. — Sommeil (*bis*), petit enfant ! — Ta mère est au coin (du feu); — elle apportera un petit oiseau, — pour amuser le petit enfant.

L'air est celui de la *Nenna* traditionnelle. V. N° I.

Version de Mlle Marie Lambert, de Belestà (Ariége).

XXV. — SOUN-SOUN

1) Soum, soum,
Bèni, bèni, bèni, bèni.
Soum, soum,
Bèni, bèni, bèni, soum.

2) Lou soum bengo, lou soum bendrà,
Lou nenet endourmirà.
Lou pipi es al cantou,
Pourtarà un fougassou,

3) Soum, etc.

Soun-Soun. — 1) Sommeil (*bis*),—viens (*quater*).—Sommeil (*bis*). — viens (*quater*).

2) Que le sommeil vienne,—le sommeil viendra, — le petit s'en-

dormira. — Le grand'père est au coin (du feu), — il lui apportera une petite fouace.

3) Sommeil, etc.

Communiquée par le F. Philippe Miquel, directeur des Écoles chrétiennes de Bédarieux (Hérault).

Pipi, grand'père, est un mot de l'arrondissement de Saint-Pons, du nord de celui de Béziers et de celui de Castres. On dit *meninho*, pour grand'mère.

XXVI — SOM-SOM

1) Som *(ter)*, bèni *(ter)*.
Som *(ter)*,
Bèni d'endacon.

2) Le papa es à la bigno,
La mama es al filhol;
Pourtarò un parpalhol,
Estroupat dins un lançol :
Le lançol èro traucat,
Le parpalhol s'en es anat.

3) Som, etc.

SOM-SOM.— 1). Sommeil *(ter)*, viens *(ter)*. — Sommeil *(ter)*, viens de quelque part.

2) Le papa est à la vigne,—la maman est au baptême du filleul. — Elle portera un papillon,— enveloppé dans un drap de lit : — le drap de lit était troué, — le papillon s'en est allé. — Sommeil, etc.

3) Sommeil, etc.

Version de Toulouse et des campagnes du haut Languedoc. — Communiquée par M. le docteur Noulet.

On nomme *filhol* (et aussi *filholet*, *filhoulage*), les cérémonies d'un baptême, parce que c'est, à proprement parler, la fête d'un filleul, *filhol*. — V. le glossaire de Doujat (Goudelin, éd. 1760.)

XXVII. — SOM-SOM

REFRAIN. 1) Som *(bis)*, vène *(ter)*,
Som *(bis)*, vène vè l'efant.

2) Tous lous soms de la mèsou
Vènoun tous vè l'efantou.

3) Som, etc.

AUTRE REF. 4) Som (*bis*), de vè Gunère,
Som (*bis*), de vè Se-Pà.

5) Lai maridoun las filhos ;
Lai la plaçan tant mà.

6) Som, etc.

7) Lou dounan pour verchèra
Un plen panè d'ignòu.

8) Som, etc.

9) Mès lou panè vau guèra,
Les ignòu crotan tout.

10) Som, etc.

1) SOIN-SOIN. — REFRAIN : Sommeil (*bis*), viens (*ter*). — Sommeil (*bis*), viens vers l'enfant.

2) Tous les sommeils de la maison — viennent tous vers l'enfant

3) Sommeil, etc.

4) SECOND REFRAIN : Sommeil (*bis*) de vers Dunières, — Sommeil (*bis*) de vers Saint-Pol-du-Mont.

5) On y marie les filles: —on les y place si mal.

6) — Sommeil, etc

7) On leur donne pour dot — un plein panier d'oignons.

8) Sommeil, etc.

9) Mais le panier ne vaut guère, — les oignons gâtent tout.

10) Sommeil, etc.

Ecrite par M. Victor Smith, sous la dictée de dame Drevet-Girinon, de St-Just de-Malmont (Haute-Loire), commune appartenant autrefois au Forez.

Notre collaborateur remarque, avec raison, que ce *soin* est un peu plus compliqué que les deux autres versions qu'il nous a communiquées, sans l'être cependant beaucoup. La nourrice ou la mère, ce n'est qu'un dans ces montagnes, commence par appeler le sommeil au berceau de l'enfant, et finit par plaisanter la dot légère qu'en certaines paroisses voisines les parents donnent à leurs filles.

XXVIII. — SOM-SOM

1) La som-som d'aquesto bilo
Endourmirà la nostro filho :
La som-som dal carrièrat
Endourmirà'l nostre goujat.

2) Brounzino,
Passo la farino ;
Bernat,
Meto le lebat.

3) La som-som, etc.

1) Som-som. — Le sommeil de cette ville — endormira notre fille ; — le sommeil, — sommeil de la rue — endormira notre garçon.

2) *Brounzino*, — passe la farine ;— Bernard, — met le levain.

3) Le sommeil, etc.

Cette version a été recueillie à Carcassonne (Aude), par Mlle Amélie, fille de M. Achille Mir.

XXIX. — ÇA, DIGUÈC LA SOM

Som-som,
Çà, diguèc la som.
Cèl, cèl,
Çà, diguèc le curbèl.
Cèl, cèl,
Çà, diguec le bedèl.
Pourgo, pourgo,
Çà, diguec la sourgo.
Cern, cern,
Quand te costo le curbarèl ?
Cinq sòus.
Pourgo, pourgo, pourgaret.

Çà, dit le sommeil. — Sommeil, sommeil, — ça, dit le sommeil. — Ciel, ciel, ça, dit le crible.— Ciel, ciel, ça, dit le veau.— Vanne, vanne, — ça, dit la vache. — Tamis, tamise, — combien te coûte la corbeille?— Cinq sous. — Vanne, vanne, petit vannier.

Toute cette pièce se psalmodie sur les deux notes de la *Nenna*. V. n° I.

Nous a été envoyée par Mlle Marie Lambert, de Belesta (Ariége).

L'une des particularités de la langue de l'ancien comté de Foix, c'est que les finales en *l* se mouillent presque toujours (= *lh*); dans ce chant-ci, au lieu de: *curbèl*, *bedèl*, etc., on dira volontiers: *curbelh*, *bedelh*, etc. Cette observation est applicable, cela va sans dire, à toutes celles de nos versions qui nous viennent de ces pays: *cabalh*, *auzelh*, *coutelh*, etc. (Voir XLI, LII.)

XXX. — SANTO CATARINO

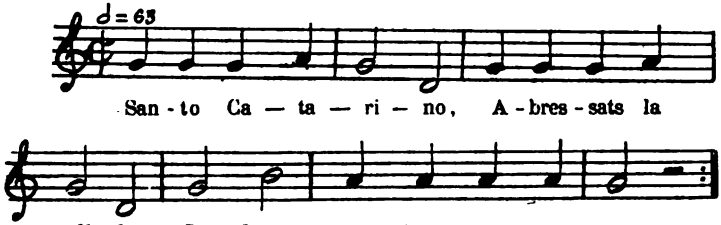

Santo Catarino,
Abressas la filho !
Sant Jan,
Abressas l'efan!

SAINTE CATHERINE. — Sainte Catherine, — bercez la petite fille ; — Saint Jean, — bercez le petit garçon!

Prière chantée, qui a été recueillie par Mlle Marie Lambert, de Belesta (Ariége).

XXXI. — SENTO CATARINO

Sento Catarino
Passarò la farino;
Sent Pierre e sent Jan
Pastaran lou pan.

SAINTE CATHERINE. — Sainte Catherine — passera la farine ;— saint Pierre et saint Jean — pétriront le pain.

Se dit dans les environs de Privas ; donné d'après M. H. Chaussinand, de Coux (Ardèche).

XXXII. — SENTO CATARINO

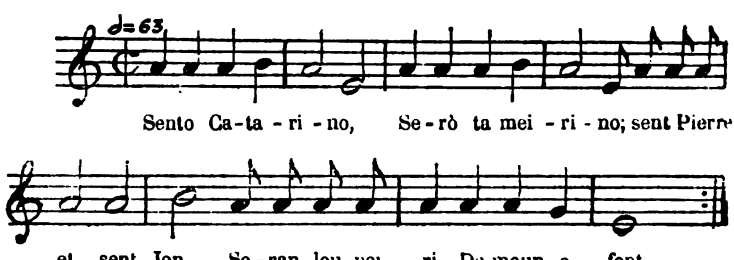

Sento Catarino
Serò ta meirino ;
Sent Pierre et sent Jon
Seran lou peiri
De moun efont.

Sainte Catherine. — Sainto Catherine — sera la marraine : — saint Pierre et saint Jean — seront le parrain — de mon enfant.

Version de Privas et de ses environs (Ardèche), recueillie par M. H. Chaussinand.

La rime de *Jon* (p. *Jan*) avec *efont* s'explique par la prononciation du pays, où l'*o* et l'*a*, tant brefs que longs, sont indécis et flottants, en quelque sorte, dans la plupart des cas, entre ces deux sons. Cela résulte non-seulement du témoignage de notre collaborateur du Vivarais, mais de celui de M. Victor Smith, pour le Velay, et de nos propres observations pour les parties du Languedoc où la finale *o* et *a* se disputent la prééminence, particulièrement aux limites de l'arrondissement de Montpellier.

XXXIII. — NENE, SOM-SOM

1) Nene ! som-som !
Vène, vène, tout de long !

2) La som-som vòu pas veni,
Lou pichot pòu pas dourmi.

3) D'uno auriho
La som viho,
E dóu front
N'en vèn la som.

4) Som ! som !
Vène, vène, vène.
Som ! som !
Vène tout de long.

5) Nene ! som-som !
Vène, vène tout de long !

6) La som a vougut veni,
Lou pichot a bèn dourmi.

7) D'uno auriho, etc.

NENE, SOM-SOM. — 1) *Nene!* (dors) sommeil ! sommeil ! — Viens, viens, tout au long.

2) Le sommeil-sommeil ne veut pas venir, — le petit ne veut pas dormir.

3) Par une oreille — le sommeil veille, — et du front — nous vient le sommeil.

4) Sommeil (*bis*), — viens (*ter*). — Sommeil (*bis*), — viens tout au long.

5) *Nené!* sommeil ! sommeil ! — Viens, viens, tout au long !

6) Le sommeil a voulu venir, — le petit a bien dormi.

7) Par une oreille, etc.

Version provençale du département de Vaucluse, que notre maître à tous, J. Roumanille, a bien voulu recueillir pour nous à Avignon même.

1— Il nous a envoyé, en outre, les variantes suivantes de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), telles qu'elles lui étaient chantées, dans son enfance, par sa mère :

1) D'uno auriho
La som viho,
Et de l'autro
La som sauto,
E dòu front
N'en vèn la som.

2) De pan blanc, de nose,
Lou bon Diéu t'endrome.

3) Nene ! som-som, etc.

1) D'une oreille, — le sommeil veille ; — par l'autre, — le sommeil saute (s'en va), — et par le front — vient le sommeil.

2) Du pain blanc, des noix, — que le bon Dieu t'endorme.

3) *Nene!* etc.

XXXIV. — NENE, SOM-SOM

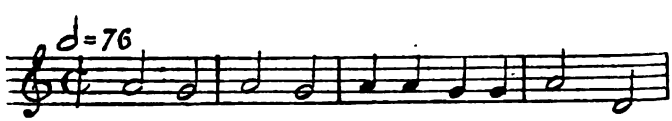

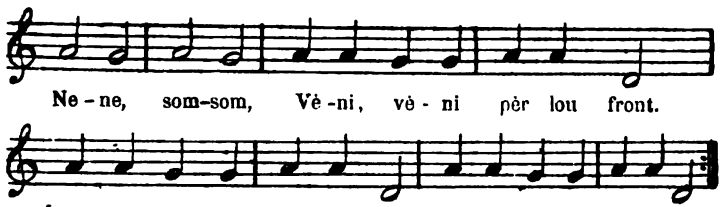

1) Nene ; som-som,
Vèni (*ter*).
Nene ; som-som,
Vèni, vèni pèr lou front.

2) Lou som-som vóu pas vèni,
Lou pichot vóu pas dourmi.

3) Nene, som-som, etc.

NENE, SOM-SOM.—1) *Nene* (dors); sommeil, sommeil, — viens (*ter*). — *Nene*, sommeil, sommeil; - viens, viens par le front.

2) Le sommeil-sommeil ne veut pas venir, — le petit ne veut pas dormir.

3) *Nene* (dors); sommeil, etc.

Nous devons cette version à Mme veuve Gilbert, d'Avignon (Vaucluse).

1) On peut rapprocher de cette version celle que donne M. Damase Arbaud, dans ses *Chants populaires de la Provence* (Aix, A. Makaire, 1864, t. II, p. 101).

Et de mounte vendra lou sant som :
Vendra de l'aurelh' ou dòu front ?
Et de mounte vendra lou sant som :
Vendra de l'aurelh' ou dòu front ?

L'air est tout différent.

XXXV. — NENE SOUOM-SOUOM

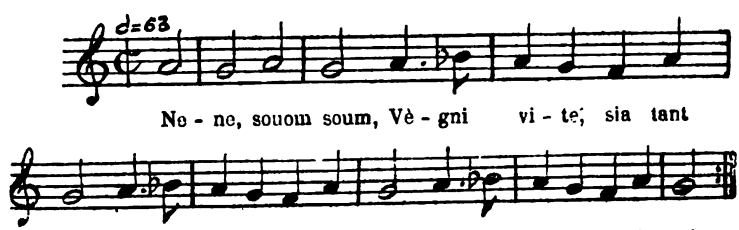

1) Nene, souom-souom,
Vègni vite, sià tant bouon.
2) Lou souom-souom vòu pas véni,
Ma mariò se vòu durmi.
3) Nene, nene ; souom, souom,
Vègni vite que sià bouon.
4) Lou souom-souom vòu pas veni,
Lou poupou pouòt pas durmi.

NENE SOUOM-SOUOM.— 1) *Nene* (dors), sommeil-sommeil, — viens vite, tu es si bon.

2) Le sommeil-sommeil ne veut pas venir, — ma petite fille veut dormir.

3) *Nene* (dors); sommeil-sommeil. — viens vite, que tu es bon.

4) Le sommeil-sommeil ne veut pas venir, — le poupon ne peut pas dormir.

Version recueillie à Mens (Isère), par M. Ch. Revillout, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier.

XXXVI. — NENE, POUPOU

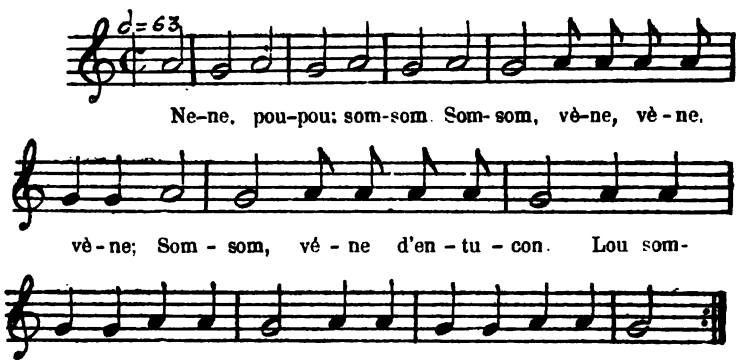

1) Nene, poupou; som-som,
Som-som, vène, vène, vène;
Som-som, vène d'entucon.
2) Lou som-som vòu pas veni
L'anjounet vòu bien durmi.

NENE-POUPOU. — 1) *Nene* (dors), poupon; sommeil, sommeil, — sommeil (*bis*), viens (*bis*); — sommeil, sommeil, viens de quelque part.

2) Le sommeil ne veut pas venir, — le petit ange veut bien dormir.

Cette version est de Privas (Ardèche); nous la devons à M. H. Chaussinand.

1) Var. au troisième vers:

Vene vei l'efont.

XXXVII. — NAI, NAI

Nai, nai, soum, soum !
Der, der;
Bresso, femno.
L'efon der.

NAI-NAI. — 1) *Nai-nai* (Endors-le), sommeil, sommeil ! — dors dors; — berce, femme, — l'enfant dort.

Communiqué par M. Justin Landes, ancien professeur, à Sarlat (Dordogne).

Il traduit *nai*, lit. C'est une signification approchante de celle du bas Languedoc: *nenna*, *nenna*, sommeil.

Il remarque que, tout comme cela a lieu chez nous, ce chant, réglé sur le balancement régulier imprimé au berceau par la nourrice, ne cesse que lorsque l'enfant est endormi. Tous ceux de cette sorte, ajoute-t-il avec raison, sont vraiment soporifiques, et ne peuvent avoir été imaginés que par une mère aussi désireuse du repos de son enfant que du sien propre.

XXXVIII. — NENE, SOM-SOM

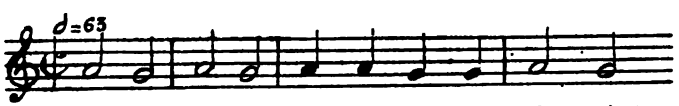

Ne - ne, som-som, Vè - ni, vè - ni, vè - ni, etc.

1) Nene som-som,
Vèni, vèni, vèni;
Nene som-som,
Vèni *(bis)* tout de long.

2) La som-som vòu pas venì,
La neneto vòu dourmì,

3) La maire es anado au champ
Cercà un panier de pan blanc,

4) Un panier de poumos,
Lou bon Diéu i douno ;

5) Un panier de rasin blanc
Per endourmì l'enfant.

6) Nene, som-som, etc.

NENE, SOM-SOM.— 1) *Nene* (dors); sommeil, sommeil,— viens (*ter*). — *Nene* (dors) ; sommeil, sommeil, — viens (*bis*) tout au long.

2) Le sommeil-sommeil ne veut pas venir, — la petite fille veut dormir.

3) Sa mère est allée aux champs — chercher un panier de pain blanc.

4) Un panier de pommes,— (que) le bon Dieu lui donne :

5) Un panier de raisins blancs — pour endormir l'enfant.

6) *Nene*, etc.

Nous devons cette version d'Arles (Bouches-du-Rhône), à Mme Marthe Reboul.

1.— Tous les couplets se chantent sur les mêmes notes, excepté le quatrième, dont voici la mélodie.

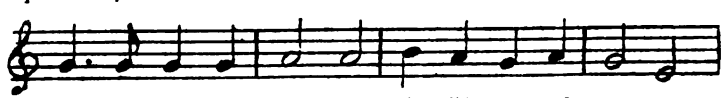

XXXIX. — NENE, SOM-SOM, GOUROUNETO

1) Nene, som-som, gourouneto !

2) Quan lou petit s'eivelharò,
Li dounarèn de bobò;
Li dounarèn sa soupeto,
De cacas au faudialou,

De panets à sa maneto,
Boutinos à sous penous.

3) Nene, som-som, gourouneto !

NENE, SOM-SOM. — 1) *Nene* (dors), sommeil, sommeil, petite fille.

2) Quand le petit s'éveillera, — nous lui donnerons du lait; — nous lui donnerons une petite soupe, — des amandes dans le tablier, — de petits pains à sa main. — des bottines à ses petits pieds. —

3) NENE, sommeil, sommeil.

Version de M. H. Chaussinaud, de Coux (Ardèche).

XL. — NENE, POUPOU

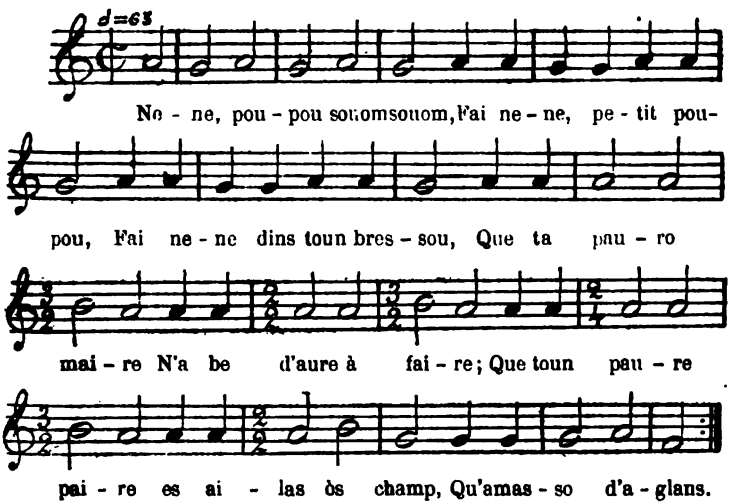

1) Nene, poupou, souom-souom.
2) Fai nene, petit poupou,
Fai nen dins toun bressou,
Que ta pauro maire
N'a be d'aure à faire.
Qué toun paure païre
Es ailas òs champ,
Qu'amasso d'agrans.
3) Nene, etc.

NENE, POUPOU. — 1) *Nene* (dors), poupon, sommeil, sommeil.

2) Fais *nene*, petit poupon ;—fais *nene* (sommeil) dans ton bercean. — que ta pauvre mère — a bien autre chose à faire: — que ton pauvre père, —est aux champs — qui ramasse des glands.

3) *Nene* (dors), etc.

Vers. des environs de Privas (Ardèche), due à M. H Chaussinand. de Coux.

Os est pour *as* (aux), *aure* pour *autre* (autre).

Elle reproduit, à peu de chose près, le motif de la version du Vivarais V. ch XV.)

XLI. — NENO-NONO. PETOULIN

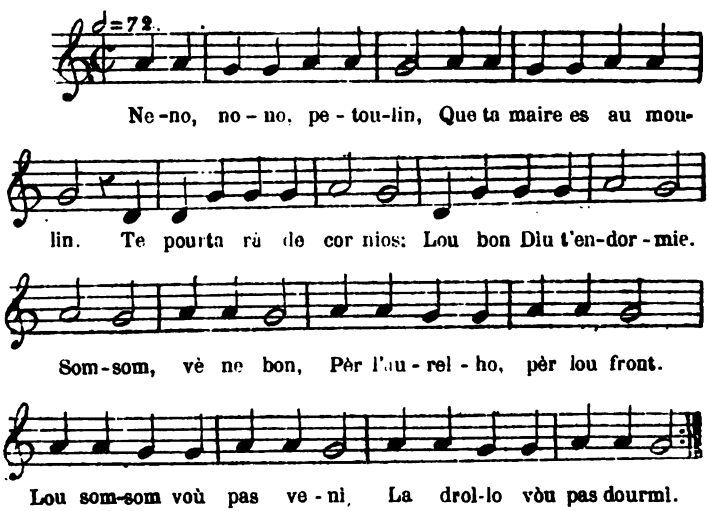

1) Neno, nono, petoulin,
Que ta maire es au moulin;
Te pourtarà des cornios:
Lou bon Diu t'endormie.

2) Som, som, vene bon,
Per l'aurelho, pèr lou front.

3) Lou som-som vòu pas veni,
La drollo vòu pas dourmi.

NENO, NONO.— 1) *Veno* (dors), *nono* (dors), petit pétulant,—car ta mere est au moulin; — (que) le bon Dieu t'endorme!

2) Sommeil, sommeil, viens dans ta bonté, — que ce soit par l'oreille ou par le front.

3) Le sommeil-sommeil ne veut pas venir,—le petit drôle ne veut pas dormir.

Recueillie à Calvisson (Gard), par M. Gabriel Triaire, professeur de musique, et notée par lui. — La finale féminine y est indécise entre l'*a* et l'*o*; le manuscrit qui nous a été envoyé emploie l'*a*: *nena*, *nona*, etc. Nous avons rétabli l'*o*, à cause de la préférence que lui accordent généralement les écrivains du Gard. Voyez l'annotation du n° XXXII.

XLII. -- NONO-NOUNETO

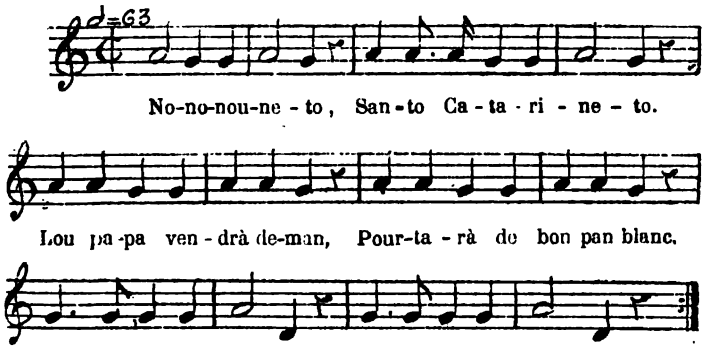

1) Nono-nouneto,
Santo Catarineto !

2) Lou papa vendrà deman,
Pourtarà de bon pan blanc,
E de bono cornio ;
Lou bon Diu t'endormio !

NONO-NOUNETO.— 1) *Nono-nouneto* (endors-le).— Sainte Catherine ! 2) Le papa viendra demain, — il t'apportera de bon pain blanc — et de bonnes cornouilles ; — que le bon Dieu t'endorme !

Transmise par M. Albert Arnavielhe, d'Alais, qui l'intitule, dans son manuscrit, *Sansogno per endourmi lous enfants*.

1—Comparer cette version avec celle qui fait partie de la ménie composée n° XLV.

2— Une autre version est citée, en partie, par le Dr Honnorat (*Dictionnaire provençal*).

Nona, nineta,
Santa Catarineta !

Nona, *nineta* (amenez le sommeil), — Sainte Catherine!

XLIII. — NONO—NONETO

1) Nono-noneto,
Santo Catarineto !

2) Lou som-som vòu pas veni,
Ma drolleto vòu dourmi.

NONO-NONETO — 1) *Nono* (endors-le), *noneto* (endors-le), — sainte Catherine.

2) Le sommeil-sommeil ne veut pas venir, — ma petite fille ne veut pas dormir.

Version due à Mlle Anaïs Privat, de Nimes (Gard), et notée par M. de Laruelle

On peut comparer à cette invocation à sainte Catherine l'invocation à sainte Marine, qui se trouve dans Fauriel:

Sainte Marine, couche (l'enfant) ; — sainte Sophie, chante-lui pour l'endormir,— et emporte-le, promène-le,—pour qu'il sache comment fleurissent les arbres.... (*Chants populaires de la Grèce moderne*, tom. II, pag. 431.)

XLIV. — DOMINO PATUS

1) Domino Patus, entorne-t'en ;
Aici lou jouve que t'enten.
Que d'afaires aquesto niech !
Ai oublidat d'aussà lou brès.

2) Nouneto, som, som,
Vèni, vèni, per lou front.
(3 Lou som-som vòu pas vèni,
Lou manit pòu pas dourmi.

DOMINO PATUS.— 1) *Domino Patus*, va-t'en ;— voici le jeune marié

qui t'entend. — Que nous avons eu d'embarras cette nuit ! — J'ai oublié de hausser le berceau.

2) *Nouneto* (endors-le), sommeil, sommeil, — viens, viens par le front.

1) Le sommeil-sommeil ne veut pas venir,— le petit ne veut pas dormir.

Envoyée par M. le pasteur Fesquet, de Colognac (Gard).

Nous ignorons ce que signifie l'expression *Domino Patus*. — Au quatrième vers, la rime semble exiger *liech*, au lieu de *brès*.

XLV. — SANT SOUEM

1) Sant souem, vène, vène, vène,
Sant souem, vène, vène, que siès bouen.

2) Lou sant souem vòu pas veni,
Lou pichoun vòu pas dourmi.

3) Mai quant lou sant souem vendrà,
Lou pichoun s'endourmirà.

4) Sant souem, sant souem,
Vène, vène, vène.
Sant souem,
Venè, venè, que siès bouen !

5) Nono, nono, nouneto,
Santo Catarineto !
Sa mama' s anado au plan,
Adurà de bouen pan blanc
E de bouenei castagneto;
N'aurà pèr la pichouneto.

6) Nono, que sa mama v'a di;
Papa a di de ben dourmi.
Nono, que sa mama v'a di.

7) Sant souem, etc.

SAINT SOMMEIL.— 1) Saint sommeil, viens (*ter*); — saint sommeil, viens (*bis*), que tu es bon.

2) Le saint sommeil ne veut pas venir,—le petit ne veut pas dormir

3) Mais quand le sommeil viendra, — le petit s'endormira.

4) Saint sommeil (*bis*), — viens (*ter*);— saint sommeil, — viens (*bis*), que tu es bon.

5) *Nono, nono, nouneto* (endors-le), — sainte petite Catherine.— La mère est allée au marché;— elle apportera de bon pain blanc et de bonnes petites châtaignes; — il y en aura pour la petite fille.

6) *Nono* (dors), que sa mère l'a dit; — le père a dit de bien dormir. — *Nono*, que sa mère l'a dit.

7) Saint sommeil, etc.

Communiquée par M. Victor Bourrely, de Rousset, près de Tretz (Bouches-du-Rhône).

Lorsque l'enfant tarde beaucoup à s'endormir et qu'il est nécessaire, par conséquent, de traîner la cantilène en longueur, les nourrices ont assez l'habitude de dire, les unes à la suite des autres, les différentes formes de berceuse. La version ci-dessus est un exemple très-curieux du chant qui en est résulté.

Nous y retrouvons successivement quatre berceuses, dont on connaît déjà des versions : le *som som* (voy. le n° XVII et sq); le *nono* (v. I et sq.) la prière à sainte Catherine (v. XXIX et sq.); la promesse de friandises et l'invitation que la mère ou le père adressent à l'enfant pour qu'il s'endorme.

Sant som est pour *som som*, à moins que l'expression ne soit très-ancienne et ne remonte à la qualification de *sanctus* que l'on donnait à tous les dieux, ce qui se pourrait bien aussi.

XLVI. — SOM-SOM-SOM

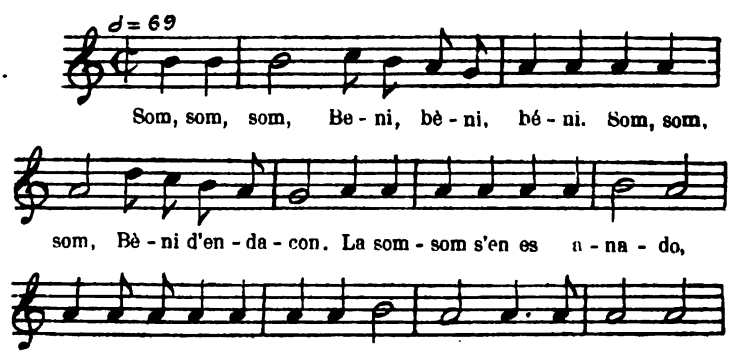

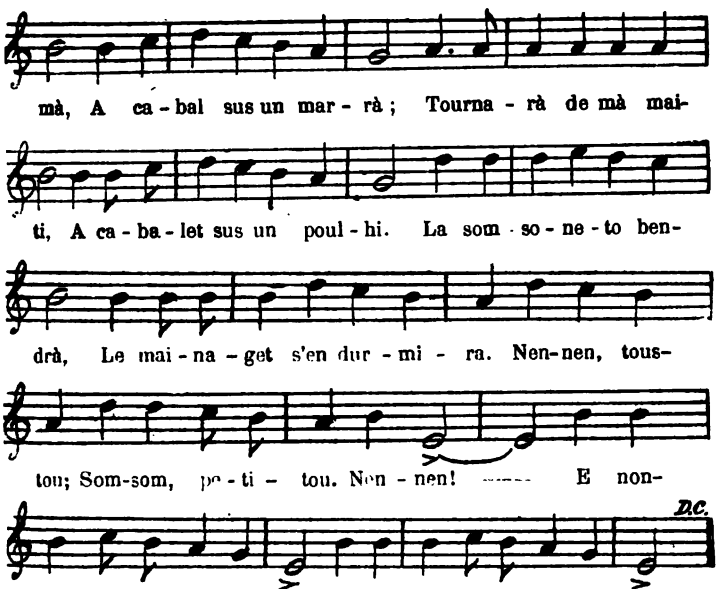

1) Som (*ter*),
Bèni (*ter*),
Bèni d'endacon.

2) La som-som s'en es anado.
A cabalet sus uno crabo;
Tournarà demà,
A cabal sus un marrà;
Tournarà demà maiti,
A cabalet sus un poulhi.

3) La som-soneto bendrà,
Le mainaget s'endurmirà.

4) Nen-nen, toustou;
Som-som, petitou,
Nen-nen!

5) E non-non,
Le mainage dorm.
Et nen-nen,
Le mainage derm.

Som-som-som. — 1) Sommeil (*ter*)? — Viens (*ter*); — viens de quelque part.

2) Le sommeil-sommeil s'en est allé, — à cheval sur une chèvre ; — il viendra demain, — à cheval sur un bélier; — il reviendra demain matin, — à cheval sur un poulain.

3) Le (petit) sommeil viendra, — le (petit) enfant s'endormira.

4) *Nennen* (dors), chéri; — sommeil-sommeil, mon joli petit, — *nennen*.

5) Et *non-non*, — l'enfant dort; — et *nen-nen*, — l'enfant dort.

Version de Mme Marie Audebert, de Belesta (Ariége).

Dans cette partie des Pyrénées, *dorm* se prononce *dor* et *der*, indifféremment; le ms. de ce chant porte à la fois ces deux orthographes, témoignage de cette indécision de certaines formes dont nous avons parlé.

1 Dans une v. de Mlle Lambert, on lit:

Tournarà demà mati
A cabal sus un marrà.

XLVII. — LA CRABO

1) Som, som, som, vèni, vèni, vèni;
Som, som, som,
Vèni d'endacon.

2) La som-som s'en es anado,
A chabal sus uno crabo;
Tournarò demà mati,
A chabal sus un roussi.

La chèvre. 1) Sommeil (*ter*), viens (*ter*); — sommeil (*ter*), viens de quelque part.

2) Le sommeil-sommeil est parti, — à cheval sur une chèvre; — il reviendra demain matin, — à cheval sur un roussin.

Nous devons cette version à M. Clair Gleizes, d'Azillanet (Hérault), résidant à Arles.

1] Une version à peu près semblable a été envoyée par M. Melchior Barthez, de Saint-Pons-de-Thomières (Hérault).

Elle ne diffère de la précédente que par le refrain, dont les mots sont ainsi disposés :

Bèni, bèni, bèni,
Som, som,
Som, som,
Bèni d'endacon.

La différence consiste, ainsi qu'on le voit, en ce que *som* n'est répété que deux fois, au lieu de trois.

XLVIII. — AUTRE

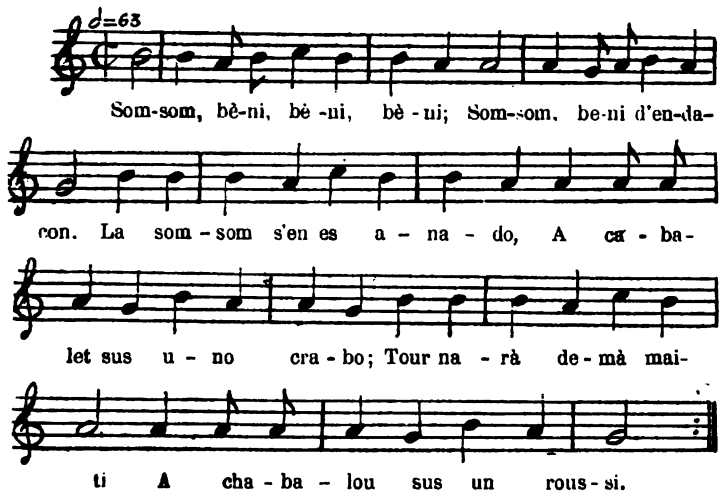

1) Som-som, bèni (*ter*);
Som-som,
Bèni d'endacon.

2) La som-som s'es enanado,
A chabal sus uno crabo;
Tournarà dema maiti,
A chabalou sus un roussi.

AUTRE. — 1) Sommeil (*bis*), viens (*ter*); — sommeil, — viens de quelque part.

2) Le sommeil est parti, — à cheval sur une chèvre; — il reviendra demain matin, — à cheval sur un roussin.

Version dont le texte et la notation nous ont été envoyés par M. Achille Mir, de Carcassonne (Aude).

XLIX. — NEN-NEN

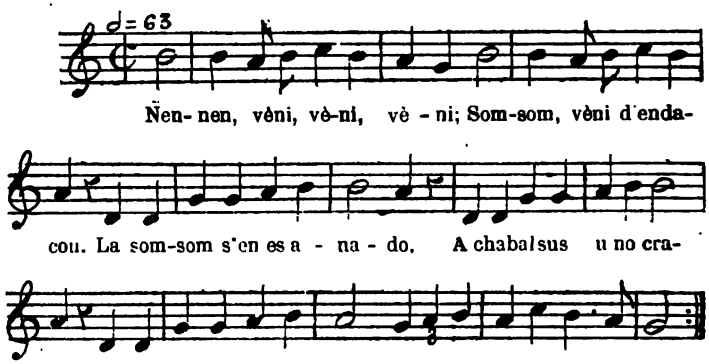

1) Nen-nen, vèni, vèni, vèni;
Som, som, vèni d'endacon.

2) La som-som s'en es anado,
A chabal sus uno crabo;
Tournarà demà maiti,
A chabalou sus un roussi.

NEN-NEN. — 1) *Nen nen* (dors, dors); viens, viens, viens, sommeil. viens de quelque part.

2) Le sommeil s'en est allé — à cheval sur une chèvre ; — il reviendra demain matin, — à cheval sur un roussin.

Nous a été communiquée, avec la notation, par M. Achille Mir, de Carcassonne (Aude).

1) — La version de Belestà (Ariége), de Mlle Marie Lambert, met au dernier vers :

A cabalet sur un poulhi.

[1] *Poulhi* = *pouli*, poulain. V. la note du n° XXXI.

2) — De Narbonne ; v. communiquée par M. le docteur Guibaud.

1) REFRAIN : Som, som, som,
Bèni (*ter*)
Som (*ter*)
Bèni d'endacon.

2) La som-som s'es enanado,
A chabal sus uno crabo;
Tournara deman mati,
A chabal sus un roussi.

3) Som, som, som,
Eh ! som, som, som,
Bèni d'endacon.

1) Sommeil (*ter*), — viens (*ter*); — sommeil (*ter*), — viens de quelque part.

2) Le sommeil, sommeil, s'en est allé, — à cheval sur une chèvre ; — il reviendra demain matin, — à cheval sur un roussin.

3) AUTRE REFRAIN : Sommeil (*ter*), — Eh ! sommeil (*ter*), — viens de quelque part.

3 — De Buset (Haute-Garonne), envoyée par M. Paul Barbe.

1) Som, som, bèni, bèni
D'endacon.

2) La som-som s'es enanado,
A cabal sus uno crabo;
Tournarà doumà maiti,
A cabal sus un roussi.

1) Sommeil, sommeil, viens, viens — de quelque part.

2) Le sommeil-sommeil s'en est allé — à cheval sur une chèvre. — Il reviendra demain matin, — à cheval sur un roussin.

LI — AUTRE

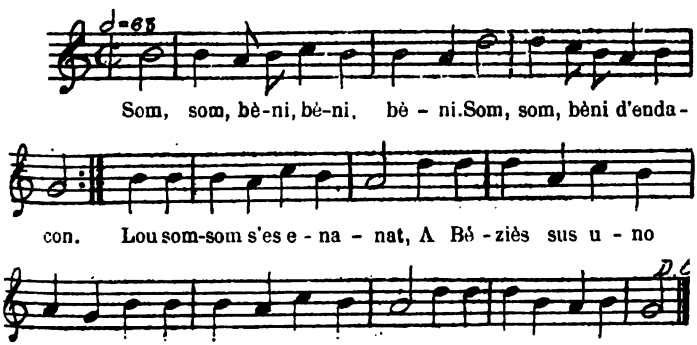

1) Som, som, bèni, bèni, bèni.
Som, som,
Bèni d'endacon.

2) Lou som-som s'es enanat,
A Béziès sus uno crabo.

3) Lou som-som vendrà aici,
A chabal sus un pouli.

AUTRE. — 1) Sommeil (*bis*), viens (*ter*); — sommeil (*bis*), — viens de quelque part.

2) Le sommeil-sommeil s'en est allé, — à Béziers sur une chévre.

3) Le sommeil viendra ici. — à cheval sur un poulain.

Version de Rosalie Aymès, de Bédarieux (Hérault).

LII. — L'ASE

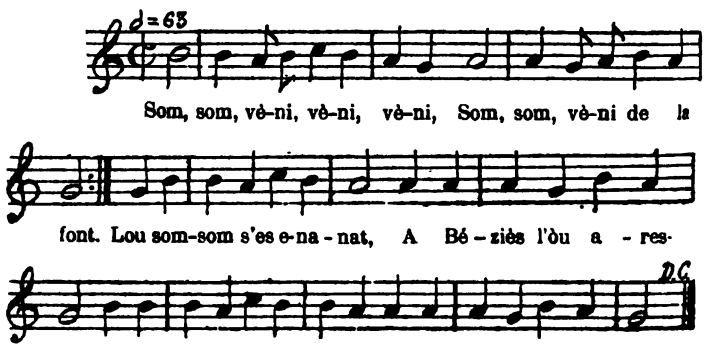

1) Som (*bis*), vèni (*ter*);
Som (*bis*), vèni de la font.

2) Lou som-som s'es enanat,
A Beziès l'òu arestat.

3) S'es'nanat dessus un ase,
Tournarà sus un pouli.

4) Som (*bis*), etc.

L'ANE. — 1) Sommeil (*bis*), viens (*ter*); —sommeil (*bis*), viens de la fontaine.

2) Le sommeil — sommeil est parti ; — à Béziers on l'a arrêté.

3) Il est parti (monté) sur un âne,— il reviendra sur un poulain.

4) Sommeil, etc.

Ecrit et noté sous la dictée de Mme Paule Causse, de Brissac, canton de Ganges (Hérault).

1) Variante :

Tournarà deman mati,
A chaval dessus un chi.

Il reviendra demain matin — à cheval sur un chien.

LIII. — LE POULI

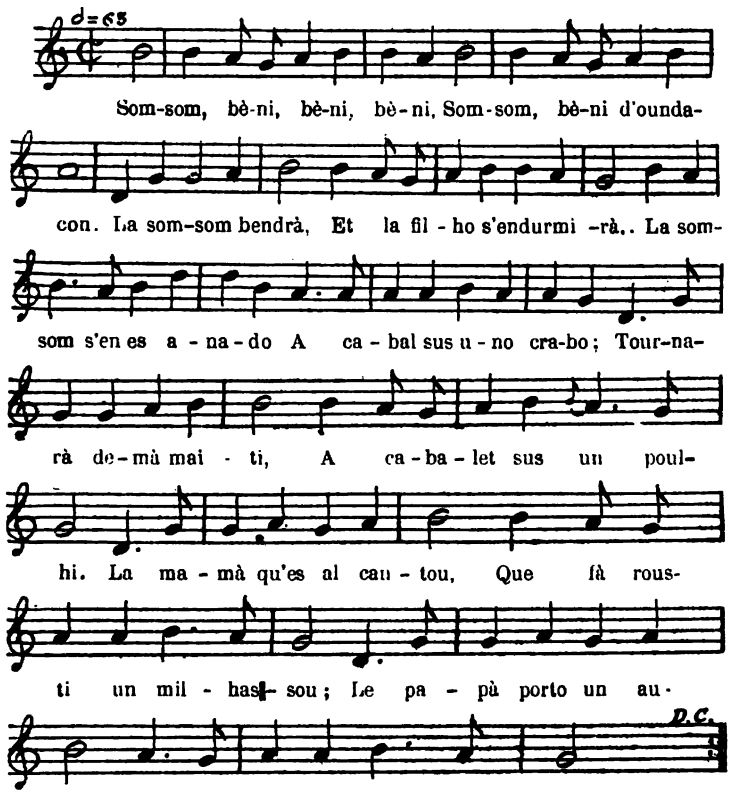

1) Som, som, bèni, bèni, bèni ;
Som, som, bèni d'oundacon.

2) La som-som vendrà
Et la filho s'endurmirà.

3) La som-som s'en es anado,
A cabal sus uno crabo ;
Tournarà demà maiti,
A cabalet sus un poulhi.

4) La mamà qu'es al cantou,
Que fà rousti un milhassou ;
Le papà porto un auzèl
Sus la punto del coutèl.

Le poulain.— 1) Sommeil, sommeil, viens, viens, viens; — sommeil (*bis*), viens de quelque part.

2) Le sommeil-sommeil viendra — et la fille s'endormira.

3) Le sommeil-sommeil s'en est allé,— à cheval sur une chèvre; — il reviendra demain matin, — à cheval sur un poulain.

4) La maman est au coin (du feu), — qui fait rôtir un gâteau de maïs ; — le papa apporte un oiseau — sur la pointe du couteau.

Version recueillie à Belesta (Ariége), d'après Mme Catherine Pinaud.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

De la première série

I

LES NÉNIES DU NORD DE LA FRANCE

Dans les provinces du Nord, notre *nenna* est remplacé par le non moins traditionnel *dodo*.

A.— Ainsi que le remarque M. Delayant, bibliothécaire de la Rochelle, dans les renseignements qu'il a bien voulu nous transmettre, le plus simple et aussi le plus commun est celui-ci :

Dodo, l'enfant do,
L'enfant dormira tantôt.

Cf. G. Richard, *Chants populaires de France*. Paris, 9e édition, pag. 302. — Tarbé, *Romancero de Champagne*, t. II, pag. xxvi.

Pour un *dodo* plus étendu, voir ceux que nous avons cités au chant IX de cette série.

B. — Le suivant, qu'il nous communique aussi, est très-répandu :

C'est la poule blanche
Qu'est là sur la planche
Pour faire un petit coco
Pour l'enfant, s'il fait dodo.

C'est la poule grise
Qu'est là dans la remise,
Pour faire, etc.

C'est la poule noire
Qu'est là dans l'armoire,
Pour faire, etc.

Cf. J. Bugeaud, *Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest*, etc., Niort, 1866, t. I, pag. 24. — La *Petite Poule blanche :* après avoir cité une poule blanche, une poule grise, une poule jaune, etc., il ajoute qu'on peut varier à l'infini la couleur des poules.

C. — Cette autre, appartenant à la même communication, ne paraît être qu'une variante.

Dans le jardin de ma tante
Y a-t-une poule qui chante :
Elle pondra un petit coco
Pour le petit, s'il fait dodo.

D. — Nous avons écrit la version qui suit, d'après Mme Castanier, de Montpellier.

1) Do, do,
L'enfant do,
L'enfant dormira peut-être ;
Do, do,
L'enfant do,
L'enfant dormira bientôt

2) Une poule blanche
Est là sur la branche,
Qui va faire un p'tit coco
Pour l'enfant, s'il fait dodo.

F.— On pourrait croire, d'après cela, que la *nenna* ne se retrouve pas dans le Nord. Une version très-curieuse, que nous devons à l'obligeance de Mme veuve Boucherie, et qui vient de Challignac (Charente), prouve le contraire :

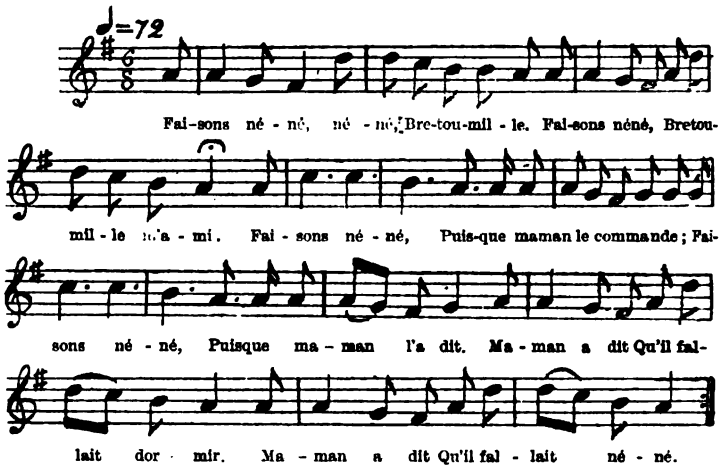

Faisons néné,
Néné, Bretoumille.
Faisons néné,
Bretoumille, m'ami.

Faisons néné,
Puisque maman le commande ;
Faisons néné,
Puisque maman l'a dit.

Maman a dit
Qu'il fallait dormir,
Maman a dit
Qu'il fallait néné.

Les *Chants et chansons populaires de l'Ouest*, II, pag. 87, donnent un couplet à peu près semblable à ce dernier.

Version de l'Ile-de-France; elle nous a été donnée par M. Ernest Hamelin, telle qu'on la dit à Rueil (Seine-et-Oise) :

1) Do, do,
L'enfant do,
L'enfant dormira peut-être;
Do, do,
L'enfant do,
L'enfant dormira tantôt.

2) Maman est là-haut,
Qui fait la bouillie
Pour le petit enfant qui crie.

3) Do, do, etc.

G.—Notre savant collaborateur, M. Victor Smith, qui donne tous ses soins à une importante collection de chants populaires français, recueillis dans cette partie de la France située à la limite encore indécise des deux langues, le Velay et le Forez, et qui a bien voulu mettre à notre disposition, avec un dévouement dont nous le remercions, tous les chants en langue d'oc qu'il a pu rencontrer en faisant ses recherches spéciales, accompagnait sa communication d'une remarque qui est en complet accord avec ce que nous avions observé dans les départements du Languedoc que nous avons pu parcourir :

« Les nourrices, dans le Velay ou sur les confins du Velay, chantent, pour endormir l'enfant ou le tenir éveillé, des chants très-courts, qu'elles recommencent jusqu'à ce qu'ils aient rempli le service qu'elles en attendent. Le *nené* et le *soin-soin* appellent le sommeil; le *balanli* a pour rôle de l'éloigner. (Lettre du 4 septembre 1874.)

Voyez les ch. XII et XVII, qui nous ont été envoyés par lui.

H.— Il y a donc accord entre les habitudes du Languedoc proprement dit et celles des parties de cette province qui avoisinent l'Auvergne, le Forez, le Dauphiné et la Gascogne.

Les pièces qu'il nous a transmises, le *néné Sainte Marguerite*, recueilli par MM. Ch. Révillout en Dauphiné, et le *néné* de la Charente, que nous connaissons par M. Boucherie, prouvent évidemment que cette forme de la poésie populaire, qui semble appartenir plus particulièrement à notre langue du Midi, s'est répandue dans les provinces voisines, sans aller toutefois au delà de celles qui forment la limite, car nous ne l'avons pas retrouvée ailleurs, au delà de la Loire.

I. — La jolie nénie que voici se chante en Dauphiné; elle nous a été communiquée par M. Ch. Revillout.

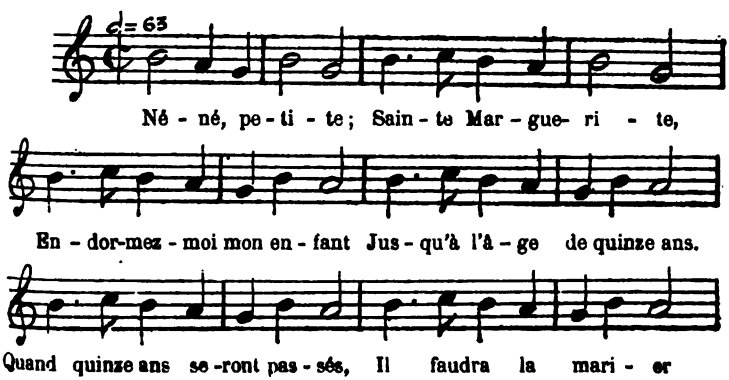

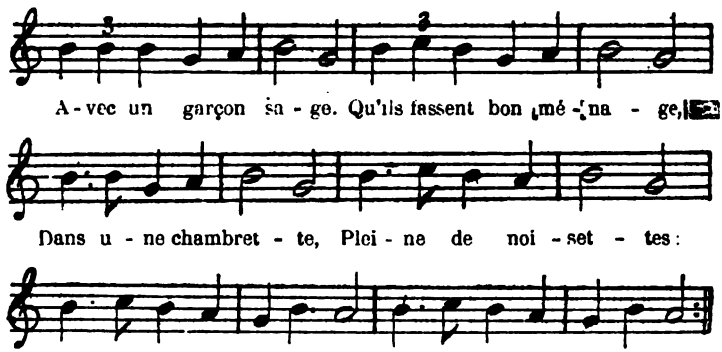

1) Nené, petite;
Sainte Marguerite,
Endormez-moi mon enfant
Jusqu'à l'âge de quinze ans.

2) Quand quinze ans seront passés,
Il faudra la marier
Avec un garçon sage,
Qu'ils fassent bon ménage,
Dans une chambrette,
Pleine de noisettes:
Un marteau pour les casser,
Du pain blanc pour les manger.

II

LES NÉNIES A L'ÉTRANGER.

Nos nénies existent, à ce qu'il semble, chez presque tous les peuples de race latine.

A. — Nous avons déjà cité les nombreuses versions recueillies en Italie, principalement en Corse, en Sicile.

B. — Le recueil des *Chants populaires de la Roumanie*, p. 179, de Alexandri, nous fournit la preuve que les Moldo-Valaques n'ont pas oublié non plus, sur ce point comme sur tant d'autres, leur origine latine, en nous faisant connaître la jolie *nénie* que voici :

Nani-nani, copilas,
Dormi cu mama, angeras,
Ca mama te-a legana,

Si mama te a saruta,
Si mamuca te-a canta,
Nani nani, nani-na, etc. [1].

Nani, nani, petit enfant. — Dors, cher ange, près de ta maman. — Car ta maman te bercera, — et ta maman t'embrassera, — et ta maman chantera. — *Nani, nani*, etc.

C. — La grande collection de Pelay Briz n'en cite point. Le joli chant

Que li darem à lo noy de la Máre, etc.
(*Cansons de la terra*, etc., t. I, p. 268.)

appartient plutôt aux *som-soms* qu'aux nénies

Il est plus que probable, toutefois, qu'il en existe des versions catalanes pareilles aux nôtres.

A défaut d'un texte de *nenna* venu dès parties d'Espagne, nous pouvons dire, d'après un renseignement communiqué par M. Alart, archiviste des Pyrénées-Orientales, que le *som-som* qui se chante en langue vulgaire du Roussillon est à peu près semblable au nôtre :

1) Som, som, vine, vine, vine,
Som, som, vine som.

2) Lo som-som vol pas venir,
Lo fillet vol pas dormir.

D. — Mais la nénie ne se trouve pas seulement chez les populations de race romane, elle existe aussi dans quelques autres pays voisins, notamment en Grèce.

Nous avons déjà indiqué les recueils de Chants populaires en grec moderne qui en donnent des exemples.

[1] Il la donne dans une note correspondante au chant 3, intitulé *le Dragon*, avec cette remarque : les femmes roumaines ont pour habitude d'endormir leurs enfants avec des strophes douces et mélancoliques, qui commencent et se terminent presque toujours par le mot *nani nana*. — La note ajoute : ce refrain rappelle la strophe que les femmes chantent en Italie le jour de Noël :

Dormi, dormi, nel mio seno,
Dormi, o! mio fior nazareno,
Il mio cor culla sara,
Fa la nina-nana-na !....

Nous devons à l'obligeance de M. Victor Smith de pouvoir signaler ces curieuses remarques.

III

FORMES DIVERSES DES MOTS *NENNA* ET *SOM-SOM*

La prononciation des mots *nenna* et *som-som* offre des variantes très-nombreuses, changeant de pays à pays, quoique plusieurs d'elles soient employées simultanément.

A. — Voici d'abord celles que nous avons pu relever, dans nos textes, pour *nenna* :

1° *f.* *Nino* (Aude, XVII.

2° *m.* *Nen* (Aude, XI; Ariége, XLI.
Nene (Hérault, II; Ardèche, XXVVI; Bouches-du-Rhône. XXXVIII ; Vaucluse, XXXIII ; Isère, XXXV.
Nenne (Hérault, II.
f. *Nenna* (Hérault, I.
Neno (Gard, XLII.

3° *m.* *Non* (Ariége.
f. *Nona* (XXX, notes.
Nono (Gard, XLIII, XLIV; Haute-Garonne, VIII ; Bouches-du-Rhône, XLVI; Var, X.
Nonno (Hérault, IX.

4° *m.* *Na* (Dordogne, XII.
Nai (Dordogne, XII. XXXVII; Haute-Vienne, VI.
Nanne, nanni (Haute-Loire, XIII.
f. *Nanno* (id. XIII.

Il résulte de ce tableau que cette prononciation devient de plus en plus sourde, au fur et à mesure qu'on s'éloigne des Pyrénées (*nino*), pour atteindre aux limites de la langue d'oil (*nanno*), en passant par les sons intermédiaires *neno* et *nono*.

Indépendamment de ces formes simples, on peut encore citer un certain nombre de formes doubles : *nino-nino* (XVI), *nen-nen* (XI), *nene-nene* (II), *nenna-nenna* (I). *non-non* (L), *nono-nono* (VIII), *nai-nai* (XXVVII) ; de formes composées : *neno-nono* (XLII), *nenna-nounet* (III), *nono-nouneto* (XLIII, XLIV, XLVI), *nà-nai* (XII); —de diminutifs : *nineta* (XVI, note), *nenneta* (VII), *nounet* (II, LIII à LVI), *nouneto* (XLIII); — enfin de formes où la nasale a été triplée : *nennana* (I), *nonnono* (IX), *nennene* (II).

Le triplement de la syllabe se retrouve dans quelques autres mots de nos textes : *papapa, mamama* (VII).

B.—Le mot *som* offre aussi beaucoup de variations. On dit *som* à Montpellier; *soum*, à Bédarieux; *souom*, dans le nord du Gard, la Lozère, l'Ardèche l'Aveyron, l'Isère; *souem*, à Marseille ; *souam*,

dans le Velay. Quoique la progression vers une prononciation de plus en plus sourde devienne moins marquée, on ne peut s'empêcher toutefois de la constater.

Il y a aussi changement de genre : masculin dans le bas Languedoc (XVII, etc.), il devient féminin en Provence, dans l'Ariége, XXIX), l'Aude (XIX), la Haute-Garonne (XLIX).

Il fait au diminutif *sonet* (III), *som-sonnet* et même *som-soneto* XLVII, XLII), pour l'application du changement de genre.

IV

LES IMITATIONS DES NÉNIES

Il a été fait plusieurs imitations, littéraires et musicales, de nos *nennas*. Leur forme est trop populaire, trop répandue, pour qu'elle n'ait pas eu dans ses motifs de quoi inspirer.

A. — On peut citer, dans la première catégorie, le *Nono-Nounet* d'Albert Arnavielle, d'Alais.

« *Nono Nounet,*
Efantounet. »
Es uno maire
Qu'à soun bramaire
Ansin fasié,
Brandant soun lié,
Piei mai disié:
« *Som-som pecaire*, etc. »[1]

B. — Celle de Jean Brunet, intitulée *Nene som-som* :

Toutaro es jour, moun enfantoun,
E n'as pas fa ta *sonsouneto !*
Dorme : toun paire e ta maireto
Fau ben que dormon ! N'an besoun,
Moun angeloun, etc. ![2]

C. — La pièce de *la fèlibresso dou Cauloun*, quoiqu'elle soit intitulée *Tintourlélo*, ce qui semblerait indiquer une imitation des chants populaires de notre troisième série, appartient réellement, par l'inspiration, à ceux de la première. C'est une *nenna*.

Fai *nono*, moun bèl enfantoun,
Dins ta bressolo fai *neneto !*
T'ai bèn proun fà la tintourleto:
Aro, à l'èr de ma cansouneto,

[1] *Lous Cants de l'Aubo*. Nimes, Roumieux et Cie, 1868, p. 122.
[2] *Armana prouvençau*, 1856, p. 102.

Endorme-te, moun angeloun !
Fai *nono*, moun bel enfantoun,
Dins ta bressolo fai *neneto !* etc. [1]

D. — Les imitations musicales sont au nombre de deux.

La première fut faite au XVIIIe siècle et devint célèbre en peu de temps.

L'auteur suppose qu'un père, réveillé par les cris de son enfant, cherche à l'apaiser en chantant. A ses plaintes contre le mariage, contre son sort, qui sont très-amusantes ; à celles contre sa femme qui ne veut pas se réveiller et le laisse faire, il joint, par des reprises bien ménagées, le traditionnel *som-som*.

Il en résulte une scène prise sur le vif, appartenant tout à fait à nos mœurs, et qui, quoique n'étant de source populaire que d'une façon éloignée, n'en doit pas moins attirer l'attention, comme tableau très-original,

Elle fut, du reste, très-vitement apprise et chantée par le peuple. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en la donnant en entier, d'après les manuscrits du temps[2].

LA NOURRIÇA ENDOURMIDA

1) Margarida, una nioch, dour missiè talamen
Qu'ausissiè pas lous cris de soun fil que plourava ;
Mès Pierrot s'esvelhèt e cantèt proumtamen :

2) *Som, som, bèni, bèni,*
Som, som, bèni d'endacon.

3) E dau temps que bressava,
De pòu que lou manit noun se faguesse mau,
A sa moulhè parlèt antau :

4) Revelha-te, Margarida;
Ausis l'enfant que crida ; } (*bis*)
Lous laisses egouzilhà
Bos pas te revelhà?

5) *Som, som*, etc.

[1] *Lis Amouro de Ribas*. Avignon, Romanille, 1856, p. 102.

(2) Notre *fac-simile* reproduit fidèlement la notation musicale ainsi que l'orthographe des paroles; nous avons cru devoir rectifier celle-ci, dans notre texte, afin de conserver l'uniformité. Nos deux mss. ont un *o* au féminin, à l'exemple des imitateurs de l'école gasconne ; les documents de nos archives prouvent qu'il a été en *a* à toutes les époques.

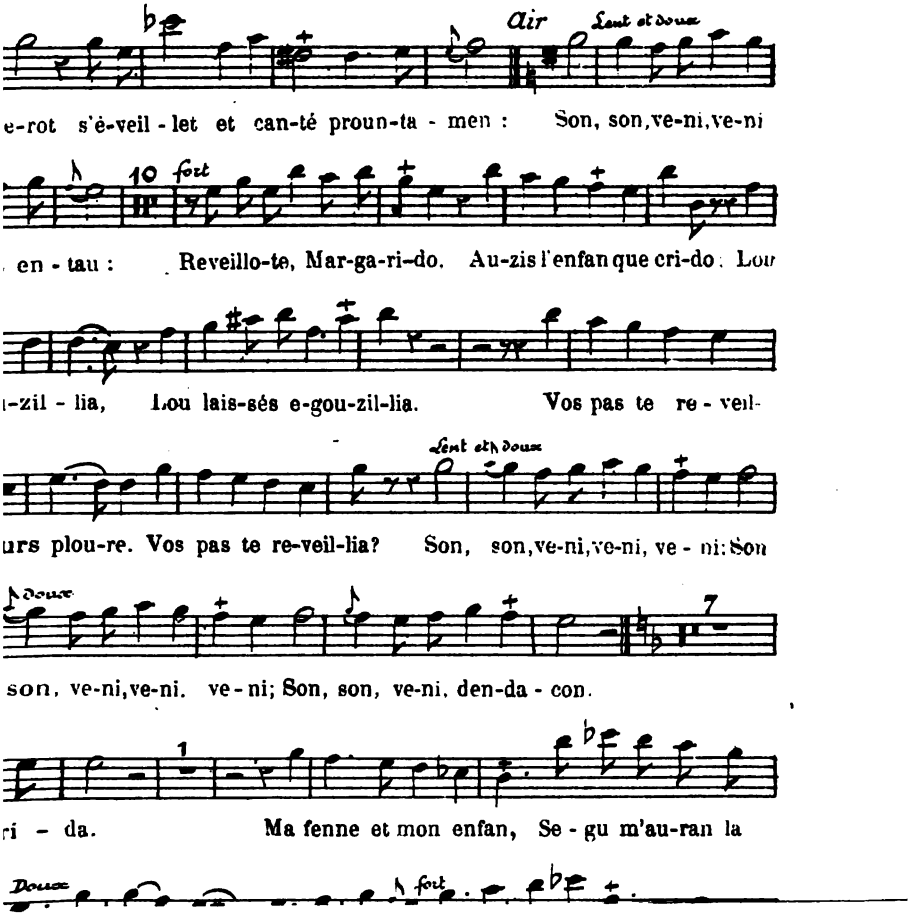
Air
Lent et doux
e-rot s'é-veil-let et can-té proun-ta-men : Son, son, ve-ni, ve-ni
10
fort
en-tau : Reveillo-te, Mar-ga-ri-do. Au-zis l'enfan que cri-do : Lou
i-zil-lia, Lou lais-sés e-gou-zil-lia. Vos pas te re-veil-
Lent et doux
urs plou-re. Vos pas te re-veil-lia? Son, son, ve-ni, ve-ni, ve-ni; Son
Doux
7
son, ve-ni, ve-ni. ve-ni; Son, son, ve-ni, den-da-con.
1
ri-da. Ma fenne et mon enfan, Se-gu m'au-ran la
Doux
fort

6) Bresse lia mai d'una oura
Per lou faire taisà;
Cependan toujours ploura:
Bos pas te revelhà ? } *bis*

7) *Som*, *som*, etc.

8) Malurous que se marida
Couma me soui maridat. } *bis*

9) Ma femna, moun enfan,
Segu m'auran la vida.
N'ai jamai de repau ;
Soui toujours tourmentat.

10) Malurous, etc.

11) Quan ma femna dourmis,
Aco's l'enfan que crida ;
E quan l'enfan s'es taisat,
Nostra femna Margarida
Fai soun sabat.

12 Malurous, etc. (*bis*)

13) V'autres, que Pierrot fai rire,
En sa femna e soun enfan,
Vourrias be, s'ausas ou dire,
N'estre quittes en bressan.

14) Malurous, etc. (*bis*)

La Nourrice endormie.— 1) Une nuit. Marguerite dormait si profondément, — qu'elle n'entendait pas les cris de son fils qui pleurait; — mais Pierrot se réveilla et chanta promptement :

2) Sommeil, sommeil, viens (ter); — sommeil (*bis*), viens de quelque part.

3) Et pendant qu'il berçait, — de peur que son petit ne se fît mal, — il parla ainsi à sa femme :

4) Réveille-toi, Marguerite; — écoute l'enfant qui crie : — tu le laisses égosiller (*bis*). — Est-ce que tu ne veux pas te réveiller ?

5) Sommeil, etc.

6) Voilà plus d'une heure déjà que je berce — pour le faire taire — et il pleure toujours ; est-ce que tu ne veux pas te réveiller ?

7) Sommeil, etc.

8) Malheureux qui se marie — comme je me suis marié !

9) Ma femme et mon enfant — m'auront sûrement la vie. — Je n'ai jamais de repos ; — je suis toujours tourmenté.

18) Malheureux, etc.

11) Quand ma femme dort. — l'enfant crie ; — quand l'enfant se tait, — notre femme Marguerite — fait son sabbat.

12) Malheureux qui se marie, etc.

13) Vous que Pierrot fait rire, — avec sa femme et son enfant, — vous voudriez bien, avouez-le, — en être quittes en berçant.

14) Malheureux, etc.

Nous devons ce chant, en partie populaire, à deux manuscrits fort anciens: l'un, qui est un recueil écrit au commencement du siècle dernier[1], et appartenant à M. Louis Lambert; l'autre, le manuscrit Gache, autre recueil formé dans les premières années de ce siècle, et que M. A. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, a bien voulu mettre à notre disposition avec un empressement dont nous sommes heureux de pouvoir le remercier.

Ce dernier ms. accompagne la version de la note suivante, qui est précieuse en ce qu'elle nous fournit quelques renseignements sur l'origine probable et le succès rapide qu'elle obtint.

« Cette scène passe pour être l'ouvrage de l'abbé Morel. Elle prouve que son auteur, non-seulement savoit plaisanter agréablement, mais encore qu'il avoit en musique un talent assez rare en France à l'époque où il écrivoit. La scène est peinte avec une vérité qui la met pour ainsi dire devant les yeux; et, si l'on considère avec quelle vérité d'expression les paroles sont rendues par la musique, on conviendra que ce badinage est parfait dans son genre et l'on ne sera pas étonné que cette pièce, quoique assez longue, soit restée entière dans la mémoire de quelques amateurs, et qu'il ne se trouve pas un homme même du peuple qui n'en connaisse au moins quelque morceau. »

Ce chant se dit encore de nos jours. Il paraît que sa réputation s'étendit, puisque nous le retrouvons dans les départements voisins.

Anacharsis Combes le donne dans ses *Chants populaires du pays Castrais* (p. 32), sous le titre de *Margarido*, et avec les modifications imposées par la différence de dialecte.

Un membre de la Société, M. le docteur Mazel, de Nimes, a bien voulu nous communiquer la version qu'il a trouvée dans les manuscrits languedociens de la bibliothèque de cette ville.

[1] Dates extrêmes des pièces recueillies : (f° 245, f° 194), 1756-1769. Notre texte est aux f°s 76-79 (252-255). — M. Gache, n° 33.

La langue a été modifiée aussi ; néanmoins la pièce y est indiquée comme étant une « chanson de Montpellier. » Le manuscrit auquel il l'a empruntée lui a paru de la première moitié du XVIIIe siècle.

Sa copie a aussi l'o du féminin. Les différences de texte sont peu nombreuses. Ainsi, il donne au n° 3 :

De pou que soun mani nou se faguesse mau.

Au n° 9, *segur*, au lieu de *segu ;* au n° 11, *aqui*, au lieu de *acos*.

E.— La seconde de ces imitations musicales appartient à Castil-Blaze. Né à Cavaillon, en plein Comtat Venaissin, ainsi qu'on sait, son enfance avait été bercée par le traditionnel *som-som*, cette naïve mélodie du premier âge ; il en avait gardé un tel souvenir, qu'il lui vint à la pensée de le *musiquer*, selon son expression, et de l'enrichir d'un accompagnement.

Nous aurions voulu faire connaître cette version mélodique à nos lecteurs, mais elle est devenue introuvable, à ce qu'il paraît, car c'est en vain que nous l'avons demandée de tous côtés. Peut-être de nouvelles recherches seront-elles plus heureuses. Nous nous trouvons dans l'obligation de ne la mentionner ici que pour mémoire.

(*A continuer.*)

A. M. et L. L

HISTOIRE LITTÉRAIRE
DES PATOIS DU MIDI DE LA FRANCE
AU XVIIIe SIÈCLE
(Suite)

CHAPITRE DEUXIÈME

Poésies diverses : Vers contre les Camisards des Cévennes; Jean de Cabanes, d'Aix; Pastorales du Béarn ; La *Henriade* de Voltaire, mise en vers burlesques auvergnats, par Faucon ; *lou Cussou das Penitens blancs de Narbouno;* de Saint-Salvy, poëte gascon; Pierre Hellies, de Toulouse.

Après le groupe des abbés poëtes, souvent satiriques, mais plus facétieux que malicieux, plaçons celui de quelques auteurs qui, dans nos idiomes locaux, se livrèrent aussi à la culture des petits vers, dont l'époque raffolait. Là nous rencontrerons des esprits fantaisistes, rimant pour rimer, et à côté d'eux des critiques s'attaquant plutôt aux ridicules qu'aux vices du siècle. Je les prends un peu au hasard, ne fût-ce que pour donner quelque variété à mes appréciations et tenir en éveil le lecteur par la diversité du langage et du ton de ces légères compositions, dont l'intérêt ne peut être jamais fort grand.

Nous éprouvons comme un regret à ouvrir ce chapitre par une œuvre en complète dissonnance avec les tendances des œuvres que nous venons de passer en revue et de celles qui vont la suivre. A la vérité, elle appartient, sinon par sa date, tout au moins par le sujet qui l'a inspirée, au siècle précédent. Elle est, en effet, de 1703, et a pour titre : *las Darnieros Esperros des fanatiquos, amb'uno cansou sus lou même sutjet.*

L'auteur, Bas-Languedocien, dont le nom nous est inconnu, adresse une épître à une dame retirée à la campagne, pour l'avertir de se tenir en garde contre les Camisards, ces protestants des Cévennes qui osèrent résister à Louis XIV, après la fatale révocation de l'édit de Nantes. Il les représente sous les couleurs les plus odieuses, comme de vrais monstres de nature.

C'est là le thème qui lui sert de prétexte pour décrire, en un

style plus que trivial, les horreurs attribuées aux dissidents seuls, et faire honneur des rigueurs exercées contre ces malheureux, au grand Roi d'abord, et ensuite à son digne lieutenant dans cette déplorable croisade, le maréchal de Montrevel. L'*Epître à Clarisse* débute ainsi :

Vous dont la bouno graço es l'aymablo coumpagno,
Que poudés faire à la campagno ?
Creignès t' y pas que dins aquel séjour,
Cauque loup affamat vous jogue un michant tour ?
Se lous loups venou pas, garo des fanatiquos,
Que sou de vrays loups fameliquos,
Ieu vous parli des Camisards,
D'aquelses morts-de-fam qu'oun valou pas doux liards ;
Car vesen que lou Rey, defenden lou d'Espagno,
Bat l'Angles, l'Houllandes, l'Empereur, l'Allemagno,
Et qu'el emplego ailleurs sous viels et forts souldats;
Se sou, dins lou Païs, despey pauc revoultats.
Mais à que somgeou ? Helas ! voule faire la niquo
A nostre GRAND LOUIS, cal estre fanatiquo.
C'est-à-dire sans sen, sans closco, sans cervel;
Cal ave, per lou mens, un boun cop de martel.....
Or tals vauriens, bandits sans fe, sans ley,
Ennemics del grand Diu, de la Gleyzo et del Rey;
Tals rebrouts de Calvin, armado de rougnouzes,
Paures coumo de rats et de plus pezoüillouzes,
Sans chef, sans munitiu, sans armos, sans comsel,
S'avisou de leva lou grel.....

A la fin, l'auteur, dans un si triste sujet, a cherché à prendre le ton galant et badin ; il dit à Clarisse :

Se cauque descarat salit d'aquelo cliquo.
En anan serca de pratiquo,
Vous trouvabo souleto al rec proche Saint-Jean,
Adiu Clarisso tantacan :
Vous traucario lou se coum'on trauco las pipos,
Vous metten al soulel las tripos ;
Car aquelses couquis tuou sans remissiu
Soulomen lous que sou de nostro Religiu.
Mais beleu vostre cor desiro
De vieure Vierjo e de mouri Martyro ?
S'acos es, ben estruc vous sié,
Vous aurés plaço dounc dins nostre Calandrié;
Vous serés Clarisso la Sancto.
Ah ! vostro pietat me ravis et m'encanto !
Benhuroux sera vostre sort.

Mais se creignés un pauc la mort,
Quittas aquel séjour et tournas à la villo :
Aissi serés dins un azilo
Inaccessible as loups et plé de servitous
Que noun souspiron que per vous.
Incar' qu'ieu sio menut et frech coum'un coucoumbre,
M'estimaray huroux se me mettés del noumbre.

La chanson, qui clôt les seize pages imprimées *avec permission*, vaut encore moins que ces vers stupidement fanatiques.

Jean de Cabanes, écuyer, né et mort à Aix-en-Provence, — 1653-1717, — fut un versificateur d'humeur libre, mais altière et fâcheuse, qui, s'affranchissant de tout frein, se fit craindre bien plus qu'il ne sut se faire estimer. Après avoir suivi la carrière des armes au service de Victor-Amédée II, duc de Savoie et premier roi de Sardaigne, il se retira dans sa ville natale, où il rima des comédies, des contes libres, des énigmes, des satires, des proverbes, des quatrains moraux, enfin l'*Histourien sincere sus la guerro doou duc de Savoyo en Prouvenço, en 1707*.

Les œuvres de De Cabanes, restées longtemps manuscrites, ne nous sont connues que par ce qu'il a plu à M. A. Pontier, membre de l'Académie d'Aix, de transcrire, en 1830, en tête de l'impression qu'il fit de l'*Histourien sincère*.

Le récit de la campagne de Provence et du siége de Toulon, entrepris en 1707 par Victor-Amédée, réuni au prince Eugène et aux flottes combinées d'Angleterre et de Hollande, forces demeurées impuissantes contre la vaillante armée de France, peut passer pour un journal exact, mais non certes pas pour une œuvre poétique.

La Provence délivrée des ennemis, de Cabanes dira :

Basto. Après tant et tant de maus,
Coumes per aqueleis brutaus,
Enfin, nouestro pauro Prouvenço
Se trobo fouero de soufrenço
Et poou quiétament respirar.
Vesi que repassoun lou Var,
Et, de paou que noun m'en dénembre,
Es lou premier jour de septembre.

Pourriou finir ma narracien,
Qu'es d'uno assez longuo tirado.

Et beleou trop amplificado,
Sense bezoun ny descretien ;
Apres aver noumbrar la perto
Qu'en tueries, mouers ou deserciens,
L'enemigo armado a souferto
Dins touteis seis tribulaciens,
Qu'en gros passo en homes huech millo
Per pas tant recapitular.. .....

Il raconte, en finissant, comment les Savoisiens sortirent de la Provence.

Nous n'avons que des fragments de quelques contes du même auteur, qui témoignent de la justesse d'appréciation du caractère de De Cabanes par son biographe, M. Pontier :

« Frondeur sans retenue, il peut justement être appelé le » Juvénal de son siècle, car il n'épargnait personne. Sous ce » rapport, il serait dangereux de publier tous ses ouvrages » indistinctement ; et les matières sur lesquelles sa muse fé- » conde et libre s'est exercée de préférence expliquent assez » la cause du silence qu'on a gardé à son égard. »

L'Auvergne, attardée, eut enfin son œuvre burlesque. Amable Faucon choisit pour sujet de son travestissement la *Henriade* de Voltaire, en s'inspirant, comme il eut le soin de le dire, et en l'attribuant mal à propos à Marivaux, de la *Henriade travestie* de Fougeret de Monbron.

L'œuvre de Faucon fut publiée à Riom en 1798 ; elle ne vaut ni plus, ni moins, que tant d'autres ouvrages composés dans ce genre déplorable, sur lequel j'ai déjà eu plusieurs fois à me prononcer. Écrite dans une province où le patois conservera longtemps une grande faveur, la *Henriade de Voltaire, mise en vers burlesques auvergnats,* restera comme un précieux document à ceux qui voudront étudier l'idiome de l'Auvergne à la fin du XVIIIe siècle ; il ne faut pas lui demander davantage. On pourra juger du mérite de ce livret par le début du récit de la mort de l'amiral Gaspard de Coligny. Voltaire avait dit :

Coligny languissait dans les bras du repos,
Et le sommeil trompeur lui versait ses pavots.
Soudain de mille cris le bruit épouvantable
Vient arracher ses sens à ce calme agréable ;
Il se lève, il regarde, il voit de tous côtés

Courir des assassins à pas précipités ;
Il voit briller partout les flambeaux et les armes,
Son palais embrasé, tout un peuple en alarmes,
Ses serviteurs sanglants dans la flamme étouffés,
Les meurtriers en foule, au carnage échauffés,
Criant à haute voix : « Qu'on n'épargne personne !
» C'est Dieu, c'est Médicis, c'est le Roi qui l'ordonne ! »
Il entend retentir le nom de Coligny !.....

Voici ce que deviennent ces vers sous la plume de Fougeret de Monbron :

Cette nuit fatale arrivée,
Dont ma secte s'est mal trouvée,
L'amiral au lit étendu
Reposoit son individu,
Et ronfloit comme la pédale
De l'orgue d'une cathédrale.
Soudain un horrible sabbat
Le fait sortir de son grabat.
Il met la tête à la fenêtre
Et voit des gibiers de Bicêtre
Qui, sans rime, ni sans raison,
Mettent le feu à sa maison
Et, d'une façon peu chrétienne,
A ses gens percent la bedaine.
Puis, du nom fameux de Gaspard
L'air retentit de toute part..... ...

La parodie auvergnate ne se montrera pas plus triviale :

Gaspard dourmiot soubre soun ley,
A veniot de thiuer soun chaley:
Et tout étendu a rounflavo,
Sens se dutter d'aucuno entravo.
D'abord un horrible sabbat
Le fait sourtir de soun grabat :
A me la feneitro à la teito.
Par s'infourmer d'aquello feito :
Al'aperce de grands marauds
Que fageount breuler soun haustaud :
Apellavot sos domestiqueis,
Par chasser tous quos fanatiqueis.
Aquello troupo de recors
Los sonnavount coumo dos ports.
Chilot atropot soun épeyo,
Par los bouter en fricasseyo ;
Soun paubre gendre Teiligni,
Sous soun balcoun troubét sa fis.

Que diable est dount que bacanal ?
Se dicot tous bas l'amiral ;
Yo veze à la fi de l'heistoiro
Que yo vaut ner dins le purgatoiro,
Chi par quot purgatoiro ou zot,
Billau n'est quou mas un fagot ;
Ma d'avancey de les descendre,
Quoquo poueitrono me faut fendre.
Que voulés-vous dount, scéléras,
Qu'est y a quou dount qua quet fracas :
Tout d'un cop abado sa porto,
A ve l'assachino cohorto :
Que voulés-vous, couquis, de yo,
Vous faits par me bouaiser le thio :
Respecta dount ma cheveluro,
Blanchido dessous moun armuro.....

Si, quittant sans transition l'Auvergne et son rude idiome, nous nous transportons en Béarn, nous aurons à apprécier deux compositions dialoguées, publiées sous le titre de *Pastorales*.

La première est l'œuvre d'un avocat au Parlement de Navarre, Fondeville.

Il imagina de mettre en scène un riche paysan qui, croyant avoir trouvé quelques bonnes dispositions à son gros fils, se propose de faire de lui un lettré, de ceux-là qui gagnent facilement leur vie.

Dans ce but, il dépêche le valet de la maison, qui a mandat de lui amener successivement un avocat, un médecin, un apothicaire, desquels il désire prendre conseil.

Chacun de ces personnages vient à son tour exposer emphatiquement, en français de Béarn, l'excellence de sa profession.

Cependant leurs arguments touchent peu le bonhomme ; leur outrecuidance offusque son bon sens ; et il se tournerait volontiers vers le maître d'armes, qui est arrivé le dernier, si sa femme et sa servante, irritées des discours cavaliers tenus par ce brutal, ne parvenaient à l'éconduire.

Il est aisé de comprendre que des traits de satire, et souvent des traits d'esprit, naissent à profusion sous la plume de l'auteur, à propos de chacune des professions si haut vantées. C'est ainsi que, au début, le paysan, qui rumine son projet.

se tient à lui-même ce propos, qui suffira pour faire apprécier le mérite de l'œuvre pleine de sel de Fondeville :

Lou Hillot gros, sus tout, aquet, quoan bien deüs cams,
De bère-tire ba léye hems lours pergams:
Et quoan ey esbagat, tout à yamey m'adarte
De daü de bieils papés, ou quaüque bieille carte.
Qu'ey peramou dequo, dens lou cap m'ey bòutat.
Coum eth a tant d'esprit, de han homi létrat,
Dequets qui, chens grán péne, es gagnen plà la bite,
Et qui, deü bé deüs aüts, hen bouri la marmite ;
Coum soun yens de proucès, Moussus lous Aboucats,
Qui quoan soun en estail, criden coum bets aücats,
Dab lurs bounets cournuts et lurs granes raübioles,
Enta mieillou lhéba lous Louis et las Pistolos;
Et lous Clercs chicanurs qui, lous paübes paysàas,
Es chenyen de Reyaüs et de Sos toulouzàas,
Et qui, tan que dessus lous ne seutin Baquette,
Lous péluquen toustem, dinquo que noun an bette;
Qui nous lèchen en terre, aü bist, touca de pés,
Porten débat l'eschere, à bits hech lous papés,
La plume sus l'aüreilhe, aüs ditgs lous écritoris,
Per hens lou greffe ban demanda citatoris ;
Aü pe de la réqueste, estáne appuntamens,
Seüs registres lhéba rélaxes, mandamens,
En cridan aüs paysàas : Ayam force salaris,
Enta paga lous Clercs et Moussus lous Noutaris.

Les bibliographes qui se sont occupés des patois du midi de la France, même ceux du Béarn, ne nous ont rien appris de l'auteur d'une *Nouvelle Pastorale béarnaise — Noubelle Pastourale bearnese,* 1763, — qui, à en croire le titre, était venue après une première, peut-être celle de Fondeville.

La conduite de cette composition, écrite dans un style facile et bien approprié au sujet — la donnée première étant acceptée — ne s'éloigne pas essentiellement de celle du paysan cherchant un métier à son fils ; c'est la même fiction. Cette fois, le patriarche Jacob, vieux et privé de la vue, fait venir auprès de lui, et à tour de rôle, chacun de ses fils, pour les décider à faire choix d'un état. Tous résistent aux désirs paternels et aiment mieux s'en retourner garder leurs troupeaux.

C'est d'abord Ruben, refusant de devenir laboureur ; Siméon, d'être soldat ; Levi, de se marier. Ce dernier débite, en terminant, un plaidoyer en faveur du célibat :

Lou qui n'a pas moulhé pot ha la boulountat
Dou Seignou Tout-Puissant dab touto libertat,
Moulhé dounc jou non bouy ni lede ni mès bere.
Atau pouriey canta quauque cansou nabere :
Jou bey assi mon fray qui s'apere Juda ;
Juda sabi mon fray. ajudemé à canta.

LEVY ET JUDA QUE CANTEN

Mon Diu ! bé soun huroux
Lous qui biren las aulhettes,
Et lous petits agnerous
Qui pechen las flourettes.

Pechets aulhettes, pechets
Las herbetes flourides,
Amassat leyt aux agnets
Qui nous an desci seguides.

Quoan lous agnets an poupat,
Nous bedem mille gambades,
Qu'ets hen capsus et caput,
Per dessus aqueres prades.

Nous prenem plus de plasé
Quoan bedem las cabrioles,
Que lous agnets hem lou sé,
Que lous qui conton pistoles.

Lou qui a pistoles et testous
Entretient souben le bice ;
Més lous petits agnerous
Biben chens nade malice.

Lous agnerous suspesats,
Dab las cames estaquades,
Non seran jamai fachats
Per bostes esthalandades.

Quoan bous miats lous agnerous,
Per mouri à la boucherie,
Eds bé demouren tout doux,
Et noup dan pas facherie.

Jesus, Pastou dous Pastous,
Ere un Agnet en sa bite,
Qui biro lous agnerous
He üe cause benedite.

Bisquin donc lous agnerous,
Dab las petites aulhettes,
Bisquin tabé lous Pastous
Quius en pechè las herbettes.

La fiction se continue : Jacob aura beau proposer à Juda d'être barbier; à Issachar, de se faire cuisinier; offrir à Zabulon le métier de jardinier; à Dan, celui de tavernier; à Nephtali, de devenir tailleur; à Gad, forgeron; à Azer, sorcier : tous refusent avec obstination.

Juda finit par s'irriter, et quitte son père en lui disant

> Adichats dounc, moun Pay, nou parlets d'abantatge
> Dem da la qualitat de Barbé de bilatge.

Azer s'indigne à la pensée que son père lui propose de se livrer au vil métier de devin :

> Bien parlat, adichats, car bien que siats mon Pay,
> Dem boulhé ha Pousoué nou m'abets pas heit gay :
> Lous Pousoués coum oum sap soun hommis miserables,
> Sujets tant que soun bius aux trente mille diables.
> Apres, la mourt s'en ban en las negres presous,
> Oun eds bruslen chens cesse à guise de tisous.
> Lous Pousoués soun marquats autour de las echéres,
> Et las hennes qui soun semblablemen Pousoueres,
> Ou bien en aute part, et per atau eds an,
> Miserables qui soun, la marque de Satan,
> Eds nourrechin crapauts, animaux esbargeables,
> Et soun pourtats la noueit au Sabat per lous Diables,
> Oun adoren Satan en bouc representat,
> De qui lanne de bouc lou loc es aperat :
> Eds demouren la noueit au tour de las carreres,
> En forme de moustins, de lebés et lebréres :
> Per embruma lous fruts, lous roumens et lous bins,
> Hen lheba fort souben las brumes lous matins.

Voilà donc comment, si la première des deux pastorales relève les ridicules, les travers de quelques professions libérales, la seconde s'attaque aux arts manuels. Elles semblent donc émaner d'une seule et même conception, sans que nous osions pourtant dire qu'elles sont l'une et l'autre de la même main.

Dans tous les cas, elles rentrent dans ces satires de mœurs sans fiel, que les auteurs composaient plutôt avec le dessein de faire preuve d'esprit que de réformer le siècle.

La gent dévote ne cessait de fronder; à Narbonne, les deux confréries de Pénitents blancs et bleus s'attaquaient sans pitié; de là des satires et des épigrammes.

Nous devons à l'amitié de M. Léon Galibert la connaissance d'une malice rimée, — le *Ver rongeur des Pénitents blancs, — Verses sur lou Cussou des Pénitents blancs.* — Un adversaire de ceux-ci, que la curiosité attire au sermon prêché dans leur chapelle, dénonce la sainte demeure comme entièrement livrée aux vers : boiserie, siéges, lambris, lutrin, tabernacle, tout tombe en poussière !

Mais mounten dounc al cor et randen al millou
Lou ravache que fa lou tarrible Cussou :
Se toqui lou lutrin, per tant paouc que lou poussé,
De sieix lignos aumens y faou dintra lou poussé ;
Dins lou meme moumen ne sourtis un poulset,
Que n'es, à pas menti, piri que de rasset
Se per cas sur un banc voli prêné uno plaço,
Las planchos ne fan cric, tant lou ver las tracasso ;
Dal sicché dal Priou, qu'es ço de plus flourat,
Jamai ne sourtissets sans estre pla poudrat.

Nous n'oserions pas affirmer que cette innocente moquerie ne souleva pas des tempêtes à Narbonne, en l'année 1775?

Est-ce bien la peine de citer le soi-disant éloge d'une marchande de fromages frais, — *Elotge de Labrando, marchando de froumatchous, à Narbouno,* — par l'abbé Reveilhon ? L'intention satirique qui inspira cette courte boutade, — elle n'a que vingt-quatre vers, — est contenue ; mais elle laisse deviner que les grands écoliers de Narbonne allaient manger, trop souvent peut-être, des fromages frais chez la dévote marchande, qui savait bien les affriander.

Cal sayo l'escoulié que dedins soun houstal
Poudrio dire à Labrando uno causo de mal,
Uno fenno de Dious, pleno de conscienço !

Cependant le bon abbé finira en donnant des conseils à la marchande coquette :

Labrando, prenets gardo, engusez pas persouno,
Ba farèts ambé péno as goujats de Narbouno ;
Per faïré aquel mestié soun pu savénts que bous,
Ne boloun mens à bous qu'à bostris froumatchous.
Bous, lous countentarets, d'aco n'ey pas de crento;
Labrando, à bostre tour, tachats d'estre countento.

Après les satiriques, dont les badinages, parfois sans trop de saveur, viennent de nous occuper, présentons au lecteur un poëte fantaisiste, mais un vrai poëte de la Gascogne, Bernard de Saint-Salvy, de Beaumont-de-Lomagne.

Le jovial Beaumontois rima jusqu'à son extrême vieillesse, — sa dernière composition est de 1834, — toujours avec talent, mais aussi toujours sans retenue. Les premiers vers du recueil, imprimé récemment sous le titre de *Bèrses beoumounteses,* renferment une harangue au peuple de Beaumont, récitée le jour de la fête du lieu, le 15 août 1773.

Après un hiver passé dans la gêne, — alors que l'été fécond venait de remplir granges et greniers, — le poëte convie la jeunesse à se bien réjouir :

Aro, qu'a touts lo Ceou bous mando
Pan tant que caou dins la limando ;
Aro, qu'es pas mès car le blad,
Bous caou rehé dou tens passat :
Pensetz pas mès à bostos pènos ;
N'aoujatz pas mès nat pessomen,
Deichatz, deichatz tranquillomen,
Coula le sang dins bostos bénos,
Coumo l'aygueto dins un riou
Que, dan soun cristail pur è biou,
Besiadomen, dins la pradeto,
Gourrino è refresquis l'herbeto ;
Pensetz pas qu'à bous regousi ;
Trepissets le negre souci,
Coumo uno bestio berenouso ;
Espoutissetz-le soun cabas,
Empousouna bous deichetz pas
Per soun humou negro è remouso.

Il recommande aux filles de dédaigner les attifets des dames et des demoiselles, et de rester fidèles aux simples toilettes agrestes qui les font si bien valoir :

Siatz simplos dins bost' habillatge ;
Nou cerquetz pas tan de fayçoun ;
Plà souen, un tà bet étalatge
Met la bertut à l'abandoun :
Uno poulido brassiereto,
Uno coho de peou de lin,
Uno camiso d'espaoumeto,
Un coutillounet de basin,
Un escloupet è sa gansolo,

D'arube paillo debat la solo ;
Tout aco plà blanc è pla net.
Bous hara reinos dou bilatge.

Ayant épuisé les conseils, dont certains ne manquent pas d'à-propos, de Saint-Salvy termine par quelques traits d'un goût plus que douteux, mais qui durent lui assurer les applaudissements de la foule à laquelle il s'adressait, au moins autant qu'aux beaux esprits de Beaumont.

C'est par le passage suivant que l'auteur fait ses adieux à ses concitoyens; je ne le cite que pour appuyer mon jugement sur le ton bas et ordurier que prend trop souvent sa muse aisée et, quand il le veut, élégante ;

Adichats à toutis tant qu'etz.
Petits è grands, sages è pecs.
Bous souheti cent milo courounos,
E que loueng de bostos persounos,
La Fourtuno, dan soun argent,
Jamès nou pete ni nou louhe ;
Anfin, bous souheti qu'un boun bent
Au traouc dou couou toujours bous bouhe.

La seconde pièce,—*Pasquin et Marforio, dialoguo beoumountoues,* — fut récitée à un bal masqué de Toulouse, vers 1780. Ce sont, ai-je besoin de le dire, les deux personnages encore si chers aux Romains que de Saint-Salvy a mis en scène : Pasquino provoque Marforio, qui, après s'être fait quelque peu prier, répond à toutes ses questions indiscrètes sur les affaires de la ville :

Coument ! jou que t'é bist à Roumo,
Qu'aoures tout dit per uno poumo ;
Tu que disèos tant de maous
Countro Papos è Cardinaous,
Countro touto sorto de Mounjes,
Abats, Abesques, Prious, Canounges,
Tu nou gaousares pas aci
Parla, bouha, dise : pipi !...

Pasquin, piqué au vif, se décide enfin à vider son sac. Il s'en prend d'abord à l'ignorance des avocats ; puis vient le tour des vieux maris jaloux de leurs jeunes moitiés, celui des dames qui, dans la crainte de compromettre leurs charmes, abandonnent leurs enfants à des nourrices mercenaires; et, enfin, pour bouquet, il met en scène les demoiselles trop faciles avec les galants.

Cette longue kyrielle étant épuisée, Marforio rappelle à Pasquino qu'ils étaient venus avec l'intention de jeter à l'eau Carnaval, dont le règne s'achève en ce moment ; mais Pasquino lui répond, en finissant son propos :

Arrêt de mort boli pas prengue ;
Car tu podez pla prou coumprengue
Que se dioueron hè mouri
Toutis les carnabals dou mounde,
Aci, ma fouè ! ne troubari
Forço que siren d'aquet counde ;
Mès anatz-boun toutis en pats,
Bous aous que s'etz aci plantats,
Dansa per bals è per balochos ;
Digats-me adiou par quaouque tens,
Aou croc poudetz penja las brochos
E, se bouletz, tabe las dens.

C'est à cette même tendance de complaire à la foule, par des compositions presque toujours risquées, que se voua un poëte de carrefour et de cabaret, Pierre Hellies, garçon brodeur à Toulouse, dans les premières années du XVIIIe siècle.

Le Père Hyacinthe Sermet, le même qui fut évêque métropolitain du Sud, à la Révolution, nous a laissé une notice sur ce triste personnage, dans les Mémoires de l'ancienne Académie des sciences de Toulouse [1].

La verve immodérée et malsaine de Pierre Hellies se trouva à l'unisson avec sa vie vagabonde et vicieuse. Poursuivi comme faux monnayeur, il s'échappa des prisons d'Agen et passa en Espagne ; il revint à Toulouse, où il serait mort en 1724.

Tout dans ses compositions, et elles sont fort nombreuses, porte le cachet de la dépravation de ses mœurs. Le P. Sermet n'en a connu que deux : *Countro los fennos* et *le Tens al poplé moundi,* « les seules qu'il eût pu déterrer » et qu'il a estimées certainement bien plus qu'elles ne valent.

Je dois à une bienveillante communication la connaissance d'un manuscrit dans lequel des pièces de vers en français succèdent, en alternant, à des vers patois. Mon opinion est que tout ce dévergondage rimé est de Pierre Hellies.

Le ton uniforme de ces grivoiseries, peu ou point déguisé,

[1] Tom. IV, p. 227. Le Père Sermet l'a appelé P. Hélie; mais son père, maître brodeur, signait Hellies, d'après une facture que je possède.

est déplorable ; quelques-unes sont des divertissements carnavalesques, toujours communs, sans néanmoins manquer ni de verve, ni de trait.

Celles de ces pièces qui sont écrites en français sont à peine bégayées en cette langue, qui n'était pas, il est facile de le constater, familière à l'auteur. Il n'en est pas de même de celles qui sont écrites en patois toulousain : ici le rimeur est parfaitement à son aise, quoiqu'il ne se pique pas toujours de maintenir le dialecte dont il se sert dans sa complète pureté.

Nul doute que P. Hellies ne se soit inspiré du genre mis en honneur à Toulouse par Gautier, poëte de talent, dont nous avons ailleurs flétri la manière ; aussi est-il difficile de faire de nombreux emprunts à ce recueil. Nous y prendrons le début du *Temps au peuple toulousain,* que le Père Sermet a rapporté en entier. Sa leçon ne diffère de celle du manuscrit que nous venons de citer que par des variantes orthographiques insignifiantes.

LE TENS AL POPLE MOU'NDI

Bessou de l'univers, de la metisso coüado,
E nascut desempey que'l moundo espelisquèc,
Iou me brembi de len, ô bist mant' un' annado,
Besi ço que se fa, bigui ço que se fèc,
Mès jamay pus, ô destin deplourable !
Non me soun bist ta miserable.

De caps à ma caducitat,
Triste caytiu, tout bourlos é tout peilhos,
Orre, pudent, é tout eschalatat,
Aprép ço que iou soun estat,
Amb'unis trosses d'espardeilhos,
M'en cal tourna debès l'éternitat.

En loc nou trobi la pietat.
Per tout nou trobi qu'abaressio ;
En loc nou trobi la justessio:
Trobi per tout la cruautat.

Paure, pertout me bolen mal,
E tout le mound' es moun oustal.
O malhur des malhurs! cruautat inaugido !
Hélas ! qu'in es moun triste sort !
A toutis, à bèl tal, iou soul douni la bido,
E toutis, à bèl tal, me bouldron bese mort.

Couro beyren finit aqueste maudit tens
Sa fan les bieillis è les jouèns,

Fils trop ingrats d'un ta generous payre,
Iou m'abermi les jouns per bous creysse les ans,
Nou m'abéts res layssat que mous quatre pels blancs,
Encaro me bouldriots poude rabi l'esclayre
Que bous gardi per l'abeni.
Diuriots aumens bous soubeni
Que bous aous pel segur nou durarets pas gayre ;
Quant à iou me caldra fini.
Mès le crime per tout a claufido la terro ;
Iou n'entendi pertout que'l marmul de la guerro,
Iou n'entendi pertout que turmens à bel tal;
Dins le sang innoucent les pu fortis se labon;
Toutjoun de may en may besi creysse le mal ;
Ço qu'Adam coumenssèc, sous efans au acabon ..

Cette peinture, qui révèle une certaine force de conception, n'était pas malheureusement dans le ton habituel de l'auteur.

Nous emprunterons les fragments suivants aux *Charmes de Tounis,* de cette île qui forme un des quartiers de la ville de Toulouse, naguère encore si délabrée, aujourd'hui élégante. Cette apologie n'a pas moins de vingt strophes :

LES CHARMES DE TOUNIS

Qui poüirio creire que Tounis,
Tout delabrat, tout en debris,
Sièsquo pourtant de Toulouso
Le loc qu'a may d'agradomens
E que tout y passe le tems
D'uno manièro merbeillouso.

Sense trop d'or ni trop d'argent,
Tout y flouris, tout y es countent;
Les patriarchos de la joyo.
Assembladis dins un soutoul,
Fan un festin de Capitoul
D'uno salado ou d'uno anchoyo.

....

Aqui rebiu aquel dous tens,
Ount, à l'abric des pessomens,
Tout èro à un ourdinari ;
Que toutis bes èron en blot,
E cad'un prenio del pilot
Ço que l'y èro necessari.

....

Pertout l'on es le ben-bengut.
Pertout l'on es pla recebut;
Tout le moundo fa bouno mino,

E l'home le mens amourous
Semblo desterra las douçoue,
Per caressa uno besino.

Las femeletos, à lour tour,
Employoun tout ço que l'amour
A d'aimable é de doucille,
Afin qu'un brabe peleri
Nou pesco par se repenti
D'èstre bengut dins lour azille.

Lours caressos an tant d'apas,
Que dins un cor ramplit de glas
Se fan uno routo facillo ;
E dins Tounis, un soul poutou,
Bal may que la grando fabou
Dins tout autre loc de la billo....

Le Père Sermet a raconté que la satire du *Temps au peuple de Toulouse* fut récitée par Hellies, un jour de carnaval, en grande pompe, sur toutes les places de la ville. L'auteur était monté sur un char décoré des attributs du Temps, attelé de six chevaux ailés. Tandis que quatre de ses amis représentaient les quatre Saisons de l'année, lui, « avec le costume » sous lequel les peintres et les poëtes représentent le Temps », haranguait la foule.

Cette mise en scène dut se reproduire plusieurs fois, et l'on peut présumer que c'est ainsi que fut débitée la satire à laquelle appartiennent les strophes suivantes :

L'AUNOU A LIMBÈUS

OU LE SIÈCLE DUR É COURROUMPUT

STANSOS

Toutis, ouèy, me bezets pareisse
Espeilhoundrit é petassat,
Tout fielfrous, tout esperrecat,
Sans que boulgats me recouneisse.
Iou soun l'Aunou, pobl'inegal.
Qu'abèts mes al darnié badal,
Qu'amb'un mourtal regret bous quiti :
Helas ! à cado pas que fauc.
Me semblo que me precipiti
Dins le gouffre de calque trauc.

Jamay destin ta deplourable,
Ni ta persecutat qu'el miu,

Cadun me met al degailhiu,
Coum'un indigne miserable ;
Grans ou petits etz mous bourrèus,
Toutis me boutats à limbèus,
A bel tal me fazets la guerro ;
Toutis estrigoüignats moun sort,
E cado natiu de la terro
Me met al caissal de la mort.

Le bici per tout m'assassino ;
Degus nou me bol fa cartié,
E nou trobi cap de mestié
Que nou couspire ma rüino.
Anfin seignous petits é grans,
Nobles, bourgesis é marchans,
Surgens, medecis, pouticaires,
Toutis fan al tiro-qui-pot,
E de tout mestiè nou y a gaire,
Que nou me secouton al clot.

Dins l'oucasiu, toutis en foulo,
Pinsous, jougaires, feneans,
Macarels, putos è brigans,
Tout de ma raubo s'amantoulo :
Toutis m'en tiron un petas,
E degus nou me couneis pas.
A toutis l'interès doumino,
E forço n'y a que sur lour fis
Exerçon l'ordre de rapino
E ban trinfla sus grans camis....

Le ton que prend déjà, dans cette strophe, le satirique, nous arrête. Ce que nous venons d'en citer de ses compositions fera suffisamment comprendre que, contenu, Hellies pouvait s'élever à des productions dignes d'intérêt.

Le Dr Noulet.

(*A suivre.*)

UNE INSCRIPTION MONTALBANAISE

DU XVIIe SIÈCLE

De violentes séditions religieuses s'élevèrent à Montauban vers la fin de 1656, et n'y cessèrent définitivement que par l'intervention d'un corps de cinq à six mille hommes de troupes, envoyé par Louis XIV, en 1660, sous les ordres du marquis de Saint-Luc, lieutenant général de la province de Guyenne. Une femme, nommée Jeanne Moysset, avait embrassé le protestantisme afin d'épouser celui qui l'avait séduite. « Trois » mois après, dit Le Bret [1], étant tombée malade, elle reçut » les sacrements et demanda d'être enterrée au cimetière des » catholiques. » Au moment de l'inhumation, une partie de la population, excitée par le ministre Labadie, se souleva ; aidée des écoliers du collége calviniste, elle enleva le cadavre en outrageant le vicaire général Agan, les consuls et le juge mage. Cette journée fut le point de départ d'une suite de séditions, qui s'exercèrent, tantôt contre l'évêque de Montauban, Pierre de Berthier, et les maisons religieuses de cette ville, tantôt contre les consuls et l'intendant. Après les désordres qui s'étaient produits lors de l'entérrement de Jeanne Moysset, des informations eurent lieu devant la Chambre de l'Édit de Paris ; des peines sévères furent prononcées. Mais, bien que Berthier eût sollicité en faveur des coupables et eût obtenu leur grâce de Louis XIV, la partie remuante des réformés ne lui en tint aucun compte; plusieurs mouvements eurent lieu successivement contre lui. Après avoir, une première fois, brisé les portes de l'évêché et pris le prélat à la gorge, la multitude le pendit en effigie, en 1659, à l'entrée d'une grange. L'inscription suivante, en cinq vers, avait été écrite à côté :

[1] Le Bret, *Hist de Montaub.*, t. II. p. 351, de l'édition de l'abbé Marcellin et G. Ruck. Montaub., 1841, 2 vol. in-8°.

L'AN MIL SIEX CENT CINQUANTE NAOU'
LOUS PAPISTOS NOUS BOLEN [1] MAL
ET MENASSOU DE NOUS PENJA.
MAIS NOUS QUAL NOUS AOUS COUMMENÇA
PER PEIRE DE BERTIER, AVESQUÉ DE MONTALBA [2].

L'an mil six cent cinquante-neuf, — les papistes nous voulant mal, et menacent de nous pendre;—mais il nous faut, nous autres, commencer — par Pierre de Berthier, évêque de Montauban.

S. LEOTARD

[1] Ne faudrait-il pas lire: *Nous bolou mal*, nous veulent mal?

[2] Cette inscription nous a été conservée par Perrin, chanoine du Chapitre cathédral de Montauban, auteur d'une histoire manuscrite de cette ville. MM. l'abbé Marcellin et G. Ruck l'ont ajoutée à la pag. 353 de t. II de leur édit. de l'*Histoire de Montauban* par Le Bret, à qui nous empruntons une partie des détails ci-dessus.

LETTRES A GRÉGOIRE
SUR LES PATOIS DE FRANCE

(Suite du Mémoire adressé à Grégoire par les Amis de la Constitution de Carcassonne [1])

APPENDICE [2]

1° *Liste des proverbes et des dictons les plus usités dans cette contrée.*

A cadun le siu n'es pas trop.
A boun amassaire, boun escampaire.
Aco s'accordo coumo le *Magnificat* a Matinos.
A fauto de biau, on fa laura l'ase.
Al joc et al bi, l'home se fa couqui.
A paraulos lourdos, aureillos sourdos.
Apres tres jours, l'on s'ennuyo de fenno, d'hoste et de plèjo.

[1] La copie adressée à Grégoire est pleine de fautes, et les apostrophes comme les accents ne s'y trouvent presque jamais MM. Roque-Ferrier et Achille Mir ont bien voulu se charger de corriger celles de ces fautes qu'il n'y avait pas intérêt à conserver. Toutes les fois qu'il y a eu doute, le manuscrit de 1790 a fait autorité.

[2] Le dialecte carcassonnais, qui règne généralement dans les pièces qui suivent, a pour limite, vers l'est, une ligne irrégulière qui, partant de Durban, vers la source de l'Orbieu, se dirige vers Lézignan, et de là au nord-ouest sur Marseillette, Peyriac-Minervois, le Mas-Cabardès, jusqu'au département du Tarn, qui a son idiome particulier.

Ce dialecte est parlé dans tout l'arrondissement de Castelnaudary, dans celui de Limoux, excepté la partie au midi de Quillan ; dans celui de Carcassonne, moins le canton de Peyriac-Minervois ; enfin dans la plus grande partie ouest des cantons de Durban et de Lézignan, appartenant à l'arrondissement de Narbonne.

Les différences principales qui séparent le carcassonnais du narbonnais portent sur les points suivants :

1° L'article et le pronom masculin *le* se dit *lé* et *lés*, à Carcassonne ; *lou* et *lous*, à Narbonne.

2° La deuxième personne plurielle des temps des verbes se termine par *ts* à Carcassonne et par *s* à Narbonne.

Exemple :	*benets,*	*beniots,*	*bendrets,*
et	*benès,*	*benids,*	*bendrés.*

3° La troisième personne singulière du passé défini fait entendre sou-

Bestial joube cal que trepe.
Brama de saumo monto pas al cel.
Cassaire et jougaire nou pot que mal traire.
Coubit de Mounpellé, coubido a l'escaillé.
Dius garde de las biellos barquos et das nouvels capitaines.
En bel souleil estelos nou lusount.
En terro que flaire, nou boutés toun araire.
Entre la daillo et l'oulan, le paysan mor de fam.
Es en fatigo coumo un courdougné que n'a q'uno formo.
Fai mé sieto, yeu te farai tailladou.
Fai joc que duré.
Fenno daurado es lèu counsoulado.
Fenno de bouno mino ba pas pus len que la gallino.
Fenno mudo fousquet jamai batudo.
Fillo que pren se ben.
Fillos que soun a marida, michant troupel a garda.
Fols desirount, sages accampoun.
La rato que n'a qu'un trau es lèu preso.

vent un *c* final à Carcassonne, et surtout vers Toulouse, et un *t* à Narbonne.

Exemple : *benquèc*, *fouguèc* ou *fousquèc*;
et *benguèt*. *fouguèt* ou *fousquèt*.

4° L'*s* finale des articles et des adjectifs se change régulièrement en *i* devant les consonnes douces *b*, *v*, *d*, *z*, *g*, *j*. *l*, *m*, *n*, *r*, dans le narbonnais. A Carcassonne, cette habitude est peu sensible aujourd'hui.

Exemple : *las dens*, *lai dens*;
lous joubes, *loui joubes*,
mas pauros bignos, — *mas pauroi bignos*.

5° La première personne singulière du futur se termine en *è* ouvert, à Carcassonne, et en *èi* à Narbonne.

Exemple : *cantarè*, *bieurè*, *bendrè*,
et *cantarèi*, *bieurèi*, *bendrèi*.

La forme *ai* commence à s'entendre vers Béziers, et règne exclusivement à l'est de cette ville jusqu'en Provence.

Par suite d'influences toulousaines et narbonnaises, les copies envoyées à Grégoire prés entent beaucoup de variantes. En outre de fautes orthographiques nombreuses, on peut y relever aussi certaines formes étrangères aux dialectes du département de l'Aude, par exemple *pau* et *biau*, pour *pòu* et *biòu*; les provençalismes *oustau* pour *oustal*; *vostre*, *victorio*, *viergo*, pour *bostre*, *bictorio*, *bierjo*. L'article *lou* est employé quelquefois pour l'article *le* (V. n° 8 des Documents), etc.

B. Cantagrel.

La plumo et le cant fan couneiche l'aussel.
Le croumpa ensegno le bendre.
Le coust fa souvent perdre le goust.
Luno blanco, journado franquo.
Maire pietadouso fa la fillo rascouso.
Mel en bouco, fel en cor.
N'es pas pourquié qui sous porcs gardo.
Nouplesso sans argen es lum sans oli.
Nou y a millouno benjenço que le mesprex et le silenço.
Patienço laichet brulla soun oustau.
Per les faineant, toutis jours sount festos.
Pertout y a uno lego de mèchant cami.
Presen al fol, present perdut.
Qui a proucès a besoun de tres boursos : uno de patienço, uno d'amits et l'autro d'argen.
Quand la cigalo canto en setembre, nou croumpes toun blad per le rebendre.
Qui demoro jous soun coubert, se re nou gagno, re nou pert.
Qui nou a d'argen en bourso, aje de mel en bouco.
Qui se grato ount y prux fa pas tort en digus.
Qui biura béira.
Rainard, se dorm la matinado, n'a pas la gorjo emplumasado.
Santat sans argen, miejo malautié.
Soun un boun chabal de troumpeto, le bruch me fa pas pau.
Soun nascut al bosc, n'ay pas pau de las bestios.
So qu'es pagat es debembrat.
Terro negro fa boun blad.
Un home de paillo bal may qu'uno fenno d'or.
Un piboul pot pas faire un sauze.
Voulex arresta un fol, cargas y uno fenno al col.[1]

2° *Liste des instruments aratoires qui s'éloignent le plus du français*

L'aichado, la bêche.
L'araire, la charrue.
Le bigos, le hoyau.
L'estebo, le mancheron de la charrue.
La daillo, la faux.
Le dental, le sep de la charrue.
Le foussou, une houe.
La faüx, la faucille.
L'oulan ou *taillo-barto*, idem.

[1] Presque tous les proverbes ci-dessus se retrouvent — bien plus complets de pensée et de rime — dans les recueils de Voltoire, de la *Bugado*, de l'abbé Daignan du Sendat et de Sauvages, formés tous les quatre avant la fin du XVIIIe siècle. Aucun recueil spécial n'existe encore pour le Carcassonnais (Alph. Roque-Ferrier.)

Poudadou, la serpette.
La *pigasso*, la hache.
Le *pigassou*, le hacheron.
La *reillo*, le soc de la charrue.
Le *toucadou*, l'aiguillon du laboureur.
Le *bourbousset*, la curelle de l'aiguillon.
Le *coutel*, le curoir de la charrue.

3° *Noms de plantes qui s'éloignent le plus du français*

Agrelo, *agradelo* ou *bineto*, l'oseille.
Agram, chiendent.
Apit, celeri.
Caulet, choux.
Jalbert, persil.
Jalbertasso, ciguë.
Rousellos, koklicot (*sic*).
Bizet, cep de vigne.
Cebo, oignon,
Rousounabrex, herbe de patience.
Girgoulo, champignon.
Pastenago, carotte.
Herbo dal bent, pariétaire.
Herbo de Nostro-Damo, jusquiame.
Brisau, bouillon blanc.
Panicâut, chardon volant.
Escalioffo, chardon aux ânes.
Fabols, haricots.
Herbo dal mal foundomen, germandrée.
Mourtairol, mercuriale.
Creisiloux, cresson d'eau.
Auriolos, calcitrape.
Laitissou, laiteron.
Mourriloux, mouron.
Salbio, sauge.
Cesseroux, pois chiche.
Sibado, avoine.
Gieusets, absinthe.
Saüc, sureau.
Carabeno, roseau.
Majouffo, fraise.
Piboul, peuplier.
Sausé, saule.
Auberginos, melongène.
Pubrinos, corail de jardin,
Frigoulo, thym.
Arripounchou, riponce (*sic*).
Sannouso, prêle.
Proubenquo, pervenche.
Falguiero, fougère.
Bledo, la poirée.
Trentanel, bois gentil.
Garric, le chêne vert.
Fraiché, frêne.
Biullé, giroflée.
Floureto, violette.
Pressec, pêche qui quitte le noyau.
Ginouflado, petit œillet.
Margarideto, la pâquerette.
Fraissineto, la pimprenelle.
Casse, chêne blanc.
Espic, lavande.
Cerbo, corme.
Aragnou, prunelle de buisson.
Barlas, hallier.
Salisso, osier.
Bim, scion ou jet d'osier.
Plantaigé, le plantain à large feuille.
Gaffarot, le glouteron.
Clareto, grande éclaire.

4° Traductiu dal De profondis

Ausés, moun Dius, dal foun de ma bassessó.
Ausés ma boix que s'elebo bers bous ;
A bous, moun Dius, ma pregario s'adresso ;
Escoutats-lo, bous que siats pietadous.

— Cal tendra bou daban bostro presenço,
S'abés egard a nostro iniquitat ?
Bostro bountat fa touto ma deffenso
E bostro le me rend assegurat.

— Ço qu'elo dis rend moun amo seguro ;
En bous, moun Dius, soun espoir es foundat ;
Neit et mati, e tant que le joun duro,
En bous, Seignur, Israel a esperat.

— Bostro bountat dreit al bounheur nous meno :
Per vostre amour, cresen d'estre salbats ;
Delibrats dounc Israel de la peino
Qu'a meritat per sas iniquitats.

— Ajats pietat d'aquelos pauros amos.
Accourdats-lour le repaus eternel ;
Fasez, moun Dius, qu'aprés tantos de larmos,
Poscoun joui de la clartat dal cel.

5° Nous

Aquesto neit a perdut la coustumo
De masquara so qu'el jour enlusits :
Le cel es clar, s'y bets pas uno brumo.
Et sous frédous de pertout soun ausits.

La musiquo célesto
Fa tinda cent nouels :
A neit semblo la festo
De toutis les Angels :
Jouguen de nostré resto ;
Alerto, pastourels.

Dejouts l'abric d'uno espesso flassado,
Les pastourels de Bethlém arruats
N'avion pas fayt encaro uno beccado
Qu'al gran mourmoul se soun entresounats.

La bello neit séreno,
Sa disoun les pastous ;
Quuno joyo semeno
Per aquestis cantous :
Semblo que la cirèno
Allégro sous frédous.

O sé sacrat ! O dibinos manétos
Qu'abéts sarrat un aujol al troussél ;
Per tout pays poudets fairé embejetos
Dal Toustounet, de toutis le pus bél.

Ay le janti mainatgé !
Es dous coumo un agnél ;
Bes petit a soun atgé :
Coussi pot un troussél
Estroup'aquel mainatge
Qu'és pus grand que le cél ?

Le Toustounet qu'a per mayr' uno fillo,
Sans quitt'al cél dins soun sé ne dessen ,
L'anjo coubés de beire sa jassillo,
Ben fa la cour à l'hurouso Jasen.

Mestré de la victorio,
Al bras d'aquél Jagan,
Ben laissa per mémorio,
Al petit coum'al gran,
Qu'on n'aura pas sa glorio
Si l'on nou ben effan.

Bey, en despit dal luquet de la guerro,
Un Médeci casso le berinas
Qu'escampillec dessus touto la terro
Aquel Serpen que n'es qu'un malfaras

La biello mourdiduro
Dal boussi berinous
Fa que l'Effan enduro
Lés bens et las fréjous,
Per gueri la naturo
De sas propos doulous [1].

[1] Ce noël se trouve dans un recueil sans nom d'auteur, imprimé à Carcassonne, chez Polère, Teissié et Chartrand, imprimeurs du département, an 1787, in-12, qui nous a été gracieusement communiqué par M Milhet, organiste de St-Nazaire (cité de Carcassonne). Les quatrains se

6° *Noué* [1]

Dal se de la Viergo Mario,
Aneit le Sauvur es nascut :
La proufessio es accoumplido,
Dius termino nostre salut.
Ploures pas pus, mourtel cou-
pable,
Dius es bengut te racheta.
Per aco fa, dins un estable,
El a boulgut s'humilia. (*Bis.*)

Satan es bei dins las alarmos,
En besen qu'el a tout perdut,
Que qual que metto à bas las armos
Et fasco plaço al ben bengut.
N'as fait que tropos de victimos,
Dins le tems que tu as regnat;
Bai-t'en, cruel, dins les abimos
En punitiu de toun pecat.

7° *Cantico sur la retraito*

Benès, peccadous,
A nostro retraito
Gousta las douçous
D'uno pax parfaito ;
Aqui Dius bous parlara,
bostre cor cambiara.

Tranquille sejour,
Aimablo retraito,
Aici cado jour,
Sans estré distraito,
Uno amo, per le Seignou,
Sentis creisse sa ferbou.

Tout plé de bountat,
Jesus bous appèllo ;
Cessas d'estre ingrat,
Moustras bous fidèllo ;
Un Dius tout remplit d'appas,
Pot-el nou bous charma pas?

Per pla proufita
Das sants exercicis,
Bous cal tout quitta,
Le mounde et sous bicis ;
Abé l'esprit recueillit
E bostre cor tout countrit.

Millo et millo fes,
Bostro amo infidelo
A sas santos les
Se moustret rebello ;
Bostre regret, peccadous,
Bei deu calma soun courrous.

Moundé seductur,
Brisi tas cadenos;
Len de bous, Saubur,
Nou y a que de penos ;
Qu'un plasé de bous servi!
You n'ay pas d'autre desi.

chantent sur l'air des *Folies d'Espagne*, et les strophes de six vers qui s'intercalent ent e chaque quatrain sur celui de *Adisiats, Janeto*. (Achille Mir.)

[1] Retrouvé, sans nom d'auteur, dans le recueil de noëls communiqué par M. Milhet. Il appartient à l'année 1785 et a été imprimé par Polère, Teissié et Chartrand. L'air est indiqué : *San Gimer ero un hounest home*. (Achille Mir.)

8° *Cantiquo*

O ma douço esperenço,
Jesus crucifiat,
Beni en bostro presenço
Per ploura moun peccat:
Dounats m'en tant d'hourrou
Qu'en mourio de doulou.

Ah! quant pensi en you mèmo,
O Dius de moun salut!
A la bountat extrèmo
Dount m'abés prebengut,
Pourrio nou senti pas
L'hourrou de mous peccats?

Ma bido criminello
N'ouffrits res que d'affroux:
Un corps toujoun rebello
Et tournat contro bous.
Helas! Dius de bountat,
Coussi bous ay tratat!

M'abés dounat la bido:
Sans vous nou sario res;
M'abés l'amo enrichido
De millo et millo bes.
Et you, et you, ingrat,
You bous ai ouffensat.

Dins le sé de Mario,
Bous siots aneantit;
De bostro santo houstio
Cent cops m'abés nourrit.
Et you, et you, ingrat,
You bous ai ouffensat.

Per you, dins un estable,
Sur [1] le fe ès nascut;
Aici-bas miserable
Per you abets biscut.
Et you, et you, ingrat,
You bous ai ouffensat.

O quuno ingratitudo
Qu'ayo you maltratat,
Sans cap de retengudo,
Aquel Dius de bountat!
Ah! quant y pensi pla,
N'y a per me desoula.

Aquo's dounc la manièro
Dount you ai respoundut
A l'amour qu'aquel pèro
Per you abio agut.
Hélas! ingrat, hélas!
Coussi nou mouri pas!

Perque, Dius, tout aimable,
M'abets-bous tant aimat?
You sario mens coupable
Se m'abiots men dounat;
Les trets de bostre amour
M'accablou de doulour.

Ah! moun amo es perçado
D'uno bibo doulou:
Ma counduito passado
Me fa fremi d'hourrou.
Ajats, ajats pietat,
Moun Dius, de moun estat.

Ma doulou es estremo,
Rougissi, soun counfus;
Ai hourrou de you memo;
Mori, noun podi pus.
O Jesus! moun amour,
Soulatjax ma doulour.

[1] Presque toutes les copies envoyées à Grégoire donnent *sur*. D'après un renseignement qui m'est transmis par M. A Mir, *sus* est cependant la forme carcassonnaise.

N'agaches pas l'ouffenso
Ny moun indignitat ;
Touto ma counfiençe
Es en bostro bountat.
Mori de contritiu,
Ajats-ne compassiu.

De bostro santo facio
Nou me rejettets [1] pas ;
Accourdats-me la gracio,
Perdounats mous peccats.
Perdou, moun Dius, perdou
A un grand peccadou.

Moun Diu, misericordo
A un grand peccadou ;
Se bostro amour m'accordo
La gracio et le perdou.
Jamai, tant que biursi,
Nou bous ouffensarai.

Nou, jamais de ma bido !
Nou bous ouffensarei.
O bountat infinido!
Toujoun bous aimarei.
Ah ! millo cops mouri,
Peleu que bous trahi !

O moun Dius ! o moun Paire!
Laissats-bous apaisa;
Se cal bous satisfaire.
You soun prest à tout faire.
Mes que podi, you, fa
Que gemi et ploura ?

Lous plours soun moun partatge,
Toujour you plourarai;
A touto houro, a tout atge,
Das plours me nouirirai.
Aquo's fait, dins lous plours
Boli fini mous jours [2].

[1] Ms : *rejette pas*, ce qui doit être une erreur du copiste.

[2] La pièce que l'on vient de lire rentre dans cette catégorie de cantiques que les diocèses du midi de la France s'empruntaient mutuellement et modifiaient à leur gré aux deux derniers siècles. Dans un imprimé toulousain de la seconde moitié du XVIIe : *Manière de faire saintement le pèlerinage de Notre-Dame de Protection ou de Tudet*, compris par M. Frix-Tailhade dans le tome II des *Poésies gasconnes* qu'il a rééditées en 1869, on lit un cantique dont les strophes I, VI et IX, sont les mêmes que les strophes I, V et XIV, du cantique envoyé à Grégoire.

I. Jutge de ma consciençe,
Jesus crucificat,
Dounats-me repentencio
Per plours moun pecat :
Que moun cor pecadou
Se horre de doulou ! (*bis*)

VI. Dins le se de Mario
Bous bous éts incarnat.
Deguens la santo Oustio
Tout biu bous éts dounat,
Per qu'él trattat atau
Un Diu tant liberau !

IX. Moun Diu ! mi-ericordo
A moun cor pecadou :
Si boste amour m'acordo
La pax é lou perdou,
Jamés, tant que biuré,
Nou bous aufensaré.

(*Poésies gasconnes*, *t.* II, p. 278 et suiv.)

(Alph. Roque-Ferrier.)

9° *Lé Moulinismé deboundat*[1]

(Poëme de Mouseu Samary[2])

Les Jesuistos nou soun pas morts :
Fan per naut et per bas raja le moulinisme ;
Et pr'aqui se cresoun prou forts
Per destruire le jansenisme.
N'y a un surtout a Mountreal
Que bol cambia touto la bilo ;
S'escalfo calque cop la bilo
Per gueri les gens d'aquel mal.
Mais sous travals sount inutilles ;
El nou trovo que d'imbecilles,
Per le creire et per escouta
Las cansous que lour bol canta....

Ba perdrent pas d'al nas, se ba perden de bisto,
Ço que nostre pero jesuisto
Ambe sous assessous a fait al bel goujat
Counescut jous le noum de Farabosc Buairi,
Qu'es le cousi d'un autre qu'es noutari.
Certos, le tour es pla jougat.
— Bite, fermax le nas, prenex las tabatieros,
Et, doubrissen les els, gagnax per las carrieros.
Cresi qu'atal ba fa toujour Pradel,
Ancien ritou, mais prebendat nouvel,
Que se repend et fa la mino
D'abe pel bren cambiado la farino.
Nou, ledit reberand, ny Damiel, ny Marti,

[1] Les coupures ont été faites par les *Amis de la Constitution*, qui trouvaient sans doute que le poëte avait par trop « ravalé le langage des dieux. »

[2] L'abbé Samary, curé de Lagrasse et ensuite curé-archiprêtre de la cathédrale de Saint-Nazaire (cité de Carcassonne), poëte très remarquable; il fut envoyé aux États généraux en 1789 et mourut le 16 brumaire, an XII, à l'âge de soixante-douze ans. Malgré bien des recherches, je n'ai pu retrouver cette pièce, qu'il eût été intéressant de compléter. M. Cros, grand-vicaire de la cathédrale Saint-Michel, à Carcassonne, m'a communiqué le *Retour de la Procession générale de la ville de Lagrasse*, noël français-languedocien où les pénitents, les capucins et le curé, jouent tour à tour leur rôle. Il a été imprimé à Carcassonne par Coignet, imprimeur du Roi, en 1765. (Achille Mir.)

N'abion pas dounc pouscut encaro couberti
Farabosc, que pla fa le douctou jansenisto.
Coumo goustabo pas las rasous dal jesuisto,
A goustat et sentit de la bouco et dal nas
Las rasous qu'i lachec, disoun, d'un pauc pus bas.
Teni le fait d'un petit noubelisto ;
S'y portoun pas de plats, ne quisto.
Recouneschaix al segur
Qu'es Rencoulo le rapourteur :

— Per rependre millou le chuc de sa douctrino,
Per n'infecta l'airé de Mountreal,
Tout le partit, de la pus fino,
Abio glaufit soun arsenal.
Aqui cadun beigno descarga sa bentresco,
Jamai din cap de buc nou y agut tant de bresquo.
.....
Cepandant las bapoùs de l'esprit moulinien
Qu'eroun dins la prisou, n'anaboun pas pus lèn.
L'esprit boulguet sourti, qualguec y faire plaço ;
Car el ne bol touchour a las gens que tracasso,
Mes nou poudio s'arrapa sur digus.
Laichabo tout le mounde estaire,
Tant qu'ero dedins le coumu.
Y caldra dounc fa prene l'aire,
Beire le jour, per s'empara
Dal prumier que s'atrapara.
Aco's dit. Tout d'un cop en rafisen la mino,
Les calex propromen adousilloun la tino ;
Rajo que rajara. La merdo dins un trauc
Qu'an crusat al daban de l'oustal dal bicaire,
Al nibel de pel sol se remplix paouc à paouc :
Resto pas un [1] estroun dins le susdit armari.....

N'y a prou, mes rebengan a nostre prebendat.
Brillant coumo'l souleil, s'ero deja lebat
Per fa bese sa bello cambo
Joux sa nobo raubo de crambo
Qu'estrenabo dins aquel jour ;
Boulguet pel besinat ana fa qualque tour [2].

[1] Le ms. porte, probablement par erreur : *Resto pas un soul estroun*, ce qui détruit le vers.

[2] Le ms. donne un vers de seize pieds :

May aquel jour boulguet pèl besinat ana fa qualque tour.

Deja parex desus la porto,
Se passejo daban l'oustal [1] ;
La raubo de crambo que porto
Y demoro pas brico mal :
Es faito d'uno bello 'stofo
Qu'an fabricado al Port-Rouyal.
Sus soun couchi abio jettat sa coffo,
Adounisat sense capel,
Portabo dins la ma Kenel (*Quesnel*).

Le cap naut, la demarcho fiero,
S'emba, sauto le rec, traverso la carriero,
Et, sur le bord dal trauc fatal,
Abanço l' pas, s'y fout cambal ;
En toumban dins le gourg, qu'ero comblat de paillo,
La merdo en reffouffan resquito a la muraillo.....

N'a jusquos a la jaroutiero [2];
Que disi, jou, jusquos al col [3] ;
Dintro jusquos al gargaillol [4].
De la tastà pourtant n'aurio pas cap d'embejo ;
Y tampos els aquel moustet ;
Sarro les pots et n'a pas set,
Et qu'inutilomen per ne sourti trepejo.....

Tendre coumo uno berdoulaigo,
Ribièro ben alabex a passa ;
Nou cregax pas que le bengo laba :
Es uno ribiero sans aigo.
S'arresto en le besen dins le trauc tout de mours
Et rix en l'entendent y demanda secours,
Y dix : Que fas aqui, Guillaumes?
M'en bau te dire les set saumes.
Le patient apertout s'agaffo coumo un croc
Per y bailla la clau ; el la pren ambe un broc,
Doubrix l'oustal, crido; sa mero,
Cour, bolo.... bex quuno coulero!
A deja pes estrouns recouuescut soun fil,
Mes noun pas sa raubo de crambo ;
Y soueto que s'ages peleu coupat la cambo.
Y serco sur aco guirguil ;

[1] Le ms. porte : *Daban soun oustal.*
[2] Le ms. porte : *N'a deja jusquos*, ce qui détruit le vers
[3] Le ms. porte : *N'a jusquos* (même observation).
[4] Le ms. porte : *Y dintro* (même observation).

Daban le mounde fa tapache,
A la furou pintado sul bisache.

Caillats a boulgut faire à sa raubo un estuch,
Es touto flous et touto perfumado,
Tant soulomen sa coulou s'es cambiado :
Y a pas aqui per faire tant de bruch.
Tirax-le bitomen ; preparax la cournudo,
Le salsoun ; dins l'aigo sagouludo.....
Debotos, courrisses, sur vostre directou
Fasex plabineja las aigos de sentou.
Ajax-ne coumpassiou ; mes que pla vous soubengo
Qu'aco's aro que cal bailla les cops de lengo.
Nou cregax pas praco que l'ajoun counfoundut,
Tant soulomen l'alé y put.....

Le besi, Farabosc, de glorio courounat,
En meme tens que n'es de merdo embernisat,
Le partit l'a seguit coumo un goue a la pisto,
Mes n'as pas ferlupat soun esprit moulinisto,
Et ne portos, sur tu les trais d'un boun souldat.
Y a dounc pas pus de moulinismo.
Les jesuistos l'an tout cagat,
Et Farabosc l'a tout crachat.....

10. *Le Printems* (cansou)

Beni, Claris, sur la pelouso,
Pausa toun froun sur mous genous;
Beni, que ma bouco amourouso
Coubro la tiuno de poutous.

La nèu se foun sus las mountagnos.
L'auta soufflo mens bibomen;
L'abril graciuso las campagnos,
Et le cel parech pus seren.

Deja la timido biuleto
Espelis dejous le bartas
Et, dins le prat, la campaneto
Lebo sous esquillous daurax.

Dins le bosc le passerat piulo,
Entend l'amouroux roussignol,
Quillat abal dejoux un biulo,
Enfla soun plaintif gargaillol.

Le pastourel sus sa musetto
Canto sous transports amouroux.
Et la pastourello en cacheto
Ben per escouta sas cansous.

Agos pietat de ma souffrenço,
Courrix.. mourissi a cado instent,
Per calma moun impatienço,
Fai m'ausi ta boix en benen.

Te beirei beni dins la plano,
Me sercaras d'un el inquiet;
Amagat darnier un platano,
Rirai de toun chagrin secret.

11° *Cansou.*

Soun un aussel de passatge,
Qu'ai roudat de tout coustat;
Soun estat toujour voulatge,
Mais per tu m'eri fixat.
Le prumier jour que te bejeri,
Mai de millo cops jureri
Que quand nou n'aurio de retour
Bouldrio t'aima per toujour.

Sio coustenço, sio fadeso,
Boli roumpre mous sermens;
La resoulutiu qu'ai preso
Nou pot dura pus loungtems.
Tu me disios que tu m'aimabos
Tu ba disios et te trufabos,
Aro que jeu n'ay bist l'abus.
Certos, t'aimarai pas pus

As tout ço que cal per plaire,
Sans counsulta le miral [1]...

12° *Cansou*

L'autre mati, sur le gasou,
Entrebejeri Catineto
Que courdurabo ambe attentiou
Le courdou de soun coutillou;
Pres d'un bouichou, alpres de la [filleto,
Le galan s'ero rescoundut [2].
.....
Profitax d'aquesto lixou,
Filletos qu'abes un fringaire:
Le pus sage es pas le millou;
Coumo que sio, fugissès-lou.

Le prumio jour, ben dire soun [peccaire
D'un air timide et languissent;
Mais pey apres, ardit, entrepre- [nent,
En may ne fa, may ne bol faire.

Boulex resista, hélas [3]!
Hélas ! abes bel fa [4],
Le courdou peto, et le rusat coum [paire
S'empresso pas a le nousa.

13° *Rimo.*

A! cruelo destinado !
Malheuroux ebenomen,
Quand ajeri la pensado
De quitta le regimen
Per rejoindre ma patrio,
Per estre dins le tourmen.
Tout le mounde es en furio,
Guillalmo, que debendren?

G — Per que batre la pabano,
Moustre ple d'iniquitat,
Dins touto la Barbocano,
Sio Tribalo [5], sio Ciutat ?
Sabes que dins le campestre,
Despei pauc, t'an pla palpat.
Cresios pas de trouba mestre :
Mais, certos, t'an pla atrapat.

[1] Le reste de la chanson n'a pas été transcrit ; elle devait avoir encore deux strophes, si l'on en juge par l'espace laissé en blanc.

[2] Le ms. donne *Alc galant*, ce qui ne présente aucun sens.

[3], [4] Vers irréguliers et probablement mal copiés.

[5] Grand faubourg au pied de la cité de Carcassonne.

—Te juri sur ma counsiençó
Que n'ai pas fait res de mal,
Mais que bos? Prengan patiençó,
Moun sort sario pus fatal.
Si passoun le badinatge,
T'aboué sinceromen
Qui saran per le doumatge
Peleu, yeu, perdro le sen.

G — Pourbu que la pocho tinde,
L'on pot mettre dins de pots
Qualquos aucos, qualquo guinde,
Per millou dire en dous mots,
D'ount as agut, y'a pas gaire,
Les dous qu'éroun a la sal?
Las gens parloun pas en l'aire.
Nous dounoun fosso baral.

— Y a pas mai d'uno mesado,
En m'enanant passeja
Tout soulet l'apredinnado
Sul cami de Palaja [1],
Rencountreri sus mous passes
Uno rengado de piots;
Causisgairi les pus graces,
En pagant coumo diriots.

La neit demoura deforo!
Qual estre sans jujomen.
Animal, bestio, peccoro,
Digos, ount abios le sen?
Ageres l'affrount, l'audaço,
D'ana tusca chès Ourmet:
Saurion pas ço que se passo,
S'eres salle, s'eres net.

—Ai'gut tort, yeu, ba coullessi,
De dintra dins soun oustal:
Coussi boullos que faguessi
Per neteja coumo cal
L'habit et la redingoto?
Per tout eri fanguejat;
Jusquos a la mateloto,
De per tout eri sullat.

G — Tu pensabes que la ruso
Chès Ourmet fagues'effet,
Dins uno crambo recluso
Me negos toujours l'effet.
Per menti, ne balles millo.
Coussi dire qu'as soupat
Aquel ser dedins la bilo
Que la gardo t'a palpat?

—Cresio de coubri ma fauto
En deguisan la bertat.
Le cop qu'abios sur la gauto
M'abio tout descouncertat.
Les garçous de la boutigo
Et lour mestre, de councert
Soun les auteurs de la ligo
Qu'ant tout mes al descoubert.

G—Les mestres en chirurgio
Soun fort escandalisats;
Dins l'art d'ostiologio,
Fort souben an reprimat
Tous semblables qu'on atrapo,
S'estre tant mal coumpourtat [2],
Plino, Galien, Esculapo,
En prouscrit m'an coundamnat.

(A suivre.)

[1] Petit village du canton de Carcassonne.

[2] Vers peu compréhensible et probablement mal copié.

UNE LETTRE INÉDITE EN VERS

DE L'ABBÉ NÉRIE

Le premier chapitre de mon *Essai sur l'histoire littéraire des patois du midi de la France au XVIIIe siècle*, qui vient de paraître dans la *Revue pour l'étude des langues romanes*, a été consacré en entier à une pléiade d'abbés poëtes ayant su charmer leurs loisirs par la culture de la poésie patoise. C'est à ce groupe que se rattachent encore quelques ecclésiastiques qui, venus après ceux-ci, nous ont légué d'agréables petits vers, composés également dans les idiomes du Midi.

Je place parmi eux l'abbé Antoine Nérie, né à Saint-Couat-Rive-d'Aude, le 4 décembre 1745, mort curé d'Alzonne, le 2 février 1824[1]. Ce qu'il dit du général Donnadieu et de Mina, dans sa lettre à l'abbé Courbesi, me fait rapporter la date de cette composition à l'année 1823, pendant laquelle eut lieu la campagne d'Espagne. L'abbé Nérie avait donc soixante-douze ans lorsqu'il adressa au jeune vicaire de St-Paul de Narbonne cette épître familière, dans laquelle il semble s'être complu à développer le thème contracté dans ces deux vers de Boileau :

> Mais de tous les mortels, grâce aux dévotes âmes,
> Nul n'est si bien soigné qu'un directeur de femmes[2].

Je ne pense pas trop exagérer le mérite de ce badinage en disant qu'il place le bon curé d'Alzonne tout auprès des éminents prieurs Claude Peyrot et Favre, en faisant ressortir, mieux que ne pouvaient le faire ses estimables *Chants d'Église*[3], son gracieux talent poétique[4].

Dr NOULET.

[1] Il était fils de J. Nérie, chirurgien, et de Marguerite Monceret, d'après M. de Labouisse-Rochefort. (*Préface de poésies languedociennes*, 1844, pag. 3.)

[2] Satire X.

[3] *Recueil de divers chants d'église en vers patois.* — Ce livre contient les hymnes de l'Église traduites en languedocien. Il a eu quatre éditions ; la dernière, parue après la mort de l'auteur, en 1827

[4] Je dois la copie de cette lettre à feu M. Daveau, auteur de *las Poésios bariados*. Carcassonne, 1841, in-8°.

LETTRO DÉ MOUSSU NÉRIO, RITOU D'ALZOUNO,

Adressado à Moussu Courbesi, bicari de Sant-Paul, à Narbouno, per l'intermédiari de Moussu Rous, marchand coulpourtur.

Aïchi lé brabé Moussu Rous
Que passejo sas marchandisos,
En séménan fosso camisos,
Lanços, sarro-caps, moucadous,
Per recoulta dé papierous.
Proufitareï de soun passatché
Per bous diré, Moussu l'abat,
Dins nostré jargou dé bilatché,
Sans emplouya las fourmulos d'usatché,
Qué bous souëti bounhur, lounguo bido, santat.
Per abouri moun souët, mangés pas dé candelos ;
Seloun les médécis, las beillos soun cruelos,
La glorio n'es q'uno illusiou ;
Cal pas préné rés trop al biou.
Estacats-bous à las débotos :
Aquos bostré milhou partit :
Aquél trabal porto soun fruit ;
D'aqui bendran bounos coumpotos,
Counfituros, souëns empréssats,
Qué méritoun d'estre croumpats
Per un bricou dé coumplasenço.
Quand sarex al parlouër, brusquex pas l'aoudienço :
Fémelos aïmoun lé caquet,
Aquo fa pas mal al buffet.
En benen de Sant-Paul, per mangea la salado,
Troubarex uno marmelado
Qué bous adoucira 'l gouzié ;
Sanço counta qualqué panié
D'aquélos prunos tant présados,
Dé pechos d'Illo pla flourados,
Bengudos la neït pé'l courié ;
Courbési, l'aïmablé mestié !
Daïchats as biels dé l'escouado,

A Darboun, Joubert et Bourgado,
De trouna countro ' s pecadous ;
Direx un mot, sé cal, mais maïnachesats-lous.
Atal, tranquillomen, menarex bostro barquo,
Jusquos al moumen qué la Parquo,
Un jour que sara pas d'humou,
Bendra coupa lé fial dé bostro bido,
Et qué d'un saout dé la troupo bénido
Anex groussi le mountaïrou.
A nostres Majourals daïchats la poulitiquo,
Les affas aniran coumo pouïran ana :
Qué nous enjaoutan qué Mina
Morio dé fiebré ou dé couliquo ;
Qué Dounadiou lé fasquo prisounié
Ou qué toumbé rambat d'un esclat dé mourtié?
Aquos pas briquo nostre affairé,
Tampis per él, daichen lé faire ;
Se mal ï'arribo, b'a cerquat.
Yeou bouli pla que s'en sourtisquo,
Entenden-nous, mais qué sé counbertisquo,
Ou sinou qué tengo butat.
Coussi qu'ané, toujour librat-bous à cor-joyo ;
Daïchats diré 's papiés, bous troublex pas jamaï ;
Biouréx qualqué lustré dé maï,
Sé sabex prene 'l tens coumo Dious bous l'emboyo.
Mais aqui gna prou, finisquen :
S'en dizio maï, créyots qué perdi lé boun sen ;
Cependant n'eï boulgut que riré ;
Aoutant s'en enporto lé ben.
Se cal fini seriousomen,
Moussu l'abat, n'ei qu'a bous diré
Que bous aïmi sinceromen.
Gardax-mé per rémerciomen,
Sé jamaï tourni bes Narbouno,
Qualqué gourmandiso pla bouno,
Et cap à cap la friparen.
Bounjour, brabé Moussu, sans aoutre coumplimen.

LI DOS FEMO [1]

Ero casto, e jamai pèr si dóuci caresso
Creseguè d'atuba la carnalo cremour.
Per elo ère un enfant; la cresiéu ma mestresso!
Mai jamai s'avisè, paure! de moun amour.

Alor, pèr lou couvènt, lou bon Diéu me l'a presso.
L'ai plus visto dempièi aquéu terrible jour;
Mai de soun souveni m'es douço l'amaresso,
E moun cor trafiga lou gardara toujour!...

L'autro avié chaupina sa bello raubo blanco.
Folo, l'avié 'strassado! e pendoulavo i branco
De l'aubre ounte Satan enfantè lou peca!

Ero bello, superbo!... Eh bèn! acò m'escranco;
E la vido dins iéu sèmblo que se desranco,
Quand pènse que dóu det ai ausa la touca!....

M. Frizet.

Perno, nouvèmbre 1872.

LES DEUX FEMMES

Elle était chaste, et jamais par ses douces caresses — elle ne crut allumer la charnelle ardeur. — Pour elle, j'étais un enfant-je la croyais ma maîtresse! — Mais jamais elle ne s'avisa (mal heureux!) de mon amour.

Alors, pour le couvent, Dieu me la prit. — Je ne l'ai plus vue depuis ce terrible jour. — Mais de son souvenir l'amertume; m'est douce, — et mon cœur transpercé le gardera toujours.

L'autre avait foulé aux pieds sa belle robe blanche. — Folle, elle l'avait déchirée! — et elle pendait aux branches — de l'arbre sur lequel Satan enfanta le péché!

Elle était belle, superbe... Eh bien! cela m'écrase; — et il semble qu'en moi la vie s'arrache, — quand je pense que du doigt j'ai osé la toucher!...

M. Frizet.

Pernes, novembre 1872

[1] Provençal, sous-dialecte d'Avignon et des bords du Rhône.

LI FUEIO NOUVELLO[1]

A TEODOR AUBANEL

O prima vera, gioventu del anno!
Gioventu, prima vera della vita!
(Metastasi.)

Veici lou bèu tèms di fueio nouvello,
Bèu tèms di desir e di pensamen,
Tèms d'ama li bello :
Sus la courbo-dono e la cabridello
La luno clarejo amourousamen.
Veici lou bèu tèms di fueio nouvello,
De la fam d'amour e di pensamen !

Caminen bèn plan dins la valounado,
Parèu pèr parèu, lis iue dins lis iue,
L'amo encadenado !
Nous souciten pas dis ouro sounado ;
Car lou tèms es sol e douço la nieu.
Caminen bèn plan dins la valounado,
Lou fio dins lou cor e la flamo is iue !

Quand auren plus set de vòsti caresso,
Nous assetaren sus vòsti faudau,

LES FEUILLES NOUVELLES

A THÉODORE AUBANEL

O printemps, jeunesse de l'année
Jeunesse, printemps de la vie !
(*Métastase.*)

Voici le beau temps des feuilles nouvelles, — beau temps des désirs et des doux pensers, — temps d'aimer les belles : — sur la *cabridelle* et le narcisse — la lune répand sa clarté avec amour. — Voici le beau temps des feuilles nouvelles, — de la faim d'amour et des douces pensées.

Cheminons bien lentement dans la vallée, — couple par couple, les yeux dans les yeux, — l'âme enchaînée ! — Ne nous soucions pas des heures sonnées, — car le temps est calme et douce la nuit.— Cheminons bien lentement dans la vallée,— le feu dans le cœur et la flamme aux yeux.

Quand nous n'aurons plus soif de vos caresses, — nous nous

[1] Provençal, sous-dialecte d'Avignon et des bords du Rhône.

O nòsti mestresso !
E nous bressarés emé grand tendresso,
En cansounejant sus d'èr fouligaud.
Quand auren plus set de vòsti caresso,
Nous endourmiren sus vòsti fàudàu !

E de-longo ansiñ, pèr noblo inchaiènço,
Viéuren dé poutoun e dé frès pàntai,
En pleno jouvènço !
Metren en bèu vers li mot dé Prouvènço;
E jamai n'auren un autre travai !
E de-longo ansin, pèr noblo inchaiènço,
Viéuren que d'amour e que de pantai.

Mai es court lou tèms di fueio nouvello,
Tèms dis estrambord e di bonur franc,
Tèms di causo bello !
La fueio s'espòusso e l'esprit trampello ;
Sian un pau pouèto à peno à vint an !
Oh ! qu' es court lou tèms di fueio nouvello,
Dis entousiasme e di bonur franc !....

M. Frizet.

A-z-Ais, 21 d'abriéu 1874.

reposerons sur vos tabliers, — ô nos maîtresses ! — Et vous nous bercerez avec grand'tendresse, — tout en *chantonnant* sur des airs joyeux. — Quand nous n'aurons plus soif de vos caresses, — nous nous endormirons sur vos tabliers.

Et toujours ainsi, par noble insouciance, — nous vivrons de baisers et de rêves frais, — en pleine jeunesse ! — Nous mettrons en beaux vers les mots de Provence, — et jamais nous n'aurons un autre travail. — Et toujours ainsi, par noble insouciance, — nous ne vivrons que d'amour et que de rêves.

Mais il est court, le temps des feuilles nouvelles ! — temps des enivrements et des bonheurs sans mélange, — temps des choses belles ! — La feuille tombe en poussière et l'esprit languit : — nous sommes un peu poëtes à peine à vingt ans ! — Oh ! qu'il est court le temps des feuilles nouvelles, — des enthousiasmes et des bonheurs sans mélange !...

M. Frizet.

Aix, 21 avril 1874.

SOUNET

Tis iue clar, azuren, souto ti lòngui ciho,
Soun tant pur que lou cèu se ie miro dedin ;
Evo, en sourtènt di man de Diéu dins lou jardin,
Èro pas mai que tu divino, o blanco filho !

Pèr un soulet regard, pèr la mendro babiho,
Toun sang superbe e viéu cour souto lou satin
De ta pèu roso — autant que la roso au matin ;
Dins lou boumbet redoun toun sen tèn plus sesiho.

Quéti frésqui bouqueto e que rire d'enfant !
D'un poutoun de ti bouco, o vierge, ai set, ai fam !...
— N'a jamai embrassa que si pichòti sorre ;

Pauro e bravo, s'envai à la gàrdi de Diéu !
La jouvo sarié rèino e fado, se poudiéu :
Saup pas, saupra jamai soulamen que l'adore.

Teodor AUBANEL.

SONNET

Tes yeux clairs, azurés, sous tes longs cils, — sont si purs que le ciel se mire dedans ; — Ève, au sortir des mains de Dieu, dans le jardin, — n'était pas plus que toi divine, ô blanche fille !

Pour un seul regard, pour le moindre babil, — ton sang superbe et vif court sous le satin — de ta peau rose autant que la rose matinale ; — dans le corsage rond, ton sein est impatient.

Quelle fraîche bouche et quel sourire d'enfant ! — D'un baiser de tes lèvres, ô vierge ! j'ai soif, j'ai faim !... — Elle n'a jamais embrassé que ses petites sœurs ;

Pauvre et sage, elle s'en va à la garde de Dieu ! — La jeune fille serait reine et fée, si je pouvais : — elle ne sait pas, elle ne saura jamais seulement que je l'adore.

Théodore AUBANEL.

[1] Provençal, sous-dialecte d'Avignon et des bords du Rhône.

UNA VESPRADA[1]

Lou vèspre d'un bèu jour de prima,
M'en retournave dau bouscàs ;
Dau sèrre aviei gandit la cima
En escalant la dralha prima
Que se bigorsa dins l'ermàs.

D'aqui vesiei tout lou terraire,
E la palus e lous estancs,
E las barquetas de pescaire,
Largant la vèla de tout caire,
Couma un vol d'enormes gabians.

Plan-planet lou sourel moulava,
E jouta sous rais d'agalis,
Que tout-escasseta escampava,
La bouscassilha se tenchava
D'oumbra, de poulpre, de rubis.

Vesiei trementi la ramada
A l'alen dau labech tebés,
Ansin qu'una jouina mainada,

UNE SOIRÉE

Le soir d'un beau jour de printemps, — je m'en revenais du grand bois. — De la montagne j'avais atteint la cime, — en gravissant l'étroit chemin — qui se tord dans les garrigues incultes.

De là je voyais tout le terroir, — et les marais et les étangs, — et les petites barques de pêcheur, — déployant la voile de tout côté — comme un vol d'énormes mouettes.

Doucement descendait le soleil ; — sous sa lumière oblique — et qu'il laissait tomber à peine, — le bois touffu se teignait — d'ombre, de pourpre et de rubis.

Je voyais trembler la feuillée — sous l'haleine tiède de la brise de mer, — ainsi qu'une jeune fille — lorsqu'elle entend la voix

[1] Languedocien, sous-dialecte de Montpellier (Lansargues et ses environs).

Quand ausis la vos ben-aimada
Dau jouvent de longa aproumés.

Au broun-broun de la douça aureta,
Au cascarelet cridadis
Dau gril amagat dins l'erbeta,
Au cant galoi de la lauseta,
S'apoundiè lou brousin dau nis.

Entre-tems un bram de rasclausa
S'aubourava de vers-anlai ;
En barroullant de lausa en lausa.
Veniè boumbi contra la bausa
Quilhada a-mount couma un relai.

E baumassa e coumba founsuda
Degaugnavoun lou bram dau gourg,
Couma la manada banuda,
Quand lou tau, de sa vos garruda,
Saluda lou levà dau jour.

Quoura tancat dins la dralheta,
Alenave en granda afeciom
Lou dous perfum de la viaoleta,

bien-aimée — du jeune homme qui lui a été promis il y a longtemps.

Au bruissement du vent si doux, — au cri allègre — du grillon caché dans les basses herbes, — au chant joyeux de l'alouette, — s'ajoutait la rumeur (qui s'échappe) des nids.

Par moments, le grondement d'une écluse — s'élevait de là-bas; — en roulant de roche en roche, — elle venait frapper l'escarpement — perché là-haut comme une corniche.

Et caverne et vallée profonde — contrefaisaient le mugissement du gouffre ; — de même que la troupe à cornes — quand le taureau, de sa forte voix, — salue le lever du jour.

Tantôt arrêté dans le petit chemin, — je respirais avec grand plaisir — le doux parfum de la violette, — belle fleur dont l'odeur seule — fait deviner la retraite cachée.

Tantôt je cheminais sur le coteau ; — moissonnant au milieu des houx — la giroflée sauvage, — qui entr'ouvrait à la fraîcheur — son beau calice sentant le miel.

Bèla flour que l'audour souleta
Fai devignà lou rescoundoun.

Quoura dralhava la coustieira,
Maissounant, entre l'agalous,
La girouflada de grausieira,
Qu'abadalhava à la fresquieira
Soun bèu calice melicous.

Quand una flour ben mai poulida
Que girouflada e jaussemin,
Pus fresca qu'una margarida
Tout-escasseta entre-dourbida,
Espelis dins l'estrech camin.

Era Janeta la lacheira
Que s'en retournava dau cast;
Soun selhounet sus la testieira,
Lou drapet més en bandoulheira,
Au grat dau vent floucant detràs.

Sense fa cas, la jouina filha
Seguis sa vìa en zounzounant.
De-longa à travès la ramilha,
Vesiei flouquejà sa raubilha
Au trelus dau sourel couchant.

Lorsqu'une fleur bien plus belle — que giroflée et jasmin, — plus fraîche qu'une marguerite — à peine ouverte, — apparaît dans l'étroit chemin :

C'était la laitière Jeanne — qui s'en revenait de la bergerie, — son petit seau [1] sur la tête, — le *drapet* [2] mis en sautoir — au gré du vent jouant derrière.

Sans faire cas de rien, la jeune fille — suit sa route en fredonnant; — longtemps à travers les branches, — au rayonnement du soleil couchant, — je vis passer et jouer sa robe.

[1] La *selha* ou *selhounet* est une sorte de vase, soit en bois, soit en fer-blanc, dont on se sert pour traire les brebis.

[2] *Drapet*, pièce d'étoffe de couleur presque toujours sombre, que les femmes des environs de Lansargues portent sur la tête et les épaules pour se garantir du froid ou des grands vents.

De cops vesiei que s'arrestava,
Espinchant, mais de rescoundoun,
Lou pastre qu'aval auboissava
Ce que la jouva zounzounava
En pasturgant soun escachoun.

Despioi bon brieu s'èra avalida
E couma dins un dous pantai,
Me semblava, per l'esclarcida,
Entre-veire sa cara ardida,
Soun bèu desar, soun poulit biais.

Entrament lou jour trascoulava
E l'auba seguissiè plan-plan ;
A bèles pauquets mirgalhava
La nivoulina linja e blava
De vermìa, d'or e de blanc.

Pus de murmur dins la ramada,
La labechada aviè vermat ;
Pus de bresil de cauquilhada,
Ni d'auboi dins la valounada :
Lous pastres venièn d'estremà.

Soulament dins la plana fousca,
Granoulha au rieu e, sus lou pioch,

Parfois je la voyais s'arrêter, — épiant, mais en cachette, — le pâtre qui là-bas, — en promenant son troupeau, — jouait sur le hautbois — ce que la jeune fille fredonnait.

Depuis un moment elle venait de disparaître, — et, comme dans un doux rêve, — à travers la clairière, il me semblait — entrevoir son visage hardi, — son allure aisée, sa jolie tournure.

En même temps le jour disparaissait — et lentement suivait le crépuscule;— petit à petit, il diaprait— de vermillon, d'or et de blanc, — les nues légères et bleues.

Plus de murmure dans les rameaux : — la brise de mer avait cessé ;— plus de gazouillement de cochevis,— ni de haut-bois dans le vallon : — les pâtres venaient d'enfermer (leurs troupeaux).

Seulement, dans la plaine obscure,— grenouille au ruisseau, et,

La chota amourousa que sousca,
E lou roussignòu dins la bousca,
Entounoun lou siaume de nioch.

Mais lou fare de Lespigueta
Regassa soun iol sus la mar ;
Fora sa bauma, la luseta
Aluca sa prima velheta ;
A-mount apareis lou Lugar.

Dor lou levant que s'encoulora,
Despioi que lou jour a falit,
M'acamine d'ailai en fora ;
Couma arribave en ma demora,
La luna veniè d'espeli.

A. Langlada.

sur le pic, — la chouette amoureuse qui gémit — et le rossignol dans le bois, — entonnent le psaume de la nuit.

Mais le phare de Lespiguette — ouvre son œil démesuré sur la mer ; — au dehors de son trou, le ver luisant — allume sa petite lumière ; — là-haut apparaît le *Lugar*.

Du côté du levant, qui se colore — depuis que le jour a cessé, — je m'achemine de suite ; — comme j'arrivais dans ma demeure, la lune venait de se lever.

A. Langlade.

LOU LINOT VIAJAIRE[1]

Un marin qu'anavo dins l'Indo
Aviò pres un linot à bord de soun vaissèl.
Tout lou mane del jour l'aucèl
Bresilhavo ambé sa vouès lindo.
Lou mestre aimavo sas cansous
Qu'i remembravou sa familho;
Tabé n'ero pas paressous
Per li dounà beure e mangilho.

Mai d'un ome aviò mal de mar
Quand, fòlo, l'oundado sautavo;
Mais lou linot res noun crentavo :
E lou marin qu'ero de quart
Tremoulavo sus la duneto,
Qu'ero pas jamai en retard
Per faire ausi sa cansouneto.

Enfin, quand es las de courri
E de fa lou mounto-davalo,
Lou bastiment ven faire escalo

LE LINOT VOYAGEUR

Un marin qui allait dans l'Inde — avait pris un linot à bord de son vaisseau. — Tout le long du jour, l'oiseau — gazouillait avec sa voix claire. — Le maître aimait ses chansons, — qui lui rappelaient sa famille; — aussi il n'était pas paresseux — pour lui donner le boire et le manger.

Plus d'un homme avait le mal de mer — quand, courroucée, la vague bondissait; — mais le linot ne craignait rien, — et, lorsque le marin qui était de quart — tremblait sur la dunette, — il n'était jamais en retard — pour faire entendre sa chanson.

[1] Languedocien, sous-dialecte de Béziers. — Cette fable est détachée du nouveau recueil de poésies que doit prochainement publier l'auteur des *Vesprados de Clairac*.

Dins lou païs del coulibri.
Es ancrat dins uno ribieiro.
La gabio que ten prisounieiro
La bestiolo al mat d'artimoun
Es clavelado.... Elo, d'amount,
Vei dins la campagno, roustido
Per lou soulel de la Flouride,
Un fum de poulits aucelous
Pus pichots qu'uno bouscarido,
Que dins l'èr semblou de carbous.
Que la flambo del rai embraso ;
Diriàs rubis, safir, toupazo,
Qu'ambé d'alos coumo l'aucèl
Volou joust la capo del cièl.

En vegent aquelo aucelilho,
Qu'emberlugo, taloment brilho,
Lou linot es tout estounat.
Ero, avant, fier de sa petrino,
Pintrado en coulou cremesino ;
Amiravo lou serenat,
L'arniè, l'auriol ensafranat....
A soun uel parés pallinouso
Sa petrino ; aqueles aucèls

Enfin, à force de courir — et de monter et de descendre, — le bâtiment vient faire escale — dans le pays qu'habite le colibri. — Il est ancré dans une rivière. — La cage qui retient prisonnière — la petite bête au mât d'artimon — est clouée ; elle, de là-haut, — voit dans la campagne rôtie — par le soleil de la Floride — une nuée de jolis oiseaux — plus petits qu'un bec-fin, — qui, dans l'air, ressemblent à des charbons — que la flamme du soleil embrase. — Vous diriez des rubis, des topazes, des saphirs, — qui, avec des ailes d'oiseau, — volent sous la voûte du ciel.

En voyant ces oiseaux — dont le plumage éblouit, tant il est brillant, — le linot est tout étonné. — Il était auparavant fier de sa poitrine — peinte en couleur cramoisie ; — il admirait le guêpier, — le martin-pêcheur, le loriot couleur de safran.... — A son œil (maintenant) paraît pâle — sa poitrine ; ces oiseaux, qui avant

Qu'avant li semblàvou tant bèls
N'òu plus qu'uno coulou terrouso,
Despèi qu'a vist lous passerats
Argentats e toutes daurats
D'aquelo countrado ufanouso.

Devou, coumo lou roussignol,
Cantà, penso nostro bestieto ;
Mais, per tant qu'estire lou col,
Que dourbigue soun aurelheto,
N'ausis pas res sounque lou soun
De sas alos que fòu voun-voun
Coumo las d'uno tardarasso,
D'un tavot ou d'uno mouscasso.

– Acòs es, segur, de boun toun
De fa coumo aquelo aucelilho,
De la naturo meravilho,
Que jamai dourbis pas lou bec
Per bresilhà, dis l'aucèl nec.
E se bouto dins la cervèlo
De segui la modo nouvèlo
E d'imità lous coulibris.
Atal faguèt : lou bel cantaire
Demourèt mut d'aquel afaire.

lui semblaient si beaux, — n'ont plus qu'une couleur terreuse, — depuis qu'il a vu les oiseaux — argentés et tout dorés — de cette contrée magnifique.

Ils doivent, comme le rossignol, — chanter, pense notre petit animal ; — mais il a beau étirer le cou, — ouvrir sa petite oreille, — il n'entend que le bruissement — de leurs ailes, qui font un bourdonnement — semblable à celui des ailes d'un engoulevent, — d'un taon ou d'une grosse mouche.

Il est certainement de bon ton — de faire comme ces oiseaux, — merveilles de la nature, — qui n'ouvrent jamais le bec — pour gazouiller, dit l'oiseau niais. — Et il se met dans la tête — de suivre la nouvelle mode — et d'imiter les colibris. — Ainsi fit-il, et le beau chanteur — resta muet de cette affaire.

Mai d'un, aiçi coumo à Paris,
Qu'a fach sabi pas quant de viages,
N'a coupiat que lous usages
Lous pus sots de cado païs.
Es que toutos al bosc vivou pas las linotos ;
Dins las vilos se vei fosso testos pichotos.
Aquel autou l'a coumo acò
Que sap per cor Victor Ugo,
E que dins sas rimos bufècos
N'imito jamai que sas dècos.

Aquelo filheto es atal :
Quand arribèt de soun oustal
A Toulouso, la gavachouno
Aviò'n gaubi tout natural ;
Ero aimabloto e galantouno,
E la seguissiòu lous galants.
Per estre restado dous ans
Al servici d'uno coumtesso,
Vol prene sous èrs de noublesso ;
Parlo pas pus que francimand,
Qu'escorjo coumo un Alemand.
Atabé, quand s'es entournado
A soun mas de Canto-Perdris,
De la veire tant empesado,

Plus d'un, ici comme à Paris, — qui a fait je ne sais combien de voyages, — n'a copié que les usages — les plus sots de chaque pays : — c'est que toutes aux bois ne vivent pas les linottes ; — dans les villes, on voit beaucoup de têtes petites. — Cet auteur l'a ainsi faite, — qui sait par cœur Victor Hugo, — et qui, dans ses rimes stériles, — n'imite jamais que ses fautes.

Cette fillette est telle aussi : — quand elle arriva de sa maison — à Toulouse, la petite montagnarde — avait une grâce toute naturelle ; — elle était aimable et gentille — et les amoureux la suivaient. — Pour être restée deux ans — au service d'une comtesse, — elle veut prendre ses airs de noblesse ; — elle ne parle plus que français, — et elle l'écorche plus qu'un Allemand. — Aussi, quand elle est revenue — à son hameau de Chante-Perdrix, — de la voir

Tout lou vesinage n'a ris
E lous galants l'òu fourviado.

Ne poudriò noumà tant e tant
Que, coumo d'aucèls de passage,
Barrulou tout lou loung de l'an
E tornou bestios coumo avant,
Mais pla pus sots, à soun vilage.

Gabriel Azaïs.

aussi empesée — tout le voisinage a ri, — et les galants se sont écartés d'elle.

J'en pourrais nommer je ne sais combien — qui, comme des oiseaux de passage, — roulent (par le monde) tout le long de l'année, — et qui reviennent bêtes comme avant. — mais bien plus sots, à leur village.

Gabriel Azaïs.

A LAURO [1]

Celestialo visioun — anjo ou femno — gisclado
Del frount adoulourit d'un troubaire majour!
De l'eterno Bèutat o frucho benurado!
De l'aubre felibrenc prumiè boutoun en flour!

Antan as espelit dins aquesto encountrado,
Ounte rajo del ciel lou soulel e l'amour,
E sos l'encarnacieu pouetico, adourado,
De nostre apassiounat e resplendent Miechour.

A tu lous cants sacrats, lou triounfle e la *joio!*
As ispirat Petrarco, i douneros la voio
D'enaurà dins soun vers en un mème trelus

Sas dos grandos amours : la Bèutat, la Patrio,
Que lou mounde espantat oublidarà pas pus,
E serés inmourtals, Lauro e tus, Italio!

A LAURE

Céleste vision — ange ou femme — jaillie — du front souffrant d'un grand poëte! — O fruit bienheureux de l'éternelle Beauté! — De l'arbre des félibres premier bouton épanoui!

Autrefois, tu naquis dans ce pays — où coule à flots du ciel le soleil et l'amour, — et tu es l'incarnation poétique, adorée, — de notre Midi passionné et resplendissant.

A toi donc les chants sacrés, le triomphe et les *joies!* — Inspiratrice de Pétrarque, tu lui donnas la volonté — d'élever dans ses vers à la même splendeur

Ses deux grandes amours : la Beauté, la Patrie; — le monde émerveillé ne les oubliera plus, — et vous serez immortels, Laure et toi, Italie!

[1] Ces deux sonnets (en languedocien, sous-dialecte de Béziers et de ses environs) ont été lus à la *felibrejade* de la Barthelasse, le 20 juillet 1874.

A PETRARCO

Cinq cents ans avalits, l'Italio e la Franço,
Unidos dins la pas e dins un mème amour,
Venou per sagelà la pacho d'amistanço
Que dèu estre la le des poples.... quauque jour.

Dins l'antico cieutat papalo, l'alegranço,
Lous cants e l'estrambord de la foulo en rumour,
Saludou toun grand noum, Petrarco ; l'assistanço
Se crei al Capitoli ambé segnous e Court.

N'i a que lou tems i'apound l'oublid ; — a tu, la glorio !
Tous lauriès òu crescut ; lou temple de Memorio
T'alando sous pourtals ; tout es en fernisoun !

Vrai ; — mais a pas sentit, ta caro pallinouso[1],
L'alé suau e fresc de la bouco amourouso
De Lauro, e n'es estado — ai las ! — pas mai qu'un noum !

Frederic Dounadieu.

En Avignoun (La Barthalasso), juliet 1874.

A PÉTRARQUE

Cinq cents ans écoulés, l'Italie et la France,— unies dans la paix et dans un même amour,— viennent ici sceller le pacte d'amitié — qui doit être un jour la loi des peuples.

Dans l'antique cité papale, l'allégresse, — les chants et l'enthousiasme de la foule en rumeur, — saluent ton grand nom, Pétrarque ! L'assistance — se croit au Capitole, au milieu des seigneurs et de la Cour.

Aux uns, le temps apporte l'oubli ; à toi (il ajoute), la gloire ! — Tes lauriers ont grandi : le temple de Mémoire — à deux battants t'ouvre ses portes ; tout ressent le frisson (des grandes choses).

Oui ; — mais elle n'a pas senti, ta face pâlie,— l'haleine suave et fraîche de la bouche amoureuse — de Laure, et elle ne fut pour toi, hélas ! guère plus qu'un nom !

Frédéric Donnadieu.

Avignon (La Barthelasse), juillet 1874.

[1] « Croyez-moi ! s'il est possible, dans une certaine mesure, de simuler » la maladie, on ne couvre pas à volonté son visage d'une pâleur mor- » telle ; et *vous connaissez ma pâleur*, vous savez quel chagrin continu » me dévore ! » (Pétrarque, *Épître IX*, liv. II.)

BIBLIOGRAPHIE

Le Dialecte poitevin au XIIIe siècle

M. Adolf Tobler a rendu compte de cet ouvrage dans le Recueil intitulé *Gottingische gelehrte Anzeigen*, 11 novembre 1874. C'est un article très-travaillé, duquel je dois extraire, pour ceux de nos lecteurs qui ont fait acquisition de mon mémoire, tout ce qu'il leur importe de connaître.

Voici d'abord la liste des erreurs, parfois graves, que M. A. T. a signalées et corrigées.

P. 2, l. 18, de sa [vi]e, *lisez* : de s'a[rm]e. — P. 6, l. 8, *placez* ne *avant* devom. — P. 13, l. 25, *supprimez* de *devant* la poesté. — P. 15, l. 10-12, *lisez* : quar si li cors... si cum ol est dreiz. si ira le cors.. — P. 18, l. 4, quar nostre sire, *lisez* : quant nostre sire. — P. 24, l. 4, qu'autre si, *lisez*: que, si ..; l 5, quar autresi, *lisez* : qu'autresi...; l. 12, il ne fust vertuz, *lisez* : il ne fust vestuz. — P. 26, l. 18, *placez* faire *avant* la feste. — P. 36, l. 10, se puent maumettre, *lisez* : lé (*ou* les), etc.; l. 16, se, *lisez* : le. — P. 58, l. 6, qui furent appelées aucunement, *lizez:* ancienement.— P. 60, l. 5, *et c.* amé, amei, *lisez* : amoi.— Le copiste, qui confond parfois l'*o* et l'*e*, aura lu *ameï*, qu'il aura ensuite écrit, comme il le prononçait, *amé*. — P. l. 74, 1, veit nom, *lisez* : veit l'om. (Il est possible que *n'om* = *l'om* ne fût pas une faute : aujourd'hui, dans les mêmes pays, on dit indifféremment « *on* voit » et « *n'on* voit ».—*Ibid.* l. 3, *effacez* la repentance.— *Ibid.*, l. 14, gèment, *lisez* : geünent.—P. 86, l. 25, enclosures, *lisez* : encloëures. (Il y a bien enclosures dans le ms.). — P. 90, l. 10, *mettez un point après* grant desait lo terz jor; *et* l. 19, *mettez une virgule après* lor enveia, *au lieu d'un point*. (*Desait* = *tristesse*, comme l'observe M. A. T. et non *joie*, comme je l'avais dit dans le Glossaire).— P. 96, l. 22, le ms. donne bien *poisteté*. — P. 97, l. 12, ou par. o[1] escorpion, *lisez* : ou par o. (ovum) escorpion. — P. 111, l. 27, periz, *lisez* : petiz.—P. 141, l. 4, *effacez* pechez. (Le sens de *s'en vos ne remaint* est en effet celui qu'indique M. A. T., *nisi quid impedimenti remanserit in vobis*. — P. 171, l. 16, e tu es iqui seré, *lisez*: e tu es iqui, sire.—P. 186, l. 23, mainz, *lisez* : nienz. — P. 192, l. 26, tantes, *lisez* : tot tens. — P. 197, l. 9, fil au jude, *lisez* : fil au vi (= vif) Dé.—*Ibid.*, l. 46, filz de lo ju, *lisez* : filz De lo vi. — P. 203, l. 3, *lisez* : les festes de l'an, après les festes N. S. E quant.

[1] Le ms. donne bien *par .o. escorpion*

J'accepte aussi l'interprétation que M. A. T. donne de *igneaus* =*proclivis ad celera peccata*, p. 22, l. 25 ; de *s'entraiel* = *se inde trahat*, p. 84, l. 22; de *quore* = *qu'ore* = *qua hora*, p. 108, l. 31 ; de *ruant* = *rugiendo*, p. 216, l. 24.

A cette liste, dressée par M. A T., il faut joindre d'autres erreurs qu'il n'a pas signalées : — P. 92, l. 17, esbahiz, *lisez* : esbaloiz, avec le ms. C'est à M. Chabaneau que je dois cette indication. — P. 23, l. 29, chebrine, *lisez* : chebrune, avec le m. Cf., pour l'authenticité de cette forme, *Podio Cabruno*, *Puy Chabru*, dans le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne-de-Baignes (*passim*), l'espagnol *cabruno* et le portugais *cabrum*. — P. 105, l. 5 : *dozène*, lisez : *dezène*. — P. 210, l. 17, marchanderie, *lisez* : marcheandie (*avec le ms.*).

Voilà pour les corrections qui me paraissent certaines. Passons maintenant à celles que je crois, ou mal fondées, ou douteuses.

P. 12, l. 19, et p, 13, l. 1, la leçon *on ceus* pour *ons ceus* n'est pas « absurde », car la chute de l'*s* pluriellc à la fin de l'article simple ou composé est précisément une des particularités du dialecte poitevin; cf. *lé* = *les*, *dau* *daus*, p. 231. Si M. A.T. avait lu avec plus de soin le passage de la Grammaire où je signale cet « accident » orthographique (*on* = *ons*), il n'aurait pas tranché la question si légèrement. — P. 28, l. 13, M. A. T. observe justement que *offerreit* ne peut venir de *offendre*, mais je ne comprends pas bien la correction qu'il propose « *o ffereit* ». Est-ce pour *o ferreit* = *id faceret*? Dans ce cas, il y aurait une *f* de trop. Peut-être devrait-on conserver l'orthographe du ms. *offerrit*, qu'on dériverait d'une forme *offerir* = * *ob-ferire*, forme dont je ne connais pas d'autre exemple et qui devrait être considérée comme un ἅπαξ λεγόμενον.

P. 50, l. 14, M. A. T. rétablit la préposition *por* devant « prester à usure ». Facile, il est vrai, mais inutile correction, puisque nous retrouvons ailleurs une tournure exactement semblable : — Quar nos avom, ce dit, .l. enemi, c'est li diables, qui nos agaite de jorz e de nuiz, e [*por*] non autre chose faire fors d'agaiter les pecheors e les pecheresses. Il ne nos agaite pas *por* vestir, ne *por* chaucer, ne *por* aveir qu'il nos querre, mai *por* solement l'arme de pecheor (p. 173, l. 22). — E nostre sires s'esteit cochez [por] dormir en la né (p. 41).

P. 52, l. 18 et suivantes. M. A. T. regarde la répétition des deux mêmes phrases comme une inadvertance de copiste, Je crois encore que cette répétition est voulue. C'était une manière d'indiquer l'opiniâtreté des personnages mis en scène. Nous trouvons des exemples analogues dans certaines chansons de geste, notamment dans la Chanson de Roland, où le poëte, voulant faire ressortir

l'obstination de Roland et d'Olivier, reproduit leur première altercation trois fois (str. 84, 85, 86), et la seconde deux fois (str. 131, 132), à peu de chose près dans les mêmes termes, et en se contentant de changer l'assonance.

P, 61, l. 9. *Parler honiement* ne veut pas dire, comme le croit M. A. T., « parler d'une manière unie, flatteuse, captieuse », mais « tenir des propos déshonnêtes », *inverecunde loqui*. L'interprétation de M. A. T. a contre elle les habitudes du français actuel, pour qui « parler uniment, tout uniment », signifie justement le contraire de ce qu'il suppose. De plus, il faut tenir compte de la forme même du mot, qu'on ne peut, sans lui faire violence, ramener à *uniement*.

P. 91, l. 17. *Semble* et *signifie*, noms verbaux dérivés directement de *sembler* et *signifier*, doivent être maintenus. Voir, pour l'authenticité de ces formes, les preuves surabondantes fournies par M Egger, dans son mémoire sur les *Substantifs verbaux formés par apocope de l'infinitif*. (*Revue des Langues romanes*, t. VI.) Avec le rigorisme de M. A. T., il faudrait aussi rejeter *pense* (p. 134, l. 30), doublet de *pensée* (p. 117, l. 23).

P. 104, l. 23. Il faut en effet lire «nonante e *nu* juz». «Nonante e *un* » est une faute d'impression, comme je m'en suis assuré en relisant ma transcription, et comme M. A. T. pourra s'en assurer lui-même en regardant le Glossaire, où il verra figurer le mot *nu* = *novem*. Quant aux nombres 1111. et 111., que le copiste — et non l'éditeur qui, ayant assez d'erreurs à sa charge, n'est pas obligé d'en accepter d'imaginaires — a bien écrit de cette manière, avec le point réglementaire avant et après, j'ai eu soin de les faire suivre d'un (*sic*) qui aurait dû prévenir toute fausse interprétation.

P. 111, l. 9, et 151, l. 19. M. A. T. veut qu'on lise « toz ceaus *qui* vos troverez » et non « *qu'i* vos troverez ». Il prétend que l'adverbe ou pronom proclitique ne peut, pas plus dans l'ancien français que dans le nouveau et en général dans les langues romanes, être séparé du verbe par le sujet. Je ne sais sur quoi M. A. T. appuie ses affirmations; mais, en ce qui concerne *i* ou *y* = *ibi*, elles ne sont nullement fondées. Qu'on en juge par cet exemple, que je relève dans le ms. 503 (XIVe siècle) de la Bibl. de l'École de médecine de Montpellier: — Pernez un blef drapelet, si le buillez forment en vin od sel. Puis *k'i* (= post quam ibi) vus l'averez buillit, metez desur la plaie (f° 82, r°)

P. 113, l. 43, M. A. T. corrige *por penser* en *pot penser*. Cette correction est séduisante, mais n'est pas absolument nécessaire. Dans tous les cas, ce n'est pas *pot* = *potuit*, mais *puet* = *potest* qu'il faudrait suppléer, ainsi que je l'avais d'abord conjecturé. J'ai hésité

et j'hésite encore, parce que nous trouvons dans ce texte d'autres exemples d'anacoluthes aussi fortes : Garde que tu n'en[*deis*] menger ne de crue, ne de quite en aigue, p. 181, lig. 23. — Par veraie charité, [*si est*] que nos amom De de toz noz cuers..... [Par] ovre de misericorde, si est cum Dex fera son jugement, pag. 200-201. Je sais que, pour ces particularités, comme pour d'autres qui n'ont pas encore été signalées ailleurs, on peut en rendre le copiste responsable, et y voir le résultat d'une étourderie et non la trace d'une habitude syntaxique. Mais c'est un moyen par trop commode de se tirer d'embarras. Il est plus scientifique de les noter et de les regarder comme valables, sinon comme certaines, au moins jusqu'à preuve contraire.

— P. 178, l. 18, M. A. T. lit : « Si li mostra De (p. Dex) la vie, etc... », et pag. 192, l. 10 : « Par mot essemples nos mostre De (p. Dex) sa venue... » Cette correction n'est nullement nécessaire. La leçon du ms. pouvant se soutenir, il faut la garder, quitte à mentionner celle que propose M. A. T. Dans tous les cas, ce ne serait pas la non-répétition de la préposition *de* qui ferait difficulté, puisqu'on en trouve un autre exemple dans ce même texte : — C'est à dire lo benfait daus miracles e *les* (p. des = *de* les) santez doner que l'om deit faire aus filz Israel, ceu ne deit l'om pas faire aus paiens (p.58). Ce ne serait pas non plus la présence de cette même préposition après *mostrer*, comme le prouve cet autre exemple : — Par la doçor de son chant li aveit Dex *demostré*, tant cum à lui plot, *de* la joie que ont si amic ons ceaus (p. 83, l. 12).

— P. 187, l. 20. *Adès, que fera done li pechéres.....?* M. A T. lit : A ! *Des* ! (= Ah ! Deus !). Cette correction, quoique plausible, ne me paraît pas nécessaire. *Adès* de *ad ipsum*, indiquant simultanéité, peut servir à marquer une conséquence immédiate, en quelque sorte simultanée, comme aujourd'hui *maintenant* dans la conversation familière. En second lieu, on peut objecter que le copiste aurait probablement écrit *Ha !* comme il l'a fait plus haut, p. 69, l. 24; p. 73, l. 16; p. 92, l. 7, « Ha ! Dex », et p. 181, l. 11, « Ha ! sire ».

— P. 202, l. 14, *maus entra au monde par femme, lieins revint on munde par femme*. M. A. T. lit *biens* au lieu de *lieins*, correction qui se présente en effet d'elle-même, mais que j'avais rejetée et que j'hésite encore à accepter pour deux raisons : d'abord, parce que ce n'est pas *bien* qui représente ici l'idée corrélative de *mal* = maladie, mais un mot ayant le sens de *remède*. « Mettre le remède à côté du mal. » n'est pas la même chose que « mettre le bien à côté du mal » De plus, *lier* s'étant employé avec le sens de « bander une blessure », il n'est pas impossible que *lieins* ait eu, à un

moment donné, une signification analogue. A l'appui de mon interprétation, j'ai cité l'expression *lia ses plaies*, p. 135, l. 14; mais, comme j'ai oublié d'y joindre le chiffre de renvoi, M. A. T. a cru que je donnais cette locution comme ayant cours aujourd'hui, et il a relevé cette erreur apparente, non sans une certaine ironie.

P. 230, l. 21, j'ai fait remarquer que, dans les Sermons, le mot *mère* « semble avoir eu le privilége des deux genres » Cette observation excite l'étonnement de M. A. T.: « qui acceptera, s'écrie-t-il, que *mère* = mater puisse être employé comme masculin et comme féminin? » Sans doute cette attribution des deux genres à un nom qui, évidemment, ne peut en représenter qu'un seul, est quelque chose d'extraordinaire, mais elle n'est pas absolument sans exemple, et M. A. T. sait aussi bien que moi que *pape* et *prophète* ont eu bien certainement les deux genres.

En ce qui concerne la déclinaison des noms féminins, M. A. T. me fait observer que Diez, en 1838, et Orelli, en 1848, sont arrivés aux mêmes conclusions. Il se trouve donc que j'ai enfoncé une porte ouverte, et même, comme mon critique le donne à entendre, avec un certain fracas.

Cependant on conviendra que j'étais assez excusable de me croire le premier à produire ces règles complètes, puisque des savants dont le nom fait autorité, des savants non-seulement français, mais allemands, comme M. Bartsch, à qui les règles découvertes par Diez devaient être plus familières qu'à moi, qui ne sais pas l'allemand, ou ne les connaissaient pas, ou, les connaissant, ne les appliquaient pas. Eux aussi croyaient donc la porte fermée et plus embarrassés que moi, ne savaient comment l'ouvrir.

Si, sur ce point, je me suis trop hâté de me décerner un brevet d'invention, il en est d'autres sur lesquels j'ai peut-être eu tort de ne pas insister davantage, puisqu'ils ont échappé à l'attention, ailleurs si pénétrante, de M. A. T. Ainsi, s'il avait remarqué la note de la p. 255, relative à *li* datif de *il*, il aurait admis l'élision de l'*i* final de ce mot, au moins devant *en*[1], et aurait profité de cette occasion pour réparer son erreur. De même, pour la règle de l'*h*, qu'il est important de connaître au point de vue de la restauration des textes, et qu'il n'aurait pas manqué de vérifier d'abord et de signaler ensuite, s'il l'avait remarquée.

M. A. T. observe avec raison que mon mémoire ne dénote pas une connaissance suffisante des publications antérieures, et il exprime à ce sujet des regrets bien sentis, mais qui n'ont pas tout l'à-propos désirable. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que cet

[1] V. *Romania*, n° 12, p. 505.

ouvrage, quoiqu'on ait achevé de l'imprimer au commencement de 1874, n'est que la reproduction de ce que j'ai envoyé au concours de 1868.

Cette observation n'enlève rien à la solidité des critiques de M. A. T., mais elle explique pourquoi j'ai laissé subsister certaines fautes, et notamment celles qui m'avaient été signalées par le rapport. Du moment que j'abritais cette publication sous la seconde médaille qu'elle avait obtenue et que je reproduisais le rapport dont elle avait été l'objet, j'étais tenu de la faire paraître telle qu'elle était lorsque je l'avais livrée au jugement de la Commission. Cependant j'aurais dû améliorer le texte des Sermons en consultant les mss. de Paris, quitte à indiquer la date de cette collation. Il n'était même pas nécessaire pour cela de recourir à ces manuscrits, et une révision plus attentive du seul texte de Poitiers aurait dû me faire apercevoir la plupart ou les plus graves des fautes qu'a relevées mon savant critique, puisque lui-même est arrivé à ce résultat absolument seul et sans recourir aux mss. de Paris. Je ne parle que du texte des Sermons, car je ne pouvais toucher à la Phonétique sans la refondre en entier.

En terminant, je dois réparer une erreur d'un autre genre, que j'ai commise au début de mon Mémoire. J'ai attribué à M. P. Meyer seul le rapport à la suite duquel une seconde médaille m'avait été décernée, et dont je discutais quelques parties; en quoi je m'étais trompé, car le rapporteur était M. Hippeau, et c'est à lui qu'appartient la responsabilité du passage où il est question de la délimitation de la langue d'oc et de la langue d'oïl, passage qui contient des assertions erronées, que j'ai dû signaler et combattre.

A. Boucherie.

Cinque sonnetti antichi *tratti da un codice della palatina di Vienna da Adolfo Mussafia, membro effettivo dell' imp. Accademia delle scienze.* Vienna, 1874 ; in-8°, 12 pages.

M. Mussafia a trouvé sur la couverture d'un manuscrit en parchemin du XIVe siècle six sonnets écrits par deux mains contemporaines, ou peut-être par la même personne. Ces six sonnets se réduisent en réalité à cinq, parce que le même se trouve transcrit deux fois. Il résulte des observations aussi ingénieuses que sobrement présentées de M. M., qu'ils ont été probablement composés au XIIIe siècle, en Toscane, et transcrits par un copiste de l'Émilie. Ils méritent donc d'être signalés à ceux qui étudient l'ancienne poésie lyrique italienne.

A. B.

Uber die provenzalischen Lieder handschriften der Giovanni Maria Barbieri, von Dr Adolf Mussafia. In-8°, 68 pages.

Dans cet intéressant mémoire, où l'on retrouve la pénétration et l'exactitude habituelles de M. Mussafia, le savant romaniste de Vienne a déterminé quels sont, parmi les chansonniers provençaux que l'on possède aujourd'hui, ceux auxquels doivent être, soit identifiés, soit apparentés, les manuscrits dont G.-M. Barbieri fit usage pour la composition de son ouvrage *dell' Origine della poesia rimata*, et il a extrait de cet ouvrage et présenté dans un ordre méthodique tout ce qui s'y trouve d'utile pour l'histoire littéraire des Troubadours et la critique de leurs œuvres.

C. C.

Armana prouvençau *per lou bel an de Dieu* 1875. Avignon, Roumanille.—**Armagna cevenòu**. Alais, A. Arnavieille, édit.

En ce moment, les études provençales sont représentées, dans le midi de la France, par deux grandes associations : celle des *Felibres*, en Provence, toute littéraire ; celle des Langues romanes, en Languedoc, qui tâche de compléter de son mieux l'œuvre entreprise par son aînée, en s'occupant d'une façon plus spéciale de philologie. L'*Armana prouvençau*, organe de l'une, en est à sa vingt et unième année et tire à dix mille exemplaires ; la *Revue des Langues romanes*, résumé des travaux de l'autre, en est arrivée à sa septième année et tire aussi à un nombre relativement considérable.

Si l'on ajoute à ces publications périodiques, qui interprètent si nettement les tendances de l'esprit qui les anime et la continuité de leurs efforts, des œuvres importantes, publiées ou qui ne tarderont pas à l'être, — en poésie surtout, — on aura une idée du résultat déjà obtenu par la renaissance de ces études, autrefois si méprisées et si délaissées dans nos pays méridionaux, là même où elles auraient dû être si honorées et si encouragées.

Il y a, je n'ai aucune peine à en convenir, de très-grands *desiderata* pour quelques-unes d'entre elles. Il n'en saurait être autrement, par exemple en philologie, — si l'on tient compte des avantages en quelque sorte désespérants qu'ont sur nous les romanistes de l'Allemagne et de Paris, et le défaut, presque continuel en province, de moyens de travail et de recherches; — et cependant ce qu'on a fait dans un sens, en dépit des difficultés opposées par une langue avilie et une situation tout à fait désavantageuse, peut nous être un garant de ce qu'on peut faire dans l'autre.

Mais, après avoir exprimé cette réserve, il est certain que, lorsqu'on constate ce résultat et qu'on se reporte à quelques années en

arrière, on a tout lieu de s'applaudir du chemin parcouru et de cet ensemble, si remarquable à tant de points de vue, de travaux accomplis ou entrepris. Là où il n'y avait qu'un sol ingrat, aride, brûlé par le soleil et desséché par le vent, il a suffi d'une seule pensée, — une pensée d'entente et d'union, — d'un peu de labeur, pour y provoquer et y faciliter la plus brillante et la plus exubérante fécondité.

Cette pensée n'est autre que celle qui a toujours inspiré, de leur début à aujourd'hui, nos deux associations, le *Felibrige* d'abord, puis notre Société romane, qui, ainsi que nous l'avons toujours dit, n'a été qu'une conséquence toute naturelle du mouvement littéraire provençal.

L'honneur en revient en entier à l'auteur des *Oubreto*. Roumanille, pour me servir d'une forme allégorique dont nous allons trouver tout à l'heure une si brillante expression, Roumanille comprit que cette terre généreuse, qui retourne si vite à l'état de nature, à l'état de landes, quand elle est abandonnée à elle-même, avait besoin d'une certaine pensée d'unité et de disposition, qui en réglât la vie tout autant que les écarts, et qui, à la place des quelques brins de avande et des quelques fleurs sauvages qui y paraissaient çà et là, lau hasard, au gré des influences locales, fît croître et s'épanouir de riches moissons. Il traça le premier sillon, et, hardi défricheur, devint ainsi la cause principale de cette magnifique floraison d'intelligences et de sentiments.

Il n'y a pas à douter que, sans cette pensée d'entente qui groupait toutes les bonnes volontés et accroissait les forces, en les multipliant les unes par les autres, cette floraison ne se fût pas produite, ou plutôt, pour parler plus exactement, qu'elle ne se fût produite que dans des conditions impossibles, douloureuses, de situation et de développement.

Je dirai plus tard, en son lieu et tout au long, ce que je pense de son talent, à la fois si énergique et si délicat, et des qualités de spontanéité et de franchise, quelquefois un peu rude, qui forment le fond de son caractère. Je me bornerai, pour l'instant, à constater, avec le lecteur, que nos études provençales, — qui sont nées de l'initiative privée, et qui malheureusement n'ont à compter que sur elle, — lui doivent, par le fait de cette pensée d'entente, l'impulsion qui les excita et les ressources dont elles disposent.

Pourquoi faut-il que ces ressources soient si peu en rapport, tant dans l'une que dans l'autre association, avec les intentions de travail et d'étude qui les animent?

Mais ce résultat, que nous venons de constater, n'est pas le seul. A cette heure de souffrance et d'incertitude, où les plus forts sont

souvent les plus troublés, les études provençales, en effet, offrent à tous les esprits impartiaux, quel que soit leur point de départ, un champ neutre, où ils peuvent s'aborder, se connaître, s'estimer, en dépit des haines coupables et de la mauvaise foi que l'esprit de parti tend à répandre parmi nous.

Ainsi que le remarquait, il y a quelques jours à peine, l'un de nos plus grands écrivains, la poésie provençale a ce rare avantage, alors que tout conspire à nous diviser et à nous irriter, de nous réunir par des affections communes, — l'amour de la patrie, le respect de ses antiques traditions, le désir de la revoir de nouveau grande et glorieuse, l'attachement à la terre natale ; — de nous préparer, quelles que soient nos opinions et nos espérances personnelles, à cet apaisement si désiré et si nécessaire à notre malheureux pays.

Sur ce point encore, nos deux associations,—qui comptent dans leur sein des personnes appartenant à presque toutes les opinions, toutes les sectes, toutes les écoles, depuis les plus dogmatiques et les plus absolues jusqu'aux plus indifférentes et aux plus négatives; des hommes de tous les partis, depuis la démocratie la plus radicale jusqu'au royalisme le plus extrême, — auront atteint un succès non moins remarquable, puisqu'il aura aidé, dans une assez large mesure, à amener l'union des cœurs par celle des esprits.

Ce sont ces deux résultats, dus à un labeur incessant et dévoué sur une terre ingrate, qu'Antonin Glaize a décrit, de la manière la plus ingénieuse, dans une allégorie charmante, *Moun Jardin*, qui n'est pas l'une des moindres parures de l'*Armana* de cette année, quoiqu'il comprenne cependant les poésies couronnées au concours des fêtes du Centenaire de Pétrarque, presque toutes d'une grande beauté. Dans cette pièce, l'auteur constate, encore plus qu'il ne chante, — c'est une œuvre de critique fin et aimable, tout autant que de poëte, — ce joyeux épanouissement, sur les bords du Rhône, de couleurs, de parfums et de rayons; c'est un vaste jardin ouvert à tous, où les fleurs les plus splendides croissent, les oiseaux gazouillent, les sources d'eau vive jaillissent pures et abondantes.

Ai un bèu jardin sus li bord dôu Rose ;
Rèn que de lou vèire, au cor me fai gau.
Flouris sèmpre mai, sénso que l'arrose,
N'i'a pèr lou barra ni porto, ni clau.
Intras, pàuri gènt dount l'amo se lagno !
Un riéu benfasènt ie raio d'un gourg,
Ounte lou soulèu dins l'azur se bagno,
E lou roussignòu ie canto toujour !.....

Nul n'y est oublié : ni les marguerites, ni les fleurs de sauge, qui embaumèrent tout d'abord cette solitude ; ni le raisin de la Crau, aux grains d'or, auxquels se suspend tout un essaim de blondes abeilles ; ni la grenade aux pétales de pourpre, ni les boutons de rose, ni le chant attristé du rouge-gorge, ni le cri des cigales, ni les étincellements de l'aube, ni tant d'autres choses encore, dont il nous fait l'énumération de la meilleure grâce. C'est là de la poésie, sans doute, et de la belle poésie ; mais c'est aussi et surtout, ainsi que je le disais, une constatation très-exacte de ce qui existe. Ici, comme tant d'autres fois, les imaginations de la poésie, pour si brillantes qu'elles soient, sont largement dépassées parles faits mer veilleux de la réalité.

Le succès de l'*Armana prouvençau* est dû, qu'on n'en doute point, à la pensée qui est l'âme du *Felibrige*. Celui de cette année semble avoir été écrit, presque en entier, sous l'influence des sentiments les plus élevés. J'ai déjà cité l'allégorie de A. Glaize et les pièces couronnées au Centenaire ; joignons-y, de Mistral, *Roumanin*, une fantaisie d'inspiration ; *Uno cansoun de Petrarquo* et *A moun ami J.-B. Gaut*, deux fantaisies de forme ; les poésies de trois jeunes dames, Rose Anaïs (le sonnet CXLII de Pétrarque), Marie Louise (*Davans la croux de Prouvenço*), et Delphine Roumieux (*Mi flour*) ; d'autres, de A. Tavan, Crousillat, M. Frizet, A. Verdot, Ch. Poncy, M. Girard, George Saint-René Taillandier, L. Géoffroy, Gaut, L. Roumieux, L. Alègre, Margaillan, J. Gaillard, Roux, etc.

Dans l'impossibilité de tout citer et de tout apprécier convenablement, je ne m'arrêterai qu'à une seule des pièces qu'il contient : *la Mar*, de Christian de Villeneuve-Esclapon. Cette grande voix des flots qui s'élève sans cesse, tantôt comme une plainte, tantôt comme un hymne d'adoration, mêlant ainsi dans une sorte d'éternel accord les regrets de l'âme aux espérances de la nature, ce mystérieux *lamento* qui de tout temps a eu le rare privilége d'inspirer à la poésie ses plus belles strophes, il a voulu à son tour en rechercher le sens caché, en déterminer la secrète pensée. Est-ce une souffrance ? Est-ce une joie ? Qui le dira jamais ?

LA MAR

Perqué nous fatigua de ti bram malancòni,
Marino tempestouso, e d'une aspro sinfòni
Perqué batre sèns fin lou dougan que t'enclaus ?
Adounc faras toujours gingoula ta carrello ?
Adounc nous leissaras, eterno renarello,
Jamai un moumen de repaus ?

Perqué terriblamen au flanc di rancaredo
Turta toun pies gigant ? De si muraio redo

As pa' ncaro pouscu mordre tant soulamen
La rusco ; e, dins l'ourrour de vosto lucho ardènto,
Toun cors s'estrasso, o mar, e'n escumo bouiènto
Toun sang regolo sus ti sen.

. . . . . .

Quand la terro e lou cèu, d'un amourous delice
A nosti labro en flo presenton lou calice,
D'un nouvelun pascau quand se gounflon li cor,
E qu'i rai calourènt de l'astre qu'escandiho,
Boumbisson afouga d'estranjo fernesio,
E qu'un chale mourtau li mord,

Tau qu'un brama de vènt, o mar, de ti cafourno
Alor mounte une voues, voues fourmidablo e sourno,
Que jalo li mesoulo e nous crido : Travai !
E peno ! e lucho ! e mort ! E li tèsto crentouso
Se clinon, e la terro, à ta voues despietouso,
S'agrouchounis folo d'esfrai.

Il y a quelque chose de puissant dans cette expression des idées les plus élevées que l'intelligence puisse atteindre ; sa tristesse et les justes préoccupations qu'elle inspire, en présence de l'un des plus grands problèmes de l'être, ne font rien perdre à la netteté et à la clarté qu'exige l'abstraction.

Il est réservé à l'avenir de nous dire ce qu'il faut attendre de cette puissance d'inspiration ; en effet, à lire ces vers hardis, précis, allant droit au but comme une armée en bataille, on croirait avoir affaire à l'un des maîtres de la littérature contemporaine ; c'est cependant à l'un des plus jeunes *felibres*, si ce n'est le plus jeune, qu'ils appartiennent.

Ils nous donnent une indication précieuse. On sait que presque toutes les cordes de l'instrument divin ont résonné sous les doigts de nos poëtes,—de la corde de soie à la corde d'airain, de la chanson qui ne sait rien au delà du sentiment qui l'anime à l'épopée grandiose qui se joue du temps et de l'espace;—d'autres le seront bientôt d'une manière magistrale, si l'on en croit d'heureuses indiscrétions : une seule n'a jamais été touchée, celle qui, à l'exemple des plus grands génies du commencement de ce siècle, a prêté à la muse le langage de notre époque de trouble et de méditation, celui des idées pures. Elle lui revient de droit ; tout en conservant à son langage la chaleur et la lumière qui sont propres à notre pays, elle saurait trouver de nobles, de généreux accents.

Ainsi que l'on devait s'y attendre, et que je m'y attendais en effet, l'*Armagna cevendu* devient peu à peu, pour cette rive du Rhône, ce

que l'*Armana prouvençau* est pour la Provence. Tous les poëtes du bas Languedoc s'y trouvent réunis autour de l'auteur des *Cants de l'Aubo*. Dernièrement, à propos de Mir, je citais comme poëtes languedociens : O. Bringuier, A. Arnavielle, Bigot, Azaïs, Langlade, etc. Nous pouvons joindre à ces noms, maintenant,— indépendamment de celui d'Antonin Glaize, qui appartient aux deux camps par la nature de son esprit et sa facilité à user des deux dialectes,— E. Gleise, d'Azillannet ; Boisset de Lavigne, de Saint-Sébastien ; Paul Félix, d'Alais ; Melchior Barthez, de Saint-Pons ; Aberlenc, Paul Gaussen, d'Alais ; C. Maramas, d'Olargues ; Junior Sans, de Béziers ; Camille Cavalier, de Bességes ; Frédéric Donnadieu, de Béziers, etc.

Il me reste trop peu de place pour pouvoir mentionner quelques-unes des belles compositions qu'il renferme ; je le ferai plus particulièrement une autre fois. Je ne me permettrai d'insister que sur un seul point : pourquoi les *félibres* languedociens ne profiteraient-ils pas de leur réunion au prochain concours de la Société romane, pour s'entendre et s'associer, pour donner à leur tentative l'unité qui est dans le mouvement provençal ? Pourquoi A. Mir, qui est si parfaitement placé pour cela, ne tenterait-il pas pour le haut Languedoc ce que A. Arnavielle fait pour l'autre partie de la province ? Il y a là évidemment deux grandes questions à résoudre.

Je remercie la rédaction de l'*Armagna cevenòu* de l'appel qu'elle a bien voulu adresser, en faveur de nos collections de pièces populaires, à ses lecteurs. Les Cévennes possèdent en ce sens une mine pour ainsi dire inépuisable. Elle avait du reste, elle-même, donné l'exemple, et nous savons, par des envois de la plus grande importance, combien nous sommes en droit de compter sur son concours.

A. M.

PÉRIODIQUES

Romania, 10. — P. 129, G. Paris, *Historia Daretis frigii de origine Francorum*. M. G. P. admet, avec MM. Dunger et Joly, que Benoit de Sainte-More et tous les auteurs de *Destructions de Troie* au moyen âge n'ont eu sous les yeux que l'histoire de Darès telle qu'elle nous est parvenue. Mais il croit que cette histoire est un très-mauvais abrégé, composé au Ve siècle, d'après un ouvrage plus étendu qui pourrait avoir été écrit au IIIe. Dans le présent travail, il s'occupe seulement d'élucider cette question, à savoir « si le résumé intercalé dans Fredégaire a été fait sur ce texte plus complet, ou sur l'abrégé que nous possédons », et, comme document à l'appui, il reproduit ce texte résumé lui-même. Pour le constituer, il s'est servi du ms. de Troyes, dont il a complété la leçon avec celles des mss. correspondants de Londres et de Montpellier. Il n'a pas négligé d'indiquer les principales variantes. Je regrette, pour ma part, qu'il n'ait pas recueilli les variantes orthographiques même les plus insignifiantes. Pourquoi laisser de côté celles-ci, que donne M., l. 5, superst*i*s, nep*u*s; l. 9, *machinabat*; l. 19, Peleas; l. 22 navale evectione; l. 26, simoentam; l. 164, fortissim*i*s armatos, etc.? Tous ces détails ont leur importance. Parce qu'ils auraient été signalés une fois pour toutes, il ne faudrait pas croire qu'on soit dispensé de les reproduire au fur et à mesure, ou tout au moins d'en faire le compte. En effet, suivant que la même particularité se trouve répétée dans une certaine proportion, on peut en conclure, avec plus ou moins de vraisemblance, à telle ou telle règle dep rononciation, d'orthographe ou de syntaxe populaire. L. 47, *audiens convocans* ceteros reges narravitque eis. L'emploi du participe présent pour le verbe à un mode personnel est une anomalie voulue, dont on trouve souvent des traces dans les textes de l'époque mérovingienne. Cf. plus bas, l. 176, et *Vie de Ste Euphrosyne*, p. 41. L. 54, *circumdati* donné par les mss. peut rester, le sens étant : « les Grecs, les *ayant entourés* habilement de deux côtés avec leurs armées, ravagent en partie le territoire des Troyens. » *Circumdatus* se dit de celui qui entoure aussi bien que de celui qui est entouré. L. 97, *pugnatorum* ne serait-il pas pour *pugnatum iverunt*? De même je proposerais de lire à la l. 52 *comista virum* = *commixta viro*, ce qui permettrait de reconstituer la fin de la phrase de cette manière : quae in incestu ignominiae delapsa, stuprile commixta viro, apparuit ab imminenti partu gravida. *Stuprile*

serait employé abverbialement, comme *facile* de *facilis*. Dans ce cas ce serait un mot nouveau, les lexiques ne donnant pas l'adjectif dérivé de *stuprum*. L. 256, je lirais *projecti sunt*, avec M. en donnant à ce verbe pour sujet l'accusatif absolu (= ablatif absolu) *parvulos geminos* que donnent les trois mss., car la notation par *us* de T. n'est qu'une variante orthographique de *os*. Pour cet emploi abusif de l'accusatif ou de l'ablatif, fréquent dans les textes contemporains de celui-ci, cf. l. 70, *nuntiis... dixerunt*. La leçon *projectis* de L, et de T. vient de ce que l'abréviation de *s* = *sunt* n'aura pas été remarquée des copistes. — P. 145, S. Bugge, *Étymologies françaises et romanes*. Beaucoup d'hypothèses, argumentation riche en rapprochements de toute sorte. Signalons une étymologie excellente, *lanière* = *lacinaria*. — P. 164, A. d'Ancona, *le Fonti de Novellino*. M. A. d'A. donne le titre et le résumé de chaque nouvelle, avec l'indication des sources. Travail complet et bien proportionné. — P. 195, F. Bonnardot. *Essai de classement des manuscrits des Loherains, suivi d'un nouveau fragment de Girbert, de Metz*. Vaste sujet, traité avec une érudition consciencieuse et sûre. — P. 263, A. Coelho. *Romances sacros orações e ensalmos populares do Minho*. — P. 279, MÉLANGES. — 1° *Phonétique française, oi, ui* = *o* + *i*, *u* + *i*. Dissertations de M. H. Schuchardt. P. 283, M. H. S. dit que *grances jholt* du *Fragment do Valenciennes* n'offre aucun sens et qu'on a mal lu. Je ne suis pas de son avis. *Grances* n'est que la forme populaire de *grandius*, et *grances jholt* doit se traduire par *grandius calidum*, en français *plus grand chaud*, c'est-à-dire *chaleur plus grande*. Pour l'explication détaillée de ce passage, v. le *Dialecte poitevin au XIIIe siècle*, p. 241. Diez, qui avait d'abord conjecturé *gran ces[t] jholt*, préfère aujourd'hui mon explication. — P. 284, n° 1, M. H. S. dérive le b. latin *captadura* de l'hypothétique *cautatura*, venant de *cautus, a, um*. Ce serait, je crois, la première fois que *au* latin serait devenu *ap* dans le b. latin de France — 2° *Remarques sur le vocalisme des serments de Strasbourg*. Les conjectures de M. J. Storm sont pour la plupart bien hasardées. Ce qu'il dit de *in avant*, prononcé *en*, me paraît juste — 3° *Les Assonances du Roland*, Courte note rectificative de M. Gaston Raymond, qui a été contrôlée par M. G. Paris. — 4° *Frammento di una raccolta di favole in provenzale*, par Pio Rajna. — 5° *Les Jours d'emprunt*, par M. P. M. — P. 298, *Corrections*. *Les Lettres satiriques de Diego Hurtado de Mendoza*. M. Alfred Morel Fatio rectifie ce texte avec des variantes qu'il a extraites du ms. 258, f° 233, 278, de la Bibl. nat. esp. — P. 303. *Comptes rendus*. — 1° C. A. F. Mahn, *Gedichte der Troubadours*, in provenzalischen Sprache. (P. M.) Article dont la sévérité ne paraît que trop justifiée — 2° Charles Rocher, *les Rapports*

de l'église du Puy avec la ville de Girone, en Espagne, et la comté de Bigorre (G. P.)— 3° Adolpho Coelho, *Questões da lingua portugueza* (Alfred Morel-Fatio). — P. 313, *Périodiques*. —P. 319, *Chronique*.

Romania, n° 11. — P. 321, L. Havet, *Oi* et *ui* en français. M. L. Havet reprend, après C. Chabaneau, Mall et Schuchardt, cette difficile étude. Il m'a semblé qu'il serrait la question de plus près que ses devanciers, mais qu'il arrivait en général aux mêmes conclusions que l'un d'eux, M. Chabaneau. Voir pages 334, 335, 337, et comparer avec la *Revue des langues romanes*, III, p. 449. P. 331, *Cavicare* aurait donné *chacher* et non *choyer*, à moins de supposer que ce mot était devenu *caucare* dès l'époque classique. P. 332. « Dans aiguille, cuiller, nous prononçons encore l'*i*. » Je ne sais si M. L. H. a raison pour le second de ces deux mots [1]. Dans tous les cas, la prononciation qu'il indique n'est pas générale, car j'ai toujours entendu prononcer (au moins en Saintonge et en Poitou), et prononcé moi-même, *cüillère*. P. 329. Il eût été bon de mentionner, comme intermédiaire entre *guĭtur* et *goître*, le radical du vieux français *guitr*-on. J'observerai aussi que les paysans de la Saintonge prononcent *gouétre*, *oué* très-bref. P. 339, Ad. Mussafia, *Berta de li grand pié*, texte franco-vénitien. M. Mussafia a extrait d'un ms. de la Bibliothèque de Saint-Marc (Venise) le roman de Berte, mère de Charlemagne, et celui de Berte, mère de Roland. C'est le premier de ces deux textes qu'il donne aujourd'hui. Il n'a pas voulu y joindre des éclaircissements littéraires qui auraient fait double emploi avec le travail plus complet que prépare son ami, M. Pio Rajna, sur le même sujet, et s'est contenté d'y introduire les rares corrections qu'il a jugées indispensables. Cette première partie comprend 1,180 vers. —P. 365, V. Smith, *Chants du Velay et du Forez*. M. V. S. donne deux versions de la *Fille du Roy* (Velay et basse Auvergne), qu'il rapproche de deux chants analogues du Montferrat et du pays de Caux; deux versions de la *Demoiselle de la Reine* (Velay) et une version forézienne de la chanson de la *Marquise*. — P. 371. — *Mélanges*. — 1° *La Phonétique des serments de* 842. — M. P. M. est en désaccord avec M. Storm sur la prononciation de *savir* et *podir* et sur la dérivation de *dist* = *decet*. Ses objections sur le premier point sont très-sérieuses et, sur le second, décisives. — 2° *Un Fragment de Renart*, enlevé de la couverture d'un livre par le conservateur de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Il appartenait, d'après M. G. P., à un manuscrit meilleur que ceux qui nous restent

[1] Je dois reconnaître que M. Littré est d'accord avec M. L. Havet.

(70 vers). — 3° *Étymologies* hypothétiques de *amonestar* = *admolestare*, et de *malabde* = *male habilus*, par M. J. Cornu. Ne pourrait-on dériver *amonestar* de *admonere*, par les intermédiaires suivants : * *admonescere*, * *admonestare*, de même que *appâter* vient de *adpascere* par * *ad-pastare*, intermédiaire du premier degré, qu'on est en droit de supposer entre le primitif *pascere* et le dérivé *pastulare* (*pastullare*, du Cange)? Cf. encore *poscere* [**postare*], *postulare*.— P. 379. *Comptes rendus*. 1° Ch. Joret, *Du C dans les langues romanes* (Arsène Darmesteter). Article très-soigné. Malgré d'assez nombreuses dissidences, les conclusions de M. A. Darmesteter sont favorables. P. 395 (note). Pourquoi *protonique* et *posttonique*? Ne faut-il pas plutôt *prétonique* et *posttonique*, ou *protonique* et *métatonique*? 2° Franz Hill, *Ueber das Metrum der* Chanson de Roland. (G. P.) Ne pourrait-on pas lire, p. 400, v. 550, merveille en ai *mult* grant? 3° Ach. Jubinal (P. M.) *Œuvres complètes de Rutebœuf*. M. P. M. observe que ce n'est pas une « nouvelle édition revue et corrigée », comme on le dit sur le titre, mais une simple réimpression. 4° Natalis de Wailly, *Jean, sire de Joinville*, texte original et traduction. (G. P.) Étude des plus sérieuses, qui complète sur certains points le travail de M. de Wailly. M. G. P. la termine en ces termes : « On peut espérer que cette édition ne sera pas la dernière, et que l'illustre savant tentera encore d'améliorer l'œuvre qui lui fait tant d'honneur; seulement, il devra s'en prendre à lui-même s'il lui est désormais impossible de la perfectionner beaucoup. » 5° *Zur Katharinen legende*, par A. Mussafia. 6° *Cancionero de Stuniga*, par le marquis de la Fuensanta del Valle et D. José Sancho Rayon (Alfred Morel-Fatio). 7° Giuseppe Bernoni, *Fiabe popolari veneziane*. (G. P.) — P. 419. *Périodiques*. M. P. M. accepte les conclusions de M. Alart. M. G. P. rejette avec raison mon étymologie de *oinces* = *junctas*. J'ai vu depuis que ce mot dérive du latin *uncia*, la douzième partie d'un objet qu'on mesure, qu'on pèse ou qu'on décompose, et par extension la douzième partie de la main, le pouce non compris, une jointure quelconque des doigts : de là le nom d'*onciales* donné aux grandes majuscules. Le passage suivant, extrait du ms. 184 de l'École de médecine de Montpellier (X-XI° siècle), vient compléter heureusement cette démonstration : Manus una multa habet digita, et digitus unus multas habet *uncias*. Le dialecte du Languedoc a conservé la même forme avec le même sens de « jointures des doigts », *las ounças*. Je ne passe pas encore condamnation sur l'étymologie de *orgueillir* = *adrecolligere*, que son invraisemblance peut rendre suspecte, mais ne doit pas faire rejeter d'emblée. Quant à *mousse* (des liquides) = *mulsa*, il me semblait, au con-

traire,— est-ce illusion paternelle?— qu'elle était très-vraisemblable. M. G. P. repousse aussi mon étymologie de *preux*, *prude* = 1° *prox*, 2° *probus*, 3° *providus*. Je conviens que ce cerbère étymologique, avec sa triple tête, est bien fait pour effrayer. Mais mon savant contradicteur ne va-t-il pas trop loin, quand il assigne une origine unique à des formes aussi incompatibles que les féminins *prode* et *preux*? Je crois bien que *prode* (de *prod-esse*) a pu produire, outre le substantif *prou*, *prut*, *preu*, que je lui croyais d'abord exclusivement réservé, outre le composé *prouesse*, un adjectif *prodis*, prototype du masc.-fémin. *prox*, quoique Schuchardt, *Vokalismus*, II, 504, n'en donne aucun exemple et ne cite que *prode* invariable. Mais croire, avec M. G. P., qu'il ait pu former aussi *proz*, *pros* au nominatif masculin pluriel, ou encore *prode* pour le masculin-féminin, n'est-ce pas sacrifier à l'unité étymologique les règles les plus essentielles de la phonétique romane? **Prodis* n'ayant pu donner que *prot* ou *pro* au nominatif masculin pluriel, et non *prox* ou *pros*, et, d'un autre côté, le *d* persistant de *prode*, *prude*, ne pouvant correspondre à la dentale complétement isolée de *prodis*, je persiste à soutenir qu'il faut chercher ailleurs la solution de ce problème. Et jusqu'à présent je ne vois que *prox*, *cis*, et *providus*, qui puissent rendre compte, l'un du nominatif masculin pluriel *preiz*, *pros*, l'autre du masculin pluriel *prode*, *prude*. Quant à l'assimilation que je fais de *preux* à *prox*, je crois qu'elle étonnera moins M. G. P., quand il saura que *proxis* (génitif) se trouve, avec le sens de «preux», — il s'agit d'un *héros*, d'Ulysse, — parmi d'autres gloses écrites au Xe siècle, dans un ms. de Virgile que j'ai eu occasion de consulter depuis (ms. 253 de l'Ec. de méd. de Montpellier, f° 85, v°; gloss du v. 273; Enéide, III). Du reste, cette forme n'est pas la seule que je puisse citer à l'appui de mon explication; on en trouve une autre visiblement semblable, malgré une légère différence d'orthographe, dans un texte transcrit par M. G. P. lui-même et publié par M. Lair: je veux parler du *planctus* de Guillaume Longue-Epée.» (Biblioth. de l'Ecole des Chartes, t. XXXI, p. 393, 395, et *Romania*, n° 3, p. 273). On y lit, en effet, v. 2 de la dernière strophe, *preces* pour *proceres*, que M. Lair a rétabli, et qui convient pour le sens, mais non pour la mesure, à moins de modifier aussi le mot suivant: Salve! comes Rothomensis, o Ricarde, — Comitesque, *preces* atque patris, salve! «Salut! comte de Rouen, ô Richard, et comtes et preux de ton père, salut! Ainsi rapprochées, ces deux formes *proxis* et *preces*, qu'on serait d'abord tenté de traiter comme de simples bévues de copistes quand on les rencontre isolément, témoignent en faveur l'une de l'autre, et doivent être considérées comme de vrais mots, ayant eu leur vie propre pendant la période

bas-latine du Xe et du XIe siècle. N'ayant présentement à rendre compte que du n° 11 de la *Romania*, je devrais m'en tenir là; mais, quand on prend de l'étymologie, on n'en saurait trop prendre. Je demande donc à nos lecteurs la permission de revenir sur une de celles dont il a été parlé dans un des précédents numéros de la *Romania*, sur *mille* = *millia*, et *mil* = *mille*. Comme on pourrait croire que Diez, II, 180, et A. Tobler, dans le *Jahrbuch*, IX, 116, auxquels M. G. P., pressé par la brièveté de son compte rendu renvoie sommairement le lecteur, ont présenté les mêmes explications que moi, je dois dire que cela n'est vrai qu'à moitié. Tous deux ont bien vu et dit que *mille* se rattachait à *millia*, mais ni l'un ni l'autre n'ont expliqué pourquoi *mil* persistait et persiste encore, dans certains cas, à l'exclusion de *mille*, ce qui était précisément l'objet principal de ma démonstration. Par contre, je dois reconnaître que M. G. P. a eu raison de suspecter la forme *estourmir* (= *estourbir*) (*Romania*, n° 9, p. 117), et que les étymologies de *durcir* et de *transtellum* avaient été déjà trouvées, la première par Diez, la seconde par lui-même. — *Chronique*. — A. B.

Rivista di filologia romanza. I. 4. — U.-A. Canello. *Il Vocalismo tonico italiano*. Commencement d'un travail des plus intéressants. Cette première partie est consacrée tout entière à l'*i*. — P. Rajna. *Contrastare, contastare*. L'auteur démontre, un peu longuement peut-être (il s'en excuse lui-même au commencement), que le second de ces deux verbes n'est point, comme on l'a cru, un doublet, dû à un accident phonique, du premier, mais qu'il a une origine différente, à savoir *contestari*. — E. Monaci. *Appunti per la storia del teatro italiano. Uffizj drammatici dei disciplinati dell' Umbria*. M. M. décrit et compare trois mss. contenant, avec des pièces purement lyriques, des scènes dialoguées, que chantaient ou récitaient dans leurs réunions les flagellants de l'Ombrie. Il étudie ensuite cette littérature dans le singulier milieu où elle s'est produite, et en donne deux échantillons intéressants,

C. C.

Il Propugnatore. Anno VI, 6. — Vittorio Imbriani. *XXXIII Canti popolari di Mercogliano*. Pièces amoureuses dont quelques-unes sont fort jolies.—Luigi Gaiter. *I Nomi delle vie di Verona. Studii filologici*.— Luigi Balduzzi. *Di D. Damiano Battaglia e de' suoi autografi*. M. B. donne d'intéressants extraits d'un poëme philosophique inédit de cet auteur. — Antonio Ceruti. *Sposizione della Messa e transito della Vergine Maria*. Ce sont deux textes inédits, de la

fin du XVe siècle, tirés de la bibliothèque Ambrosienne. — Luciano Scarabolli. *Di Alcune Parole dialettiche.* Notes succinctes sur le dialecte de Plaisance, accompagnées d'un sonnet écrit dans ce dialecte.— Giuliari. *La Letterature veronese al cadere del secolo XV.* (Suite).— *Bibliografia.*

C. C.

Il Propugnatore. Anno VII. Dispensa 1^a^ e 2^a^. — P. 3-16. Luigi Gaiter. *Della Lingua tecnica in Italia.* — P. 17-51. Di Mauro di Polvica. *Gli Ultimi quattro Capitoli dell'evangelio di san Giovani da un codice cartaceo del XV secolo, messi la prima volta in luce.* Publication intéressante, mais qui paraît avoir été surtout, pour l'éditeur, un prétexte de combattre — à armes peu courtoises — Strauss et Renan. J'y relève deux exemples de ces formes de subjonctif en *are* = *arit*, sur lesquelles M. Canello a appelé l'attention dans la *Rivista di filologia romanza*, I, 46-51. Ce sont les suivants (P. 48) : « E questo disse significando di che morte *glorificare* et *onorare* Dio [1]. » — P. 52-68. A. d'Ancona. *Osservazioni critiche ai venti sonetti del secolo XIII, publicati nel Propugnatore anno VI, pagg.* 350 *e segg.* M. d'A. communique et discute les observations dont ces vingt sonnets, par lui publiés, ont été l'objet de la part de plusieurs philologues. — P. 68-92. *Somma delle penitenze di fra Tommaso d'Aquino* (suite). — P. 96-105. Crescentino Giannini. *Saggio d'antica cronaca.* Extrait d'une chronique anonyme (1347-1403) conservée à la bibliothèque de Ferrare. — P. 106-128. *Lettere inediti di Carraresi illustri* (suite). — P. 129-137. Achille Neri. *Intorno alla novella di Jacopo di Poggio Bracciolini.* — P. 138-185. Vittorio Imbriani. *CLXXXVIII Canti popolari di Avellino e circostanze (Principato ulteriore).* Commencement d'un recueil intéressant par les pièces qu'il renferme, comme par les commentaires de l'éditeur, mais qui aurait gagné, ce me semble, à être un peu moins copieux. — P. 186-228. Carolina Coronedi-Berti. *Novelle popolari bolognesi.* Commencement de la collection. Il y en a six dans ce numéro. Chacune est accompagnée de variantes et d'intéressants rapprochements.—P. 229-259. C. Guillari. *La Letteratura veronese al cadere del secolo XV* (suite). — P. 260. *Bibliografia.*— Anno VII. Dispensa 3^a^. — P. 321. Luigi Gaiter. *La Letteratura italiana del secolo XIX.* — P. 340. Sante Bentini. *Sulla pronuncia della lingua greca.*—P. 360. G. Sforza. *Lettere inedite di Carraresi illustri* (suite). — P. 371. V. Imbriani. *Canti popolari di Avellino* (suite). —

[1] Hoc autem dixit significans qua morte clarificaturus esset Deum (Joan XXI, 19).

P. 402. Carolina Coronedi-Berti. *Novelle popolari bolognesi* (suite). — P. 417. Carlo Gargiolli. *Poesia biblica. Traduction en vers du ch. VI d'Isaïe, faite en* 1813 *par le comte Jacopo Sanvitale.* — P. 421. Detto. *Rispetti da contadini di Alessandro Adimari.* Imitations littéraires du *rispetto* populaire de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle. — P. 431. Vincenzo di Giovanni. *Una lauda a Maria Vergine, da un codice del secolo XV.* Pièce en *terza rima* sans grande valeur, tirée d'un ms. de la biblioth. de Palerme.—P. 438. *Bibliografia.*—Anno VII. Dispensa 4^a^ et 5^a^ — P. 3. Carlo Baudi di Vesme. *La Lingua italiana e il volgare toscano.* Travail qui se base en rop grande partie sur les textes contenus dans les famenses *carte d'Arborea*[1]. M. B. de V., reproduisant le célèbre descort polyglotte de Rambaut de Vaqueiras, qualifie de *catalan* le couplet qui commence : *Dauna io me rent a bos.* Il est gascon, comme chacun sait. M. B. de V. s'est donné beaucoup de peine pour constituer le texte de ce descort « nella sua forma sincera ». Il est loin d'y avoir aussi bien réussi que M. Meyer (*Recueil*, etc., p. 89), auquel il eût été plus plus simple et plus sûr de l'emprunter. — P. 91. *Poesie inedite di Averanno Seminetti.* — P. 105. Luigi Gaiter. *Saggio di correzioni al libro VI del Tesoro di Brunetto Latini, volgarizzato da Bono Giamboni.* — P. 126. Luigi Balduzzi. *Di Leonardo Papini e degli autografi di sue poesie nella Biblioteca comunale di Bagnacavello.* — P. 147. *Somma delle penitenze di fra Tommaso d'Aquino* (suite). — P. 154. Alessandro d'Ancona. *Un sonetto inedito di Petrarca ed una canzone al medesimo attribuita.* Le sonnet est une réponse, sur les mêmes rimes, à un sonnet de *Tommaso da Messina ;* la chanson est une pièce morale ou politique qui porte en elle-même la preuve évidente que Pétrarque n'en peut pas être l'auteur. — P. 162. V. Imbriani. *Canti popolari d'Avellino* (fin). — P. 201. *Lettere inedite di Carraresi illustri* (suite). — P. 217. Carolina Coronedi-Berti. *Novelle popolari bolognesi* (suite). — P. 336. G. Giullari. *La Letteratura veronese al cadere del secolo XV* (suite). — P. 266. *Bibliografia.*

C. C.

Iahrbuch für romanische un englische Sprache und Literatur. I, 1-2. — K. Bartsch. *Les Sources de Jean de Nostredame* (p. 1-65, 122-149). Travail plus intéressant comme résumé de ce qu'on savait déjà sur ce sujet que par les notions nouvelles qu'il apporte. — Foerster. *Li Romans de Durmart le Galois* (p. 65-103,

[1] Sur ces *carte* et sur leur degré d'authenticité, V. la *Romania*, I, 264-5.

181-201). Analyse détaillée de ce roman du cycle d'Arthur, dont le seul ms. connu est à Berne. — Grœber. *Sur les Manuscrits de Fierabras* (p. 111-117). — Horstmann. *La Légende de St Michel d'après le ms. Laud (Oxford)* 108. Poëme anglo-saxon (p. 150-180). — Michaelis. Diverses Étymologies espagnoles. — Mall, *Sur le drame « the Harrowingof Hell. »* — F. Liebrecht. *Compte rendu de l'Etymolog. Wœrterbuch* de M. Diez (3e édition). C. C.

Romanische Studien. 1, 4. — *Girbert de Metz, par Jean de Flagy, publié par Edm. Stengel*. Cette publication, qui ne comprend que le commencement du poëme (2460 V.), fait bien augurer de l'édition critique de la geste complète des *Loherains*, que M. St., d'après ce qu'il annonce, prépare en ce moment. C. C.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. 1, 2. — L'abbé Riboulet, *Étude historique sur Guillaume le Boux, évêque de Périgueux* (suite). — J. Maudin, *Notice sur l'église de la Chapelle-Saint-Robert*.— Ch. Durand, *Notes sur l'histoire de Bergerac*. On trouve dans cet intéressant article quelques extraits des registres municipaux de Bergerac, se rapportant aux années 1393 et 1394. Ces échantillons de la langue vulgaire de l'époque, quoique fort courts, permettent néanmoins de constater qu'elle était encore très-pure.— Galy, *le Dolmen de Saint-Aquilin*.— L'abbé Delpeyrat, *Statistique historique de Monpont à la fin du XVIe siècle*. — A. de Roumejoux, *Rapport sur le Congrès archéologique tenu à Toulouse et à Agen du 1er au 10 juin* 1874. — E. Galy, *Varia*. — E. Massoubre, *Sonnet à Pétrarque en patois limousin, par M. l'abbé Joseph Roux*. Ce sonnet, couronné à Avignon le 20 juillet dernier, est écrit dans le sous-dialecte du bas-limousin, variété orientale, où l'influence du haut-auvergnat se fait malheureusement trop sentir. Il est suivi d'une note de l'auteur, écrite dans le même dialecte et semée d'erreurs historiques, dont la Société aurait bien fait de répudier la solidarité. — Je remercie M. Massoubre de la mention bienveillante qu'il fait, à cette occasion, de ma *Grammaire limousine*.

C. C.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, I, 3.—*Procès-verbaux des séances du 6 août et du 3 septembre*. Nous lisons avec plaisir, dans le premier de ces procès-verbaux, que la Société va s'occuper de recueillir les chants populaires du Périgord. M. Eugène Massoubre loue, à cette occasion, l'initiative prise par la *Société des langues romanes* et expose le plan adopté pour le recueil général qu'elle a entrepris. — L'abbé Riboulet. *Etude his-*

torique sur Guillaume le Roux, évêque de Périgueux (suite). — Ch. Durand. *Notice historique sur le prieuré de Merlande.* — De Lestrade de Conti. *Charte délivrée à l'abbaye de St-Astier par Pierre III de St-Astier*. C'est un *vidimus*, portant la date de 1249, d'une charte de 1159 donnée par Raymond III, évêque de Périgueux. Cet intéressant document, communiqué par M. de Rencogne, l'exact et savant archiviste de la Charente, a été trouvé dans une métairie de la commune de Feuillade, en démolissant un vieux mur. — René Bernaret. *Tenue des Etats généraux à Périgueux, en* 1649. — Philippe de Bosredon. *Lettre sur l'histoire du Périgord.* — Dujarric-Descombes. *Quelques mots sur l'origine et la naissance de Cyrano de Bergerac.* — *Questionnaire archéologique.* — A. de Roumejoux. *Notes sur l'église de Carsac.* — E. G. *L'Art du placage et de l'étamage chez les Gaulois.* — E. G. *Bracelet protecteur de la santé.* — *Varia.* — Ce même fascicule contient, en outre, un travail du signataire de ces lignes, dont il sera fait un extrait pour la *Revue des langues romanes*, à laquelle il avait été d'abord destiné. Il est intitulé : *Fragments d'un mystère provençal découverts à Périgueux.* Ces fragments sont ceux dont il est parlé dans le *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen Literatur*, de M. Bartsch, p. 54-55.

C. C.

Petite Revue des Bibliophiles dauphinois (Grenoble, Allier, éditeur ; nos d'avril 1873 à juin 1874.). — Gariel, *Règlement de police de la ville de Grenoble pour l'an* 1683 (p. 122-126), publié d'après un placard de l'époque. — Roman, *Sceaux de Guillaume de l'Aire* (gouverneur du Dauphiné, de 1407 à 1409), (pag. 127-128). — Gariel, *les Protestants de Grenoble, la veille et le lendemain de la révocation de l'édit de Nantes* (p. 129-171), extraits curieux des *Mémoires* de Leclair, major de la place de Grenoble. Ces *Mémoires* sont sous presse et paraîtront bientôt en entier. — *Requête présentée par les sacristain et chanoine de l'église de Saint-Barnard-de-Romans, à M. Desdiguières, pour que les clefs de la ville leur fussent remises en l'absence du gouverneur* (p. 172), requête du 16 août 1602. — *Discours* (patois) *prononcé par des citoyennes de Pommiers* (arrondissement de Grenoble, au-dessus de Voreppe), *à la Société des Amis de la Constitution, séante audit lieu* (p. 173), retrouvé par M. Gariel, dans le *Journal patriotique de Grenoble* (n° du 16 février 1792). — *Plan inédit de l'enceinte de Grenoble* (rive gauche de l'Isère). — C'est avec peine que nous lisons (p. 176) que, dans sa dernière réunion, la *Société des Bibliophiles dauphinois* a décidé de suspendre la publication de la *Petite Revue*.

A. R.-F.

Création d'une chaire de langue et de littérature romanes (langue d'oc) à Montpellier

La dernière Chronique de la *Romania* contient le passage qui suit :

« La *Société des langues romanes* demande qu'il soit créé deux chaires de provençal, l'une à Paris, l'autre à Montpellier. C'est, à notre avis, dans une grande ville du Midi comme celle où se publie la *Revue des langues romanes* que l'enseignement scientifique de la langue d'oc et de sa littérature pourrait le mieux trouver sa place. Mais nous doutons que la voie indiquée par le recueil de Montpellier soit la meilleure pour atteindre le but. Comprenant combien un cours scientifique et d'un caractère aussi spécial est en dehors du cadre de nos Facultés des lettres, la *Revue des langues romanes* propose de rattacher directement au Collége de France la chaire qu'on instituerait à Montpellier. Il est à craindre qu'une semblable proposition ne rencontre des objections de plus d'un genre. Il nous semble qu'il y a un moyen plus simple et peut-être plus pratique. Dans un grand pays voisin, quand le besoin d'une création de ce genre se fait sentir, c'est à l'initiative privée qu'on s'adresse, et elle fait bien rarement défaut. Pourquoi ne pas essayer d'imiter l'Angleterre? Le patriotisme et l'amour de la science se réuniraient pour faire réussir une entreprise de ce genre. Une somme de cent mille francs suffirait pour assurer à tout jamais l'existence d'une chaire de provençal, et il ne semble pas qu'il soit impossible de la réunir à Montpellier. Ce mode de dotation, outre qu'il serait d'un très-heureux exemple, aurait encore un immense avantage : ce serait de permettre au Comité désigné par les souscripteurs, et aux exécuteurs qui le remplaceraient dans des conditions prévues par lui, de déterminer le caractère de l'enseignement, de fixer le nombre d'heures hebdomadaires qui paraîtrait utile, de choisir le titulaire, de régler la manière dont se ferait l'élection des titulaires futurs, etc. Si la *Société des langues romanes* se décide à prendre l'initiative d'une souscription de ce genre, la *Romania* annonce dès aujourd'hui qu'elle souscrit pour une somme de mille francs. »

Nous remercions nos confrères de Paris de leurs encouragements et de leur offre généreuse. Après avoir créé une Société et une Revue qui doivent surtout leur propriété à l'initiative privée, nous n'aurions pas de plus vif désir que de couronner notre œuvre par la fondation d'une chaire dans des conditions analogues. Mais, en ce moment, la mise en pratique sur une aussi grande échelle d'un

moyen qui n'est pas encore entré dans les habitudes françaises rencontrerait de sérieuses difficultés. Si l'occasion favorable se présente, la *Société des langues romanes* n'hésitera pas à se mettre à la tête de l'entreprise. Elle est heureuse, dès aujourd'hui, de se sentir fraternellement et efficacement appuyée par la rédaction de la *Romania*.

Dans tous les cas, et quelle que soit la décision à prendre, elle croit devoir rappeler qu'elle a demandé la création, non pas d'une seule, mais de deux chaires de langue et de littérature provençales, dont une à Paris même, au Collége de France. Elle insiste d'autant plus sur ce point, que la création de cette chaire parisienne constituerait, vis-à-vis du Gouvernement et de l'opinion publique, un précédent des plus heureux en faveur de la chaire que nous demandons pour Montpellier.

Société des Anciens Textes français

Nous sommes heureux de reproduire la note suivante, que recommandent à l'attention de nos lecteurs le nom et la compétence de ceux qui l'ont rédigée :

La Société que nous fondons se propose de publier des monuments de notre ancienne langue et de notre ancienne littérature. Ces monuments, pour la plupart, gisent encore inédits, souvent inconnus, dans nos archives et dans nos bibliothèques, exposés à toutes les chances de destruction. Il est vrai que, depuis le siècle dernier, on a commencé à mettre au jour quelques-uns de nos vieux textes, et qu'il se passe peu d'années sans qu'il en paraisse encore; mais ces publications sont peu de chose si on les compare à l'immensité du fonds qui reste à exploiter. D'ailleurs beaucoup d'entre elles, exécutées par des amateurs mal préparés, ne répondent en aucune façon aux exigences de la science. Enfin, surtout depuis quelques années, la plupart se font hors de chez nous, en Allemagne, en Belgique, en Angleterre. Cet état de choses est regrettable : nous convions tous ceux qui le pensent comme nous à nous aider dans l'œuvre que nous allons entreprendre.

Les anciens textes français et provençaux ont une triple importance, suivant qu'on les considère comme servant à l'histoire de la langue, de la littérature ou de la nation elle-même. Ce dernier point de vue est peut-être celui qui a le moins attiré

l'attention : on s'est enquis des *faits* de notre histoire, et c'est ce qui a fait mettre au jour un nombre considérable de nos anciennes chroniques ; mais l'histoire des idées, des sentiments, des mœurs de nos ancêtres, a été bien plus négligée. Elle est tout entière dans ces innombrables ouvrages qui, du XIIe siècle au XVIe, ont charmé toutes les classes de la société française, soit qu'ils en exprimassent l'idéal, soit qu'ils en reflétassent la vie. La religion, les institutions, le droit, la famille, l'éducation, la société, la guerre, le commerce, l'industrie, l'art du moyen âge, ne redeviendront compréhensibles et vivants pour nous, que quand les documents de tout genre, mis en grand nombre à la portée des travailleurs, auront été rapprochés, analysés et interprétés.

Quant à l'histoire de notre langue, cette expression essentielle de notre nationalité, elle est, faute de textes, à peine ébauchée. Faire revivre les anciens dialectes et les rattacher aux patois modernes, suivre dans son élaboration et dans son développement la langue littéraire, telle est la tâche immense qui s'impose au philologue. Il ose à peine aujourd'hui en aborder quelque partie, sûr que, même en se restreignant, il n'atteindra que des résultats provisoires. Et cependant les moyens d'information abondent. A partir du XIIIe siècle, déjà plus anciennement sur quelques points isolés, les dialectes vulgaires ont été employés à la rédaction des actes privés et publics ; les œuvres littéraires, qui apparaissent dès le IXe siècle, pullulent à partir du XIIe. Un glossaire de la langue d'oïl et de la langue d'oc, une grammaire comparée des dialectes français et provençaux, bien plus, cette œuvre magnifique, une histoire de la langue française, ne pourront être exécutés d'une manière satisfaisante que quand des éditions faites avec soin et critique auront mis le savant en mesure de connaître et de classer toutes ces richesses, dont l'existence ne fait aujourd'hui que le décourager.

Enfin l'intérêt littéraire domine peut-être les deux autres. Sans parler du mérite et du charme si divers des productions du vieux génie français, elles ont une importance capitale pour l'histoire des littératures modernes. Ces littératures, on le sait aujourd'hui à n'en pas douter, ont la nôtre pour mère. Au Nord, la grande poésie épique, la plus vraiment nationale que nous ayons jamais possédée ; puis les compositions romanesques, nées dans une société déjà raffinée et brillante; plus tard les contes, les œuvres didactiques; enfin le drame religieux et populaire, ont suscité tout autour de nous des imitations d'abord serviles, puis de plus en plus libres, grâce auxquelles les peuples voisins

sont arrivés à leur tour à produire des œuvres originales. Au Midi, c'est la poésie lyrique, qui, éveillée la première après un silence de six siècles, a passé de bouche en bouche, transmise par nos troubadours aux poëtes de l'Espagne et du Portugal, aux *minnesinger* allemands, aux chantres italiens, précurseurs de Dante et de Pétrarque. Aussi la littérature française du moyen âge est-elle en quelque sorte le patrimoine commun de l'Europe, car toutes les nations de l'Europe la retrouvent à la base de la leur. Partout on publie les traductions, les imitations de nos poëmes, de nos romans, de nos chansons, de nos mystères ; et combien de fois n'avons-nous pas à rougir en lisant dans la préface de l'éditeur anglais, italien, allemand, hollandais, suédois ou norvégien, qu'il n'a pu comparer l'œuvre qu'il imprime à l'original français, parce que celui-ci est inédit. Aussi se décident-ils à venir, aux frais de leurs gouvernements, copier sous nos yeux, dans nos bibliothèques, pour les imprimer dans leur pays, ces manuscrits que nous gardons, mais que nous semblons mépriser. A tous ces ouvriers du dehors, qui travaillent dans notre vigne, nous ne devons que des remerciements ; mais il est grandement temps, croyons-nous, de les dispenser de leur obligeant concours et de faire la vendange nous-mêmes.

Il est un dernier point de vue sur lequel nous appellerons l'attention : c'est la valeur de notre ancienne littérature pour l'éducation nationale. Nous ne parlons pas seulement de l'instruction qui se donne dans nos colléges : les Allemands associent dans leurs gymnases l'étude de leur poésie du moyen âge à celle des œuvres antiques ; chez nous aussi, croyons-nous, il y aurait tout avantage à faire lire à la jeunesse Joinville et la *Chanson de Roland*, à côté d'Hérodote et de l'*Iliade*. Mais, pour tout le monde, il y a un grand intérêt à connaître ce qu'a été pendant six siècles la vie intellectuelle et morale de la France ; aussi ne craindrons-nous pas, à côté de simples reproductions, de joindre à nos volumes des introductions, des commentaires, des glossaires, des traductions même, qui mettent à la portée de tous le plaisir et le profit que contiennent ces vieux livres.

Ce sont ces considérations et ces sentiments qui nous ont décidés à fonder la *Société des Anciens Textes*. Nous pensons qu'il n'est pas d'œuvre plus vraiment nationale que celle à laquelle nous voulons nous consacrer. Nous faisons appel, pour nous aider, non-seulement à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des langues et des littératures romanes, mais encore à tous ceux qui aiment la France de tous les temps, à tous ceux qui croient qu'un peuple qui répudie son passé prépare mal son avenir.

à tous ceux qui savent que la conscience nationale n'est pleine et vivante que si elle relie, dans un sentiment profond de solidarité, les générations présentes à celles qui se sont éteintes. Pour réussir, notre œuvre a besoin de puissants encouragements : nous avons la confiance qu'ils ne nous manqueront pas. Nous avons fixé à une somme peu élevée le chiffre de la cotisation; nous avons abaissé encore celui de la cotisation perpétuelle, parce que nous ne nous adressons pas seulement aux érudits et aux riches, parce que nous voudrions que tous pussent participer à notre entreprise. Mais les cotisations, si nombreuses qu'elles soient, nous permettront difficilement d'atteindre le but que nous visons, c'est-à-dire de publier *beaucoup*, *bien* et *à bon marché*. Nous espérons que des donations plus importantes nous aideront à réaliser une pensée qui, surtout au moment présent, doit rencontrer de nombreuses sympathies.

Les publications de la Société seront in-8°; chaque volume sera revêtu d'un élégant cartonnage. Le nombre des volumes publiés annuellement sera déterminé par les ressources de la Société. Les ouvrages dont nous pouvons dès à présent promettre la publication prochaine sont, entre autres :

Aiol, chanson de geste ; — la *Bataille de Roncevaux* (texte rajeuni de la *Chanson de Roland*); — *Tristan* ; — Œuvres de Crestien de Troies ; — le roman de *Berinus* ; — le roman des *Sept Sages* ; — *Girart de Roussillon* ; — les Chansons du roi de Navarre; — la Chronique de Jehan-le Bel;— Recueil de mystères ou miracles de la Vierge; — Recueil général des farces ; — le mystère de la *Passion* en provençal ; — Chansons populaires du XVe siècle, — Contes de Philippe de Vigneulles, etc.

La cotisation est fixée à 25 fr. par an. On peut racheter sa cotisation annuelle, pour la durée de sa vie, en payant une somme de 250 fr. — On pourra souscrire aux publications sur grand papier moyennant 50 fr. par an, ou 500 fr. une fois payés. — Les membres qui verseront une somme de 500 fr. au moins recevront le titre de *membre fondateur* et figureront en tête de la liste des membres. — Les membres qui verseront une somme de 250 fr. auront le titre de *membre perpétuel* et figureront sur la liste après les membres fondateurs.

Indépendamment de la cotisation, chaque membre nouveau admis dans la Société aura à acquitter un droit d'entrée de 10 fr. Les trois cents premiers souscripteurs seront exemptés de ce droit. Ce droit est personnel et ne varie pas quand un même membre souscrit à plusieurs exemplaires.

Le bureau provisoire de la Société est composé de :

MM. Paulin Paris, membre de l'Institut, *président* ;
Natalis de Wailly, membre de l'Institut, *vice-président* ;
Marquis de Queux de Saint-Hilaire, *administrateur* ;
Paul Meyer, chargé du cours de langues romanes à l'École des Chartes, *secrétaire* ;
Baron James de Rothschild, *trésorier*.
L'éditeur de la Société est M. Ambroise-Firmin Didot.

Les adhérents sont priés d'écrire à M. Paul Meyer, 99, rue de la Tour, Passy-Paris. Dès que la Société aura réuni un nombre suffisant d'adhérents, le bureau provoquera une réunion générale, à laquelle on soumettra les statuts de la Société.

Ont adhéré jusqu'à ce jour : MM. *F. Baudry*, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine. — *H. Bordier*, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale. — *A. Bouchérie*, professeur au lycée de Montpellier. — *A. Darmesteter*, répétiteur à l'École des Hautes Études. — *L. Delisle*, membre de l'Institut, administrateur de la Bibliothèque nationale. — *A.-F. Didot*, membre de l'Institut. — *E. Egger*, membre de l'Institut. — *L. Gautier*, professeur à l'École des Chartes. — *A. Grandmaison*, archiviste d'Indre-et-Loire. — *F. Guessard*, membre de l'Institut. — *G. Guizot*, professeur au Collége de France. — *Hatzfeld*, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. — Marquis *J. de Laborde*, archivist aux Archives nationales. — *A. Leroy*, professeur à l'Université de Liége. — *F. Luce*, archiviste aux Archives nationales. — *A. Mayrargues*. — *Ch. Marty-Laveaux*, ancien secrétaire de l'École des Chartes — *H. Michelant*, conservateur, administrateur-adjoint à la Bibliothèque nationale. — *G. Monod*, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes Études. — *A. de Montaiglon*, professeur à l'École des Chartes. — *L. Pannier*, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. — *G. Paris*, professeur au Collége de France. — Baron *J. Pichon*, président de la Société des Bibliophiles français — *E. Picot*, vice-consul de France. — *E. de Rozière*, membre de l'Institut. — *Ch. Thurot*, membre de l'Institut. — Baron *Ch. de Tourtoulon*. — *Fr. Wey*, inspecteur général des Archives.

CHRONIQUE

La Société croit devoir rappeler que le Concours philologique et littéraire dont elle a pris l'initiative reste fixé au mois de mars prochain, ainsi que la *Revue* l'avait déjà annoncé (N° de juillet, p. 326).

Des prix seront décernés :

Au meilleur travail philologique (géographie dialectale, grammaire, phonétique, préparation d'un texte inédit ou peu connu, étude d'un

dialecte particulier, etc.) sur la langue d'oc ancienne ou moderne, catalan compris ;

A la meilleure pièce de poésie (ode, poëme, sonnet, stances, hymne, etc.);

Au meilleur écrit en prose (histoire générale ou particulière, roman, conte, nouvelle, etc.) en langue d'oc.

Tous les idiomes du midi de la France, ainsi que le roussillonnais, le catalan, le valencien et les dialectes baléares, sont admis à concourir pour la deuxième et la troisième fondation. Le français est également admis à concourir pour la première.

La Société laisse, à dessein, toute latitude touchant le choix du genre à traiter, soit qu'il s'agisse de philologie, soit qu'il s'agisse de prose ou de poésie. Les envois qui lui seront faits seront subdivisés en différentes catégories, d'après leur genre, et des prix distincts, parmi lesquels nous pouvons déjà indiquer un objet d'art, prix du Conseil général, deux autres objets d'art offerts par deux membres de la Société, une médaille en or, quatre en vermeil, six en argent et vingt-cinq en bronze, seront décernés aux concurrents.

Les pièces envoyées devront être inédites. Toutefois le prix de philologie pourra être distribué à un ouvrage ayant paru depuis le 1er janvier 1874 et n'ayant concouru nulle part.

Le dernier délai d'envoi, fixé primitivement au 10 mars prochain, est prorogé au 20 du même mois pour les ouvrages de prose et de poésie.

Les manuscrits adressés ne seront pas rendus. Ils seront déposés aux archives de la Société.

*
* *

Un libraire de Paris, M. H. Champion, annonce la prochaine impression du *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois, ou Glossaire de la langue françoise depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*. Elle ne formera pas moins de dix volumes in-4° d'environ 500 pages chacun.

M. L. Favre, autour du *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, est chargé, de concert avec M. Pajot, élève de l'École des Chartes, de la direction de cette publication importante.

*
* *

Dans la séance qu'elle tiendra le jeudi de l'Ascension, 6 mai 1875, la Société archéologique, scientifique et littéraire, de Béziers, décernera :

1° Une couronne de laurier, en argent, à l'auteur d'un mémoire historique sur le Languedoc ou sur quelque autre province du midi de la France, ou à l'auteur d'une monographie d'une localité du département de l'Hérault ;

2° Un rameau d'olivier, en argent, à la meilleure poésie en langue néo-romane. Tous les idiomes du Midi sont admis à concourir. Les auteurs devront suivre l'orthographe des troubadours et joindre un glossaire à leurs poésies ;

3° Un rameau de chêne, aussi en argent, à la meilleure pièce de vers français.

La Société décernera, en outre, des médailles aux ouvrages qu'elle jugera dignes de cette récompense.

Les auteurs qui, dans les concours de poésie néo-romane ou de

poésie française, auront obtenu deux fois le rameau d'argent ou trois fois la médaille d'argent, ne seront plus admis à concourir dans le même genre de composition.

Les pièces destinées au concours ne seront pas signées. *Elles devront être lisiblement écrites*, et être adressées en double copie et franches de port, avant le 1er avril prochain, terme de rigueur, à M. le Secrétaire de la Société.

Chacune portera une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant, avec le nom, la profession et le domicile de l'auteur, la déclaration qu'elle est inédite et qu'elle n'a pas été présentée à d'autres Sociétés.

* * *

L'Académie des Jeux Floraux propose : pour le discours de 1875, une *Étude sur la littérature épistolaire en France;* — pour le discours de 1876, une *Étude sur Alfred de Musset.*

Le prix de cinq cents francs, voté par le Conseil général de la Haute-Garonne, sera accordé, pour l'année 1875, au meilleur discours en prose sur *Goudelin* et *Jasmin*.

Les ouvrages pour le concours de 1875 doivent être déposés le 28 février, terme de rigueur. (*Polybiblion.*)

* * *

M. L. Boucoiran-Pons, de Nîmes, membre de la Société, vient de commencer l'impression d'un *Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux parlés depuis Nice jusqu'à Bayonne, et depuis les Pyrénées jusqu'au centre de la France.*

Ce dictionnaire comprendra les termes vulgaires de la flore et de la faune méridionale, des citations prises dans les principaux poètes en langue d'oc et une collection de proverbes.

* * *

L'abondance des matières du numéro d'octobre nous oblige à renvoyer au numéro de janvier le recueil des poésies couronnées à l'occasion du Centenaire de Pétrarque.

* * *

La seconde partie du tom. II de la *Grammaire des langues romanes*, par Frédéric Diez (traduction par A. Morel-Fatio et Gaston Paris), vient de paraître à la librairie Franck.

* * *

M. Massoubre, directeur du journal l'*Echo de la Dordogne* et l'un des fondateurs de la *Société archéologique du Périgord*, vient de mourir. C'est une perte pour la *Société des langues romanes*, dont il avait été l'un des premiers et des plus fermes adhérents.

* * *

Les comptes rendus de l'ouvrage : *de la Poesia heróico-popular castellana*, de M. Mila y Fontanals, et du poème *Volo-Biou*, d'A. Arnavielle, ne paraîtront que dans la prochaine livraison, par suite d'une indisposition de celui de nos collaborateurs qui en avait été chargé.

Publications concernant l'histoire, la littérature et l'archéologie des provinces du midi de la France.

Durand (N.). *Recherches sur la station gallo-romaine de Médiolanum, dans la cité des Lygonais.* Saint-Étienne, Chevalier, in-8°, xu-63 pag.

Germer-Durand (E.). *Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard en 1871, Ier et IIe semestres.* Nîmes, Clavel-Ballivet, in-8°; 180 pages (Extrait des *Mém. de l'Acad. du Gard.*)

Reynaud (F.). *La Tradition des Saintes Maries; essai critique; Documents inédits.* Marseille, Lebon, in-8°.

Allmer. *Les Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné.* Vienne, 1874, 2 vol. in-8°.

Froidefond de Boulazac (de). *Liste chronologique des maires de la ville de Périgueux, depuis 1200 jusqu'à nos jours, accompagnée de notes*, etc. Périgueux, Dupont, in-8°, 115 pages.

Molinier (A.). *Catalogue des actes de Simon et d'Amaury de Montfort.* Nogent-le-Rotrou, Gouverneur, in-8°, 109 pag. (Extrait de la *Biblioth. de l'École des Chartes.*)

De Beaumefort. *Cession de la ville et de l'État d'Avignon au Pape Clément VI, par Jeanne, reine de Naples.* Apt, Jean, in-8°, 108 pages.

Fuzet (l'abbé F.). *Pétrarque, ses voyages, ses amis, son repentir.* Ile Saint-Honnorat, typograph. des moines de Lérins, in-8°, xi-326 pag.

Bondelon (L.). *Découverte sur Laure. Vaucluse et ses souvenirs expliqués aux visiteurs.* Vaucluse, Coursant, in-12, 62 pag.

Saivet (Mgr.). *Le Pape Urbain V.* Paris, Olmer, in-8°, 37 pag.

Germain (A.). *Pierre Gariel, sa vie et ses travaux* (1584-1674). Montpellier, Martel, in-4°, 220 pag. (Extrait des *Mém. de la Soc. archéol. de Montpellier.*)

Gariel (P.). *Maguelone suppliante* (1633). *Réimpression de l'édition de Montpellier, publiée avec une étude préliminaire*, par A. Devars. Montpellier, Coulet, in-8°, x-46 pag.

Gariel (P.). *Discours de la gloire de la France, publiée d'après le seul exemplaire connu de l'édition de Lyon* (1643), *avec une introduction*, par A. Devars. Montpellier, Coulet, in-8°, 73 pages.

Fléchier. *Description de la cathédrale de Nîmes* (1693), *publiée pour la première fois et annotée* par A. de Lamothe. Nîmes, 1874, in-8°, 38 pag.

De la Baume. *Relation historique de la révolte des fanatiques ou des Camisards, ouvrage édité et annoté d'après les principales relations contemporaines*, par l'abbé Goiffon, de Nîmes, 1874, in-12, 387 pag.

De Ribbe. *Deux Chrétiennes pendant la peste de 1720, d'après des documents originaux.* Paris, Alhanel, in-12°, 214 pag.

Seeker (J.). *L'Orient en Languedoc. Relation de Mehemet-Effendi, annotée, avec des documents inédits.* Montpellier, Coulet, 1874, in-8°, 32 pag.

Ménard et Goiffon (l'abbé). *Les Évêques de Nîmes au XVIIIe siècle* (1687-1750) : *Fléchier, la Parisière et Becdelièvre. Continuation* (1750-1820), *Becdelièvre (suite), Cortois de Balore, la période révolutionnaire, les Martyrs nimois.* Nîmes, Bedot, in-12, 260 pages.

Un projet gigantesque au Languedoc au XVIIIe siècle, publié d'après

le manuscrit des Archives de l'ancienne Intendance, avec une préface par J. Séguier, Montpellier, Coulet, in-8°, 63 pages.

Requête des enfants à naître contre les sages-femmes. Facétie envoyée en 1782 aux États de Languedoc, réimprimée avec une préface, par Elie Fraisse. Montpellier, Coulet, in-8°, 51 pages.

De Barrau (E.), 1789 *en Rouergue ; étude historique et critique des institutions électorales de l'ancien et du nouveau régime;* 1er vol., *Sénéchaussée de Rodez.* Rodez, Carrère, in-8°, ccx-422 pages.

Boudet *Les Conventionnels d'Auvergne. Dulaure.* Clermont-Fer-Ferrand, Thibaud, in-8°, 468 pages.

Servières (l'abbé L.). *Histoire de l'Église du Rouergue.* Rodez, Carrère, in-8°, v-726 pages.

Broutin. *Histoire des couvents de Montbrison avant* 1793, t. I. Saint-Etienne, Montagny, in-8°, xiv-376 pages.

Chronologie des abbez du monastère et des évesques de l'église de Saint-Pons-de-Thomières, par F. B. T. E. G., prestre et chanoine de cette mesme église. Saint-Pons, Francès, in-8°, 57 pages.

Gauban. *Histoire de la Réole. Notice sur toutes les communes de l'arrondissement.* La Réole, Vigouroux, in-8°, 628 pages.

Rivière. *Histoire des institutions de l'Auvergne, contenant un Essai historique sur le droit public et privé dans cette province*, t. II. Paris, Marescq, in-8°, 545 pages.

Lambert (G.). *Les Consuls de Toulon, commandants militaires et lieutenants du roy au gouvernement de la ville.* Toulon, Laurent, in-8°, x-158 pages.

Gras (L.-P.). *Armorial général du Forez.* Paris, Bachelin-Deflorenne, gr. in-8°, xx-329 pages.

Germer-Durand. *Promenades d'un curieux dans Nimes. Enceintes successives de la ville depuis les Romains jusqu'à nos jours.* Nimes, Catelan, in-12, 104 pages.

Poulbrière (l'abbé J.-B.). *L'église de Saint-Pierre de Beaulieu (diocèse de Tulle) et son portail sculpté. Notice descriptive.* Limoges, Chapoulaud, in-8°, 66 pages. (Ext. du *Bulletin de la Soc. archéol. et hist. du Limousin.)*

Saint-Agricol d'Avignon, son église, son chapitre et son état actuel. Avignon, Chaillot, in-12, 108 pages.

Rostan (L.). *Monographie du couvent des dominicains de Saint-Maximin.* Draguignan, Latil, in-8°, 316 pages.

Longnon (A.). *Pouillé du diocèse de Cahors.* Paris, Imprimerie nationale, in-4°, 186 pages.

Raymond (P.). *Sceaux des archives du département des Basses-Pyrénées.* Pau, Ribaut, in-8° (tiré à 100 ex.), 386 pages. (Extrait du *Bulletin de la Soc. des scienc., lett. et arts de Pau.)*

Soulice : *Essai d'une bibliographie du département des Basses-Pyrénées* (1789-1800). Pau, Lafon, 1874, gr. in-8°, 115 pages.

Inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790. *Hospices de Marseille.* Marseille, Cayer, in-4° à 2 col., 168 pages.

Jolibois (Em.). *Le Fonds Carrère des archives départementales du Tarn, inventaire sommaire.* Alby, Desrue, in-12, 36 pages.

Yvaren (P.). *Esquisse d'une statistique médicale de la commune et de l'arrondissement d'Avignon.* Paris, Baillière, in-8°, 159 pages.

Mazière : *Le Gros Souper, ou les Fêtes de Noël à Marseille ; étude locale.* Marseille, Crespin, in-12, 88 pages.

(*Revue des questions historiques, etc.*).

Signalons en terminant, parmi les ouvrages qui appartiennent plus spécialement à la littérature moderne des dialectes de la langue d'oc, une réimpression des *Folies*, de Sage (Montpellier, Coulet, in-8°); — les *Contes populaires recueillis en Agenais*, par M. Bladé. — les *Sounet, Souneto e Sounaio*, de J.-B. Gaut; — *Mous farinals pouesios patouésos* (Montauban, Forestié), etc., dont nous aurons à entretenir plus longuement nos lecteurs.

A. R-F.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Poésies populaires (*Revue*, t. VI, p. 244 à 265)

Les deux airs qui suivent sont ceux du *Rèi n'a'na fonteta* et de la *Filho del paisan*, qu'un accident survenu au moment de la mise en pages empêcha de publier, dans le numéro de juillet.

LOU RÈI N'A'NA FONTETA

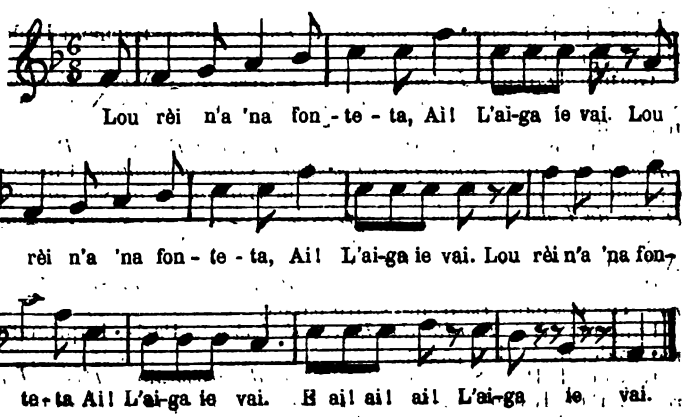

LA FILHO DEL PAISAN

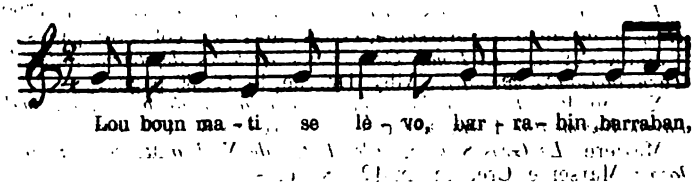

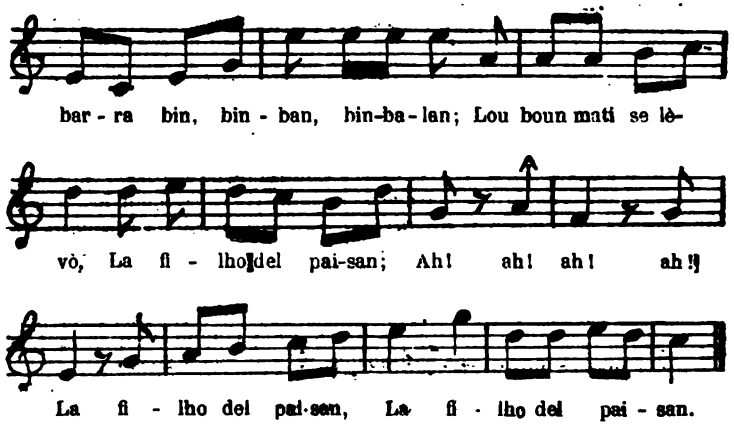

Errata de la livraison de juillet 1874

Poésies de Dom Guérin. — P. 138, lig. 14, oubeï, *lisez* : aubeï.
P. 139, lig. 26, *supprimez* : le sang glacé.
P. 146, lig. 10, pos, *lisez* : pas.
— lig. 34, volgon, *lisez* : volgou.

Traduction du IIe chant de l'Énéide. — P. 155, lig. 8, es compresa, *lisez* : es coumpresa.
P. 156, lig. 36, sans pen. e sans deatacle, *lisez* : sans pena e sans obstacle.
P. 157, après la ligne 33, intercalez le vers qui suit :

E save que vendrà me rendre aquel service.

P. 161, lig. 7. camià, *lisez* : caminà.
P. 163, lig. 14, ne sui, *lisez* : ne soui.

Épigraphie romane. — P. 169, lig. 9, SUR UNE, *lisez* : SUS UNA.

Grammaire limousine. — P. 183, lig. 30, PRÉSENT, *lisez* : PRÉTERIT.
P. 185, lig. 25, avgué, *lisez* : augué.
P. 187, lig. 3. c. I, sou, *lisez* : son.
P. 190, lig. 5 de la note, son, *lisez* : sem.
P. 191, lig. 17. fure, *lisez* : furei.
P. 198, lig. 5. c. 2. flur iss iā, *lisez* : flur issiā.
P. 201, lig. 16 (a)-coumplí, *lisez* : (a)-compli.

Histoire des patois du Midi. — P. 209, lig. 19, la Primo, *lisez* : lo Primo.

P. 227, lig. 18, le barons, *lisez* : le baron.

Poésies populaires. — P. 247, lig. 18. vous vous voudrez, *lisez* : vous voudrez.

P. 249, lig. 31, respond ben, *lisez* : respound plà.

P. 251, lig. 24, pigouns, *lisez* : pijouns.

P. 252, lig. 13, Bien ou bien beaucoup, *lisez* : bien peu ou bien beaucoup.

— lig. 23, barin, baran, *lisez* : barrabin, binban.

— lig. 26, cha, cha, la filho d'un, *lisez* : Ah ! Ah ! Ah ! Ah ! la filho del.

— lig. 27, La filho d'un, *lisez* : la filho del.

P. 253, lig. 6, barin, baran, *lisez* : barrabin, binban.

— lig. 8, cha, cha, la fille d'un paysan — la fille d'un paysan, *lisez* : Ah ! Ah ! Ah ! Ah ! la fille du paysan, — la fille du paysan.

P. 257, lig. 6, avec du fin parchemin, *lisez* : avec du bois fin, (*littéralement* : avec du bois de perche fin).

P. 264, lig. 5, lou ped d'un oulivié, *lisez* : un aubre d'oulivié.

A perpaus de Petrarca. — P. 273, lig. 32, ne puisse, *lisez* : ne pourra.

P. 287, lig. 9, Flou, *lisez* : Flour.

Le Centenaire de Pétrarque. — P 290, lig. 43, Vergile, *lisez* : Virgile.

P. 291, lig. 45, fassicules, *lisez* : fascicules.

Les Proverbes de la langue d'oc. — P. 308, lig. 11, Pesca-luna, *lisez* : Pesca-lunas.

Les Pierres de Naurouse. — P. 312, lig. 23, Narbonne, *lisez* : Castelnaudary.

P. 321, lig. 20, Revist baleara, *lisez* : Revista balear.

Périodiques. — P. 324, lig. 31, Les Puits Richard, *lisez* : Les Puits de Richard.

Le Gérant : ERNEST HAMELIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME

Création de deux chaires de langue et de littérature provençales. v
Creation d'une chaire de langue et de littérature romanes (langue d'oc) à Montpellier 631

DIALECTES ANCIENS

Les Substantifs verbaux formés par apocope de l'infinitif. (EGGER.) 5-333
Fragment d'un commentaire sur Virgile. (A. BOUCHERIE.)..... 415
Archives de Montpellier. — Le Mémorial des nobles (suite.) (A. MONTEL.)..... 39
Acte de procuration. Dialecte béarnais (1409). (ALART.)..... 68
Duels et défis (textes catalans). (ALART.)..... 361
Du Z final en français et en langue d'oc (suite et fin). (C. CHABANEAU.)..... 94
Archives de Montpellier. — Le Cérémonial des consuls. (A. MONTEL.)..... 70-384

DIALECTES MODERNES

Proverbes et dictons populaires recueillis à Cognac. (FESQUET.)..... 103-330
Poésies populaires. (A. ATGER.)..... 244-641
Chants populaires du Languedoc (suite). (A. MONTEL et L. LAMBERT.)..... 476
Poésies de dom Guerin, de Nant (suite.) (E. MAZEL et H. VIGOUROUX.)..... 135
Une inscription montalbanaise du XVIIe siècle. (S. LÉOTARD.). 573
Documents inédits pour servir à l'étude de la langue d'oc. Traduction du IIe chant de l'*Enéide* par Jourdan (suite et fin). (Léon GAUDIN.)..... 148
Lettres à Grégoire sur les patois de France (suite). (A. GAZIER.) 575
Une lettre inédite en vers de l'abbé Nérie (Le Dr NOULET)... 590
Epigraphie romane (dialectes modernes) (suite). (A. ESPAGNE.) 168
Grammaire limousine (suite) (C. CHABANEAU.)..... 171-462
Histoire littéraire des patois du Midi de la France au XVIIIe siècle. (Le Dr NOULET.)..... 206-556

Le Centenaire de Pétrarque. (Paul GLAIZE.)..... 278
La Liçou. (A. MIR.)..... 266
L'Iver. (A. MIR.)..... 269
A perpaus de Petrarca. (O. BRINGUIER.)..... 270
Li Dos Femo. (M. FRIZET.)..... 593
Li Fueio nouvello. (M. FRIZET.)..... 594
Sounet. (Th. AUBANEL)..... 596
Una vesprada. (A. LANGLADE.)..... 597
Lou Linot viajaire. (G. AZAÏS.)..... 602
A Lauro. (F. DONNADIEU.)..... 607
A Petrarco. (F. DONNADIEU.)..... 608

BIBLIOGRAPHIE

Guillaume de la Barre, notice par Paul Meyer. — *Guillaume de la Barre, étude* par le Dr Noulet (C. CHABANNEAU.)..... 292
Les Proverbes de la langue d'oc. Anciens proverbes basques et gascons de Voltoire. (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 296
Les Pierres de Naurouse et leur légende, par le Dr Noulet. (A. MONTEL.)..... 312
Chansons hébraïco-provençales des Juifs comtadins, réunies par M. Sabatier. (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 313
Le Dialecte poitevin. (A. BOUCHERIE.)..... 609
Cinque sonetti antichi tratti da un codice etc., da A. Mussafia. (A. BOUCHERIE.)..... 614
Uber die provenzalischen Liederhandschriften des G. M. Barbieri, par A. Mussafia. (C. CHABANEAU.)..... 615
Lou Paychérou per Achilo Mir. (A. MONTEL,)..... 309
Armana prouvençau. Armagna cevenòu. (A. MONTEL) 615
La Bibliothèque de Tours et ses manuscrits. (***)..... 317

PÉRIODIQUES

Romania. (ALART, A. BOUCHERIE.) 320-621-623
Revue de linguistique. (A. BOUCHERIE.)..... 321
Rivista di filologia romanza. (C. CHABANEAU.)..... 626
Il Propugnatore. (C. CHABANEAU.)..... 626-628
Jahrbuch. (C. CHABANEAU.)..... 628
Romanische Studien. (C. CHABANEAU.)..... 629
Revista balear. (A. MONTEL.)..... 321
Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. (C. CHABANEAU.)..... 322-629
Bulletin de la Société des sciences lettres et arts de Pau. (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 323

Imprimerie centrale [illegible]

Revue de Gascogne. (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 323
Revue de l'Agenais. (Alph. ROQUE-FERRIER.)..... 324
Le Musée (A. MONTEL.)..... 324
Petite Revue des bibliophiles dauphinois (Alph. ROQUE-FERRIER.) 630

Société des anciens textes français..... 632
Chronique. (A. R.-F.)..... 326-636
Rectifications. (A., A. R.-F.)..... 641
Errata..... 642
Table des matières..... 645

Imprimerie centrale du Midi. — Ricateau, Hamelin et Cie.